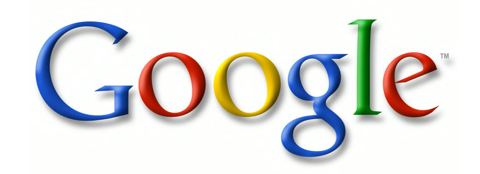
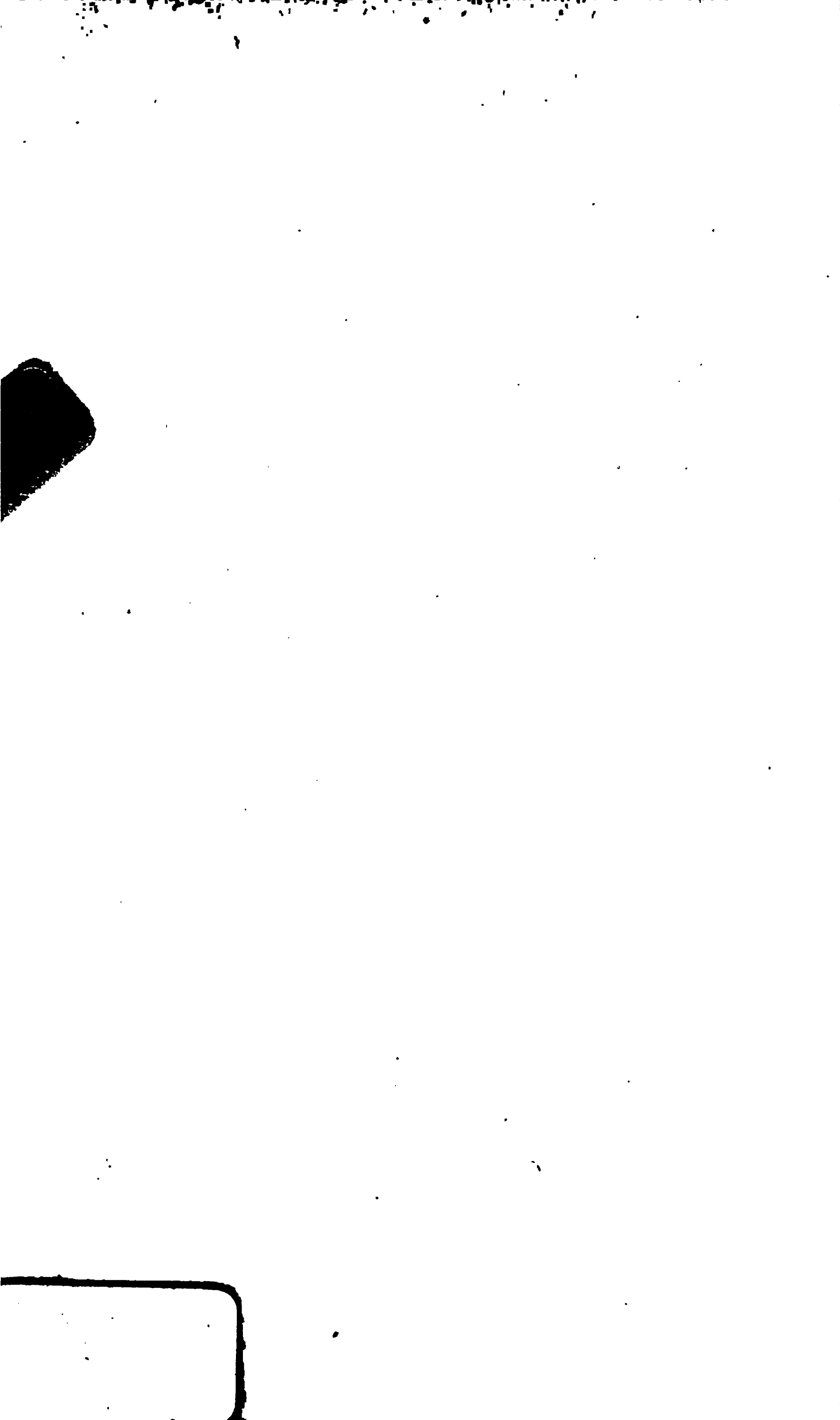




BULLETIN

MONUMENTAL

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

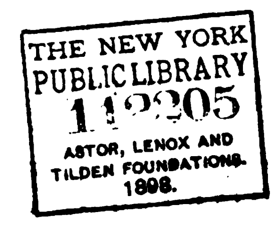
5e Série, Tome 10e, 48e de la Collection



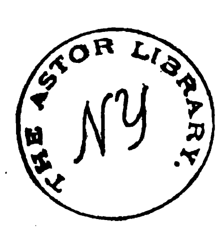
PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1882



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1898.



THE ASTOR LIBRARY.
NY

NOTES

SUR

QUELQUES CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

(*Suite.*) (1)

XI.

CACHET DE S. MARTINIUS ABLAPTUS.

Vieux (Calvados).

Le cachet de S. Martinius Ablaptus est une pierre schisteuse de couleur verte, noirâtre, formant un quadrilatère de 0^m038 m. à 0^m039 m. de longueur; les tranches ont une épaisseur moyenne de 0^m006 m.; les arêtes sont rabattues en biseau. Trouvé avant l'année 1820, à deux lieues de Caen, vers le sud-ouest, dans la commune de Vieux, il a été donné par l'abbé de la Rue, en 1824, à la Société des Antiquaires de Normandie. Il est aujourd'hui conservé dans le musée de cette Société, à Caen.

Rever en a été le premier éditeur (2); Ducha-

(1) 1881, p. 75-90; 259-286; 563-611.

(2) Rever, *Mémoire sur les ruines de Lillebonne*, Evreux, 1821, appendice, p. 28 et suiv., pl. IV, n° 3, et *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1824, 1re partie,

lais (1), Lambert (2), Grotefend (3) l'ont publié après lui. Sichel le mentionne, en passant, dans un de ses mémoires (4), se réservant de l'étudier plus tard en détail; il ne l'a pas fait, et ne lui a pas donné place dans son *Nouveau recueil*. Ce cachet porte dans le catalogue du musée de Caen le n° 301 (5).

Le terrassier qui découvrit cette pierre en fit sauter un éclat, et elle fut divisée en deux parties dans toute sa longueur. Rever l'a réparée avec de la colle de poisson (6).

Dans son mémoire, Rever en a publié un dessin fait avec soin, mais qui ne reproduit pas tous les grafitti visibles sur les plats (7). Quant au prétendu fac-similé de Lambert (8), il est grossièrement exécuté, et ne peut donner une idée exacte ni des inscriptions, ni des des-

p. 472 et suivantes (*Description de deux cachets, l'un trouvé à Vieux, déposé au musée de la Société des Antiquaires de Normandie, l'autre trouvé à Bayeux*).

(1) *Observations sur les cachets des médecins oculistes anciens, à propos de cinq pierres sigillaires inédites*, dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. XVIII (1846), p. 215.

(2) *Épigraphie romaine dans le département du Calvados*, in-4°, Caen, 1869, p. 35, pl. V, fig. 13.

(3) N° 71.

(4) *Cinq cachets inédits de médecins oculistes romains*, in-8°, Paris, 1845, p. 8.

(5) Gervais, *Catalogue et description des objets d'art exposés au musée de la Société des Antiquaires de Normandie*, Caen, 1864, in-8°, p. 64.

(6) Rever, *Op. laud.*, appendice, p. 29, note *a*.

(7) *Op. cit.*, appendice, pl. IV, fig. 3.

(8) *Op. cit.*, pl. V, fig. 13.

sins, qui ont été gravés avec une certaine aisance sur les tranches et sur les plats. La figure ci-dessous a été exécutée d'après des empreintes que nous devons à l'obligeance de M. J. de Laurière, et d'après un moulage qui nous a été gracieusement envoyé par MM. Émile Travers, secrétaire de la Société des beaux-arts, et Lavalley-Duperroux, conservateur du musée de Caen.

Sur l'un des plats est représenté un hippocampe. Duchalais, par un rapprochement qui se présente tout naturellement à l'esprit, établit un rapport entre le cheval marin et le collyre thalasseros (de θάλασσα, mer), dont le nom est gravé sur la tranche n° 2 : « Quant au « cheval marin, il nous semble, par une allusion très-« fréquente dans l'antiquité, se rapporter à une des « inscriptions gravées sur les tranches, celle où il est « question du collyre *thalasseros*. Thalasseros, comme le « prétend M. Rever, veut dire vert de mer, ou tout au « moins collyre composé avec des matières sorties de « la mer, θάλασσα. Quoi qu'il en soit, le cheval marin « habitant la mer, n'est-il pas l'emblème et ne dé-« signe-t-il pas, d'une manière figurative, notre col-« lyre (1)? »

Cette explication soulève une question fort obscure jusqu'à ce jour. Quel rapport y a-t-il entre les grafitti ou dessins gravés sur les plats des cachets et les inscriptions des tranches?

Parfois, on ne peut le nier, les noms des remèdes inscrits sur les tranches ont été reproduits sur les plats, afin que le médecin ou le pharmacopole puisse, à première vue, sans avoir à déchiffrer les

(1) *Op. cit.*, p. 216.

inscriptions rétrogrades de la tranche, reconnaître le côté du cachet dont il a besoin; un cachet de Sens (1), le cachet de Trèves (2), celui de The Ballast Hole (3), nous en fournissent une preuve irrécusable. Un cachet de Mandeure, gravé sur deux tranches seulement, porte, sur les plats, deux noms de maladies correspondant aux deux tranches anépigraphes, si l'on s'en rapporte au dessin de M. Duvernoy (4). Mais les deux tranches gravées mentionnent un nom de collyre sans nom de maladie; ces tranches correspondaient-elles aux inscriptions du plat? Dans ce cas, les grafitti auraient servi à indiquer au pharmacopole la maladie contre laquelle était employé le collyre gravé sur chacune des deux tranches. M. Duvernoy a sans doute disposé son dessin sans se préoccuper des plats; l'examen de la pierre peut seul résoudre ce petit problème. Le cachet de Paulinus, conservé à la Bibliothèque Nationale, est numéroté I, II, III, IIII sur chacun de ses plats; ces chiffres correspondent aux inscriptions des tranches (5).

Le nom du médecin est quelquefois reproduit sur les plats. Ainsi, sur le plat du cachet de *Proclianus* (Bouguenais), le nom est gravé au milieu d'un cartouche (6); un cachet conservé au Cabinet des médailles

(1) Poncelet, *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* t. XXVII, séance du 8 juin 1873.

(2) *Iahrbücher des Vereins von Altherthumsfreunden im Rheinlande,* t. LVII (1876), p. 200-201.

(3) Klein, n° 126, *Ephemeris epigraphica*, t. III. p. 147, n° 135.

(4) *Notice sur le pays de Montbéliard,* planche XI b.

(5) Duchalais, p. 199, cf. Grotefend, n° 77.

(6) Parenteau, *Catalogue du musée de Nantes*, 2e édit. in-8°, 1869, p. 103, n° 266, Klein, n° 121.

présente un cartouche analogue, avec un grafitto très-fruste, qui était peut-être le nom du médecin absent sur les tranches (1); le C que porte le plat du cachet de *G. Annius Censorinus* (Bavai), devait être l'initiale du cognomen de ce médecin (2); les cachets de *C. Tittius Balbinus* (Martres d'Artières) (3), de *L. Sextius Marcianus* (Ingweiler) (4), de *Cassius Jucundus* (Reims) (5), de *Severianus* (Sens) (6), et probablement celui de *M. Claudius Martinus* (Reims) (7), portent aussi sur les plats le nom du médecin reproduit soit en entier, soit seulement par ses initiales. Il en est sans doute de même pour un cachet de Sens dont les tranches sont anonymes, mais sur le plat duquel on lit le nom *Campanus* au génitif (8).

Les grafitti du cachet de Gotha contiennent, d'après le fac-similé de M. Zangemeister, une date consulaire (9).

(1) Tôchon, n° 13, Grotefend, n° 104.

(2) Desjardins, *Revue archéologique*, avril 1873, *Monuments de Bavai*, p. 85 et planche VI, fig. 1, Klein, n° 114; la lettre C figure également seule sur une des tranches de ce cachet.

(3) Notre n° I, p. 6; cf. *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, 2e édit., Paris, 1846, p. 139 et pl. XV, fig. 2, Dr Védrènes, *Traité de médecine de Celse*, traduction nouvelle, fascicule supplémentaire, pl. XVIII, fig. 8.

(4) Brambach, *Corpus inscript. Rhen.*, n° 1878, Grotefend, n° 90.

(5) Klein, n° 115, Ch. Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, in-8°, Paris, 1875, p. 17.

(6) Poncelet, *loc. cit.*

(7) Notre n° IV, p. 39.

(8) Julliot, *Revue des sociétés savantes*, 7me série, t. IV, p. 226.

(9) Grotefend, n° 18, Zangemeister, *Hermes*, t. II, liv. 1,

Sur le cachet de *G. Annius Censorinus* (Bavai), M. Ernest Desjardins croit reconnaître la figure d'une racine bulbeuse qui formait sans doute l'ingrédient principal du collyre à estampiller (1), mais ce n'est qu'une ingénieuse supposition.

Sur un des plats du cachet de *L. Varius Heliodorus*, on lit :

SCRIPSIT
MA.....E

Sur l'autre plat :

D . . . . O L (2)

Duchalais (3), et, après lui Sichel (4), voient, dans les lettres qui suivent le mot *scripsit*, la signature de l'ouvrier qui a gravé les tranches. Grotefend nous paraît être plus prudent en déclarant ces lettres actuellement inexplicables. Comme nous le verrons plus loin, sur un des plats du cachet que nous étudions ici Sichel a lu, sans raisons suffisantes, *scripsit Gaius*. Le cachet

1867, p. 314. M. Zangemeister lit ainsi l'inscription du plat :

IIIIKA|MART
IMPANTONINOAVG
TT IITGIITACAIISC

Ce sont les noms des consuls de l'an 958 V. C. = 205 P. CH ; cf. Klein, *Fasti consulares*, p. 91.

(1) *Monuments de Bavai*, p. 84, planche VI, n° 1.

(2) Grotefend, n° 98.

(3) *Op. cit.*, p. 207.

(4) Sichel, *Cinq cachets inédits*, p. 8.

d'*Albucius* (Naix) (1) présente des dessins et des signes que M. Castan reconnaît être incompréhensibles, à part quelques traits lus par lui *coclee decem*. Des figures humaines sont dessinées sur les cachets de *C. Pal*...... *Gracilis* (Leicester) (2), de *Glyptus* (Naix) (3), de *Severianus* (Sens) (4), et sur le cachet anonyme de Poitiers (5).

On rapproche en vain tous ces faits, on ne trouve entre eux aucun lien; il est impossible d'en tirer une conclusion, d'établir une théorie quelconque. Si l'intention du graveur et le rapport existant entre les dessins ou grafitti des plats et les inscriptions des tranches peuvent être saisis dans certains cas, dans d'autres on ne peut que les attribuer au caprice et à la fantaisie. M. l'intendant général Ch. Robert a écrit sur ce sujet quelques lignes très-sages : « Il ne « faut pas attacher trop d'importance à ces fugitives « inscriptions, dont plus d'une était simplement le « résultat de l'habitude qui porte les soldats, dans

(1) Castan, *Un cachet inédit d'oculiste romain*, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 4e série, t. III (1868), p. 7 du tirage à part, Klein, n° 113.

(2) *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 147, n° 136 (tête humaine).

(3) Grotefend, n° 36, L. Renier, *Comptes rendus de l'Académie des I. et B. L.*, nouvelle série, t. VI, 1870, p. 79, C. I. L., t. III, n° 6018,(une tête est soigneusement gravée sur la tranche, entre les deux syllabes du nom *Glyptus* (caput Aesculapii, d'après le *Corpus*).

(4) Poncelet, *loc. cit.* (un gladiateur sur chacun des plats).

(5) Notre n° IX (sur un des plats, un homme debout marchant vers la gauche, sur l'autre, une tête assez grossièrement gravée. Pour la description et le dessin, cf. 1881, p. 399.

« les corps de garde, les enfants dans les colléges, à « buriner capricieusement des traits plus ou moins « significatifs sur tout ce qui est à leur portée ou leur « sert journellement. Or les surfaces des plaques schis- « teuses, tendres et polies, étaient fort tentantes (1). » Il faut en prendre son parti : on n'arrivera, pour la majorité des grafitti, à aucune conclusion plus précise et plus vraie que celle de M. Ch. Robert. Il faut, pour étudier les tranches des cachets aussi bien que les plats, réunir le plus grand nombre de faits, établir des comparaisons et des rapprochements ; l'abondance des documents pourra seule jeter un peu de lumière dans ce petit coin, encore obscur, de l'archéologie.

Pour en revenir à l'hippocampe, il est impossible de ne pas être frappé du rapport qui existe entre le dessin et le nom du collyre. Ajoutons que, suivant Dioscorides (2), Galien (3), Pline (4), Oribase (5), Paulus Aegineta (6), Aetius (7), les cendres d'hippocampe étaient employées en médecine ; aucun texte, il est vrai, n'indique qu'on en ait fait usage pour les yeux, mais les propriétés qui leur sont attribuées par les médecins anciens ne diffèrent pas de celles de plusieurs substances figurant souvent dans les formules des col-

(1) *Op. laud.*, p. 7.

(2) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. II, c. III, p. 168 du t. I.

(3) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. XI, c. I, 41, p. 362 du t. XII.

(4) H. N. XXXII, XX, 1 et XXIII, 1.

(5) *Medicin. collect.*, l. XIV, c. LVIII, col. 483 G.

(6) *De re medica*, l. VII, c. III, *incipientia littera* I, col. 623 B.

(7) *Tetrabiblos* I, sermo II, c. CLXXIII, col. 94 B.

lyres (1). L'animal lui-même passait pour avoir des vertus curatives (2).



Entre les sabots de l'hippocampe on distingue la lettre L (rétrograde), et en face du genou droit, un M (rétrograde); ces lettres sont tracées suivant une ligne idéale allant de bas en haut, la partie inférieure des lettres étant tournée vers l'animal. Il semble que ce groupe LM ait été répété à droite, devant l'hippocampe, près du biseau. Cependant la transcription de ce second grafitto n'est pas très-certaine, et on pourrait lire aussi bien LIV, car le premier jambage de M est un peu écarté du second, et le dernier jambage a disparu dans le biseau. Au-dessous des jambes et en partie sur le corps de l'hippocampe se trouvent les lettres COSS

(1) « *Et hippocampum, animal illud marinum, si totum usseris, alopeciis prodesse proditum a quibusdam est, ipsumque videlicet desiccantis esse facultatis extenuantisque, aut certe ejus cinerem, quem quidam unguento amaracino commiscent, quidam pici liquidae, alii veteri adipi suillo* (Galien, *loc. cit.*).»

(2) Galien et Oribase, *locis citatis*.

(rétrogrades) disposées en carré. Est-ce là une raison de supposer que le possesseur du cachet avait eu l'idée d'y inscrire une date consulaire, comme M. Zangemeister en a découvert une sur le plat du cachet de Gotha? Enfin, vers le milieu de l'encolure de l'animal, on voit encore un S très-distinct. L'hippocampe lève les deux jambes de devant comme pour nager; le dessin de la queue, enroulée en anneau, empiète sur le biseau qui forme la bordure du plat.

Sur l'autre plat est figurée au trait une amphore à large panse. Les anses sont surélevées et s'enroulent élégamment en forme de S; l'anse droite a été presque entièrement emportée par une cassure. Le col de ce vase est décoré d'un ruban divisé par des traits verticaux en petits compartiments carrés; la panse est entourée d'un ornement strigilé en forme de gourmette. A la partie inférieure du vase, à l'endroit où le pied prend naissance, s'élancent trois feuilles d'eau, allongées, motif d'ornementation très-fréquent que Duchalais (1) et, après lui, Sichel (2) ont eu le tort de prendre pour des yeux.



(1) *Op. laud.*, p. 179.
(2) *Cinq cachets inédits*, p. 8.

A la partie supérieure de ce côté plat, on distingue les lettres S SI très-faiblement gravées sur une seule ligne et inégalement espacées. Sichel (1) y a lu le mot *s(crip)sit*, comme sur la pierre de *L. Varius Heliodorus*, mais cette lecture n'est pas admissible; remarquons que nous avons déjà relevé deux S placés l'un à côté de l'autre, plus un S isolé, sur l'autre plat de ce cachet. Les deux mêmes lettres, précédées d'un C, se lisent avec d'autres sigles, sur un des côtés plats du cachet de *Q. Pompeius Graecinus*, trouvé à Ratisbonne en 1873 (2):

SSↃ
I
ꟼ
IVL Tꟻ⅃ꟼЯI

Un grafitto qui ressemble à un S de grande dimension figure sur le plat d'un cachet anonyme conservé au Cabinet des médailles (3). Enfin on lit les lettres M S C sur le plat du cachet de Pérouse (4).

De chaque côté du col du vase sont deux lettres : un O à droite, et un I à gauche. Plus à gauche encore est

(1) *Ibid.*

(2) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, n° 1007, et t. IV, p. 179, n° 643.

(3) Tôchon, *Dissertation sur l'inscription grecque* IACONOC AYKION *et sur les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes*, p. 65, n° 13, Grotefend, n° 104. — Sur la tranche d'un cachet de Besançon, le nom de l'oculiste *Entimus* est suivi de trois s : ENTIMI · S · S · S || LEN | ACR (Sichel, *Nouveau recueil*, p. 114, n° 95, Grotefend, n° 28).

(4) Notre n° VIII. (1881, p. 591).

une barre verticale produite par un accident et qu'il ne faut pas prendre pour une lettre.

Au-dessus du vase est inscrit en beaux et grands caractères le mot GAI. Ce nom n'a, comme on le voit, aucune parenté avec celui de *S. Martinius Ablaptus;* le même nom, moins le I emporté par une cassure, est répété, en caractères beaucoup plus petits, dans la partie centrale de l'orifice du vase; ce nom est au génitif, comme le sont généralement ceux des oculistes mentionnés sur les tranches des cachets. Il y a lieu, sans vouloir faire cependant autre chose qu'un simple rapprochement de noms, d'observer que le nom GAIVS était porté par un médecin oculiste cité par Galien : Κολλύριον Γαΐου ὀφθαλμικοῦ ; suit la formule (1).

A droite du vase et au-dessous de la panse est un L renversé ou un gamma grec; serait-ce la lettre initiale du nom Γ(αῖος)??

Duchalais, après avoir entrevu, sans s'y arrêter, la vérité sur le mode d'emploi des cachets d'oculistes (2),

(1) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VIII, p. 771 du t. XII.

(2) *Op. cit.*, p. 176 : « Il serait donc possible que l'usage « d'imprimer sur l'objet même son nom et ses qualités eût « été employé dans l'antiquité comme il l'est encore chez « nous par les parfumeurs, les confiseurs et autres; mais, « après avoir un peu réfléchi, on sera bien vite forcé « d'abandonner cette conjecture. » Dès 1821, Rever avait exprimé la même opinion comme étant la plus probable, ce qui, avant la découverte de Reims, n'était pas sans mérite : « Enfin, il ne peut être déraisonnable de « penser que ces remèdes, qu'on a reconnus jusqu'à pré- « sent pour des collyres, aient été d'abord préparés en « pâte gommée, résineuse ou friable, devant se durcir par

suppose que ces pierres sigillaires servaient à marquer d'une empreinte le couvercle des fioles pharmaceutiques; le vase de notre cachet lui fournit la démonstration de son opinion; « c'était, dit-il, une des fioles « destinées à contenir les collyres; les yeux qui ornent « le bas de la panse en sont la preuve irrécusable. » (3)

Nous venons de dire ce qu'il faut penser des yeux; quant au vase, ce n'était sans doute pas une fiole d'un usage ordinaire en pharmacie; ni par ses dimensions, ni par sa forme il ne se prête à cet usage, pas plus que ces grands flacons en verre, remplis d'une eau colorée, qui, placés en évidence dans les vitrines des pharmaciens de nos jours, leur servent pour ainsi dire d'enseigne et signalent leurs magasins aux passants. D'ailleurs, la découverte de Reims a démontré comment on employait ordinairement les cachets d'oculistes; enfin l'hypothèse du savant médecin pèche par la base; le vase de notre cachet n'a pas de couvercle, et le mot GAI a été gravé dans le champ laissé libre par le dessin entre les contours de l'orifice.

TRANSCRIPTION.

1° (Rameau) DIARHODON

Diarhodon.

« refroidissement ou dessiccation, et qu'ils aient été marqués « d'un cachet tandis qu'ils étaient mous, comme cela se « fait encore pour certains bols. Je ne serais donc pas « étonné que cet usage eût été le plus ordinaire et presque « général, sauf l'exception de quelques petits vases, « lorsque l'oculiste livrait le collyre tout préparé pour « l'usage actuel (*op. laud.*, appendice, p. 12, § 28). »

(1) Duchalais, *op. cit.*, p. 179.

2° S · MARTINI · ABLAPTI
THALASSEROS

S(purii) Martini(i) Ablapti thalasseros.

3° S · MART · ABLAPTI
SMECTICVM

S(purii) Mart(inii) Ablapti smecticum.

4° S · MART · ABLAPTI
(Rameau) CROCODES

S(purii) Mart(inii) Ablapti crocodes.

TRADUCTION.

1° Collyre diarhodon (à la rose).

2° Collyre thalasseros (marin) de S. Martinius Ablaptus.

3° Collyre smecticum (détersif) de S. Martinius Ablaptus.

4° Collyre crocodes (au safran) de S. Martinius Ablaptus.

Le mot *diarhodon* sur la tranche 1, et le mot *crocodes* sur la tranche 4, sont précédés d'un rameau; il ne faut pas chercher un sens à cet ornement qui se retrouve sur d'autres cachets; il est uniquement destiné à remplir un vide. Nous partageons, sur ce point, l'opinion de Sichel (1). Sur la tranche 2, les deux I de Martini sont liés, le premier avec le T, le second avec le N; il en est de même pour le I de *Ablapti*, qui est lié avec

(1) *Nouveau recueil*, p. 30 et 53.

le T. Sur la tranche 3, le nom *Mart(inius)* est abrégé ainsi que sur la tranche 4. Après le premier M du mot *smecticum*, il semble que le graveur, ayant manqué la



lettre E en faisant sauter un éclat de la pierre, ait dû la reprendre un peu plus loin; c'est ainsi, du moins, que paraîtrait devoir être interprété le trou irrégulier qui se voit entre le M et le E. Cependant Rever dit avoir reconnu, « à l'aide d'une bonne loupe, les vestiges « incontestables d'un second M, dont le dernier jam« bage ne fut pas entièrement achevé, et qui est, « comme les trois autres, biffé aux dépens de la pierre, « par des coups de burin que l'ouvrier ne se donna point « la peine d'adoucir (1). » Dans ce cas, l'ouvrier aurait, par erreur, recommencé une seconde fois la lettre qu'il avait déjà gravée.

(1) Rever, *op. laud.*, appendice, p. 32.

Les lettres sont de dimensions inégales. Sur la tranche 1, le mot *diarhodon*, écrit sur une seule ligne, est formé de caractères beaucoup plus grands que les inscriptions des autres tranches, qui, sur une épaisseur égale, sont gravées en deux lignes.

I. — DIARHODON.

Sur le collyre *diarhodon*, cf. le cachet d'*Aelius Fotinus* (notre n° II, tranche II), 1881, p. 87. Nous avons indiqué, en cet endroit, les numéros de Grotefend et de Klein qui renvoient aux passages où les médecins anciens traitent de ce collyre (1), et les affections de la vue contre lesquelles il était efficace.

(1) Pour faciliter les recherches aux lecteurs qui n'auraient à leur portée ni le recueil de Grotefend, ni le supplément de Klein, nous donnerons ici l'indication de ces textes, ce que nous avons négligé de faire, à propos du cachet d'*Aelius Fotinus* : Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων, etc., l. IV, c. VIII, p. 767 du t. XII. — Alexander Trallianus, *De arte medica*, l. II, c. VII, col. 178 C et E. — Paulus Aegineta, *De re medica*, l. VII, c. XVI, col. 672 E et G. — Oribasius, *Synopseos*, l. IV, col. 52 F. — On peut utilement ajouter à ces textes un chapitre que Pline consacre aux propriétés de la rose et à son emploi en médecine, H. N., XXI, LXXIII, et le chapitre d'Aetius, intitulé *Collyria ex rosis viridia ac alba* (*Tetrabiblos* II, sermo III, c. CVIII, col. 353). Myrepsus donne la formule d'un *diarhodon abbatis* (*de antidotis*, sectio I, c. XCIII et XCIV, col. 381 C-G), d'un *diarhodon Galeni* (*ibid.*, c. CXXXIV, col. 389 G) et de deux *diarhodon pastillus* (*de pastillis*, sectio XLI, c. XV, col. 785 C-D et c. XLVII, col. 788 H), mais ce ne sont pas des remèdes pour les yeux. Sur le collyre *diarhodon*, cf. encore Sichel, *Nouveau recueil*, p. 95-96, et Desjardins, *Monuments du Bavai*, p. 103.

L'orthographe du mot *diarhodon* varie sur les cachets. Il est écrit sans H sur des pierres de Bavai (1), de Compiègne (2), de Nimègue (3), de Bouguenais (4); avec un H sur des cachets de Dijon (5), de Lillebonne (6), de Vieux (celui que nous publions ici), de Saint-Aubin-sur-Gaillon (7), de Bavai (8), de Paris (?) (9), de Trèves (10).

II. — S(PVRII) MARTINI(I) ABLAPTI THALASSEROS.

1° S. MARTINIVS ABLAPTVS. — C'est le seul oculiste de ce nom qui figure sur les cachets. Le gentilicium *Martinius* est rare. On l'a cependant retrouvé dans plusieurs inscriptions des bords du Rhin (11), dans une inscription de Lyon (12), et peut-être sur une pierre d'Angleterre (13). Quant au cognomen *Ablaptus*, l'abbé Vincent de Vit n'en cite aucun exemple dans son *Onomasticon*.

(1) Grotefend, n° 4, Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 104, Wilmanns, *Exempla*, n° 2755.

(2) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 95, n° 89, Grotefend, n° 35.

(3) Brambach, *Corpus inscr. Rhen.*, n° 76, Grotefend, n° 93.

(4) Parenteau, *Catalogue du musée de Nantes*, 2e édition, p. 103, n° 266, Klein, n° 121.

(5) Maffei, *Galliae antiquitates quaedam selectae*, Paris, 1733, p. 75, Grotefend, n° 41.

(6) Tôchon d'Annecy, p. 68, n° 21, Grotefend, n° 42.

(7) Grotefend, n° 86.

(8) Ern. Desjardins, *Mon. de Bavai*, p. 99.

(9) Notre n° II, p. 14.

(10) Klein, *Iahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. LVII (1876), p. 200-201.

(11) Brambach, C. I. R, nos 904, 1130, 1330.

(12) Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 424.

(13) C. I. L., t. VII, n° 353.

2° Thalasseros. — On s'accorde à faire dériver le collyre *thalasseros* du mot θάλασσα, mer. Le collyre *thalasseros* serait ainsi nommé à cause de sa couleur semblable à celle de la mer. Duchalais (1) a emprunté cette opinion à Rever (2); Sichel l'a adoptée après lui (3). Grotefend s'abstient de se prononcer sur l'étymologie de ce mot. Tout récemment, en publiant dans la *Revue épigraphique du midi de la France* (4) le cachet de Bagnols (Gard), M. Allmer a résumé, en quelques lignes très-précises, l'opinion ayant cours, sur le collyre *thalasseros* : « Le *thalasseros*, « collyre marin » ou « cou-« leur d'eau de mer », tirait son nom de la couleur que « lui donnait l'indigo, suivant Galien, ou le vert de gris, « suivant Aetius, employé dans sa composition. Ces deux « auteurs recommandent particulièrement un *thalasseros* « *d'Hermopyle* comme très-efficace contre toute faiblesse « de la vue. Aussi était-ce pour l'éclaircissement de « la vue (*ad claritatem*), et contre le larmoiement (*tha-« lasseros delacrimatorium*), que les cachets qui mention-« nent le collyre marin nous le montrent en usage. »

Nous reproduisons ici les formules de Galien et d'Aetius :

Formule de Galien (5) :

Hermophili collyrium thalasserum, accommodatum ad

(1) *Op. cit.*, p. 216.

(2) *Op. cit.*, appendice, p. 33.

(3) *Nouveau recueil*, p. 62.

(4) N° 15, août-septembre, 1881, p. 230, n° 263; cf. *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1878, 44e livraison, p. 56 et suiv. (*Un cachet d'oculiste romain, lettre à M. Lacroix*).

(5) Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων.. etc., l. IV, c. VIII, p. 781 du t. XII.

suffusiones et ad omnem hebetudinem visus. Facit et ad incipientem suffusionem, estque odoratissimum medicamentum :

Cadmiae,	drachm.	XVI.
Atramenti indici,	»	XVI.
Piperis albi,	»	VIII.
Aeruginis,	»	IV.
Succi medici,	»	IV.
Opobalsami,	»	IV.
Gummi,	»	XII.

aqua excipe, utere cum aqua. Temperies diversa est juxta affectus.

Formule d'Aetius (1) :

Collyrium Hermophili, thalasserum, id est marinum, ad omnem hebetudinem accommodatum, et ad omnem incipientem suffusionem, estque odoratissimum :

Cadmiae,	drachm.	XVI.
Aeruginis,	»	IV.
Atramenti indici,	»	XVI.
Piperis albi,	»	VIII.
Succi Medi,	»	IV.
Opobalsami,	»	IV.
Gummi,	»	XII.

excipe aqua et utere cum aqua. Temperatura diversa est juxta affectiones.

Sichel se trompe en affirmant que, aux ingrédients mentionnés dans la recette de Galien, Aetius a ajouté le vert de gris. On voit que les deux formules sont

(1) Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo IV, c. cx, col. 358 H.

identiques quant aux ingrédients et aux doses; l'ordre de l'énumération est seul interverti. Le vert de gris est mentionné par les deux auteurs; le témoignage de Sichel a trompé M. Allmer sur ce détail, d'ailleurs fort peu important. Il faut donc conclure que si le collyre *thalasseros* tire son nom de sa couleur marine, il la tenait non de la présence de l'indigo seul dans le collyre, comme l'indique une des formules, ou de celle du vert de gris seul, comme l'indique l'autre formule, mais de la réunion de ces deux substances ou de la prédominence de l'une sur l'autre.

Alexander Trallianus cite, en passant, le collyre *thalasseros* (1). Paulus Aegineta en donne une recette conforme à celles que nous venons de citer (2).

Aetius nous a donné, nous l'avons vu tout à l'heure, la signification du nom *thalasseros : collyrium thalasserum, id est marinum;* mais aucun texte n'autorise à penser que ce nom fût dû à la couleur du collyre. Nous savons, il est vrai, que bon nombre de collyres ou autres préparations médicinales ont reçu des médecins anciens un nom conforme à leur couleur : nous avons, sur un ou deux cachets, le collyre *album* (3), dans Galien, κολλύριον τὸ λευκὸν (4), le collyre *chloron* (5),

(1) *De arte medica,* l. II, c. v, col. 175 B.

(2) *De re medica,* l. VII, c. xvi, col. 673 B.

(3) Grotefend, n[os] 10 et 31 (?); cf. Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, c. civ, col. 350 B.

(4) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. viii, p. 757 du t. XII.

(5) Grotefend, n° 13, C. I. L., t. V, n° 8124; Grotefend, n[os] 97, 100, C. I. L., t. VII, n° 1320; notre n° I; Rochambeau, *Revue archéologique*, mars, 1880, p. 178; Klein, *Iahrbücher des Vereins*, etc., t. LVII (1876), p. 200-201.

dans Galien χλωρὸν (1), dans Aetius, *chlora*, sive *viridis compositio* (2), κολλύριον κιῤῥὸν (3), le collyre *fuscum* (4) le collyre *psittacinum a colore ita dictum* (5)... etc... Mais de ce que le *thalasseros* contenait, mélangés avec beaucoup d'autres substances, du vert de gris et de l'indigo, s'ensuit-il qu'il était vert ou bleu comme les flots? D'autres médicaments sont désignés sous un nom également dérivé de θάλασσα, à cause de l'eau de mer qui entrait dans leur composition : par exemple, le *thalassomelli*, purgatif composé d'eau de mer et de miel (6), les vins médicinaux mentionnés par Dioscorides (7) et appelés θαλάττιοι, parce qu'ils étaient fabriqués avec de l'eau de mer. Il est vrai que nous ne voyons, dans les formules de notre collyre, l'indication d'aucune substance tirée de la mer ; mais le nom ne pouvait-il pas être dérivé de propriétés autres que la couleur. Nous avons vu que l'indigo entre, pour une bonne part, dans le *thalasseros* ; or Pline avait observé que l'indigo répand, quand on le brûle, une odeur *marine* : « *reddit... dum fumat odorem maris* (8) », et justement Galien et Aetius parlent l'un et l'autre de l'odeur de notre collyre : « *estque odoratissimum medi-*

(1) *Loc. cit.*, p. 763 et 765.

(2) *Tetrabiblos* III, sermo III, c. XXIX, col. 569 G.

(3) Galien, *loc. cit.*, p. 783.

(4) Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo IV, c. CIX, col. 355 B.

(5) Scribonius Largus, *De composit. medic.*, c. III, col. 198 E.

(6) Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. XX, p. 706 du t. I; Marcellus, *De medicamentis*, c. XX, col. 338 F.

(7) Dioscorides, *loc. cit.*, c. XXVII, p. 712.

(8) H. N., XXXV, XXVII.

camentum (1) ». Ce collyre qui, si l'on en juge par les substances métalliques dont il est composé, devait être très-mordant, ne pouvait-il pas aussi tirer son nom de cette qualité qui lui était commune avec toute une classe de médicaments appelés *marina*, doués, entre autres propriétés, de celle d'être mordants : « *mordent carnem* » (2)? Ce ne sont là que des hypothèses, et, les textes faisant défaut pour les appuyer, nous nous gardons de les croire plus fondées que l'opinion citée en premier lieu, mais elles ont tout au moins une égale valeur.

Le vert de gris (*aerugo*) entrait pour quatre drachmes dont la composition du *thalasseros*; or Pline s'exprime ainsi au sujet de cette substance : « *Vis ejus collyriis oculorum aptissima, delacrimationibus mordendo proficiens* (3). C'est donc probablement au vert de gris que le collyre *thalasseros* est redevable de l'épithète *delacrimatorium* qui lui est attribuée sur deux cachets.

Le thalasseros est connu par plusieurs cachets : une fois il ne précède le nom d'aucune maladie (4), trois fois il est employé *ad claritatem* (5), deux fois il est qualifié *delacrimatorium* (6).

(1) *Loc. cit.*

(2) Oribasius, *Medicin. collect.*, l. XI, c. XXXIX, *ex Herodoti libro de remediis extrinsecus occurrentibus*, col. 404 B-D.

(3) H. N., XXXIV, XXVI, 3.

(4) *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1878, p. 56, Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 15, août-septembre 1881, p. 230, n° 263.

(5) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 62, n° 22, Grotefend, n° 53, C. I. L., t. VII, n° 1318; Caylus, t. I, p. 225, Grotefend, n° 93 (?); Mowat, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1881, p. 109.

(6) Caylus, t. I, p. 230, Grotefend, n° 88; Brambach, C. I. R., n° 1878, Grotefend, n° 90.

III. — S(PVRII) MART(INII) ABLAPTI SMECTICVM.

SMECTICVM. — Galien applique l'épithète σμηκτικὸν au collyre ἁρμάτιον, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler (1). Κολλύριον ἁρμάτιον ἐπιγραφόμενον, ᾧ ἐχρήσατο Πτολεμαῖος ὁ βασιλεύς, σμηκτικὸν (2). Kühn traduit ce mot : *extersiva facultate praeditum*. Il est probable que le collyre *smecticum* avait des propriétés détersives d'où lui vient son nom. Souvent les médecins anciens donnaient à leurs collyres ou à leurs médicaments des noms tirés de l'effet qu'ils devaient produire : c'est ainsi qu'Alexander Trallianus fait mention d'un collyre qu'il nomme *dacneron, hoc est mordicans* (3) ; le même auteur écrit au sujet d'un collyre : *primario ei appellatio indita est cynopticon, quasi caninum visum praestans* (4); un autre collyre est nommé ἀκισώδυνον, *a dolore mitigando* (5), etc. Dioscorides attribuant à la cendre de pourpre la propriété de nettoyer les dents, emploie le mot σμηκτικός: Πορφύρα καεῖσα δύναμιν ἔχει ξηραντικήν, σμηκτικὴν ὀδόντων (6) Pline applique également l'adjectif *smecticus* à la cendre de limaçon : « *Omnium quidem cochlearum cinis spissat,* « *calfacit smectica vi* » (7).

Le collyre *smecticum* nous est donc uniquement connu par la propriété qu'indique son nom ; nous ne

(1) Voir notre n° I, tranche III, § 1 (p. 11), et notre n° III, tranche III (p. 27).

(2) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VIII, p. 779 du t. XII.

(3) *De arte medica*, l. II, c. V, col. 174 D.

(4) *Ibid.*, E.

(5) *Ibid.*, c. I, col. 169 F.

(6) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. II, c. IV, p. 168 du t. I.

(7) Pline, H. N., XXX, X, 2.

savons rien des substances qui entraient dans sa composition : il appartenait à cette classe de médicaments, si souvent mentionnés chez les auteurs anciens et appelés *smegmata*, nom étymologique et général des *medicamenta detergentia* (1). Une des substances le plus souvent employées dans ce genre de compositions est une terre recueillie dans l'île de Cimolus (auj. Cimoli), et connue sous le nom de *Cimolia creta* ou *terra* (2), en grec γῆ Κιμολία. Cette terre avait reçu des auteurs anciens, le nom Σμηκτίς « idem quam σμηκτική, » ajoute Étienne (3). Elle devait évidemment ce nom à ses propriétés détersives. Le collyre *smecticum* était-il, comme le *sphragis de Lemnos* ou le διὰ γῆς Σαμίας un petit pain fait avec la terre de Cimoli, un διὰ γῆς Κιμολίας ? Nous n'avons trouvé, dans les auteurs anciens, aucun renseignement confirmant cette hypothèse; en tout cas il est opportun de rapprocher les deux noms.

Le collyre *smecticum* n'est mentionné sur aucun autre cachet.

(1) Cf. Oribasius, *Medicin. collect.*, l. X, c. XXI, col. 396 B : « *De abstergentibus medicamentis, quae smegmata dicuntur.... Abstergent autem, nitrum, aphronitrum, sal, mel, salis flos, Cimolia.....* etc. »; cf. Paulus Aegineta, *De re medica*, l. VII, c. XIII, col. 665 F : « *Porro ex his quae cuti adhibentur, quaedam exterunt et extergunt, velut quae ex Cimolia, pumice*...etc. »

(2) Sur la terre de Cimolus et ses propriétés, cf. Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. CLXXV, p. 824, du t. I; Oribasius, *Medicin. collect.*, l. XV, col. 512 G-H ; Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν... etc., l. IX, c. I, 4, p. 178-192, *passim*; Pline, H. N., XXXV, LVII; Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo II, c. VIII, col. 65 G-H.

(3) *Thesaurus linguae graecae*, édition Didot, au mot Σμηκτίς.

IV. — S(PVRII) MART(INII) ABLAPTI CROCODES.

CROCODES. — Sur le collyre *crocodes*, cf. notre n° V tranche II, § 2 (1881, p. 573).

XII

CACHET DE M. TARQUINIUS FLORENTINUS

Bavai (*Nord*)

Ce cachet, trouvé il y a quelques années à Bavai, fait partie de la collection de M. E. Balicq ; nous en devons les empreintes à l'obligeance de M. Froehner. C'est une pierre schisteuse, très-tendre, d'un gris verdâtre, de forme carrée. Deux des côtés mesurent 0m025 m., les deux autres ont 0m026 m. de longueur; l'épaisseur des tranches est de 0m004 m. (1).

M. Ernest Desjardins l'a fait connaître (2) au moment même où nous le communiquions à la Société des Antiquaires de France (3); il a été publié ensuite par M. R. Serrure (4).

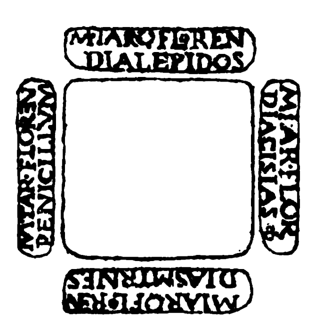
(1) Nous empruntons ces détails sur la matière et les dimensions du cachet à M. R. Serrure, à l'endroit indiqué ci-dessous, note 4.

(2) *Quatrième lettre à M. le docteur Édouard Fournié sur les cachets d'oculistes romains, un cachet inédit,* dans la *Revue médicale française et étrangère*, 1881, n° 22, p. 789.

(3) Séance du 1er juin 1881. — Cf. H. Thédenat, *Lettre à M. Ernest Desjardins, membre de l'Institut, sur le collyre* divinum *et sur le cachet de M. Tarquinius Florentinus, trouvé à Bavai*, dans la *Revue médicale française et étrangère*, 1881, n° 30, p. 141.

(4) *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie de Bruxelles*, 1881, n° 1, p. 9, et n° 3, p. 33.

La deuxième et la quatrième tranche sont réglées d'une façon très visible. Sur les tranches 1 et 3,



le O du mot *Florentini*, de très-petite dimension, est inscrit au-dessus du jambage horizontal du L, et sur les tranches 2 et 3 le E et le N du même mot sont liés. La barre horizontale du T de *Tarquinius* se confond avec le bord de l'empreinte ; on n'en voit trace que sur deux des tranches. Le mot *diacisias* est suivi d'une feuille de lierre (*hedera*).

TRANSCRIPTION :

1° M·TARQFLOREN
DIALEPIDOS

M(arci) Tarq(uinii) Floren(tini) dialepidos.

2° M TAR · FLOREN
PENICILLVM

M(arci) Tar(quinii) Floren(tini) penicillum.

3° **MTARQ FLOREN**
DIASMYRNES

M(arci) Tarq(uinii) Floren(tini) diasmyrnes.

4° **MTAR · FLOR**
DIACISIAS *(feuille de lierre).*

M(arci) Tar(quinii) Flor(entini) diacisias.

TRADUCTION.

1° Collyre dialepidos (aux squames métalliques) de M. Tarquinius Florentinus.

2° Collyre penicillum (à l'éponge) de M. Tarquinius Florentinus.

3° Collyre diasmyrnes (à la myrrhe) de M. Tarquinius Florentinus.

4° Collyre diacisias (au lierre) de M. Tarquinius Florentinus.

I. — M(ARCI) TARQ(VINII) FLOREN(TINI) DIALEPIDOS.

1° M. TARQVINIVS FLORENTINVS. — Ces noms, fréquents sur les inscriptions, ne s'étaient pas encore rencontrés sur les cachets. Le gentilicium *Tarquinius*, sous sa forme féminine, se trouve dans une inscription funéraire de Bavai, abrégé de la même façon que sur notre cachet (1) :

D M
Q·POMP·CRISPO
TARQ · SECVNDAE
POMP · VICTOR
PARENTIB · FECIT

(1) Ernest Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 22 et pl. II.

D(iis) M(anibus). Q. Pomp(eio) Crispo, Tarq(uiniae) Secundae, Pomp(eius) Victor parentib(us) fecit.

2° DIALEPIDOS. — Cf. notre n° V, tranche I, § 2 (1881, p. 565).

II. — M(ARCI) TAR(QVINII) FLOREN(TINI) PENICILLVM.

PENICILLVM. — Sur le collyre *penicillum*, cf. notre n° IV, tranche III, § 2 (1881, p. 282).

Nous avons longuement parlé de ce collyre ; nous voudrions n'y pas revenir ; il nous faut cependant rendre compte de la nouvelle transcription, *collyre penicillum*, que nous avons substituée à l'ancienne traduction, *éponge*, admise jusqu'ici par nos prédécesseurs et par nous.

Le mot *penicillus* désigne, chez Pline, cette éponge plus fine, plus douce, qui pousse dans la mer à l'endroit d'où l'on a arraché les premières éponges : « *Trogus auctor est circa Lyciam penicillos mollissimos nasci in alto unde ablatae sint spongiae* (1). » Ce mot n'est pas particulier à Pline : Columelle, dans la phrase suivante, parle vraisemblablement d'une éponge : « *Rutabulo ligneo et ferrea curvata radula ducitur quod destillavit aut quod in lateribus haesit : deinde penicillo detergitur* (2). » Le diminutif *peniculus*, qui signifie petit pinceau, est employé, par Térence, dans le sens d'éponge :

THRASO

Quid ignave ? Peniculon' pugnare, qui istum huc portes, cogitas ?

SANGA

Egone ? Imperatoris virtutem noveram et vim militum :
Sine sanguine hoc non posse fieri : qui abstergerem vulnera (3) ?

(1) H. N., XXXI, XLVII, 6.

(2) Collumella, *De re rustica*, XII, XVIII.

(3) Terentius, *Eunuchus*, IV, 8, 7, édit. Teubner.

Le grammairien Festus nous donne la raison de cette dénomination : « *Peniculi, spongiae longae, propter similitudinem caudarum, appellatae* (1) ».

Nous savons, par un texte de Pline, que les éponges, réduites en cendres, étaient efficaces contre certaines maladies des yeux : « *Et oculorum causa comburuntur in cruda olla figulini operis, plurimum proficiente eo cinere contra scabritias genarum, excrescentesque carnes, et quidquid opus sit ibi destringere, spissare, explere* (2). » On rencontre dans Dioscorides un texte à peu près semblable : « *Crematae* (spongiae) *oculorum inflammationi aridae auxiliantur, et ubi aliquid abstergendum est aut astringendum. Satius vero est ad ocularia medicamenta prius lavare cineres* (3) ».

On devait ensuite, en mélangeant cette cendre avec un liquide, en faire une pâte, qui, après avoir reçu la forme adoptée, était marquée d'une empreinte. C'était la manière habituelle dont on façonnait cette sorte de collyre. Les substances à employer étaient réduites en poudre dans un mortier, ou en cendres par la crémation. Le Pseudo-Pline nous indique comment on procédait à cette dernière opération : « *Jubemur in quibusdam remediis uti cinere vel avium vel animalium aliarumque rerum. Omnia hujus generis debebunt cremari in olla nova, addito operculo circumlitoque argilla, in furno ferventi* (4). » Ce texte concorde avec celui de Pline, que

(1) Festus, *De significatione verborum,* l. XVI, p. 208, édit. Müller, Leipzig, 1839.*

(2) H. N., *loc. cit.*

(3) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. v. c. CXXXVII, p. 805 du t. I.

(4) *Plinii Secundi quae fertur medicina*, édition Rose, Lipsiae, 1875, p. 9, 5-10.

nous avons cité tout à l'heure : « [*Spongiae*] *comb*
in cruda olla figulini operis.» Les substances ainsi r
en poudres ou en cendres, on les mélangeait a
liquide pour en faire une pâte qu'on façonnait
lyre et qu'on laissait sécher (on en a retrouvé à R
« *Haec omnia in pulverem tenuissimum redacta, aqu*
viali colliges, et collyria inde formabis, quae in
siccentur (1). — *Haec tunsa et cribrata cum vino*
teres, atque inde collyria formabis (2). — *Cinerem q*
earumdem (scilicet ungulae asinorum) *cum muliebri*
probe tritum, et in collyria redactum, oculorum cica
detergere (3). » Nous avons cité un texte où Marc
recommande de faire sécher le collyre à l'ombre ; c'
une règle générale ; tous les collyres devaient ains
cher : « *Teruntur haec omnia diligenter ex vino Chio,*
falso, austero, vel ex vino Falerno, deinde confestim
lyria finguntur et in umbra siccantur, quod et de omni
aliis collyriis observari oportet (4). » Nous sommes c
vaincus que les cendres d'éponges, soit seules,
mélangées à d'autres substances, étaient ainsi trait
et formées en collyres, qu'on estampillait en y imp
mant le mot *penicillum*. L'empreinte, dans le cas co
traire, aurait été placée, non sur l'éponge elle-mêm
mais sur la boîte où on la renfermait. Ce ne serait ce
tainement pas impossible ; les médecins anciens fo
mention de faits analogues. Mais pourquoi suppose
que la tranche portant le mot *penicillum*, exactemen
semblable aux autres, avait cependant un usage diffé

(1) Marcellus, *De medicamentis*, c. VIII, col. 279 G.
(2) Id. *ibid.* col. 280 C.
(3) Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo II, c. CLVII, col. 91 C.
(4) Marcellus, *loc. cit.*, col. 267 A.

rent? Pourquoi chercher une exception là où la règle générale suffit et peut parfaitement être appliquée?

Sur les cachets et dans les textes d'auteurs, le mot *lene* signifie *adoucissant*. Cette épithète est attribuée au mot *penicillum* sur treize cachets au moins. On traduit généralement *penicillum lene* par *éponge douce*, *éponge fine;* là encore, il faut recourir à une exception et détourner le mot *lene* de son sens habituel; dans notre interprétation nous conservons à l'épithète *lene* sa signification générale.

Nous interpréterons donc une des tranches du cachet de Lydney autrement que ne l'ont fait MM. Huebner (1) et Klein (2), qui transcrivent :

IVLIVCVNDI
COLLYR PENC

Jul(ii) Jucundi collyr(ium) pen[i]c(illo), c'est-à-dire collyre à appliquer avec une éponge.

De notre côté nous transcrivons : *Jul(ii) Jucundi collyr(ium) pen[i]c(illum)*, et traduisons tout simplement : collyre penicillum (à l'éponge) de Julius Jucundus. La lecture contraire ne nous semble justifiée par aucun exemple analogue; sur tous les cachets connus, c'est le nom du collyre qui figure. En outre, si la transcription de MM. Huebner et Klein était admise, il faudrait lire et interpréter de la même manière le mot *penicillum* sur tous les cachets; or c'est impossible, car toutes les fois que le mot n'est pas abrégé, il y a *penicillum,* et non *penicillo*. Nous interpréterons de la même manière, sur le cachet de C. Cintusminius Blandus (3), les mots SPONG LENI, collyre spongia (à l'éponge), adoucissant.

(1) C. I. L., t. VII, n° 1309.

(2) N° 118.

(3) Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 453, Grotefend, n° 15.

III. — M(ARCI) TARQ(VINII) FLOREN(TINI) DIASM

DIASMYRNES. — Cf. notre n° IX, tranche I p. 600), et notre n° XIV, tranche II, § 1.

IV. — M(ARCI) TAR(QVINII) FLOR(ENTINI) DIACIS.

DIACISIAS. — Ce collyre ne s'était, jusqu'à c rencontré sur aucun cachet. M. Ernest Desjar voit une transcription fautive du mot grec διάχυ par contre, un collyre résolutif, dénommé d'apı propriétés médicales (1). Quant à nous, il nous a s que la terminaison *as* indiquait un nom au g gouverné par la préposition διὰ, comme dans les de collyres *dialepidos* (διὰ λεπίδος), *diagessamias* (δ Σαμίας). Reste donc à chercher quelle est la subs désignée par le mot *cisias*. C'est le mot lierre (κισσός nous a paru présenter l'interprétation la plus sati sante.

Les médecins anciens faisaient du lierre un u

(1) *Loc. cit.* : « C'est *diachysias* qu'il faudrait lire et n « savons que le sens de *diachysis*, dans la langue médic « est la résolution d'une tumeur. M. Tarquinius Florenti « vendait donc un collyre résolutif (voy. Dioscoride, I, « III, 59 ; — cf. Anthol. V, 37 ; — Theophr. C. PL. 4, 4, 7 ; « *Thesaur.* d'Etienne au mot διάχυσις). Il résulte de l'« semble de ces textes que le terme nouveau *diacisias*, « figure sur le dernier cachet de Bavai, est pour *diachysi* « et M. le Dr Bréau m'écrit à ce sujet que ce devait êt « un médicament fondant, bien approprié à la cataracte « aux tumeurs. « Je crois, ajoute le savant bibliothécai « de l'Académie de médecine, que ce remède est un collyr « fondant, *ad suffusiones*, en grec ὑπόχυσις, cataracte. »

fréquent. Dans de nombreux passages, Celse (1), Pline (2), Dioscorides (3), Galien (4), Oribase (5), Aetius (6), le prescrivent ou énumèrent ses propriétés. Nicolaus Myrepsus fait mention d'un collyre dans lequel entrait une substance distillée par le lierre et appelée « lacryma hederae » : « *Visum acuens bonum et mirabile : hederae lacrymam cum melle Attico mixtam illine* (7). » Ce texte, il est vrai, est, à notre connaissance, le seul où le lierre soit employé pour les yeux; mais, parmi les propriétés de cette plante, beaucoup lui sont communes avec les substances qui entrent le plus souvent dans la composition des collyres : Celse la cite avec *vinum*, *acetum*, *rosa*, *olea*, *melinum*, si fréquemment employés par les fabricants de collyres, dans une liste de substances *quae simul reprimunt et refrigerant* (8). C'est, suivant Pline, un topique contre les ulcères de toute nature : « *Illinitur decocta quaecumque* (hedera) *in vino omnium hulcerum generi, etiamsi cacohete sint* (9). » On sait que le vinaigre était employé dans les collyres; nous avons relevé sur les pierres plusieurs collyres *dioxus;* or Pline attribue au lierre les propriétés du vinaigre : « *Eadem natura, quae aceto, ei est* (10). » M. le D[r] Moquin-Tandon

(1) *Medicina*, II, XXXIII.

(2) H. N., XXIV, XLVII, XLIX.

(3) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. II, c. CCX, p. 328 du t. I.

(4) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως και δυνάμεως, l. VII, 29, p. 29 du t. XII.

(5) *Medicin. collect.*, l. XV, c. I, lettre C. col. 500 A.

(6) *Tetrabiblos* I, sermo I, *a littera K incipientia*, col. 34 A.

(7) *De oxymelitis*, sect. XXXVII, c. LXXXIV, col. 750 E.

(8) *De medicina*, II, XXXIII.

(9) H. N., XXIV, XLVII, 4.

(10) *Ibid.*, 1.

résume ainsi les vertus que les anciens prêtaie
feuilles de lierre : « *On les croyait vulnéraires et déte.*
« *on les recommandait aussi dans le traitement de la*
« *et de la gale. — Administrées en décoction, en*
« *locaux. On employait aussi les fruits mûrs et pulv*
« *dans du vinaigre ou du vin blanc* (1). — *Résine de lie.*
« *on s'en servait aussi en fumigations* (2) ». Dioscoride
Galien (4) et d'autres (5) nous apprennent que les rés.
et particulièrement l'encens, étaient employées en *f*
et en fumigation pour combattre certaines affect
soit des yeux, soit d'autres parties du corps. Auj
d'hui le lierre a perdu sa vogue (6), mais des tra
nombreuses des anciens usages sont restées dans
médecine populaire et dans ce qu'on est convenu d'a
peler des « remèdes de bonnes femmes ». On l'util
encore dans nos campagnes (7).

Il n'est pas surprenant que le lierre, aussi souvent en
ployé, ait donné son nom à des collyres. Paulus Aeginet
fait mention d'un emplastrum κίσσινον (8). Marcellu
fait entrer le lierre dans la composition d'un *acopum*
nommé, pour cette raison, διὰ κισσοῦ, et d'une efficacit

(1) A. Moquin-Tandon, *Éléments de botanique médicale* IIe partie, l. I, ch. XI, § 15, n° 19, p. 196.

(2) Id., *ibid.*, l. II, c. VII, § 7. n° 6, p. 352.

(3) *Loc. cit.*, l. I, c. LXXXIV-LXXXV, p. 88-89 du t. I.

(4) *Loc. cit.*, l. VII, c. XI, 15, p. 61 du t. XII.

(5) Cf. Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo III, c. CXLIV, col. 145 B-D ; Paulus Aegineta, *De re medica*, l. VII, c. XXII, col. 693 B-G.

(6) H. Bossu, *Traité des plantes médicinales*, t. II, p. 285.

(7) *Folia hederae ad ambusta et ulcera quaevis conducere creditur et hodie in Suecia.* Linnaei *Iter per Gothiam occid. Suec.* p. 201, apud Curtium Sprengel, *Commentarius in Dioscoridem*, II, c. CCX, p. 487, note 60.

(8) *De re medica*, l. VII, c. XVII, col. 676 A.

rare : « *Si quae doluerint corporis partes, perunctae et confricatae sanitati cito restituentur* (1). » Theodorus Priscianus donne, de son côté, la formule d'un *acopum* nommé *diacissum*, où l'on employait des bourgeons de lierre : « *germinis hederae uncias IV* (2) ».

Un collyre qui emprunterait son nom au lierre devrait, nous ne l'ignorons pas, se nommer régulièrement, en grec, διὰ κισσοῦ, et, en latin, *diacissus* ou *diacissi*, et non diacisias. Mais on sait combien les noms de collyres, en passant du grec dans un latin plus ou moins barbare, étaient défigurés souvent, soit par l'ignorance de l'oculiste, soit par celle du graveur de la pierre. C'est ainsi qu'ont été formés les noms de collyres : *diatesserium* pour *diatessaron*, *diallepidos* et *dialepinus* pour *dialepidos*, *diamisum*, *diamesus*, *diamysum*, etc.

L'auteur du traité attribué à Apulée mentionne un nom du lierre qui se rapproche davantage du nôtre : *cission* (3). Restent les deux S du mot grec, dont un seul subsiste dans le nom de notre collyre; mais, n'avons-nous pas, sur la pierre de Bouguenais, le collyre *diagesamias* pour *diagessamias* (4)? Les simplifications de ce genre ne sont pas rares sur les inscriptions. Nous pouvons, d'ailleurs, nous dispenser d'y recourir : Étienne, d'après Hésychius (5), indique le mot κισὸς

(1) *De medicamentis*, c. XXXVI, col. 411 G-H.

(2) *Ad Eusebium de physica scientia*, p. 311b, édit. Aldus, Venetiis, 1547.

(3) *Parabilium medicamentorum scriptores antiqui.* — L. Apuleii *De medicaminibus herbarum*, c. XCVIII, p. 273, Norimbergae et Altorfii, 1788.

(4) Klein, n° 121.

(5) *Thesaurus linguae graecae*, édit. Didot, au mot

comme synonyme de κισσὸς; or, κισσὸς se tran
latin *cisus*, de telle sorte que la transcription ré
du nom de collyre διὰ κισσοῦ serait *diacisi*.

XIII

CACHET DE Q. MAETIUS THREPTUS.

Bavai (Nord).

Cé cachet n'est pas inédit. Il a été signalé pou
première fois, en 1844, par Isidore Lebeau dans
mémoire sur Bavai (1). On le citait alors comme fai
partie de la collection de feu M. de Préseau, à H
mont; il était en stéatite; Lebeau qui en avait pri
copie et l'empreinte y lisait le nom de *Q(uintus) Mae
Threpius*. Dans la seconde édition du mémoire
Lebeau qui parut en 1859 (2), la mauvaise copie publ
en 1844 est donnée de nouveau, et on y a joint
renseignements suivants :

« Chaque feuille, longue de 34 millimètres, épais
« de 6, est chargée sur trois des quatre tranches d'in
« criptions de deux lignes chacune. Les caractères q

κισσὸς : Κισσὸς, *idem quam* κιττὸς, *Hezychio teste species herba*

(1) Ce mémoire a paru en 1844 dans les *Archives histo
riques et littéraires du Nord de la France*, nouvelle série
t. V, p. 113 à 160 et 249 à 285. Le cachet est publié à la
p. 261. On le retrouve dans le tirage à part intitulé *Bavai*,
1845, à la p. 61, mais la copie est détestable.

(2) Isidore Lebeau, *Bavai*, nouvelle édition par Michaux
aîné, 1859, p. 69.

« sont nettement gravés en creux paraissent d'un style « fort ancien. »

Si ces renseignements, présentés d'une façon peu claire, s'appliquent bien à notre petit monument, il est singulier que l'auteur ou l'éditeur n'ait pas songé à faire connaître les inscriptions d'une manière complète. Lebeau n'a donné l'inscription que d'une seule tranche. Fevret de Saint-Mémin, qui l'a également publié en 1846, est dans le même cas (1).

Depuis, il est passé complétement inaperçu, du moins nous le croyons. Il paraît n'avoir été connu ni de Duchalais, ni de Sichel, ni de Grotefend, ni de M. Klein, ni de M. Ern. Desjardins, qui s'est plus spécialement occupé des cachets de Bavai. Nous ne pouvons en donner le dessin, ne sachant pas où il est conservé. Fevret de Saint-Mémin lui-même en a eu seulement une copie, et, en ce qui concerne la découverte de la pierre, nous devons nous borner à enregistrer les renseignements fournis par cet auteur (2) :

« Un autre cachet antique, que je crois inédit, a été « trouvé à Bavay, en 1812, par M. Vireley, ingénieur. « C'est la deuxième pierre sigillaire découverte dans « cette localité; la première est rapportée au n° 30 du « catalogue Tôchon mentionné plus haut.

« M. Rossignol, notre collègue, conservateur des « archives du département de la Côte-d'Or et de l'an« cienne Bourgogne, m'a communiqué, depuis environ

(1) *Note additionnelle au rapport sur les cachets des médecins oculistes romains*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. II (1842-46), in-4°, Dijon et Paris, 1847, p. 190.

(2) *Loc. cit.*

« un an, une simple copie de l'empreinte de cette pie
« en me témoignant ses regrets de ne pouvoir me dor
« aucune explication relative aux dimensions préc
« ni à la nature de la substance du cachet. »

Il est probable que c'est dans la collection de M. Préseau que M. Vireley avait fait la découverte de cachet. En tout cas comme la copie publiée par Sai Mémin est moins mauvaise que celle de Lebeau, nous reproduisons ici :

TRANSCRIPTION.

Q · MAEI| THREPI|
CROCODES · DIOPOBLSAMV (*sic*)

Q(uinti) Maeti(i) Threpti crocodes diopob(a)lsamu(m).

TRADUCTION.

Collyre crocodes diopobalsamum (au safran et au baume de Judée) de Q. Maetius Threptus.

Fevret de Saint-Mémin lit *Q. Maeius Threpius*. Cette lecture n'est pas acceptable au moins quant au cognomen Threpius, car Threptus est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'insister. Le gentilicum *Maeius* existe ; nous avons préféré lire *Maetius* parce que l'avant-dernière lettre du mot MAEI| est exactement semblable dans la copie donnée par Saint-Mémin au second T de *Threptus* qui est d'une lecture certaine, et parce que, sur les cachets comme sur les autres monuments épigraphiques, à l'époque romaine, on ne gravait généralement qu'un seul des deux I des génitifs en *ii*. Au reste, Lebeau avait lu sur l'original même : *Q. Maeti Threpii.* Il avait

reconnu le T dans *Maeti*(*i*) et, chose singulière, ne l'avait pas soupçonné dans *Threpti*.

N'ayant aucun moyen de contrôler la lecture de Saint-Mémin, nous avons écrit, d'après lui, *diopoblsamu* (*sic*); peut-être un A lié avec le B ou le L aura-t-il échappé à l'auteur du mémoire.

Q(VINTI) MAETI(I) THREPTI CROCODES DIOPOB[A]LSAMV(M)

1° Q. MAETIVS THREPTVS. — Le gentilicium *Maetius* est rare. Il existe sur une inscription de Naples (1). Le cognomen *Threptus* était très-répandu; on le trouve écrit tantôt Threptus, tantôt Treptus.

2° CROCODES. — Cf. notre n° V, tranche II, § 2 (1881, p. 573).

3° DIOPOBALSAMVM (2). — Le baumier (*balsamodendrum*) n'était cultivé qu'en Judée « *uni terrarum Judaeae concessum* », dans deux jardins, tous deux royaux, comprenant, l'un cinq hectares, l'autre un peu moins (3). Ces jardins étaient, ainsi que le palais du roi, situés dans la plaine de Jéricho : « *Hiericus est planities montano tractu circumdata, qui fere in theatri speciem ad ipsam declinat. Ibi est palmetum..... ibi et regia est, et* BALSAMI HORTUS (4). » Si l'on en croit Dioscorides, le

(1) I. R. N., n° 2895.

(2) Voyez notre planche II, représentant une branche du baumier de Judée (*balsamum Judaicum*), d'après l'herbier de M. J. de Jussieu, ainsi que le dessin de l'arbre entier donné par Prosperus Alpinus, *De balsamo dialogus* (en regard de la p. 120), publié à la suite de l'ouvrage du même auteur intitulé : *Medicina Aegyptiorum*, Lugduni Batavorum, 1745, in-4°.

(3) Pline, H. N., XII, LIV, 1.

(4) Strabon, l. XVI, c. II, 41, p. 649, 37, (édition Didot).

baumier poussait également en Égypte (1). Strabon, on le cultivait en Judée (2), en Coelé-S et en Arabie, dans le pays des Sabéens, « *in feli Sabaeorum terra.... nascitur in ora balsamum* (4) tout cas, les Juifs cherchaient à en restreindre l ture afin de le vendre à un prix plus élevé : « *No permittunt* (Judaei) *multis in locis nasci; quo fit ut tati pretium imponentes, redditum quidem aug communi vero usui damnum afferant* (5) ».

Alexandre le Grand (pour ne pas remonter plus que les antiquités classiques), faisant la guerr Judée, récoltait l'*opobalsamum* ou suc des baumiers en recueillait alors une coquille à peine en un jour d les deux jardins ne rapportaient en tout que sept con (22 litres 68) de la précieuse substance. A cette épo le baume se payait le double de son poids en

(1) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I., c. XVIII, p. 32 du t. I « *Nascitur in sola Judaea, in convalle quadam et in Aegypto.* » Celse (l. V, c. IV, XII, XV), fait mention d'une substan nommée *bdellium*, qui est le suc du *balsamodendron Africanum*; cf. le docteur Védrènes, *Traduction de Celse*, tabl alphabétique des noms d'animaux, des plantes et des produits des trois règnes dont il est question dans Celse p. 736. Selon Dioscorides, *bdellium lacryma est arboris Arabicae* (Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, c. LXXX, p. 83 du t. I). — Galien (Θεραπευθικῆς μεθόδου, l. VII, c. IV, p. 466 du t. X) : « ... *Est aromatum quoque multitudo non parva ; spica nardi, et amomum...... et bdellium, et opobalsamum, et balsamum et xylobalsamum reliquusque aromatum catalogus.* »

(2) *Loc. cit.*

(3) *Ibid*, 16, p. 642, 52.

(4) *Ibid*, c. IV, 19, p. 662, 10.

(5) *Ibid.*, c. 1, 15, p. 680.

gent (1); c'est aussi le prix indiqué par Dioscorides (2). Au temps de Pline, la récolte était beaucoup plus abondante. Pendant la guerre opiniâtre qu'ils soutinrent contre les Romains, les Juifs cherchèrent à détruire leurs baumiers et les Romains combattirent pour les en empêcher : « *Saevıere in eam* (arborem balsamum) *Judaeı sicut in vitam quoque suam; contra defendere Romanı, et dimicatum pro frutice est* » (3). Les empereurs Vespasien et Titus, triomphant de la Judée, firent porter des baumiers parmi les dépouilles du pays vaincu (4), à l'exemple de Pompée qui, dans son triomphe sur Mithridate, avait montré des ébéniers aux Romains (5). La Judée conquise, le baumier eut un sort analogue à celui du tabac dans notre pays, il devint plante officielle; le fisc s'en empara et le cultiva pour son propre compte (6). Plus tard Galien, avec cette bonhomie qui donne souvent tant de charme à ses récits, malgré l'aridité des sujets, raconte qu'il profita du séjour en Cypre d'un de ses amis, fort lié avec le *procurator metallorum* (7) et très-puissant dans ce pays, pour y

(1) Pline, *loc. cit.*, 4.

(2) *Loc. cit.*, p. 33 : « *Venditur autem in loco natali duplo argento.* »

(3) Pline, *ibid.*, 2.

(4) Id., *ibid*, 1.

(5) Id. XII, IX, 1.

(6) Id. XII, LIV, 1 et 2.

(7) Dans Galien, édition Kühn, l'expression grecque Ἐπίτροπος τῶν μετάλλων est traduite par *praefectus metallorum*; ce n'est pas exact : la dénomination officielle de ces employés du fisc était *procurator metallorum*. L'inscription grecque suivante, mentionnant un ἐπίτροπος τῶν μετάλλων en Egypte : ΜΑΡΚΟΥ ΟΥΛΠΙΟΥ ΧΡΗΣΙΜΟΥ ΕΠΙΤΡΟΠΕΥΟΝ-

faire un voyage et en rapporter beaucoup de subs
minérales : *cadmia*, en grande quantité, *diph*
spodium, *pompholyx*, *chalcitis*, *misy*, *sory*, *chalcan*
« c'est ainsi, ajoute-t-il, que j'avais autrefois rap
« de Syrie de l'*opobalsamum* » (1).

Le baumier, dit Pline, se plante comme la vign
couvre des coteaux à la façon de vignobles cult
sans tuteurs (2).

On en tirait quatre produits, tous les quatre e
ployés en médecine.

1° Le *xylobalsamum;* c'est le nom qu'on donn
aux sarments du baumier et aux rejetons four
par l'émondage ; on l'employait dans la comp
sition des parfums. Cinq ans après la conquête de
Judée, la vente du *xylobalsamum* rapporta au fisc u
somme de 700,000 sesterces (147,000 fr. de notre mon
naie). Au temps de Pline, le *xylobalsamum* se vendai
5 deniers (4 fr. 10) la livre. L'écorce même était estimée
« *corticis etiam ad medicamenta pretium est* (3). Dios-
corides (4) expose en ces termes les caractères du bon
xylobalsamum : « *Lignum quod xylobalsamum appellatur*

ΤΟΣ ΤΩΝ ΜΕΤΑΛΛΩΝ (C. I. G. n° 4713) doit être traduite : M. VLPIO CHRESIMO PROCVRANTE METALLA, et l'inscription du même recueil (n° 4713 *f*) ΕΠΙΤΡΟΠΟΥ ΤΩΝ ΜΕΤΑΛΛΩΝ ΧΡΗΣΙΜΟΥ doit être traduite : CHRESIMO PROCVRATORE METALLORVM.

(1) Περὶ ἀντιδότων, l. I, c. II, p. 7 du t. XIV; cf. Id., Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. IX, c. III, 34, p. 239 du t. XII.

(2) XII, LIV, 2,

(3) Pline, *loc. cit.*, 5.

(4) *Loc. cit.*, p. 34.

probatur recens, sarmentis tenuibus, rufum, odoratum, per breve tempus opobalsami odore ». Voici quelles sont, d'après Paulus Aegineta (1) ses propriétés médicales : « *Balsamum id quod velut lignum est, siccat et calefacit secundo abscessu; est et tenuium partium* ».

2° La graine du baumier (voir notre planche) était aussi employée « καὶ γὰρ τούτου ἡ χρῆσις ἀναγκαία » (2); la meilleure devait être grosse, pesante, d'une saveur mordante et brûlante. On la falsifiait avec l'*hypericum* de Petra (3), fraude reconnaissable parce que la graine de l'hypericum est grosse, vide, longue, sans odeur et d'un goût de poivre (4).

3° Le baumier produisait une huile appelée *balsaminum* (5); dont les propriétés médicinales étaient nombreuses. Nous mentionnerons seulement celles qui concernent les yeux : cette huile était très bonne pour la vue et dissipait les nuages des yeux, « *oculorum claritati plurimum confert, caliginem discutit* (6) ». Comme nous le verrons tout à l'heure, d'après les cachets, le collyre *opobalsamum* était employé *ad claritatem* et *ad caliginem*.

4° Enfin, l'écorce du baumier, incisée, laissait échap-

(1) *De re medica*, l. VII, c. III, *incipientia a littera* B, col. 646 B.

(2) Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, *loc. cit.*, p. 34.

(3) Sur l'*hypericum*, cf. Pline, H. N., XXVI, LIV.

(4) Pline, H. N., XII, LIV, 5 ; cf. Dioscorides, *loc. cit.*

(5) Id., *ibid.*, XXIII, XLVII, 1. Il est possible que le mot *balsaminum* soit synonyme de *opobalsamum*; cependant, ni dans le chapitre où il traite de l'*opobalsamum*, ni ailleurs, Pline ne dit rien qui permette de le supposer.

(6) Id., *ibid.*

per un suc nommé *opobalsamum* (1). L'incision de
pratiquée avec les plus grandes précautions, c
blessure plus profonde que l'épaisseur de l'écor
traînait la mort de l'arbuste. On employait, pou
opération, un morceau de verre, une pierre ou de
teaux d'os, si l'on en croit Pline (2). Au témoigna
Dioscorides, on se servait d'ongles de fer (3). Quar
veines de l'arbre sont gonflées par le suc, nous dit T
elles redoutent le fer, c'est pourquoi on les incise av
éclat de pierre ou avec un tesson : « *Fruges* (in Juc
« *nostrum ad morem, praeterque eas balsamum et palm*
« *Balsamum modica arbor; ut quisque ramus intum*
« *si vim ferri adhibeas, pavent venae; fragmine*
« *pidis aut testa aperiuntur; humor in usu medenti*
« *est* (4). »

Au temps d'Alexandre, les deux jardins ne rapportaie
pas plus de sept conges (litres 22,68); mais aujou
d'hui, ajoute Pline, un seul arbre produit davantage (5
Dioscorides n'était pas de cet avis : « *Sed tam paucu*
extillat, ut eodem tempore (aestivo scilicet tempore), *vi*
plures quam sex aut septem congii colligantur (6) ».

Nous avons eu déjà l'occasion d'observer que les renseignements donnés par Dioscorides et par Pline sur le *balsamum* ne concordent pas toujours. Pline, il est vrai, fait observer que les auteurs romains et étrangers ne se sont pas exprimés au sujet de cette plante

(1) Id., *ibid.*, XII, LIV, 4.
(2) *Ibid.*
(3) *Loc. cit.*, p. 32-33.
(4) H., V, 6.
(5) *Loc. cit.*
(6) *Loc. cit.*, p. 33.

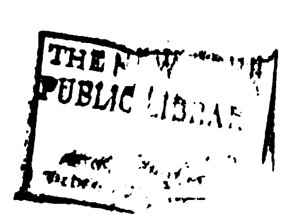


Imp Lemercier & Cie Paris

BALSAMVM IVDAÏCVM

(Baumier de Judée)

D'après l'herbier de M J de Jussieu _ (planche extraite des Etudes sur Tacite, par Panckoucke, 1842)


PUBLIC

avec exactitude (1). On recueillait ce suc « *eximiae suavitatis* » sur de la laine et on l'exprimait dans de petites cornes; de là on le versait dans un vase de terre neuf (2). La récolte avait lieu pendant les fortes chaleurs de la canicule, « *aestivo sub ortu canis ardore* » (3); on incisait le baumier trois fois pendant la saison d'été (4). Le meilleur *opobalsamum* était celui qui avait coulé avant la formation de la graine (5). Après la troisième incision on procédait à la taille, c'est-à-dire à la récolte du *xylobalsamum*. De tous ces produits, le plus estimé était l'*opobalsamum*, puis la graine (6), puis l'écorce, puis le bois (7).

Un setier de baume (litre 0,54) était vendu par le fisc 300 deniers (246 fr.); mais alors l'industrie s'en emparait, le falsifiait de mille manières (8), et revendait 1,000 deniers (820 fr.) ce qu'elle avait payé au fisc 300 deniers, « tant, ajoute Pline, il y avait de profit à augmenter la quantité (9)! » Les Romains, comme on

(1) *Loc. cit.*, 1.

(2) Pline, *loc. cit.*, 4; cf. Strabon, l. XVI, c. II, p. 649, 44: « [*balsami*] *corticem scindentes, succum in vasis suscipiunt, tenaci lacti persimilem; susceptus autem in conchis coagulatur.* »

(3) Dioscorides, *loc. cit.*, p. 32.

(4) Pline, *loc. cit.*

(5) Id., ibid., 6.

(6) Si l'huile de baume, ou *balsaminum*, était un produit différent de l'*opobalsamum*, il est probable qu'on l'extrayait de la graine.

(7) Pline, *loc. cit.*, 5.

(8) Sur les falsifications de l'*opobalsamum*, cf. Pline, *loc. cit.*, 6-8; Dioscorides, *loc. cit.*, p. 33; Galien, Περὶ ἀντιδότων, l. I, c. XIII, p. 62-63 du t. XIV.

(9) *Loc. cit.*, 8.

le voit, avaient du véritable *opobalsamum*, à peu comme nous avons du vrai moka.

Pline indique plusieurs moyens, dont aucun bien sûr, de reconnaître les falsifications : le vér *opobalsamum* coagule le lait et ne laisse pas de sur les étoffes ; ce sont, d'après cet auteur, les in les moins incertains de sa pureté (1).

Dioscorides attribue à l'*opobalsamum* des vertu formes aux indications des cachets d'oculistes : « *habet succus efficacissimam, ut qui maxime calef extergat quae pupillis caliginem offundunt* (2). »

Strabon s'exprime à peu près de la même man « *Capitis dolores, et suffusiones oculorum, et hebetu visus mirifice sanat.* (3) »

Le collyre *opobalsamum* des oculistes gallo-ro ou autres était-il vraiment du baume de Judée ? n'avons pas cette illusion ; il nous paraît même bable que souvent une substance si rare et si manquait dans le collyre en question. Dès le tem Pline, dans les laboratoires, on remplaçait l'*opo mum* par le *xylobalsamum* : « *Pro succo ipsum* (xy samum) *substituere officinae* (4). » — La formule *opobalsamum*, qui confirme pleinement l'assertio Pline et notre supposition, a été laissée par Nic Myrepsus : c'était un médicament qu'on ne po guère fabriquer sans être doué d'aptitudes phys toutes spéciales ; il fallait, à trois reprises, agi

(1) Pline, *loc. cit.*; Dioscorides, *loc. cit.*, p. 33; Ni Myrepsus, *De oxymelitis*, sectio XXXVII, c. XLIV, col. 7

(2) *Loc. cit.*, p. 34.

(3) L. XVI, c. II, 41, p. 649.

(4) *Loc. cit.*, 5.

composition, pendant cinq jours chaque fois, et cela sans désemparer, *sine intervallo*. On verra, en lisant la formule, que le *xylobalsamum* y tenait la place de l'opobalsamum :

« OPOBALSAMI CONFECTIO. — *Favum oportune collectum calamo sectum, in vasculum conjicito pondere librae unius; deinde adjice illi olei mastichini libras tres, et vàs valide obturato, ac moveto diebus quinque sine intervallo. Postea inspecto apertove vasculo, in id conjice xylobalsami triti unciam unam, et rursum diebus quinque moveto. Dein iterum conjice in illud cardamonii unciam unam: ac rursus quinque diebus moveto. Tandem conjice in illud seminis coriandri triti uncias tres, et commovens valide, diebus viginti soli exponito, et utere* (1). »

Aetius (2) cite un « *collyrium aridum quod ego composui, inquit Galenus* (3), *et ob id apud multos in usu est, ac fere per omnes gentes quibus Romani imperant* » ; ce collyre, d'une composition très-compliquée, renferme, entre autres ingrédients, *opobalsami primarii drach. XII* (4),

(1) *De oxymelitis*, sect. XXXVII, c. XLIII, col. 747 A-B.

(2) *Tetrabiblos* II, sermo III, c. XCVIII, col. 340 A-E.

(3) Cf. Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VI, p. 727 du t. XII.

(4) Apud Galenum : *Opobalsami Syriaci* (τοῦ Συριακοῦ ὀποβαλσάμου), p. 729; le qualificatif *primarium* signifie peut-être, dans le texte d'Aetius, le premier opobalsamum sorti de l'arbre, celui qui s'écoulait de l'incision faite avant la formation de la graine, et que Pline disait être le meilleur. Une autre interprétation serait peut-être préférable : nous avons vu que le baume de Syrie était de beaucoup le plus estimé; l'expression « *balsamum primarium*, » signifiant chez Aetius le baume le meilleur, pourrait être synonyme des mots « *baume de Syrie* », employés par Galien.

sit autem opobalsamum tenue, et pellucenti compag crassum, impedit enim crassitudo, ne siccum pharn evadat. »

L'*opobalsamum* était aussi employé dans des positions médicales autres que les collyres po yeux. Si l'on en croit Celse, il entrait dans cet an avec lequel le roi Mithridate s'était rendu invuln aux poisons; la formule donnée par le médecin est précédée des lignes suivantes : « *Nobilissimu autem Mithridatis, quod quotidie sumendo rex ille a adversus venenorum pericula tutum corpus suum disse;* » suit la formule (1).

Suivant le pseudo-Pline, Pompée, après avoir v Mithridate, aurait trouvé dans un écrin la r écrite de la main même du roi (2). — Juvénal, lant donner un bon conseil à un vieillard qui trop longtemps au gré de ses héritiers, lui dit :

« Ocius Archigenem quaere, atque quod Mithridates
« Composuit, si vis aliam decerpere ficum
« Atque alias tractare rosas. Medicamen habendum e
« Sorbere ante cibum quod debeat et pater et rex (3)

(1) Celse, *De medicina*, l. V, c. XXIII, 3; cf. dans G Περὶ ἀντιδότων, l. II, c. II, p. 115 du t. XIV, la formule, en vers par Damocrate, d'un antidote analogue τῆς Μιθριδατείου ἀντιδότου, dans lequel figure également *balsamum*.

(2) *Pompeius autem Magnus, Mithridate devicto, i in scrinio ejus ipsius manu scriptam compositionem, qu praesumpta adversus omnia veneficia in totum diem tut incolumemque praestabat.* » Suit la formule, mais il n'y d'*opobalsamum* dans cet antidote (*Plinii Secundi quae medicina*, édit. Teubner, l. III, c. XXXIII, p. 107).

(3) XIV, 252.

Maintenant encore on fabrique, sous le nom de mithridate, un « électuaire composé de beaucoup de substances aromatiques, d'opium, etc..., que l'on dit être de l'invention de Mithridate et auquel on attribue des vertus de contre-poison (1). » Dans le langage usuel, les mots *vendeur de mithridate* sont synonymes de charlatan (2).

Le collyre *opobalsamatum*, *opobalsamum*, *diaopobalsamum*, *diopobalsamum*, est mentionné souvent sur les cachets : deux fois seul et sans indication de maladie (3); précédé des mots : *Aegyptiacum* (ad claritatem) (4), *ambrosium* (ad claritatem) (5), *authemerum stactum* (ad cicatrices) (6), *diapsoricum* (7), — (ad claritatem) sur sept cachets (8), *euvodes* (ad aspritudi-

(1) Littré, *Dictionnaire de la langue française*, au mot MITHRIDATE.

(2) Cf. *ibid.*, les textes de Scarron, de Bourrault, de Marivaux, de Voltaire où cette expression est employée.

(3) Duchalais, p. 102, Sichel, *Nouveau recueil*, p. 38, n° 55, Grotefend, n° 34 ; idem, n° 111.

(4) Grotefend, n° 70.

(5) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 105, n° 92, Grotefend, n° 44.

(6) Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monuments antiques*, t. II, p. 287, Duchalais, p. 217, Grotefend, n° 79. Sur ce cachet, Grotefend lit AMIE *authemerum*; nous avons proposé, comme se rapprochant plus du texte, la lecture *ami(m)e(tum)* ; cf. notre n° III, tranche I, p. 27, note 2.

(7) Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 453, Grotefend, n° 15, Wilmanns, *Exempla*, n° 2757.

(8) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 86, n° 85, Grotefend, n° 20, Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 74 et pl. XI ; Grotefend, n° 29, Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 107 ; Brambach, *Corpus inscript. Rhen.*, n° 887, Grotefend, n° 32 ; Sichel, *Nouveau recueil*, p. 67, n° 23, Grote-

nes) (1), *isochrysum* (ad scabrities et claritatem) *stactum* sur deux cachets (3), — (ad caliginem) trois cachets (4), — (ad claritatem) sur trois chets (5) : on le rencontre seul (ad caliginem), (

fend, n° 47, (nous devons toutefois faire observer que, s cachet, les restitutions *diapsoricum* et *ad claritatem* sont pure conjecture de Grotefend), C. I. L., t. VII, n° 1310 ; B bach, *Corp. inscript. Rhen.*, n° 1652, Grotefend, n° Tôchon, n° 15, Grotefend, n° 78 ; Sichel, *Nouveau re* p. 74, n° 75, Loriquet, *Reims sous la domination rom* p. 286, Grotefend, n° 87.

(1) Grotefend, n° 70.

(2) Tôchon, n° 23 et planche II, 2. — Tôchon a omis le OP(*obalsamum*) qui est placé après la maladie, comm le n° 97 de Grotefend, — Grotefend, n° 55.

(3) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 22, n° 69, Grotefend, (*stact*)VM, conjecture de Grotefend; Duchalais, p. Brambach, *Corp. inscr. Rhen*, n° 1901, Grotefend, n° 1C tranche du cachet est inachevée : *stactum opob. ad*, à n qu'il ne faille lire : a(*d*) d(*iatheses*).

(4) Duchalais, p. 219, Sichel, *Nouveau recueil*, p Ern. Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 114, Grote n° 22 ; Caylus, t. I, p. 227, Tôchon, n° 4, Grotefend, n C. I. L., t. VII, n° 1311 ; de St-Mémin, *Note addition au rapport sur les cachets des médecins oculistes rom* dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités du d tement de la Côte-d'Or*, t. II (1842-46), p. 192, Braml *Corp. inscrip. Rhen.*, n° 1875, Grotefend, n° 97.

(5) Brambach, *Corp. inscrip. Rhen..*, n° 887, Grote n° 32 ; Tôchon, n° 29, Grotefend, n° 54 ; Caylus, t. I, p. Sichel, *Nouveau recueil*, p. 85, n° 1, Grotefend, n° 91, vernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 74, pl. XI

(6) Ernest Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 98, pl. fig. 1, Klein, n° 117.

accompagné de l'épithète *delac(rimatorium)* (ad omnem caliginem (1).

(1) Castan, *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 4e série, t. III (1868), p. 33, Klein, n° 113.

(*A suivre.*)

A. Héron de Villefosse.

H. Thédenat.

UNE BOITE EN CU

DU XVe SIÈCLE

A MONSEIGNEUR BARBIER DE MONTAULT

La découverte d'un objet d'art apporte toujou elle son intérêt et son enseignement. On a beau der les notes les plus précieuses sur l'existence objet, tant qu'on ne l'a pas sous les yeux, c'est si on ne l'avait jamais vu. La description ne peu placer la figuration. C'est le cas aujourd'hui, si me trompe, et je viens, Monseigneur, vous offrir l d'une curieuse petite boîte en cuir, gravée et r de pâtes coloriées, offrant tous les caractères époque. C'est du moins, après avoir varié dan sentiment d'homme inexpérimenté en pareille m et sur vos diverses observations, que j'ai fini p faire une opinion personnelle sur ce charmant p du xve siècle. En vous en adressant l'image, vo permettrez, je pense, d'essayer de le décrire. Enc puis-je me flatter d'y réussir complètement, les en pareil cas, valant mieux que la plume.

Cette boîte, en cuir bouilli revêtu d'une peau est de forme cylindrique. Elle a 9 cent. de dia sur 3 cent. 50 de haut, et se divise en deux po

égales : le couvercle et la boîte, s'emboîtant l'un dans l'autre et réunis par une charnière de laiton découpée, dont chaque moitié adhère, soit au couvercle, soit à la boîte, au moyen de trois clous de laiton rivés au cuir. Elle se clôt au moyen d'un fermoir de même métal et de même forme que la charnière, fixé également au moyen de trois rivets pour la partie supérieure, et se terminant en bec plat et arrondi pour la partie inférieure (1). L'intérieur était garni de velours bleu dont il ne reste que les deux rondelles de fond. Quant à la décoration extérieure, où se résume toute la question d'art, elle mérite qu'on entre dans quelques détails, et je veux, avant de l'entreprendre, emprunter à Viollet-le-Duc quelques lignes qui nous enseigneront avec quels soins ces sortes de boîtes étaient préparées et comment on arrivait à les décorer de ces images naïves qui font la joie des antiquaires. Pour faciliter ses descriptions, le savant archéologue, par une fiction ingénieuse, suppose qu'il parcourt les ateliers d'un gaînier, qui se fait un plaisir de lui dévoiler tous les secrets de son métier. Maître Aubri lui montre donc, entre autres objets, un étui de cuir bouilli, de la famille de la boîte qui nous occupe.

« Dans toute cette pièce, dit-il (2), il n'entre pas un

(1) Cette charnière et ce fermoir ne sont pas de l'époque de la boîte et ont été ajoutés après coup. Primitivement, la boîte s'ouvrait et se fermait par le simple emboîtement de ses deux parties l'une dans l'autre. Je n'en veux pour preuve que la position qu'on a donnée au fermoir en l'appliquant fort maladroitement sur le mot AVE. Quant au style de ce fermoir et de cette charnière, il est évidemment postérieur d'un siècle, si ce n'est plus, à celui de la boîte elle-même.

(2) *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque*

copeau de bois, tout est fait de cuir bouilli. Ni la
ni le soleil ne peuvent altérer cette enveloppe
qu'elle est bien fabriquée... La fabrication de ce
demande beaucoup d'expérience et de soin, et j
me vanter d'être le premier qui ait fait de ces écr
ne se gauchissent ni à la chaleur ni à l'humid
commence par faire un moule de bois de tilleul
hêtre bien séché au four, suivant la forme que je
donner à l'écrin; ce moule est en plusieurs pièces
au centre, en forme de coin. Puis je prends la mei
peau de veau que je puis trouver, non tannée ; je
macérer longtemps dans de l'eau avec de l'écor
chêne : il faut changer l'eau plusieurs fois. Après
ques semaines, j'étends la peau sur une table de
polie, et je la gratte en enlevant le poil jusqu'à ce
n'en reste plus trace. Je la retourne et je la râcle
un râcloir de fer large et bien affûté. J'enlève ainsi t
les parties étrangères au cuir, et cette opération
la peau d'un cinquième au moins. Ceci fait, je la
sécher, non au soleil, mais dans un lieu sec et ferr
faut huit jours au moins, en été, pour qu'elle soit se
Je plonge alors cette peau, qui est devenue raide,
une cuve d'eau bouillante avec un peu de très-belle
de peau faite avec des peaux de lapin. Je laisse bo
dix heures, renouvelant l'eau, afin que les peaux de
rent bien baignées. Pendant ce temps, j'ai mouillé c
gommée l'extérieur du moule, et je l'ai saupoudı
sable de plaine très-fin et pur. Alors je retire la
de la cuve, je l'étends sur une pierre tiédie, je la co
suivant le besoin, j'amincis les bords qui doiven

carlovingienne à la Renaissance. Paris, Martinet, 1872, pp. 282 et suiv.

rejoindre et se couvrir; je la plonge ainsi coupée dans un bain chaud de colle de peau claire, et je l'étends sur le moule avec les mains, en ayant grand soin de jeter du sable sur le moule pour qu'il soit bien poudreux. Puis on frotte la peau avec un outil de bois à mesure qu'elle se refroidit, de façon qu'elle touche le moule partout, et que ses deux bords soient parfaitement collés. Je laisse sécher, pas trop cependant; je retire le moule au moyen du coin, comme les cordonniers font avec leurs embouchoirs. Je tâte mon étui, je vois s'il ne s'y trouve aucun défaut en dedans et en dehors; il est encore souple. M'étant bien assuré qu'il n'y manque rien, je saupoudre de nouveau le moule de sable et je remets le cuir sur la forme. Il faut laisser sécher doucement pendant plusieurs jours. On fait alors cuire de l'huile de lin avec de la gomme arabique dans un pot de terre vernie neuf, et prenant une peau d'âne très belle et unie, on la trempe dans cette huile très chaude jusqu'à ce qu'elle soit devenue souple comme une toile de lin. On met une couche de cette même huile chaude sur le cuir de veau, toujours sur forme, et, retirant la peau d'âne de son pot, on l'étend sur ce cuir; on la coupe, on amincit les bords sur une pierre chaude, et on la colle en frottant avec une agate, de façon à polir l'œuvre et à lui donner exactement la forme du moule. On laisse sécher quatre ou six jours, suivant le temps; et ensuite, avec un petit fer chaud, on fait tous les dessins que vous voyez sur la surface, les lignes, les filets, les figures, les animaux, tout ce que l'on veut, en appuyant fortement sur la peau. Il ne s'agit plus alors que d'être bon imagier et d'avoir la main ferme, égale et sûre, car tout faux trait ne se peut réparer. Il faut aussi que les fers soient toujours à la même température, assez chaude pour qu'on ne puisse

y tenir la main, mais pas assez pour brûler la pe
dessins ont encore l'avantage de donner beauc
solidité à tout l'ouvrage, en reliant ensemble p
quantité de linéaments et en faisant adhérer dav
les deux peaux l'une à l'autre. J'ai quelquefois en
de la peau de chien préparée avec du vert-de-gr
ouvrage se polit bien, est brillant et plaisant à
mais on n'y peut tracer des dessins. Il faut des
complètement l'ouvrage dans un four, à une cl
très-douce et égale, après quoi on retire le moule
faut-il s'assurer auparavant que tout est bien sec,
ment l'écrin se gauchirait. Quand tout est fini, s
veut, on peut, avec un pinceau, de la couleur
l'huile de lin chaude, peindre les figures, les anin
les feuillages, et même étendre des feuilles d'or pa
ties ou sur le tout. On vernit par-dessus avec de l'
de lin et de la gomme cuites ensemble. Un écrin
disposé est dur comme le bois le plus dur; il ne sa
cependant se briser et est très léger. On fait les t
pour poser les anneaux, les poignées, la serrure,
avec des rivets. On dispose des compartiments, fai
la même manière et qui sont raides comme des p
chettes; on les colle avec de la bonne colle de peau
fait des charnières avec du cuir souple de chevr
collées de même avec de la colle de peau; on coll
l'on veut, en dedans, du drap, de la peau douce
velours ou des feuilles d'or et d'argent, comme je
fait pour les cases aux épices... Vous pouvez vous as
sur cet étui sans qu'il subisse la moindre déformatio

La loupe à la main, j'ai pu reconnaître l'exacti
de la plupart de ces détails de fabrication dans la b
que j'ai sous les yeux (1); mais il en est un néanm

(1) Un détail pourtant détonne au milieu de la con

qui m'a beaucoup préoccupé. Dans plusieurs des lettres que je vous ai écrites, je me suis servi du termé d'*émail* en vous parlant des peintures de cette boîte, sans songer que l'émail ne pouvait nullement s'appliquer à une boîte de cuir, c'est-à-dire à un objet ne pouvant aller au feu pour arriver à la vitrification dudit émail. Dans vos réponses des 13 et 24 mars dernier, vous protestez contre l'inexactitude de cette expression appliquée à une peinture sur cuir (1). Vous aviez mille fois raison... et moi,

dance de tous les autres. Le cuir de notre boîte, avant d'être recouvert par la peau d'âne, n'a pas été disposé de la façon décrite ci-dessus, mais a été *cousu* pour réunir les diverses parties de la boîte : c'est ainsi que les rondelles supérieure et inférieure sont réunies, — on le voit en examinant l'intérieur de l'écrin, — aux montants mêmes de la boîte, et que ceux-ci sont formés, l'un, d'une seule lanière de cuir réunie à ses extrémités par une couture, l'autre, de trois fragments de lanière cousus de la même façon, bout à bout.

(1) Au moment de mettre sous presse, je reçois de vous une nouvelle lettre, à laquelle je m'empresse d'emprunter quelques lignes qui prouveront d'abord que vous tenez avant tout à la vérité ; ensuite, que je ne m'étais pas trompé en me servant, faute d'une meilleure expression, d'un terme que j'ai avoué moi-même ne pouvoir remplacer par un autre.

« Vous aviez raison, me dites-vous : on peut dire *cuir émaillé*, du moins en italien. Voici ce que je lis dans Bertolotti (*Artisti Lombardi a Roma*, t. I, pp. 378-79) : « *Questo Taglietti nel 1574 aveva bottega a Monte Giordano alli Coronari e prometteva per rogito* (9 *agosto*) *a Filippo Ghisliero di parare tre stanze di corami di pelle* smaltati, *verde, oro e argento, in n.* 450 *a* 500 *a ragione di bolognini* 27 *per ciascuna pelle.* » (Not. Caroli Valeriano, 1574-89, f. 315.)

pourtant, je n'avais pas tout à fait tort, malgré l'imp
priété de mon expression. Si vous ne voulez pas que
soit un *émail à froid*, remplaçons ce mot par celui
pâte coloriée, de *mastic* appliqué et séché sur le cuir
même. Ce n'est point, en effet, une simple peinture
y a là une épaisseur qui atteint un quart ou un c
quième de millimètre, et cela se comprend. Le grave
en traçant ses figures au fer chaud, a labouré, si je p
me servir de ce mot, la peau d'âne qui sert de rev
ment à la boîte, et son sillon présente, comme celui
la charrue, deux bourrelets latéraux ayant l'épaiss
sus-mentionnée, dont il a comblé les intervalles e
rieurs par sa pâte d'émail ou de mastic blanc colori
Est-ce une disposition particulière non encore obser
ou bien a-t-elle été remarquée sur d'autres objets? C
à vous, Monseigneur, de décider un point que mon ir
périence me défend de trancher. Ne pouvant placer
boîte elle-même sous vos yeux et sous ceux de mes c
frères, je suis réduit à vous soumettre mes observati
et à vous traduire mes impressions, mais sans t
appuyer sur leur infaillibilité.

J'aurais bien voulu pouvoir recourir à la chrom
thographie pour vous donner au moins une idée ex
de l'objet que je ne pouvais vous soumettre en natu
mais l'impression en couleurs aurait exigé des dépe
telles, qu'il en était de ce désir comme des prod
étrangers qui payent à la douane des taxes si exo
tantes, que le droit d'importation équivaut à une
hibition. D'autre part, les pâtes ou émaux à froid
la boîte est couverte sont assez endommagés
qu'une restauration complète soit nécessaire, l'é
ayant sauté en partie des cellules ou cavités tracées
la gravure sur le cuir. Si cette restauration n'était

impossible, en devinant les couleurs et nuances anciennes aux traces qui en restent, du moins était-elle assez difficile. J'y ai suppléé par une étude consciencieuse et détaillée, faite la loupe à la main.

Je passe donc à la description des sujets représentés.

PREMIÈRE FACE, C'EST-A-DIRE, PLAT DU COUVERCLE.

Le Christ de pitié. — Sans trop chercher à approfondir, sans mettre à ma dénomination d'autre importance, je m'étais, en vous signalant ce sujet, servi gauchement du mot de *résurrection*, quoique j'eusse parfaitement remarqué que le Christ ne fût pas dans le mouvement et dans l'appareil voulus en pareil cas. Mais, comme correctif à cette expression, j'avais eu soin de vous avouer mon ignorance en fait d'archéologie religieuse. Permettez donc au geai de se parer des plumes du paon, en empruntant à vos lettres des 13 mars et 6 avril la véritable attribution de la scène représentée. « C'est, me disiez-vous, un *Christ de pitié*, montré par un ange aux pieux fidèles. C'est la traduction exacte du *Credo : Passus et sepultus*. Le Christ apparut ainsi au pape saint Grégoire, et c'est ce que l'on nomme la *Messe de saint Grégoire*, dont j'ai parlé dans mes *Chefs-d'œuvre de la sculpture de la Renaissance à Rome*...

« Le Christ est bien celui qu'on nomme *Christ de pitié* et non le Christ de la Résurrection : l'ange montre ses plaies pour exciter la compassion des fidèles. Les plaies sont saignantes ; celle du côté est à droite et horizontale, et le sang découle par suite des blessures faites à la tête par la couronne d'épines. Le Christ a les cheveux longs à la nazaréenne, son air est piteux, comme

il convient au sujet représenté. L'ange est revêtu d'une aube avec le collet brodé : les cheveux, bouffants et retenus par un ruban, sont très-caractéristiques pour l'époque. Les fleurettes qui poussent en avant du sarcophage rappellent celles que le peuple nomma pâquerettes d'un nom significatif, car leur épanouissement correspond au printemps et à l'époque de la Résurrection (1). »

Je n'ai point à m'étendre ici sur un sujet que vous avez traité vous-même, ou semblez avoir l'intention de traiter plus au long (2), et qui a préoccupé aussi d'au-

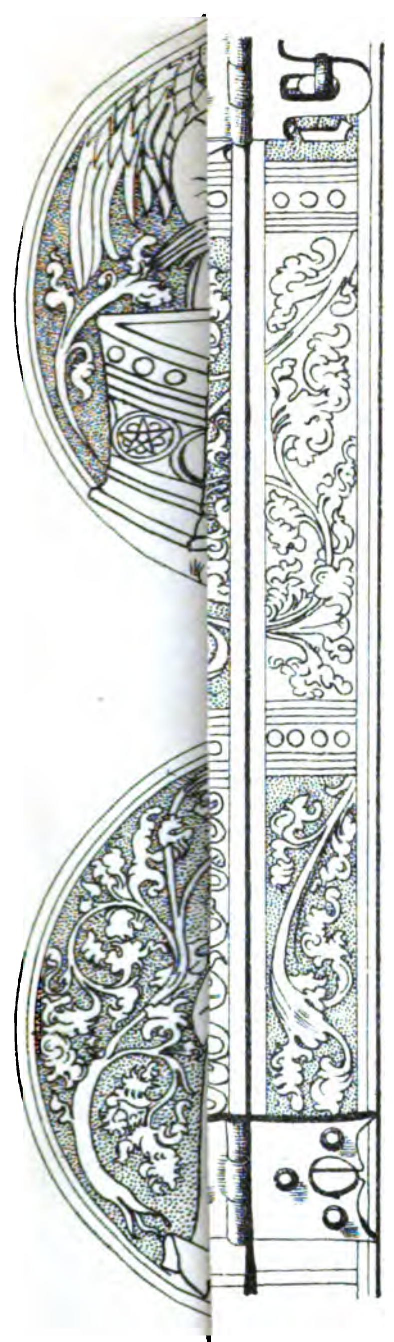
(1) A l'appui de votre opinion, je ne puis mieux faire que de citer un passage de votre *Description iconographique de quelques fers à hosties de l'Anjou* (Angers, Germain et Grassin, 1880, p. 13). . . . .

« La nature refleurit lorsque le Sauveur ressuscite. Or la résurrection suit de très près la passion. Il était donc naturel de rapprocher ici ce double souvenir.

« Abélard a établi dans de beaux vers un parallèle entre la résurrection de Notre-Seigneur et le retour du printemps :

« Veris grato tempore
Resurrexit Dominus.
Mundus reviviscere
  Quum jam incipit
Auctorem resurgere
  Mundi decuit.
  Cunctis exultantibus,
Resurrexit Dominus;
Herbis renascentibus,
  Frondent arbores,
Odores ex floribus
  Dant multiplices. »

(2) *Bull. mon.*, 1877 : *Le Trésor du Dôme d'Aix-la-Chapelle*, pp. 413 et 433.



Guilland, Tours.

tres savants (1). Je me contente de l'indiquer; mais après vous avoir fait la part qui vous revient, j'achèverai votre description par quelques détails purement artistiques, destinés à bien faire saisir comment l'exécution en a été comprise par l'artiste.

Et d'abord je vous dirai que le cuir a été, préalablement à toute peinture, doré sur la surface entière de la boîte, dessus, dessous et montants. En l'état, les émaux, — il est bien convenu que nous ne donnons à cette expression que la valeur de pâte ou mastic colorié, — ont à peu près disparu, et l'or domine partout, à ce point que j'ai hésité dans le principe à croire que certaines parties eussent été peintes, les figures entre autres; mais, après mûr examen, j'ai dû me rendre à l'évidence et reconnaître que l'or n'a joué dans cette riche ornementation que le rôle de repoussoir et qu'il n'a dû briller en réalité que sur les fonds, les nimbes, la couronne de la Vierge et peut-être aussi quelques parties ornementées des vêtements (2).

(1) Les artistes, du reste, ont représenté ce sujet de diverses manières, et M. Em. Galichon, dans l'Œuvre d'Albert Dürer (*Gaz. des Beaux-Arts*, t. VII, pp. 83 et 95), nous a signalé les trois pièces suivantes : l'homme de douleurs aux bras étendus, 1503; l'homme de douleurs aux mains liées, 1510; l'homme de douleurs assis, 1515.

(2) Voici les couleurs que j'ai relevées dans cette peinture, en en étudiant avec soin les fragments parfois fort minimes.

Le Christ. — *Nimbe*, or. *Cheveux et barbe*, blonds. *Couronne d'épines*, verte. *Visage et corps* : l'émail paraît blanc; mais je suppose, à certains fragments, qu'il était revêtu, à la superficie, d'une couche de couleur de chair, de manière à rendre la teinte naturelle, mais pâle, du corps humain. *Plaies et gouttes de sang*, rouges. *Draperie*, blanche.

DEUXIÈME FACE, C'EST-A-DIRE, PLAT DU DESSOUS DE LA BOÎTE.

La Vierge et le Priant. — La Vierge est debout : elle tient une fleur de la main droite et l'enfant Jésus sur le bras gauche. A sa droite est un moine, dans l'attitude de la prière. « La Vierge, me dites-vous (1), est encore drapée et cambrée comme au XIV[e] siècle; mais son sceptre s'est changé en une tige fleurie. Vous trouverez dans les livres d'heures du XV[e] siècle une foule de prières où Marie est qualifiée de divers noms de fleurs : lis, rose, violette, marjolaine, etc. Les fleurons de la

L'ange. — *Nimbe*, or. *Ailes à plumes alternées*, rouges et vertes. *Cheveux*, blonds ou dorés. *Tunique* bleue, à *col* vert bordé de rouge et orné de *perles* ou *cabochons*, or.

Le sarcophage. — *Tombeau*, blanc. *Perles* ou *cabochons* rouges. *Étoiles*, or, à *globules* d'or sur fond blanc. Les six *moulures*, or.

Fond du tableau. — Il est occupé par de riches *rinceaux* dont le feuillage et les tiges se dessinent en or brillant sur un fond d'or plus brun, dû sans doute à l'effet du *pointillage gaufré* qui lui sert de repoussoir.

La terre paraît verte, ainsi que les nombreuses *tiges d'herbe* qui la parent. La *première fleur*, à gauche, or à calice rouge. La *deuxième*, bleue, à calice bleu, entre deux boutons rouges. La *troisième* (celle du centre), à cœur rouge, avec quatre pétales bleus. Les *trois suivantes*, couleurs indécises. La *septième*, en forme de tulipe, rouge. La *suivante*, de couleur indécise. La *dernière* enfin, bleue, à cœur rouge.

(1) Lettre du 6 avril 1881.

couronne sont très-hauts, autre signe du temps (1). L'enfant Jésus entièrement habillé, ce qui commence à devenir rare au xve siècle, a une attitude réaliste : sa main droite écarte l'ouverture de la robe comme s'il voulait téter, geste familier aux enfants Jésus de cette époque.

« Le nom de la Vierge est inscrit au bas de sa robe, ce que l'on constate encore sur les bordures des vêtements. J'en citerai quelques exemples en décrivant le trésor du Dôme de Milan. Plus tard, ces lettres offrent rarement un sens.

« Le religieux agenouillé n'a point un costume caractéristique, car les différentes branches de l'ordre bénédictin portent le scapulaire et le capuchon. Il est bien probable que ce n'est pas un abbé, puisqu'il n'a pas sa crosse, laquelle n'est jamais omise dans les représentations analogues. »

C'est presque la même scène que j'ai observée et reproduite bien des fois en dessinant des sceaux des xiiie, xive et xve siècles. Mais ici, je ne sais s'il faut y voir un bénédictin. Blancs à la première vue, cette robe et son capuchon, observés plus attentivement, laissent apparaître çà et là des taches noires presque effacées, tandis que la manche offre des traces d'émail bleu... Dans le doute abstiens-toi, dit le proverbe, et je suis prudemment le conseil de la sagesse des nations.

Ajoutons enfin, pour être complet, que le nimbe de l'enfant Jésus est un nimbe *crucifère*. Et, à ce sujet, je ne puis m'empêcher de faire l'observation que voici. En comparant les deux faces de cette boîte, on est très-sur-

(1) On voit la même couronne surélevée sur une foule de jetons et de monnaies de la même époque.

pris d'une particularité qui s'impose. Sur la première, le Christ a la tête entourée d'un nimbe uni, et sur la deuxième, l'enfant Jésus porte, ainsi que je viens de le dire, un nimbe crucifère. Pourquoi cette différence? C'était, il me semble, le cas ou jamais de représenter le Christ de pitié avec l'instrument de son supplice; cela n'empêchait pas de le placer aussi sur la tête de Jésus enfant, comme une prophétie de la mort pour laquelle il était né... On a voulu voir, en effet, dans cette forme du nimbe, le souvenir de la croix du Sauveur, quand elle n'est, dans l'iconographie chrétienne, aussi bien que dans la symbolique païenne, que l'attribut des divinités.... (1). Mais alors, pourquoi le nimbe crucifère sur la tête de l'enfant? Pourquoi le nimbe sans les croisillons sur la tête du Christ de douleurs?...

Je donne en note, comme pour la précédente face, le relevé des émaux de cette composition (2).

Pour compléter la description artistique de cette boite, il me reste à parler des montants ou bandes du pour-

(1) Voir, sur ce sujet, un remarquable article de M. Didron, dans les *Annales archéologiques*, 1844, t. I, pp. 5 et suiv.

(2) **La Vierge.** — *Nimbe et couronne*, or. *Pierres précieuses de la couronne*, rouges. *Cheveux*, or. *Figure et mains*, blanches; cependant on aperçoit de légères traces rosées sur l'émail blanc de la main. *Revers du col du manteau*, vert. *Manteau*, bleu. *Bordure*, bleue. *Cabochons*, or. *Robe*, rouge. *Revers du manteau*, rouge. *Fleur tenue à la main*, rouge; *les deux feuilles et la tige* vertes; *la fleur pendante* rouge.

L'enfant Jésus. — *Nimbe et cheveux*, or. *Visage, mains et pieds*, blanc ou rosé (?). *Robe*, rouge.

Le moine. — *Visage et mains*, blancs ou rosés (?). *Costume*, blanc, avec des restes de couleur noire qui me feraient

tour, qui servent à relier les deux tableaux que je viens de décrire minutieusement.

A la fin du moyen âge, ainsi que vous l'avez fait remarquer vous-même dans votre notice sur un *Tableau de l'abbaye de Fontevrault* (1), on se plut à tisser dans les bordures des étoffes, à l'imitation des productions arabes, une série de lettres qui, groupées, ne forment aucun sens. On ne se borna pas à introduire ce genre d'ornementation sur les étoffes seulement ; on en revêtit aussi les objets d'art de toutes sortes : flambeaux, plateaux, buires, boites et écrins, etc. Notre boite en est une preuve de plus.

J'arrive à la description des montants.

MONTANT DU COUVERCLE.

1er compartiment : au-dessus de l'*Ave Maria*, inscription pseudo-arabe (2).

2e compartiment : Rinceaux gravés sur fond pointillé et gaufré (3).

supposer que la pâte blanche, comme partout, était d'abord appliquée pour combler les vides entre les traits et qu'on la peignait ensuite.

La terre et le gazon, verts.

Fond du tableau — *Rinceaux*, comme ceux de la première face ; seulement, *la grosse fleur*, à droite, en haut, est à cœur bleu et à six pétales rouges, et *les petites feuilles* qui l'accompagnent sont vertes.

(1) Publiée dans la *Revue de l'Anjou;* Angers, Germain et Grassin, 1879, p. 12.

(2) Or sur fond rouge ; cinq *pals*, or, bleu, rouge, blanc et or.

(3) Or sur or ; trois *pals et espace vide*, tout or jusqu'à la charnière.

3e compartiment : Inscription pseudo-arabe (1).

4e compartiment : Rinceaux gravés sur fond pointillé et gaufré (2).

MONTANT DE LA BOÎTE.

1er compartiment : *Ave Maria*, en caractères gothiques du xve siècle, sur fond gaufré et pointillé (3).

2e compartiment : Rinceaux gravés sur fond plat (4).

3e compartiment : Rinceaux gravés sur fond pointillé et gaufré (5).

4e compartiment : Rinceaux gravés sur fond plat (6).

Ces divers compartiments, au nombre de huit, quatre pour le couvercle et quatre pour la boite, sont combinés assez harmonieusement entre eux, de manière à opposer les émaux aux fonds dorés, et les gaufrures aux fonds plats. De plus, le quatrième du couvercle a été composé de telle sorte, qu'il ne forme qu'un seul dessin avec le quatrième de la boite. Ils sont, en outre,

(1) Or sur blanc; sept *pals*, or, rouge, or, rouge chargé de trois *globules* d'or, or, rouge et or.

(2) Or sur or; sept *pals* or, excepté celui du milieu, qui est chargé de quatre *globules* d'or sur fond bleu.

(3) *Ave Maria* et ses deux *points*, bleu sur fond or; quatre *pals*, or, rouge, blanc et or.

(4) Or sur fond blanc, et tout or jusqu'à la charnière.

(5) Or sur or; sept *pals* rouges, excepté *celui du milieu*, bleu à globules or.

(6) Or sur fond rouge; sept *pals* or, excepté *celui du milieu*, rouge à globules or.

encadrés entre deux lignes horizontales de filets ou cercles faisant le tour de la boite sur ses deux angles supérieur et inférieur et sur la ligne médiane de séparation du couvercle de la boite (1).

Vous me fournissez bien des documents qui semblent prouver qu'il existe des objets analogues publiés dans diverses revues, soit dans les trésors de quelques églises, musées, collections particulières, soit mentionnés seulement et trop sommairement décrits dans les anciens inventaires. Voyons, pour les objets cités, quelle analogie nous pourrons trouver entre eux et celui qui sert de motif à cette lettre.

Vous me citez d'abord une boite analogue, au moins quant à la matière, mais non quant à la destination. Elle se trouve dans le trésor de la cathédrale d'Aoste (2) : c'est l'étui du camée d'Aoste, servant d'agrafe à une chape. J'ai recouru à la source que vous m'indiquiez; mais le travail de cette boite, — à peu près de même forme, mais un peu moins large et moins haute que celle qui nous occupe, — me paraît tout différent, car, d'après la gravure de la *Gazette des Beaux-Arts,* il me semble entièrement gaufré, et le nôtre est gravé sans autre trace de gaufrure que sur quelques fonds. De plus, son mode

(1) Voici les émaux de ces filets :

1[er] *filet*, ou *cercle supérieur*, à cheval sur l'angle de la boite et servant également d'encadrement au *Christ de pitié*, bleu; — 2[e] *filet*, or; — 3[e] *filet*, bleu jusqu'à la charnière, puis rouge; — 4[e] *filet*, rouge jusqu'à la charnière, puis bleu; — 5[e] *filet*, or; — 6[e] *filet*, à cheval sur l'angle de la boite et servant également d'encadrement au tableau de la *Vierge et du Priant*, bleu.

(2) *Gaz. des Beaux-Arts*, 1880 : Exposition rétrospective de Turin, par L. Gonse.

de fermeture n'est pas analogue à celui de votre boîte, les charnières, — en peau probablement, — venant, par leurs extrémités fort prolongées, se rattacher au centre même du couvercle et probablement aussi du fond extérieur de la boîte. Je ne puis, du reste, déduire aucune conséquence de cette différence des fermetures, puisque j'ai reconnu, dès le commencement de cette lettre, que les fermoir et charnière avaient été ajoutés postérieurement.

Vous me citez en second lieu une autre boîte contenant une couronne votive dans le trésor d'Aix-la-Chapelle (1), et vous ajoutez que vous avez oublié de dire que la boîte était, suivant vos souvenirs, en cuir gaufré... Mais, Monseigneur, il n'y a pas possibilité pour moi de faire ici un rapprochement quelconque, car vous n'en donnez aucune description, et les boîtes en cuir de toutes sortes étaient communes à ces époques reculées, où l'art du gaînier savait les revêtir des plus charmantes formes et les orner des fantaisies les plus artistiques.

Autant en dirai-je des autres boîtes dont vous m'entretenez et avec lesquelles je ne puis trouver des points d'analogie que dans la matière qui, pour la plupart, a servi à les fabriquer (2).

Cependant il en est deux, dont vous me parlez dans votre dernière lettre, avec lesquelles je puis établir un

(1) *Bull. mon.*, t. XLIII, p. 412.

(2) 1. — « *Item, unus cobeletus deauratus, cum pede et copertorio aptatus, et est in repositorio corii.* »

(N° 15 d'une épreuve communiquée.)

2. — « *Item duæ spinæ coronæ Domini super unam stirpem, inclusæ in auro, positæ in capsula de* coreo *ornato*

lien de parenté avec la mienne, — pour la première surtout, — quant à l'ornementation du moins.

« Je viens de retrouver, me dites-vous, les notes que je vous avais promises sur deux boîtes en cuir gaufré que j'avais vues à l'Exposition de Milan. Toutes les deux datent du XVI[e] siècle et sont en cuir noir, avec des attaches sur les côtés, ce qui indique qu'on les suspendait, surtout pour les porter en voyage.

« Une de ces boîtes est ronde, avec un couvercle en dôme, terminé par un bouton. L'ornementation consiste en bandes alternant avec des feuillages qui se détachent sur un fond pointillé.

« La seconde boîte a dû contenir un hanap. Elle a perdu son couvercle. Elle s'appuie sur un pied et va en s'évasant jusqu'au sommet. Des bandes feuillagées y alternent avec des rinceaux où l'on voit se succéder une tête de cheval et une fleur. »

cum argento deaurato, cum cathena argentea ac sera et clave, ex dono domini Thomæ Arondell, archiepiscopi Eboruni. »

(Invent. de la cathéd. d'Yorck, en 1518, apud *Monasticon anglican.*, t. VIII, p. 1205.)

« Or Thomas Arundell fut archevêque d'York de 1338 à 1396. »

3. — « *Item, un petit coffret de cuir où estaient plusieurs reliques sans vaissiaus* (a). »

(Inventaire de Jeanne de Presles, 1347, n° 80).

4. — M. Alf. Darcel a signalé à l'exposition archéologique d'Amiens, en 1860 : « un coffret du XIV[e] siècle en cuir ciselé et gaufré. »

(*Gaz. des Beaux-Arts*, t. VII, p. 108.)

(a) *Sans vaissiaus*, c'est-à-dire, sans leurs reliquaires (Note de M. Douet d'Arcq.)

Arrivons à l'attribution d'une date.

J'avais cru, me basant sur l'article de Viollet-le-Duc cité plus haut, pouvoir d'abord assigner la fin du XIII[e] siècle à la confection de cette boite. Un objet analogue, quoique fabriqué pour une destination différente, a été publié par le même auteur sous le nom de custode (1), et le dessin qui accompagne son article possède de tels points de rapports de style et d'ornementation, que, sur une lecture un peu superficielle, j'avais cru pouvoir d'abord lui attribuer pour date la fin du XIII[e] siècle ou le commencement du XIV[e] siècle (2).

Puis, vos lettres aidant, j'en étais arrivé à m'arrêter à la fin du XIV[e] siècle et enfin au XV[e]. Vous m'avez apporté, pour hâter ma conversion et me ranger à votre avis, des arguments que l'on ne peut dédaigner. Si l'art

(1) *Dict. rais. du mobilier français*, etc, t. II, page 88.

(2) Voici cet article :

« Custode, *s. f.* S'entendait comme étui, enveloppe, gaine :

« Trois custodes de cuir, paintes d'or, où a, en chascune « custode, deux fluctes d'yvoire que grandes que petites, dont « l'une des deux grosses flutes est garnye au sifflet d'or et par « en bas garnye de deux sercles d'or et semées de petites « perles, d'émeraudes, grenas et rubis et n'y fault rien. »

« L'industrie des étuis ou custodes de cuir gaufré était très florissante en France à dater du XIII[e] siècle. On en fabriquait pour renfermer des objets de table, des armes de main, des bijoux, des épices, des chartes, que l'on tenait à garantir contre les effets de l'humidité.

« Aujourd'hui, on ne donne guère le nom de custode qu'aux petites boîtes de métal destinées à contenir l'eucharistie, et qui affectent ordinairement la forme d'un cylindre terminé par un couvercle conique. Ces custodes,

rappelle quelquefois dans ses expressions des époques bien antérieures, l'histoire est là pour nous ramener à un sentiment plus vrai, en nous démontrant que la représentation de tel fait n'a pu être produite avant une époque donnée. C'est là le point de départ véritable. Si l'art, comme je viens de le dire, peut remonter par l'imitation à une époque antérieure, les faits, au contraire, ne peuvent être représentés qu'à partir d'une époque bien déterminée ou postérieurement à cette époque. C'est ainsi que vous m'avez allégué, en faveur du XV[e] siècle, une opinion à laquelle je me range volontiers, parce qu'elle est assise sur une foule de motifs parfaitement choisis.

Le style des gaufrures ou gravures de la boîte accuse, en effet, le XV[e] siècle avec une grande franchise. Il y a encore plusieurs signes certains qui viennent appuyer cette première observation : le Christ de pitié, les nimbes surhaussés, les feuillages déchiquetés, les lettres en gothique carrée de l'*Ave Maria*, avec ses deux points réunis par un trait en forme d'S (1), et les inscriptions pseudo-arabes.

très communes pendant les XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, sont de cuivre doré et émaillé... »

Sans vouloir attribuer une erreur à Viollet-le-Duc, je crois néanmoins qu'il est bon de lui opposer ici un article du *Glossaire* de de Laborde (V° CUIR PEINT) :

« Ce genre de travail a été introduit ou réintroduit en France à la fin du XV[e] siècle par des peintres italiens, et s'est continué pendant tout le XVI[e] et les premières années du XVII[e]. La peinture se détache sur des fonds dorés et se conserve bien... »

(1) J'ai publié dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme* (1874, p. 277), et, une seconde fois, dans la

La Vierge, ai-je dit plus haut, est encore drapée et cambrée comme au XIVe siècle, mais son sceptre s'est changé en une tige fleurie, qui rappelle les diverses qualifications de Marie au XVe siècle, et les fleurons de sa couronne indiquent aussi, par leur élévation, la même époque.

Il n'y a pas jusqu'au costume de l'enfant Jésus, déjà rare au XVe siècle, et à sa tenue un peu prosaïque, qui ne limitent avec toute espèce de probabilité cette image au commencement du XVe siècle.

Quant à l'usage auquel a servi cette boîte, il est peut-être plus difficile de le déterminer. M. l'abbé Trépier, de Chambéry, en la possession de qui je l'ai trouvée, l'employait, sans en connaître la valeur artistique, à renfermer quelques vieilles monnaies. C'est en voulant me montrer ces dernières que la boîte m'apparut et captiva bien vite mon attention au détriment du contenu. Je questionnai mon hôte au sujet de sa provenance. C'était un don qui lui avait été fait par M. Ract, ancien avoué (1), et il avait toujours pensé que *c'était une boîte à hosties*. La dimension et la forme m'avaient fait adopter, sans autre examen, une désignation que je vous avais soumise comme on me l'avait donnée et sans y attacher d'autre importance. Je comprends néanmoins

Revue belge de numismatique (1881, p. 104), une médaille de la reine Anne de Bretagne portant entre chaque mot de ses légendes les mêmes points carrés réunis comme ci-dessus.

(1) Cette boîte provient des archives de la famille Ract, de Chambéry. M. Ract était ordinairement chargé des causes des communautés religieuses. Il y avait aussi dans cette maison un chanoine Dolin, frère de Mme Ract, la mère. Ces détails peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer l'existence de cette boîte dans les archives de cette famille.

qu'il faille en mettre à ces attributions, et je m'arrête un peu sur ce point, stimulé surtout par ce que vous m'en avez écrit.

« La destination de la boîte, dites-vous, est indiquée à la fois par l'iconographie et par l'inscription. Le moine prie la Vierge pour arriver à Jésus. La prière qu'il dit à cette intention est donnée par l'inscription. Saint Bonaventure écrivait au XIII[e] siècle. « *Te, Maria, corde et ore salutans, dico : Ave Maria.* » C'est donc une boîte à chapelet. Or, dans le chapelet, il y a des *Pater*, qui s'adressent au Christ de pitié, et des *Ave*, par lesquels on salue Marie.

« Vous trouverez peut-être la boîte bien petite pour un chapelet, soit; mais alors pourrons-nous fort bien le supposer réduit à un *dizain*. Ce dizain devait être en pierres précieuses, puisqu'on jugeait utile de l'enfermer dans une boîte : les inventaires contiennent de nombreux articles relatifs à ces dizains précieux. »

Vous m'avez renvoyé à ce que vous avez écrit sur les *dizains* dans votre *Tableau de l'abbaye de Fontevrault*. J'ai lu votre notice avec un vrai plaisir et j'y ai appris, au § V, bien des choses que j'ignorais sur les chapelets et les dizains; mais... mais je n'ai rien trouvé concernant leurs écrins, même dans la nomenclature que vous donnez, d'après l'*Inventaire de* 1514, des 44 chapelets et des 9 dizains de la duchesse de Valentinois; rien, par conséquent, qui puisse me servir à déterminer l'usage de notre boîte.

Ailleurs, vous reconnaissez pourtant qu'une citation du *Glossaire* de de Laborde, relative à deux boîtes à hosties de 1295, *qui ne sont pas en métal,* pourrait peut-être, à la rigueur, justifier l'attribution de *boîte à hosties* qui m'a été donnée; mais vous ajoutez avec raison

que « peut-être ne s'en servait-on à cet usage que depuis la Révolution dans une sacristie. » Cela pourrait bien être, mais il m'est impossible d'éclaircir ce point.

J'ai dit, — et je me plais à rappeler ici comme une conjecture arrivant à l'appui de votre propre sentiment, — j'ai dit que la boîte était intérieurement garnie de velours. Cette particularité, il est vrai, exclurait jusqu'à un certain point l'idée que l'on ait pu renfermer des hosties, le velours ne se prêtant pas à les faire glisser à leur entrée ou à leur sortie, et s'employant au contraire, chez les gaîniers, pour les écrins destinés au dépôt de quelque bijou ou autre objet d'art de valeur. Mais les deux rondelles de velours bleu qui existent encore sont-elles bien du même âge que la boîte ?... Je n'oserais l'affirmer et je suis porté à penser qu'elles ont dû être ajoutées postérieurement,... mais sans doute pour remplacer une autre garniture détériorée par l'usage, car le cuir brut ne pouvait pas ainsi rester apparent. Son contact eût, du reste, pu détériorer les objets qu'on lui confiait.

Rien ne s'oppose néanmoins à ce que de pareilles boîtes, garnies intérieurement de velours ou de soie et même de laine, aient pu servir à recevoir des hosties. Un prêtre des environs de Vannes m'a assuré que sa boîte, à lui, fort simple et de la grandeur de la mienne, était en cuir et garnie en dedans d'une étoffe brochée laine et soie.

Vous me dites que la *Gazette des Beaux-Arts* a reproduit, en 1861 (p. 225), une *custode* de la collection Soltykoff, qui est passée depuis dans la collection Beurdeley. Elle est en cuivre émaillé et date du XIV[e] siècle. Sa forme est celle d'une boîte cylindrique, avec un couvercle légèrement bombé et un bouton terminal.

Sur le couvercle sont figurés des animaux fantastiques dans les quatrefeuilles, et, au pourtour, une série de saints sont abrités sous des arcades tréflées. On nomme cette boite *custode*, mais je crois plutôt, dites-vous, que c'est une boite à hosties...

« Cette boite est assez haute, dans le genre de nos boites modernes, tandis que la vôtre, au contraire, est très-peu épaisse et n'aurait pu contenir qu'une très petite quantité d'hosties. »

Eh bien! mon honorable confrère, malgré toutes vos objections, je reste convaincu que nous avons sous les yeux une véritable boite à hosties. On ne peut nier que, dans beaucoup de sacristies, on ne tienne ces pains non consacrés dans des boites tantôt grandes, tantôt petites, en métal, — en fer-blanc surtout, — en cuir, et même en carton, revêtu d'étoffe de laine, etc..... Des ecclésiastiques m'ont affirmé, au Congrès de Vannes, en connaitre plusieurs de la sorte, boites grossières, si vous voulez, sans art, sans valeur, et pourtant revêtues parfois d'étoffes précieuses. On m'en a cité, entre autres, deux de la grandeur de notre boite, dans des cures qui n'exigeaient pas de grandes dépenses d'hosties,..... et l'on sait qu'il ne faut pas trop laisser vieillir celles-ci. Ce qui justifie pleinement la petite dimension de certains de ces ustensiles.

Je pourrais encore vous objecter l'absence du chapelet entre les mains du moine, la position du *Christ de pitié* sur la face principale de la boite et la *Vierge et le Priant* relégués sur la face inférieure..... J'aime mieux vous citer un passage tiré de l'une de vos notices (1).

(1) *Description iconographique de quelques fers à hosties de l'Anjou*, p. 6.

C'est la description d'un fer à hosties de l'église paroissiale de Thouarcé. En haut, le nom de Jésus, sous la forme IHS; en bas, l'Agneau pascal. « A la gauche du spectateur, une des grandes hosties figure le Christ souffrant, tel qu'il apparut à saint Grégoire le Grand pendant qu'il célébrait la messe. Nu, la tête penchée et nimbée comme il convient, le Sauveur sort à mi-corps d'un tombeau rectangulaire, etc. » Suivent quelques autres détails descriptifs qui n'ont plus de rapport avec le sujet représenté sur notre boîte. Mais il me semble que ce rapprochement, réuni aux autres considérations présentées ci-dessus, lève toutes les incertitudes et doit suffire à nous démontrer que ce charmant objet d'art ne peut être qu'une boîte à hosties, et non une boîte à chapelet.

C'est dans ces sentiments, Monseigneur, que j'ai voulu publier le dessin d'un ouvrage artistique fort remarquable, unique peut-être en son genre, en l'entourant de toutes les appréciations que j'ai cru trouver les plus convenables pour le faire valoir, — de la vôtre en particulier, — en faisant ressortir le pour et le contre, ne craignant pas d'abandonner mes propres idées pour adopter celles que j'ai trouvées plus justes que les miennes : et, en définitive, — après avoir décrit pour le mieux les sujets qui y sont représentés et fixé sa date d'une manière qui me semble péremptoire, — d'avancer, au risque de commettre une erreur, que cette boîte est bien une boîte à hosties. Si je me trompe, peut-être trouverez-vous l'occasion de me le démontrer dans l'intérêt de la science archéologique.

J'ai l'honneur, etc.

G. VALLIER.

Grenoble, juin 1881.

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'Archéologie. — Dans la séance du 27 janvier 1882, ont été nommés membres de la Société :

MM.

1° Paul-Gustave Bertrand, notaire, à Aramon (Gard),
Présenté par M. Nicolas ;

2° L'abbé Blanquart, vicaire aux Andelys (Eure);
3° L'abbé Lefebvre, vicaire à Gisors (Eure),
Présentés par M. l'abbé Porée ;

5° Louis Léger, 9, rue des Écuries-d'Artois, à Paris,
Présenté par M. La Perche ;

6° Paul Suzanne, à Balleroy (Calvados),
Présenté par M. Le Grix.

Excursion de la Société française d'Archéologie dans le Gers (1881). — L'excursion que la *Société française d'Archéologie* exécute tous les ans, indépendamment de ses Congrès, a eu lieu, en 1881, dans le département du Gers.

Ce département, il est vrai, n'est pas de ceux qui sont le plus visités par les archéologues. Des voyageurs qui le traversent il en est peu, mais bien à tort, qui consentent à s'y arrêter. Cependant les sujets d'étude, au point de vue de l'archéologie monumentale, non seulement n'y font pas

défaut, mais, de plus, y présentent des caractères particuliers, qui leur donnent un intérêt tout spécial et singulièrement varié.

L'époque gallo-romaine y a laissé des vestiges dont le nombre augmente chaque jour, grâce aux découvertes dues tantôt au hasard, tantôt à des travaux intentionnels. L'épigraphie surtout, dans ces découvertes, à Auch, à Lectoure, à Eauze, occupe une importance considérable.

Parmi les monuments de la même époque on trouve aussi dans ce département, en plus grand nombre que dans tout autre, des spécimens de ces sortes de tours massives, connues vulgairement sous le nom de *Piles* et dont la destination, qui se rattachait aux voies romaines, n'est pas encore parfaitement éclaircie.

Là, le moyen âge également est riche en édifices, soit religieux, soit civils. Outre la Métropolitaine d'Auch, qui appartient à la fin du xv[e] siècle, nous trouvons trois églises qui ont été cathédrales et sont recommandables à des titres divers (Condom, Lectoure, Lombez), des églises fortifiées comme à Fleurance, à Lombez, à Simorre, d'autres caractérisées par leurs larges nefs et formant une famille de ces sortes d'édifices à part dans le midi pyrénéen de la France. Ajoutons d'anciennes abbayes telle que celle de Flaran, dont l'église cistercienne est d'une importance majeure. Dans l'ordre des monuments civils, il faut rappeler les nombreuses villes-*bastides*, avec le souvenir des franchisses qui ont présidé à leur fondation. L'architecture militaire et féodale a produit des spécimens de premier ordre, témoin le splendide donjon de Bassoues, et des types spéciaux dans les châteaux forts de Larressingle, du Tauzia, de Sainte-Mère.

Des œuvres de la Renaissance s'imposent aussi en plusieurs endroits à l'admiration des visiteurs. Qui ne connaît, au moins de réputation, les merveilleuses stalles de la cathédrale d'Auch, ainsi que les vitraux de la même époque, auxquels il faut joindre ceux de Fleurance, sans oublier les verrières de Simorre et de Lombez.

De plus, le département du Gers possède des hommes d'étude et de savoir, des érudits, des chercheurs qui fouillent les textes historiques du pays, tels que M. Léonce Couture, l'éminent professeur à la faculté libre de Toulouse, M. l'abbé de Carsalade, M. Gardère, M. Lauzun, M. Lavergne; d'autres qui fouillent le sol, recueillent et font connaître les fruits de leurs recherches, tels que M. Piette, M. Camoreyt, M. Collard.

La *Société historique de Gascogne*, sous les auspices de Mgr l'archevêque d'Auch, est, dans le département, à la tête du mouvement des études historiques et a pour organe de ses travaux son Bulletin mensuel, la *Revue de Gascogne*. Cette société avait bien voulu promettre son précieux concours au projet d'excursion, et elle s'y est fait représenter, en dehors de ses membres déjà nos confrères de la Société française d'Archéologie, par son secrétaire, M. Léonce Couture, et M. Francou, architecte honoraire de la ville d'Auch.

Ces notes n'ont pas pour but de rendre un compte détaillé de cette tournée, à laquelle ont pris part, avec plus ou moins d'assiduité, plus de trente personnes. Dans ce groupe nous avons le plaisir de citer M. le chanoine Pottier, président de la Société historique du Tarn-et-Garonne ; M. le baron de Rivières; M. Taillebois, secrétaire de la Société de Borda; M. Lavergne, inspecteur de la Société française d'Archéologie; M. l'abbé de Carsalade du Pont; M. Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne; M. Bazin, conseiller à la cour de Montpellier; M. Philippe Lauzun; M. Gardère, archiviste de Condom; M. de Cortade (de Simorre); M. Camoreyt, conservateur du musée archéologique de Lectoure; M. le docteur Magnié (de Mirande); M. Esther, ingénieur à Condom; M. Collard (à Auch); M. le comte de La Borde; M. Bouillet (de Clermont-Ferrand); M Lasserre (de Condom); M. Pelisson (de Larroumieu); M. de Dubor (de Toulouse), etc...

Avant tout, nous voulons remercier les archéologues qui ont bien voulu répondre à l'appel qui leur avait été fait par notre dévoué directeur, M. Léon Palustre, dont nous regret-

tions l'absence au milieu de nous. Nous avons à cœur aussi d'exprimer notre profonde et respectueuse gratitude pour la gracieuse et magnifique hospitalité que nous avons trouvée au château de Saint-Blaucrd, auprès de M. le marquis et de Mme la marquise de Gontaut-Biron, au château de Caumont, auprès de M. le comte et de Mme la comtesse de Castelbajac, à Simorre, auprès de M. et de Mme de Carsalade du Pont, à Marciac, chez M. le curé de cette paroisse, et à Valence, chez notre sympathique confrère, M. Lauzun. Tous ces témoignages de courtoise bienveillance, que les excursionnistes ont rencontrés à ces différentes haltes, occuperont la place la plus précieuse dans leurs souvenirs.

Adressons aussi nos remerciements tout particuliers à M. Ad. Lavergne, l'inspecteur si zélé de la Société, et à M. Lauzun, pour les soins qu'ils ont donnés à l'organisation matérielle de la tournée, qui, grâce à eux, s'est accomplie avec une facile et rare ponctualité.

Des notices, par différents membres de l'excursion, sur les monuments et les lieux visités viendront successivement, soit dans le *Bulletin monumental*, soit dans le volume du Congrès de 1881. En attendant, nous nous bornerons à tracer sommairement l'itinéraire du voyage (1).

Le rendez-vous avait été fixé à Auch, pour le 14 octobre. Dans l'après-midi du même jour, nous partions pour Vic-Fezenzac, en visitant, sur la route, la *Pile* romaine de Saint-Lary et l'église de Jegun.

Le lendemain, notre groupe a la bonne fortune de s'augmenter de M. Lauzun et de M. L. Couture, qui nous accompagneront jusqu'à la dernière station. Le monument romain en forme de *cella* entièrement ouverte du côté de l'est, connu dans le pays sous le nom de la *Montjoie*, sur le territoire de la commune de Roquebrune, — l'église romane et

(1) Dans la *Revue de Gascogne*, 1re livraison de 1882, M. Lavergne a publié un premier article, qui sera continué, sur l'ensemble de cette excursion.

d'origine fort acienne de Peyrusse-Grande, — le magnifique donjon de Bassoues marquent les principales étapes de la route qui nous conduit à la ville *bastide* de Marciac.

Le 16 octobre, la matinée se passe à Marciac. De là nous nous rendons à Mirande en examinant, à Belloc-Saint-Clamens, le curieux sarcophage antique qui se trouve sous l'autel d'une petite chapelle de cette paroisse.

Le lundi 17, nous visitons Mirande, le château de Mazères, ancienne résidence d'été des archevêques d'Auch, les *Piles* romaines d'Artigues et de Biran, et nous rentrons le soir à Auch.

La journée du 18 est consacrée à la visite des monuments de cette ville et à une séance que la *Société archéologique de Gascogne* a la gracieuseté de tenir à l'occasion de l'excursion.

Le lendemain, bien avant le point du jour, nous prenons la route du château de Saint-Blancard et nous arrivons, le soir, à Simorre. Belle journée qui donnera lieu à d'intéressantes notices.

Le jeudi 20, visite de l'ancienne église cathédrale de Lombez. Halte au château de Caumont et retour à Auch, par Gimont.

Le 21, c'est Fleurance et Lectoure que nous visitons. Le lendemain, dans la matinée, nous allons au château fort de Sainte-Mère, à l'est de Lectoure, et, dans l'après-midi, à Larroumieu. Le soir, arrivée à Condom, où nous passons la journée du lendemain, dimanche, avec promenade au village de Larressingle, bâti dans l'enceinte d'un ancien château fort qui fut fondé à la fin du XIII[e] siècle.

Le 23, nous nous rendons à Valence-sur-Baïse, en visitant la belle église de l'ancienne abbaye de Flaran et le château fort du Tauzia. De Valence nous gagnons Eauze en nous arrêtant au château de Leberon et à l'intéressante église de Mouchan.

Enfin, le mardi 25 se terminent nos pérégrinations par la visite d'Eauze, l'ancienne *civitas Elosatium*, pour parler

comme une importante inscription chrétienne du VIe siècle, trouvée récemment avec plusieurs autres, sur l'emplacement de la cité romaine.

J. DE LAURIÈRE.

La stèle romaine de Moutier d'Ahun. — En souvenir du passage à Moutier d'Ahun de l'excursion que la Société française d'Archéologie exécuta, en 1879, dans le département de la Creuse, nous donnons la gravure de la stèle funéraire encastrée dans le mur septentrionnal de l'église de cette petite ville, d'après un dessin pris sur place par M. H. Nodet.



La hauteur totale du monument est de 1 mètre, et sa largeur de 0m,40. Il est en granit grisâtre. Le relief, haut de 0m58, figuré sur cette stèle, représente un jeune homme,

imberbe, vêtu d'une sorte de toge, debout au fond d'une niche, sous une arcade. Au bas, dans un cartouche, on lit l'inscription :

D · M · M
C · F · ALPINI

Empressons-nous de rappeler que cette inscription a été publiée récemment dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, page 137, par M. Fl. Vallentin, qui en donne la lecture suivante :

D(iis) M(anibus) M(emoriæ) C(aii) F(lavii) Alpini (1).

Dans quelques exemples de la formule exprimée ici par les trois sigles de la première ligne, le dernier M se traduit quelquefois, surtout lorsqu'il n'est pas précédé de ET, par *M(onumentum)*. Mais les très nombreux exemples fournis par l'épigraphie de ce pays des variantes : D. M. ET. M ; — D. M. ET MEM ; — D. M. MEMORIAE OU ET MEMORIAE, ne permettent pas, dans le cas présent, d'adopter une autre interprétation que celle de *M(emoriæ)*.

L'inscription comprend les tria nomina, le prænomen *Caius*, le gentilicium *Flavius* et le cognomen *Alpinus*.

On pourrait peut-être aussi lire F(abii) ou F(ulvii), au lieu de F(lavii) ; mais l'abréviation de *Flavius* par un F seul est assez fréquente, comme on peut le voir dans le *Corpus Inscrip. Lat.*, vol. III, Ire et IIe partie, nos 4249, — 1048, 1776, 1605, 2329, 3086, 5632, etc., tandis que la même abrévation pour *F(abius)* ou *F(ulvius)* est très rare.

Le cognomen *Alpinus* n'est pas nouveau dans l'épigra-

(1) Cette inscription avait déjà été reproduite plusieurs fois, mais toujours d'une manière fautive, avant l'exacte publication qu'en a donnée M. Fl. Vallentin. Nous citerons, entre autres, la lecture de l'abbé Texier, dans son *Recueil des inscriptions du Limousin*, D M E M — ALPINI.

Le *Bulletin monumental*, tome XXXIX (1873), p. 134, dans l'intéressant mémoire de M. de Cessac, *Les divers modes de sépultures*, etc., a aussi décrit la stèle en question et donné l'inscription en mettant un P pour un F à la seconde ligne.

phie latine. Le *Corpus* en donne des exemples, vol. III, Ire et IIe part., nos 3838, 5528, etc. Gruter en avait déjà cité quelques-uns, p. XXXIX, 9 — DXXXXVI, 3. — DXIX, 10, — DCCCLIX, 1. On trouve même ALPINVS, précédé du gentilicium Fl(*avius*), dans des Actes des Frères Arvales (Wilmanns, 2878).

« Le gentilice Flavius, fait observer M. Vallentin, indique que l'inscription n'est pas antérieure à la première dynastie Flavienne. » D'un autre côté, les caractères, qui sont d'une facture encore assez correcte, semblent devoir assigner ce monument au commencement du IIIe siècle de notre ère.

J. L.

Découverte d'une inscription en l'honneur de Volusien. — L'inscription suivante a été trouvée récemment à Côme, dans le jardin du palais Giovio-Dattili. Elle se lit sur un cippe, haut de 0m94 et large de 0m63, en marbre de Musso, qui avait été utilisé dans la construction de thermes, dont nous possédons ainsi très exactement la date. Car il est probable que les habitants de Côme, à la nouvelle de la mort de Volusien, tué par ses soldats en même temps que son père Gallus, à Interamne, près Narni, s'empressèrent de faire disparaître la trace de leur adulation. Quoi qu'il en soit, les caractères de l'inscription sont fort beaux et ne mesurent pas moins de quarante-trois millimètres de hauteur. Voici, du reste, ce texte important, tel que nous le trouvons dans le dernier Bulletin de la Société archéologique de Côme (*Rivista archeologica della provincia di Como*, fascicolo 20, dicembre 1881), sous la signature de notre honorable confrère, M. le chanoine Barelli.

IMP . CAESARI
C . VIBIO . ALFINIO
GALLO
VELDV . MNIANO
VOLUSIANO

PIO . FELICI . AV....
TR . POT . II . COS . P....
COMENSES
DEVOTISS . NVMI...
MAIESTATIQVE . EIV...

Le marbre est légèrement usé sur la droite, mais les quelques mots que nous avons fait suivre de points seront facilement complétés par le lecteur. La seule discussion possible est relative à l'âge exact de cette inscription, que M. Barelli rapporte à l'année 253. Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait être bien certain que la puissance tribunitienne délivrée aux empereurs par le sénat, à quelque époque de l'année que ce fût, eût une durée régulière. Mais d'aucuns veulent, avec raison suivant nous, que les empereurs aient été soumis, comme leurs collègues plébéiens, à un renouvellement de pouvoir le quatrième jour des ides de décembre de chaque année. D'où il s'ensuit que la première puissance tribunitienne de Volusien, dont le début est fixé en octobre de l'année 251, n'aurait eu que deux mois environ de durée. Quant à la seconde, elle correspondrait à l'année 252, qui serait celle du marbre de Côme. Cela nous permettrait, du reste, de rectifier peut-être une inscription citée par Wilmanns (nº 1022), d'après le recueil d'Orelli, où il est question de la quatrième puissance tribunitienne du fils de Gallus. C'est la troisième qu'il faut lire, car, autrement, nous arriverions, même dans notre calcul, à l'année 254, et l'on sait que Volusien a été assassiné en 253. D'autre part, jusqu'ici, il n'a pas été trouvé de texte qui mentionnât la troisième puissance tribunitienne de ce prince, et si pareille lacune se rencontre quelquefois, on ne saurait nier que, dans la circonstance, il n'y ait là un puissant argument en faveur de notre thèse. Tout fait donc un devoir de rentrer dans la vérité historique en acceptant pour l'inscription indiquée la correction que nous proposons.

L. P.

Un document inédit sur les fresques du palais d'Avignon. — Cette sombre agglomération d'édifices, cette « Babylone » du XIVe siècle, qui éveille chez le philosophe, chez le moraliste tant d'idées attristantes, offre pour l'ami des arts un intérêt qui va croissant d'année en année. Le palais des papes recèle les plus importantes d'entre les fresques qui ont pris naissance dans notre patrie pendant la seconde moitié du moyen âge : les compositions de l'ancienne salle du Consistoire, de la chapelle Saint-Jean, de la chapelle de l'Inquisition, rappellent par plus d'un côté les merveilles enfantées en Italie par Giotto et son école, si toutefois elles ne rivalisent pas avec elles.

Depuis près d'un siècle l'archéologie s'applique à éclaircir l'histoire de cet ensemble, si considérable encore malgré les plus cruelles mutilations. Mérimée, Viollet-le-Duc, M. L. Palustre, l'éminent historien de notre art national, MM. Crowe et Cavalcaselle, les auteurs de cette *Histoire de la Peinture italienne* que l'on n'admirera jamais assez et dont, pour ma part, je ne cesserai de réclamer une traduction française (1), M. Renan, M. H. Grimm, le trop fantaisiste esthéticien allemand, MM. Achard, Canron, et bien d'autres encore, ont essayé d'en déterminer les caractères, d'en découvrir les auteurs. Un artiste justement honoré, M. A. Denuelle, a donné aux fresques du palais des papes un témoignage d'intérêt plus flatteur encore : il les a toutes copiées dans une série d'aquarelles ou de calques appartenant soit au Bureau des monuments historiques, soit à son gendre, M. H. Taine.

Pendant longtemps, se fondant sur l'autorité de Vasari, on a fait honneur des fresques d'Avignon à Giotto. Mais un simple rapprochement de dates suffit pour faire écarter ce nom glorieux. Au moment de la mort du fondateur de

(1) Le chapitre relatif aux fresques d'Avignon a été traduit par M. L. Palustre. Voir *Bull. Mon.*, vol. XL (1874), p. 663-630.

l'école florentine, en 1336, les édifices qu'il est censé avoir décorés n'existaient pas encore.

Le nom de Simone Memmi, le coryphée de l'École siennoise, l'ami de Pétrarque, a été mis en avant avec plus de vraisemblance. Simone est allé à Avignon, il y a travaillé, il y est mort, nous le savons par des témoignages irrécusables ; aussi la critique moderne a-t-elle été unanime, ou peu s'en faut, à le considérer comme l'auteur des compositions conservées dans le palais des papes, les *Prophètes* de l'ancienne salle du Consistoire, l'*Histoire de saint Jean-Baptiste* et l'*Histoire du Christ*, dans la tour Saint-Jean, l'*Histoire de saint Martial* (chapelle de l'Inquisition), dans la même tour.

C'est de cette dernière suite que je m'occuperai dans la présente notice : les documents sur lesquels je me fonde ont une antiquité respectable, quelque chose comme 535 ans, et il y a fort à parier que depuis l'époque à laquelle ils ont été rédigés personne ne les a parcourus.

Un écusson peint sur la clef de voûte d'une des deux chapelles de la tour Saint-Jean nous apprend que cette tour a été construite, ou du moins décorée sous Clément VI (Pierre-Roger, de Limoges), c'est-à-dire entre 1342 et 1352. Ce témoignage est corroboré par une pièce comptable dont voici la teneur :

« Le 3 janvier 1346 maître Mathieu, fils de Jeannet, de Viterbe (1), peintre (magister Matheus Johanneti de Viterbio, pictor), arrête, d'accord avec le trésorier pontifical, le compte des sommes qui lui sont dues pour la décoration de la chapelle de Saint-Michel, située « infra palatium apostolicum ». Cette décoration avait exigé 504 journées de compagnons ; commencée le 19 janvier 1345 elle avait été

(1) Dans un document de 1343, ce maître est qualifié de « magister Johanoti de Viterbio in Ybernia », c'est-à-dire en Irlande. Mais Ybernia ne serait-il pas une distraction du scribe pontifical pour Ytalia ou Etruria ? Il est aussi question d'un « Petrus de Viterbio. »

terminée le 25 septembre suivant : la dépense totale s'élevait à 78 livres 18 sous « parvæ monetæ avenionensis. »

Le même jour, maître Mathieu arrête le compte de la décoration de la chapelle Saint-Martial. Il lui est dû 89 livres 10 sous 8 deniers, pour 640 journées de compagnons, et 13 livres 15 sous 8 deniers pour fournitures de couleurs; soit au total 103 livres 6 sous 3 deniers.

Ne sont pas compris dans ces sommes les honoraires dus à l'artiste pour ses travaux personnels depuis le 19 janvier 1344 jusqu'au 1er septembre 1345 : soit 425 journées à raison de 8 sous par jour; au total 170 livres, ou 112 florins 16 sous.

La chapelle Saint-Martial dont il vient d'être question n'est autre que la chapelle de l'Inquisition, ornée aujourd'hui encore de fresques retraçant l'histoire de ce saint, si populaire à Limoges, la patrie de Clément VI. Ces fresques, nous devons le constater, sont inférieures pour l'invention, le dessin et le coloris à celles de la chapelle Saint-Jean, située à l'étage inférieur, et surtout à celles de la salle du Consistoire. Les dates qui viennent d'être rapportées prouvent que leur exécution est postérieure à la mort de Simone Memmi (juillet 1344). Mais l'autorité du maître était assez vivante encore pour que son successeur, Mathieu de Viterbe, se fît un devoir de poursuivre la voie ouverte par lui.

La chapelle de Saint-Michel n'existe plus, et j'ai vainement cherché dans les histoires locales quelque détail sur sa décoration. Les peintures dont elle était redevable à Mathieu de Viterbe jouissaient cependant d'une grande célébrité, si j'en juge par cet extrait d'une biographie de Clément VI : « In primis occurrit capella, quæ magnæ turri, de qua cameram faciebat, annexa est; quam a fundamentis usque ad primum girum turris ejusdem IN HONOREM SANCTI MICHAELIS EREXIT, ILLAMQUE FECIT PICTURIS PULCHERRIMIS EXORNARI... »

Il me reste à parler de cet artiste, inconnu pendant tant de siècles et qui vient aujourd'hui revendiquer un si riche héritage. Le nom de Mathieu de Viterbe ne figure dans

aucun dictionnaire biographique ; aucun de ses compatriotes n'a fait mention de lui. La situation qu'il occupait à la cour d'Avignon était cependant des plus brillantes; de nombreux documents nous montrent en lui le véritable successeur de Simone Memmi. Dès 1343, il est chargé de peindre le plafond de la garde-robe ; en 1345, il décore la grande salle à manger située dans la tour de Trouillas ; en 1349, il peint et dore, avec plusieurs confrères, deux *cathedræ* pontificales, etc. Son nom, on le voit, méritait à plus d'un titre d'être tiré de l'oubli.

Les archives si longtemps délaissées, dans lesquelles nous avons puisé ces renseignements, nous réservent bien d'autres surprises encore. Après avoir restitué à un peintre étranger un cycle considérable, dont on l'avait dépouillé au profit d'un de ses compatriotes plus célèbre que lui, je ferai connaître, dans un prochain article, la part, la grande part prise par la vaillante phalange de nos artistes français à la construction et à l'embellissement de ce palais, dont la restauration, on s'en souvient, était un des rêves favoris du plus ardent champion de notre architecture nationale, Viollet-le-Duc.

(*Courrier de l'Art.*) EUGÈNE MUNTZ.

Un exemple à suivre. — Grâce aux instances de la commission historique et archéologique du département de la Mayenne et aux bons soins de M. le préfet, d'anciennes masures qui cachaient le pied de la grosse tour du château de Laval (monument des XII[e] et XIII[e] siècles), viennent d'être achetées moyennant une somme de 18,000 fr., payée par tiers, par l'État, le département et la ville.

Déjà une de ces masures est démolie et laisse voir le rocher sur lequel s'appuient les puissantes assises de la tour. L'autre doit être incessamment abattue, puis le terrain sera déblayé et entouré d'une grille.

C'est un bon exemple donné par le Conseil général et

l'administration municipale de Laval. Rien n'honore un pays, comme le respect qu'il montre pour la conservation de ses vieux monuments.

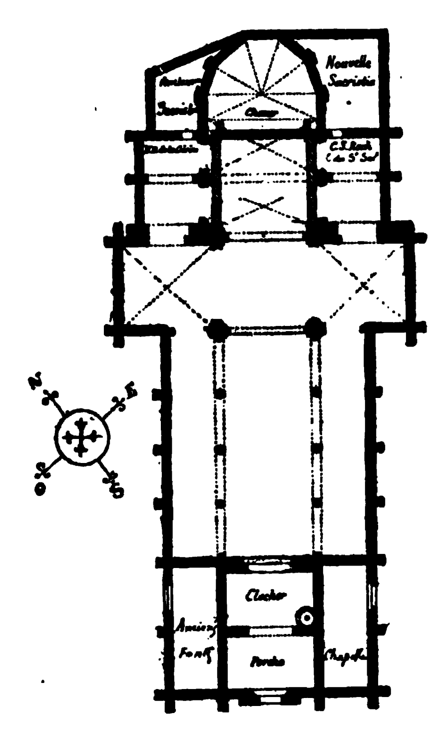
J. L. F.

Une médaille en l'honneur de César Cantù. — Au XVI[e] siècle il était d'habitude de frapper des médailles en l'honneur de tous les hommes célèbres, qu'ils se fussent distingués par leurs hauts faits sur les champs de bataille, ou bien qu'ils eussent marqué dans les sciences, les lettres ou les arts. Un comité fondé récemment en Italie et qui compte dans ses rangs plusieurs hommes distingués, tels que le commandeur Fabretti, professeur d'archéologie à l'Université de Turin et membre de l'Institut de France, le chevalier Bertolotti, directeur des archives de Mantoue, le duc Lancia di Brolo, membre de l'Académie des sciences de Palerme, etc., a récemment songé à faire revivre cette ancienne coutume et son attention s'est portée, pour les débuts, sur l'illustre auteur de l'*Histoire universelle*, César Cantù. Un pareil choix recevra assurément l'approbation du public, et nous ne doutons pas que des deux côtés des Alpes on ne s'empresse de répondre aux désirs du comité italien. Moyennant 5 fr, versés entre les mains du chevalier Léon Fontana, trésorier, place Victor-Emmanuel, à Turin, chaque souscripteur pourra recevoir un exemplaire en bronze de la médaille en question.

BIBLIOGRAPHIE.

Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Tournay, par L. Cloquet, 1 vol. in-8 de 408 pages. Nombreuses planches dans et hors texte. Lille et Bruges, Société de Saint-Augustin.

Ceux d'entre les lecteurs du *Bulletin* qui, à la suite du Congrès d'Arras, se sont rendus à Tournay, n'ont sans doute pas oublié la visite faite à l'église Saint-Jacques, sous la direction de M. L. Cloquet. Tout avait été disposé pour



Plan de l'église Saint-Jacques, à Tournay.

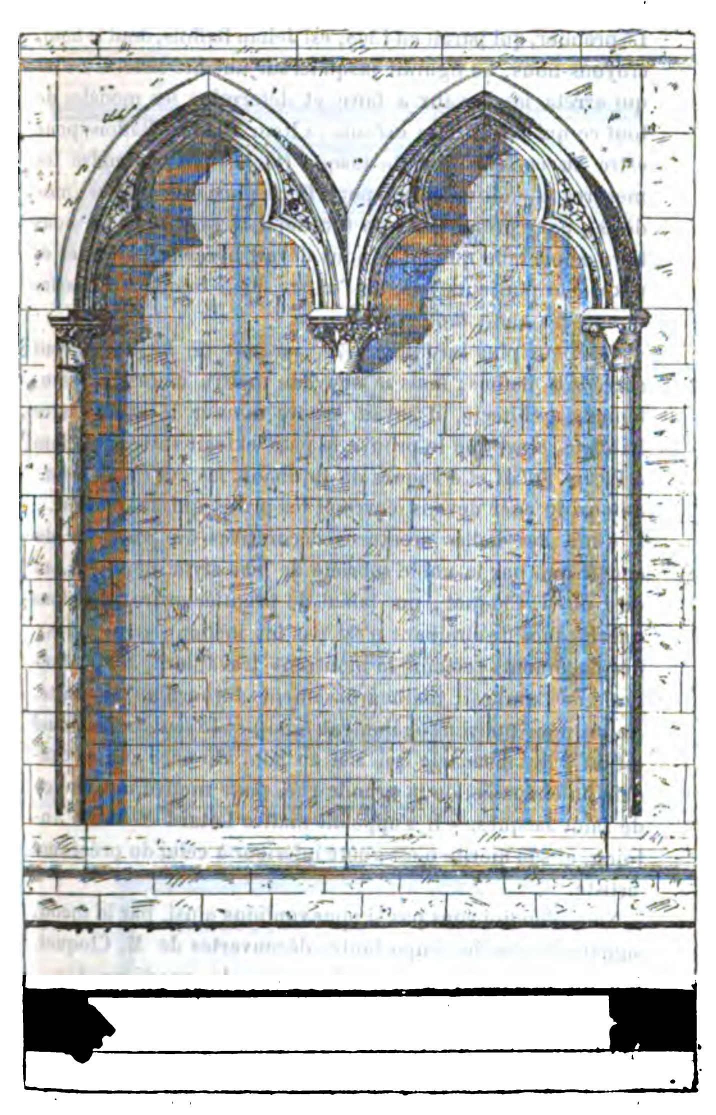
rendre profitable l'examen du vénérable édifice, et sans fatigue chacun apprenait ce qu'il était désireux de savoir. Mais de pareilles bonnes fortunes ne peuvent se présenter souvent, et le jeune architecte que nous avons nommé plus haut a sagement agi en consignant par écrit les innombra-

bles observations recueillies durant la restauration du monument. Grâce à lui, la littérature archéologique compte une excellente monographie de plus, et nous ne saurions trop féliciter la Société de Saint-Augustin d'avoir, pour son second essai (1), édité un ouvrage qui, vu l'étendue des recherches et l'heureuse abondance des illustrations, est également propre à satisfaire les artistes et les érudits.

Bien que fondée seulement au XIIe siècle, l'église Saint-Jacques a déjà subi trois transformations. D'abord, semble-t-il, elle se composait d'une nef unique, dont le clocher actuel, qui précédait immédiatement l'abside, fait connaître la largeur. Mais, vers 1250 environ, la partie principale de l'édifice fut portée de l'ouest à l'est et, du côté de l'entrée, il ne resta plus en avant de la tour qu'une sorte de porche ou narthex. En revanche, trois nefs de quatre travées chacune s'allongèrent, à l'opposé, jusqu'à un vaste transsept, sur lequel vint s'ouvrir un chœur de forme rectangulaire. Les modestes proportions d'autrefois s'étaient singulièrement développées, et l'on pouvait supposer que de nouveaux travaux d'agrandissement ne seraient pas de longtemps nécessaires. Néanmoins le chœur dont nous avons parlé comptait à peine un siècle d'existence que déjà il était remplacé par un autre plus vaste. Une abside à sept pans s'arrondissait tout à fait en dehors des anciennes limites, et, sur les flancs des deux travées qui la précédaient, de larges arcades donnaient entrée dans des chapelles ouvertes en prolongement des collatéraux.

Tel était, vers la fin du XIVe siècle et tel est encore aujourd'hui le plan de l'église Saint-Jacques. Mais M. Cloquet ne s'est pas borné, au sujet de cette dernière transformation, à fournir des dates certaines, il a encore révélé, d'après les comptes de la fabrique heureusement conservés en partie, quels architectes ont successivement dirigé la construction.

(1) Le premier dont il a été question l'an passé (*Bull. mon.*, p. 134-138), était consacré à l'église Saint-Sauveur de Bruges.

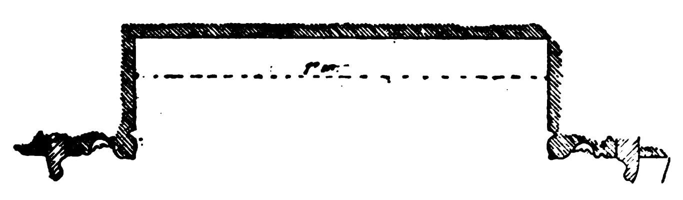


Arcature décorative du chœur (échelle de 3 centim. par mètre).

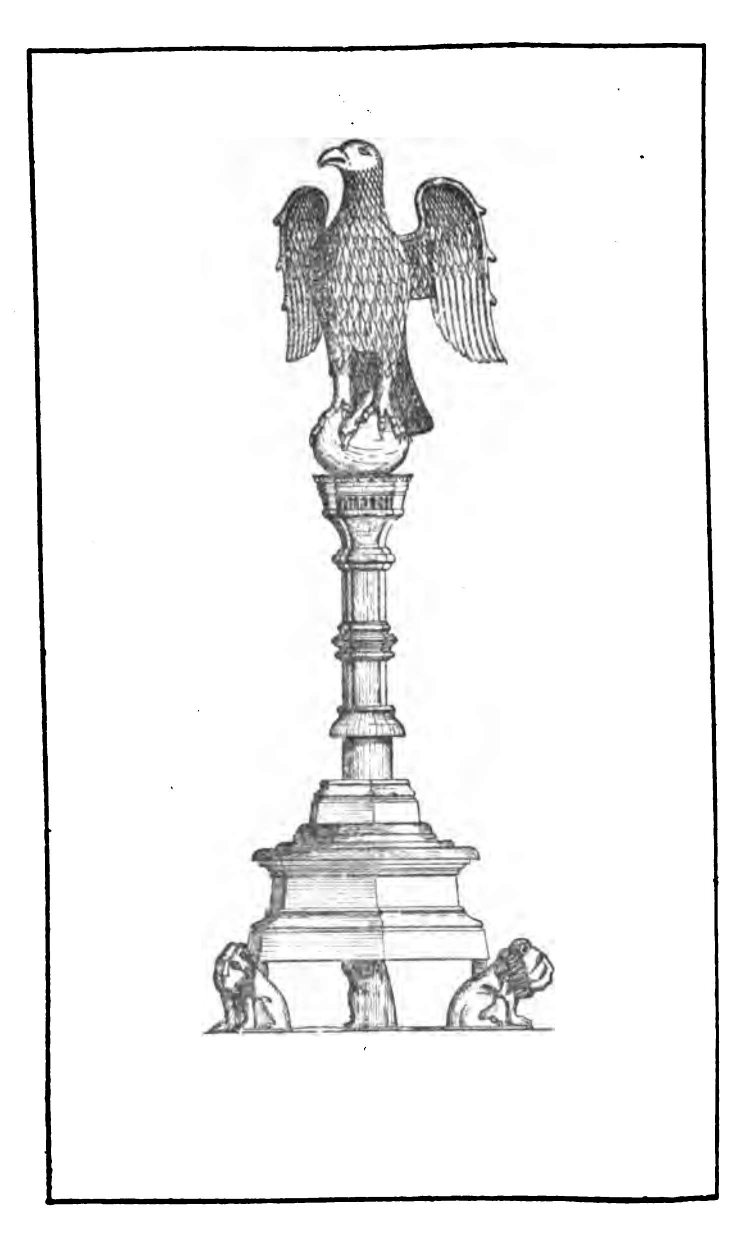
Le prèmier, qui paraît en 1368, est Jehan Baffois, dont le nom, croyons-nous, ne figurait jusqu'ici sur aucune liste. C'est lui qui arrêta les travaux à faire et détermina les modèles de tout ce qui devait être exécuté : « Item à Jehan Baffois, pour estre au conseil de cette tasque (tâche) pour prendre les mesures de ladite œuvre, pour faire plusieurs molles (modèles), pour prendre warde (garde) celi estoffe qu'on nous livra estoit telle que on li nous devait livrer et pour aler es rokes, par plusieurs fois, vir l'œuvre, pour toutes ces labeurs et conseils audit Baffois v frans. »

Trois ans plus tard, en 1371, Jacques de Braibant avait succédé à Baffois; mais le nouveau maître n'était pas seulement architecte, il savait encore manier le ciseau avec habileté, ainsi que le prouve le petit extrait suivant : « Item à Pierre Folait et à Jaques de Braibant, les xvi arcais seans autour du cuer devens œuvre et les prises qui les portent. » Il s'agit des belles arcatures décoratives au pourtour du chœur qui, par la noble sobriété de leur style, dénotent, au dire de M. Cloquet, un talent de premier ordre. Ajoutons que Jacques de Braibant n'est pas un inconnu pour nous; des documents certains le montrent travaillant à la cathédrale de Cambrai, malheureusement aujourd'hui détruite. Enfin, nous pouvons également nommer le sculpteur auquel est dû « le tabernacle qui siet au bout du cuer sur le cauchie (la chaussée) de la grande rue, pour mettre une image de saint Jacques. » Il s'appelait maître Lotard Moriel d'Antoing, et son mérite n'est guère inférieur à celui du précédent artiste.

Nous n'en finirions pas si nous voulions ainsi, par le menu, signaler toutes les importantes découvertes de M. Cloquet. Il a dit le dernier mot sur beaucoup de questions depuis longtemps pendantes, et son livre est l'un des plus complets qui aient été consacrés à l'étude d'un seul monument. Le passé n'est pas plus négligé que le présent, et différents manuscrits lui permettent, par exemple, de donner en fac-similé un grand nombre de blasons qui figuraient jadis sur des dalles



Niche exécutée par Lotard Moriel d'Antoing.



Lutrin daté de 1411.

funéraires. Quant aux effigies encore existantes et qui, pour la plupart, ont été retrouvées lors de l'abaissement du sol, elles sont toutes reproduites indistinctement. L'amour de la vérité est même allé jusqu'à tirer en bleu les gravures, ce qui donne assez bien l'aspect de la pierre généralement employée dans le pays.

L'ouvrage se termine par une revue du mobilier, tant ancien que moderne. On sait, sous ce rapport, quelle est la richesse des églises de Belgique. Toutes possèdent plus ou moins de ces objets en cuivre fondu ou martelé, connus sous le nom de *dinanderie*, dont les plus beaux spécimens ont été exposés récemment à Bruxelles et à Liège. L'un des plus habiles artistes en ce genre, Guillaume Le Fèvre (*Williame Le Feure*), avait au xv[e] siècle ses ateliers à Tournay, et c'est lui qui exécuta les fonts baptismaux de Hal (1446), un chandelier d'élévation pour l'église d'Antoing, les lutrins-aigles de Saint-Ghislain (1442), de Leuze, d'Avelghem et de plusieurs églises de sa ville natale. Mais il ne peut être l'auteur de celui de Saint-Jacques, qui est daté de 1411. Quoi qu'il en soit, l'œuvre par elle-même est remarquable, et l'on ne saurait trop déplorer la sottise d'un bedeau, qui a donné au cuivre la teinte du bronze, afin de s'éviter la peine de le nettoyer.

L. P.

Artisti Lombardi a Roma nei secoli XV, XVI e XVII. Studi e ricerche negli archivi romani di A. Bertolotti. Ulrico Hoelpi, editore. Milano, 1881. 2 vol. in-12 de 388 pages.

Nous connaissions déjà les services qu'a rendus à l'histoire des arts en Italie M. Bertolotti, l'érudit auteur des *Artisti Belgi ed Olandesi a Roma nei secoli XVI e XVII.* On lui doit tout récemment encore un autre ouvrage du même ordre d'idées. Cette fois, il s'agit des artistes lombards qui, aux xv[e], xvi[e] et xvii[e] siècles, ont travaillé dans la cité des papes. Le sujet, comme on le voit, était vaste, et grâce à

l'esprit d'investigation qui caractérise l'auteur, ce travail, fruit de dix années de patientes recherches, a produit les deux volumes dont nous venons d'énoncer le titre. Ils contiennent une foule de détails précis et en partie nouveaux sur la vie et les ouvrages d'une imposante légion d'architectes, peintres, sculpteurs, ciseleurs, graveurs, mosaïstes, orfèvres, brodeurs, tisseurs, musiciens, etc., attirés du pied des Alpes et des plaines de la Lombardie par le prestige de la ville éternelle, où ils ont voulu, eux aussi, exercer leur talent.

M. Bertolotti procède par siècle et par catégories dans la revue qu'il passe de tous ces personnages qui se recommandent à notre attention à divers titres. Le premier volume comprend le xv[e] et le xvi[e] siècle; le second est consacré au xvii[e]. Toutefois nous devons observer, comme du reste M. Bertolotti le reconnaît lui-même, que, pour le xv[e] siècle, il ne nous apprend rien de bien nouveau, le sujet ayant été déjà traité à fond, avant lui, par M. Eugène Müntz, dans les deux premiers volumes de son remarquable ouvrage : *les Arts à la cour des Papes pendant le* xv[e] *et le* xvi[e] *siècle.*

Tous les faits avancés par M. Bertolotti sont accompagnés de l'indication des sources où il a puisé ses renseignements, c'est-à-dire des documents qui forment les différents fonds des *Archives d'État* à Rome. Ainsi les registres des paroisses et communautés religieuses, les anciennes minutes des notaires, les livres de la comptabilité pontificale et d'autres pièces du même genre lui ont fait connaître, non seulement les noms exacts, l'origine, les familles, les testaments des personnages dont il parle, mais encore les engagements qu'ils ont contractés pour leurs travaux et les prix qu'ils en ont reçus.

Il ne suffisait pas de nous montrer l'artiste travaillant dans l'atelier ou sur les chantiers, il fallait aussi, au moyen de documents authentiques, le montrer dans sa vie privée, parfois bruyante et sujette à des aventures qui

l'amenaient devant les tribunaux, soit comme prévenu, soit comme témoin. Les archives judiciaires du temps ne pouvaient manquer d'offrir un fond d'informations des plus précieuses, des plus originales, et, comme pour les Belges et les Hollandais, M. Bertolotti a su y puiser à pleines pages pour ses Lombards.

On comprendra dès lors combien de faits erronés, répétés sans contrôle, ont pu être remis dans leur vrai jour. C'est ainsi que le lieu de naissance de Marcello Venusti ne tarde pas à être exactement rétabli. Ce peintre était considéré jusqu'ici comme originaire de Mantoue, mais son testament, publié en entier par M. Bertolotti, avec d'autres documents, nous apprend qu'il était de Côme.

Nous ne pouvons multiplier les citations, vu les limites restreintes où nous devons nous renfermer. Réservons donc le peu d'espace qui nous reste pour certains faits relatifs à quelques monuments de Rome auxquels se trouve lié le nom de l'architecte lombard Domenico Fontana. Voilà d'abord, pages 75 et 76 (1er vol.), la liste de tous les travaux qu'il a exécutés pour Sixte V, avec les prix qui lui ont été payés, un total de 719,779 *scudi*. Plus loin, nous avons les détails de la restauration de la colonne Antonine, sous forme de devis, détails fort minutieux, qui nous mettent sous les yeux la construction des échafaudages, la mise en place des armatures de fer pour protéger le monument, la pose de chaque pierre, l'installation, au sommet, de la statue de saint Paul, transportée de la fonderie du Vatican, la fausse manœuvre à laquelle elle donna lieu, car d'abord on la plaça tournant la tête vers le Corso, et le Pape exigea qu'elle regardât Saint-Pierre.

La provenance des matériaux employés pour cette œuvre est indiquée ; mais malheureusement ce n'est pas là le plus beau de l'affaire, car ces *Livres de comptes* nous font prendre en flagrant délit d'inexcusable vandalisme le grand pape Sixte V. Cette restauration s'accomplissait au détriment d'un autre monument, du *Septizonium* de Septime Sévère

situé à l'extrémité orientale du Palatin. Nous avons le devis, pour ainsi dire, pierre par pierre de cette barbare démolition officiellement exécutée par le grand architecte de ce pape, aussi grand démolisseur que grand bâtisseur. « Libro XIX del Cav. Fontana.—Misura e stima della disfattura « de tutta la fabrica della Scola di Vergilio over Settezonij « dalla cima sino in terra... etc., » et suivent pendant cinq pages les détails de l'extraction des pièces de travertin, des colonnes, etc., avec le coût de chaque opération, le tout formant un total de 994 scudi 10 baiocchi.

Le second volume se termine par une table alphabétique de près de 2,000 noms d'artistes cités dans le cours de l'ouvrage, dont l'auteur a droit aux félicitations sincères de tous ceux qui se complaisent à l'étude de l'histoire des arts à la Renaissance.

J. DE LAURIÈRE.

NOTA.—M. le docteur Plicque a bien voulu nous écrire au sujet de l'inscription dont le fac-similé est donné dans le dernier *Bulletin* (p. 906). Il prétend que si son interprétation n'a pas été généralement acceptée, c'est que notre dessin manque d'exactitude. Aussi se propose-t-il d'en publier un nouveau qui le justifiera pleinement. En attendant, que les épigraphistes soient assez bons pour suspendre leur jugement.

Nous ne demandons pas mieux que d'accueillir cette réclamation; mais qui prouvera que le nouveau dessin soit plus exact que l'ancien? Le nôtre avait été fait d'après un estampage envoyé par M. le docteur Plicque lui-même.

L. P.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

NOTES

SUR

QUELQUES CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

(*Fin.*) (1)

XIV.

CACHET DE L. JULIUS PROCULUS.

Néris (*Allier*).

Ce cachet a une histoire semblable à celle du précédent. Publié, dès 1861, par Edm. Tudot (2), il ne figure pas cependant dans les recueils de Sichel, de Grotefend ni de M. Klein.

Tudot le décrit ainsi : « [Il est] façonné dans une « petite pierre grise dont le grain est très-fin. La sur« face, presque carrée, a, sur chaque côté, 0m052, et « 0m014 d'épaisseur. Les légendes, gravées en creux, « occupent deux tranches opposées. »

Malheureusement Tudot borne là ses indications; il ne donne pas la date de la découverte et n'ajoute aucun autre détail.

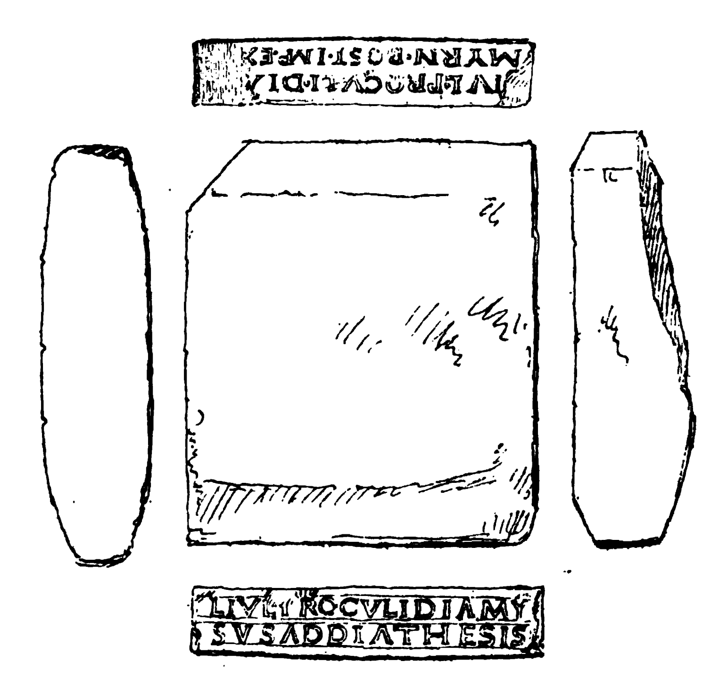
Grâce à l'obligeance de M. Bertrand, président de la Société d'émulation de l'Allier, nous avons appris que ce cachet est aujourd'hui conservé à Moulins, dans la collection de M. Esmonnot. Cet antiquaire l'a acheté,

(1) 1881, p. 75-90; 259-286; 560-611; 1882, p. 5-54.

(2) Edm. Tudot, *Étude sur Néris, la ville antique*, Moulins, 1861, p. 10 (extr. du *Bull. de la Soc. d'émulation de l'Allier.*)

en 1866, à un terrassier qui disait l'avoir trouvé dans les fouilles d'une maison en construction. M. Bertrand a eu la bonté de nous en adresser un moulage, qui a servi à exécuter le dessin ci-joint.

Nous pouvons, grâce à ce moulage, rectifier les dimensions données par Tudot; le cachet est de forme rectangulaire, large de $0^{m}053$ sur $0^{m}047$; l'épaisseur moyenne est d'environ $0^{m}015$. Les arêtes des plats sont



rabattues en biseau, seulement au-dessus et au-dessous des deux tranches gravées; les deux tranches anépigraphes ont conservé toute leur épaisseur. Ce détail nous fait comprendre qu'on diminuait la largeur des tranches

avant de les graver, sans doute afin de les mettre en rapport avec la largeur du collyre en forme de bâtonnet qui devait recevoir l'empreinte. Des biseaux semblables ont d'ailleurs été observés sur d'autres cachets (voir, par exemple, nos n°s I, II, VIII, XI). Le plat supérieur est légèrement bombé.

Sur la tranche 1, les deux lignes sont réglées. Le coin supérieur et l'extrémité de la tranche 2 ont été enlevés par une coupure nette, pratiquée à dessein, de telle sorte que le prénom de l'oculiste et les dernières lettres de chacune des deux lignes ont disparu. Sur la même tranche, ligne 2, le M et le P du mot IMP sont liés.

Il nous paraît de toute évidence qu'il ne faut pas confondre ce cachet avec un autre trouvé également à Néris, et publié par Grotefend sous le n° 83 de son recueil (1). Ce dernier avait été communiqué à M. Dufour par M. Le Serurier, après avoir été recueilli par M. Roch, ancien sous-intendant militaire à Amiens. Il diffère tout à fait du cachet de Tudot par le nombre des tranches gravées et par les remèdes inscrits sur ces tranches (2). Cependant les deux cachets ont un point commun : tous deux ont servi à marquer les collyres d'un spécialiste portant le cognomen *Proculus*, mais sur le cachet publié par Grotefend, ce cognomen figure seul, sans prénom ni gentilicium. Nous pensons qu'il

(1) Grotefend a cru, à tort, que Néris était en Picardie, parce que ce cachet a été édité pour la première fois dans une publication faite dans cette province.

(2) Dufour, *Notice sur un cachet d'oculiste trouvé à Amiens*, 1847, p. 24 (dans les *Mémoires de la Société des Antiq. de Picardie*, t. VIII, p. 596), Henzen, n° 7248, Klein, *Bonner Jahrbücher*, XXVI, p. 175, Grotefend, n° 83 (il propose de lire AD · VOL*nera* CE*randa*), L. Palustre, *Catalogue du musée de la Société archéologique de Touraine*, 1871, n° 276, p. 38, 39.

s'agit sur ces deux cachets du même individu, *L. Julius Proculus*, qui résidait sans doute à Néris. Du reste, on a déjà signalé des cachets différents, découverts quelquefois dans les mêmes localités, et portant le nom du même oculiste. Voici la liste des noms connus par plusieurs cachets :

1° *Q(uintus) Carminius Quintilianus*. Ce nom a été rencontré sur deux cachets trouvés, l'un à Mayence, et l'autre à Gotha (1).

2° *Q(uintus) Junius Taurus*. Six cachets, trouvés à Naix (Meuse), portent ce nom (2).

3° *Q(uintus) Pompeius Graecinus* connu par deux cachets, l'un trouvé à Dalheim, en Hollande (3), l'autre découvert, en 1873, à Ratisbonne, dans un tombeau (4).

4° *Marcus Ulpius Heracles*. Son nom se lit sur deux cachets trouvés à Nimègue ou aux environs (5). Sur l'un des deux cachets le prénom est en toutes lettres.

5° *M(arcus) Urbicius Sanctus*, connu par deux cachets trouvés tous deux à Mandeure (Doubs) (6).

6° *Ferox*. Ce cognomen, sans gentilicium ni praenomen, est inscrit sur deux cachets trouvés l'un à Lyon (7), l'autre à Reims (8).

(1) Grotefend, nos 14 et 18. — Grotefend propose de lire le même nom sur un troisième cachet, celui de Saint-Marcouf (Manche), qui porte dans son recueil le n° 12.

(2) Grotefend, nos 21, 53 à 59.

(3) Id., n° 81.

(4) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, n° 1007; t. IV, p. 179, n° 643.

(5) Grotefend, nos 93, 94.

(6) Id., n° 95; Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes*, pl. XI et pl. XI b.

(7) Grotefend, n° 29 b.

(8) Notre n° VII, p. 79-81.

7° *Marcellinus*. Ce cognomen, sans gentilicium ni praenomen, se lit sur trois cachets provenant de trois localités différentes : Amiens (Somme), Reims (Marne), et Condé-sur-Iton (Eure) (1).

TRANSCRIPTION.

1° LIVLI PROCVLIDIAMY
SVSADDIATHESIS

L(ucii) Juli(i) Proculi diamysus ad diathes[e]s.

2° *l* · IVL · PROCVLI · DIA*s*
MYRN · POST · IMP · EX · *o*

[*L(ucii)*] *Jul(ii) Proculi dia[s]myrn(es) post imp(etum) ex* [*o(vo)*].

TRADUCTION.

1° Collyre diamisus (au misy) de L. Julius Proculus contre les diatheses.

2° Collyre diasmyrnes (à la myrrhe) de L. Julius Proculus, à appliquer dans du blanc d'œuf après que la plus grande violence de l'ophthalmie est déjà passée (2).

I. — L(VCII) IVLI(I) PROCVLI DIAMYSVS AD DIATHES[E]S.

1° L. IVLIVS PROCVLVS. — Le gentilicium Julius est un des plus fréquents en épigraphie; on ne s'étonnera donc pas de le voir porté par un grand nombre d'oculistes. Ce nom se rencontre en Gaule, sur des cachets

(1) Grotefend, n°s 66, 67, 69. Grotefend a mal transcrit le nom de la localité d'où provient ce dernier cachet, n° 69; il appelle cette localité *Cond-sur-Ton*.

(2) Sur cette traduction, cf. Sichel, *Nouveau recueil*, p. 26, 43 (pour *ex ovo*), et p. 28, 29 (pour *post impetum*).

de Bavai (1), de Bagnols (Gard) (2), de Besançon (3), de Cissey-sur-Tille (Côte-d'Or) (4), de Dijon (5), de Honfleur (6), de Lillebonne (7), de Paris (?) (8); en Angleterre, sur des cachets de Colchester (9), de Londres (10), de Lydney (Gloucestershire) (11), de Saint-Albans (Hertfordshire) (12), sur un autre de provenance incertaine conservé en Angleterre (13); sur un cachet de Worms, en Allemagne (14), et sur un cachet attribué à Vérone, mais dont la provenance reste douteuse (15).

(1) *L. Julius Amandus*, Grotefend, n° 39, Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 91; *C. Julius Florus*, Grotefend, n° 46, Desjardins, p. 72.

(2) *Julius*, Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 15, août-septembre 1881, p. 230, n° 263.

(3) *L. Julius Docilas*, Grotefend, n° 44.

(4) *C. Julius Libycus*, Grotefend, n° 24.

(5) *Julius*, Grotefend, n° 6; *M. Julius Charito*, Grotefend, n° 41.

(6) *T. Julius Victor*, Grotefend, n° 52.

(7) *Tib. Julius Clarus*, Grotefend, n° 42; *Marcus* (sic) *Julius Felicianus*, Grotefend, n° 45.

(8) *T. Julius Attalus*, Grotefend, n° 40.

(9) *Q. Julius Murranus*, Grotefend, n° 48, C. I. L., t. VII, n° 1311.

(10) *Sex. Julius Sedatus*, Grotefend, n° 50, C. I. L., t. VII, n° 1313; *L. Julius Senex*, Grotefend, n° 51, C. I. L., t. VII, n° 1314.

(11) *Julius Jucundus*, Klein, n° 118, C. I. L., t. VII, n° 1309.

(12) *L. Julius Juvenis*, Grotefend, n° 47, C. I. L., t. VII, n° 1310.

(13) *M. Julius Satyrus*, Grotefend, n° 49, C. I. L., t. VII, n° 1312.

(14) *C. Julius Musicus*, Grotefend, n° 32.

(15) *C. Julius Dionysodorus*, Grotefend, n° 43, C. I. L., t. V,

2° DIAMISVS. — Grotefend (1) et M. Klein (2) mentionnent, après Sichel (3), un texte de Dioscorides sur la nature du misy (4) : « Le misy de Cypre, dit cet « auteur, est inférieur à celui d'Égypte; ce dernier « cependant est moins estimé que le premier dans la « préparation des collyres pour les yeux. » Les mêmes auteurs renvoient à un passage où Marcellus donne la formule d'un collyre *diamisyos quod facit ad asperitudines oculorum tollendas, et ad lacrymas substringendas* (5). M. Ernest Desjardins (6) complète heureusement ces indications un peu brèves, en citant tout au long un chapitre de Pline, fort intéressant, où le naturaliste expose les caractères et les propriétés médicales de cette substance (7) : « Le *misy*, dit Pline, se « fait, au rapport de quelques-uns, par la calcination « de la pierre dans les fosses, étant une sorte de poudre « jaune, qui a besoin d'être mêlée à la cendre du bois « de pin; mais, dans le fait, il se trouve tout formé « sur la pierre susdite, en masses compactes, qu'il faut « détacher. Le meilleur vient des ateliers de l'île de « Cypre; les marques en sont d'avoir la cassure bril- « lante comme l'or, et, trituré, d'offrir une apparence « graveleuse ou terreuse comme la chalcitis..... Il

n° 8124 [2]. Voyez ce que nous avons dit plus haut au sujet de ce cachet, p. 85 et 86.

(1) N° 4.

(2) N° 116.

(3) *Cinq cachets inédits*, p. 10, et *Nouveau recueil*, p. 25-26.

(4) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. CXVI, p. 782 du t. I.

(5) *De medicamentis*, c. VIII, col. 280 B.

(6) *Monuments de Bavai*, p. 80.

(7) H. N., XXXIV, XXXI.

« dissipe les granulations invétérées des paupières. » Dans un curieux chapitre auquel n'ont pas songé les auteurs précités, Galien raconte comment, pendant ce voyage en Cypre dont nous avons parlé plus haut (1), il vit du misy : « *In metallo Cypri, cujus modo mentionem* « *feci, in montibus Solorum, domus erat ingens cujus ad* « *parietem dextrum, sed ad nos utique qui ingrediebamur* « *sinistrum, descensus erat in ipsum metallum, in quo* « *quasdam conspexi in longissimum porrectas veluti zonas* « *alias super alias, numero tres : infima erat ipsius* « *soreos, super quam erat altera chalciteos, suprema* « *misyos. Ceterum id temporis praefectus* (2) *metalli,* « *his commonstratis, sicut, inquit, nunc advenis in cadmiae* « *fornacariae inopia, ita horum trium admirandas has* « *vides divitias. Itaque ego ingenti ejus accepto pon-* « *dere, primum quidem in Asiam, deinde Romam attuli* « *et usque modo habui, elapsis jam annis, plus minus,* « *triginta.* » Ce temps écoulé, à la suite de circonstances exposées en détail par l'auteur, mais qu'il serait trop long de citer en entier, Galien, observant les minéraux qu'il avait apportés de Cypre, constata que, avec le temps, le sory se transformait en chalcitis, et que le misy se formait sur cette dernière substance « *ut aerugo* « *super aes..... itaque mirum non est tria haec medica-* « *menta ejusdem genere facultatis esse, sory et chalcitin* « *et misy* (3). » Nous ne saurions discuter la valeur scientifique de cette observation, mais elle nous a paru intéressante à reproduire.

(1) Cf. notre n° XIII, § 3, p. 143.

(2) Il faut lire *procurator*, cf. p. 143, note 7.

(3) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. IX, c. III, 21, p. 226 du t. XII, cf. id., *ibid.*, 34, p. 241.

Le collyre *diamisyos*, *diamisus*, *diamysus*, *diamisos*, *diamysum*, *diamesus*, est, comme on le voit, un de ceux qui montrent le plus clairement l'ignorance des oculistes quand il s'agissait de transcrire un mot grec en latin. Il est mentionné trente-trois fois sur les cachets : cinq fois sans indication de maladie (1), six fois *ad aspritudines* (2), quatorze fois *ad cicatrices* (3), six fois

(1) Brambach, C. I. R., n° 1901, Grotefend, n° 10; Brambach, n° 887, Grotefend, n° 32; Caylus, t. I, p. 226, Brambach, n° 75, Grotefend, n° 94; Julliot, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1881, p. 169; Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, 1881, n° 15, p. 230.

(2) Brambach, n° 1652, Grotefend, n° 62; Sichel, *Cinq cachets*, p. 9, Grotefend, n° 98; L. Renier, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nouvelle série, t. VI (1870), p. 79, Klein, n° 116; Camuset, *Gazette des hôpitaux*, 15 décembre 1879; *Bonner Iahrbücher*, LVII, 1876, p. 200 d'après le dr Bone; Poncelet, *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XXVII, séance du 8 juin 1873.

(3) Grotefend, n° 4, Desjardins, p. 104, pl. VII, 2 [M. Desjardins lit L(*ippitudinem*) et non C(*icatrices*)]; Grotefend, n° 7, C. I. L., t. III, n° 1636; Duchalais, p. 230, Grotefend, n° 8; Grotefend, n° 19, Desjardins, p. 78 [M. Desjardins lit ad ul(*cera*) [*maligna* vel *recentia*]; Sichel, *Nouveau recueil*, p. 93, n° 87, Grotefend, n° 37, Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. III, n° 406; Grotefend, n° 39 [*cicatrices* est une conjecture de Grotefend], Desjardins, p. 91; Tôchon, n° 21, Grotefend, n° 42; Grotefend, n° 43, C. I. L., t. V, n° 8124 2; Grotefend, n° 53, C. I. L., t. VII, n° 1318; Grotefend, n° 61, C. I. L., t. VII, n° 1315; Duchalais, p. 218, Grotefend, n° 79; Brambach, n° 1878, Grotefend, n° 90; Léon Renier, *Revue des sociétés savantes*, 5e série, t. IV (1872), p. 534, Klein, n° 124; Mowat, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1881, p. 109.

ad diatheses (1); sur deux cachets il est associé au collyre *crocodes*, sur l'un avec les mots *ad diatheses* (2), sur l'autre avec les mots *ad diatheses et r(heumatis) e(pipheras)*? (3).

3° Diatheses. — Le sens de ce mot, chez les médecins anciens, a été ainsi établi par Sichel : « Le mot dia- « thesis (διάθεσις) signifie primitivement toute dispo- « sition, surtout morbide, puisqu'il est l'équivalent du « mot latin *affectus*, affection ou maladie. Chez les ocu- « listes il désigne plus spécialement les affections de « l'œil. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les « nombreux passages où ce mot figure, dans les livres « de Galien qui traitent plus spécialement de la théra- « peutique des maladies oculaires et des collyres (4). « On y voit, par exemple, un *collyre euodes contre les* « *diathèses*, c'est-à-dire maladies oculaires *récentes*, « πρὸς προσφάτους διαθέσεις (5); un collyre contre l'epiphora « et les douleurs oculaires; *il agit aussi contre les dia-* « *thèses*, ποιεῖ καὶ πρὸς διαθέσεις (6); un collyre contre les « fluxions de différentes natures, les ulcérations, les « papules et les *diathèses de toute espèce*, παντοίας δια- « θέσεις (7); collyre étoile (8) (*aster*) contre quatre mala-

(1) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 105, n° 92, Grotefend, n° 44; Tôchon, n° 29, Grotefend, n° 54; Grotefend, n° 75, C. I. L., t. III, n° 6018; Grotefend, n° 81 ([diami]s. est une conjecture de Grotefend); Grotefend, n° 86.

(2) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 105, n° 92, Grotefend, n° 44.

(3) Grotefend, n° 57.

(4) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων..., etc., l. IV, c. VI, p. 725 et suiv. du t. XII.

(5) *Ibid.*, c. VIII, p. 753.

(6) *Ibid.*, p. 755 et 774.

(7) *Ibid.*, p. 757.

(8) Ἀστήρ est le nom donné par les anciens à une variété

« dies spécifiées et *contre les diathèses chroniques*, πρὸς « κεχρονισμένας διαθέσεις (1). Il sera surtout utile de com- « parer comment un passage de Scribonius Largus (2) « *collyrium psittacinum... facit ad... ustiones..., cica-* « *trices..., sed praecipue quum sanguine suffusi sunt* « *oculi...*, a été rendu par Galien (3) : *Tiré des écrits* « *de Scribonius Largus : psittacium, contre les brûlures,* « *les cicatrices..., quand beaucoup de sang est épanché* « *dans les yeux; il est aussi utile contre les autres dia-* « *thèses* (c'est-à-dire maladies oculaires), πρὸς τὰς ἄλλας « διαθέσεις. Marcel l'Empirique ne se sert qu'une seule « fois (4) du mot *diathesis : ad scabritudinem et diatheses* « *tollendas;* ailleurs (5) il emploie les mots équiva- « lents : *ad omnia oculorum vitia* (6). » M. Ern. Desjardins (7) donne à ce mot une signification beaucoup plus restreinte : « *On peut amener étymologiquement le sens du mot diathesis à l'idée d'enflure ou de fluxion, de tumeur de l'œil.* » Le Dr Ch. Martin précise encore davan-

de la terre de Samos : « Ejus (terrae samiae) duae sunt species, altera modo commemorata, altera, asteris nomine » (καὶ ὁ καλούμενος ἀστήρ...). (Dioscorides, Περὶ ὕλης, l. V, c. CLXXI, p. 822 du t. I.) Or, dans le collyre ἀστήρ de Galien, il entre de la terre de Samos; ἀστήρ est donc ici synonyme de διὰ γῆς Σαμίας (cf. notre n° II, tranche III, p. 19).

(1) Galien, *loc. cit.*, p. 761.

(2) *Compositiones medicae*, c. III, XXVII, col. 198 E-F.

(3) Galien, *loc. cit.*, p. 764.

(4) *De medicamentis*, c. VIII, col. 279 G.

(5) *Ibid.*, passim.

(6) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 57-58.

(7) *Monuments de Bavai*, p. 101.

tage (1) : « *On pourrait donc peut-être traduire diathesis par tumeurs trachomateuses des paupières.* »

Galien donne au mot διάθεσις, dans un passage où il s'occupe du sens grammatical de ce mot, une signification tout à fait générale : « ἡ μὲν οὖν διάθεσις κοινὸν ἁπάντων, « ὑγιαινόντων, καὶ νοσούντων καὶ οὐδετέρως ἐχόντων (2). » Il est évident que, sur les cachets, le mot *diathesis* ne peut pas avoir ce sens; cependant le grand nombre de collyres différents appliqués, d'après les cachets, *ad diatheses*, donne à penser que ce mot désigne, comme le dit Sichel, une affection d'un caractère assez général. On le rencontre fréquemment sur les cachets, précédé des noms de collyres suivants : *anicetum* (3), *apalocrocodes* (4), *crocodes* (5), *dialepidos* (6), *diamisus* (7), *diarices* (8), *isotheon* (9), *nardinum* (10), *paccianum* (11), *palladium* (12); enfin, sur un cachet, on lit *ad diatheses*, sans nom de collyre (13).

(1) Cité par M. Desjardins, *ibid.*, note 3 de la page 101.

(2) Περὶ τῶν συμπτωμάτων διάφορας, c. I, p. 43 du t. VII.

(3) Grotefend, n° 86.

(4) Id., n° 96, C. I. L., t. VII, n° 1319.

(5) Grotefend, n° 50, C. I. L., t. VII, n° 1313.

(6) Grotefend, n° 4, Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 103.

(7) Cf. ci-dessus, n° XIV, tranche I, § 2, p. 160.

(8) Brambach, n° 75, Grotefend, n° 94.

(9) Duchalais, p. 214, Grotefend, n° 64.

(10) Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 99, Klein, n° 117.

(11) Grotefend, n° 43, C. I. L., t. V, n° 8124 2.

(12) Renier, *Revue des sociétés savantes*, 5° série, t. IV (1872), p. 361 et 534, Klein, n° 124.

(13) Grotefend, n° 84 b, Buhot de Kersers, *Congrès de Châteauroux*, 1873, p. 243, n° 7.

II. — [L(VCII)] IVL(II) PROCVLI DIASMYRN(ES) POST IMP(ETVM) EX [O(VO)].

1° DIASMYRNES. — Nous avons déjà rencontré ce collyre sur le cachet de Poitiers (1); nous allons compléter ici les quelques lignes que nous lui avons consacrées à cette occasion :

Grotefend (2) et M. Klein (3) renvoient à plusieurs textes où Galien expose les propriétés médicales de la myrrhe, les caractères qui la distinguent du safran et de l'encens, dont les vertus sont les mêmes, mais à des degrés différents (4), et donnent la formule de plusieurs collyres διάσμυρνον (5); ils font également mention de la formule, transmise par Scribonius Largus, d'un collyre *diasmyrnes... ad pustulas, papulasque, et suppurationes oculorum* (6).

Cependant d'autres auteurs anciens nous donnent sur la myrrhe et les collyres à base de myrrhe des renseignements utiles à recueillir. L'arbre qui produit la myrrhe a cinq coudées de haut, il est épineux (7); il pousse à l'état sauvage, mais il vaut mieux le culti-

(1) Notre n° IX, tranche I (1881, p. 600).

(2) N° 7; cf. Klein, n°s 115 et 116, et Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 83.

(3) N° 116.

(4) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. v, p. 719 du t. XII; cf. Actuarius, *De meth. med.*, l. VI, c. v, col. 305 D.

(5) Galien, *loc. cit.*, c. VII, p. 746, 767, 774.

(6) *De composit. medic.*, c. III, XXVI, col. 198 D.

(7) Pline, H. N., XII, XXXIV, 1.

ver; il faut alors remuer la terre à l'entour, le déchausser, rafraîchir les racines (1). L'arbre à myrrhe s'incisait deux fois par an; mais, avant cette opération, il transsudait spontanément une myrrhe appelée *stacté*, la plus estimée de toutes; elle se vendait, au temps de Pline, à un prix variant de 13 à 40 deniers (10 fr. 86 à 32 fr. 80) la livre. Au second rang était la myrrhe cultivée. La meilleure des myrrhes sauvages était celle qui se récoltait en été (2). Il y avait des myrrhes de diverses provenances : la plus estimée des myrrhes sauvages était recueillie dans le pays des Troglodytes; en grain, elle se vendait jusqu'à 16 deniers (13 fr. 12); la seconde était la myrrhe Minéenne, qui comprenait l'Atramitique et l'Ausarite, exploitée dans le royaume des Gébanites; la troisième, la Dianite; la quatrième, la myrrhe de toute sorte; la cinquième, la Sembracène, ainsi nommée d'une ville maritime du royaume des Sabéens; la sixième, celle qu'on appelait Dusarite. Il y avait aussi une myrrhe blanche que l'on trouvait dans un seul endroit; on la portait dans la ville de Messalum. La myrrhe Sembracène avait meilleure apparence que la Troglodytique, mais beaucoup moins de vertu (3). A ces espèces, Pline, auquel nous empruntons les détails précédents, ajoute la myrrhe Érythréenne, qu'on prétendait venir d'Arabie; son prix était de 16 deniers (13 fr. 12) la livre (4).

Deux siècles après Pline, le prix de la myrrhe était fixé dans un texte officiel, l'édit de Dioclétien et de

(1) Id., *ibid.*, XXXIII, 1.
(2) Id., *ibid.*, XXXV, 1.
(3) Id., *ibid.*, 2.
(4) Id., *ibid.*, 3.

ses collègues, *de pretiis rerum venalium*. Le fragment qui contenait cette indication, trouvé, il y a quelques années, au musée de Thèbes, en Béotie, a été publié par M. Mommsen dans l'*Ephemeris epigraphica* (1). Avant la myrrhe figurent deux autres substances dont les noms se rencontrent souvent dans les formules laissées par les médecins anciens. Il est regrettable que la partie du texte la plus intéressante, celle qui contenait les prix, manque à ce petit fragment :

ΖΙΝΓΙΒΕΡ[ΟΣ......]
ΕΥΦΟΡΒΙΟ[Υ......]
ΖΜΥΡΝΗ[Σ......] (2).

Pline indique les procédés de falsification de la myrrhe,

(1) T. IV, p. 180, n° 644.

(2) D'autres produits, d'un usage fréquent dans la médecine antique, sont mentionnés dans l'édit de Dioclétien : le *faenum graecum* (C. I. L., t. III, p. 826, § 1, l. 18), la *graine de lin* (l. 22), le *sésame* (l. 26), la *graine de chanvre* (p. 827, § 1, l. 29), le *pavot* (l. 31), la *chicorée* (p. 828, § 6, l. 3), la *mauve* (l. 5 et 6), la *laitue* (l. 7), le *zizimbrium* (p. 829, § 6, l. 24), la *câpre* (l. 25), la *pistache* (l. 55), le *jujube* (l. 56), le *coing* (l. 73). Il faut ajouter cependant que ces produits n'étaient pas employés seulement par les médecins ; ce n'est certainement pas en qualité de médicaments que certains d'entre eux figurent dans ce document. Voir aussi les excellents commentaires de M. W.-H. Waddington, au sujet de tous ces produits, dans son édition de l'*Édit de Dioclétien*, ainsi que le fragment, malheureusement très-mutilé, trouvé à Livadia (Λεβαδία), par M. Fr. Lenormant, et publié à la page 47 de l'ouvrage de M. Waddington. Ce fragment est tout ce qui nous reste du chapitre des drogues médicinales et parfumerie. Cf. C. I. L., t. III, p. 812 F et 841.

faciles à reconnaître, si l'on en excepte toutefois le mélange avec la myrrhe indienne, mastic recueilli sur un arbuste épineux (1). Dioscorides s'étend assez longuement sur les différentes sortes de myrrhe, sur leurs caractères et sur leurs vertus médicales (2): le même auteur nous apprend que la myrrhe, employée en *fuligo,* avait pour les yeux des propriétés analogues à celles de l'encens (3). Galien cite des *collyria quae myrrham habent, quae diasmirna proprie vocant,* et qu'il emploie *quando pus quod in oculis est discutere placet.* Nous devons à Marcellus la formule d'un collyre *dias-*

(1) H. N., XII, xxxv, 4, et xxxvi, 1.

(2) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, c. LXXVII, p. 78-81 du t. I. Voici quelles sont, d'après Dioscorides (p. 79), les différentes espèces de myrrhe : « Quaedam ejus species vocatur campestris, pinguis ea, qua expressa stacte excipitur. Alia vero « gabirea, laeto ac pingui solo proveniens, quae multam quoque stactem sudat. Primas vero tenet, quae troglodytica « cognominatur a terra, quae eam gignit, subviridis ea, mordax ac pellucida. Colligitur etiamnum tenuis quaedam, « quae a troglodytica secunda est, subtenera, sicut bdellium, « odore subviroso, in locis apricis nascens. Alia Caucalis dicitur, exoleta, nigra et retorrida. Omnium deterrima, ergasima dicta, friatu est facilis, pinguedinis expers et acris, « aspectu et viribus gummi referens. Improbatur etiam quae « Aminaea vocatur. » Dioscorides expose ensuite les caractères auxquels on reconnaît la myrrhe de bonne qualité, et ses propriétés médicinales, entre autres les suivantes : « Oculorum ulcera complet, exteritque albugines et ea quae « pupillis caliginem offundunt, quin et scabrities expolit. »

(3) *Loco citato,* p. 81 : « Fit denique ex ea fuligo, sicut e « ture, quod postea ostendemus ad eadem efficax. » Cf. Aetius, *Tetrabiblos I,* sermo I, a littera A incipientia, col. 40 F.

myrnes (1); enfin, d'un chapitre d'Aetius (2) intitulé *collyria diasmyrna, et Chiaca appellata ex vino*, comme du texte de Galien cité tout à l'heure, on peut conclure que le mot *diasmurna* n'était pas toujours le nom particulier d'un collyre, mais aussi la dénomination générale de toute une classe de collyres.

Dioscorides (3) cite une plante qui poussait en Béotie, appelée *myrrha Beotica*, parce que sa racine avait l'odeur de la myrrhe. Ses propriétés médicales devaient la rendre propre à entrer dans les collyres.

Le collyre *diasmyrnes, dismurnes, diasmyrnen, diazmyrnes*, est mentionné, sans indication de maladie, sur dix cachets (4); sur d'autres, il est désigné comme efficace, *ad aspritudines* (5), *ad epiphoras* (6), *post impetum* (7), *post*

(1) *De medicamentis*, c. VIII, col. 281 A.

(2) *Tetrabiblos II*, sermo II, c. CIX, col. 354 C.

(3) *Loc. cit.*, c. LXXVIII, p. 81.

(4) Tôchon, n° 7, Grotefend, n° 12; Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 453, Grotefend, n° 15; Loriquet, *Reims sous la domination romaine*, p. 289, Grotefend, n° 30; Sichel, *Nouveau recueil*, p. 32, n° 88, Grotefend, n° 60; Héron de Villefosse, *Antiquités d'Entrains*, n° 18, Grotefend, n° 92; id., n° 107; Klein, n° 119; notre n° IX, p. 90; Julliot, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1881, p. 169; Desjardins, *Revue médicale*, 1881, n° 22, p. 789, Thédenat, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1er juin 1881, et *Revue médicale*, n° 30, p. 141.

(5) Renier, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nouvelle série, t. VI, p. 79, Klein, n° 116.

(6) Maffei, *Galliae antiquitates quaedam selectae* (édit. de Paris, 1733), p. 75, Grotefend, n° 41.

(7) Grotefend, n° 19, Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 78; Loriquet, *Reims sous la domin. rom.*, p. 286, Grotefend, n° 87.

impetum drom. (1), *ad impetum lippitudinis ex ovo* (2), *post impetum lippitudinis* (3), *post impetum lippitudinis ex ovo* (4), *bis post lippitudinis impetum ex ovo* (5), *ad impetum oculorum* (6), *post lippitudinem* (7), *post lippitudines ex ovo primum* (8), *ad sedatus lippitudinis* (9), *post...* (10); il est précédé du mot *stactum* (*contra cicatrices*) (11), et suivi du mot *dicentetos* (*post impetum*) (12); sur un cachet il est qualifié *lene* (13).

2° IMPETVS. — Nous avons traduit ce mot d'après Sichel et nous avons en même temps renvoyé au passage où cet auteur explique son interprétation. Le mot *impetus*

(1) Grotefend, n° 37, Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. III, n° 406.

(2) Grotefend, n° 20, Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 74, pl. XI.

(3) Grotefend, n° 7, C. I. L., t. III, n° 1636; Duchalais, p. 222, Grotefend, n° 24; Grotefend, n° 49, C. I. L., t. VII, n° 1312; Tôchon, n° 23, Grotefend, n° 55; Tôchon, n° 28, Grotefend, n° 59; Sichel, *N. R.*, p. 49, n° 71, Grotefend, n° 76; Duchalais, p. 226, Grotefend, n° 90.

(4) Tôchon, n° 15, Grotefend, n° 78.

(5) Grotefend, n° 47, C. I. L., t. VII, n° 1310 ([*post lipp.*] [I]MPETV, conjecture de Grotefend).

(6) Ch. Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 17, Klein, n° 115.

(7) Grotefend, n° 29, Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 107.

(8) Grotefend, n° 84, Buhot de Kersers, *Congrès de Châteauroux* (1873), p. 243, n° 7.

(9) Duchalais, p. 217, Grotefend, n° 79.

(10) Grotefend, n° 66.

(11) Sichel, *N. R.*, p. 31, n° 70, Grotefend, n° 16.

(12) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, n° 1006.

(13) Grotefend, n° 80.

se rencontre souvent, suivi du mot *lippitudinis* (1); il figure seul, précédé de AD, avec les collyres *authemerum* (2), *cycnarium* (3), *dialibanum* (4), *diarodon* ou *diarhodon* (5), *lene m(edicamentum)* (6), *nardinum* (7), précédé de POST avec les collyres *diarhodon* (8), *diasmyrnes* (9), *diasmyrnes dicentetos* (10).

3° Ex ovo. — Cette expression se rencontre chez les auteurs et sur les cachets. Quand on voulait atténuer l'action trop mordante d'un collyre, on l'adoucissait avec du blanc d'œuf; de là l'expression *ex ovo,* ou avec du lait de femme, *e lacte muliebri*. Sichel, qui a écrit sur ce sujet une page qu'il faut lire (11), cite, à l'appui, un texte de Celse, aussi clair que possible : « *Quo gravior vero quaeque inflammatio est, eo magis leniri medi-*

(1) Cf. notre n° IV, tranche III, § 3, p. 52.

(2) Duchalais, p. 182, Grotefend, n° 9.

(3) Caylus, t. I, p. 225, Grotefend, n° 93.

(4) Grotefend, n° 7, C. I. L., t. III, n° 1636; Tôchon, n° 21, Grotefend, n° 42.

(5) Grotefend, n° 4, Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 103; Sichel, *N. R.*, p. 95, n° 89, Grotefend, n° 35; Caylus, t. I, p. 225, Grotefend, n° 93; notre n° II, tranche II, p. 48.

(6) Grotefend, n° 75, C. I. L., t. III, n° 6018; Tôchon, n° 43, Grotefend, n° 104.

(7) Grotefend, n° 13, C. I. L., t. V, n° 8124.

(8) Tôchon, n° 21, Grotefend, n° 42.

(9) Grotefend, n° 19, Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 78; Loriquet, *Reims sous la dom. rom.*, p. 286, Grotefend, n° 87; Parenteau, *Catalogue du musée de Nantes*, 2e édition, p. 103, Klein, n° 121 : la lecture post [*i*]M[*petum*] est une conjecture de M. Klein.

(10) *Ephemeris epigraphica,* t. II, p. 450, n° 1006.

(11) *Nouveau recueil,* p. 43.

camentum debet, adjecto vel albo ovi, vel muliebri lacte (1). »

Un cachet, cité également par Sichel, nous présente un collyre, doux si on l'emploie avec du blanc d'œuf, mordant si on l'emploie avec de l'eau :

L · CAEMI · PATERNI · AVTHE
MER · LEN · EX · O · ACR · EX · AQ

L(ucii) Caemi(i) Paterni authemer(um) len(e) ex o(vo) acr(e) ex aq(ua) (2).

Sur les cachets, les mots *ex ovo* se trouvent associés aux collyres *authemerum lene* (3), *chloron* (4), *dialibanum* (5), *diarhodon* (6), *foos* (7), *nardinum* (8), *paccia-*

(1) *De medicina*, l. VI, c. VI, § 8. Les mères et les nourrices connaissent parfaitement cette propriété du lait, et, quand leur nourrisson a de l'inflammation aux yeux, elles lui appliquent aussitôt un collyre naturel *de lacte muliebri*.

(2) Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monuments antiques*, t. II, p. 286, pl. XXXVI, fig. 2, Grotefend, n° 11, Wilmanns, *Exempla*, n° 2759.

(3) Grotefend, n° 11, Wilmanns, *Exempla*, n° 2759.

(4) *Bonner Iahrbücher*, LVII, 1876, p. 200-201, d'après le dr Bone.

(5) Grotefend, n° 7, C. I. L., t. III, n° 1636, Wilmanns, *Exempla*, n° 2758; Grotefend, n° 23, C. I. L., t. VII, n° 1308; Tôchon, n° 24, Grotefend, n° 56; Grotefend, n° 73, C. I. L., t. VII, n° 1316.

(6) *Bonner Iahrbücher*, LVII, 1876, p. 200-201, d'après le dr Bone.

(7) Notre n° X, tranche II, p. 102.

(8) Notre n° II, tranche II, § 2, p. 16.

num (1), *penicillum authemerum* (2), *penicillum lene* (3), *theochristum* (4), *thurinum* (5).

XV.

CACHET DE L. TERENTIUS PATERNUS.

Entrains (Nièvre).

Ce cachet faisait partie de la collection de M. Regnault, à Entrains. Il appartient aujourd'hui à son fils, médecin-dentiste à Paris. On l'a trouvé à Entrains, dans un puits de la maison Dubois, rue des Salles. C'est une petite tablette en stéatite, formant un carré de 0m040 de côté, sur 0m038 d'épaisseur.

Sur toutes les tranches, les trois dernières lettres du mot *Terenti(i)* forment un monogramme. Tranche 1 et 2, le A de *Paterni* n'est pas barré. Tranche 2, la

(1) A. de Longpérier, *Rev. archéologique,* nouvelle série, 1869, t. XX, p. 61, Klein, n° 125.

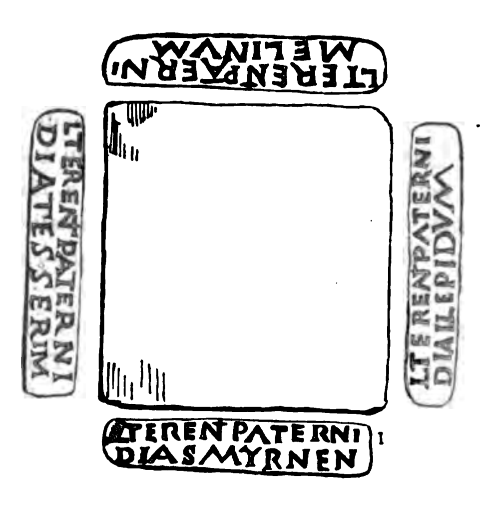
(2) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 105, n° 92, Grotefend, n° 44.

(3) Brambach, C. I. R., n° 1297, Grotefend, n° 14, Wilmanns, *Exempla,* n° 2756; Grotefend, n° 20, Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 74, planche XI; Grotefend, n° 39, Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 91 (le texte porte PENICILEM); Grotefend, n° 49, C. I. L., t. VII, n° 1312; Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1874, séance du 14 novembre, Klein, n° 128.

(4) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 38, n° 54, Grotefend, n° 26; sur ce cachet, les mots *ex ovo* sont suivis de *ter* : « theochristum ad epiphoras ex ovo ter. »

(5) Duchalais, p. 223, Grotefend, n° 72.

barre verticale du L a été emportée par une cassure. Tranche 3, le V du mot *diatesseri*[*u*]*m* n'existe pas, soit qu'on l'ait omis, soit que la partie centrale du M en tienne lieu ; on lit de même MAELINM pour *maelinum* sur le cachet de Bath (1), et CHELIDONIM pour *chelidonium* sur un cachet de Besançon (2). Tranche 4, le A et le T de *Paterni* sont liés.



Le cachet d'Entrains a été publié plusieurs fois. Pendant l'été de l'année 1845, M. Adrien de Longpérier, faisant un voyage archéologique en Nivernais et en Bourgogne, le remarqua dans la collection de M. Regnault père. Il en envoya aussitôt une transcription et un dessin au Dr Sichel (3) et à Duchalais (4), qui en

(1) Grotefend, no 53, C. I. L., t. VII, no 1318.

(2) Grotefend, no 88.

(3) Sichel, *Cinq cachets inédits* (1845), p. 17.

(4) *Observations sur les anciens cachets des médecins oculistes*, p. 233.

furent ainsi les premiers éditeurs. Ce petit monument fut ensuite communiqué aux Congrès archéologiques de Nevers (1) et de Moulins (2), et publié par MM. Crosnier (3), Grotefend (4), Buhot de Kersers (5), Héron de Villefosse (6).

TRANSCRIPTION.

1° LTERENTIPATERNI
DIALLEPIDVM

L(ucii) Terenti(i) Paterni diallepidum.

2° LTERENTIPATERNI
DIASMYRNEN

L(ucii) Terenti(i) Paterni diasmyrnen.

3° LTERENTIPATERNI
DIATESSERIM

L(ucii) Terenti(i) Paterni diatesserium.

(1) XVIII[e] session, tenue à Nevers en 1851, p. 174.

(2) XXI[e] session, tenue à Moulins en 1854, p. 47.

(3) *Bulletin de la Société nivernaise*, t. I, 1855, p. 364; Crosnier s'est contenté de reproduire un article du D[r] Sichel, inséré dans la *Gazette médicale de Paris*, 1845.

(4) N° 92.

(5) *Inscriptions de la Nièvre*, n° 19 (dans le volume du *Congrès archéologique de Châteauroux*, 1873, p. 260, 261).

(6) *Antiquités d'Entrains*, n° 18. Ce travail est publié à la suite du volume de l'abbé Baudiau, intitulé *Histoire d'Entrains*, Nevers, 1879; il en existe un tirage à part.

4° LTERENTIPATERNI
MELINVM

L(ucii) Terenti(i) Paterni melinum.

TRADUCTION.

1° Collyre dialepidos (aux squames métalliques) de L. Terentius Paternus.

2° Collyre diasmyrnes (à la myrrhe) de L. Terentius Paternus.

3° Collyre diatessaron (aux quatre ingrédients) de L. Terentius Paternus.

4° Collyre melinum (de couleur jaune?) de L. Terentius Paternus.

I. — L(VCII) TERENTI(I) PATERNI DIALLEPIDVM.

1° L. TERENTIVS PATERNVS. — Un personnage portant les mêmes noms, *L. Terentius Paternus,* est mentionné sur une inscription funéraire d'Espagne (1). Aucun autre cachet ne nous offre le nom de *Terentius*, mais Galien cite un médicament (*pastillus*) (2) et un collyre (3) inventés par un médecin nommé *Terentius*, et, sur un cachet trouvé à Cissey-sur-Tille, on lit le nom d'un collyre *crocodes* qualifié *Terentianum* (4) :

(1) C. I. L., t. II, n° 2828.

(2) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VII, p. 766 du t. XII : « *Diarrhodon Terentii constans ex pompholyge.* »

(3) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, l. V, c. XI, p. 827 du t. XIII : « *Pastillus qui a Terentio inscribitur stypticus.* »

(4) Saint-Mémin, *Mémoires de la commission des antiquités*

C CL PRIMI · TERENTIANV...
CROC AD ASPRIT · ET · CI....

G(aii) Cl(audii) Primi Terentianu[m] croc(odes) ad asprit(udines) et ci[catr(ices)].

2° DIALLEPIDVM. — La forme *diallepidum* est une mauvaise transcription latine du grec διὰ λεπίδος. Sur le collyre *dialepidos* cf. notre n° V, tranche I, § 2 (1881, p. 565).

II. — L(VCII) TERENTI(I) PATERNI DIASMYRNEN.

DIASMYRNEN. — Transcription fautive pour *diasmyrnes,* en grec διὰ σμύρνης. Sur le collyre *diasmyrnes* cf. notre n° IX, tranche I (1881, p. 600), et notre n° XIV, tranche II, § 1 (1882, p. 117).

III. — L(VCII) TERENTI(I) PATERNI DIATESSERIVM.

DIATESSERIVM. — L. Terentius Paternus, s'il est l'auteur des inscriptions de son cachet, n'était décidément pas un fort helléniste. Là encore il s'est trompé dans sa transcription, que Sichel rétablit avec raison *diatessaron,* du grec διὰ τεσσάρων (1). Le même auteur cite, à l'appui de son opinion, deux textes où Paulus Aegineta (2) et Marcellus (3) donnent la formule de médi-

du département de la Côte-d'Or, t. I (1838-41), p. 365, fig. 1, Duchalais, *op. cit.*, p. 222, Grotefend, n° 24.

(1) *Cinq cachets*, p. 18.

(2) *De re medica,* l. III, c. LXXVII, col. 492 E : « *Potio...quae ex quatuor rebus constat.* »

(3) *De medicamentis,* c. XX, col. 334 B : « *Diatessaron quod febrem sedat et viscera componit*; » cf. dans le même auteur c. XXII, col. 343 D) : « *Compositio medicaminis ad jecur quod diatessaron dicitur.* »

caments nommés *diatessaron*, parce qu'il entrait quatre ingrédients dans leur composition. Grotefend (1) adopte l'opinion de Sichel, renvoie aux deux textes cités par cet auteur et rapproche, avec raison, du *diatessaron* le collyre *harma*, qui *ex quatuor rebus ut quadriga equis constat* (2). Duchalais cite, en outre, un médicament que Galien intitule : διὰ τῶν δ' (3) et y joint un commentaire assez curieux : « Qu'on me permette de faire une con- « jecture à propos de l'explication de ce nombre quatre. « Quatre, on le sait, est un nombre prédestiné, ainsi « que le nombre trois; la médecine antique, comme « celle du moyen âge, avait une grande confiance dans « la vertu des nombres; maintenant encore n'avons- « nous pas le *vinaigre des quatre voleurs*, et ne nous « sert-on pas, sur nos tables, un assortiment de fruits « secs nommés *quatre mendiants* (4)? » Enfin, aux textes cités ci-dessus, nous pouvons ajouter un *ceratum* διὰ τεσσάρων d'Oribase (5) et un *xeron diatessaron quod facit ad nomas* du Pseudo-Pline (6).

Aucun de ces médicaments n'est employé pour les yeux, aussi nous sommes-nous abstenus d'en reproduire les formules; elles ne nous auraient rien appris sur la composition de notre collyre. *Diatessaron* est un nom générique, indiquant le nombre des ingrédients em-

(1) N° 92.

(2) Marcellus, *De medicamentis*, c. VIII, col. 273 G-H.

(3) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, l. V, c. XIV, p. 851 du t. XIII.

(4) *Loc. cit.*, p. 234-235.

(5) *Synopseos*, l. III, col. 43 D.

(6) *De re medica*, l. III. c. XXII, p. 196 b. *Medici antiqui omnes*, édit. Alde.

ployés, mais ne donnant aucun renseignement sur leur nature.

IV. — L(VCII) TERENTI(I) PATERNI MELINVM.

MELINVM. — Sichel pense avec raison que le collyre *melinum* doit son nom à sa couleur. Galien dit, en effet, formellement que les *emplastra melina* sont ainsi nommés à cause de la couleur que leur donne le vert-de-gris incorporé par une coction modérée (1). M. Klein adopte l'opinion de Sichel (2) et à l'appui cite l'inscription d'une des tranches du cachet de Bath (3) :

TIVNIANICRSOMAEL
INMADCLARITATEM

T(iti) Juniani c[h]r[y]somaelinum ad claritatem, où, avec vraisemblance, il traduit le mot *chrysomaelinum* par « collyre jaune d'or ». Rappelons à ce sujet

(1) Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, l. II, c. VI, p. 503 du t. XIII, cité par Sichel, *Cinq cachets*, p. 20.

(2) N° 113, p. 14.

(3) Grotefend, n° 53, C. I. L., t. VII, n° 1318. Voir surtout le *fac-simile* de ce cachet gravé dans les *Archaeological essays* de sir James Y. Simpson, publiés à Édimbourg, en 1872, par John Stuart, t. II, figure 5, en regard de la p. 255 ; le *fac-simile* donne à la 1re ligne MAFL ; deux oiseaux et trois rameaux sont représentés sur la tranche qui porte cette inscription. L'ouvrage de Simpson est le plus important à consulter pour l'étude des cachets d'oculistes de l'Angleterre ; on y trouve d'excellents dessins et de précieux commentaires. Malheureusement cet ouvrage, tiré à un petit nombre d'exemplaires, n'a pas été mis dans le commerce, et il est difficile de se le procurer.

quelques textes de Galien aussi explicites que possible : « *Quomodo viridia fiant : aerugo non pauca iis immittitur, ut et aliorum colorem vincat et omnia in suum permutet... At inter coquendum non oportet aeruginem super ignem coeuntibus committere..., si colore viridi medicamentum permanere desideras, sin autem melinum voles emplastrum conficere, intelligito in coctione primum in hunc colorem perduci...*, etc. (1). — *Injici aerugo debet, deinde quum mutat colorem et melinum redditur, medicamentum tollere ab igne jam tempus est* (2). — *Critonis melina medicamenta. Quae Crito melina scripsit, buxea nominat* (3). » — *Buxea,* synonyme en cet endroit de *melina*, signifie : qui a la couleur du bois de buis.

Le D[r] J. Y. Simpson fait observer avec raison que le collyre *melinum* a pu être ainsi nommé à cause de sa couleur, comme l'*unguentum citrinum,* encore employé en médecine, et qui n'a rien de commun avec le citron, si ce n'est la couleur. A l'appui de cette opinion, le médecin anglais cite une expérience dont il est l'auteur : ayant mélangé, dans les proportions requises, les ingrédients mentionnés par Galien dans la formule du *collyrium melinum delicatum* (t. XII, p. 769), il obtint une composition de couleur jaune ou orange (4).

Il est donc certain que toute une classe de médicaments recevait, à cause de sa couleur jaune, le nom *melinum;* mais ceci ne préjuge en rien la nature des ingrédients dont étaient composés les *emplastra melina*

(1) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, l. II, c. IV, p. 496-497 du t. XIII.

(2) *Ibid.*, c. VII, p. 508; cf. *ibid.*, p. 509.

(3) *Ibid.*, c. XI, p. 515.

(4) J. Y. Simpson, *Archaeological essays*, t. II, p. 251.

et autres médicaments du même nom. Galien nous dit bien que leur couleur est due à la présence de l'*aerugo*, mais il y a, et lui-même le dit (1), des *melina* où l'aerugo fait défaut. Sichel, il est vrai, remarque, au sujet de deux collyres *melina* pour les yeux, formulés par Galien, le *melinum atarachum* et le *melinum Lucii* (2), que, si l'aerugo manque, il y entre du safran, « qui, en leur donnant une couleur jaunâtre, justifie et explique ce nom (3). » Mais nous trouvons, dans le même auteur, des *melina* où il n'y a ni safran ni aerugo (4).

Tout en admettant l'opinion de Sichel, nous pensons qu'il a été peut-être trop affirmatif en écrivant : « Il ne « peut donc rester aucun doute à ce sujet : cette déno- « mination est *uniquement* puisée dans la couleur de « l'onguent. » Avant d'exposer son opinion, Sichel en avait réfuté deux autres. Nous lui abandonnons sans regret celle de Walch (5), qui regarde le *melinum* comme

(1) *Ibid.*, c. VI, p. 504.

(2) *Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους*, l. IV, c. VIII, p. 786 et 787 du t. XII.

(3) *Loc. cit.*, p. 20.

(4) Cf., entre autres, des collyres formulés par Galien : *Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη*, l. II, c. VII, p. 505 et suiv. du t. XIII. — Dans un des collyres indiqués par Sichel comme devant leur couleur et leur nom *melinum* au safran, cette plante entre pour une si petite quantité qu'on ne s'explique guère comment sa couleur aurait pu dominer; les ingrédients de ce collyre y figurent dans les proportions suivantes : « *Cadmia*, drach. XVI, *cerussa lota*, drach. VIII, *crocus*, drach. IV seulement, etc. »

(5) Walch, *Antiquitates medicae selectae*, Iena, 1772, p. 55, cité par Sichel, *loc. cit.* Walch s'appuie sur deux textes de Pline : l'un (H.N. XIII, II, 2, 6 et XXIII, LIV, 3) mentionne

un onguent préparé avec des coings. Mais il est une autre hypothèse que Sichel expose et réfute en ces termes : « Saxe (*Epistola... de... ocularii gemma...*, Tra« jecti ad Rhen., 1774, in-8°, p. 29), et, d'après lui, « Tôchon (p. 18) le font dériver de l'alun de l'île de « Mélos, dans la mer Égée. Ils s'appuient sur un passage « de Pline (l. XXXV, c. LII) : « Le meilleur alun est celui « qui est appelé Melinum, de l'île de Mélos. Il réprime « les granulations des yeux (*oculorum scabritias exte-« nuat* (1). » — Mais sur les quatre cachets, le mot *meli-« num* se trouve deux fois seul, une fois avec l'épithète « *delacrymatorium*, une seconde fois avec les mots *ad « claritatem*, jamais avec les mots *ad aspritudines* ou « *ad scabritias* (2); et, dans les formules qu'en donne « Galien, il n'est pas question d'alun. Cette explication « est donc inadmissible (2). »

On peut faire bien des objections au passage de Sichel que nous venons de transcrire. De ce qu'on n'a pas trouvé sur les cachets un collyre *melinum ad scabritias* ou *ad aspritudines*, on ne peut pas conclure avec

une huile de coing, nommée *melinum*, l'autre (*ibid.*) recommande l'usage des fleurs du coignassier contre les ophthalmies. Walch se trompe en traduisant par onguent le mot *unguentum*, qui, dans ce texte, signifie parfum.

(1) Voici le texte de Pline en entier : « *Optimum ex omnibus quod Melinum vocant ab insula Melo, ut diximus..... oculorum scabritias extenuat : combustum utilius epiphoris inhibendis.* (H. N., XXXV, LII, 6). »

(2) Depuis Sichel, le nombre des collyres portant le nom *melinum* s'est beaucoup accru; aucun cependant ne fournit d'argument contre la démonstration de Sichel, sauf un peut-être sur lequel on lit *Melinum ad omnem dolorem*.

(3) Sichel, *op. cit.*, p. 19.

certitude qu'il n'en ait pas existé; nous trouvons, sur un bon nombre de cachets, le mot *melinum* sans indication de maladies. Pline affirme, en effet, que l'alun *quod Melinum vocant ab insula Melo... oculorum scabritias extenuat... utilius est epiphoris inhibendis;* mais il ne dit pas que cela : « Tous les aluns, ajoute-t-il, sont efficaces contre les affections des yeux, parce qu'ils sont astringents : — *Summa omnium generum vis in astringendo... ob id oculorum vitiis aptissima sunt* (1). » Et plus loin : « Dans toutes les maladies, on regarde comme plus efficace l'alun de Mélos : « *Ad omnia quae in ceteris generibus diximus, efficacius intelligitur ex Melo advectum* (2). » On voit que l'alun n'était pas employé seulement contre les *epiphorae* ou les *scabritiae*, mais, d'une manière générale, contre les affections de la vue, *oculorum vitia*, ce qui, d'ailleurs, concorde assez bien avec une des inscriptions de la pierre de Cirencester (3), inconnue à Sichel :

MINERVALIS MELINV
AD OMNEM DOLOREM

Minervalis melinu(m) ad omnem dolorem.

L'alun *Melinum* étant, au témoignage de Pline, le plus efficace dans les préparations médicales, il n'est pas surprenant que les pharmacopoles l'aient désigné sous ce nom. Est-ce que, de nos jours, la gomme n'est

(1) H. N., XXXV, LII, 6.
(2) Id., *ibid.*, 8.
(3) Grotefend, nº 73, C. I. L., t. VII, nº 1315, J. Y. Simpson, *Archaeological essays*, t. II, figure XI, en regard de la p. 280, et p. 291 et suiv.

pas qualifiée *Arabique* par tous les marchands, et l'eau-de-vie toujours décorée du nom de *Cognac?*

Enfin l'île de Mélos fournissait, outre l'alun, une terre renommée, qu'on appelait Μηλὶς ou Μηλία γῆ; les Latins la nommaient *Melinum* (1). Déjà nous avons eu occasion de parler de certaines terres employées par les médecins anciens : terre de Lemnos, de Samos, de Chio, de Cimoli, d'Érétrie, de Sélinonte, etc. (2). Il en était de même pour la terre de Mélos. Comme celle de Sinope, elle servait à la fois aux peintres et aux médecins. On en recueillait aussi à Samos, mais de qualité inférieure : « *Melinum candidum est, optimum in Melo insula; in Samo quoque nascitur* (3). » Ses propriétés médicales étaient semblables à celles de la terre d'Érétrie : « *In medicina eumdem usum habet quam Eretria creta* (4). » Son prix était peu élevé; elle ne coûtait qu'un sesterce (fr. 0,21) la livre (5).

(1) Pline, H. N., XXXV, XIX, 1.

(2) Sur les terres employées en médecine cf. Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. CLXIX-CLXXX, p. 821-827 du t. I; Pline, H. N., XXXV, LIII-LIX; Galenus, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν.., l. I, c. I, 2-4, p. 168-192 du t. XII; Oribasius, *Medicinalium collectorum*, l. XV, col. 512-513.

(3) Pline, *loc. cit.* — Saumaise pense que Pline a emprunté ce renseignement « *in Samo quoque nascitur* » à Théophraste, mais en se trompant sur le sens d'une phrase où l'auteur grec dit simplement qu'on recueillait plusieurs espèces de terres dans différentes îles, par exemple à Pharos, à Mélos, à Samos. Claudii Salmasii *Plinianæ exercitationes in C. Julii Solini polyhistora*, 2 vol. in-fol., Trajecti ad Rhenum, 1689, t. I, p. 181-182.

(4) Id., *ibid.*

(5) Id., *ibid.*

Nous avons vu, par un texte cité plus haut, l'étroite parenté qui existait entre les *collyria viridia* et les *melina;* or Dioscorides dit que la terre *Melinum* « *emplastris viridibus efficaciter inseritur* (1) ». Le même auteur expose ainsi qu'il suit les propriétés de cette terre : « *Vim habet aluminosam, sed potius remissiorem, id quod et gustu deprehenditur. Leviter quoque linguam tactu siccat. Corpus mundum, ac probe coloratum reddit; pilos extenuat; vitiligines ac lepras exterit* (2). » Pline, comme nous l'avons dit, lui attribue les mêmes propriétés qu'à la terre d'Érétrie, qui « *vim habet astringentem, refrigerantem, modiceque mollientem, cava itidem explet, vulneraque cruenta glutinat* (3). » On voit que, par ses vertus, la terre *Melinum* etait très-propre à entrer dans la composition des collyres pour les yeux.

Pour conclure, nous reconnaissons qu'une classe nombreuse de médicaments étaient appelés *melina*.

Il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter Galien; cet auteur, comme nous l'avons vu, fait mention de trois *collyria melina* pour les yeux : *melinum atarachum, melinum Lucii, melinum delicatum*. Les *emplastra melina* sont en plus grand nombre : Andromachus en a composé quatorze (4), et Galien donne la formule de onze d'entre eux (5). Nous lisons, dans le même auteur, les

(1) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. CLXXIX, p. 826 du t. I.

(2) *Ibid.*, p. 825-826; cf. Oribasius, l. XIII, col. 452 F-G.

(3) Id., *ibid.*, c. CLXX, p. 822; cf. Oribasius, *Medicinalium collectorum*, l. XV, col. 513 A, et Pline, H. N., XXXV, XXI.

(4) Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, l. II, c. VI, p. 504 du t. XII.

(5) *Ibid.*, c. VII, p. 505.

formules d'*emplastra melina Diophantis* (1), Salome (2), Heraclidis (3), Menoeti (4), Serapionis (5), Herae (6), Critonis (7), etc... Ils empruntaient ce nom à leur couleur, comme l'a démontré Sichel.

Il serait possible aussi que d'autres dussent ce nom à l'alun ou à la terre *Melinum* qui entrait dans leur composition; aucun texte, il est vrai, ne nous en fournit la preuve certaine; mais combien de collyres mentionnés sur les cachets dont le nom n'a pas été retrouvé dans les auteurs! En tout cas, il était intéressant de rapprocher notre collyre des substances du même nom employées par les médecins anciens.

Nous avons indiqué déjà (notre n° III, tranche I, § 2, p. 23 et suiv.) les cachets sur lesquels se rencontre ce collyre; quelques erreurs de ponctuation, dans une de nos notes précédentes, rendant, à cet endroit, les recherches difficiles, nous y reviendrons ici.

Le collyre *melinum*, *maelinum*, *mellinum*, *μήλινον*, est mentionné sur quatorze cachets : sept fois sans indication de maladie (8), une fois *ad clarita-*

(1) *Ibid.*, p. 507.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, c. VIII, p. 509.

(5) *Ibid.*, c. IX, p. 509.

(6) *Ibid.*, c. X, p. 511.

(7) *Ibid.*, c. XI, p. 515.

(8) Caylus, t. I, p. 226, Brambach, C. I. R., n° 75, Grotefend, n° 94; Tôchon, n° 17 et pl. I, fig. 4, Grotefend, n° 105; Grotefend, *Bullettino dell' Instituto archeol. rom.*, 1868, p. 104, d'après une lettre de Borghesi à M. Henzen,

tem (1), une fois *ad claritatem et caliginem* (2), une fois *ad omnem dolorem* (3); il est accompagné des mots *delacrimatorium* (4), *delacrimatorium ex emendato pulvere* (5), *delacrimatorium oper.* (6), enfin on connaît un collyre *c[h]r[y]somaelinum* (7).

XVI.

CACHET DE CAMPANUS.

Sens (*Yonne*).

Ce cachet, trouvé dans le sable de la rivière d'Yonne, à Sens même, fait partie de la collection de M. G. Jul-

Klein, n° 122; Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1879, p. 87 et suiv, notre n° III; C. I. L., t. VII, n° 1309, Klein, n° 118; Raffaele de Minicis, *Le iscrizione Fermane antiche e moderne*, p. 221, n° 668, Klein, n° 123, V. Poggi, *Sigilli antichi*, tav. XI, n° 173; le cachet d'Entrains que nous publions ici.

(1) Caylus, t. I, p. 227, Tôchon, n° 4, Grotefend, n° 48, C. I. L., t. VII, n° 1311.

(2) Saint-Mémin, *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. II (1842-46), p. 188, Grotefend, n° 6.

(3) Grotefend, n° 73, C. I. L., t. VII, n° 1316.

(4) Caylus, t. I. p. 230, Tôchon, n° 11, Grotefend, n° 88.

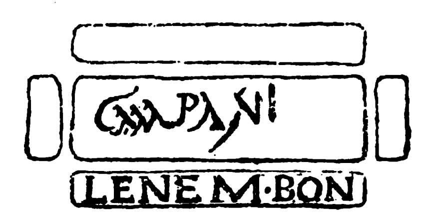
(5) Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4e série, t. III (1858), p. 33, Klein, n° 113.

(6) Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, pl. XI b.

(7) Grotefend, n° 53, C. I. L., t. VII, n° 1318.

liot, professeur au lycée de cette ville, qui a bien voulu nous en donner les empreintes.

C'est un schiste ardoisier, verdâtre, de forme rectangulaire, mesurant, en longueur : 0m039, en largeur, 0m011, en épaisseur, 0m004. Une seule des tranches est gravée.



Il a été récemment publié par M. Julliot (1).

TRANSCRIPTION.

LENEM · BON

Lene m(edicamentum) bon(um).

Sur un des plats on lit le mot *CAMPANI*, tracé à la pointe en caractères cursifs. Ce nom, au génitif, est sans doute celui du possesseur du cachet ou de l'inventeur du collyre mentionné sur la tranche.

LENE MEDICAMENTVM BONVM. — Grotefend, au sujet d'une inscription analogue (2), se demande s'il ne faudrait pas lire *lenem(entum)* pour *lenimentum;* il adopte toutefois la lecture que nous donnons ici après lui. En

(1) *Deux cachets d'oculistes trouvés à Sens* (*Yonne*), dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1881, 7me série, t. IV, p. 223 et suiv.

(2) N° 10, p. 26.

effet, lorsque les médecins anciens veulent parler d'un adoucissant, ils emploient presque toujours l'adjectif *lene* seul (1) ou avec les mots *medicamentum* (2), *collyrium* (3), *emplastrum* (4); ils se servent très-rarement, à notre connaissance du moins, du mot *lenimentum*. Le sens du mot *lene* se comprend de lui-même. Aetius expose ainsi qu'il suit les propriétés spéciales de cette classe de médicaments : « *Leniora medicamenta semper sunt inflammatis partibus accommodatiora; verum debiliora quam ut, depulsa inflammatione, ad perfectam sanitatem perducere queant* (5). Ce texte est confirmé par les cachets où les collyres qualifiés *lenia* sont généralement employés *ad impetum* et non *post impetum*, si l'on excepte toutefois le cachet de Trèves, sur lequel est mentionné un *penicillum lene post impetum* (6). Nous avons sur deux cachets, l'un de Brumath, l'autre de Paris (?), un *album lene medicamentum* (7); les mêmes mots se trouvent associés dans un chapitre d'Aetius, intitulé : *De lenibus ac albis collyriis* (8).

Certains collyres étaient adoucissants par la nature des ingrédients qui entraient dans leur composition, d'autres par les substances à l'aide desquelles on les

(1) Celse, *De medicina*, l. VI, c. VI, § 27.

(2) Id., *ibid.*, § 8, 11, 13, 14, 15, 16. Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo II, c. XIV, col. 67 B.

(3) Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, c. CIII, col. 349 C.

(4) Celse, *De medicina*, l. V, c. XIX, § 25-28.

(5) *Tetrabiblos* I, sermo II, c. XIV, col. 67 B.

(6) *Bonner Iahrbücher*, LVII, 1876, p. 200-201.

(7) Grotefend, n° 10, et n° 31, d'après une restitution probable de Grotefend.

(8) *Tetrabiblos* II, sermo III, c. CIV, col. 350 B.

appliquait. Nous avons eu occasion de citer (1), d'après un cachet qui était conservé, en 1767, dans le cabinet des jésuites de Lyon, un collyre adoucissant si on l'emploie avec du blanc d'œuf, *lene ex ovo*, mordant avec de l'eau, *acre ex aqua;* nous avons donné, à cette occasion, la liste des collyres *ex ovo*. Le lait était employé au même usage. Galien confirme les indications fournies par les cachets sur ce point : « *Lenitivos autem liquores dixi ovi candidum et fenigraeci decoctum et ad haec amplius ipsum lac, in quo providum esse convenit ut juvenculae simulque boni succi faeminae existat, uberibus ipsius in cotem, in qua collyrium teritur, expressis, quo calidum adhuc oculis infundatur* (2). »

Le mot *lene* se rencontre trente-trois fois sur les cachets, seul, avec indication de maladie, associé au mot *m(edicamentum)* ou à des noms de collyres, avec les formules *ex ovo* ou *e lacte muliebri;* il n'est pas associé moins de treize fois au collyre penicillum : *lene* (3); *lene ad omnem lippitudinem* (4); *album lene medicamentum ad impetum lippitudinis* (5); *[albu]m* (?) *lene medicamentum ad lippitudinem oculorum* (6); *authe-*

(1) P. 124.

(2) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. III, p. 712 du t. XII.

(3) Sichel, *N. R.*, p. 114, n° 95, Grotefend, n° 28; Grotefend, n° 85, Desjardins, *Mon. de Bavai*, p. 86 et pl. VI, fig. 2 (Grotefend ne lit pas *lene*); Schuermans, *Revue archéol.*, 1867, t. XVI, p. 75, Klein, n° 119; Klein, n° 123, V. Poggi, *Sigilli antichi*, tav. XI, n° 173.

(4) Tôchon, n° 19, Orelli, n° 4233, Grotefend, n° 65.

(5) Brambach, C. I. R., n° 1901, Grotefend, n° 10.

(6) Duchalais, p. 188 en note, Grotefend, n° 31 ([albu]m est une restitution de Grotefend).

merum lene (1); *authemerum lene ex ovo* (2); *diaceratos lene* (?) (3); *diasmyrnes lene* (4); *lene herbidum* (5); *lene hygia* (6); *lene medicamentum ad impetum* (7); *lene medicamentum bonum* (8); *lene e muliebri lacte* (?) (9); *lene penicillum* (10); *lene penicillum ad impetum lippitudinis e lacte* (11); *penicillum lene ad impetum lippitudinis ex ovo* (12); *penicillum lene ad lippitudinem* (13); *penicil-*

(1) Héron de Villefosse, *Bulletin des antiquaires de France*, 1879, p. 207, Thédenat, *Revue archéol.*, septembre 1879, notre n° IV (p. 38 et suiv.).

(2) Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, t. II, p. 286, Grotefend, n° 11, Wilmanns, *Exempla*, n° 2759.

(3) Caylus, t. I, p. 229, Tôchon, n° 9, Sichel, *N. R.*, p. 109-110, n° 9, Grotefend, n° 89.

(4) Sichel, N. R., n° 91, p. 4 et 97, Grotefend, n° 80.

(5) Tôchon, n° 20, Grotefend, n° 52, Lambert, *Épigraphie du Calvados*, p. 36, pl. V, n° 4, Wilmanns, *Exempla*, n° 2760.

(6) Saint-Mémin, *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. I (1838-41), pl. de la p. 365, Duchalais, p. 224, Grotefend, n° 72.

(7) Grotefend, n° 75, C. I. L., t. III, n° 6018; Caylus, t. I, p. 232, pl. XC, fig. 2, Tôchon, n° 13, Grotefend, n° 104.

(8) Le cachet de Sens dont il est ici question.

(9) Tôchon, n° 20, Grotefend, n° 52, Lambert, *Épigraphie du Calvados*, p. 36, pl. V, n° 14, Wilmanns, *Exempla*, n° 2760.

(10) Rever, *Mémoire sur les ruines de Lillebonne*, appendice, p. 45 et 52, pl. IV, n° 2, Duchalais, p. 215, Grotefend, n° 64; Sichel, *Cinq cachets*, p. 12, Duchalais, p. 195, Grotefend, n° 77.

(11) Sichel, *N. R.*, p. 49, n° 71, Grotefend, n° 76.

(12) Sichel, *N. R.*, p. 86, n° 85, Grotefend, n° 20, Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 74, pl. XI.

(13) Héron de Villefosse, *Bulletin des antiquaires de France*,

lum lene ad omnem lippitudinem (1); *penicillum lene ad omnem lippitudinem ex ovo* (2); *penicillum lene* (ou plutôt *penicillum emendatum*) *ex ovo* (3); *penicillum lene ex ovo* (4); *penicillum lene post impetum* (5); *lene rapidum* (6); *lene somnus* (7); *spongia lenis* (8).

1879, p. 207, Thédenat, *Revue archéologique*, septembre 1879, notre n° IV, p. 38; Thédenat, *Bulletin critique*, 1er août 1880, notre n° VI, p. 68.

(1) Tôchon, n° 28, Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, pl. XXXVI, fig. 1, Orelli, n° 4234, Grotefend, n° 59.

(2) Brambach, C. I. R., n° 1297, Grotefend, n° 14, Wilmanns, *Exempla*, n° 2755.

(3) Sichel, *N. R.*, p. 25, n° 66, Grotefend, n° 39, Desjardins, *Revue archéologique*, avril 1873, p. 263, et *Monuments de Bavai*, p. 93. — La lecture PENICIL(*lum*) EM(*endatum*) EX Ovo nous est personnelle; elle nous paraît plus probable que la lecture PENICI(*llum*) LE[*n*](*e*), qui a été proposée par les précédents éditeurs.

(4) Duchalais, p. 228, Grotefend, n° 49, C. I. L., t. VII, n° 1312; Dr Rouget, *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, juillet 1874, Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, séance du 14 novembre 1874, Klein, n° 128.

(5) *Bonner Iahrbücher*, LVII, 1876, p. 200-201.

(6) Tôchon, n° 20, Grotefend, n° 52, Wilmanns, *Exempla*, n° 2760.

(7) *Ibid.*

(8) Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 453, Grotefend, n° 15, Wilmanns, *Exempla*, n° 2757.

XVII.

CACHET DE SEX. ROMANIUS SYMFORUS.

Saint-Aubin-sur-Gaillon (*Eure*).

Nous publions ce cachet d'après deux moulages, dont l'un nous a été communiqué par M. Brianchon, membre de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, et dont l'autre nous a été donné par M. G. Le Breton, conservateur du musée céramique de Rouen. Il a été trouvé au commencement du mois de mai 1865, par Mme Homberg, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, dans les fouilles d'un hypocauste situé au milieu de sa propriété (1).

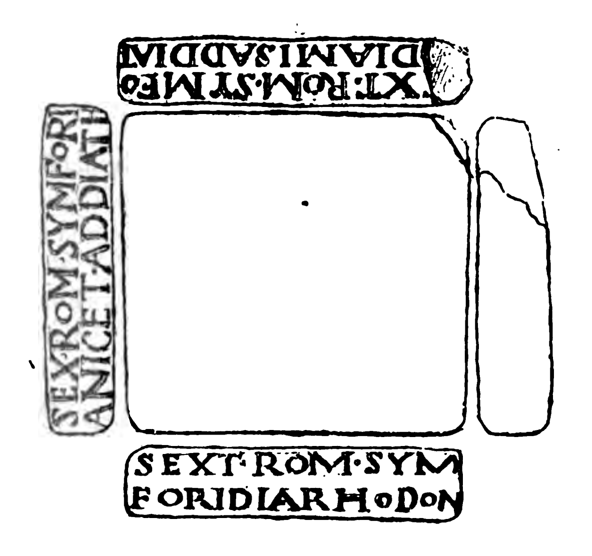
C'est une stéatite, d'un gris noirâtre, mesurant 0m044 de longueur, sur 0m043 de largeur et 0m009 d'épaisseur. Les arêtes des plats sont très-légèrement rabattues en biseau; une des quatre tranches est anépigraphe. Ce monument est conservé dans le cabinet de M. Paul Baudry, à Rouen.

Les deux O du mot *diarhodon* sur la tranche 1, et les O des mots *Rom.* et *Symphori* sur les tranches 2 et 3 sont de plus petites dimensions que les autres lettres. Sur la tranche 3, les deux premières lettres de chacune des deux lignes ont été emportées par une cassure, mais on peut les restituer avec certitude. Toutes les lignes

(1) Sur les fouilles de cet hypocauste, voir la *Revue de la Normandie*, 1864. Cet hypocauste avait été découvert à une époque antérieure.

sont réglées ; la dimension des lettres varie d'une tranche à l'autre.

Ce cachet a été publié par M. Baudry (1) et par Grotefend (2).



TRANSCRIPTION.

1° SEXT · ROM · SYM
FORIDIARHODON

Sext(i) Rom(anii) Symfori diarhodon.

(1) *Bulletin monumental*, t. XXXII, p. 39 ; *Cachet sigillaire dit cachet d'oculiste*, trouvé à Saint-Aubin-sur-Gaillon, Rouen, in-12, p. 12. — Il a été également publié dans une revue anglaise.

(2) Grotefend, n° 86; cf. A. de Lérue, *La collection de M. Paul Baudry*, Rouen, 1877, in-16, p. 17 (extrait du *Nouvelliste de Rouen* des 14 et 15 janvier 1877).

2° SEX · ROM · SYMFORI
ANICET · ADDIATH

Sex(*ti*) *Rom*(*anii*) *Symfori anicet*(*um*) *ad diath*(*eses*).

3° *se*XT · ROM · SYMFO
ri · DIAMISADDIAT

[*Se*]*xt*(*i*) *Rom*(*anii*) *Symfo*[*ri*] *diamis*(*us*) *ad diat*(*heses*).

TRADUCTION.

1° Collyre diarhodon (à la rose) de Sex. Romanius Symforus.

2° Collyre anicetum (invincible) de Sex. Romanius Symforus, contre les diatheses.

3° Collyre diamisus (au misy) de Sex. Romanius Symforus, contre les diatheses.

I. — SEXT(I) ROM(ANII) SYMFORI DIARHODON.

1° SEX. ROMANIVS SYMFORVS. — Grotefend a lu *Romilius*, parce que les lettres ROM étant l'abréviation de la tribu Romilia, il lui paraissait plus naturel de les regarder aussi comme l'abréviation du gentilicium Romilius. Nous avons préféré lire *Romanius;* ce nom est plus fréquent que le nom *Romilius*, et existe sur deux autres cachets (1).

2° DIARHODON. — Sur le collyre *diarhodon* cf. notre n° II, tranche II (1881, p. 87), et notre n° XI, tranche I (1882, p. 20).

(1) Grotefend, n°s 84 b, 85.

II. — SEX(TI) ROM(ANII) SYMFORI ANICET(VM) AD DIATH(ESES).

1° ANICETVM. — *Anicetum* est la transcription latine du mot grec ἀνίκητον. C'est un de ces noms emphatiques dont nous avons eu déjà l'occasion de parler plusieurs fois. *Collyrium anicetum* signifie donc *collyre invincible*. Grotefend (1) renvoie à un texte d'Oribase (2) donnant la formule d'un collyre ἀνίκητον, et à un collyre que Galien (3) et, d'après lui, Aetius (4), appellent ἀνίκητος ἀστήρ.

Nous compléterons ces indications en citant quelques autres textes : Paulus Aegineta (5) donne la formule d'un *emplastrum anicetum;* Aetius (6) a intitulé un de ses chapitres, emprunté à Criton : *De emplastro aniceto;* il s'exprime en ces termes : « *Emplastrum anicetum, id est insuperabile appellatum, in multo nobis usu est. Attrahit, rumpit, expurgat, glutinat, pus per splenium educit. Collyrium ex eo in sinus inditur.* » Nicolaus Myrepsus mentionne deux médicaments appelés, l'un et l'autre, « *pastillus anicetos, id est insuperabilis* (7). » Le même

(1) N° 29 b.

(2) *Synopseos*, l. IV, *de collyriis*, col. 51 F : « *Collyrium ad carbunculos aptum, quod* ἀνίκητον *nominatur.* »

(3) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VII, p. 761 du t. XII.

(4) II, 3, 100 (d'après Grotefend); nous n'avons pu retrouver à l'endroit indiqué le texte cité par Grotefend.

(5) *De re medica*, l. VII, c. XVII, col. 679 A-B.

(6) *Tetrabiblos* IV, sermo III, c. XVI : *De emplastro aniceto Critonis*, col. 766 F-H et 767 A-D.

(7) *De pastillis*, sectio XLI, c. XIII, col. 785 A-C, et c. XL, col. 788 A.

auteur célèbre les vertus extraordinaires d'un *antidotus acharistos;* ce médicament est tellement efficace « *ut aliud facultate huic par non sit*, » « Mais, ajoute le « prudent médecin, gardez-vous bien de le livrer avant « de vous être fait payer; le malade serait vite guéri, « et, une fois guéri, le malade est ingrat; aussi ce « remède est appelé *acharistos*, c'est-à-dire *sine gra- « tia* (1). » Suit la formule, puis une phrase où ce même médicament est qualifié : ἀνίκητος, *invincibilis*. Leonardus Fuchsius, traducteur de Nicolaus Myrepsus dans l'édition Étienne, commente ainsi ce mot : « Ἀνίκητος, *id est invincibilis*, *ab efficacia et victoria quam de affectu morbove victo ac superato refert*, *dicitur* (2). Nous avons indiqué tout à l'heure un chapitre emprunté à Criton par Aetius; Galien cite également ce passage (3), dans lequel nous trouvons des renseignements sur le sens du mot ἀνίκητος : « *Aniceton in usu nobis est, utile ad omnia..... Licet..... alio uti, sed ipsi soli fidere..... Vocatum autem est* ἀνίκητον *propter miranda et multa ipsius opera.* » *Collyrium anicetum* signifie donc : collyre qui triomphe de toutes les maladies. Ces mots pourraient aussi se traduire : collyre qu'aucun autre ne peut surpasser. Les textes cités plus haut : *aliud huic facultate par non est*, — *licet alio uti... ipsi soli fidere,* rendent cette interprétation vraisemblable. Le mot ἀνίκητος aurait alors le même sens que les mots ᾧ οὐδὲν ἴσον appliqués par Galien (4) au collyre Πρωτεύς.

(1) *De antidotis*, sectio I, c. VIII, col. 358 B-F.

(2) *Ibid.*, F.

(3) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, l. VI, c. II, p. 877-879 du t. XIII.

(4) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VIII, p. 787 du t. XII.

Le collyre *anicetum* se trouve sur quatre cachets : deux fois seul (1), une fois *ad aspritudines* (2) et une fois *ad diatheses* (3).

2° DIATHESES. — Sur cette maladie cf. notre n° XIV, tranche I, § 3 (1882, p. 114).

III. — [SE]XT(I) ROM(ANII) SYMFO[RI] DIAMIS(VS) AD DIAT(HESES).

1° DIAMISVS. — Sur le collyre *diamisus* cf. notre n° XIV, tranche I, § 2 (1882, p. 111).

2° DIATHESES. — Cf. notre n° XIV, tranche I, § 3 (1882, p. 114).

XVIII.

CACHET ANONYME INÉDIT.

Grézin (*Puy-de-Dôme*).

Notre confrère et ami, M. Augustin Chassaing, juge au tribunal du Puy (Haute-Loire), nous a communiqué la gravure insérée ci-dessous. Il a bien voulu accompagner son envoi de la note suivante :

« Ce cachet, en serpentine verdâtre, a été découvert, « en 1865, dans un champ dépendant du domaine de « Grézin, commune du Broc, canton et arrondissement

(1) Grotefend, n° 100, C. I. L., t. VII, n° 1320; Rochambeau, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1879, p. 285 et *Revue archéologique*, mars 1880, p. 178, Ern. Desjardins, *Revue médicale*, 1880, p. 72.

(2) Grotefend, n° 29 b.

(3) Le cachet auquel est consacré ce chapitre.

« d'Issoire (Puy-de-Dôme). Ce domaine s'étend dans la « plaine, à environ trois kilomètres d'Issoire, sur le « bord de la route nationale, entre Issoire et Saint- « Germain-Lembron. On y a trouvé à diverses reprises « des antiquités romaines.



« Ce cachet a été recueilli avec des tuiles romaines, « des fragments de poterie rouge et d'autres débris « antiques. Le propriétaire était un habitant d'Issoire, « qui montra ces débris et donna ce cachet à mon « cousin, feu Michel Chassaing, juge à Brioude. Mon « cousin me le confia pendant plusieurs années, et « c'est alors que je fis graver le bois que je vous « envoie. Depuis, dans un voyage au Puy, il me le « réclama et je le lui rendis. Il m'a dit plus tard l'avoir « donné à M. Feuardent, des mains duquel il a passé « en celles de M. le commandant Robert Mowat. »

M. A. Chassaing ajoute à sa note d'autres renseignements, desquels il résulte que le dessin a été exécuté aux dimensions de l'original. Le cachet de Grézin est donc oblong, un peu plus long que large, mesurant d'un côté 0m027, de l'autre 0m021 ; son épaisseur est de 0m008 du côté de la tranche gravée. Cette tranche ne porte qu'une seule lettre, un N, à la suite de laquelle est figurée une bourse (?), puis un caducée. Ce N, comme on peut le constater sur le bois ci-joint, est terminé à

chacune de ses extrémités par de petites boules; il ressemble ainsi au N qu'on voit quelquefois gravé sur les abraxas (1). Ni sur les plats, ni sur les autres tranches, il n'existe d'autre représentation ou légende (2). Nous avons signalé plus haut une reproduction de ce cachet, appartenant à M. Cohendy, de Clermont-Ferrand (3).

Rien ne permet d'affirmer que le cachet de Grézin soit un cachet d'oculiste. Nous avons cru cependant devoir le faire connaître et l'insérer ici, parce qu'il rentre, par sa forme et par sa matière, dans la série que nous étudions (4). Le caducée est l'emblème du commerce; il est donc probable que ce cachet servait à

(1) Voir, par exemple, Mich. Ang. Caus. de la Chausse, *Le gemme antiche figurate*, pl. 139. Sur les cachets et sur beaucoup d'autres monuments antiques de petite dimension, les lettres sont souvent gravées de cette façon, avec de petites boules aux angles.

(2) Grézin, où ce cachet a été découvert, était, au moyen âge, un prieuré dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu, La première forme de son nom qui apparaît est la forme diminutive, phénomène qui se reproduit souvent dans les noms de lieux : *Villa quae dicitur Crisinolis*, *in vicaria Antoniense*, XI[e] siècle, charte 180; *Gruzin*, fin du XI[e] siècle, charte 834. *Cartulaire de Sauxillanges*, édit. H. Doniol, Clermont-Ferrand, 1864, in-4 (Note de M. A. Chassaing).

(3) P. 13, note 4. Ajoutons que M. Cohendy ne possède pas la reproduction complète du monument; il n'a, en galvanoplastie, que la tranche inscrite, la seule intéressante, de sorte que, n'étant pas avertis de ce détail, nous avions cru avoir sous les yeux le fac-similé d'un cachet en forme de lame assez mince. On voit par le bois ci-joint que le monument est de forme rectangulaire.

(4) Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 83, note 3, au sujet du cachet de Pérouse.

estampiller des produits sortis d'une officine. Or les commerçants ou les industriels se servaient ordinairement de cachets en bronze pour marquer ce qui provenait de leurs fabriques. Cependant les cachets en pierre dure paraissent avoir été réservés aux débitants de denrées alimentaires ou pharmaceutiques. On conçoit, en effet, que le contact du métal pouvait, dans certains cas, nuire à la composition d'un remède ou d'un collyre solide. Nous-mêmes n'avons-nous pas une répulsion très-justifiée pour les aliments qui ont été en contact avec du cuivre, et ne voyons-nous pas, de nos jours, les pharmaciens employer constamment des mortiers de pierre ou de marbre, et éviter avec soin, dans leurs manipulations, l'usage d'instruments en bronze ou en cuivre? Cette remarque nous fournit un argument de plus pour maintenir ce cachet à la place que nous lui avons assignée.

A. Héron de Villefosse.
H. Thédenat.

L'ARTILLERIE

CHEZ LES ANCIENS

La nature des machines balistiques des anciens est restée pour les modernes une chose assez obscure jusqu'à ces dernières années. Les Grecs nous avaient cependant laissé sur ce sujet des traités fort complets. Mais l'aridité de la matière et les difficultés de la langue technique découragèrent longtemps les curieux. Ce sont des contemporains, M. le général Dufour, MM. Kœchly et Rustow, le général de Reffye et l'ingénieur Prou, qui nous ont initiés aux détails de cette partie de la mécanique dans l'antiquité ; on doit cependant citer avec éloge, dans le siècle dernier, les travaux de Maizeroy.

La plus ancienne mention de ces engins que l'on trouve dans l'histoire remonte environ à l'an 800 avant Jésus-Christ. Ozias arme les remparts de Jérusalem « de machines construites par un ingénieur pour lancer des traits et de grosses pierres ». Deux siècles plus tard, Ézéchiel menace la ville sainte des *balistes* de *Nabuchodonosor*. Les machines de jet étaient inconnues en Grèce à l'époque de la guerre du Péloponèse; car Thucydide, si précis en toutes choses, n'en parle pas ; elles s'y introduisirent à propos du concours ouvert à Syracuse

entre les ingénieurs de tous les pays par Denys l'Ancien, qui se préparait à attaquer Carthage, vers l'an 400 avant Jésus-Christ.

Le premier emploi qu'en rapporte l'histoire eut lieu au siège de Motye par le même Denys (Diod., XIV, 51).

Pour en expliquer le mécanisme, je ferai comme HÉRON d'Alexandrie, l'un des premiers auteurs qui les ont décrites, et j'indiquerai comment l'esprit humain a sans doute procédé pour arriver à leur invention.

Le point de départ est l'arc à main. Quand on tenta de lancer avec cet instrument un trait plus fort et à une distance plus considérable, on fit l'arc plus grand et on en renforça les branches flexibles, ce qui leur donna plus de rigidité. L'arc ainsi obtenu, était difficile à bander; l'effort de la main étant devenu insuffisant, on fixa l'arc sur une crosse munie d'une rainure à queue d'aronde en son milieu et d'une crémaillère sur le côté. Dans la rainure on engagea un curseur mobile de la longueur de la crosse, creusé à sa partie supérieure, de manière à recevoir le trait, et portant un cliquet correspondant à la crémaillère. A la partie postérieure du curseur était fixée une griffe mobile autour d'un axe horizontal et dont le talon pouvait être relevé par un petit levier coudé. Enfin la crosse était terminée du côté opposé à l'arc par une partie arrondie.

Grâce à ce mécanisme, quand on voulait bander l'arc, on remontait le curseur vers la corde archère jusqu'à ce que la griffe, en pivotant, l'eût saisie. On abaissait ensuite la griffe et on la fixait en poussant dessous la gâchette. Cela fait, le curseur se trouvant ainsi en saillie vers l'extérieur, on en appuyait la pointe contre le sol ou contre un mur et on faisait effort avec le ventre,

de tout le poids du corps contre la partie évidée de la crosse. Refoulé en arrière, le curseur entraînait la corde et bandait l'arc. Le cliquet maintenait à chaque instant la tension obtenue; on s'arrêtait quand on jugeait la tension convenable; on posait le trait sur le curseur; et, à l'aide d'une batterie, on le faisait partir au moment voulu. L'appareil ainsi construit se nommait *gastraphète;* les bras étaient généralement faits en corne.

Quand on voulut augmenter encore la grandeur et la portée du projectile, on conserva l'ensemble de la machine précédente, mais on changea la nature de l'arc. Les branches de celui-ci furent remplacées par deux bras de bois rigides, dont l'une des extrémités était fixée à la corde et dont l'autre s'engageait dans le milieu d'un faisceau ainsi disposé : on enroulait une corde fine et fortement tendue autour des semelles d'un fort cadre en bois; on avait soin de disposer bien régulièrement cette corde en rangs superposés et de battre chaque rang séparément et successivement avec un maillet, de manière à bien serrer les torons les uns contre les autres; le bout libre de la corde était ensuite arrêté dans le faisceau. Quand l'extrémité du bras était engagée entre les deux moitiés du faisceau, on engageait entre celui-ci et la partie supérieure des semelles des tasseaux en fer qui, amenés au biais, tordaient fortement les brins et par suite provoquaient un serrement énergique sur le bras.

On ne tarda point à apporter à ce système primitif de torsion un perfectionnement notable. La semelle et le chapeau du cadre (les *péritrètes*) furent formés chacun d'un épais madrier percé d'une ouverture circulaire (*tréma*); ces ouvertures, placées sur une même perpendiculaire, étaient calculées comme on le verra plus loin.

Autour de chaque tracé et sur la face extérieure des péritrètes, ou sur une garniture métallique y adaptée, on entaillait une rainure dans laquelle s'encastrait le tenon annulaire de la *chœnice* ou *barillet.* Ce barillet, dont l'ouverture intérieure était identique à celle du tréma, portait, à l'extérieur, une partie carrée destinée à donner prise à une clef pour la faire tourner. L'extrémité supérieure était percée de deux entailles à l'extrémité d'un même diamètre, afin de recevoir une clavette en fer. C'est sur ces clavettes que s'enroulait la corde pour former le faisceau moteur, ou *ton*, qui devait remplir exactement le tréma; j'indiquerai plus loin par quel procédé. Les barillets se faisaient habituellement en bronze travaillé au marteau; mais, dans les grandes machines, on les construisait en bois cerclé de fer.

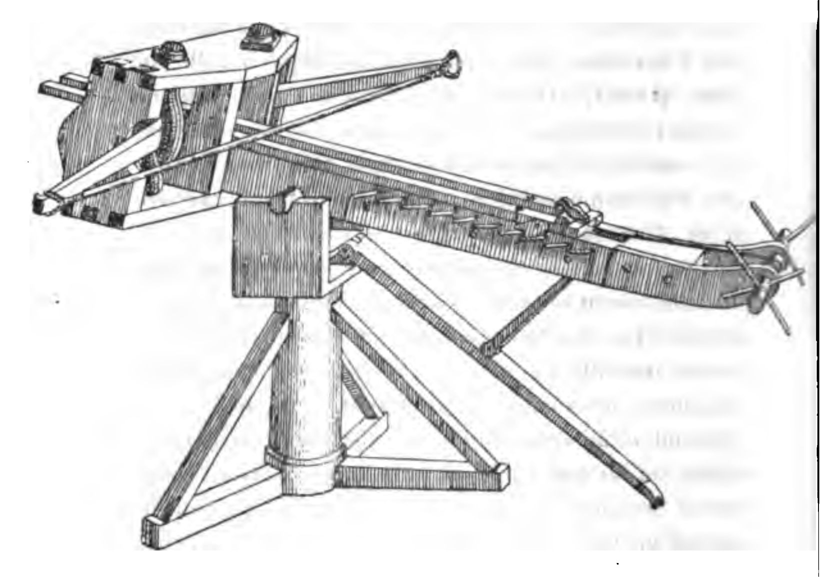
Quand le faisceau était formé et le bras encastré au milieu, on lui donnait le degré de force désiré en tournant le barillet au moyen d'une clef; la pression du barillet sur la semelle, qui augmentait avec la torsion, suffisait pour le maintenir à la position où on l'amenait.

Deux cadres semblables, assemblés l'un à côté de l'autre symétriquement par rapport à une crosse analogue à celle du gastraphète, et une corde reliant les deux extrémités libres des bras, constituaient une *catapulte*.

Quand les deux bras étaient dirigés du côté opposé au tireur, on avait la *catapulte palintone*, par analogie avec l'arc oriental qui portait le même nom.

Quand les bras étaient dirigés du côté du tireur, comme dans l'arc ordinaire, on avait la catapulte que les théoriciens appelaient *euthytone*, par opposition à l'autre.

De ces deux classes de machines, la première présentait plus d'avantages pour les gros projectiles : à la fois



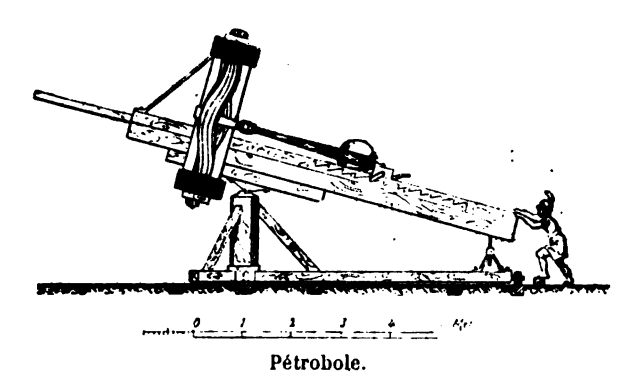
Catapulte euthytone ou oxybèle.

parce que, la course des bras étant plus longue, l'effort développé pouvait être plus grand, et parce que la forme en V que prenaient les cordes au moment du bandé était commode pour retenir et guider le boulet.

Aussi ce fut toujours avec le système palintone que l'on construisit les *lithoboles* ou *pétroboles*.

Les machines destinées à lancer des traits, c'est-à-dire les *doryboles* ou *oxybèles*, appartenaient au contraire généralement au genre euthytone, qui était plus facile à construire; les petites euthytones étaient souvent appelées *scorpions*, à cause de certaines analogies

de forme. Quelques oxybèles de choix, comme les *chirobalistes*, furent palintones.



Pétrobole.

Les palintones devant être plus grosses et plus résistantes que les euthytones, par suite de la différence des projectiles, il en résulta des formes assez différentes pour les diverses pièces similaires qui composaient les unes et les autres. Les anciens ingénieurs ont donné avec les plus grands détails les tracés et les dimensions de ces pièces auxquels ils étaient arrivés par de longs tâtonnements. Je ne dirai rien ici des tracés, dont on trouvera le détail dans la consciencieuse étude de M. Prou sur la chirobaliste de Héron (1). Les figures données ci-dessus n'ont d'autre but que d'indiquer la physionomie générale de ces machines; mais je vais entrer dans quelques détails sur leurs dimensions, sujet qui intéresse plus particulièrement les lecteurs du *Bulletin*, puisqu'elles permettent de se rendre compte des dispositions données aux remparts et à leurs embrasures.

Comme dans presque toutes les autres constructions

(1) *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, not. et man., 1877.

antiques, toutes les parties des machines balistiques étaient calculées en fonction de l'une d'elles prise pour unité; ce module était le diamètre du faisceau moteur ou *ton*, diamètre égal, nous l'avons vu, au diamètre du tréma percé dans les péritrètes.

Il était déterminé par les deux règles fondamentales suivantes :

1° Dans l'euthytone, le module égale le neuvième de la longueur du trait;

2° Dans le palintone, on multiplie par 100 le poids de la pierre exprimée en mines; la racine cubique du produit, augmentée de son dixième, donne en doigts le module, ce qui peut s'exprimer par l'équation :

$$D = 1,1 \sqrt[3]{100\,M}$$

Pour que ces deux règles coïncident, il faut que le diamètre du trait soit proportionnel à sa longueur et que le poids du fer y représente une fraction constante du poids total. MM. Dufour et Prou sont d'accord pour évaluer le diamètre du trait à 1/32 de sa longueur, et supposent que le fer pèse à peu près autant que le bois.

Si l'on cherche le diamètre du projectile rond du palintone, en supposant que ce boulet soit en pierre et qu'il ait par conséquent une densité égale à 2,75, on trouve que ce diamètre est environ les 3/4 de celui du module.

Le général Dufour est arrivé par des considérations mathématiques directes à l'équation :

$$d = \sqrt[3]{4\,A\,p}$$

où *d* représente le diamètre du câble exprimé en cen-

timètres, p le poids du projectile exprimé en kilogrammes, et A la portée maxima (1) exprimée en mètres. Cette formule est plus générale que celle des anciens ingénieurs, qui suppose que la portée est constante; mais les deux formules donnent des résultats absolument identiques pour la portée de 440 mètres (deux stades et un quart), qui paraît avoir été, comme nous le verrons plus loin, la portée maxima des machines *nevrotones*, c'est-à-dire à ton de nerf.

La formule de Dufour montre que, pour un même projectile, les portées varient comme les cubes des diamètres des câbles; et, que pour des projectiles différents et des tons égaux, elles varient en raison inverse de leurs poids.

Les machines construites dans les règles occupaient un espace minimum d'environ 20 modules en longueur, 13 en largeur et 17 ou 18 en hauteur.

Elles se désignaient par le poids ou la longueur de leur projectile, suivant qu'elles étaient pétroboles ou doryboles.

L'attaque employait pour battre les murs d'enceinte des villes des machines d'un talent (60 mines ou 26 kil.). Leur ton avait 0,40 de diamètre; elles occupaient 7^{m}60 en projection horizontale et avaient une hauteur voisine de 7 mètres.

Philon, dans son Traité d'artillerie, donne des tables

(1) C'est-à-dire la portée sous un angle de 45°. Celle-ci étant connue, on a toutes les autres pour différents angles d'élévation, en la multipliant par le sinus de l'angle double.

pour la construction des machines jusqu'à celles de trois talents ; ces dernières auraient eu 9^m 35 de hauteur. Des engins aussi énormes étaient peu employés ; cependant Démétrius en plaça sur une de ses hélépoles (Diod., Sic., XX), et Archimède en construisit, pour le navire de Hiéron, qui lançaient à un stade des pierres de trois talents ou des poutres de 12 coudées (*Ath. Déip.*, X). On voit que les anciens, ne pouvant produire à l'aide de la flexion que des vitesses initiales très faibles, cherchaient à augmenter par les masses l'effet MV^2 du projectile.

Dans son traité de poliorcétique, le même ingénieur Philon donne la mesure des effets obtenus, quand il dit que des bossages de bonne pierre, saillant d'un palme (0^{m}08) sur le nu d'un mur et suffisamment rapprochés, préservent les œuvres vives contre tout dommage pouvant résulter du choc des projectiles d'un talent ; ailleurs il affirme que les murs de 10 coudées, c'est-à-dire d'environ 5 mètres d'épaisseur, peuvent résister au choc de ces mêmes projectiles, pourvu qu'on empêche les pétroboles de s'établir à une distance moindre que 164 mètres, résultat auquel on arrivait en entourant les places de trois fossés suffisamment larges et en obstruant les braies de telle sorte que la machine ne pût s'y loger.

La défense employait d'ordinaire contre les travaux d'approche, et notamment contre les grandes tours de bois de l'attaque, les pétroboles de 30 mines (13 kilog.). Le diamètre du ton correspondant était de 0^{m}31 ; on voit que ces machines devaient avoir une hauteur de près de 6 mètres et une longueur encore plus considérable ; on ne pouvait donc ni les placer sur le sommet des murs ni dans les tours, il fallait les établir en arrière du rempart, sur le sol même de la ville et tirer en bombe par-dessus l'enceinte (Philon, I, 24). Il n'en était

point de même pour les pétroboles de 12 mines (5 kg., 235), et de 10 mines (4 kg., 363), ainsi que pour les doryboles de 5 empans (1^m15), dont les premières avaient moins de 4 mètres et les dernières moins de 2 mètres de haut. Ces machines se plaçaient, soit sur le rempart lui-même, soit au rez-de-chaussé des tours de la fortification (Philon, I, 17, 18), soit dans les hélépoles.

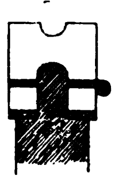
Philon, auquel il faut toujours revenir quant on veut avoir des détails précis sur la poliorcétique ancienne, recommande d'un côté, à la défense (I, 4), de contrebattre successivement chaque pétrobole de l'attaque par deux pétroboles de 10 mines, de manière à la détruire; de l'autre, à l'attaque (IV, 13), d'armer ses tours de bois, de manière à contrebattre chaque lithobole de 12 mines, et chaque dorybole de 5 empans de la défense.

D'après le même auteur (III, 15), chaque quartier de la ville avait pour sa défense des machines encore plus petites, savoir: un lithobole de 10 mines (4 kg. 363) et deux catapultes de 3 empans (0^m68). Les entrées des ports étaient défendues (III, 32) par des pétroboles de 20 mines (8 kg. 3/4), et, si cette entrée était trop large, on construisait (III, 33) au milieu une tour contenant un pétrobole de 4 mines (1 kg. 3/4). Enfin, dans les combats à l'intérieur des mines, on se servait de catapultes de trois palmes (0^m32) et de pétroboles de 2 mines (0 kg. 872).

Les supports des machines euthytones et palintones étaient peu différents.

Celui des euthytones, que nous indiquerons comme exemple, consistait en une sorte de pied analogue à celui des pupitres de musique; il était formé d'une colonne verticale fichée sur une croix en charpente

horizontale à laquelle elle était en outre reliée par des contre-fiches obliques. La partie supérieure de la colonne était amincie de façon à former un tenon cylindrique sur lequel s'enfilait une large pièce en U, appe-



Coupe du carchesium.

lée *carchesium*, munie de deux colliers à la partie supérieure de ses branches. C'est sur ces colliers que se posait un axe horizontal traversant la crosse perpendiculairement à son axe et par son centre de gravité, jouant ainsi le rôle des tourillons dans nos canons. On voit que par ce système les mouvements horizontaux s'opéraient autour de l'axe de la colonne, par l'intermédiaire du carchesium, et que les mouvements verticaux avaient lieu autour de l'axe de la crosse. Une barre, fixée au moyen d'une articulation par une de ses extrémités sur le pied de la colonne verticale, soutenait par l'autre la partie inférieure de la crosse, qui changeait d'inclinaison suivant que cette extrémité libre était reportée plus en avant ou en arrière.

Le bandage de ces machines s'opérait, soit à la main, soit avec des treuils fixés à l'extrémité de la crosse.

La portée moyenne de toutes ces machines paraît avoir été d'un demi-kilomètre. On cite comme exceptionnelle la machine palintone construite par Agésis-

trate, qui portait à 4 stades ou 740 mètres au trait de 4 coudées (1m85). En tout cas, aucun projectile n'allait jusqu'à 5 stades, puisque c'est à cette distance que les assiégeants établissaient leurs camps.

Le musée de Saint-Germain possède un oxybèle construit par M. de Reffye, d'après les traités d'Héron et de Philon ; il a un trait de 0,085 et ne porte qu'à 310 mètres, c'est-à-dire à moins de 2 stades.

Ce résultat ne doit point nous étonner ; car, bien certainement, on n'a point pris dans les ateliers de Meudon toutes les précautions indiquées par les anciens auteurs.

Ceux-ci voulaient qu'on choisît pour faire les cordelettes du ton, les muscles, les plus développés par l'exercice, des animaux les plus vigoureux, ceux des cous des taureaux ou des jambes des cerfs et des chevaux.

On faisait tremper ces muscles dans l'eau, on les battait pour les séparer dans leur longueur; on les réduisait en filasse, puis on les peignait doucement et on les filait pour les transformer en cordes. On employait également avec succès les cheveux de femme, pourvu qu'ils fussent longs, fins et bien imbibés d'huile. Les cordes ainsi préparées étaient tendues et enroulées en éche-

Plan et coupe d'une chœnice





vaux sur les clavettes des chœnices au moyen d'un appareil qui permettait d'obtenir une tension égale pour chaque brin, tension que l'on constatait en le faisant

vibrer; aussi Vitruve voulait-il qu'on exigeât que les artilleurs fussent musiciens.

Dans les machines euthytones, la corde de l'arc était cylindrique pour pouvoir s'adapter à l'encoche de la flèche; dans les palintones elle était plate comme une ceinture, afin que la pierre, frappée en largeur et bien au milieu, fût convenablement lancée et n'allât pas heurter le bâti de la machine.

De pareils engins, composés de cordes et de bois, et de plus soumis à des réactions très violentes, étaient extrêmement sensibles aux influences atmosphériques et se dérangeaient facilement. Par les temps variables, le tir devait être fort incertain. Il eût été beaucoup trop long de retendre les tons brin à brin; on rétablissait alors l'énergie de la force motrice au degré voulu pour la portée demandée en tournant les barillets. « Mais, dit Philon, c'est une erreur si l'on croit arriver ainsi au but désiré; je dirai même qu'on amoindrit la portée et l'intensité du jet en affaiblissant la machine par la torsion oblique du faisceau en hélice serrée, ce qui enlève aux cordons leur force et leur élasticité naturelles : tel est l'effet de la torsion qui leur est appliquée à la partie supérieure. Dans cet état le faisceau devient rebelle à la manœuvre du bandage; dans la détente, au contraire, il se montre affaibli, relâché, comme si la torsion qu'il a reçue en excès se traduisait par une perte de force équivalente. »

A la suite de cette remarque, les ingénieurs grecs essayèrent d'abord de supprimer la torsion pour le bandage en composant la clavette de deux pièces que l'on écartait à volonté au moyen de coins de bois enfoncés à coup de maillet; puis ils se préoccupèrent de rem-

placer la force de torsion par celle de l'air comprimé en faisant agir les talons des bras contre les pistons de corps de pompe hermétiquement fermés (1); ils essayèrent aussi de se servir de ressorts en bronze, mais ces tentatives ne donnèrent jamais des résultats bien satisfaisants, puisque l'ancien système continua à prévaloir. Elles ont eu du moins pour effet de nous conserver sur l'industrie métallurgique et les idées théoriques des anciens quelques détails que je crois assez intéressants pour être reproduits ici *in extenso*. Voici les passages du V[e] livre de Philon qui y sont relatifs, d'après la traduction de M. Prou.

« On fabriqua alors pour la catapulte de 3 empans des lames en rubans de bronze, car on leur donne ce nom. Ces rubans étaient des ressorts métalliques ayant de longueur 12 doigts, de largeur 2 doigts, et d'épaisseur 1/12 de doigt. On les fondit de cuivre rouge bien préparé, de première qualité et purifié avec soin à plusieurs reprises, puis mélangé à raison de 3 drachmes par mine (3 0/0), avec de l'étain pur, bien nettoyé et corroyé. Au sortir du moule, les rubans furent aplatis et mis aux dimensions ci-dessus. Puis ils reçurent une courbure douce sur un gabarit de bois. Ensuite je les battis à froid sans relâche, pendant très longtemps, leur donnant une épaisseur uniforme, ainsi que des arêtes rectilignes au pourtour du profil; et, dans l'autre sens, une courbure régulière épousant exactement celle du gabarit. Enfin je les conjuguai deux à deux, mettant en regard leurs parties concaves. Les extrémités,

(1) Voir à la fin de cette notice la description de la machine aérotone, par Philon.

limées avec soin, s'assemblaient deux à deux au moyen de tenons.

« Les rubans empruntaient donc leur force à la nature même du bronze. Le plus blanc et le plus pur, quand on le fond avec toutes les précautions requises, donne un métal fort, souple et élastique. Les ressorts furent battus à froid, sans relâche et pendant longtemps, afin d'en durcir les fibres superficielles et de leur procurer plus de résistance. »

Cette élasticité du bronze était alors une chose nouvelle, ou du moins complètement oubliée depuis les âges héroïques où les armes étaient faites de ce métal, car Philon ajoute : « Il est impossible, dira-t-on, que les lames déjà courbées, puis redressées par l'effort du bras, ne restent pas indéfiniment rectilignes, bien loin de se détendre et de revenir à leur courbure première. On admet que l'élasticité est une propriété naturelle de la corne et de certains bois, comme on le voit dans l'arc ; mais on soutient que le bronze, bien que doué comme le fer d'une certaine rigidité, d'une certaine dureté et résistance, conserve néanmoins la courbure qu'il a reçue d'un effet puissant et ne peut plus ensuite spontanément se redresser : excusons l'objection fondée sur une notion imparfaite des choses. La propriété desdits ressorts fut en effet devinée à la vue des épées celtiques et espagnoles. »

L'auteur entre ensuite dans quelques développements sur la manière dont on travaillait et essayait ces épées ; puis il résume ainsi la fabrication des ressorts :

« Je battis donc mes rubans à froid sur chaque face, et cela eut pour effet d'en durcir l'épiderme. L'intérieur, au contraire, demeura mou, grâce à la douceur du battage qui ne pouvait se faire sentir à quelque profon-

deur. Les lames se trouvaient donc formées, pour ainsi dire, de trois métaux juxtaposés : à l'extérieur, deux couvertures dures, à l'intérieur un corps mou. De là, leur souplesse élastique. »

Parmi les essais tentés par les anciens, je citerai encore la catapulte polybole qu'un certain Denis d'Alexandrie avait construite pour les Rhodiens. On jetait à l'avance une brassée de traits dans une trémie placée au-dessus d'un cylindre en bois muni d'une encoche longitudinale. Ce cylindre, animé d'un mouvement de rotation analogue à celui de la culasse mobile de nos révolvers, amenait successivement chacun des traits dans la position convenable pour être lancé. Les traits longs de 0m50 portaient à près de 200 mètres.

Le nombre des pièces mises en batterie dans les siècles antiques, était tout à fait comparable à celui qu'on employait il y a peu de temps encore. Ainsi, à l'attaque de Jotapata, Vespasien avait 160 machines en action. Les Romains trouvèrent à Carthagène 120 oxybèles de grand calibre et 281 de petit, 23 grandes lithoboles et 32 petites : en tout, 476 pièces d'artillerie proprement dite, sans compter plus de 2,500 scorpions qui paraissent avoir été analogues pour l'usage à notre ancien fusil de rempart (Tite-Live, XXXVI). Les Juifs avaient, à la fin du siège de Jérusalem par Titus, environ 40 lithoboles et 300 oxybèles. On voit par ces exemples que la proportion des oxybèles et des lithoboles était sensiblement constante et variait de 1 à 5 ou 6.

Les Romains reçurent-ils des Grecs la connaissance de l'artillerie ? Cela est probable, mais non certain; car Tite-Live nous apprend que Servius Tullius organisa

deux centuries d'ouvriers pour confectionner les machines de guerre bien avant que les machines de jet fussent connues en Grèce; ce qui est positif, c'est qu'ils adoptèrent complètement les procédés des Grecs.

Vitruve décrit, sous le nom de *catapulte* et de *scorpion*, l'oxybèle euthytone; et, sous celui de *baliste*, le pétrobole palintone. Il ne parle pas d'autres machines. Les écrits de César, de Tite-Live, de Tacite et des autres écrivains romains antérieurs au IIe siècle de notre ère, confirment l'emploi de ces dénominations.

Un seul passage de César (*Bell. civ.*, II) a provoqué de longues dissertations, parce qu'il semble en contradiction avec la classification précédente. César dit, en effet, qu'au siège de Marseille les assiégés envoyaient, avec des catapultes, des pierres sur les murs de la tour de brique qu'élevaient les assiégeants; mais, d'abord, on peut admettre que César, élevé en Grèce, et connaissant l'histoire de sa langue, a employé ici le mot de catapulte dans son sens propre, c'est-à-dire dans celui de machine de jet en général; il n'y a, de plus, rien d'impossible à ce que les Gaulois aient employé dans ce cas particulier la machine euthytone pour lancer des pierres sur une construction très légère et très rapprochée; les euthytones et les palintones pouvaient également servir à deux fins, moyennant de très petites modifications. Ainsi César raconte dans un autre passage (*Bel. gall.*, II) que les grandes balistes lançaient des poutrelles longues de 12 pieds armées de fer, qui traversaient trois rangs de claies. Héron dit, du reste, expressément que les lithoboles jettent à volonté des pierres et des traits, et même simultanément les deux espèces de projectiles. On lit dans Athénée (*Deiph.*, V) qu'on plaça sur le vaisseau du

roi Hiéron une machine capable de lancer à la distance d'un stade, soit une pierre de 3 talents, soit un trait de 12 coudées.

Remarquons que dans les machines des anciens il n'y avait pas, comme dans nos canons, une âme comportant un projectile déterminé ; ces machines donnaient tout simplement une impulsion à un objet qui pouvait être quelconque, ainsi que nous le ferions avec une chiquenaude à un corps placé sur une table. Les projectiles ordinaires étaient bien des flèches et des boulets de pierre, mais on lança aussi avec les balistes des barres de fer rouge, « vectes ferreos candentes, » (Vitr. x, 16) et des projectiles incendiaires de toutes sortes. Sylla, au siège d'Athènes, employa de gros boulets de plomb pour démolir une tour de bois que les défenseurs avaient opposée à un de ses hélépoles. Appien, qui rapporte ce fait, emploie le mot *catapulte* pour désigner la machine de jet.

Du IIe au IVe siècle de notre ère, nous ne savons rien sur l'artillerie des Romains; mais au IVe siècle nous trouvons dans Végèce, Ammien Marcellin, et dans le livre anonyme *de Rebus bellicis*, des détails suffisants pour nous montrer que l'ancien système avait à peu près complètement disparu.

Les machines à lancer les traits ne s'appellent plus ni oxybèles, ni euthytones, ni catapultes, ni scorpions, elles ont pris le nom de *balistes*; les machines à lancer les pierres, celui d'*onagre*. Les *balistes* sont formées de grands arcs en fer, montés sur des chars qui contiennent tout l'appareil propre au bandage ; Ammien Marcellin (XXIII) et Procope (*Guerre des Goths*, I, 21) en donnent une description; le livre *de Rebus bellicis*, une

figure; mais le tout est assez obscur. Aussi me contenterai-je de reproduire ici ce que dit Végèce sur leur emploi.

« La légion n'est pas invincible par la valeur seule de ses soldats; elle doit encore sa force à ses armes et à ses machines. Premièrement, elle est munie de balistes montées sur roues, traînées par des mulets, et servies chacune par une chambrée, c'est-à-dire onze soldats de la centurie à laquelle elle appartient. On ne se sert pas seulement de ces balistes pour la défense des camps; on les place encore sur des champs de bataille, derrière les chariots pesamment armés; il n'y a ni cuirasses de cavalier, ni boucliers de fantassins qui soient à l'épreuve des grands traits qu'elles lancent. Il y a donc cinquante-cinq balistes dans une légion, plus dix onagres que l'on fait traîner tout armés sur des chariots attelés de bœufs. L'usage des onagres est de défendre les retranchements avec des pierres, comme les balistes avec des traits. » (Liv. II, ch. IV.)

L'*onagre* dont il est ici question a été décrit d'une façon assez claire par Ammien Marcellin (liv. XXIII).

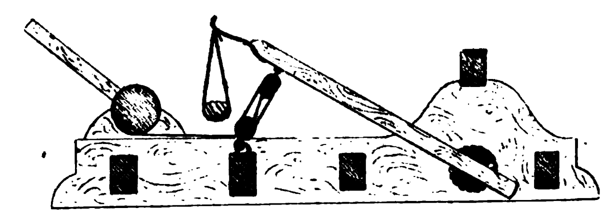
« Voici la forme du scorpion que l'on appelle maintenant onagre : On taille deux poutres de chêne ou de yeuse en leur donnant une légère courbure, de manière à les faire paraître cintrées; ces poutres sont forées et assemblées entre elles comme les pièces d'une scie. Un gros câble, qui passe par les trous, lie les deux poutres et les empêche de s'écarter. Dans le milieu du câble s'élève obliquement une tige de bois dressée comme un timon de voiture, et embrassée de telle sorte par les cordes de nerfs qu'elle puisse s'élever ou s'incliner davantage.

« L'extrémité de cette tige est armée de crochets en fer desquels pend une fronde faite de cordes ou de chaînes. On couche en avant et au pied de la tige un fort bâti muni d'un coussin de paille hachée et fixé par de robustes attaches. La machine, au droit de ce bâti, repose sur un amas de gazon ou sur un massif en briques, toute construction en pierre cédant, non au poids mais à la violence de la commotion. Le moment d'agir étant venu, on met une pierre ronde dans la fronde, et quatre hommes placés de chaque côté, agissant sur des barres, enroulent les cordes qui amènent le bras et le font baisser jusqu'à ce que le chef de batterie (magister), qui se tient debout, fasse partir la détente d'un coup de marteau. Le bras dégagé vient heurter contre le coussin de menue paille et lance le caillou avec une telle violence, qu'il fracasse tout ce qu'il rencontre. On appelle également cette machine *tormentum*, parce qu'elle tire son effet de la torsion ; le nom de *scorpion* lui venait de ce qu'elle semble dresser un dard ; enfin on lui donne maintenant celui d'*onagre*, par l'analogie qu'elle présente avec cet animal qui, quand il est poursuivi par les chasseurs, lance avec les pieds de derrière des pierres avec une telle violence que celles-ci enfoncent la poitrine ou brisent le crâne de ceux qui courent après lui. »

On voit encore par cette citation combien les noms des machines de jet ont varié, et quelle confusion les historiens ont apportée dans cette nomenclature, puisque le nom de scorpion, appliqué d'abord au plus petit des oxybèles, était devenu celui d'un pétrobole.

La machine décrite par Ammien, que Végèce appelle également onagre, est facile à reconstituer dans ses éléments essentiels; l'existence d'un bras unique se

mouvant dans le plan de la trajectoire du projectile est caractéristique, et c'est certainement à cet engin que s'applique un passage de Philon de Byzance, où il est



Onagre.

question de pierres lancées par les *pétroboles*, tant *palintones* que *monocônes* (à un seul bras); mais comme ce terme, pas plus que la mention d'une machine analogue à l'onagre, ne se retrouvent dans aucun auteur antérieur au IVe siècle, je suis très fortement porté à croire que le passage en question n'est qu'une interpolation.

Appendice

DESCRIPTION DE LA MACHINE AÉROTONE

PAR PHILON

Traduction inédite de M. Vincent.

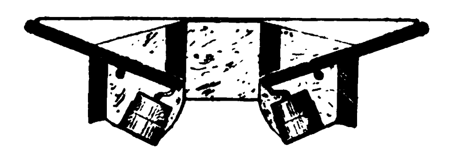
Cette machine pareillement inventée par Ctesibius présente une disposition qui se rattache étroitement à la mécanique et à la physique. Ayant bien compris, dans les théorèmes dits pneumatiques dont nous-même exposerons

plus loin la démonstration, la force et la résistance excessive de l'air et sa facile mobilité, comprenant aussi que l'air renfermé dans un vase résistant peut admettre tour à tour une forte compression et une rapide expansion pour reprendre ensuite un volume égal à la capacité du vase, il conçut très bien, grâce à son habileté en mécanique, comment ce mouvement même pouvait communiquer aux bras une grande fermeté et un élan très rapide. — C'est pourquoi il construisit deux vases ayant la forme de pots à onguent sans couvercle, et il employa l'airain battu afin d'obtenir des vases forts et solides. On les avait d'ailleurs préalablement modelés en cire et exécutés en fonte afin de prendre exactement la mesure de l'épaisseur, ainsi que celle des parties intérieures. Ils étaient façonnés au tour, et la surface, dressée au moyen d'une règle, était rendue parfaitement lisse. Cela fait, on adaptait à l'intérieur un tampon d'airain susceptible d'y exécuter un mouvement de va-et-vient en glissant à frottement sur sa propre surface, qui était elle-même parfaitement égalisée et lisse. De cette manière les deux parties de l'appareil étaient tellement bien emboîtées l'une dans l'autre qu'il était impossible à l'eau d'y passer entre les deux surfaces et de rien faire perdre de sa force à l'appareil. Du reste, ne soyez pas étonné ni embarrassé de savoir s'il était possible de fabriquer un tel appareil; car, dans la flûte nommée hydraule, que l'on joue avec les mains, le soufflet qui envoie l'air dans la cloche au travers de l'eau était d'airain et travaillé d'une façon analogue à celui des vases mentionnés ci-dessus (1).

D'ailleurs Ctesibius nous faisait bien voir par des exemples et la nature de l'air et la force et la rapidité de son mouvement, et en même temps la manipulation des vases destinés à contenir de l'air. Pour cela il commençait par enduire le bord d'un vase avec la colle dont se servent

(1) Philon parle ici du piston qui fournissait l'air dans les orgues hydrauliques. Voir à ce sujet *les Pneumatiques*, de Héron.

les ouvriers, et il y fixait une rondelle pour servir de fond. Alors il y enfonçait un tampon le plus vigoureusement possible avec un coin et un maillet, et l'on pouvait voir alors le tampon céder faiblement. Mais, une fois que l'air ainsi retenu était comprimé , il était impossible, même en enfonçant le coin avec le plus de violence, de le faire avancer davantage. Et/même alors si on ajoutait une nouvelle force, le coin était repoussé et le tampon était également chassé du vase avec une très grande force. Bien plus encore, il arrivait souvent que l'on voyait s'échapper du feu, effet produit par la rapide impulsion de l'air qui passait entre la paroi.



Machine aérotone.

Ayant donc construit deux vases comme nous l'avons dit, semblables à des pots à onguent et ayant donné aux péritrètes une forme appropriée aux pièces qui devaient être établies, il (Ctesibius) les y fixa solidement en les garnissant de fiches de bois, de crochets de fer et de toutes sortes d'attaches ; mais il prit soin d'allier à la solidité l'agrément du coup d'œil, afin que la machine se trouvât fabriquée dans la plus grande perfection ; c'est ainsi qu'il adapta aux talons des bras une garniture de forme légèrement courbée destinée à presser contre les tampons. Quant aux bras, il les faisait pivoter, par le même procédé que ceux de la machine chalchentone expliquée précédemment, autour d'essieux de fer retenus dans des crapaudines.

Ayant donc fait tout ce que l'on vient de dire, ayant tendu la corde, achevé et appareillé la fronde, il manœuvrait de la même façon que dans les autres machines ; alors, la

corde archère étant tirée, il s'ensuivait que les bras, appuyant leurs talons contre les tampons, les poussaient fortement, de sorte que l'air retenu dans les vases étant comprimé de la manière que je l'ai dit et par suite se trouvant condensé, imprimait [aux bras] une impulsion vigoureuse, conformément à sa constitution naturelle. Donc, la pierre étant mise en place sur la machine et la détente lâchée, les bras partaient avec une grande énergie et chassaient la pierre en lui communiquant une portée d'une longueur considérable.

A. DE ROCHAS D'AIGLUN.
Commandant du génie, à Blois.

LE TRÉSOR

DE

LA BASILIQUE ROYALE

DE MONZA

INTRODUCTION.

I

1. Dans notre langue, aussi bien qu'en latin et en italien, le mot *trésor* est susceptible de deux acceptions. l'une dérivant de l'autre. Il signifie à la fois le contenant et le contenu, une collection d'objets précieux et l'endroit spécial où ces mêmes objets sont gardés avec un soin jaloux.

Toutes nos cathédrales, collégiales et abbatiales, possédaient autrefois des trésors, dépôts regrettés où l'art le disputait en valeur à la matière. La révolution a à peu près tout emporté. L'Allemagne et l'Italie, plus fortunées, jouissent encore de trésors merveilleux. Dans cette dernière contrée ils sont, pour ainsi dire, communs. Grâce surtout à la vigilance du gouvernement, qui vient d'en opérer le récolement officiel, rien, à l'avenir, ne pourra plus en être distrait.

Or, parmi ces trésors, celui de Monza (Lombardie) brille d'un éclat incomparable : il le doit au nombre et à la qualité des pièces, qui intéressent en même temps l'art

par la beauté des types et l'archéologie par l'ancienneté des spécimens, que l'on peut presque considérer comme uniques, ou dont les similaires sont du moins très rares.

2. Une simple armoire suffit, d'ordinaire, à protéger ce que nous avons pu sauver. Dans les grandes églises, il faut une salle à part (1), distincte de la sacristie, parce que celle-ci demeure constamment ouverte pour les besoins du culte. C'est là, en effet, que sont réunis les ornements sacrés et que le clergé vient s'en vêtir pour l'office divin.

A Monza, le trésor, voisin de la sacristie, est précédé d'un large vestibule, peint à fresque, qui communique par une porte avec le bas côté droit de la basilique. En plan, il dessine un octogone, éclairé seulement à la partie supérieure de manière à prévenir toute tentative de vol par le dehors (2). Les murs, à chaque pan, sont évidés pour donner place à de grandes armoires, tapissées en rouge et garnies de volets épais, qui ferment à clef. Dans ces meubles fixes s'étagent les objets, disposés sur des tablettes. Quand on se donne la peine de lire les anciens inventaires, on s'aperçoit vite que le trésor actuel n'est que l'ombre de ce qu'il fut jadis. Aussi les armoires étaient-elles beaucoup trop vastes pour ce qui a survécu à la déprédation consommée, au siècle dernier, par la république française; mais, depuis mon dernier voyage, elles sont mieux garnies, par suite de nouvelles et importantes recrues.

3. Bien que décimé, le trésor compte encore une cen-

(1) La collégiale d'Eymoutiers, au diocèse de Limoges, a conservé son trésor, charmante petite salle située près du chœur, au sud, et munie encore de sa porte du xv[e] siècle.

(2) Cette belle salle présente le double inconvénient d'être obscure et fraîche : l'obscurité nuit aux visiteurs et la fraî-

taine de pièces, presque toutes de qualité supérieure. Lorsqu'on est riche de la sorte, il importe de faire valoir ce que l'on possède, et, pour le mettre pleinement en lumière, plusieurs moyens ne doivent pas être négligés. Il est bon, tout d'abord, de classer les objets, soit chronologiquement, soit méthodiquement. L'esprit du visiteur demeure ainsi plus satisfait.

Il le sera davantage, si on prend la peine d'apposer une étiquette au bas de chaque objet, pour préciser sa date, son origine, sa valeur intrinsèque et artistique; tout cela peut se dire en trois lignes au plus.

En attendant que ces renseignements indispensables passent dans les guides (1), ce serait chose agréable et utile que de les réunir tous sur une feuille imprimée, que l'on vendrait, ou mieux, que l'on offrirait spontanément aux étrangers, à la fois en souvenir et en remerciement du pourboire qu'ils ne manquent jamais de laisser au gardien (2).

cheur aux objets que n'atteint jamais un rayon de soleil. J'ai donc proposé au chapitre de transférer le trésor au dessus de la sacristie, dans la bibliothèque, où il serait admirablement installé. Mon observation a été prise en sérieuse considération, et je ne doute pas que Mgr l'archiprêtre ne tienne à honneur d'attacher son nom à une réforme si avantageuse et, en somme, assez peu coûteuse.

(1) Du Pays, qu'ont, hélas! tous les touristes, ne signale « dans le trésor » que « la couronne de fer » et « plusieurs objets curieux provenant de la célèbre et populaire reine Théodelinde ». (*Itinéraire de l'Italie,* p. 133.)

(2) La taxe établie dans toute l'Italie par le gouvernement et les municipalités pour la visite de leurs musées respectifs, est de 1 franc. Je voudrais qu'il en fût de même dans les églises, où ce serait parfois une sérieuse économie pour le

Enfin ce qui s'est fait pour les trésors d'Aix-la-Chapelle et de Gran en Hongrie, peut se répéter pour les autres collections ecclésiastiques, je veux dire un grand album figurant, sinon tous les objets indistinctement, du moins les principaux.

Si ce n'était pas trop exiger, je demanderais aussi un petit album populaire, dans le genre de ceux qui se vendent aux abords du dôme de Milan, à un prix très minime, et qui représentent les plus beaux monuments de la ville. L'initiative industrielle a manqué de ce côté à Monza : j'espère qu'à mon instigation, le chapitre ou à sa place le zélé M. Varisco, voudra bien rendre ce service signalé à l'histoire et à l'archéologie, qu'il cultive avec un égal succès.

4. Le trésor de Monza n'est ni inconnu ni inédit (1).

visiteur : une part reviendrait au gardien et l'autre serait affectée à l'entretien du trésor.

J'aimerais aussi, comme on le fait à Bari, qu'il y eût un registre où les touristes les plus notables inscriraient leurs noms et qualités : souvenir précieux pour les archives locales.

(1) On est étonné du silence des anciens voyageurs sur le trésor de Monza. Ni le président de Brosses, ni Cochin, ni Misson ne lui ont même consacré une ligne. Il en est fait mention pour la première fois au siècle dernier, et encore sur un ton de scepticisme mal venu pour qui était peu à même d'apprécier ces *raretés*. Je copie l'indication suivante dans le *Voyage d'un Français en Italie fait dans les années* 1765 *et* 1766, t. I, p. 400 : « On y conserve aussi la couronne de Théodelinde et du roi Agilulphe, son mari ; une croix de crystal que saint Grégoire lui envoya ; son éventail, son peigne, et autres raretés semblables, dont cependant on peut suspecter l'authenticité sans faire injure à personne. »

Les Délices de l'Italie, t. IV, p. 259, répètent identiquement la même formule.

Des troupes de voyageurs le visitent journellement et bon nombre d'archéologues en ont publié diverses parties, ce qui concordait avec la nature de leurs travaux habituels. Les uns prisaient davantage les ivoires, comme MM. Westwood et Pulezky ; d'autres, tels que MM. Bock et de Linas, s'attachaient de préférence à l'orfèvrerie; M. Labarte formait à lui seul une catégorie en s'occupant des joyaux et des ivoires, mais en limitant son examen aux pièces majeures; de même, le P. Garrucci n'a traité que des ivoires et des ampoules de Terre-Sainte. Un travail d'ensemble n'existait pas, j'ai eu l'idée de le tenter (1).

Chaque objet sera donc minutieusement décrit et, autant que possible, je le montrerai par une planche, regrettant de ne pouvoir les multiplier, comme il serait si à propos de le faire. Je tiendrai compte de toutes les opinions émises avant moi, quitte à les contrôler et discuter et, pour être complet, je dresserai la liste, non seulement de tous les livres se référant au sujet, mais encore de toutes les gravures qui seront parvenues à ma connaissance.

5. Qu'il me soit permis ici d'émettre un vœu dont on comprendra l'opportunité. Je voudrais que, dans chaque église ou trésor, on collectionnât scrupuleusement tout ce qui se rapporte à ces monuments. Ce seraient, pour l'église, ses titres de gloire, et, pour l'homme studieux, une ressource précieuse. On n'a pas toujours sous la

(1) Le P. Martin avait dessiné tont le trésor, mais sans rien publier. On m'assure que ses esquisses, car il n'achevait par sur place (de là parfois de notables infidélités), passèrent au P. Cahier, qui hérita de sa collection. Mais depuis la mort de celui-ci, où sont-elles et qu'en fera-t-on ?

main, même dans les bibliothèques, les livres spéciaux dont on peut avoir besoin pour des travaux déterminés. A Monza, je n'ai rencontré que l'opuscule de M. Burges et des extraits de Labarte, qui m'ont été prêtés très obligeamment, mais j'aurais aimé à avoir aussi les dissertations particulières des savants qui ont écrit sur la basilique. Il y aurait à cela une réelle économie de temps réalisée, et l'on sait combien, en voyage, il est essentiel de ne pas le gaspiller en recherches parfois longues et infructueuses.

J'offre très volontiers le présent mémoire pour la fondation de cette petite bibliothèque locale et l'utilité des voyageurs vraiment dignes de ce nom. Que cet exemple soit généreusement suivi par ceux qui viendront après moi.

Puisque j'en suis à proposer quelques réformes urgentes, on ne trouvera pas mauvais que j'en ajoute une autre non moins nécessaire. C'est l'expérience même qui nous en a avertis. A quelque heure du jour que l'on se présente au trésor de Monza, on est sûr d'être bien accueilli, et le gardien (1), fidèle à son poste, en fait les honneurs très convenablement, montrant les objets les uns après les autres et les expliquant sommairement, même en français, ce qui n'est pas à dédaigner pour le plus grand nombre. On peut encore, pendant cet examen, prendre des notes détaillées et même faire des croquis : l'hospitalité est donc parfaite. Un chanoine de la collégiale porte le titre de *custode du*

(1) Deux gardiens sont attachés au trésor : ils se succèdent à tour de rôle. On les nomme *ostiarii*, suivant une ancienne appellation ecclésiastique. Ils aident aussi à la sacristie et aux cérémonies.

trésor (1). Serait-ce trop demander qu'il en eût aussi toute la responsabilité et que, par son tact doublé de bonne volonté, il sût prévenir et éviter des retards ou des désagréments à ceux qui ont besoin d'autorisations particulières. Les savants ne se rencontrent pas tous les jours et, quand quelques-uns se déplacent, comme nous faisions pour visiter en particulier le trésor, il n'est que juste d'avoir pour eux toute la déférence due à leur notoriété et au but élevé qu'ils se proposent.

L'opposition que nous avons rencontrée ailleurs, par exemple au dôme de Milan, a toujours tourné à notre profit, parce que nous n'avons reculé devant aucune démarche pour obtenir gain de cause. Qu'arriverait-il avec un système absurde d'exclusion et de réserves? Inévitablement ceci, que les trésors étant reconnus inabordables pour les savants, le gouvernement, sur leurs plaintes réitérées, en prendra possession et en enrichira ses musées, où ils deviendront accessibles à tous. Je ne souhaite nullement que l'on en arrive à cette extrémité, triste à plus d'un point de vue ; mais il est de mon devoir de signaler le danger et de prier instamment le clergé de ne pas se montrer revêche au progrès de la science, ce qui le ferait taxer inévitablement d'ignorantisme.

6. J'ai lu, à Rome, au château Saint-Ange, dans la salle des archives secrètes et du trésor, sur le volet d'une armoire vide maintenant, cette judicieuse mais malicieuse observation d'un visiteur que l'écriture ne permet pas de dire un contemporain : *De non apparentibus*

(1) Le custode actuel est le chanoine Fossati, dont les étrangers louent à l'envi la complaisance et l'empressement.

et non existentibus eadem est ratio. En pratique, n'est-ce pas absolument vrai? A quoi sert ce qui est caché, dissimulé, enfoui? Le résultat est le même que s'il n'existait pas, puisque personne n'en profite. Les trésors d'églises sont dans ce cas: ne pas les montrer ou ne pas les avoir est tout un pour le savant. Les regarder au galop est encore la même chose, et, si le gros du public s'en contente, il est des hommes d'élite qu'une pareille exhibition ne peut satisfaire. On a souverainement tort, en Italie, de croire qu'un objet est déprécié par cela seul qu'il est décrit, gravé ou photographié. C'est une erreur: plus il sera connu par la voie de la presse, plus il attirera de visiteurs, plus surtout sa valeur décuplera. Est-ce qu'un tableau de Raphaël, à Florence, à Paris ou à Rome, perd de son importance parce qu'un flot de curieux s'arrête devant lui pour l'admirer ou que l'impression en répand des copies aux quatre coins du monde? Non, certainement, et ce que l'on sait d'avance motive généralement une attention plus particulière.

7. Un archéologue français a conçu prématurément des inquiétudes au sujet de ma description et il les a manifestées un peu trop légèrement. Il craignait que mes études préliminaires n'aient été trop sommaires et superficielles. Je puis le tranquilliser à cet égard, car, sans me flatter, je ne crois pas que le trésor de Monza ait été encore l'objet d'investigations semblables à celles auxquelles je me suis livré avec autant d'ardeur que de persévérance.

Trois fois j'ai entrepris le voyage de Monza. En 1859, j'y restais quelques heures seulement, entre deux trains: je ne me préoccupais en ce moment que des monuments qui pouvaient entrer dans mon commentaire des inventaires du *Liber pontificalis*. En 1879, j'y suis revenu

avec plusieurs membres de la Société française d'archéologie. Nous passâmes une journée entière au trésor (1) et il fut décidé, séance tenante, qu'il serait minutieusement étudié et décrit dans toutes ses parties. Pour aller plus vite, MM. Palustre et de Fontenilles voulurent bien écrire sous ma dictée, pendant que M. Nodet prenait des croquis : qu'ils trouvent ici l'expression bien sentie de ma gratitude.

Mes notes rédigées, je tins à les contrôler sur place. Grâce à l'amitié de M. le chapelain Aguilhon, qui m'installa dans le parc royal, à sa charmante villa de Mirabello, je consacrai, en 1881, une dizaine de jours à mon récolement, qui prit tout à coup des proportions inattendues. Guidé par les inventaires que j'avais colligés, je voulus savoir ce qu'étaient devenues nombre de pièces qui manquaient à l'appel. Tout en faisant la part du brigandage révolutionnaire, attesté par des documents officiels, je constatai de déplorables lacunes dont on ne pouvait me rendre compte.

Je demandai à Mgr l'archiprêtre, qui me les accorda avec une exquise bienveillance, les pouvoirs les plus étendus pour fouiller à fond les armoires obscures et les dépôts restés jusqu'ici inaccessibles. Bien m'en prit, car, allant de découverte en découverte, je pus reconstituer promptement plus d'une moitié du trésor qui n'était heureusement qu'égarée ou oubliée.

Les armoires suspendues de chaque côté du sanc-

(1) M. le sous-préfet Guaita mit le comble à l'obligeance en intervenant directement auprès du chapitre pour qu'aucune facilité d'étudier à notre aise ne nous fût épargnée. La Société me charge de lui en exprimer ici sa reconnaissance.

tuaire et que l'on ne pouvait atteindre qu'avec l'aide d'échelles, furent descendues et visitées méthodiquement. Tous les sachets ou paquets furent successivement ouverts. La moisson était abondante. Don Achille Varisco n'hésita pas à m'aider dans cette longue et délicate opération : de son côté, mon compagnon de voyage, M. Georges Callier, ne restait pas les mains inoccupées, mesurant et me servant de secrétaire. Qu'ils reçoivent ici mes sincères remerciements.

Tout étant sorti des cachettes, nous triâmes ce que nous tenions à garder et à exposer. Les armoires furent aménagées dans un ordre meilleur, et les objets y prirent place successivement, selon un ordre rationnel.

Nous en dressâmes ensuite le catalogue, dont M. Varisco doit reproduire les articles en étiquettes pour élucider les objets. Le chapitre s'est engagé à faire imprimer cette énumération sommaire, qui indique le nom, la provenance et la date de l'objet, afin qu'elle soit distribuée aux visiteurs.

Enfin, M. Rossi vint exprès à Monza passer une huitaine pour photographier les pièces les plus notables sur lesquelles je crus devoir appeler particulièrement son attention.

Ainsi constitué, organisé et catalogué, le trésor de Monza est devenu le modèle des trésors d'églises. Puissent les autres trésors d'Italie s'empresser de lui ressembler et les chapitres s'inspirer des délibérations du chapitre de Monza, que je me plais à citer pour sa générosité et son intelligence !

J'ai donc été, plus que tout autre, à même de bien voir et observer, puisque tous les objets m'ont passé par les mains et que je les ai consciencieusement retournés dans tous les sens pour leur arracher leurs secrets.

Je suis d'un avis tout contraire à Quintilien, qui disait : « Scribitur ad narrandum, non ad probandum. » Les lecteurs de nos jours ne se contentent plus d'une narration, ils veulent encore les preuves : je m'efforcerai de les donner pour les satisfaire. La vérité, après un examen sérieux, m'obligera parfois à rejeter la tradition et à émettre une opinion nouvelle : on saura du moins pourquoi j'ai agi ainsi, n'ayant toujours en vue que la science et les conquêtes faites par elle depuis une trentaine d'années (1).

8. J'aurais pu, dans ce travail, suivre scrupuleusement l'ordre chronologique ; je l'ai systématiquement écarté, le reléguant au second rang. Il m'a semblé préférable d'établir des catégories distinctes et de former des groupes congénères. De la sorte le lecteur voit d'un seul coup d'œil tout ce qui se ressemble comme matière, provenance ou affectation. J'ai classé le trésor d'après cette méthode, je ne pouvais agir différemment pour sa description.

En effet, n'est-il pas juste que toutes les reliques, authentiques ou non, occupent la première place, en raison du culte dont elles ont été l'objet depuis des siècles? S. Jean, à titre de patron, mérite une place d'honneur. Tous les dons de Théodelinde ne peuvent être séparés, afin que l'on soit pleinement renseigné sur

(1) Ne doit-on pas dire avec le célèbre Trithème, abbé de Spanheim : « Duo sunt præcepta quæ dantur historiam scribere volentibus : alterum ut inviolata veritas in omni narratione ubique permaneat..... In primo me quidem satisfacturum instituto et velle et posse non abnuo : quippe.... christiana fides abhorrere compellit mendacium et veritatis jubet esse amicum..... Scriptor, qui veris miscet mendacia, confundit historiam. » (*Chronic. Hirsaugien.*)

l'étendue de sa générosité et l'art à son époque. Les ivoires perdraient à être jugés isolément, tandis que, réunis côte à côte, ils manifestent la marche ascendante ou descendante de l'art du ve au xviie siècle. Les ampoules aux huiles bénites sont assez nombreuses pour former une division spéciale. L'orfèvrerie ancienne a trop d'importance pour être confondue avec l'orfèvrerie moderne, plus abondante. Enfin, ce qui n'aura pu entrer dans ces diverses sections se groupera, en tenant compte de la matière et de la chronologie, sous la rubrique : *Miscellanées.*

9. Je serais heureux et fier si ce travail d'ensemble sur le trésor de Monza engageait à le visiter sérieusement, afin de l'apprécier comme il mérite. C'est toujours une bonne fortune que de voir de belles choses et d'être à même, par des renseignements précis, de les apprécier à leur valeur propre. J'aimerais surtout que le public intelligent auquel je m'adresse me rendît ce bon témoignage, comme le faisait pour lui-même, au xvie siècle, l'archéologue romain Marliano : « Evolutis omnis generis scriptoribus qui ad hanc rem facere videbantur, pro virili parte operam dedi ut vetustis novitatem, obscuris lucem, dubiis fidem, confusis ordinem darem (1). »

II

1. Nous n'avons reproduit, pour illustrer le texte, qu'une partie du trésor, la dépense étant trop considé-

(1) *Topographia Urbis Romæ*, Rome, 1534.

rable pour donner tous les objets. Comme il convenait de faire un choix, nous nous sommes arrêtés aux plus beaux, aux moins connus, à ceux qui sont complètement inédits et surtout qui présentent un grand intérêt historique, artistique ou archéologique.

Les archéologues qui trouveraient cette illustration insuffisante pourront y suppléer en se faisant eux-mêmes un album photographique dont je m'empresse de leur fournir les éléments. Sans doute ces collections ne seront pas encore complètes, mais j'espère bien qu'avec le temps le trésor sera photographié entièrement : aucune pièce ne doit rester dans l'ombre, toutes ayant un intérêt quelconque.

2. Il existe deux collections, l'une faite à Milan et l'autre à Monza.

La première est l'œuvre de M. Giulio Rossi, qui, à ma demande, a mis au jour trente-six photographies, admirablement exécutées et dans de grandes proportions, puisqu'elles mesurent 0m35 de hauteur sur 0m27 de largeur. Chacune est accompagnée, au revers, d'une note qui détermine la nature de l'objet, fixe sa date et en donne les dimensions.

Les objets photographiés sont : Une vue de la façade (1), le tympan de la grande porte (2), une vue de l'intérieur,

(1) Le prix de chaque photographie est fixé à 1 fr. 50 c.: il est fait une diminution si l'on prend la collection entière.

(2) M. de Rossi a parlé incidemment du bas-relief de Monza dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 3e série, 1re année, p. 15 ; il le dit « dater du VIIe siècle » et renvoie aux ouvrages suivants : « Mozzoni, *Tav. cronol. di stor. eccles.*, sec. VII, p. 81 ; Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, p. 70, IV, 1; Frisi, *Mem. della chiesa Monzese*, p. 78, tav. IV. » Evidemment, l'illustre archéologue n'a pas une opinion

l'ambon, le bas-relief du couronnement, les cabas du Christ et des apôtres, le voile de la Vierge, la broderie de la Vierge; les trois diptyques de Galla Placidia, du poète et de saint Grégoire; la coupe, l'évangéliaire, l'éventail (2 planches), le peigne, la poule et la couronne de Théodelinde, avec la croix pendante attribuée à Agilulf; le papyrus grégorien, les fioles des huiles des martyrs de Rome, les ampoules de Terre-Sainte (2 planches), la croix de l'archiprêtre et un médaillon byzantin, la couronne de fer, la croix dite de Bérenger, la couverture du sacramentaire, le reliquaire de la dent et son revers (2 planches), 2 mitres, l'autel de vermeil (2 planches), la statuette de saint Jean, le calice Visconti, le ciboire de la renaissance, deux portraits de bienfaiteurs et le tabernacle d'ivoire.

3. Les photographies de M. Bianchi sont presque aussi nombreuses, mais moins nettes et sans accompagnement de notice d'aucune sorte. Leur format est de $0^{m}19$ de largeur sur $0^{m}24$.

Voici l'énumération de cette seconde collection, qui comprend quinze photographies : Les trois diptyques d'ivoire ; la coupe, la poule et la couronne de Théodelinde, avec la croix pendante ; le reliquaire gemmé de saint Jean, la couverture du sacramentaire et deux pages de son texte, la couronne de fer, le tabernacle d'ivoire, le calice Visconti, l'ambon de Matteo da Campione (1) et

à lui, puisqu'il s'est appuyé sur celles des autres, qu'il fait alors siennes. Mais les trois autorités invoquées se réduisent à une seule, qui a bien peu de valeur, et il est clair que Mozzoni et Martigny ont accepté, les yeux fermés, l'assertion de Frisi, qui, à coup sûr, ne pouvait pas fournir en preuve sa mauvaise et infidèle gravure.

(1) « Campione se trouve sur la rive gauche du lac de

le bas-relief du couronnement; une des fresques de la chapelle de la reine, c'est-à-dire l'apparition de la colombe.

Nous félicitons ces deux artistes du service qu'ils rendent à la science en vulgarisant ainsi des monuments archéologiques d'une si haute valeur, tant au point de vue de l'art que de l'antiquité (1). Nous les pressons instamment de compléter leur série, déjà si riche et si utile aux études de cabinet.

Lugano, en face même de Lugano, dans le canton du Tessin (Suisse). C'est un bourg d'environ 350 habitants, renommé actuellement pour ses fabriques de terre cuite. Il fait partie du pays lombard, quoiqu'il soit entouré de tous côtés par le territoire suisse. Il a fourni de nombreux artistes au moyen âge. De 1387 à 1392 travaillent au dôme de Milan : Jacques de Campione, qui passe pour en avoir été le premier architecte ; « Marcus de Campilione, dictus de Frixono ; » Bonino de Campione, « Marchexius magister serizii » ou tailleur de pierres (*serizzo* se dit d'une pierre de construction, très dure et commune en Lombardie), Fontana, Giovanni, Lazzaro, Aliolo, Giacomo « ingegnere », qui travailla aussi à la Chartreuse de Pavie, et Simone. » (*Note de M. Varisco*).

(1) Qu'on juge de l'exactitude des guides en général par cette simple citation : « Monza. La cathédrale date du XIVe siècle; mais la façade fut terminée postérieurement. » (Du Pays, *Itinéraire de l'Italie*, p. 133). Pour être dans le vrai, il convient de dire que c'est une collégiale, et qu'au XIVe siècle Mathieu de Campione prolongea les nefs et construisit la façade : il n'y a, en réalité, de *postérieur* que le clocher, mais il ne faut pas omettre comme *antérieur* l'édifice lui-même qui, dans l'ogive de ses arcs, les sculptures de ses chapiteaux et le tympan de sa porte majeure, indique le style roman du XIIe siècle.

PREMIÈRE PARTIE.

LES RELIQUES (1)

I.

RELIQUES DE LA PASSION.

1. Le chœur de la basilique est flanqué de deux chapelles profondes, qui ouvrent à l'orient de chaque bras du transsept. Celle du côté gauche, autrement dit du sud, est connue sous le nom de *Chapelle du saint Clou*, à cause de la couronne de fer qui y est conservée. L'autel, privilégié pour les défunts, est surmonté, en forme de retable, d'une grande armoire fermée de plusieurs clefs et que le chapitre seul peut ouvrir, mais toujours avec quelque solennité.

En effet, le chanoine qui descend les saintes reliques ou les montre aux fidèles, revêt, pour cette circonstance,

(1) Le premier groupe comprend les reliques Or il faut entendre ce mot, comme au moyen âge, dans son acception la plus étendue, qui comporte même les *souvenirs* pieux et de pure dévotion. Sans prendre parti *a priori* contre leur authenticité, je les accepte telles qu'elles sont présentées aux fidèles depuis des siècles, quitte à donner mon opinion motivée sur celles qui me paraissent suspectes. Quelques reliques seulement ne figurent pas dans ce groupe : ce sont celles de saint Jean Baptiste, la couronne de fer et la croix de l'archiprêtre, que je fais entrer dans des catégories à part, à cause des reliquaires qui les enchâssent. Enfin je ne parle des reliques minuscules et parcellaires qu'autant qu'elles peuvent offrir un intérêt historique, archéologique ou même de pure curiosité. Je tenais à m'expliquer, dès le début, sur la ligne de conduite que j'ai adoptée, après y avoir mûrement réfléchi.

le surplis et l'étole et récite quelques prières déterminées : les chandeliers sont allumés sur l'autel et, pendant tout le temps de l'ostension, un clerc balance un encensoir fumant (1). Derrière les volets on voit une

(1) « Des voyageurs récents ont parlé si légèrement d'avoir été à Monza voir la *couronne de fer*, que nous crûmes que la chose était extrêmement facile et que l'église était ouverte aux étrangers, comme tous les autres objets de curiosité. Nous trouvâmes, au contraire, que la permission d'examiner cette relique était une matière qui demandait beaucoup de temps et de démarches; et nous dûmes au comte Julien, grand maître, par l'entremise du comte Gonfaloniere, l'ordre qui nous fut enfin délivré, pour voir cet objet de tant d'ambition, si souvent disputé par des empereurs, et dernièrement saisi par un homme qui n'a pas son égal parmi ses prédécesseurs impériaux. L'ordre était signé par le grand duc, et contresigné par le gouverneur de Milan, et nous le reçûmes le soir qui précéda notre visite au chapitre de Monza.........
« Nous fûmes reçus à l'entrée par quelques membres du chapitre, appointés par l'archiduc pour faire les honneurs. Le chanoine qui nous conduisait nous laissa dans l'église, se retira pour se préparer à la cérémonie, et revint *pontificalement* vêtu, précédé d'un prêtre qui portait un cierge, et de plusieurs *clercs* en surplis blancs. Cette petite procession, sortant d'une porte latérale, paraissait le modèle vivant de quelques-uns des bas-reliefs environnans, surtout de celui qui représente un archevêque de Monza portant la couronne au second mari de la reine Théodelinde. Arrivés devant la châsse de la couronne de fer, qui est renfermée dans une croix énorme suspendue au-dessus de l'autel, les prêtres tombèrent à genoux; le sacristain posa une échelle contre la croix, y monta, ouvrit le reliquaire, et déploya le trésor à la lueur douteuse de la torche allumée; les prêtres, placés au-dessous, remplissaient l'air de la vapeur odorante de l'encens qui s'échappait en nuages épais des encensoirs d'argent;

grande croix dorée, évidée à jour, de manière à grouper tous les instruments de la Passion autour des saintes reliques (1). Le 1er septembre seulement, elle est enle-

et rien n'était visible, excepté les diamants brillants éclairés par le cierge et la draperie blanche du sacristain qui paraissait suspendu dans les airs. L'effet était des plus singuliers. Enfin la fumée de l'encens se dissipa, la croix se referma, le sacristain descendit, et les chanoines nous montrèrent une fausse couronne, faite à l'imitation de la véritable, pour que nous pussions juger des détails, de la grosseur et du prix des diamans. » (Lady Morgan, l'*Italie*, Paris, 1821, t. I, p. 279-282.)

Ce récit est quelque peu fantaisiste. Le chanoine qui montre la relique n'est nullement *vêtu pontificalement*, et la fumée de l'encens n'est pas si épaisse qu'elle empêche de voir les reliques. Monza n'a jamais eu à sa tête qu'un *archiprêtre* et non un *archevêque*. On voit que les mots propres manquent à l'illustre Anglaise, qui transforme le surplis en *draperie blanche* et les gemmes et émaux en *diamants*.

(1) Une gravure in-folio, dédiée à l'archevêque de Milan, cardinal Odescalchi, représente exactement cette croix. Une légende en italien donne le détail des reliques. Telle est la disposition générale : En haut, la colonne de la flagellation, surmontée du coq qui convia saint Pierre à la pénitence et, dans la croix du médaillon, des parcelles de la colonne et du saint Sépulcre ; au centre, la couronne de fer, entourant plusieurs morceaux d'éponge ; au bras droit, dans une croix, plusieurs parcelles de la vraie croix, flanquée des fouets, d'une masse d'armes pour rappeler les bourreaux et du titre de la croix ; à gauche, encore dans une croix, deux épines et un morceau de la vraie croix, accompagnés du gantelet qui donna les soufflets, de la bourse aux trente deniers, du marteau de la crucifixion et des tenailles de la déposition; enfin, sur la hampe, le roseau, au milieu des trois clous plantés dans la couronne

vée de cette place et portée processionnellement, puis exposée dans le chœur.

2. Les reliques réparties sur les quatre bras de la croix sont ainsi spécifiées par l'inventaire de 1768 : « La sacrosanta Corona ferrea sta risposta nell' ancona dell' altar privilegiato entro una croce portatile, intagliata e dorata, in cui si conservano la spogna, pezzi del legno della santa Croce, due spina, della colonna e canna, tutti della Passione di Gesù Cristo. » (N° 112.)

Je crois devoir insister sur ces reliques. Toutefois je renverrai ce que j'ai à dire du saint Clou au moment où je devrai traiter de la couronne de fer.

3. *Du bois de la croix.* — Outre les morceaux renfermés dans la croix du royaume et celle de l'archiprêtre, les inventaires en font mention de plusieurs autres et celui de 1602 en constate jusqu'à trois. Les fragments conservés dans la croix sont tellement minimes qu'ils n'ont même pas été indiqués par M. Rohault de Fleury, dans son ***Mémoire sur les instruments de la Passion***, où

d'épines, la lance et l'éponge croisées, plus le voile de la Véronique à la partie inférieure

Tous ces instruments réunis forment ce qu'on appelait, sous Charles VIII, d'après un jeton de la Bibliothèque nationale, LES ARMES DE NOTRE SEGNIEVR. (*Magasin pittoresque*, 1874, p. 207.) « Deux anges tenant en leurs mains les armes de la Passion Notre-Seigneur, l'un le chapeau d'épine et les cloux, l'autre la croix, verge et fouets. » (*Invent. de la cath. de Poitiers*, en 1552.)

M. Aguilhon a la bonté de m'informer que la croix a été faite en 1656, par ordre du chapitre, à l'imitation de celle que saint Charles Borromée commanda pour y placer le *saint frein* conservé au dôme de Milan, quand on le porte processionnellement.

ont gravés et décrits les plus beaux échantillons du monde catholique.

« De ligno S. Crucis » (1602, n° 5). — « In capsula, de ligno S. Crucis » (*ibid.*, n° 31). — « De ligno S. Crucis » (*ibid.*, n° 34).— « De ligno et de refectione Domini » (*ibid.*, n° 35). — « Un pezzo, tra gli altri, del ligno della santa Croce, con una crocetta da porre al collo al figlio Adaloaldo, della quale si fa menzione nella lettera di S. Gregorio scritta alla Reina » (1613, n° 4). — « Un pezzo, fra gli altri, etc., comme en 1613 (XVIIIe siècle, n° 4).

4. *De l'éponge* (1). — En tout, elle est de la grosseur

(1) Rohault de Fleury, *Mém. sur les instr. de la Passion*, p. 271, 272.

Il ne sera pas hors de propos d'insérer ici quelques textes qui montrent le culte de la sainte éponge au moyen âge.

Un voyageur de Terre-Sainte, à la fin du XVe siècle, dit qu'il descendit « par trente-neuf degrés dans une chapelle basse où se tint sainte Hélène après l'invention de la sainte croix ; puis, par onze grands degrés, jusqu'à une espèce de cave entaillée dans le roc, où furent trouvés les clous, l'éponge et la couronne d'épines, jetés là par les Juifs ». (Morin, *Notice sur un manusc. de la bibl. publ. de Rennes*, p. 10.)

Une inscription d'une église de Rome, rapportée par Martinelli en 1653, dit que sainte Hélène donna à Sainte-Croix de Jérusalem une éponge entière et onze épines : « Spongia cum qua fel et acetum Christo Jesu in cruce porrecta fuerunt. Undecim spinæ coronæ Domini. » L'usage de cette éponge est ici bien spécifié.

L'évêque français Arculf, au VIIe siècle, parle de l'éponge qui était conservée à Jérusalem dans le calice où but Jésus-Christ à la dernière Cène : « Inter illam Golgothanam basilicam et martyrium quædam inest exedra, in qua est calix Domini, quem a se benedictum propria manu in Cœna pridie

d'un œuf, presque ronde, imbibée du sang de Notre-Seigneur et renfermée dans une ampoule de cristal. Voici comment en parlent les inventaires : « De spongia Domini » (1602, n° 14). — « De spongia porrecta Domino in cruce » (*ibid.*, n° 32). — « In capsula avolii, de spon-

quam pateretur, ipse conviva apostolis tradidit convivantibus; qui argenteus calix sextarii gallici mensuram habens duasque ansulas in se ex utraque parte altrinsecus continens compositas. In quo utique calix illa inest spongia, quam aceto plenam hyssopo circumponentes Dominum crucifigentes obtulerunt ori ejus. De hoc eodem calice (ut fertur) Dominus post resurrectionem cum apostolis convivans bibit. Quem sanctus Arculfus vidit et per illius scrinioli, ubi reconditus habetur, operculi foramen pertusi, manu tetigit propria et osculatus est. Quem videlicet calicem universus civitatis populus cum ingenti veneratione frequentat. » (*De locis sanctis*, lib. I, cap. 8.)

Le *Gallia christiana* indique un morceau d'éponge donné à Notre-Dame du Puy par le roi Philippe III : « Spongia pars ori Salvatoris sitientis admota in passione, oblata est B. Mariæ Aniciensi a Philippo III, rege Francorum. »

Georges Lenguerant vit, au xv[e] siècle, à Rome, dans l'église de Sainte-Croix de Jérusalem, « l'esponge quy fut mise à la bouche de Nostre Saulveur quant yl dict en l'abre de la croix *Sitio*, laquelle estoit plaine de venin. » (*Annal. arch.*, t. XXII, p, 93.)

En 1130, lors de la consécration de l'église Saint-Chrysogone, à Rome, on déposa dans le maître-autel « de sepulcro et spongia Domini ».

« Item, un petit coffret d'or..... et dedans est contenu un morceau de l'esponge de Notre-Seigneur qui emplit presque tout ledit coffre. — Item, un autre coffret d'argent.... et dedans est encores contenu un morceau de

gia Domini » (*ibid.*, n° 395). — « Diversi pezzi della spugna porta a Nostro Signore pendente in croce » (1613, n° 6). — « Diversi pezzi, etc., comme précédemment (XVIII[e] siècle, n° 5).

Ainsi, au XVII[e] siècle, l'éponge n'a jamais été unique; elle s'est subdivisée en trois parties. Aucun inventaire ne consigne les traces de sang, qui y sont pourtant très visibles. Les deux derniers indiquent l'usage de cette éponge, lorsqu'ils affirment que c'est celle même à l'aide de laquelle fut présenté au Christ un breuvage insultant, pendant qu'il était attaché à la croix, ce qui est très conforme au texte des saints Évangiles. Mais ici se présente une difficulté. D'où provient le sang qui la rougit partiellement? Nous savons par l'histoire que le sang coulant des plaies fut recueilli pieusement : plusieurs églises en possédaient une quantité notable. Il y en avait à Saint-Jean-de-Latran, comme il est constaté par les anciens ordres romains et j'en ai encore vu, mais desséché et attaché aux parois, dans une petite fiole qui appartient au reliquaire dit de saint Grégoire

l'esponge de Nostre-Seigneur. » (*Invent. de la cath. de Sens*, 1653, édit. Julliot, p. 14.)

Le cardinal de Lorraine fit relier, en 1574, un évangéliaire slave, dit le *Texte du Sacre* (aujourd'hui à la bibliothèque de Reims). Plusieurs reliques furent mises sous *cristaux* dans la couverture, d'après l'inventaire de 1669 de la cathédrale de Reims, l'une d'elles était « de l'esponge et de la ceinture de Notre-Seigneur ». (Cerf, *l'Évangéliaire slave*, p. 3.)

Parmi les reliques vénérées à Maestricht et montrées tous les sept ans, je relève, sur une gravure du XVII[e] siècle, « DE . LA . ROBBE . DE . PVRPRE . N . SEIGNEVR . IESVS . ET DE . LA . ESPONGE. »

le Grand, à Sainte-Croix de Jérusalem. On n'ignorait pas davantage que la terre du Calvaire, imprégnée du sang divin, avait été ramassée par sainte Madeleine dans un vase qu'elle avait emporté avec elle à la sainte Baume. Mais le fait particulier de Monza n'avait pas encore été révélé. Et alors, de deux choses l'une : ou c'est la même éponge qui servit à présenter le vinaigre et qui, ultérieurement, aurait été employée à étancher le sang des plaies (1), ou c'est une éponge différente, ayant eu seulement cette seconde destination. La tradition étant muette sur ce point et ne se prononçant que très tardivement sur l'affectation de l'éponge, nous pouvons très bien risquer une hypothèse qui s'appuie particulièrement sur l'iconographie des derniers siècles. En effet, à cette époque, on voit souvent, au pied de la croix, quand Jésus en a été descendu, une éponge dans un bassin. Or ce bassin, dans la pensée de l'artiste, suppose une ablution générale du corps, précédant sa mise au sépulcre. Il était tout naturel qu'avant de l'oindre de parfums, on enlevât le sang qui le souillait et dont il était entièrement couvert, au point de paraître *rouge*, selon certaines traditions (2). Dans ce cas, une éponge

(1) Térence (*Eunuchus*, IV, 8, 7) nous montre l'éponge employée à essuyer le sang qui coulait des blessures dans les combats :

Thraso.

Quid ignave ? Peniculon' pugnare, qui istum huc portes, [cogitas ?

Sanga.

Egone? Imperatoris virtutem noveram et vim militum :
Sine sanguine hoc non posse fieri : qui abstergerem [vulnera ?

(2) Dans l'office du Précieux Sang, les antiennes des

aurait été très utile, indispensable même, pour cette lotion dernière et, comme on avait déjà sous la main celle qui venait de servir au soldat pour répondre au cri de soif prononcé par le Christ, rien ne s'oppose à ce qu'on l'ait, une seconde fois, employée à laver et purifier le corps inanimé du Sauveur. Je ne vois guère d'autre explication plausible de ces taches de sang qui pénètrent et rougissent l'éponge de Monza.

3. *Un fragment du roseau*, dans un tube de cristal. La tige a été violemment brisée, comme l'indiquent les éclats des deux extrémités, qui ne se sont arrêtés qu'au nœud central. Les inventaires en font deux fois mention au XVII[e] siècle : « De arundine posita in manu

vêpres ne font allusion, après les prophètes, qu'à ses vêtements couleur de sang : « Quis est iste qui venit de Edom, tinctis vestibus de Bosra? » — « Vestitus erat veste aspersa sanguine et vocatur nomen ejus verbum Dei. » — « Quare ergo rubrum est indumentum tuum et vestimenta tua sicut calcantium in torculari? » — Dans les représentations mystiques du XVI[e] siècle, par exemple, sur un vitrail de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, le Christ, étendu sous le pressoir, baigne dans son sang, image répétée sous Benoît XIV, dans cette strophe de l'hymne des laudes de l'office déjà cité :

« Ut plena sit redemptio,
Sub torculari stringitur
Suique Jesus immemor,
Sibi nil reservat sanguinis. »

Parmi les reliques incluses dans un reliquaire, jadis de la cathédrale de Cologne, et daté de 1214, il y avait, d'après les inscriptions : « De sudario Cristi — De tunica Cristi — De camisia rubea quam Dominus habuit in cruce. — De lancea Domini. — De pannis Domini. » (Riant, *Trois inscript. relat. à des reliques rapportées de Constantinople*, p. 19).

Domini » (1602, n° 17). — « Un nobil pezzo della canna che fu per dispregio dai Giudei in mano a Nostro Signore » (1613, n° 3).

Le morceau est *noble*, dit-on en 1613 : il mesure un peu plus de la longueur du doigt ; mais c'est bien peu auprès de ce qui reste en Bavière et au mont Athos. M. Rohault de Fleury dit que « la moitié du roseau » déposée « au couvent d'Andechs » a « cent dix millimètres » de longueur, tandis que « au couvent de Watoped, au mont Athos », il existe « deux roseaux ou cannes », dont l'un est long de « cent quatre-vingts millimètres » (1). Le même auteur signale, « au dôme de Florence », la « moitié d'un nœud », de « vingt-sept millimètres » de diamètre et « de quinze à dix-huit millimètres» de longueur (*ibidem*).

Je compléterai ces renseignements par quelques notes que je ne puis omettre.

Les croisés rapportèrent de Constantinople à Cologne plusieurs reliques, qui furent enfermées dans un reliquaire daté de 1214, et actuellement possédé par M. Chalandon, à Lyon. L'inscription d'un des locules porte : « De arundine qua cesum est caput Domini. » (Riant, *Trois inscriptions relatives à des reliques rapportées de Constantinople par des croisés allemands*, p. 19).

Un manuscrit de la Bibliothèque nationale, du XIIIe siècle, signale parmi les reliques de Constantinople : « *Arondo*, quam vice septri in manu tulit. » (Riant, *Alexii I Comneni epistola*, p. 48).

« Erat et arundo preciosa quam ejus posuerunt dextra in sceptri similitudinem, per hoc vilipendentes ejus potenciam, qui habebat omnium monarchiam. Erat et

(1) *Mém. sur les instr. de la Passion*, p. 269.

de spongia que Salvatori in cruce salutem nostram sitienti fuit porrecta, non optati potus refectionem preferens, sed aceti quo intincta fuerat acredinem representans. » (*Relation de l'an* 1241, au sujet des reliques du palais impérial de Constantinople, apud *Bibl. de l'école des Chartes*, t. XXXIX, p. 414).

« Une petite église du Quercy, Saint-Julien de Lunegarde, se flatte de posséder cinq centimètres du roseau qui servit de sceptre dérisoire à Jésus. »

En 1517, la reine de Sicile vit, au monastère de Clairvaux, deux reliques ainsi décrites : « Plus est enchassé audict reliquaire ung demy cloux, dont estait cloué le fer de la lance de Longis, qui perça le précieulx costé de Notre Seigneur, avec plusieurs autres dignes reliques, dont les escripteaulx sont en lettres grec. Semblablement fust montré le roseau mis ez main de Notre Seigneur, quant, par Pilate, fust admené au peuple et qu'il dict : *Ecce homo*. Et fust veu par de petits troups, pour ce qu'il est tendre à mains. » (*Ann. arch.*, t. III, p. 225.)

L'inventaire de 1741 s'exprime ainsi : « Une figure, en argent doré, du roseau de Notre-Seigneur qui y est renfermé avec cet écrit : *Arundo Domini*, autour, en haut du taffetas violet qui l'entoure du haut en bas ; et est aussy écrit : *Arundo Domini*, sur la petite robe en violet qui couvre le haut dudit roseau. Cette figure a un pied rond, qui porte en diamètre huit poulces, six lignes, posé sur trois petits lyons qui portent chacun un écusson vide, au bas de la tige. Autour de ce bas sont sept dauphins attachés par la tête et la queue à ladite tige, laquelle porte en toute longueur deux pieds, huit poulces, huit lignes ; elle s'ouvre à visse par le haut ; le pied se démonte aussi à visse. Ce roseau a dix feuilles d'argent : il

a été donné à Clairvaux par l'empereur d'Orient, et apporté à Clairvaux par Artaudus, chevalier du Temple, religieux cellerier de Clairvaux, environ l'an 12... Ledit roseau renfermé a bien deux pieds. »

L'ancien inventaire de 1504 pour la relique ci-dessus porte : « Vasculum argenteum deauratum, instar ecclesie, quod fecit fieri domnus Johannes de Aizanvilla, abbas Clarevallis, ex novem et dimidia marcha argenti, in qua continetur juncus Domini marinus; habens campanile in parte superiori; cui insertum est parvum vasculum argenteum cum cathena argentea, in quo est una spina integra de corona Domini, cum uno Agnus Dei de argento deaurato. » (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 54.)

Ce roseau, d'après saint Mathieu, aurait été mis comme sceptre dans la main droite du Christ, puis enlevé brusquement, aurait servi à ses bourreaux à lui frapper la tête, déjà blessée et rendue douloureuse par la couronne d'épines : « Et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, et arundinem in dextra ejus. Et genu flexo ante eum, illudebant ei, dicentes : Ave, Rex Judæorum. Et expuentes in eum, acceperunt arundinem, et percutiebant caput ejus. » (S. Matth., XXVII, 29, 30.) Saint Marc répète que ce fut avec un roseau que les soldats frappèrent la tête du Christ, mais il n'ajoute pas qu'on le lui ait mis aux mains, comme insigne d'une royauté dérisoire : « Et percutiebant caput ejus arundine. » (S. Marc., XV, 19.)

D'après les inventaires, dont l'autorité n'est pas absolue, puisqu'ils ne remontent pas au delà du XVIIe siècle, le roseau n'aurait eu qu'une seule destination, tandis que, dans le drame douloureux de la Passion, il en eut une seconde, bien déterminée par saint

Matthieu et saint Marc. Le premier de ces évangélistes assure que l'éponge, trempée dans le vinaigre, fut présentée au bout d'un roseau et le second précise davantage en montrant la même éponge entourant le roseau, c'est-à-dire que, pour la maintenir, on dut la traverser de part en part avec le bout de ce bâton improvisé : « Et continuo currens unus ex eis, acceptam spongiam implevit aceto, et imposuit arundini et dabant ei bibere. » (S. Matth., XXVII, 48.) — « Currens autem unus, et implens spongiam aceto, circumponensque calamo, potum dabat ei. » (S. Marc., XV, 36).

Quelle était la nature de ce roseau et y a-t-il synonymie entre les termes *arundo* et *calamus?* M. Rohault de Fleury tranche ainsi la difficulté : « *Arundo* est une tige de roseau ou une canne ; *calamus*, d'après Pline, est une canne odoriférante de l'Inde et de l'Arcadie. » (*Mém. sur les instr. de la Passion*, p. 272). Les deux échantillons de Florence et de Monza nous montrent dans ce roseau la plante, allongée et flexible, que l'on nomme vulgairement en France *canne*, et en Italie *canna*. Il faut donc renoncer au roseau des marécages, dont la tige est beaucoup plus grêle et que les anciens taillaient en calame pour écrire : encore moins convient-il d'en prendre seulement la fleur, désignée par l'appellation populaire de *quenouille*, comme l'ont fait sans réflexion les peintres, à partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle.

Si l'on se demandait comment cette relique et les autres ont pu arriver à Monza, j'en trouverais une explication très naturelle dans le titre placé en tête du catalogue de 1613, qui en reporte la donation au pape saint Grégoire. Or, avant son élévation au souverain pontificat, il avait été chargé, au nom du Saint-Siège, d'une mission à Constantinople ; mais il importe de faire obser-

ver qu'à cette époque les reliques de la Passion étaient toujours à Jérusalem. Empruntons encore à M. Rohault de Fleury ce renseignement historique : « On dit que l'éponge ayant été trouvée à Jérusalem, lorsque la ville fut prise et pillée par les Perses (614), elle fut portée à Constantinople, le 14 septembre de la même année. Saint Grégoire de Tours, quelques années auparavant (539-593), en parle comme d'une relique que l'on vénérait publiquement à Jérusalem, avec la lance, le roseau, la couronne d'épines et la colonne, sans marquer le lieu où on la gardait. » (1).

6. *Deux épines de la sainte couronne.* — Elles sont trois

(1) Mémoire cité, p. 270. — Voici le texte de saint Grégoire qu'il est essentiel de rapporter : « De lancea vero, arundine, spongia, corona spinea et columna, ad quam verberatus est Dominus et redemptor Hierosolymis, dicendum. Ad hanc vero columnam multi fide pleni accedentes, corrigias textiles faciunt eamque circumdant, quas rursum pro benedictione accipiunt, diversis infirmitatibus profuturas. Ferunt etiam ipsos coronæ sentes quasi virides apparere : quæ tamen si videantur aruisse foliis, quotidie tamen revirescere virtute divina. » (*De Glor. martyr.*, lib. I, cap. VII.)

Les épines ne sont plus vertes, mais généralement blanches ou brunes, couleur de bois.

Je citerai quelques textes relatifs aux saintes épines. En 1196, le pape Célestin III, consacrant l'église de Saint-Eustache, à Rome, déposa, dans le maître-autel, selon l'inscription qui atteste ce fait, un fragment de la couronne d'épines : « Sunt hec reliquie : de ligno † Domini, de sanguine Xpi, de spinea corona, de vestimentis ejus, de reliquiis et vestimentis apostolorum Petri et Pauli. »

Il existe une épine dans l'église Santa-Maria del Carmine, à Pavie. Elle est actuellement renfermée dans une armoire en marbre sculpté, datée de 1449 et qui servit primitive-

fois portées sur les inventaires : « De spina Domini Nostri Jesu Xpi » (1602, n° 2). — « Due spine della corona di Christo Nostro Signore » (1613, n° 5). — Due longhe spine della corona di N. S. » (XVIII° siècle, n° 2.)

En 1602, il semble qu'il n'est question que d'une parcelle d'épine, la préposition *de* indiquant, non un objet entier, mais un fragment détaché de ce même objet. Plus tard l'épine est double, et, au commencement du siècle dernier, le scripteur avait soin d'ajouter que les épines étaient *longues*. D'où provenait donc cette seconde épine enregistrée tardivement? D'après le dessin que m'en a obligeamment envoyé M. Aguilhon, ces épines ne sont pas droites, comme celles que l'on voit dans la plupart des églises, mais recourbées. Or, M. Rohault de Fleury a judicieusement observé que dans le *zizyphus spina Christi*, qui a fourni la matière de la couronne, il existe deux sortes d'épines, comme on peut le constater par les branches entières conser-

ment à la réserve eucharistique. (Prelini, *Il tempio di Santa-Maria del Carmine in Pavia*, p. 8.)

« L'une des épines de la couronne Notre-Seigneur, qui était en ladite abbaye et ledit seigneur de Grignoux la fit mettre en une chapelle près la seigneurie de Grignoux » (*Inv. de l'abbaye de Charroux*, 1506). Monlezun cite, à la cathédrale d'Auch, d'après un manuscrit, « une sainte épine » miraculeuse. (*Vies des saints évêques d'Auch*, p. 93.)

Une gravure, que l'on distribuait à Maëstricht, lors de l'ostension septennale et qui date du XVII° siècle, figure entre autres reliques : « II . ESPINE . D . LA . CORONE . D N SEIGNEUR. »

« Item una crux argentea inaurata cum particulis cristallinis compacta cum nodis smaltatis, in medio vero reliquiam spinee corone habens. » (*Invent. de la cath. de Gran*, 1528.)

vées à Trèves, Pise et Wevelghein (*Mém. sur les instrum. de la Passion*, pl. XXI). L'épine la plus longue est droite et acérée, l'autre est courte et à crochet. Les deux sont souvent séparées sur la tige, mais parfois aussi la petite épine croît à la racine de la grande. Les épines de Monza ne seraient donc pas des épines proprement dites, mais appartiendraient exclusivement à la seconde catégorie: cependant je dois dire, d'après M. Aguilhon, que l'épine apparente, car l'autre « est recouverte d'un voile, a presque deux centimètres. »

7. *De la colonne de la flagellation.* — L'intérêt de cette relique est singulièrement diminué, puisque Rome conserve la colonne entière (1), dans une des chapelles de Sainte-Praxède. Parlons donc de la relique principale.

Cette colonne, qui a la forme d'un balustre très large à la partie inférieure, est en granit noir et blanc, connu des lithologues sous le nom de *granit de la colonne de la flagellation*. Elle fut apportée de Jérusalem à Rome, l'an 1223, par le cardinal Colonna, légat du Saint-Siège en Orient, et placée à Sainte-Praxède, dans la chapelle de saint Zénon, où on la voit encore (2).

(1) Voir Benoît XIV, *De beatific. et canonizat.*, t. IV, p. 91: Rohault de Fleury, *Mém. sur les inst. de la Passion*, t. II, p. 242, 246.

On inscrivit, au XIII[e] siècle, sur la croix d'Oisy, le nom d'une des reliques qu'elle renferme : DE CLUMNA. AD QUAM . DOMINUS LIGATUS FUIT. (*Rev. de l'art chrét.*, t. II, p. 34.)

A Monza, M. Aguilhon m'a signalé une autre parcelle, ainsi étiquetée : *De columna ad quam fuit flagellatus, de cruce et ejus sepulcro.* Elle avait été découverte dans un autel parmi les reliques de la consécration.

(2) Un écrivain moderne parle en ces termes des deux colonnes conservées à Jérusalem :

Une inscription, gravée sur marbre noir, à l'entrée de la chapelle, fait foi de cette translation pieuse :

IOANNI TIT. S. PRAXEDIS
CARDINALI COLVMNAE
QVOD APOSTOLICVS LEGATVS IN ORIENTE
AN. SAL. M. CC. XXIII
COLVMNAM CHRISTI DOMINI POENIS
ET SANGVINE CONSECRATAM
HIEROSOLIMIS ROMAM ASPORTAVERIT

« La colonne, à laquelle le Christ fut attaché pendant qu'on le battait de verges, a été cassée en deux. Un de ses fragments a été porté à Rome, — cette héritière de Jérusalem, qui possède déjà tant de reliques de la ville sainte.—Il n'en reste plus qu'une partie dans l'église du Saint-Sépulcre... et encore on ne la voit pas!

« Obéissant à un sentiment de respect, qui est peut-être allé contre leur but, les Franciscains ont entouré la colonne d'une enveloppe métallique, qui empêche de l'apercevoir. Un bâton de bambou, attaché par une chaîne de fer à la base du petit monument, pénètre, par un trou ménagé dans l'enveloppe métallique, jusqu'à la colonne même. On vous fait toucher le bâton qui a touché la colonne; et c'est, vous dit-on, comme si vous l'aviez touchée vous-même. L'intention est bonne : ne voyons qu'elle, et réputons-la pour le fait.

« On quitte la colonne de la Flagellation pour se rendre à la *prison du Christ*. Cette prison n'est autre qu'un enfoncement de quatre ou cinq pas sous le rocher. Jésus y demeura quelques instants, pendant que l'on achevait les préparatifs de son supplice.

« La *colonne de l'outrage* se trouve tout près de la prison. C'est sur cette colonne que l'on fit asseoir le condamné, pendant que l'on posait la couronne d'épines sur sa tête ensanglantée, et que l'on mettait entre ses bras le roseau brisé, sceptre ironique de sa royauté. »

PATRIAMQ. SPOLIIS ORIENTIS NOBILEM
TROPHAEO CHRISTI PATIENTIAE
AMPLIFICAVERIT
FRANCISCVS COLVMNA
CARBONIANI ET RVBIANI PRINCEPS
NE GENTILIS SVI DE CHRISTIANA REP[*ublica*]
DEQ. COLVMNENSI GENTE
CVI VETVS COGNOMENTVM SACRATIVS FECIT
EGREGIE MERITI MEMORIA ABOLERETVR
HOC AD POSTEROS MONVMENTVM
POSVIT
AN. DOM. M. DCXXXV

II.

CABAS DES TEMPS APOSTOLIQUES.

(1er *siècle.*)

1. Deux cabas seulement étaient exposés dans le trésor; il y en a maintenant cinq (1), car j'ai eu l'heureuse chance d'en tirer trois des armoires où on les avait oubliés: l'un d'eux même était si bien empaqueté dans un sac de soie qu'on ne pouvait soupçonner son existence. Ils sont renfermés chacun dans un cadre de bois argenté, avec un verre en avant. Quelques rubans

(1) La photographie de Rossi reproduit les cinq cabas sur une même planche : malheureusement, les feuilles teintées ne ressortent pas, en sorte qu'on ne peut se rendre compte exactement de ce détail d'ornementation, qui a pour but d'opposer deux couleurs.

avaient la prétention de les enjoliver; je les ai enlevés, d'autant plus qu'ils étaient fanés : je n'ai pas cru pouvoir laisser non plus les traces de restaurations maladroites, car j'estime que les objets doivent rester dans leur simplicité primitive et en l'état où les siècles nous les ont transmis. J'ai respecté l'étiquette ancienne qui les nomme et authentique; faisant corps avec la relique, elle peut, à un moment donné, le cadre ou reliquaire venant à disparaître, fixer la tradition.

2. La forme générale est celle d'un rectangle pointu par la base ou d'un triangle renversé, c'est-à-dire que le cabas se termine en pointe et va toujours en s'élargissant jusqu'au bord. Le tressage des feuilles de palmier produit un dessin régulier, que l'on appelle en tapisserie *point de Hongrie* et en architecture *feuilles de fougère*. Les feuilles employées sont minces, étroites, souples et de couleur jaunâtre, comme celles qui sont usitées à Rome pour la confection des palmes du dimanche des Rameaux, ce qui prouve que les Juifs les préparaient pour cet usage, ainsi qu'on le pratique encore en Italie sur la rivière de Gênes. Là, en effet, les palmiers sont arrêtés dans leur développement régulier et leurs branches, au lieu de retomber de chaque côté du tronc, sont redressées et liées de manière à faire blanchir, en les privant de la lumière du soleil, celles qui sont à l'intérieur. Deux cordelettes, également en palmier, tressées ou tordues ensemble, constituent l'anse unique qui rejoint les deux bords supérieurs.

Ainsi façonné, ce cabas ne peut être posé à terre, car il n'a pas de fond, mais il est essentiellement fait pour être suspendu ou porté au bras, qu'il ne fatigue pas en raison de sa légèreté. Sa capacité est assez grande pour les besoins usuels.

3. Deux fois, l'étiquette officielle désigne en latin et une fois en italien, ces cabas du nom de *sporta*, qui est aussi le plus ancien, puisque nous le rencontrons à la fois dans l'inventaire de 1042 et dans plusieurs versets des saints évangiles. *Sporta* indique tout ouvrage fait en sparterie, c'est-à-dire avec la plante que les latins appelaient *spartum*, vocable que nous avons conservé littéralement en ne changeant que la finale dans le mot français *sparte*. Je ne voudrais pas me hasarder sur le terrain toujours glissant de l'étymologie et de la philologie, mais je crois qu'il existe une certaine relation intime entre les trois expressions latines *spartum*, *sporta* et *asportare*. Le *spartum* fournissait la matière première et essentielle de la *sporta*, récipient à l'aide duquel les objets meubles et de petit volume pouvaient se *transporter* d'un endroit à un autre.

La langue provençale a un terme spécial pour désigner ces sortes de paniers. Elle a calqué le mot *coufin* (1) sur le latin *cophinus*, qui dérive lui-même du grec *cophinos*. Le *cophinus* et la *sporta* sont, à n'en pas douter, deux expressions identiques, quoiqu'on ait cherché à les faire correspondre à deux objets différents. Voici ce qu'en a écrit M. Rohault de Fleury, après Rich : « *Cophinus*, grand panier ou manne, généralement employé dans le jardinage, la culture ou d'autres

(1) Cette expression n'est pas assez autorisée dans notre langue pour que j'aie cru pouvoir l'employer. J'ai préféré garder celle du dictionnaire de l'Académie, qui fait du *cabas* « un panier de jonc », souple et à anse, quoique la forme actuelle, généralement rectangulaire, soit bien différente de celle adoptée jadis en Palestine. Du reste, cabas, rend le plus fidèlement possible l'arabe *caffas*.

usages. Le *canistrum* est plus fréquemment rappelé dans l'Ancien Testament ; c'est une corbeille en osier, large, découverte et sans anses, destinée à être portée sur la tête. On l'employait plus particulièrement comme corbeille à pains.

« Les Juifs avaient l'habitude de porter avec eux en voyage un panier, dans lequel ils mettaient les restes du repas précédent, et un peu de foin, qui leur servait d'oreiller pour la nuit. Juvénal se moquait ainsi de la pauvreté des Hébreux :

« Judæis quorum cophinus fœnumque supellex. »

« *Sporta* était un panier fait de paille ou de bois tressé, rond et évasé, avec un petit fond plat. Deux anses, placées au-dessus, servaient à le suspendre, soit au bras, soit à un bâton, quand on le portait tout rempli d'un endroit à un autre. Il était employé à beaucoup d'usages différents, mais surtout pour recevoir les produits de la pêche et les transporter » (1).

4. Cette distinction peut être fondée en archéologie romaine, mais, dans la traduction de la Vulgate, la synonymie est évidente, puisque *cophinus* et *sporta* reviennent plusieurs fois dans le même récit évangélique. Voici les textes qui vont me servir à la fois à nommer les cabas de Monza et à motiver leur origine : « Et manducaverunt omnes et saturati sunt : et tulerunt reliquias, duodecim cophinos fragmentorum plenos. » (S. Matth., XIV, 20.). — « Et comederunt omnes

(1) Rich, au mot *sporta*, donne le dessin d'un panier à anse, ayant un fond très étroit, une panse peu haute et une très large ouverture.

et saturati sunt : et quod superfuit de fragmentis, tulerunt septem sportas plenas. » (*Ibid.*, xv, 37.) — « Nondum intelligitis neque recordamini quinque panum in quinque millia hominum, et quot cophinos sumpsistis? — Neque septem panum in quatuor millia hominum, et quot sportas sumpsistis? » (*Ibid.*, xvi, 9 et 10.) — « Et sustulerunt reliquias, fragmentorum duodecim cophinos plenos, et de piscibus. » (S. Marc., vi, 43.) — « Et manducaverunt et saturati sunt : et sustulerunt quod superaverat de fragmentis, septem sportas. » (*Ibid.*, viii, 8.) — « Quando quinque panes fregi in quinque millia, quot cophinos fragmentorum plenos sustulistis? Dicunt ei : Duodecim. Quando et septem panes in quatuor millia, quot sportas fragmentorum tulistis? Et dicunt ei : Septem. » (*Ibid.*, viii, 19, 20.) — « Et manducaverunt omnes et saturati sunt : et sublatum est quod superfuit illis, fragmentorum cophini duodecim. » (S. Luc., ix, 17.) — « Collegerunt ergo, et impleverunt duodecim cophinos fragmentorum ex quinque panibus hordeaceis, quæ superfuerant his qui manducaverant. » (S. Joann., vi, 13.)

Il s'agit ici de la double multiplication opérée par Jésus-Christ dans le désert. D'une part, cinq mille hommes furent rassasiés avec cinq pains et deux poissons, les restes remplirent douze paniers; de l'autre, sept pains nourrirent quatre mille hommes et il resta sept corbeilles pleines. Lamy a donc raison quand il constate que les douze paniers correspondaient au nombre des apôtres. Ceux-ci ne voulurent pas laisser perdre des restes qu'ils pouvaient utiliser plus tard ; aussi emportèrent-ils chacun leur panier plein. De ce récit nous sommes en droit de conclure que les apôtres, dont la vie était nomade, avaient soin de se munir de provi-

sions et qu'ils les tenaient dans une *sporta*. La tradition de Monza serait donc sur ce point conforme à l'Évangile et ne répugnerait nullement à la raison.

5. Les artistes, qui ont pour habitude de ne pas se gêner avec les textes qu'ils sont chargés d'interpréter, du IIIe au IXe siècle, se sont mis peu en peine de savoir au juste ce qu'étaient le *cophinus* et la *sporta*, qu'ils ont généralement représentés sous la forme d'une corbeille de sparterie, en cylindre ou cône tronqué (1). Deux fois, cependant, à Arles, au IVe siècle, sur un sarcophage et, au Ve, à Ravenne, sur le siège de saint Maximien, on voit des paniers hémisphériques. Au VIe, dans la mosaïque de saint Apollinaire, à Ravenne, la corbeille treillissée pose à terre sur son fond et est munie d'une

(1) Le P. Garrucci, pl. IX et XXVI de sa *Storia dell'arte cristiana*, donne, d'après des sarcophages primitifs, la représentation de trois corbeilles. L'une est ronde, évasée et partagée en trois bandeaux horizontaux : dans le premier, on voit des brins d'osier posés obliquement, deux à deux; le second reste lisse et le troisième reproduit le premier en sens inverse. Dans une autre corbeille, le premier rang a ses jambages droits et uniques, tandis qu'ils sont inclinés au second. Sur la troisième corbeille, les brins d'osier forment un réticulé. Les corbeilles représentées sur les verres à fond doré ne diffèrent pas de celles sculptées sur les sarcophages. (Garrucci, *ibid.*, *Pitture*, pl. CLXXVI.)

Dans une des mosaïques absidales de la chapelle Saint-Aquilin, à Saint-Laurent de Milan, qui est du Ve siècle, figure une bergère tenant au bras droit un panier, de forme circulaire et probablement en osier. Son attitude est celle de la marche : elle se dirige vers plusieurs bergers à qui elle porte sans doute des provisions et sa bouche s'entr'ouvre comme pour parler.

anse à la partie supérieure. C'est dans ce dernier cas seulement que nous pouvons trouver quelque peude ressemblance par l'anse avec la *sporta* de Monza. (Rohault de Fleury, l'*Évangile*, t. II, pl. LV, LVI, LVII.)

6. Maintenant que nous sommes fixés sur l'origine au moins probable des cabas de Monza, nous aimerions savoir comment et à quelle époque ils sont arrivés dans la basilique de cette ville. La chronique locale est muette à cet égard. Toutefois, nous pouvons faire une supposition qui ne manque pas absolument de fondement. Dès lors que nous voyons dans cette église des ampoules provenant certainement de Jérusalem, pourquoi ne croirions-nous pas également que les cabas ont pu faire partie du même don? En effet, ils ne pouvaient être conservés qu'à Jérusalem, car, à l'époque de Théodelinde, les reliques de la ville sainte n'avaient pas encore été transportées toutes à Constantinople, et il était naturel que la pieuse reine cherchât à se procurer en Terre Sainte un grand nombre de reliques pour l'édifice somptueux qu'elle venait d'élever dans la capitale de la Lombardie.

7. Il n'est pas fait mention des cabas avant le XIe siècle. Ils ne reparaissent ensuite dans les inventaires qu'au XVIIe. On les dit alors enfermés dans une cassette de cyprès ou dans un vase en bois peint en rouge. Les cadres actuels sont enregistrés pour la première fois en 1768.

Il ne sera pas inutile de grouper ensemble les neuf textes des inventaires, car de leur rapprochement peut jaillir quelque lumière inattendue. « De sportis apostolorum. » (1042, n° 42.) — « In capsa cipressina, sportulæ trium discipulorum Domini. » (1602, n° 48.) — « In vase ligneo rubeo, cistella sive sportella quam Do-

minus noster Hiesus Xps deferebat. » (1602, n° 59.) — « Una picciola sportella di Christo Nostro Signore, fatta nella forma appunto che sono le nostre, ma intrecciata di palme. » (1613, n° 2.) — « Tre sportelle di palma degli apostoli, in alcuni luoghi ripezzate, testimonii della vera povertà loro. » (1613, n° 13.) — « Una picciola sportella di N. S., opera (come alcuni credono) di S. Giuseppe, fatta nella forma apponto che sono le nostre, ma intrecciata di palme. » (*Invent. du* XVIIIe *siècle*, n° 9.) — « Quattro sportelle degli Apostoli, delle quali una fu dell' Apostolo ed Evangelista S. Giovanni. » (*Ibid.*, n° 24.) — « Un quadro tutto d'argento con cristallo davanti, con entro la cestella formata di palme di uno delli apostoli. » (1768, n° 53.) — « Un quadro d'argento con cristallo d'avanti, con entro la cestella formata di palme, che portava Gesù Cristo. » (1768, n° 54.)

Or ces textes donnent lieu à quelques considérations également importantes :

Si la désignation la plus ancienne est, en même temps, la plus vraie, comment se fait-il qu'au XVIIe siècle, on ait pu établir qu'un des cabas avait appartenu personnellement au Christ, quand la tradition affirmait qu'ils avaient tous servi aux apôtres? Comment assurer aussi qu'il est l'œuvre de saint Joseph (1) et sur quoi

(1) Puisque le nom de saint Joseph a été mis en avant, je citerai un bas-relief allemand du XIVe siècle avancé, qui représente l'Adoration des mages et garnit le tympan de la porte de l'église de Karuthein (*Mittheilungen*, 1873, p. 119.) Saint Joseph, assis derrière la Vierge, tient sur ses genoux un panier à une anse et tressé grossièrement en osier, à la façon de ceux que font les paysans; autrement dit, les brins d'osier courent horizontalement, sans se toucher, enlaçant

se basait-on pour attribuer un des quatre autres à saint Jean (1)?

Le *de sportis*, employé en 1042, est une locution assez vague par elle-même. Régulièrement, elle devrait s'entendre de fragments ou parcelles empruntés aux paniers apostoliques. Mais, en présence des objets, cette objection ne peut se soutenir, et il faut traduire par *quelques-uns des paniers des douze apôtres*. Il est fâcheux que, dès cette époque, leur nombre n'ait pas été spécifié.

En 1602 et 1613, il existait quatre paniers, un attribué au Christ et les autres dits des apôtres. Au commencement du XVIIIe siècle, on en comptait cinq. Comment se fait-il qu'en 1768 on n'en comptât plus que deux? Qu'avait-on donc fait des autres? Pourquoi les tenait-on systématiquement à l'écart dans les armoires du chœur?

La plus ancienne étiquette ne remonte pas au delà du XVe siècle; c'est bien tard pour une tradition qui s'accuse nettement dès le XIe. Les autres étiquettes ne sont pas antérieures au XVIIe siècle (2). Cependant je n'y verrais pas un argument de bon aloi contre l'authen-

des tigettes de bois plantées verticalement, de distance en distance, et alternativement apparentes ou non au dehors.

(1) Antonin le martyr, dans son Itinéraire de terre sainte, dit avoir vu à Sepphoris, qui se nommait alors Diocésarée, la meule avec laquelle la sainte Vierge écrasait le grain pour faire le pain, son panier et la chaise sur laquelle elle était assise quand l'ange lui apparut: « Venimus in fines Galileæ, in civitatem Diocæsaream, in qua adoravimus præ veneratione molam et canistellum sanctæ Mariæ, in quo loco est cathedra in qua sedebat quando ad eam venit Gabriel archangelus. » (Michon, *Voyage religieux en Orient*, t. II, p. 7).

(2) M. Aguilhon pense que l'écriture est celle du temps de

ticité des cabas, car j'ai constaté que souvent les étiquettes ont été renouvelées dans des récognitions faites à différentes époques et presque toujours l'étiquette nouvelle calquait l'ancienne. Il est donc infiniment probable que les étiquettes les plus récentes reproduisent celles qu'elles ont remplacées et que deux fois elles ont été traduites en italien, pour être plus facilement rendues intelligibles. La diversité même des formules prouve que le scripteur ne s'est permis aucune modification dans le texte qu'il avait sous les yeux.

8. Passons maintenant à la description de chaque cabas en particulier.

Le premier et plus précieux des cabas (1) est celui



qu'une étiquette parchemin, écrite au XVIIe siècle, désigne comme ayant appartenu au Christ :

l'archiprêtre Girolamo Settala (1603-1618), qui procéda à la récognition des reliques.

(1) Je donne ici une gravure de ce cabas, d'après un dessin fort exact de M. Nodet.

Sanct[mi] D . N. IESV christi
CISTELLVLA

Largeur : 0,26 c.; hauteur : 0,21 c.; hauteur de l'anse : 0,16 c.

La forme est triangulaire, avec côtés légèrement courbes : la pointe terminale, saillante au dehors, démontre clairement le procédé d'exécution. En effet, c'est de là que partaient les lamelles qui forment la contexture du cabas : aussi sont-elles solidement fixées ensemble.

Le dessin est celui de la feuille de fougère : on en compte onze rangs. La partie inférieure est teinte en jaune, le reste conservant la couleur naturelle du palmier. Le bord supérieur est doublé intérieurement sur un seul rang, à l'aide d'un replis, de manière à lui donner plus de force, cette partie étant plus exposée que les autres à se dégrader. L'anse se compose de cordelettes tordues, également en palmier, et est fixée au rebord par deux liens de même nature.

L'état de conservation est satisfaisant, sauf au côté droit, qui a été emporté, à l'extrémité seulement sur une hauteur de quatre rangs.

Au fond du cabas on remarque une tache rouge, provenant certainement de ce qui a pu y être déposé anciennement, comme serait un fruit trop mûr, un objet humide.

Le second cabas fut à l'usage d'un apôtre, ainsi que nous l'apprend l'étiquette apposée au XVIIe siècle et libellée en italien : « Vno dé tré Cestelli de SS. Apostoli. » Ainsi le trésor doit en posséder deux autres ayant eu, à l'origine, la même destination.

La largeur, à l'ouverture munie d'un replis de ren-

fort, est de 0,17 c., et la hauteur de 0,16 c. Le travail est plus serré et plus fin qu'au cabas du Christ : la teinte est plus foncée et le dessin est également différent. Ainsi les quatre premiers rangs sont en feuilles de fougère, vient ensuite un chevronné et la partie inférieure reprend les quatre rangs du bord supérieur : la pointe est rentrée en dedans.

Ce cabas a perdu son anse : déformé en arrière, dechiré en avant, il est, en outre, gravement endommagé au côté droit, où il présente une plaie béante.

Le troisième cabas est un des trois dont se servirent les apôtres. Nous sommes renseignés à cet égard par une petite étiquette en parchemin où le XV[e] siècle a écrit en gothique carrée et avec abréviations : « Sporta una ap(osto)lor (um). »

Largeur : 0,20 c.; hauteur : 0,23 c.; hauteur de l'anse: 0,07 c.

L'aspect d'ensemble est celui d'un triangle allongé, à côtés arrondis ou plutôt d'une véritable ogive renversée. La pointe est rentrée de façon à ce qu'elle ne paraisse pas. Le travail est moins fin qu'au cabas précédent, mais beaucoup plus serré. Les feuilles de fougère se superposent sur quinze rangs : le rang supérieur se replie à l'intérieur pour renforcer le rebord. A la partie antérieure, deux lignes brunes accusent le chevron : elles se poursuivent en pointe de l'autre côté, où elles commencent à mi-hauteur du cabas.

La conservation serait parfaite, si l'anse n'avait été brisée : sa longueur n'est donc plus certaine, puisque nous n'avons que les deux amorces d'attache. La cordelette est faite de trois feuilles de palmier tressées : elle est solidement fixée au dehors par d'autres feuilles de palmier en trois endroits.

Le quatrième cabas, d'une conservation irréprochable, est le troisième qui porte le nom des apôtres. Son étiquette en parchemin date du XVII[e] siècle ; elle est en écriture cursive et en italien : « Vno de tre sportellini de SS Apostoli. »

M. Aguilhon a eu l'amabilité de m'en faire faire, par M. Bianchi, un dessin de grandeur naturelle. Les dimensions sont en hauteur : 0,21 c. et 0,27 c., avec l'anse, qui mesure elle-même 0,14 c. La largeur donne à l'ouverture, 0,13 c. et 0,11 c. à la naissance de la pointe.

Ce cabas, très finement exécuté, se fait surtout remarquer par son élasticité, ses nuances alternées et sa forme très allongée. Le rebord offre le repli habituel et la pointe est rentrée à l'intérieur.

L'anse est formée de trois cordelettes tressées, terminées par deux boucles, lesquelles sont fixées aux rebords. Chaque cordelette admet deux fils, l'un jaunâtre et l'autre alternativement bleu et rouge. En haut, trois lignes horizontales sont disposées en feuilles de fougère et huit en bas. Le cabas proprement dit ou sa panse est à peu près rectiligne sur les côtés, car il ne diminue sensiblement que vers la pointe. Cette partie est ornée de dessins dont les lignes ne sont pas droites, mais procèdent par saccades, vu la difficulté de les faire régulières. En examinant bien, je crois y voir des grappes de raisin, pendant à des arcades en cintre surbaissé, que supportent des colonnes à bases élevées. Les colonnes et les grappes se détachent en bleu ardoise sur le fond jaunâtre : toute la contexture est tressée également en bandes de ces deux mêmes couleurs.

Le décor de ce cabas diffère si notablement de celui des autres qu'il peut paraître d'origine suspecte. Toutefois,

si l'on avait des doutes sur l'ornementation de ses flancs, qui pourraient faire songer à quelque produit arabe ou persan, la forme indiquerait probablement une origine antique. En effet, je crois y reconnaître, soit la *corbis*, soit la *corbula* dont Rich parle en ces termes : « *Corbis*, panier en osier, en forme de pyramide ou de cône, qui servait à plusieurs fins dans l'agriculture. Ses différents usages sont en général distingués par une épithète caractéristique ; ainsi *corbis messoria*, panier dont on se servait pour mesurer le blé en épis, par opposition au *modius*, dans lequel on le mesurait après qu'il avait été battu ; ou dans lequel les épis étaient ramassés par les moissonneurs, quand chaque épi était séparé de la tige avec un instrument dentelé comme la scie, au lieu d'être coupé avec la paille.

« Le spécimen donné ci-dessous est pris d'une fresque du sépulcre de la famille des Nasons sur la voie Flaminienne près de Rome, où il apparaît plusieurs fois entre les mains de personnes occupées à des travaux rustiques ; on peut le regarder comme un vrai spécimen de la *corbis* ou *corbula* romaine, en raison des usages auxquels il est employé, de l'analogie de sa forme avec les descriptions citées en tête de cet article et parce qu'un panier de la même forme et de la même nature est employé maintenant par les paysans de Naples pour des usages semblables et appelé d'un diminutif du même nom, la *corbella*.

« *Corbula*, diminutif de *corbis* : petit panier employé pour ramasser des fruits, comme panier à pain et pour porter les plats de la cuisine à la salle à manger. » (*Dict. des Antiq. romaines et grecques*, p. 191, 192.)

Le cinquième et dernier cabas fut ainsi étiqueté au XVIIe siècle avec quelques abréviations qu'il est inutile

de reproduire : « Sporte (1) trium discipulorum Domini Jesu Christi. » Ici il est question du cabas d'un des disciples du Sauveur. Mais comme les disciples étaient au nombre de soixante-douze et qu'aucun d'eux n'est spécialement nommé, il est impossible de préciser quels sont ces trois (2).

La hauteur est de 0,22 c. et la largeur de 0,19 à l'ouverture. J'y relève cette particularité qu'au bord supérieur est fixé un appendice en forme de segment de cercle, d'une largeur de 8 centimètres. Il devait se rabattre sur le cabas dont il formait le couvercle, ce qui le fait ressembler à une bourse.

Les tiges de palmier sont de deux nuances, l'une jaunâtre, qui est la couleur naturelle; l'autre purpurine, qui a été obtenue par la teinture.

Le fond est pourpre, avec des dessins formant losanges qui se détachent en jaune à l'aide de trois raies. Les deux premiers rangs sont en feuilles de fougère, ainsi que les trois derniers, tandis que le milieu forme un chevronné.

(1) On remarquera *sporte* au pluriel, ce qui serait assez irrégulier, si l'inventaire de 1602 ne portait aussi *Sportulæ trium discipulorum*. Les deux autres existaient donc encore au XVIIe siècle, et le nombre des cabas aurait été ainsi porté à sept.

(2) L'Évangile emploie souvent le mot *disciple* dans le sens *d'apôtre*. Cependant, il est possible qu'il faille distinguer ici et avoir deux catégories de personnes différentes : autrement, pourquoi le scripteur aurait-il écrit trois fois *apostoli* et changé ensuite pour inscrire *discipuli* dans un cas identique?

La concordance montre bien *deux disciples* ensemble, mais jamais *trois* : il n'y a donc pas dans ce chiffre allusion à un texte évangélique.

La calotte sphérique qui sert d'amortissement a sa pointe dissimulée à l'intérieur : dans ses huit rangs en feuilles de fougère, les bandes rouges et jaunâtres se succèdent trois par trois.

La forme générale est un triangle, à côtes courbes e allongées, avec pointe mousse. La texture est soignée et fine, mais un peu lâche d'exécution, ce qui laisse du jour entre les mailles.

La conservation ne laisse absolument rien à désirer, sauf l'anse qui a disparu.

9. Après cet exposé, convient-il d'admettre ou de rejeter l'authenticité des cinq cabas? A vrai dire, je serais plutôt porté vers l'affirmative. Cependant je dois avouer que, faute de termes adéquates de comparaison, la question ne peut être tranchée archéologiquement. Pour que la réponse au doute fût péremptoire et victorieuse, il serait essentiel de comparer avec d'autres objets similaires, d'une authenticité non suspecte et d'une date certaine; mais ce rapprochement, même avec des objets existants, n'établirait pas encore rigoureusement l'identité nécessaire pour la récognition *scientifique*, je ne dis pas *canonique*, car celle-ci se contente d'une authenticité morale plutôt qu'absolue. En effet, là les caractères intrinsèques d'époque manquent totalement. Nous ne sommes pas en face d'un produit artistique, mais d'une œuvre grossière, façonnée sans industrie et ne portant par elle-même aucune marque personnelle. C'est si vrai que le rédacteur du catalogue de 1613 déclare expressément que le cabas ressemble de tous points à ceux que l'on faisait de son temps en Italie.

Essayons toutefois une justification archéologique.

Pour juger pertinemment ces cinq cabas, uniques en leur genre, car il n'en a pas été signalé d'autres dans

aucun trésor d'église, force nous est de recourir à des similaires plus anciens qu'eux. Or, au musée égyptien de Turin, si riche en monuments de toute sorte, j'ai vu des sandales en feuilles de palmier, tressées de diverses manières, dont la plus simple est le réticulé. Sur l'une, les bandes rouges alternent avec les bandes jaunes. Les cordonnets sont tressés ou roulés.

Mais, ce qui nous intéresse davantage, ce sont des corbeilles rondes ou triangulaires, rendues rigides par une armature, terminées en pointe et tressées en chevronné, faites évidemment pour être portées à la main. Quatre boucles montrent la manière dont s'attachaient les anses, car il devait y en avoir deux. Ce qu'on a pris pour un chapeau dont les rebords auraient entouré le cou, me semble plutôt une variété de corbeille (1).

Quoi qu'il en soit, les points de similitude avec les cabas de Monza sont les suivants : texture en feuilles de palmier, parfois teintes, cordonnets tressés, dessin chevronné. De l'Égypte, le type a pu fort bien passer à la Palestine, à moins que des procédés aussi primitifs n'aient été usités en même temps dans les deux pays, sans influence directe, quoique la Palestine ait souvent emprunté à l'Égypte les types de sa civilisation avancée.

J'ajouterai une réflexion, non pas pour donner lieu à suspecter l'authenticité, mais pour mieux établir, par les monuments mêmes, combien l'assimilation est dif-

(1) M. de Linas, décrivant des bronzes assyriens, parle d'un chargement de barque : « colis, lingots métalliques, rognons de gemmes, étoffes, emportés à dos d'homme dans des couffes de sparterie. » (*Revue de l'art chrét.*, t. XXXI, p. 281.)

ficile. Dans la basilique de Saint-Marc, à Venise, une grande mosaïque du XIIe siècle, couvrant la paroi orientale du transsept sud, représente la translation des ossements de saint Marc d'Alexandrie à Venise. Or ces ossements, qui avaient été volés, sont cachés, sous de la viande de porc, dans un cabas identique que deux matelots ont suspendu par l'anse à un bâton qu'ils portent à la main. A la Chartreuse de Pavie, à l'entrée du transsept droit, se dresse une grande statue en marbre, sculptée par un artiste du XVIIe siècle (1), à l'imitation de celle de Michel-Ange, qui est à Rome dans l'église de la Minerve. Or, à ses pieds, on remarque, dans un coufin tressé, plusieurs instruments de la Passion, tenailles et clous. Évidemment, le mosaïste et le sculpteur, sans grands frais d'imagination, ont reproduit simplement un modèle que la vie ordinaire leur rendait familier.

En sorte que les cabas de Monza, par cela seul qu'ils ressemblent aux cabas fabriqués à toutes les époques (2), ne peuvent être datés rigoureusement par les

(1) L'auteur anonyme de la brochure : *Une visite à la Chartreuse près de Pavie* (Milan, 1871), dit : cette « belle statue d'auteur inconnu » (p. 47).

(2) « Tertia vice, quando reversus a Roma (Robertus dux) cum papa Gregorio (à la fin du XIe siècle), posuit in capitulo (au mont Cassin), mille solidos Amalfitanos et centum bizanteos super altare et abiens hinc, misit 190 farganas fratribus in dormitorio. » Pertz rapporte ce texte dans les *Monumenta Germaniæ historica*, t. IX, p. 743, et ajoute en note : « Farganæ quid sint non invenio. Sarganæ vero (et forte sic ab auctore scriptum et a librario corruptum), Suidæ et Hesychio sportæ sunt vimineæ, crates ex juncis, quæ usui monachorum aptæ. Piscinam speciem esse rectius, ut vide-

données de la science actuelle. Aussi, pour les faire remonter au premier siècle et à l'âge apostolique, nous n'avons d'autre preuve qu'une tradition écrite, écho peut-être de la tradition orale, mais qui ne fait pas son apparition avant le XI[e] siècle. Heureusement l'inventaire est antérieur à la première croisade, car on sait que ces expéditions pieuses et chevaleresques inondèrent l'Europe d'une foule de reliques, qui peuvent n'être pas fausses en tant que reliques, mais dont trop souvent les attributions sont insoutenables et l'identité impossible à affirmer, en présence de la répétition de la même relique en plusieurs lieux.

10. Je ne puis dissimuler ici quatre objections qui ne manquent pas de gravité.

L'une se réfère à l'état de conservation, qui n'est pas le même pour tous. Le premier et le second cabas montrent suffisamment par leurs déchirures qu'ils ont servi, tandis que les autres sont pour ainsi dire intacts, ce qui laisserait entendre que leur usage ne fut pas de longue

tur, conjicitur in nova Ducangii editione. » Je préfèrerais, au contraire, *cabas* à poisson, non pas que je voie bien d'une manière précise l'emploi du cabas au dortoir; mais parce qu'un don de poisson aurait été fait au *réfectoire*, comme les autres sont faits, en raison de leur destination, *in ospitali*. *in infirmario :* or, précédemment, il était question d'un don de 100 skifatas ou pièces de monnaie *in refectorio*. Les poissons mangés, les *caques* auraient été utilisées au dortoir.

Le chevalier Bertolotti, parlant d'une industrie locale, cite l'envoi par le châtelain de Cumiana au prince Amédée, en 1349, de quatre « coffinorum » et il ajoute aussitôt : « Canestri di vimini, in latino detti *cophini*..., o meglio coffanetti. » (*Cumiana*, p. 34, 54.)

durée. Dans ce cas, il serait difficile d'admettre que les apôtres les aient tenus à la main pendant leurs longues courses à travers la Judée, à moins de dire qu'ils ne les portèrent que pendant un espace de temps très limité.

L'autre difficulté concerne le quatrième cabas, dont l'ornementation concorderait mieux avec le règne de Théodelinde qu'avec l'âge apostolique.

La date possible de celui qui est exceptionnellement orné donne en même temps prétexte à une question d'origine qui cadrerait naturellement avec la date. Pourquoi donc, mettant à part les deux premiers cabas, qui sont hors de cause, ne supposerait-on pas que les reliques des apôtres, envoyées d'Orient, vinrent dans ces cabas? Dans la suite des siècles, par une confusion très ordinaire au moyen âge, on aurait qualifié *cabas des apôtres* les cabas qui n'auraient eu, à l'origine, d'autre destination que le transport de leurs reliques sacrées? Cette raison n'est pas sans valeur et je puis l'étayer d'un texte du XIIIe siècle: « Item, de pulvere et vestimentis B. Amati et cista in qua posita fuerunt ossa ipsius aliquantulum, pre nimia vetustate putrida. » (*Invent. de Douai*, an. 1220, apud Pertz, *Mon. Germ. hist.*, t. XXIV, p. 29.)

Troisièmement, le dernier cabas ressemble tellement par son couvercle aux aumônières ou escarcelles dont se munissaient toujours les pèlerins dans leurs lointaines expéditions, qu'on songe involontairement à quelqu'un de ces *paniers* qui dut revenir de Terre-Sainte à Monza, à la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe.

La quatrième objection est la plus grave de toutes.

Le comte Riant a publié, d'après un manuscrit du XIIIe siècle, dans *Alexii I Comneni Epistola*, p. 48, le fragment d'un sermon, « sermo ad Iherosolimitas », qui atteste que les douze cabas de la multiplication des

pains étaient conservés à Constantinople : « In Constantinopoli habentur reliquie pretiosissime Domini...... Duodecim cophini fracmentorum ex quinque panibus et duobus piscibus ».

Ce sermon répète dans les mêmes termes la lettre de l'empereur Alexis, écrite en 1092. Nicolas de Thingeys, en 1157, mentionne dans son catalogue des reliques conservées au palais de Bucoléon : « XII cophini, quos apostoli portaverunt. » (*Exuv. sac.*, t. II, p. 215). Enfin Antoine, archevêque de Novgorod, écrit, en 1200, qu'il a vu au même palais « XII cophini quos panibus impleverat Christi benedictio, antequam ipsemet et discipuli ejus de his comederint ; sunt autem panes muro infixi. » (*Ibid.*, p. 224.)

Or les reliques de Constantinople n'ont été dispersées dans le monde entier qu'après la prise de cette ville, en 1204, par les croisés, comme en témoigne M. Riant dans ses *Exuviæ sacræ*. Mais les cinq cabas de Monza ont une autre origine, puisqu'ils étaient déjà dans le trésor en 1049. Heureusement, pour nous tirer d'embarras, deux sont dits, l'un du Christ et l'autre d'un disciple. La difficulté ne porte donc plus que sur trois appartenant aux apôtres. Je répondrai que, dans ces termes et avec la précision des trois témoignages cités, la question est insoluble et que nous nous trouvons en face d'un *duplicata* que n'explique pas la tradition.

11. Je me résume : je n'attaque pas l'authenticité des deux premiers cabas qui, par certains côtés, paraît plausible : pour les trois autres, j'avoue qu'il s'élève dans mon esprit des doutes fondés, que leur dissemblance, leur contexture et leur conservation accusent davantage. Aller plus loin n'est pas de ma compétence, mais uniquement du ressort de l'autorité ecclésiastique

qui seule a qualité pour maintenir ou supprimer le culte des reliques reconnues douteuses.

L'étiquette et le catalogue, se tenant forcément sur la réserve, sont formulés en ces termes : « Cinq cabas, de forme et d'ornementation diverses, tressés en feuilles de palmier, parfois teintes en jaune, bleu ou pourpre, que la tradition dit avoir servi à Notre-Seigneur, à trois de ses apôtres et à un de ses disciples. »

III.

BRODERIE DE LA VIERGE

(VIe - VIIe siècle?)

1. L'étiquette, apposée sur cette relique, est ainsi conçue : « *Exemplar beatæ Mariæ virginis.* » L'inventaire de 1602, qui est le premier à en parler, porte, au contraire : *velum;* mais, plus tard, on spécifie et l'on y voit un patron de broderie travaillé à l'aiguille par la sainte Vierge. Je constate même qu'à un certain moment on semble confondre les deux objets ; l'un serait le voile proprement dit porté par la Vierge sur la tête, et l'autre un ornement brodé, placé par elle au cou de l'enfant Jésus. Dans tout cela existe une certaine confusion, puisqu'il y a deux articles distincts pour le même objet et que la tradition ne devient précise que très tardivement.

Voici les quatre textes des inventaires : « Velum B. M. V., vulgo nuncupatus *un medro.* » (1602, n° 10.) — « Un panno di tela, di due palmi per ogni lato, della medesima Signora, con l'ago da quella divina mano

variamente e delicatamente lavorato, pretioso non tanto per la cosa stessa quanto per la celeste fabricatrice. Chiamasi communemente *il Metro della Madonna*, il quale meglio si direbbe l'esemplare delle opere che ella andava facendo. » (1613, n° 8.) — « Un panno di tela, lavorato di seta rossa con l'ago dall' istessa Signora, universalmente detto l'*esemplare*. » (XVIII[e] siècle, n° 14.) — « Un quadro d'argento con cristallo, quale contiene l'*esemplare* fatto con ago da mani della B[ta]. Verg[e]. M[a]., quale serviva di mettere al collo del Bambino Gesù. » (1768, n° 52.)

Ces inventaires citent comme justification la croyance populaire *universelle*. Le nom donné, dit M. Aguilhon, signifie *patron, modèle :* en français, nous disons *exemple* pour les choses que l'on copie à l'école (1). Peut être le mot de *mètre* peut-il s'entendre encore d'une mesure quelconque relative à la Vierge : en tout cas, cette mesure était de deux palmes ou pieds sur chaque côté.

Ces dimensions ne correspondent guere à l'original que je vais décrire le plus minutieusement possible.

2. L'*Exemplar B. Mariæ Virginis* a une longueur, dans la partie brodée, de 0,26 c. et une largeur de 0,24 c. Sur le côté gauche, on observe la fin du tissu, dont le lé offre une raie rouge.

Cette pièce est allongée au moyen d'un morceau de grosse toile, bordée sur les côtés d'une toile plus fine et à la partie inférieure est un morceau de toile plus

(1) « Item en alant tousjours au contre mont d'icelle rue (la rue du Calvaire à Jérusalem), à dextre partie, a une maison en laquelle la doulce Vierge Marie apprinst à l'escole. » (*Le saint voyage de Ihérusalem par le baron d'Anglure*, 1395, édit. Michon, p. 60).

TRÉSOR DE MONZA

Bulletin Monumental 1882



Héliog Dujardin

TISSU ORIENTAL
dit Broderie de la Vierge

fine encore qui se prolonge en effilés. Cette frange est longue de 0,07 c. et l'addition totale de 0,13 (1).

La pièce principale, dont tout le reste n'est que l'accessoire et le complément, n'est pas une broderie proprement dite, faite à la main, mais plutôt un tissu blanc et grossier, ornementé en soie rouge.

Le dessin est tracé carrément, comme dans la tapisserie : l'inexpérience de l'artiste rend assez difficile l'interprétation de sa pensée. Cependant, il me semble y voir des formes d'animaux, sommairement et maladroitement rendus. En quelques endroits on constate des additions de soie blanche, disposée sur quatre rangs, mais en petite quantité.

Le dessin se divise horizontalement en quatre bandes parallèles : la séparation se répète trois fois.

Dans la bande d'en haut je note une chouette et deux oiseaux, affrontés par la tête seulement, car les corps sont adossés.

A la seconde bande, un oiseau se tient entre quatre chevaux, deux à droite et deux à gauche, placés devant une mangeoire.

Le troisième registre est plus étroit, ainsi que le suivant : il est orné de fleurons.

Enfin, dans ce dernier, trois dragons sont représentés à la file, la langue tirée et la queue repliée sur la croupe.

3. Que dire de cette pièce d'étoffe, soit pour la date, soit pour l'attribution ? Pour fixer une époque appro-

(1) Ces trois pièces de rapport ont une grande analogie, comme texture, avec les corporaux des apôtres, à qui elles ont pu être empruntées, car j'établirai ultérieurement leur dispersion et mutilation.

ximative, je songerais au VIe ou VIIe siècle, mais sous forme dubitative. Quant au premier siècle, je le repousse résolument.

Le style est très certainement oriental, arabe peut-être. Quoi qu'on en ait dit depuis deux siècles, ce n'est pas une broderie faite à la main, un travail produit après coup sur un fond préexistant, mais un véritable tissu, où l'ornementation fait corps avec l'étoffe.

Quel nom donner à une pièce qui n'est probablement pas dans son intégrité première et dont nous n'avons plus sous les yeux qu'un fragment notable? Je n'ose rien risquer à cet égard; mais, puisque le mot *voile* a été prononcé au XVIIe siècle, je dois dire que, dans son état actuel, la pièce est bien réduite pour pouvoir devenir un *omophorion*.

4. L'attribution à la Vierge est-elle plus soutenable? Sans la nier positivement, je vais essayer de l'expliquer.

Les textes et les monuments nous montrent fréquemment la Vierge filant et tissant (1), aucun ne parle de broderie. En principe, l'existence d'une étoffe travaillée par Marie est donc admissible; en fait, on peut citer au moins quatre objets de cette sorte. L'inventaire de Monza, en 1042, enregistre, parmi les reliques, de la pourpre qu'elle tissa, pendant qu'elle était enceinte du fils de Dieu : « De purpura beate Marie, quando Dominus portans in utero fecit. » Au XIIIe siècle, le monastère de Saint-Alban possédait « De panno quem S. Maria manibus suis texuit. » (*Mon. Anglic.*, t. II,

(1) Je ne reviendrai pas sur cette thèse, que j'ai longuement développée dans le *Bulletin monumental*, t. XLVI, p. 480-483.

p. 233.) Monlezun cite, parmi les reliques de la métropole d'Auch, d'après un ancien inventaire, « d'un drap travaillé par la très sainte Vierge » (*Vies des saints évêques d'Auch*, p. 94). La tunique sans couture, qui est à la fois à Trèves et à Argenteuil, passe pour une œuvre de ses mains. (Rohault de Fleury, *Mém. sur les instr. de la Passion*, p. 250 et suiv.)

Le voile de Jérusalem jouit, au moyen âge, d'une réputation particulière (1). « Vers la fin du VIIe siècle, un pèlerin qui visitait la Terre Sainte, Arculfe, vit à Jérusalem un voile qui passait pour avoir eté tissé par la Vierge et qui était l'objet d'une grande vénération. On y avait représenté le Sauveur et les douze apôtres. (*Itinera et descriptiones Terræ Sanctæ*, édit. Tobler, t. I, p. 156. Voir aussi Théodoret, *Hist. eccl.* lib. I, cap. XXIX.) L'origine

(1) « Au VIIe siècle, Arculfe trouva à Jérusalem une pièce d'étoffe ou de tapisserie qui passait pour être un ouvrage de la divine Vierge et que toute l'Église de Jérusalem avait, dit-il, en grande vénération : l'on y voyait les douze apôtres et le Sauveur représentés de couleur naturelle sur un fond de couleur verte : « In quo videlicet linteo duodecim apostolorum formulæ habentur intextæ, et ipsius Domini imago figurata. Cujus linteaminis una pars rubei coloris et altera e regione in altero latere viridis habetur. » (Lecanu, *Hist. de la sainte Vierge*, p. 355.) La citation doit être rétablie dans son intégrité : « *De linteo quod, ut fertur, sancta contexuit Maria Virgo.* — Aliud quoque linteum majus Arculfus in eadem Hierosolymitana civitate vidit, quod, ut fertur, sancta Maria contexuit et ob id magna reverentia in ecclesia habitum totus veneratur populus. In quo videlicet linteo duodecim apostolorum formulæ habentur intextæ et ipsius Domini imago figurata, cujus linteaminis una pars rubei coloris et altera e regione in altero latere viridis habetur. »

légendaire attribuée à ce voile prouve du moins qu'il pouvait être considéré dès lors comme fort ancien ; les sujets qui y figuraient permettraient de croire qu'il datait du IVe siècle environ. » (Bayet, *Recherches*, p. 74.) (1).

5. Pour avoir la vérité sur ce voile, une observation fondamentale est nécessaire. Il est bien évident que la Vierge n'a pas reproduit elle-même, soit par le tissage, soit par la broderie, les effigies du Christ et des apôtres, ce qui aurait supposé de sa part des connaissances approfondies du métier et se serait même trouvé en opposition avec la loi de Moïse, dans laquelle elle avait été

(*De locis sanctis*, lib. I, cap. XI, *apud* Migne, *Patrologie*, t. LXXXVIII, col. 78.) Ainsi ce voile était en *lin*, avec ornements rouges d'un côté et verts de l'autre. L'étoffe de Monza est également en toile, agrémentée en rouge. Le Christ soul y est figuré en *image* et les douze apôtres n'y apparaissent qu'en *formules* ou en lettres, c'est-à-dire que leurs noms sont *tissés* dans l'étoffe. Un des corporaux des apôtres présente de même des monogrammes en rouge, autour d'un monogramme central allusif au Christ.

(1) On m'a fait observer que je multipliais les citations et évitais constamment les renvois. J'agis ainsi par système, dans l'intérêt même du lecteur, qu'il puisse ou non compléter l'indication. De deux choses l'une : ou il a dans sa bibliothèque, ou il n'a pas le livre qu'on lui signale. S'il l'a, c'est lui éviter une perte de temps que de le déranger pour un passage souvent de quelques lignes au plus; c'est lui rendre service, s'il ne l'a pas.

M. Bayet eût donc bien fait de reproduire les textes de Théodoret et de Tobler : ne les ayant pas sous la main, je ne puis, par conséquent, les contrôler. Mais on a vu, par la citation que donne l'abbé Lecanu, qu'il y a intérêt à lire l'original lui-même, puisque je l'interprète différemment de M. Bayet.

élevée et qui interdisait la représentation humaine. Donc ce voile montré et décrit est apocryphe. Cependant, comme la tradition n'a pas pu se fixer sur un objet faux quant à l'origine, il faut en conclure que derrière le voile exhibé se cachait un autre voile, celui même dont Marie fut l'auteur. Rien n'est plus fréquent au moyen âge que ces enveloppes, qui avaient pour but de mieux conserver l'objet vénéré et de l'entourer d'un certain mystère.

J'invoquerai en témoignage trois exemples contemporains. Tous les romipètes ont vu exposé, à Saint-Pierre du Vatican, un grand tapis rehaussé d'une croix, qu'on appelle communément la *coltre dei santi Martiri.* Plus d'une fois, on a haussé les épaules en examinant ce tapis, qui n'a certainement pas l'aspect catacombal, puisqu'il ne remonte pas au delà du pontificat de Grégoire XIII. Avec moins de précipitation ou en questionnant les gens compétents, on aurait su que cette tenture de velours et de soie n'était qu'une couverture jetée sur le *linceul* qui recouvrait les corps des martyrs lors de leur transport à la basilique Vaticane. La relique proprement dite ne se voit donc pas, et pour la masse du public, son enveloppe est la relique elle-même. Combien de fois pareille méprise n'a-t-elle pas dû avoir lieu au moyen âge, où les populations étaient naïves et crédules?

La cathédrale de Foggia est renommée pour sa Vierge, dite des *sette veli*, à cause des sept voiles qui la recouvrent. En combien d'endroits, en Italie surtout, les tableaux les plus vénérés sont-ils ainsi dérobés aux regards par des voiles nullement transparents qui ne s'enlèvent qu'aux solennités?

Le saint suaire de Turin est entièrement caché par

son enveloppe, qui se renouvelle à l'occasion des grandes ostensions et que sont seules admises à coudre les princesses de la maison de Savoie.

Que dans le passé il en fût ainsi, les faits suivants le démontrent péremptoirement. Lorsqu'en 1810, la caisse qui contenait, à Trèves, la robe de Notre-Seigneur, fut ouverte, on trouva, à l'intérieur, « trois enveloppes de soie successives, l'une bleue, l'autre rouge et la troisième blanche : enfin on vit la sainte robe elle-même conservée dans toute sa longueur, mais pliée dans le sens de la largeur. » (Rohault de Fleury, *Mém. sur les instr. de la Passion*, p. 253.)

6. Le culte des enveloppes ou suaires se comprend d'autant plus facilement que, aux yeux des fidèles, elles avaient autant de vertu et d'efficacité que la relique elle-même : il était donc tout naturel, dès lors, qu'on les confondît dans un même sentiment de respect, de vénération et de confiance. Grégoire de Tours rapporte qu'il reçut d'un pèlerin un morceau d'étoffe de soie qui avait recouvert la vraie croix de Jérusalem et qui opérait des miracles : nous savons, d'autre part, par saint Fortunat, que cette relique était vénérée à Tours dans l'oratoire de sainte Croix. Le récit du premier de nos historiens va trop bien à ma thèse pour que je ne le reproduise pas intégralement.

« Advenit quidam qui nobis pallulam holosericam valde vetustam exhibuit (on l'avait sans doute renouvelée à cause de sa vétusté et c'est ainsi que le pèlerin l'avait obtenue), dicens ab hac in Hierosolymis crucem Domini involutam fuisse. Quod cum apud rusticitatem nostram incredibile haberetur ac rimaremur sollicite unde ei tanta ibidem fuisset gratia ut ista meruisset, cum sciamus in tempore quo sacrum hoc lignum adoratur,

non solum exinde nihil quemquam mereri, sed etiam importunim accedentem verberibus arceri, respondit : Quando, inquit, Hierosolymam abii, Futen abbatem reperi, qui magnam cum Sophia Augusta gratiam habuit, huic enim omnem Orientem quasi præfecto commiserat. Huic me subdidi et cum ab Oriente regrederer, ab hoc et sanctorum pignora et hanc pallam, de qua eo tempore sancta crux involvebatur, accepi. Postquam mihi vir ille retulit et hanc mihi pallam tradidit, præsumpsi fateor eam abluere et frigoriticis potum dare ; sed mox, opitulante virtute divina, sanabantur. Scindebam etiam exinde plerumque particulas et dabam religiosis pro benedictione. Uni vero abbati partem divisi, qui, post duos ad me annos rediens, cum sacramento asseruit duodecim ab ea energumenos, tres cæcos duosque paralyticos fuisse sanatos. Muto cuidam ipsam pallam in os posuit, sed cum dentes linguamque ejus attigit, statim vocem eloquiumque restituit. Quod nos fideliter credere ipsa Domini promissio illicit, dicens : *Omnia quæcumque petieritis in nomine meo, credite quia accipietis et venient vobis.* Marc., xi, 14. » (S. Gregor. Turonen., *De Glor. martyr.*, lib. I, cap. 6.)

De ce texte nous sommes en droit de déduire quelques conclusions importantes au point de vue de la *lipsanologie* ou science des saintes reliques.

La vraie croix était gardée avec un soin jaloux, on n'en distribuait pas des parcelles au premier venant et l'on éloignait même ceux qui insistaient comme des gens importuns. Quand sainte Radegonde voulut avoir un morceau de la vraie croix, qu'elle sollicita de la piété de l'impératrice Sophie, elle se fit recommander par des lettres du roi Sigebert et envoya

comme messagers des clercs désignés par l'évêque Marovée.

Cependant, pour satisfaire la dévotion des fidèles, on leur distribuait l'étoffe précieuse qui recouvrait la vraie croix et avait été pour ainsi dire sanctifiée par un long contact et un usage liturgique.

Cette étoffe se morcelait de manière à contenter un plus grand nombre de dévots, et chaque parcelle avait la même vertu que l'étoffe entière.

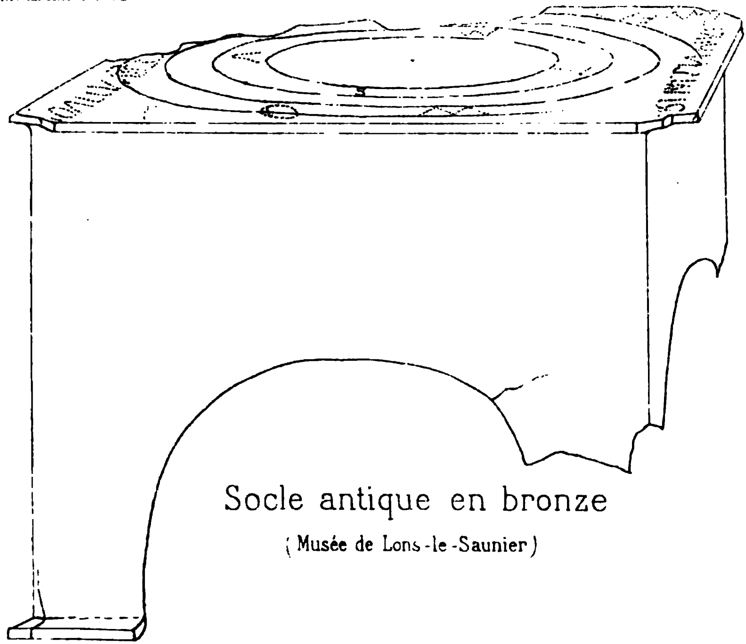
Son application sur la partie malade guérissait les infirmes qui avaient confiance en sa vertu, ou même on leur faisait boire l'eau dans laquelle on l'avait lavée ou simplement trempée.

Nous savons par les ampoules conservées au trésor de Monza qu'on donnait aussi, plus fréquemment et plus abondamment, de l'huile des lampes qui brûlaient devant la vraie croix.

Enfin, nous concluons que la relique était respectucusement enveloppée, suivant un usage constant, dans un suaire de soie, et qu'on ne la déposait pas à nu dans la châsse destinée à la renfermer. C'est ainsi que Serge Ier trouva enveloppée la vraie croix dans la sacristie de la basilique Vaticane, au VIIe siècle, au rapport du *Liber pontificalis :* « Interius plumacium ex holoserico superpositum, quod stauracis dicitur, invenit. Eoque ablato, inferius crucem, diversis ac preciosis lapidibus perornatam, inspexit ».

7. Par analogie, l'étoffe de Monza a pu, dans le principe, n'être qu'une enveloppe de la précieuse relique, soit que la relique elle-même ait disparu, soit que l'enveloppe par son contact avec le tissu sacré ait pu être considérée comme une relique de second ordre.

Voici ce qui m'est arrivé à Monza, lors du dépouil-



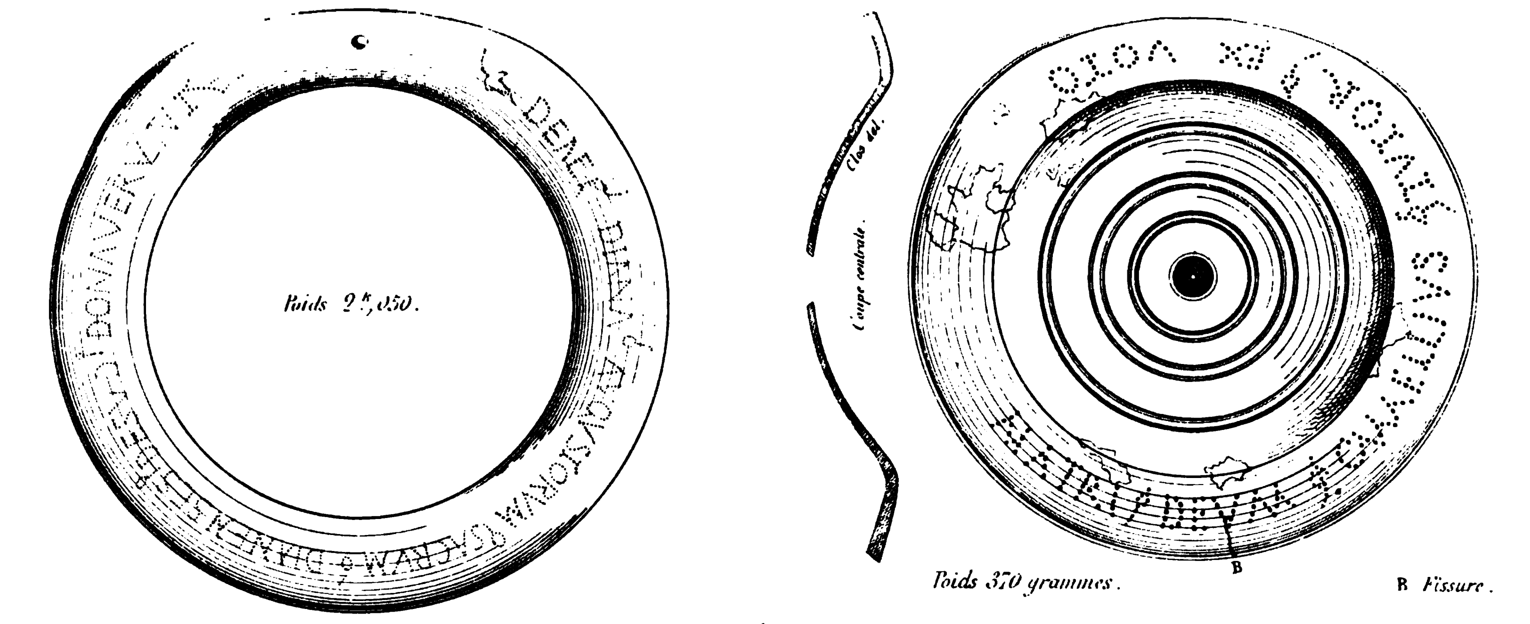
Socle antique en bronze

(Musée de Lons-le-Saunier)

Guiland Tours

L. Clos, del

Tablette du Socle



Réduction à moitié de la grandeur réelle.

Anneau de Bronze découvert à Vichy.
(Musée de Lyon.)

Cymbale de Bronze découverte à Grozon.
(Collection Z Robert.)

lement général des reliques renfermées dans les armoires de l'église. Une étiquette portait qu'il y avait de la *pourpre de la Vierge* dans le sachet fermé que je tenais en main. Quand je l'ouvris, je n'y trouvai pas le moindre fil rouge : la relique avait disparu, il ne restait plus que son enveloppe. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même de l'*exemplar?* Rien ne s'oppose à ce que, primitivement, il ait été le suaire protecteur d'une étoffe tissée par la Vierge; dans la suite du temps, l'étoffe s'est égarée et le suaire seul nous demeure actuellement.

Je n'ignore pas qu'on taxera d'hypothèses mes assertions. Mais, franchement, à défaut de preuves péremptoires, une bonne et sérieuse hypothèse, basée sur des faits analogues, ne vaut-elle pas mieux, au point de vue scientifique, qu'une tradition vague, sans racine dans le passé et inadmissible en soi? J'ai donné crédit à la conjecture, parce qu'elle seule pouvait s'étayer d'une donnée archéologique. Aussi ai-je rédigé l'article du catalogue dans ce sens : « Toile de lin, ouvrée en soie rouge, de manière à former des oiseaux, des animaux et des figures géométriques; tissu oriental du VIe siècle environ. Il est probable qu'il fut l'enveloppe d'un tissu fabriqué par la sainte Vierge, de là son nom populaire de *broderie de la Vierge.* »

X. BARBIER DE MONTAULT.

(*A suivre.*)

INSCRIPTIONS POINTILLÉES

SUR

OBJETS VOTIFS EN BRONZE

Les inscriptions en lettres pointillées paraissent avoir été d'un emploi fréquent en Gaule ; dans la seule série des objets en bronze consacrés au culte, j'en ai rencontré environ une vingtaine, dont quelques-uns sont inédits ou peu connus et que je crois intéressant de réunir ici en groupe, en laissant de côté pour le moment les objets religieux en argent et ceux d'un usage domestique.

I.

CYMBALE VOTIVE DE GROZON

(*Collection de M. Z. Robert, à Lons-le-Saulnier.*)

Au commencement de 1859, la *Revue archéologique* (16e année, p. 316) annonçait, d'après le journal l'*Union Franc-Comtoise*, que des ouvriers, occupés à creuser une cave à peu de distance de l'église Notre-Dame de Grozon (Jura), venaient de découvrir, avec des poteries sigillées et des plaques de marbre de Car-

rare, un pied de vase en bronze portant sur son limbe l'inscription pointillée :

MATRI · DEVM · CAMELLIVS · MOR · (*sic*) EX · VOTO·

Cette description n'est pas tout à fait exacte, et je suis en mesure de la rectifier d'après les renseignements que je dois à l'obligeance du propriétaire même de l'objet, M. Zéphirin Robert, conservateur du musée municipal de Lons-le-Saulnier. Tout d'abord je dois dire qu'il a eu le mérite d'assigner à ce prétendu pied de vase sa véritable attribution, à savoir, celle d'une cymbale, ce dont le lecteur se convaincra en examinant le dessin annexé à la présente notice (1).

(1) M. Z. Robert en a donné des surmoulages en plâtre aux musées de Besançon et de Saint-Germain-en-Laye. Un autre exemplaire a été communiqué à la Société des Antiquaires de France, dans la séance du 6 avril 1881; cet envoi était accompagné d'une lettre de laquelle j'extrais le passage suivant : « La cymbale fut trouvée par un géologue, il y a plus de trente ans, sur le territoire de Grozon, qu'il habitait, au bord du cendrier des salines celtiques de ce village, près de Poligny. Ce cendrier que j'ai exploré moi-même occupe une surface de 50 hectares environ sur 2 mètres d'épaisseur moyenne. C'est de là qu'ont été exhumées une grande quantité de poteries dites de Samos; le musée de Lons-le-Saulnier en possède de très beaux échantillons. Plusieurs monnaies gauloises qui en proviennent sont conservées au musée de Poligny. C'est aussi du voisinage de cette saline, encore aujourd'hui en exploitation, que proviennent les antiquités publiées par Caylus. Une importante fonderie celtique, découverte en cet endroit, il y a soixante ans, est tombée entre les mains d'un fondeur de Poligny qui en fit de très beaux robinets! »

C'est un disque renflé en mamelon dans la partie centrale et relevé sur les bords comme un chapeau chinois. de manière à former une rigole circulaire autour du mamelon; le centre est percé d'un trou apparemment destiné à livrer passage à une lanière servant d'empoigne, ainsi qu'on le voit sur une gravure prise d'une peinture de Pompéi (1). Une fêlure empêche d'apprécier la sonorité primitive de l'instrument. Diamètre du disque, 0m150; hauteur du mamelon, 0m025; diamètre du mamelon, 0m102; relèvement des bord, 0m003; épaisseur, 0m005; diamètre du trou central, 0m010; poids, 0 kil. 370.

Au fond de la rigole circulaire on lit, en lettres hautes de 0m008, une inscription qui occupe environ les deux tiers du pourtour :

MATRI ❦ DEVM ❦ CAMELLIVS ❦ TVTOR ❦ EX VOTO.

Des signes séparatifs, en forme de feuilles de lierre, *hederae distinguentes*, sont marqués après chacun des quatre premiers mots. L'inscription nous apprend que la cymbale a été consacrée à la mère des Dieux par un personnage nommé Camellius Tutor; or on sait que, dans le culte de cette déesse, il était fait usage de pareils instruments, avec accompagnement de tambourins, pour rappeler les chœurs bruyants des Corybantes chargés d'assourdir les vagissements de Jupiter enfant. Virgile en parle dans la quatrième *Géorgique*, vers 64 :

... et Matris quate cymbala circum.

(1) Anthony Rich, *Dict. des antiq. rom. et gr.*, v° *cymbalistria*.

Une inscription découverte près de Spalato, en Dalmatie (1), offre un rapport frappant avec l'ex-voto de Grozon par la mention de cymbales consacrées avec d'autres instruments à la *Mater Magna* :

CVRIA · PRIS
CA · MATRI · MAGNAE
FANVM · RIFECIT (*sic*)
SIGNA · POSVIT · LARO
PHORVM · CYMBALA
TYNPANA · CATILLVM (*sic*)
FORFICES · ADAMDATD (*sic*).

Par la découverte de la cymbale de Grozon, on peut croire qu'il y avait en ce lieu un culte de la grande déesse Idéenne, du reste très répandu en Gaule. Le nom gentilice du dédicant, *Camellius*, est rare ; je ne l'ai rencontré qu'une fois dans les recueils épigraphiques ; quant au cognomen *Tutor*, il est assez fréquent (2). Un Julius Tutor, de la cité des Treveri, est mentionné par Tacite.

Des cymbales en bronze, du même modèle que celle de Grozon, mais de dimensions plus considérables et sans inscription, ont été trouvées sur d'autres points de notre territoire.

Le musée de Bourges en possède une qui paraît provenir des fouilles exécutées vers 1840, à Drevant, près Saint-Amand (Cher), par M. Hazé. M. Buhot de Kersers

(1) C. I. L., III, 1952. Dans les lettres confuses de la fin de la dernière ligne, M. Mommsen croit reconnaître les mots *arum dat, d(edicat)*.

(2) *C. I. L.*, VI, 1686; cfr. Mommsen, *Inscr. Regn. Neap.*, 6793.

a bien voulu m'en envoyer un croquis coté avec une note de laquelle il résulte que cette cymbale a 0m280 de diamètre et qu'elle affecte la forme d'un chapeau chinois relevé de 0m036 au-dessus du plan de percussion; le mamelon, percé d'un trou central de 0m003 à son sommet, fait une saillie de 0m045 au-dessus de ce plan et dépasse de 0m007 le chanfrein de la bordure extérieure; l'ouverture du mamelon a 0m140 de diamètre. La cymbale, actuellement montée sur un pied, est très sonore; la surface est couverte d'une belle patine vert-foncé. L'examen à la loupe n'a fait découvrir aucune trace d'inscription, soit burinée, soit pointillée.

De son côté, M. le comte de Marsy m'apprend qu'une paire de cymbales en bronze est conservée au musée de Moulins, sous la dénomination erronée de timbres antiques (1). Elles ont été ramenées par la charrue d'un laboureur aux Trafès, propriété de l'hospice de Gayette (Allier), à 0m40 sous le sol, en 1873. Leur diamètre, comme celui de la cymbale de Bourges, est de 0m280; l'épaisseur, sur les bords, est de 0m005. La partie centrale forme une cavité de 0m130 percée en son milieu d'un trou de 0m025. Les bords ont 0m075 de largeur et se relèvent à la même hauteur que le mamelon central. Ces bronzes qui, à raison de leur épaisseur, n'ont pu être étampés, mais fondus, ont néanmoins été martelés afin de resserrer les molécules et leur faire acquérir plus de sonorité; l'un d'eux pèse 2 kil. 770, l'autre 2 kil. 720. Le musée de Naples en possède deux semblables (2).

(1) *C. I. L.*, III, 1197, 4845, 5094, 5131; V, 1908, 4921, 4922; VII, 386, 392, 394°. Allmer, *Inscr. ant. de Vienne*, II, p. 196; Brambach, *C. I. Rhen.*, 842.

(2) Bertrand, *Découverte de timbres antiques au domaine de*

Les cymbales n'étaient pas employées dans le seul culte de Cybèle. Un instrument de ce genre, conservé au musée de Berlin (1), porte une dédicace à Artémis Limnatis, principalement honorée à Limnai (2), sur le mont Taygète, entre la Laconie et la Messénie; diamètre, 0m090; caractères archaïques gravés au burin :

HOΠOPIΣ ANEΘEKE ΛIMNATI

soit, Ὁπωρὶς ἀνέθηκε Λιμνάτι : *Hoporis a consacré (cet objet) à Limnatis.*

Un autre, conservé au musée de la Société archéologique d'Athènes, porte en dialecte dorien une dédicace à Corè, la Proserpine grecque ; diamètre, 0m095 :

KAMOYN EΘYΣE TAI KOPFAI

soit, Κάμουν ἔθυσε τᾷ ΚόρϜᾳ : *Camun a sacrifié à Coré.*

II.

AUTEL VOTIF DE SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE

(*Musée de Lons-le-Saulnier*) — *inédit.*

Le musée de Lons-le-Saulnier possède un petit autel

Trafés, commune de Montolore (Allier), dans le *Bull. de la Soc. d'émul. de l'Allier*, t. XII, 1873, p. 533.

(1) *Archaelogische Zeitung*, t. XXXIV, 1876, p. 28, pl. V, article de M. Fraenkel, *Weihgeschenke an Artemis Limnatis und an Kora.*

(2) La *Diana Limnatis* est mentionnée par Tacite (*Annal.* IV, 13.)

en bronze recueilli, il y a plus de vingt ans, dans le village de Saint-Germain-en-Montagne (Jura), par le docteur Germain, de Salins. Nous le reproduisons d'après un bon dessin, dont nous devons la communication à M. Léon Palustre. C'est une base quadrangulaire creuse, en forme de table, reposant sur quatre pieds reliés entre eux par des arcatures évidées; il n'y en a qu'un d'intact, les autres sont plus ou moins cassés. Hauteur, 0m069; largeur, 0m093. Sur la table on lit l'inscription suivante disposée en quatre lignes, respectivement le long de chacun des côtés :

I · O· M
C. I. SENECIANVS
THVRA //////////////
////// T QVATTVOR

Le milieu de la table est occupé par quatre cercles concentriques gravés au burin; entre les deux cercles intérieurs, et en regard de chacun des côtés de la table, on voit quatre lettres pointillées comme les précédentes:

V ❧ S ❧ L · M·

La première de ces sigles correspond au quatrième côté, de manière que la lecture de l'inscription centrale circulaire fasse suite, par une transition continue, à la dernière portion de l'inscription rectiligne. Il est utile d'insister sur cette règle de continuité que nous avons eu l'occasion de signaler ailleurs (1), parce qu'elle permet de déterminer, dans quelques cas embarrassants, l'endroit où il faut reprendre la lecture après une bri-

(1) *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1880, p. 126.

sure dans la direction des lignes. C'est en vertu de cette règle que, sur un vase d'argent du fameux trésor de Bernay, la formule D . S . D, *de suo dedit,* se lit suivant un diamètre aboutissant à la dernière lettre de l'inscription circulaire qu'elle est destinée à compléter. MER(*cur*)IO. CANETO . EPATICCVS. Semblablement et sur une patère du même trésor, l'inscription circulaire Q. LVCANIVS . BLAESVS . EX . se complète par le mot STIPE, inscrit dans son intérieur, suivant un diamètre qui passe, sinon exactement par le mot EX, du moins extrêmement près. On peut donc poser en principe que, dans une inscription composée d'une partie enveloppante et d'une partie enveloppée, cette dernière est orientée de manière à faire suite à la précédente par le plus court chemin.

Le commencement de mot *thura* appelle mécaniquement la restitution *thura*[*rius*]; quant au mot *quattuor*, par un *t* redoublé suivant la bonne orthographe, il se réfère évidemment au nombre des objets formant l'offrande et sans doute tous semblables au petit autel, *arula*, qui porte l'inscription. En y introduisant le nom de ces objets on obtiendrait une lecture telle que celle-ci: *I*(*ovi*) *O*(*ptimo*) *Ma*[*ximo*) — *C*(*aius*) *I*(*ulius*) *Senecianus thura*[*rius arulas?*] -- [*donav*]*it quattuor* — *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens m*(*erito*). Il s'agirait donc de la consécration de quatre petits autels en bronze à Jupiter par C. Julius Senecianus, marchand d'encens. Pour n'avoir pas à répéter sa dédicace sur chacun d'eux, le dévot a trouvé plus simple de la mettre sous forme collective sur un seul, celui qui nous est parvenu.

Le nom gentilice *Iulius* était si commun en Gaule qu'on en était venu à l'indiquer en abrégé par sa seule initiale. En voici des exemples au masculin et au féminin :

L. I . DOCILA, *Lucius Iulius Docila*, sur un cachet d'ocu-

liste passé de la collection Sichel (1) dans la mienne; C . I . HOMVLLVS, sur une inscription de Bordeaux (2); I . TITVLLA, sur une d'Arles (3); I . VENIXXAMVS, sur une de Poitiers (4); C . I . SPINTHER, sur une de Schleitheim (5); C . I . CANTVS, sur une de Vichy (6).

Le cognomen *Senecianus*, quelquefois orthographié *Senicianus*, n'est pas rare; je le trouve associé précisément au même nom gentilice *Iulius* dans une inscription de Bordeaux (7) :

IVL · SENECIAN
DEF · AN · XXXI
PONIS ////// CON
IVX /////////////////

La double homonymie du titulaire de cette épitaphe et du dédicant de l'ex-voto à Jupiter donne à supposer qu'il existe entre eux des rapports de parenté rapprochée; celui qui est pourvu du prénom Caius est peut-être le fils de celui qui n'a aucun prénom civique dans son épitaphe, parce qu'il n'y avait pas droit. Or on sait que les noms renferment l'indice de l'état civil d'un individu; il est donc probable que C. Julius Senecianus avait obtenu le *jus civitatis*, tandis que son père, Julius Senecianus,

(1) *Nouveau recueil de pierres sigillaires*, p. 105.

(2) Sansas, *Notes sur diverses sépultures antiques de Bordeaux*, p. 33.

(3) *Bull. monum.*, XLI, p. 38.

(4) *Ibid.*, XLVI, p. 187 et p. 297.

(5) *Mittheilung. der antiq. Gesellschaft in Zurich*, XV, 1865, p, 213, n° 44.

(6) Allmer, *Revue épigrap. du Midi*, p. 96, n° 110.

(7) *Mém. de la Soc. arch. de Bordeaux*, t. III, 1876, p. 192.

avait joui seulement du *jus latinitatis;* cette différence de condition me paraît correspondre à l'époque où Caracalla étendit le droit de cité romaine à tout l'empire, et peut servir à dater très approximativement l'inscription du musée de Lons-le-Saulnier et celle de Bordeaux, si elles ont entre elles le rapport que je conjecture.

Le même surnom *Senecianus* se lit dans une autre inscription de Bordeaux (1) :

HELENO D
AN XXI
NONI CON
IVS · SE
NECIA
NVS · PAT
P · C

Il est regrettable qu'on ne puisse la confronter avec la précédente, qui n'a malheureusement pas été conservée ; on se demande, en effet, si le groupe des lettres PONIS/// CON — IVX de l'une (3e et 4e ligne), ne doit pas être lu comme le groupe NONICON — IVS de l'autre (3e et 4e ligne pareillement).

Le mot *thurarius* ne signifie pas toujours « marchand d'encens » ; il paraît quelquefois désigner l'un des nombreux offices exercés par des affranchis dans la domesticité des grandes familles de l'aristocratie romaine ; c'est du moins ce que M. Henzen conjecture, d'après quelques textes épigraphiques (2). L'ex-voto de Senecianus n'indique aucune fonction domestique de ce genre;

(1) Sansas, *Notes sur diverses sépultures de Bordeaux*, p. 37, nº 34.

(2) Orelli Henzen, nos 6363, 6374, 6365.

nous conserverons donc ici au mot *thurarius* sa signification la plus usuelle.

Au point de vue de la forme architectonique, l'*arula* du musée de Lons-le-Saulnier est comparable, toutes proportions gardées, à un autel de pierre connu à Saint-Paulien sous le nom de *Pierre à tuer les bœufs;* c'est un bloc cubique, haut de 0m975, large de 1m624; chacune des faces est évidée en arceau; le dessus de la table est plat et uni (1).

III.

PLAQUE VOTIVE DE JOINVILLE

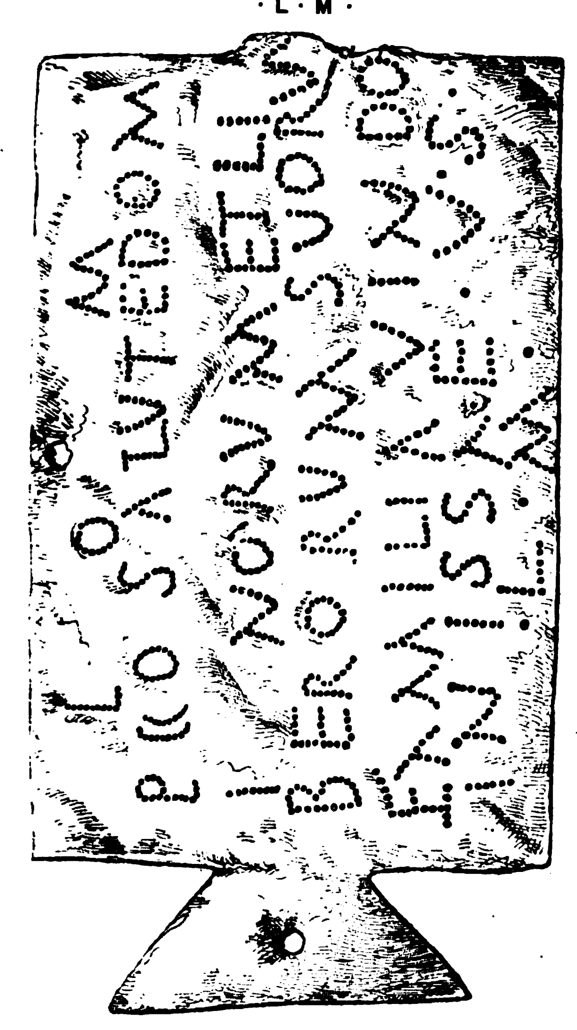
(*Collection Jeoffrin, à Paris.*)

Cet ex-voto, encore inédit au moment où nous l'avons communiqué à la Société des antiquaires de France (2), porte, comme le précédent, une dédicace à Jupiter en lettres pointillées. Il a été découvert en 1875, sur le territoire de Joinville (Haute-Marne), au lieu dit *aux Rougeauts*, dans une propriété ayant appartenu à M. Laritière, et consiste en une large plaque de bronze découpée en forme de cartouche et accostée d'ailerons à queue d'aronde, dont un est cassé. L'inscription est ainsi conçue :

I O M
PRO SALVTE DOM
INORVM ET LI
BERORVM SVORVM

(1) *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. IV, 1822, p. 77.
(2) *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1878, p. 213.

FAMILIA VINDOI
NISSAE · V · S ·
· L · M ·



I(ovi) O(ptimo) M(aximo), pro salute dominorum et libe-

... *issimae* ... *tum solvit libens*)

... à Jupiter par la ... pour la ... enfants. Notez ... comparez ... *indimisset*. ... habi- ... dans un

Le nom gentilice *Romogillius*, dont M. Héron de Villefosse a retrouvé un autre exemple dans une inscription de Nîmes (1), *Romogillia Festa*, est formé sur le nom gaulois *Romogillus*, fréquent dans l'épigraphie céramique (2).

L'intérêt propre de cet ex-voto est rehaussé par une circonstance curieuse (3) ; au moment de la découverte, il était soudé par l'oxydation au dos du cartouche de même forme sur lequel se lit la fameuse dédicace *Mercurio Dumiati*; cette dernière est en lettres *burinées*, tandis que l'autre est en lettres *pointillées*.

V.

PLAQUE VOTIVE DU CHATELET

(*Musée du Louvre, n°* 3869 *bis*.)

Parmi les nombreuses antiquités découvertes par Grignon en 1772, sur la montagne du Châtelet, entre Saint-Dizier et Joinville (4), l'une des plus intéressantes est un

(1) Lettre de Séguier, msc. 20317 du fonds français à la Bibliothèque nationale.

(2) *Revue numismatique*, 1860, p. 180; *Comptes rendus de la Soc. de numism. et d'arch.*, t. I, 1869, p. 407; Schuermans, *Sigles figulins*, 4723; Harold de Fontenay, *Insc. cér. d'Autun*, n° 337.

(3) Mathieu, *le Puy-de-Dôme, ses ruines*, 1875, p. 35.

(4) *Deuxième Bulletin des fouilles faites d'une ville romaine sur la montagne du Châtelet*, 1775, p. CXXVII; cfr de Villefosse, dans le *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1876, p. 74, 160.

petit cartouche à ailerons semblable aux précédents; largeur, 0m076; hauteur, 0m049. L'inscription qu'il porte a été publiée plusieurs fois et même reproduite par la gravure (1), mais toujours d'une façon plus ou moins inexacte.

En voici le texte vérifié sur l'original :

DEO OVNI
ORIGI SA
TVRNALIS
PAVLIFILIVS
EX VOTO

A la dernière ligne, le mot *voto* est suivi d'un signe qui a été pris pour un P, sigle de *posuit*, par Grignon, Grivaud et Clarac, et pour un D, *dedit*, par Dubois (2). En réalité c'est une feuille de lierre dont le côté gauche est presque rectiligne. Il faut donc lire ainsi qu'il suit: *Deo Ouniorigi, Saturnalis, Pauli filius, ex voto (donavit)*. On ignore ce qu'est le dieu gaulois Ouniorix; peut-être est-ce Mercure, si l'inscription a été poinçonnée par la même main qui a exécuté l'épigraphe de la figurine décrite au numéro suivant.

(1) Grivaud, *Arts et métiers des anciens*, p. 9, pl. V, f. 1; de Clarac, *Musée de sculpture*, p. 975, pl. LIV, n° 806; *id.*, *Desc. du musée royal des antiq.*, p. 310.

(2) *Catalogue de la collection de feu M. Grivaud de la Vincelle*, 1820, p. 36, n° 183.

VI.

FIGURINE DE MERCURE, PROVENANT DU CHATELET

(*Musée du Louvre*, n° 224.)

Les mêmes fouilles du Châtelet ont amené la découverte de plusieurs figurines en bronze, Jupiter, Apollon, Vénus, Hercule, Mercure ; sur le socle de cette dernière le nom du dieu au nominatif est marqué en lettres pointillées (1) :

MERCVRÌVS

Grignon rapporte (p. CXCIX, du *deuxième Bulletin des fouilles*) qu'il découvrit aussi « un petit Mercure assis sur un tronçon de colonne qui est posé sur le bord d'une base circulaire ornée de moulures et sur laquelle le dieu a les pieds étendus et appuyés ; on voit auprès de ses pieds la tortue ; cette statue *en pierre*, mutilée, est entièrement nue ; elle est sortie des mains d'un bon sculpteur ». Cet objet intéressant, dont on a perdu la trace, se cache peut-être à Saint-Dizier, dans quelque recoin ignoré.

VII.

MULET VOTIF DE BOLAR

(*Musée d'Autun*.)

Sur la face antérieure et la face gauche d'un socle

(1) De Longpérier, *Notice des bronzes*, n° 224.

supportant un mulet d'exécution médiocre et découvert (1) il y a une trentaine d'années à Bolar, près Nuits (Côte-d'Or), on lit une inscription disposée de la manière suivante :

GALLIO · L MATVRCI	V · S · L · M · DEO S E GOMONI DONAVI

Gallio, l(ibertus) Maturci, v(otum) s(olvi) l(ibens) m(erito); deo Segomoni donavi.

M. Aurès explique très bien l'emploi incorrect de la tournure *libertus Maturci*, au lieu de *Maturci libertus*, en faisant observer que le mot MATVRCI occupe la totalité de la seconde ligne et ne laisse, par conséquent, aucune place à la suite pour la sigle L, qui a été alors reportée forcément à la fin de la première ligne. Notez aussi l'emploi simultané de la formule votive et de la formule donative, dont l'autel de Saint-Germain-la-Montagne nous offre un autre exemple (voyez ci-dessus notre paragraphe II).

Gallio est un nom gaulois assez fréquent, tandis que *Maturcus* paraît se présenter pour la première fois ; la terminaison est comparable à celle de l'ethnique gaulois *Cadurcus*. Quant à *Segomo*, c'est une épithète qui accompagne le nom de Mars sur des inscriptions de Lyon, de Culoz (Ain) et d'Arinthod (Jura). Le mulet votif de Bolar est donc consacré au Mars gaulois ; si on le rapproche de la dédicace *Augusto Marti Mulioni*, donnée par deux inscriptions de Nantes et de Craon, on se convainc que

(1) Vienne, *Essai hist. sur la ville de Nuits*, 1845; *Autun archéol.*, p. 262, gravure; Aurès, dans la *Revue archéol.*, XXXIV, 1877, p. 209, pl. XIX.

Mars avait sous sa protection les chevaux et les bêtes de somme; c'est ce que confirme l'association de ce dieu avec la déesse Epona, protectrice des poulains et des juments poulinières; cette nuance entre les attributions des deux divinités à laquelle on n'a pas encore songé est justifiée par la présence caractéristique de la jument avec son poulain sur quelques monuments d'Epona.

Il est à croire que Gallio, de même que les dévots qui honoraient Mars sous les vocables de Mulio et de Segomo, exerçait la profession d'éleveur de chevaux et de mulets.

VIII.

PATÈRE VOTIVE DE CONCHEY.

(*Musée de Dijon.*)

Une patère découverte en 1853 à Conchey, près de Dijon, porte sur le manche l'inscription (1):

DOIROS · SEGOMARI
IEVRV · ALISANV

Traduction : *Doiros* (sous-entendu *fils*, ou peut-être *affranchi*) de *Ségomaros a consacré?* (*cet objet*) *à Alisanus.*

Le nom d'homme *Doiros* n'est connu par aucun autre exemple ; il correspond probablement au latin *durus*, à cause de la contraction habituelle de la diphtongue *oi* en *u*. Quant à *Segomaros*, il se lit dans l'inscription gau-

(1) *Dict. arch. de la Gaule*, pl. des inscr. gaul., fig. 2.

loise de Vaison, en caractères grecs (1), et dans une inscription latine de Brescia (2).

Pictet pensait qu'en gaulois le génitif singulier masculin était en *i* et le datif singulier masculin en *u*. Est-ce bien certain? Pour en être convaincu, il faudrait des exemples plus probants que ceux sur lesquels se fondait le savant génevois. En effet, presque tous les textes gaulois parvenus jusqu'à nous renferment des traces indéniables d'emprunts faits à la langue latine; ainsi, le début de l'inscription d'Alise (3), *Martialis Dannotali ieuru*, sur lequel paraît calqué notre *Doiros Segomari ieuru*, autorise à croire que le dédicant, porteur du nom romain *Martialis*, a préféré se désigner par la locution romaine qui lui était familière, *Martialis Dannotali* (*filius* ou *libertus*), plutôt que par la locution gauloise *Martialis Dannotalicnos*; c'est encore ainsi que les mots *Remi filia*, purement romains, se trouvent intercalés dans le texte gaulois du Vieil-Évreux, et que la formule votive latine *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*) termine l'inscription gauloise de Marsac :

SACER · PEROCO
IEVRV · DVORICO
V · S · L · M

En raison du caractère mixte de ce texte, M. Flor Vallentin (4) est fondé à reconnaître dans *Duorico* un nom de divinité gauloise décliné au datif comme s'il

(1) *Dict. arch. de la Gaule*, pl. des insc. gauloises, fig. 2.
(2) *C. I. L.*, t. V, 2405.
(3) *Dict. arch. de la Gaule*, pl. des inscr. gaul., fig. 7.
(4) *Bull. épigr. de la Gaule*, 1884, p. 38.

appartenait à la déclinaison latine (1). Or le latin admet souvent la notation *o* pour *u*, exemple : *agru* pour *agro; unu locu* pour *uno loco; annus* pour *annos*. Un exemple de cette prononciation provinciale est donné par l'inscription gauloise du Vieux-Poitiers (2), dans laquelle le nom d'homme Frontu semble la transcription du nominatif latin *Fronto*. Rien n'empêche donc de regarder le mot *Alisanu* marqué sur la patère de Conchey, non pas précisément comme le datif gaulois d'*Alisanos*, mais plutôt comme une variante provinciale du datif latin *Alisano;* même observation quant au nom de divinité *Anvalonnacu* pour *Anvalonnaco*, dans l'inscription gauloise d'Autun (3).

IX.

PATÈRE VOTIVE D'EVAUX.

(*Collection Dugenest, à Guéret.*)

Cet ex-voto, analogue au précédent, vient d'être publié en fac-similé par M. Florian Vallentin (4), avec une notice d'autant plus intéressante qu'elle soulève subsidiairement une question de topographie comparée. Le manche porte une inscription pointillée sur trois lignes formant une sorte d'encadrement autour de l'estampille du fabricant, imprimée en relief dans le sens opposé.

(1) Gruter, p. 755, n° 3; p. 840, n° 1; *C. I. L.*, V, *passim*.
(2) *Dict. arch. de la Gaule*, pl. des inscr. gaul., f. 5.
(3) *Dict. arch. de la Gaule*, pl. des insc. gaul., fig. 5.
(4) *Bull. épig. de la Gaule*, 1881, p. 40 et p. 129.

VIMPVRO · FIRMI
LIB · STEPAPROD | IVAV
V · S · L · M

Vimpuro, Firmi lib(ertus), Iu(v)au v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito). — S(exti) T(....ii) Epap(h)rod(iti).

Le nom d'homme *Vimpuro* est nouveau dans la nomenclature gauloise. Le datif du nom de divinité *Iu(v)au*, variante provinciale de *Iuvao*, d'après ce qui vient d'être dit dans le paragraphe précédent, rappelle immédiatement le nom d'une ancienne ville du Norique, aujourd'hui Salzburg, qui se présente dans les textes sous les diverses formes ablatives plus ou moins contractées IVAO (1), IVAVO (2), IVVAO (3), et dont la forme la plus complète est IVVAVO (4). Rien n'est plus fréquent que la suppression du *v* entre deux autres voyelles, ainsi IVENIS pour IVVENIS, FLAVS pour FLAVVS, VIVS pour VIVVS, PRIMITIVS pour PRIMITIVVS. Cette particularité, conjointement avec la notation du *u* final pour *o*, conduit à l'identification certaine de notre *Ivau*, avec la forme complète *Iu(v)a(v)u* pour *Iu(v)a(v)o*. Salzburg et Evaux ont donc porté, dans l'antiquité, le même nom, *Iuvavum;* comme conséquence de cette particularité intéressante, la dénomination *Euaunensis pagus* donnée au territoire d'Evaux par des manuscrits de Grégoire de Tours paraît devoir être corrigée en *Euauuensis*, conformément à l'orthographe de l'ethnique *Iuuauuenses*, soit IVVAVENSES,

(1) *C. I. L.*, III, 4461.
(2) *Table Peuting.*
(3) *C. I. L.*, III, 5746.
(4) *Ibid.*, 5566.

qui se lit dans une inscription du Norique (1). C'est ce qui est, du reste, confirmé par les règles de la formation française des noms de lieu; *Evaux* ne peut provenir d'un prétendu *Evaunum*, parce que ce dernier aurait produit *Evon*, comme *Orolaunum* Arlon, comme *Catalaunis* Châlons, comme *Icauna* Yonne.

La patère d'Evaux nous apprend que le Iuvavum de la Gaule se plaçait sous la protection de son dieu topique Iuvavus, exactement comme Nîmes avait Nemausus pour éponyme.

L'estampille STEPAPROD, que M. Florian Vallentin lit *S(exti T(...ii) Epap(h)rod(iti)*, est une intéressante addition à la liste des noms d'ouvriers bronziers, *aerarii*, déjà connus.

X.

VASE VOTIF DE POITIERS.

(*Collection du R. P. Camille de la Croix*).

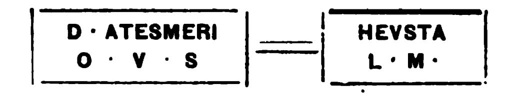
Un vase pourvu de deux anses, et découvert en 1880 par le R. P. Camille de la Croix dans les fouilles qu'il dirigeait sur la hauteur de la Roche, à Poitiers, porte une inscription qui occupe tout le pourtour de l'orifice : DEO · MECVRIO · ADSMERIO · I · VENIXXAMVSLM.

Deo Me(r)curio Adsmerio, I(ulius) Venixxamus l(ibens) m(erito), ou *Venixxam(us) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*.

Un signe en forme de T est inscrit entre les bras du premier A; le deuxième A se présente comme un V ren-

(1) *C. I. L.*, III, 5589.

versé, sans traverse et sans aucun appendice intérieur. J'ai signalé ces particularités graphiques à l'époque où la découverte du vase venait de tomber dans le domaine public par les communications faites au *Journal de l'Ouest* (18 février 1880), au *Bulletin monumental* (1880, p. 186), et à la Société des Antiquaires de France, et j'ai en même temps proposé (1) d'identifier le Mercure Adsmerius de Poitiers avec le dieu Atesmerius de Meaux, dont le nom se lit sur l'un des socles géminés d'un groupe de deux figurines brisées. Sur ce socle on voit un pied muni d'ailerons, attribut caractéristique de Mercure. L'inscription est répartie sur les socles d'une manière assez curieuse (2) pour mériter d'être reproduite, à titre de comparaison avec les inscriptions distribuées sur deux faces de l'ex-voto de Bolar, *supra*, § VII.



D(eo) Atesmerio. Heusta v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

L'artiste, voulant que le nom du dieu fût inscrit en entier sur le socle portant sa statuette, en a rejeté le *o* final à la 2e ligne, au lieu de le reporter sur le deuxième socle au commencement de la premiere ligne, comme l'eût exigé la régularité de lecture; on a vu sur l'ex-voto

(1) *Bull. de la Soc. des ant. de France*, 1880, p. 117; *Bull. monum.*, XLVI, 1880, p. 297.

(2) *C. R. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, IV, 1868, p. 433; *Almanach de Seine-et-Marne*, 24e année (1874), p. 82, imprimé à Meaux.

de Bolar une anomalie du même genre, dans le report de la sigle L à la suite du nom *Gallio* pour éviter son renvoi sur la face latérale du socle.

L'identification de Adsmerius avec Atesmerius ne souffre aucune difficulté, soit que le petit signe en forme de T ait été inscrit après coup dans le A à titre de correction, *At(d)smerio*, soit que ce signe n'ait aucune valeur phonique, ou, en d'autres termes, que l'on ait simplement affaire à un A de forme particulière, comme on en connaît d'autres exemples, notamment dans une inscription de Poitiers, publiée en fac-similé dans la *Bulletin monumental* (1873, p. 230). Quant au nom propre *Venixxamus*, il se retrouve dans trois inscriptions d'Igg (Autriche), sous les formes féminines *Venixama*, *Venixema*, et sous la forme de genre incertain, sans désinence, *Venixiem* (1). M. Héron de Villefosse le reconnaît aussi (2) dans une inscription d'Alichamps (Cher) perdue et imparfaitement publiée par Caylus. Ce même nom m'a fourni d'autre part le moyen de corriger en *Venixamodurum*, « Fort de Venixamus, » le nom d'un lieu de Rhétie fautivement transcrit *Venaxamodurum*, *Venaxadorum* dans la *Notice des dignités de l'Empire* (3).

XI.

ANNEAU VOTIF DE VICHY.

(*Musée de Lyon.*)

Un bronze épigraphique, découvert il y a quelques

(1) *C. I. L.*, III, 3797, 3820, 3825.

(2) *Bull. monum*, XLVII, 1881, p. 121.

(3) *Ibid.*, XLVI, 1880, p. 197; *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1881, p. 141.

années dans le clos des Célestins, à Vichy, recueilli par M. Rambert, négociant dans cette ville, et finalement acquis par le musée de Lyon, vient d'être signalé aux archéologues par une note (1) de M. Dissard, conservateur des galeries épigraphiques de cet établissement. Grâce au dessin qu'il a bien voulu me communiquer, et à celui de M. Bégule, mis à ma disposition par M. L. Palustre, je puis en donner ici un fac-similé avec quelques observations nouvelles.

C'est un anneau à section circulaire, en forme de tore; diamètre extérieur, 0^{m}162; diamètre intérieur, 0^{m}113; poids, 2 kil. 500. Un trou de 0^{m}005 de diamètre, percé dans son épaisseur, paraît avoir été destiné à livrer passage à un lien de suspension. Le tore, étant supposé à plat sur une de ses bases, présente sur la surface opposée une inscription circulaire en lettres ponctuées; des feuilles de lierre se remarquent entre les mots, ainsi qu'au commencement et à la fin de l'inscription :

❦ DEAE ❦ DIANA ❦ AVGVSTORVM ❦ SACRVM ❦
DIANENSES ❦ DE SVO ❦ DONAVERVNT ❦

Ce texte pèche en deux endroits; d'abord, il aurait fallu *Dianae* au lieu de *Diana;* ensuite le rôle du mot *Augustorum* est incompréhensible si on ne le suppose précédé, soit du mot *Numinibus*, soit de la formule *pro salute*, omise par le poinçonneur. Or la restitution de cette formule aurait pour effet de séparer le mot *sacrum* du nom de la divinité à laquelle l'objet est consacré, ce qui serait contraire à la régularité de la construction grammaticale; cette restitution étant improbable pour

(1) *Bull. épig. de la Gaule*, 1881, p. 41.

ce motif, c'est celle du mot *Numinibus* ou *Numini* (1) qui s'impose nécessairement. En conséquence, la lecture pourrait être développée ainsi :

Deae Diana(e), (*Numinibus* ou *Numini*) *Augustorum sacrum, Dianenses de suo donaverunt.*

Il y aurait une autre solution par voie, non de restitution, mais de correction, en supposant *Augustorum* mis à tort pour *Augustae*, ce qui conduirait à la lecture:

Deae Dianae Augustae sacrum, Dianenses de suo donaverunt. Par le mot *Dianenses*, il faut entendre les membres d'une association, *collegium*, se réunissant périodiquement dans le temple de Diane. On connaît des collèges de ce genre institués dans diverses villes, tels sont les *cultores Dianenses* de Rome, les *juvenes Nepesini Dianenses* de Népé (2). On peut les comparer aux *Quirinenses*, aux *Martenses* et aux *Fortunenses* (2), ainsi nommés d'après les divinités sous la protection desquelles ces associations s'étaient placées, Quirinus, Mars et Fortuna. L'objet de ces associations était, en général, d'assurer les funérailles de leurs membres.

L'absence d'une formule explicitement votive sur l'anneau de Vichy donne lieu de supposer que cet objet, offert collectivement à Diane par ses adorateurs, était moins un ex-voto proprement dit qu'un instrument servant dans quelque cérémonie du culte; c'était peut-être un *foculus* mobile qu'on plaçait sur la table de l'autel

(1) La dédicace *Numini Augustorum* n'est pas rare : voir *C. I. L.*, III, 751; VIII, 958; Allmer, *Inscr. ant. de Vienne*, III, p. 119; Pelet, *Catalogue du musée de Nîmes*, 1863, p. 69, n° 65.

(2) Orelli, 2398, 879.

(3) Orelli, 4124, 4126, 4118, 4129, 6063, 6073, 7216.

pour retenir les charbons incandescents destinés à la combustion de l'encens, au moment de la célébration du sacrifice ; sur un grand nombre d'autels, le foyer creusé dans la partie supérieure fait, au contraire, partie intégrante de la table.

R. Mowat.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'Archéologie. — Dans la séance du 24 février 1882, ont été nommés membres de la Société :

MM.

1° L'abbé Lavenant, vicaire à Pont-Audemer (Eure),
Présenté par M. l'abbé Porée ;

2° Robert (Charles), intendant général en retraite, membre de l'Institut, boulevard de Latour-Maubourg, 25, à Paris,
Présenté par M. de Laurière;

3° Samson (Arthur), avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen,
Présenté par M. Campion;

4° Versnaëyen (K.), directeur de la *Revue de numismatique et de sigillographie*, 4, rue Sainte-Apolline, à Paris.
Présenté par M. Léon Palustre.

Fragments de sarcophages à Lectoure. — Après notre passage à Lectoure, pendant la dernière excursion de la Société française d'Archéologie, M. Camoreyt, le dévoué conservateur du musée lapidaire de cette ville, a eu l'obligeance de dessiner à l'intention du *Bulletin monumental* le fragment de bas-relief que nous reproduisons ici.

Ce fragment est fixé au-dessus de la porte d'un caveau funéraire situé derrière l'autel de l'église de Saint-Geny, qui appartient aujourd'hui à M. l'abbé de Cortade, sous les murs



mêmes de Lectoure. Il a été trouvé dans le terrain qui avoisine l'église et qui paraît avoir été l'emplacement d'un ancien cimetière, à en juger par les débris de sarcophages qu'on y a recueillis. C'est lui-même un fragment d'un monument de cette espèce. Comme on le voit, cette sculpture représente un homme et une femme encore jeunes et debout. La femme, placée à gauche du spectateur, passe le bras gauche derrière la tête de l'homme et l'appuie sur son épaule, pendant qu'ils se serrent la main droite, en se regardant avec un certain air de tristesse. Nous sommes encore là en présence d'une de ces scènes de dernière et douloureuse séparation entre deux époux que l'on voit figurées sur plusieurs monuments funéraires de l'antiquité.

L'un des sarcophages les plus connus par la représentation

de cette scène est celui du musée d'Arles, qui porte aussi aux extrémités de sa face antérieure les images des Dioscures. Le même sujet se retrouve sur un sarcophage du Campo-Santo de Pise, et sur un autre de Tipaza, en Algérie. Nous en connaissons un analogue en France, rapporté de Rome, dans le parc du château de Mouchy (Oise) (1).

M. Ed. Leblant, dans sa savante étude sur les sarcophages d'Arles (2), a cru voir, sur ces tombeaux, dans la présence des Dioscures dont le mythe est l'image de l'existence et de la mort, le symbole de l'un des époux qui survit à l'autre. Mais le fragment isolé de Saint-Geny était-il, lui aussi, accompagné de ces héros divinisés? Il serait intéressant de l'apprendre par le résultat d'une nouvelle découverte. Toutefois il n'avait pas besoin de cet accompagnement pour figurer, sous une forme plus simple, cette scène du *Dernier adieu*, telle qu'on la trouve répétée maintes fois, notamment sur des sarcophages du Vatican, sur des stèles et des vases du Louvre décrits par Clarac (3), sur un vase grec du musée de Mantoue, illustré par Labus (4).

Tel que nous voyons maintenant ce fragment, on ne saurait dire si le sarcophage dont il faisait partie a jamais eu une destination chrétienne. Quoi qu'il en soit, il est important de le signaler aux archéologues. C'est un document nouveau à ajouter à ceux de cette sorte d'iconographie. Outre l'intérêt qu'il offre par son sujet, il est fait pour appeler l'attention des savants sur le terrain d'où il provient, car, grâce à des fouilles opérées avec soin, ce sol ne manquerait pas de mettre au jour de nouveaux débris de l'ancienne *civitas Lactoratensium*.

Les fragments de sarcophages que cet emplacement a déjà fournis sont déposés au musée de Lectoure ou restés dans le jardin de M. l'abbé de Cortade attenant à l'église. Ces der-

(1) *Bulletin monumental*, 1877, p. 383.
(2) *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, p. 40.
(3) De Clarac, *Musée du Louvre*, n°s 263, 264, 267.
(4) *Museo Mantovano*, t. I, p. 299.

niers consistent en un morceau de marbre de 0m30 de haut sur 0m30 de large, orné de pampres et de raisins, et en deux autres morceaux plus petits décorés de stries ondulées.

Dans la cour qui précède l'église on voit aussi un beau couvercle de sarcophage à quatre pans couverts d'imbrications. Il provient également des environs de l'église.

Les fragments déposés au musée de Lectoure sont au nombre de quatre :

1° Une face latérale complète ornée de pampres et de raisins sculptés à plats ;

2° La moitié d'une face antérieure divisée en deux compartiments par trois pilastres à cannelures. Dans l'un des compartiments, des feuillages à contours dentelés s'échappent d'une large tige et, dans l'autre, s'étalent des rinceaux capricieux ;

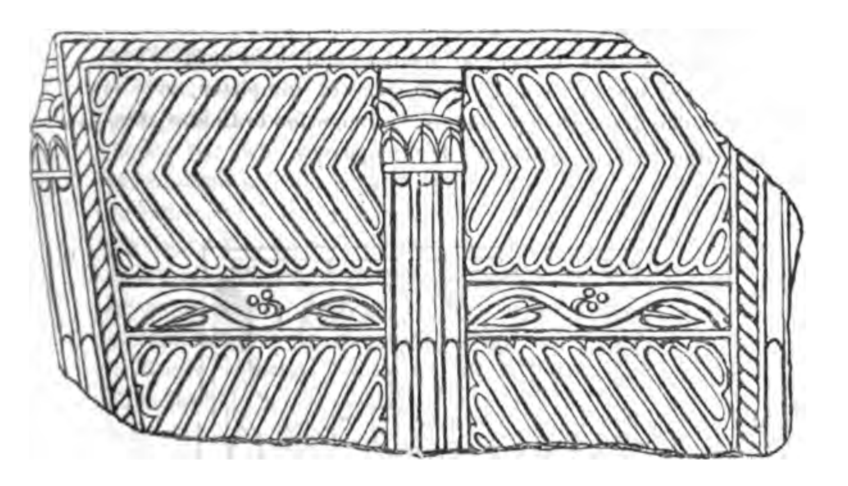
3° Un petit fragment où l'on voit un génie tenant une torche renversée, sur le haut de laquelle il applique la tête ;

4° Enfin, un morceau de marbre présentant une portion de cercle et trois branches d'un monogramme qui s'y trouvait inscrit.

De plus, M. Camoreyt nous fait connaître un autre fragment de sarcophage provenant également de Saint-Geny. Moins favorisé que les précédents, il remplit dans une maison de Pradoulins, près de Lectoure, les fonctions de plaque au fond d'une cheminée, où le feu l'a fortement endommagé. Félicitons M. Camoreyt d'en avoir pu faire en 1881 le dessin que nous reproduisons. Espérons aussi qu'il pourra en opérer le sauvetage et lui donner un asile protecteur au musée de Lectoure.

La plupart des fragments dont nous venons de parler appartiennent, par le genre de leur décoration, à une catégorie de sarcophages particuliers à l'Aquitaine, sur lesquels n'apparaissent plus de scènes à personnages. Des rinceaux, des feuillages, des fruits, des stries font généralement tous les frais de la décoration, et leur style est caractérisé par un relief méplat aux arêtes adoucies. Ces monuments forment

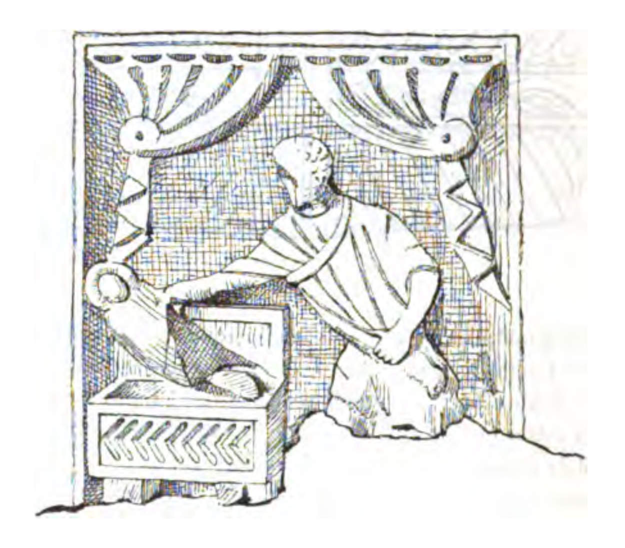
une école distincte qui se développe à la fin du IVe siècle, au cours du Ve et même plus tard. Comme types des plus



remarquables de ce genre, il faut citer le sarcophage dit de Saint-Léothade, dans l'une des chapelles souterraines de la cathédrale d'Auch, le sarcophage découvert à Lavaur en 1866, et d'autres encore aux musées de Toulouse et de Bordeaux.

Mais parmi ces types essentiellement aquitains, le dernier fragment dessiné par M. Camoreyt offre, en outre, un spécimen de décoration qui nous paraît plus particulier encore à cette région. Ce sont les zones de cannelures ou stries, droites et obliques, en forme de chevrons ou d'ailes de fougère. Pendant que les stries ondulées ou courbes sont fréquentes aussi bien dans la vallée du Rhône qu'en Italie, celles de notre fragment ne se rencontrent, croyons-nous, qu'en Aquitaine. On en trouve d'intéressants exemples à Bordeaux, à Agen, à Toulouse, à Cahors, dans le Périgord, sur des tombeaux, soit que cette décoration occupe la face entière des monuments, soit qu'elle laisse au milieu un compartiment réservé

au monogramme du Christ. D'après la dimension de ce fragment, qui donne l'extrémité gauche du sarcophage et mesure environ 0m80, nous sommes autorisé à croire que la partie centrale qui lui faisait suite, à droite, devait contenir le monogramme. Ce compartiment central, qu'il suffit d'évaluer à une longueur de 0m50, pouvait compléter, avec le double des 0m80 déjà connus, la dimension ordinaire, d'environ 2m10, de ces sortes de sarcophages.



Pour terminer ces notes nous rappellerons que, dans ces derniers temps, le musée chrétien du Louvre, grâce aux actives démarches de son conservateur, M. Héron de Villefosse, s'est enrichi d'un sarcophage qui provient de Foix, et qui a sa face entièrement ornée de personnages. Cependant le sculpteur a su introduire dans le sujet central un détail accessoire qui rattache ce monument à la famille des sarcophages à stries en ailes de fougère dont nous venons de

parler et qui suffit pour faire reconnaître sa région d'origine. Le sujet central, en effet, représente la résurrection de Lazare traitée d'une façon nouvelle. Ce n'est plus l'édicule à fronton avec ses colonnettes et ses escaliers, sous lequel on voit ordinairement le ressuscité debout, serré dans des bandelettes, comme sur les monuments d'Arles et de Rome. Sur celui de Foix la scène se passe dans une espèce d'alcôve indiquée par deux rideaux à moitié relevés. Le Christ s'approche d'un sarcophage à couvercle entr'ouvert, en forme de coffre, et touche de la main droite le mort qui se redresse enveloppé d'un linceul. Mais il est à remarquer que le sarcophage ainsi figuré est entièrement décoré sur sa face antérieure de ces stries, à branches brisées, caractéristiques des sarcophages de l'Aquitaine (1), comme on peut le voir sur le dessin ci-joint, que nous devons à l'obligeance de M. H. Nodet.

J. de Laurière.

Une boite à chapelet. — M. Vallier me permettra de ne pas accepter les conclusions de son article et d'en proposer de plus conformes aux données archéologiques. Mon raisonnement est aussi simple que logique.

Toute boite ou étui en cuir est une enveloppe. Les inventaires et les objets subsistants en font un écrin. Or les écrins sont destinés spécialement aux choses précieuses : voilà pourquoi on les doublait d'étoffe, afin d'éviter les froissements et égratignures : voir surtout l'inventaire de Jeanne de Bourdeilles. L'écrin prenait toujours la forme de l'objet

(1) Nous signalerons encore à Auch : 1° un fragment de sarcophage inédit appartenant à M. Couget, libraire, et représentant une femme en attitude d'orante, auprès de laquelle on aperçoit les vestiges d'un personnage debout; 2° un autre fragment, figurant une scène de bergerie, fixé sur le mur d'un escalier, dans le jardin du couvent des Ursulines, par les soins de Mme la supérieure, avec d'autres débris de sculpture et d'inscriptions antiques.

qu'il devait contenir et ses dimensions se proportionnaient à celles de l'objet lui-même.

Donc la boîte découverte à Chambéry est un écrin. Reste à déterminer la nature du bijou qui y était inclus. Les hosties ne rentrent pas dans cette catégorie, et les boîtes à hosties, reconnues pour telles, ont une tournure toute différente, surtout en élévation.

Le Christ de pitié ne prouve rien dans l'espèce en faveur des pains d'autel, car si on le rencontre sur un fer de l'époque, on le trouve encore plus fréquemment sur les instruments de paix, en particulier sur celui du dôme de Milan, qui est attribué à Caradosso. D'où je serais autorisé à conclure que la boîte fut un écrin à paix, d'autant plus que la belle paix émaillée de l'*Incoronata*, à Lodi, est conservée dans un boîte de cuir.

Je le répète : l'ornementation nous fournit ce simple élément : une inscription, un Christ de pitié, un priant devant la Vierge. A quel autre objet qu'une patenôtre convient mieux ce triple motif? Sur la patenôtre on dit des *Pater* et des *Ave*. La tranche montre le début de la salutation angélique ; mais elle est reproduite en entier sur la boîte du trésor de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers (1). Le moine est complètement vêtu de blanc, ce pourrait donc être un camaldule. Or une des dévotions propres à cet ordre est le *Chapelet de Notre-Seigneur*. Sans doute, le moine ne tient pas ce chapelet entre ses mains ; mais l'objection est bien mince, puisque l'inscription y supplée en lui faisant dire de bouche : *Ave Maria*.

Les inventaires sont pleins de descriptions de chapelets dont les grains sont en pierres précieuses : et pour ces sortes de chapelets il fallait des écrins tout aussi bien que pour les autres bijoux ou objets de valeur.

Peut-être la boîte serait-elle un peu petite pour un cha-

(1) « Item, une bouëte d'argent avecques son couvercle, autour de laquelle est escript le *Ave Maria*. » (*Inv. de* 1469.)

pelet entier, car, au moyen âge, les grains étaient relativement gros. C'est pourquoi j'ai substitué au chapelet le *dizain*, qui en est l'abrégé et qui convient mieux aux proportions restreintes de l'écrin.

De ce que certains inventaires parlent de chapelets sans mentionner leurs écrins, je dirai que c'est aller un peu vite et loin que de nier leur existence. A-t-on épuisé la série des inventaires domestiques pour être aussi affirmatif?

Le peu d'épaisseur de la boîte exclut formellement l'idée d'une boîte à hosties, vu la petite quantité qu'elle eût pu contenir. Si l'on en eût entassé davantage, elles eussent débordé de la boîte et glissé, dès qu'on l'eût ouverte; tandis que le couvercle ayant la même épaisseur que le fond, il s'ensuit que l'objet dépassait la boîte pour s'enfoncer dans le couvercle. Il n'y avait à cela aucun inconvénient, puisqu'il était parfaitement assujetti au fond: tous les écrins à bijoux ont cette forme et cette disposition plus ou moins accusée.

Des ecclésiastiques ayant affirmé, au Congrès de Vannes, connaître des boîtes similaires destinées aux hosties, qu'ils veulent bien les produire, car je n'en connais pas une seule qui soit *entièrement en cuir*, et les inventaires sont également muets sur cette matière quand ils enregistrent des boîtes à hosties. Si l'on veut parler de ces boîtes communes, enveloppées d'étoffe dedans et dehors et où l'âme serait en cuir au lieu d'être en carton, comme elles ne remontent pas au delà du XVIIe siècle, nous nous trouvons tellement éloignés de la question que j'avoue ingénuement y porter peu d'intérêt. Quoi qu'il en soit, qu'on montre ces boîtes, même *grossières*, et surtout qu'on fixe rigoureusement leur date d'exécution. Il pourra peut-être en résulter un doute, mais non une solution, car la seule vraisemblable est celle que je propose.

X. BARBIER DE MONTAULT.

Découverte d'une inscription chrétienne en Portugal. — Notre confrère, M. Estacio da Veiga, le savant explorateur archéologique de la province des Algarves, en Portugal, nous envoie de Tavira deux estampages d'inscriptions chrétiennes qu'il vient de découvrir à Mertola, sur l'emplacement de l'ancienne Myrtilis. Nous recevons ces inscriptions au dernier moment et nous nous empressons de publier la suivante :

Monogramme du Christ avec alpha et oméga.

ANDREAS FAMVLVS
DEI PRINCEPS CAN
TORVM SACROSAN
CTE AECLISIAE MIR
TILLIAE VIXIT
ANNOS XXXV
REQVIEVIT IN PA
CE SVB D TERTEO
KAL APRILES
AERA DLX TRI
SIS (Ère chrétienne 525)

Une croix accostée de l'alpha et de l'oméga.

L'architecte de l'église de Saint-Maximin (Var). — M. l'abbé Albanès vient de faire, dans les archives des Bouches-du-Rhône, une importante découverte. Jusqu'ici on ne connaissait pas le nom de l'architecte qui a donné les plans et surveillé la construction du chœur de la grande et belle église de Saint-Maximin, dont la première pierre fut posée en 1295. Il résulte du document suivant qu'il s'appelait Jean Baudici.

Lettres d'exemption pour Jean Baudici, architecte de l'église de Saint-Maximin. — *12 août* 1305.

« Anno Domini m° ccc° sexto, die xxviii aprilis, fuit infra-

scripta littera curie presentata. — Ricardus de Gambatesa, miles, regius magister hostiarius, ac comitatuum Provincie et Forcalquerii senescallus, vicario, judici et clavario Aquensibus, presentibus videlicet et futuris, salutem et amorem sincerum. Cum princeps inclitus dominus noster Jerusalem et Sicilie rex illustris, MAGISTRO JOHANNI BAUDICI, OPERIS SANCTI MAXIMINI MAGISTRO, servitiorum ipsius intuitu, ab omni honore servitutis, et omnis exactionis prestatione, per suas patentes literas, concesserit libertatem; nos, attendentes *dictum magistrum Johannem in servitiis curie atentum continue, et diligentem in omnibus, et precipue* IN OPERE PALATII AQUENSIS CONFECTI DE NOVO; Volumus et vobis (tam) presentibus quam futuris, districte precipiendo mandamus quatenus dictum magistrum Johannem et ejus bona, ad contribuendum in fogagiis, questis, adempris, ceterisque honeribus, juxta formam literarum regiarum indultarum sibi propterea, nullatenus compellatis, nec compelli permitatis a quoquam; quinymo, in sua immunitate et libertate, sicut rationaliter, conservetis eundem. Presentes autem literas, post congruam inspectionem earum, restitui volumus presentanti. Datum die XII. augusti, III° indictionis (1305). »

Arch. des B.-du-Rh., B. 142, fol. 153 v°.

Une autre découverte, qui appartient au même auteur, mérite aussi d'attirer l'attention. Il s'agit cette fois du peintre qui a exécuté le célèbre retable de la Renaissance, si bien décrit ici même par M. Rostan, en 1848 (*Bull. mon.* XIV, p. 605-620). Son nom était également inconnu, et c'est par une bonne fortune inespérée que M. Albanès, au moment où il s'y attendait le moins, a pu mettre la main sur une quittance autographe, dont voici la copie :

« † Jesus. A di 14 octobre (1520), io Antoni Rozen, pintre. confessi d'aver receudo da monsur lo prior de San Maximin cinque scus dal solel, in diminucion de major suma, per la pintura et dauradura del retaule del Crucifix. Et per milior cautela, io li fazi la present podiza de ma man propria. Ita

est, Antoni Rozen, pintre. » *Arch. des B.-du-Rh.*, B. 718. Il y a un signe abréviatif sur l'*o* de Rozen.

Découverte d'antiquités à Voingt (Puy-de-Dôme). — On nous écrit d'Herment : « J'ai l'honneur de vous faire savoir que des fouilles faites sur le territoire où la tradition place la ville ruinée de *Beauclair*, commune de Voingt (Puy-de-Dôme), ont obtenu les plus heureux résultats.

« D'abord je dois vous dire que *Beauclair* est la station de *Fines* de la carte de Peutinger, sur la voie romaine de Clermont-Ferrand à Limoges. Tout vient, en effet, confirmer cette assertion : les découvertes récentes, les distances, les traces de voies antiques et les explorations, dont la première remonte à celle de l'antiquaire Pasumot et de François Grangier, seigneur de Vedières et de Coruès, en 1767.

« La carte de Peutinger indique dix-neuf lieues gauloises d'Augusto-Nemetum (Clermont-Ferrand) à *Fines*, ou quarante kilomètres. Cette distance est parfaitement celle de Clermont-Ferrand à Beauclair.

« Des découvertes importantes pouvaient seules résoudre la question. J'avais étudié les antiquités romaines sur place, en Orient, en Sicile, à Pompéi, à Rome, etc. De retour en Auvergne, je plaçai, en janvier dernier (1882), une escouade d'ouvriers, pendant plus de trois semaines, sur le territoire de Beauclair, où l'on voit des milliers de débris de briques à rebords, dans un espace d'environ 1200 mètres de côté. La pioche fouilla activement le sol de la ville antique. Mon premier soin fut d'examiner le terrain, de lever le plan de la ville : je ne tardai pas à constater que Beauclair possédait une *nécropole* ou cimetière gallo-romain et que ce dernier était d'une grande étendue. J'appris de divers cultivateurs qu'en 1810 on avait trouvé, dans un champ, une belle statue en bronze, vendue 25 francs ; qu'il y a quatre à cinq ans on découvrit une petite statue, en marbre blanc, vendue 1 franc 50 cent. à un marchand de passage.

« Les ouvriers recueillirent bientôt, dans la nécropole, des médailles à l'effigie de Nerva, de Faustine, épouse de Marc-Aurèle, d'Adrien, etc., des vases en poterie rouge, dite samienne, d'autres de couleur noire. L'un de ces vases est orné de riches reliefs ; il porte le dieu Mercure avec la marque sigillée du fabricant : MINATROF ; et enfin une inscription, en trois mots, placée au haut de la panse; cette inscription qui, d'après les érudits, est l'expression d'une acclamation ou d'un vœu, n'a pu être interprétée jusqu'ici. On a aussi trouvé dans cette nécropole des bijoux, des flèches, des amulettes.

« Mon attention se porta principalement sur ce point décisif : découvrir des monuments gallo-romains. Je plaçai mon escouade au milieu d'un champ, situé en haut de la ville. Notez que celle-ci est en pente, abritée des vents du nord par un coteau. Dès le premier coup de pioche, nous rencontrâmes un mur couvert de peintures gallo-romaines. Mes douze ouvriers travaillèrent à déblayer cette muraille; et l'on aperçut bientôt d'autres murs couverts également de peintures à fresque. Le tout appartenait à un monument (*temple* ou *prétoire*) entouré d'espèces de corridors ayant 12 mètres de longueur et 2^{m}20 de largeur. L'ensemble formait un carré. Les peintures murales représentaient des iris à fleurs jaunes, séparés par de minces colonnettes peintes en rose ; les panneaux supérieurs étaient rouges vermillon ; divers débris, trouvés dans les déblais, indiquent des plafonds peints en vert clair, avec des filets jaunes et rouge foncé. Je m'empressai de dessiner l'ensemble de cette peinture murale telle qu'elle était conservée, jusqu'à 1 mètre de hauteur et qui, naturellement, était la base des panneaux supprimés. Je fus bien inspiré ; car le lendemain dimanche, 600 paysans dès alentours, attirés par le bruit de cette découverte, vinrent visiter les fouilles ; chacun emporta un débris de la curieuse peinture murale, tellement que, le soir, il n'en resta pas le plus petit fragment.

« Presque au-dessous de ce monument gallo-romain et en continuant mes fouilles, j'ai découvert un magnifique aque-

duc souterrain. Il a 2 mètres de hauteur, plus de 1 mètre de largeur; on l'a suivi sur plus de 60 mètres de longueur.

« Enfin j'ai constaté, à Beauclair, les traces d'un amphithéâtre, placé en dehors et à l'orient de la ville, sur le bord de la voie romaine. Celle-ci, que les paysans appellent *Chemin de César*, a servi de route principale, de Clermont-Ferrand à Limoges, jusqu'au milieu du siècle dernier; elle forme une chaussée bombée qui court à travers la bruyère. Cette voie conservée est un argument de plus en faveur de ce problème résolu : que *Beauclair* était la ville gallo-romaine de *Fines*; que là était la station marquée sur la table de Peutinger, entre Clermont-Ferraud et Limoges, sur la grande voie romaine qui traversait la Gaule, de l'est à l'Océan, en passant par Lyon, Clermont et Saintes, magnifique itinéraire ouvert par les ordres d'Agrippa, gendre d'Auguste, et restauré par les empereurs Claude et Tétricus, ainsi que l'indiquent les milliaires.

« AMBROISE TARDIEU,

« Membre de l'Académie de Clermont-Ferrant. »

Herment (Puy-de-Dôme), 21 février 1882.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la ville de Coutras et de ses environs, par J.-E. Fellonneau, 1 vol. in-12 de 230 pages. Libourne, Malleville.

La petite ville de Coutras possédait jadis un château célèbre, dont Brantôme a fait l'éloge en ces termes : « C'est, dit-il, le plus beau corps de logis et la plus belle vis qui soit en France, ainsy que j'ay veu et ouy dire aux grands seigneurs et dames

qui l'ont veue, et aux grands architectes, ne voulant point qu'on s'en arreste à mon dire (1). » En outre, le brillant chroniqueur nous apprend qu'à la mort du vicomte de Lautrec, Jean Odet de Foix, arrivée à Naples le 16 avril 1528, la construction sortait à peine de terre. Toutefois, contrairement à ce qui arrive d'habitude, le triste événement dont nous venons de parler n'occasionna aucune interruption dans les travaux. Un évêque de Tarbes, nommé Mannaud, qui devait sa position à l'illustre défunt, dans le but de rendre hommage à son protecteur, « fit, à ses propres cousts et despens, bastir et achever cette belle maison de Coutras. » Aussi, le maréchal de Saint-André, après la vente que Claude de Lautrec, fille d'Odet, lui eut consentie en 1548, ne trouva-t-il que peu de chose à faire au point de vue de l'architecture. Ses soins se portèrent principalement sur la décoration intérieure, qui fut traitée avec une magnificence extraordinaire. De même il s'occupa de créer autour du château des jardins splendides, entrecoupés de canaux et enrichis des ornements les plus variés que l'imagination sût alors inventer.

Toutes ces merveilles ne devaient pas avoir une longue durée. Dès le milieu du XVII[e] siècle, les élégances et le mouvement d'autrefois avaient fait place à la ruine et à l'abandon. Le nouveau propriétaire, qui n'était autre que le cardinal de Richelieu, ne venait jamais à Coutras. Quant à l'arrière-petit-neveu du grand ministre, François-Armand de Vignerod Duplessis, duc de Richelieu et de Fronsac, s'il visita la belle demeure du maréchal de Saint-André, en se rendant dans son gouvernement de Guyenne, ce fut uniquement pour en ordonner la démolition. Il semble même que ce membre de l'Académie française ait trouvé un certain plaisir à faire exécuter pareil acte de vandalisme, car, d'après M. Fellonneau, il récompensa magnifiquement le seigneur d'Abzac, qu'il avait chargé de présider à l'opération. La seule excuse

(1) *Hommes illustres.*

était de vivre en un temps où l'on ne comprenait pas plus les beautés de la Renaissance que celles du moyen âge. Le château de Coutras, après avoir subsisté deux siècles environ, disparut ainsi dans l'année 1731.

Une chose, toutefois, a échappé comme par miracle à cette sauvage destruction, et elle suffit à faire comprendre quelle perte immense les arts ont alors subie. Nous voulons parler du puits hexagonal que surmonte un dôme élégant, porté sur six colonnes doriques et dominé lui-même par un lanternon. La date de 1551 se lit au sommet et, dans l'architrave, des armoiries mutilées alternent avec la devise du maréchal de Saint-André, *Nodos virtute resolvo*, gravée sur une longue banderole qui s'enroule autour du bras et de l'épée d'Alexandre le Grand coupant le nœud gordien. « Donnant à entendre, dit Brantôme, certain moyen qu'il tenoit, plus que les autres, à rendre par sa vertu faciles et aysées les choses estimées de plusieurs difficilles et impossibles. »

L'histoire de Coutras est presque tout entière contenue dans celle de son château, bien que cette ville se vante avec raison de remonter à l'époque romaine. Elle portait alors le nom de *Corterate* et se trouvait, comme aujourd'hui, au point de bifurcation de deux voies, allant l'une vers Bordeaux et l'autre vers Périgueux. Son importance, dans ces temps reculés, a été principalement constatée par la découverte de thermes et diverses autres substructions.

Le livre de M. Fellonneau fournit, du reste, sur ce point, tous les renseignements désirables, et nous ne croyons pas qu'aucun fait digne d'attention ait été par lui négligé. C'est peut-être même parce qu'il était ainsi absorbé par ses recherches locales qu'il a parfois trop oublié les véritables données de l'histoire générale. Passe encore de faire mourir Charles IX en 1575 (p. 78), au lieu de 1574, de faire couronner Henri III à Reims en 1576 (p. 79), au lieu de 1575; pareilles erreurs n'ont pas grande importance. Mais où M. Fellonneau a-t-il vu que ce dernier prince, avant de monter sur le trône, se soit appelé « Antoine de Valois, duc de

Vendôme (p. 78)? » Où a-t-il vu (p. 84) que le même Henri III, en 1580, ait « chargé le duc d'Anjou d'amener le roi de Navarre à une paix définitive? » Dans ce cas, que signifierait la phrase suivante que nous lisons quelques lignes plus loin : « Cette paix dura jusqu'à la mort du duc d'Alençon, frère du roi, arrivée en 1584 ? »

M. Fellonneau confond dans la première assertion le parrain avec le filleul. Antoine de Bourbon (et non de Valois), duc de Vendôme, père de Henri IV, tint, en effet, sur les fonts baptismaux le troisième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, qui reçut alors les noms d'Édouard-Alexandre. Seulement, sur ces entrefaites, le jeune prince ayant perdu son père, le nom de Henri lui fut imposé à l'époque de sa confirmation, et c'est ainsi qu'il est connu dans l'histoire. De même son frère, appelé d'abord Hercule, reçut plus tard le nom de François, en souvenir de l'aîné de la famille, le roi François II, décédé, comme chacun sait, sans laisser d'héritiers directs. Quant au titre porté par Henri III avant son avènement au trône, il n'est autre que celui de duc d'Anjou. La confusion que nous avons signalée plus haut est donc incompréhensible, et, si nous sommes étonné d'une chose, c'est qu'elle ait pu se produire dans un ouvrage destiné à la publicité.

En second lieu, lorsqu'on fait des citations, il est bon de se montrer rigoureusement exact, de ne pas attribuer à un auteur ce qui appartient à un autre. Or, nous voyons qu'en plusieurs endroits (p. 30 et 31) le nom du président de Thou est substitué à celui de Brantôme. C'est là une de ces erreurs qui ne doivent échapper à personne; elle ferait croire à une grande négligence, sinon au parti pris de ne recourir qu'aux œuvres de seconde main. L. P.

De la transcription des chartes et des manuscrits, par Ch. Bouchet, brochure in-8 de 23 pages. Vendôme, Lemercier, 1884.

Le but que poursuit M. Bouchet n'est rien moins qu'un changement complet dans la manière de transcrire les manuscrits. Il ne comprend pas les accommodements qui ont pour but de venir en aide aux lecteurs, et la seule méthode à suivre se résume pour lui dans ces mots : « *Faire semblable de tous points aux originaux.* » Ainsi, bien entendu, la réforme hollandaise de la seconde moitié du XVII[e] siècle qui consiste à distinguer les *i* et les *u* consonnes d'avec ces mêmes lettres voyelles, en introduisant le *j* et le *v* pour les premières et réservant l'*i* et l'*u* pour les secondes, se trouve entièrement bannie. De même il faut revenir aux *e* simples partout où ils existent et ne pas les remplacer par des *æ*; toutes les abréviations doivent être maintenues et les fautes les plus grossières rigoureusement respectées. Car il ne s'agit pas de rendre un texte à une splendeur première qu'il n'a souvent jamais possédée, mais de nous donner, autant que le permettent les procédés typographiques ordinaires, une sorte de fac-similé de ce que nous avons intérêt à connaître jusque dans ses moindres détails. Malheureusement jusqu'ici il n'a guère été tenu compte de toutes ces obligations, et l'auteur le constate avec chagrin. Notre École des chartes, à peu de chose près, en est encore à la vieille méthode bénédictine et rien n'a pu la faire transiger, par exemple, sur la question des majuscules et celle de l'accentuation. L'Allemagne elle-même, bien qu'en progrès sur nous, est rebelle sur certains points aux idées de M. Bouchet, qui a été quelque peu déçu en ne trouvant pas dans l'éditeur de la nouvelle série des *Monumenta Germaniæ historica*, le disciple qu'il avait rêvé. Tout fait espérer, néanmoins, que le savant bibliothécaire de Vendôme ne tardera pas à avoir raison des dernières résistances, que bientôt il ne sera pas seul à donner la physionomie des documents dont les travailleurs ont besoin.

L. P.

Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux, accompagné de 15 planches de sceaux,

5 tableaux généalogiques et d'une carte des possessions françaises de cette maison, et suivi d'un appendice relatif à la branche des Baux d'Arborée, par le docteur L. Barthélemy, correspondant du ministère de l'instruction publique, président de la Société de statistique de Marseille, etc. etc. Marseille, Barlatier-Feissat père et fils, 1882.

Il n'y a pas de famille plus mal connue que celle de Baux, dont le nom se trouve, cependant, à toutes les pages de l'histoire de la Provence, du Comtat et du Dauphiné. Robert de Briançon, Artefeuil, la Chesnaye-Desbois sont plus qu'insuffisants à tous les points de vue, et l'*Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin* de Pithon-Curt, « qui a fait autorité jusqu'à ce jour et que l'on trouve citée par tous les écrivains modernes, fourmille d'erreurs sous le rapport généalogique. »

M. le docteur Louis Barthélemy, voulant mettre fin à toutes ces causes d'inexactitude et arriver à une connaissance plus vraie de l'histoire des Baux, a compris que, pour parvenir à ce but, on devait faire abstraction complète de l'opinion de ses devanciers, recourir seulement aux chartes publiées et dépouiller les nombreuses pièces qui existent dans les dépôts publics. L'ouvrage dont nous parlons est précédé d'un exposé sur l'origine de la maison des Baux et sur les hommes illustres qu'elle a produits. Puis vient cet immense recueil auquel il a donné ce modeste nom d'*Inventaire*, c'est-à-dire le précis raisonné des actes connus et inconnus jusqu'à ce jour, en indiquant soigneusement les sources où il les a retrouvés. Un chiffre suffira pour faire apprécier le grand intérêt de ce travail, qui se compose de l'analyse de 1837 chartes, depuis l'an 971 jusqu'à l'an 1536, plus un supplément de 94 chartes, plus enfin 12 autres chartes analysées depuis l'impression de la table, total : 1943 chartes. Et ce ne sera probablement pas le dernier mot de ce chercheur infatigable.

A ce travail est jointe une carte géographique sur laquelle l'auteur a indiqué par des points rouges toutes les localités

sur lesquelles les seigneurs des Baux ont exercé une juridiction quelconque. « Il sera facile, dit-il, de voir, en inspectant cette carte, de combien nous avons dépassé le chiffre de 79 fiefs, connus sous le nom de *Terres baucenques*, attribuées en propriété aux divers membres de l'illustre famille de Baux. »

Un complément est joint à ce remarquable travail : c'est la sigillographie des Baux dont personne, avant M. Barthélemy, n'avait encore eu l'idée de s'occuper d'une manière spéciale, et nous avons maintenant une monographie complèse, — je dis *complète*, sans préjuger les découvertes de l'avenir. — On connaissait, jusqu'à présent, 15 sceaux seulement de cette maison, y compris ceux d'Eudiarde, femme de Bertrand de Baux de Meyrargues, et de Galburge, femme de Guillaume III, coprince d'Orange. L'auteur les a réédités, mais en y ajoutant 31 sceaux nouveaux, ou des variétés entièrement inconnues.

Enfin, ce beau volume de XXXI-680 pages se termine par une table alphabétique des noms de personnes et de lieux, dont les travailleurs apprécieront toute l'utilité.

Pour ce qui touche plus particulièrement les lecteurs du *Bulletin monumental*, je ne saurais trop attirer leur attention sur le parti que ceux d'entre eux qui s'occupent de l'histoire du midi de la France, surtout au point de vue archéologique, pourront tirer de l'étude des 15 planches de sceaux (au nombre de 47) qui terminent ce beau volume. Habilement dessinées par un homme qui a fait ses preuves depuis longtemps, M. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de la ville de Marseille, ils y trouveront une source d'informations des plus curieuses sur la symbolique de la famille de Baux, depuis l'année 1180. N'oublions pas de dire aussi un mot des légendes de ces sceaux, dans l'étude desquels les numismates pourront trouver l'explication de plus d'une bizarrerie incomprise du monnayage de la principauté d'Orange, et l'occasion de mieux fixer peut-être l'attribution de certaines pièces encore un peu indécises.

Mars 1882. G. V.

Les rues et les monuments d'Etampes, par Léon Marquis, 1 vol. grand in-8 de 434 pages. Etampes, Brière, 1881.

Étampes est une des villes les plus intéressantes des environs de Paris. Elle possède quatre églises curieuses et de fondation ancienne, un magnifique donjon et de jolies maisons de la Renaissance. Un enfant d'Etampes, M. Léon Marquis, ingénieur civil, a su trouver, malgré ses occupations professionnelles, le temps d'étudier et de dessiner chacun de ces monuments, et il publie sur cette ville un beau et fort volume enrichi de dessins finement exécutés, de plans d'une grande exactitude et de cartes. Il a tenu à décrire et à figurer, non seulement les constructions qui subsistent, mais encore celles qui ont disparu, comme l'église Sainte-Croix, les remparts, et les auberges si nombreuses autrefois dans cette ville qui était une étape forcée entre Paris et Orléans. En intitulant son livre *les Rues d'Étampes*, M. Marquis a indiqué son but, et l'on doit reconnaître qu'il l'a parfaitement rempli, car il laisse peu à dire à qui serait tenté de s'occuper du même sujet. Son ouvrage nous fait connaître Étampes dans toutes ses parties. Un appendice donne des notices biographiques sur les personnages nés à Étampes et des notes fort complètes sur environ deux cents ouvrages concernant cette ville.

Le plan de ce livre justifie l'auteur d'avoir accepté sans discussion les opinions des anciens historiens sur l'origine d'Étampes, sur ses vicomtes et sur le rôle féodal de son château. Cette étude intéressante, mais difficile, reste donc à faire. On trouverait probablement qu'Étampes est bien antérieur au roi Robert et existait dès l'époque mérovingienne à côté du Vieil-Étampes.

Quant au donjon ou tour de Guinette, je ne puis admettre, malgré d'imposantes autorités, qu'il soit de Philippe-Auguste. Tous les donjons de ce prince ont leurs ouvertures en ogive (Rouen, Gisors, Verneuil, Dourdan, etc.). Les détails du donjon d'Étampes, surtout certaines meurtrières aussi ébrasées

à l'extérieur qu'à l'intérieur, le rapprochent des constructions militaires du XIe siècle. Je trouve aussi trop avancée la date de 1150 donnée par M. Viollet-le-Duc (*Dict.*, V, 57). Le chapiteau qu'il dessine pour fixer cette date et celui donné par MM. Victor Petit (*Bull. mon*, t. XII) et Caumont (*Arch. militaire*, p. 457) me paraissent plutôt du temps de Philippe Ier.

M. Marquis a rendu grand service aux archéologues en donnant de bons plans des églises d'Étampes, accompagnés de coupes et de détails d'une grande précision ; mais l'on pourrait parfois désirer qu'il en fût de même dans ses descriptions. Il est vrai que la plus belle, celle de Notre-Dame, paraît défier toute description par la singularité de son plan. C'est un polygone irrégulier, presque sans angle droit. Sa longueur de 57 mètres est partagée en huit travées, et sa largeur de 47 mètres en cinq nefs. Huit portes y donnaient accès. Elle commence par une haute et belle tour sur une façade oblique et se termine par une ligne de constructions posées en biais. Le chevet carré de la nef principale est accoté de deux absides au nord et de deux autres au sud, séparées par un trésor à deux étages. Malgré tout c'est un édifice majestueux à cause de l'élévation de ses nefs. L'extrême irrégularité de son plan tient à ce qu'il s'élève sur les substructions d'un ancien édifice, et qu'en agrandissant, au milieu du XIIe siècle, l'église construite par le roi Robert on y a joint l'emplacement d'une ou plusieurs chapelles adjacentes dont l'orientation est toute différente. Une de ces chapelles, dédiée à saint Sérin, était antérieure à l'église du roi Robert. Un remaniement important eut lieu au XIIIe siècle et a produit le monument tel que nous le voyons.

Une longue étude sur place serait nécessaire pour déterminer ce qui appartient à chacune des trois constructions du XIe, du XIIe et du XIIIe siècle. On peut cependant dégager l'église primitive, que je n'hésite pas à regarder comme l'œuvre du roi Robert. Elle comprenait la nef et des bas côtés.

La crypte qui se trouve sous le chœur indique son abside terminale, sans doute accompagnée de deux autres. C'était un large vaisseau d'une grande unité, long de 40 mètres et large de 23. Six grosses colonnes, dont deux sont restées isolées et les autres ont été englobées dans les piliers du XIIe siècle, le partageaient en trois nefs et quatre travées. La nef centrale devait être couverte d'un lambris et les deux nefs latérales étaient probablement voûtées. La base de la tour actuelle doit dater de la même époque. On ne peut trouver un plan plus simple et plus régulier.

Les colonnes ont 1m20 de diamètre et sont portées sur des bases carrées à triple retraite. Un chapiteau occupe la moitié de leur circonférence pour porter les archivoltes sans moulures des arcades et les voûtes des bas côtés ; la seconde moitié de la colonne monte jusqu'à l'étage supérieur où se trouve l'autre partie du chapiteau recevant la retombée des hautes voûtes. Une disposition semblable se voit dans le chœur de Saint-Thomas d'Épernon, construit dans la seconde moitié du XIe siècle. Les chapiteaux de Notre-Dame d'Étampes sont hauts, mais plats et ornés de rinceaux d'une faible saillie ; le graveur de M. Marquis a donné trop de relief à ces ornements.

On doit attribuer à une construction antérieure à celle du roi Robert un chapiteau de marbre noir, orné d'une fleur de lis barbare et dans lequel on a creusé un bénitier. Le dessin en a été donné dans le *Bulletin monumental* de 1877, p. 95.

Espérons qu'un jour M. Marquis pourra reprendre une étude plus détaillée de cette belle église, et nous faire connaître, pièces en main, le détail de ses transformations. Remercions-le en attendant de ce qu'il nous a donné et de nous avoir fait connaître les monuments de la curieuse ville d'Étampes.

A. DE DION.

NÉCROLOGIE.

M. le comte de Mellet. — La Société française d'Archéologie a eu le regret de perdre l'un de ses membres les plus anciens et les plus distingués dans la personne de M. le comte de Mellet, son directeur honoraire.

M. de Mellet appartenait à une ancienne famille du Périgord. Obéissant à une tradition héréditaire dans sa maison, il se destina d'abord à la carrière des armes. Il passa par l'École militaire, et peu de temps après il assista à la prise d'Alger; mais à la révolution de juillet il rentra volontairement dans la vie privée. Bientôt son mariage avec la fille du général de Saint-Chamans le fixa dans la Champagne, aux environs d'Épernay. L'étude dès lors occupa ses loisirs. Il s'adonna avec ardeur à la botanique et à l'archéologie. Toutefois, la seconde de ces sciences fut l'objet de ses prédilections.

C'était l'époque où s'opérait dans un certain groupe d'esprits d'élite comme un heureux mouvement de renaissance vers l'étude des antiquités nationales et des monuments du moyen âge. Sous l'influence de ces tendances il se lia avec M. de Caumont et prit avec lui une part active à la fondation de la Société française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces. On le vit aussi devenir, avec le comte de Montalembert, l'un des habitués des réunions des sociétés savantes de la rue Bonaparte, qui, dues à l'initiative de M. de Caumont, devaient, quelques années plus tard, donner à un ministre de l'instruction publique l'idée de créer des réunions analogues, sous le même titre, avec un caractère officiel.

Les manifestations de l'ordre le plus élevé dans l'art du moyen âge, tenaient la plus large place dans les préoccupations archéologiques de M. de Mellet, car il était

l'un des plus fervents disciples de cette école du XIIIe siècle, où l'on devait aller puiser les meilleures inspirations pour les traduire dans des compositions modernes. Il exagéra peut-être cette théorie en l'envisageant à un point de vue trop absolu, quoique cependant il n'entendît point priver les artistes d'une certaine indépendance dans leurs conceptions.

Si M. de Mellet n'a pas laissé d'ouvrages plus ou moins volumineux, comme bien d'autres de ses confrères, il n'en a pas moins accusé sa sérieuse personnalité dans un grand nombre de brochures, de rapports, de discours qui attestent l'étendue de ses connaissances, font revivre ses intéressantes causeries, sources d'instructives notions et d'excellents conseils.

Son goût pour l'art chrétien le désignait naturellement comme collaborateur des *Annales archéologiques*. Aussi son nom se retrouve-t-il, dans ce recueil, à la suite de plusieurs articles, tome V, 1846, *Archéologie pratique*: l'auteur traite des réparations et du badigeonnage dans les monuments religieux. Il déclare une guerre irréconciliable au badigeon. Tome XI, 1851, p. 287, M. de Mellet rend compte du Congrès scientifique d'Orléans au point de vue de l'archéologie et de l'art. Page 365, il adresse une lettre aux membres de l'Académie de Reims pour demander une enquête sur le projet d'élever deux flèches sur les tours de la cathédrale de Reims. Il combat ce projet. Page 117, M de Mellet exprime le désir de voir se rétablir en France l'usage de représentations du drame religieux et liturgique. Dans les tomes XII et XIII, *Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris*. Tome XIII, *Réflexions sur la beauté dans l'art chrétien*. Tome XV, *Réflexions sur les moyens propres à ramener le goût public à la véritable appréciation de l'art chrétien*. Tome XVI, *Lettre à M. Didron*, à propos d'une visite à l'église de Nanterre. L'auteur s'étonne de ce que cette église ne possède pas un monument convenable et digne du souvenir de sainte Geneviève.

Le tome VIII des *Annales archéologiques* signale de M. de Mellet un opuscule, *De la réparation des églises et de leur entretien*. « Excellente publication toute de pratique, où M. de Mellet pose les plus utiles et les plus sages principes pour les travaux d'architecture et d'ornementation dans les églises anciennes. M. de Mellet commente cet axiome du Comité des Arts : « En fait de monuments délabrés, il vaut « mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir ; « en aucun cas il ne faut supprimer. » Sage conseil qui aurait épargné bien des erreurs et des accidents, si on l'avait suivi depuis l'année 1839 qu'il a été imprimé dans le *Bulletin archéologique* du Comité..... »

Le *Bulletin monumental* a reproduit, dans le tome XI, diverses communications faites par M. de Mellet au Congrès de Reims sur les *Pavés émaillés et historiés* de quelques églises et sur l'église d'Orbais et ses vitraux. Le volume XV contient un Rapport présenté à l'issue des séances tenues à Rennes en 1849, *Sur les monuments du moyen âge dans le département de la Marne*. Dans le XVIe volume, son nom intervient fréquemment dans les discussions des séances archéologiques tenues au palais du Luxembourg, à Paris, en 1850, à propos de questions d'iconographie et d'ornementation religieuse. Le XXe volume rapporte sa protestation contre les conclusions de M. Parker sur la prétendue supériorité du style ogival en Angleterre. Dans le volume XXXIV, *Un mot sur la peinture chrétienne*. L'auteur se demande quelle est actuellement la situation de la peinture chrétienne au point de vue de la composition et de l'inspiration, si l'on a marché dans la voie du progrès. Il pense que dans son ensemble, sauf quelques heureuses exceptions, la peinture chrétienne a peu progressé et que l'art chrétien présente des vices essentiels. Mais il espère que la peinture religieuse, qui est la peinture de l'ordre le plus élevé, voudra aussi monter dans l'ordre de l'improvisation et du sentiment intime.

Aux Congrès archéologiques tenus à Reims, en 1861, et à Châlons, en 1855 et 1875, M. de Mellet présida plusieurs

séances et fit d'importantes communications. Nous le voyons prendre une part des plus actives aux réunions *libres* des Sociétés savantes de la rue Bonaparte, à Paris, de 1858 à 1870, et occuper le fauteuil de la présidence à la plupart des séances (1). D'un autre côté, en sa qualité de membre correspondant du Comité des travaux historiques au ministère, il présida aussi plusieurs fois les séances de la section des Beaux-Arts aux Congrès de la Sorbonne. Le volume de 1865 des comptes rendus de ces séances (2) contient ses *Observations sur un mémoire de M. de La Querrière, intitulé Considérations sur la rénovation de différents styles d'architecture au moyen âge*. C'est une défense énergique des monuments du style dit gothique.

Dans ces dernières années, des habitudes sédentaires, ou plutôt des exigences de santé le tenaient éloigné des réunions de la Société française d'Archéologie. Cependant il avait à cœur d'y assister autant que les distances le lui permettaient, comme il le fit au dernier Congrès de Châlons et à quelques excursions exécutées aux environs de Paris.

En 1875, le conseil administratif de la Société, désireux de rappeler en la personne de M. de Mellet les anciennes traditions qui avaient présidé à sa fondation et d'établir ainsi un lien vivant entre le passé et le présent, le nomma directeur honoraire de la Société, dont il était déjà inspecteur divisionnaire.

Depuis quelque temps une influence, pour ainsi dire, locale, due aux richesses exceptionnelles en objets des époques dites préhistoriques que fournit le sol de la Champagne avait développé en lui le goût de ce genre d'études. Il s'y livrait avec une sorte d'entraînement. Cependant il aimait à revenir à une époque moins ancienne, d'un intérêt éminemment national au point de vue de l'histoire de notre archi-

(1) Voir l'*Annuaire de l'Institut des Provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques*.

(2) *Mémoires des Sociétés savantes lus à la Sorbonne.*

tecture. Par ses correspondances, par ses paroles il attirait l'attention de ses confrères sur les monuments de l'époque carlovingienne dont le caractère général n'est pas encore suffisamment déterminé, et les engageait à porter leurs investigations vers cette voie si féconde en nouvelles études. Excellent conseil que l'on ne saurait trop suivre.

A l'agrément de ses conversations, à l'élégance correcte de ses écrits, M. de Mellet joignait, dans ses relations, le charme d'une courtoise aménité. Il était en tout, par excellence, l'homme de l'accomplissement du devoir. Cruellement éprouvé en quelques mois dans ses affections les plus chères par deux coups douloureusement précipités, il a succombé, le 2 janvier, aux atteintes d'une très courte maladie. La Société française d'rAchéologie tient à honneur de rendre un respectueux et sympathique hommage, autant à la mémoire du savant qu'à celle de l'homme de bien qu'elle vient de perdre (1).

J. DE LAURIÈRE.

(1) On lira avec intérêt une notice nécrologique consacrée par M. A. de Roumejoux à M. le comte de Mellet, dans le premier numéro de 1882 du *Bulletin archéologique et historique du Périgord*.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE 1882. — Le prochain Congrès archéologique se tiendra à Avignon, du 2 au 8 octobre 1882. Des excursions seront faites à Carpentras et à Orange.

Cinq jours après la clôture du Congrès d'Avignon les membres de la Société française d'Archéologie se réuniront à Fréjus (Var).

Le gérant : Léon PALUSTRE.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

LA PORTE DIJEAUX

A BORDEAUX

La plus belle ville du sud-ouest de la France, Bordeaux, ancienne métropole de l'Aquitaine et capitale d'abord du vaste duché d'Éléonore de Guienne, au XIIe siècle, puis de la province de ce nom, après la conquête qu'en fit Charles VII sur les Anglais, et jusqu'au 4 mars 1790, que le Bordelais devint le département de la Gironde; enfin, la grande cité maritime, dont le port n'a de rival en développement que celui de Constantinople; Bordeaux possédait trente-six portes urbaines, toutes plus ou moins monumentales, vers le milieu du XVIIIe siècle. Il en reste debout... sept! Mais, sur ce nombre ainsi réduit, une étant justement condamnée, celle dite des Capucins, il n'en existera bientôt plus que six. Or il est question d'appauvrir encore notre ville, dans le domaine de ces monuments, par la destruction de la porte Dijeaux, et d'enlever un fleuron à sa couronne murale de reine du Midi. C'est contre un pareil projet que je viens protester ici, au nom des souvenirs de notre histoire locale, de l'art classique et de la perspective d'une des plus jolies places de Bordeaux. De là trois ordres de considérations que je

m'impose le devoir patriotique de soumettre à mes honorables concitoyens.

§ Ier.

SOUVENIRS HISTORIQUES DE LA PORTE DIJEAUX.

1

Elle détermine, à quelques mètres près, l'emplacement où subsista longtemps l'une des portes d'enceinte de l'antique *Burdigala,* alors que celle-ci était ville gallo-romaine, et formait un quadrilatère dont voici la disposition :

Le mur méridional suivait une ligne qui, partant aujourd'hui de l'angle sud-ouest du jardin des Sacristies de Saint-André, aboutirait à l'entrée de la place du Palais (de l'Ombrière);

De ce point à l'entrée de la place Gabriel, par la rue du Pont-de-la-Mousque, limite orientale, presque parallèlement à la Garonne;

En remontant vers l'ouest jusqu'à la tour du Canon, on suivait le mur septentrional, dans l'axe de la rue du Pont-de-la-Mousque, et, à partir de la place Puy-Paulin, entre la rue Porte-Dijeaux, côté nord, et le cours de l'Intendance;

Enfin, le mur d'enceinte à l'ouest se trouvait compris entre la tour du Canon (1) et notre premier point de départ. Il longeait le côté oriental de la rue dite *des Remparts,* pour cette raison, et butait la façade de l'église Saint-André sur la place Rohan; on s'explique ainsi le manque absolu d'architecture de cet édifice au couchant.

(1) Dans un retrait de la rue de la Vieille-Tour.

La porte gallo-romaine, qu'a remplacée au XII[e] siècle la première des deux portes Dijeaux, s'ouvrait donc au débouché occidental de la rue actuelle de même nom, entre les deux angles des maisons portant les numéros 88 au sud, et 107 au nord ou en face (1).

L'histoire, dit M. Léo Drouyn (2), n'a pas conservé le nom de cette porte du mur, presque à l'angle nord-ouest de *Burdigala,* c'est-à-dire à quarante mètres en deçà de la tour du Canon; mais comme elle s'ouvrait sur un point culminant de la banlieue, à l'entrée de terrains vagues ou même de la campagne, il est probable que, selon leur coutume, les Romains, vainqueurs des Bituriges-Vivisques, tinrent quelques-uns de leurs comices devant la porte où nous faisons notre première halte. Plus tard, nos ancêtres, les Gallo-Romains, mélange des deux sangs, durent continuer les traditions de leurs devanciers. Nul n'ignore le rôle quasi-politique des portes murales chez tous les peuples anciens, ni leur importance pour la défense des villes, alors qu'elles étaient flanquées de tours, précédées de barbacanes et munies de ponts-levis, de herses, etc. Délibérations d'intérêt public, exécutions capitales, combats singuliers, réceptions triomphales des conquérants ou des chefs de l'État, n'avaient pas lieu d'ordinaire sur un autre théâtre.

(1) Cf. les plans topographiques de Bordeaux, par Lattré, 1733, 1755, et celui de la même ville, vers 1450, annexé au t. IV des arch. mun., par M. Léo Drouyn, dont un extrait à l'échelle de proportion accompagne cette notice, *ad calcem*, n° 1.

(2) *Op. cit.*, p. 57.

2

Le second souvenir historique de la porte Dijeaux est celui de la domination anglaise dans nos murs et de l'extension des remparts de la ville au commencement du XIV[e] siècle, par l'établissement d'une troisième enceinte murale. Mais comme nous n'avons parlé que d'une première enceinte, — celle qui renfermait la cité gallo-romaine, — il faut nécessairement qu'un second rempart, motivé par un premier accroissement de la population bordelaise, ait été créé dans l'intervalle.

En effet, cet accroissement eut lieu au XII[e] siècle, en contournant la ville au sud-est, mais sans garder, sur tout le tracé des limites nouvelles, la même distance du pied de la première enceinte. Le maire et les jurats développèrent le périmètre de *Burdigala* au sud, dans la direction moderne de la rue Porte-Basse et du cours des Fossés; à l'est, parallèlement au fleuve, depuis la porte de la Rousselle jusqu'au pont de la Mousque, où les deux murs se rejoignaient. Toutefois, on ne touche encore ni au rempart occidental du IV[e] siècle, ni à la porte gallo-romaine de son extrémité, vers le nord. Ce n'est, comme nous l'avons dit, qu'un siècle et demi après leur prise de possession de la Guienne (1152), que les rois d'Angleterre firent agrandir par leurs lieutenants les murs de la capitale de l'ancien duché d'Éléonore d'Aquitaine.

Donc, au XIV[e] siècle, le vieux mur occidental fut démoli, et avancé d'environ douze mètres vers la banlieue. Il passait entre les rues actuelles Bouffard et des Remparts. Sa porte d'entrée et de sortie, entre les

anciennes tours du Dragon et du Canon, subit naturellement la même destinée.

La nouvelle porte fut protégée par deux tours crénelées en saillie dans le fossé extérieur, et percées de meurtrières. Elle était, en outre, précédée d'une longue barbacane (1) en fer à cheval, celle-ci défendue par un autre fossé, et des glacis qui l'enveloppaient complètement. On y entrait au nord par une porte munie d'un pont-levis, puis on traversait le fossé principal, au pied de la grande porte murale ou d'enceinte, sur un autre pont-levis armé d'une herse (2). C'était donc une porte fortifiée de premier ordre, et cela nous explique comment elle a pu tenir en échec un corps d'armée, pendant un siège qui reviendra sous notre plume à son heure, mais sur lequel nous ne devons pas anticiper.

3

Cette porte nous rappelle encore, — troisième souvenir historique, — qu'il existait au moyen âge à Bordeaux une puissante colonie de Juifs. Elle habitait, *intra muros*, un quartier sillonné par les rues Puits-des-Juifs ou du Petit-Judas et d'Enfer (aujourd'hui des Bahutiers), et Judaïque (en ville, aujourd'hui de Cheverus), coupée en deux portions égales par la rue des Trois-Conils (des Trois-Lapins, qui figuraient sur l'enseigne d'un maître d'hôtel).

La rue Judaïque-en-Ville, mentionnée par Baurein

(1) Ouvrage avancé de fortification.

(2) Cf. *Bordeaux vers* 1450, p. 57; le livre de la *Jurade au* XVe *siècle*, et le plan géométral annexé à cette notice, n° 2.

dans un titre de 1432, se terminait au nord à l'entrée de la rue Castillon (*rua Castelhon*, titre de l'an 1400), et débouchait dans la rue Porte-Dijeaux, ainsi nommée de la porte murale qui la fermait à l'ouest.

Or celle-ci donnait en même temps accès, par le pont-levis de sa barbacane au nord, sur une autre voie qui s'appelait *rua Judayca extra-muros* (la rue Judaïque de nos jours), parce qu'elle se prolongeait vers le quartier rural et le cimetière des Juifs, aux environs de la place Tartas, dans le rayon de l'ancien mont Judaïc (1).

Il était donc naturel que la porte murale assise entre les deux quartiers des Juifs, et desservant leurs mouvements de va-et-vient, en reçût le nom. C'est pourquoi nos seigneurs et maîtres les Anglais la nommèrent *di Jews* (des Juifs); en patois, *Dijeus*, *Dijious*, *Digaus*; en latin *Judayca*. Elle figure sous ces divers noms dans les titres de l'époque.

Par conséquent, il ne faut point chercher l'étymologie de la porte Dijeaux dans le voisinage d'un temple de Jupiter, qui n'a jamais existé aux abords de cet emplacement. On aurait dit *porta Jovis* ou *a Jove*, et non *porta Judaica*, ou *di Jews*. Le docte Baurein a démontré, dans ses *Variétés bordelaises*, IV, 347, que la confusion n'est pas possible.

Eh bien! est-ce encore un souvenir d'histoire locale à détruire d'un coup de pioche ou d'un trait de plume? Non certes. Aussi m'étonné-je fort qu'un enfant d'Israël, M. Min-Barabraham, conseiller municipal, ait demandé la démolition de la porte de ses ancêtres, le 15 février 1881. Peut-être ignorait-il les origines du monument

(1) *Bordeaux vers 1450*, *passim*.

qu'a remplacé la porte actuelle, qui est la troisième que nous aurons à étudier, *infra*, 5.

Ajoutons un curieux détail : la porte Dijeaux du moyen âge était gardée par un poste militaire, et un jurat en avait les clefs. (Titres de 1406 et 1407.)

4

Vers le milieu de l'année 1650 (25 juillet), la cour, c'est-à-dire le roi mineur, Louis XIV, né en 1638, la reine mère, Anne d'Autriche, régente, et le cardinal Mazarin, projeta de visiter Bordeaux, précédée de troupes royales, que le maréchal de La Meilleraye commandait en chef. Mais le Parlement et les frondeurs de la ville, ayant à leur tête le duc de Bouillon, un Coligny et la princesse de Condé, mère du jeune d'Enghien, qui augmentait son prestige, écrivirent à la reine que les portes de Bordeaux seraient fermées à la cour, si elle ne révoquait pas le duc d'Épernon, gouverneur de la province de Guienne, et d'autres officiers, créatures de Mazarin, qui les opprimaient. L'astucieux cardinal, flanqué des Médicis, des Concini et des Galigaï, jouissait dans nos murs d'une rare impopularité. C'était surtout à cause de lui que les Bordelais se donnaient les apparences d'une révolte contre l'autorité souveraine. Il pesa même sur les refus d'Anne d'Autriche, et dès ce moment nos ancêtres résolurent de ne céder qu'à la force des armes.

La veuve de Louis XIII se retira donc à Bourg avec le jeune Louis XIV, tandis que Mazarin et le maréchal vinrent assiéger la porte Dijeaux, qui passait alors, —

celle du XIVe siècle, — pour l'une des plus fortes positions de la ville.

Cependant le comte de Meille, capitaine aux gardes de la princesse de Condé, parvint à mettre douze mille Bordelais sous les armes, tandis que les troupes royales ne comptaient que sept mille hommes, qui vinrent s'embusquer devant la demi-lune ou la barbacane de la porte Dijeaux, flanquée de parapets garnis de barriques, d'où le mot de *barricades*. La petite armée de Mazarin fut encore plus réduite, par suite des sorties heureuses des assiégés, qui lui tuèrent beaucoup de monde. La princesse elle-même les encourageait de sa présence et de la voix, montée sur une des tours de la porte. Enfin, après douze jours d'un siège en pure perte, ou le 13 septembre, il y eut une trêve, équivalente à une capitulation du côté de Mazarin, pendant laquelle le Parlement envoya une députation à Bourg, auprès de la reine. Nous y voyons figurer des noms encore bien portés à Bordeaux, entre autres les conseillers Pommiers, Lacroix, Dallon, et les deux Leblanc de Mauvesin, père et fils, celui-ci procureur-syndic de la ville.

Les négociations traînèrent en longueur. Sur ces entrefaites, les dames de Messieurs du Parlement de Paris écrivirent à la reine mère pour la disposer à traiter de la paix avec les assiégés. L'ayant appris. celles de la compagnie du Parlement de Bordeaux, qui avaient endossé le casque et la cuirasse sur les remparts, à côté de la vaillante princesse de Condé, leur répondirent, le 26 septembre, une lettre où il est question de la porte Dijeaux, et dont nous allons reproduire, à ce titre, quelques extraits :

« . . . . . Nous nous servons des plumes de nos

casques pour vous écrire. Après les succès du Mazarin dans l'attaque de la Bastide et de Saint-Seurin, nous nous repliâmes dans notre demi-lune (la barbacane de la susdite porte). Ce fut alors que ce conquérant essaya de la prendre. Il jura sur sa calotte dont il reçoit les influences, et sur son bréviaire qu'il n'avait ouvert pendant tout ce voyage (de Paris à Bordeaux), qu'il y entrerait triomphant. Aussitôt, religieux observateur de sa parole, *comme à son ordinaire* (1), il fit sonner la charge.

« Vous redouteriez pour nous, Mesdames, l'issue d'un si rude combat, si vous ne saviez que les propres mains du fils (2) et de l'épouse du plus vaillant prince du monde, avaient travaillé à la construction de cette forteresse, au pied de laquelle douze cents hommes sont restés morts.

« Nos ennemis peuvent bien dire maintenant que nos bourgeois, si braves de leur naturel, ont fait dans cette rencontre la guerre d'une façon tout extraordinaire; car ils les ont toujours vus, ou assiégeants victorieux, ou assiégés invincibles. Combien de fois n'ont-ils point paru, au milieu des feux de l'artillerie, combattre d'une main l'armée navale, et de l'autre, celle de terre! On aurait dit que ces guerriers voulaient braver ensemble les quatre éléments.

(1) Quelle ironie, et comme c'est bien là l'esprit des frondeurs de cette époque! Du reste, il importe de savoir, car on l'ignore généralement, que le cardinal Mazarin n'était pas prêtre. Le cardinalat est un titre purement honorifique, ou une dignité que peuvent obtenir de simples laïques. Le ministre d'État de Pie IX, le cardinal Antonelli, n'était pas plus prêtre que Mazarin.

(2) Le duc d'Enghien, fils du prince de Condé.

« Ce serait sans doute trop en dire pour des femmes, si nous ne parlions pour nos maris; mais nous ne pouvons pas trop prendre leurs intérêts, puisqu'ils prennent eux-mêmes tant de part dans la cause commune.

« Nous n'oublions pas aussi que nos maux, sans la députation de votre auguste Parlement, eussent été de plus longue durée. Notre faiblesse ne nous permet que de vous offrir nos vœux pour toute reconnaissance. Ah! s'ils étaient exaucés, vous verriez bientôt revenir ce beau siècle auquel, imitant les dames de l'antiquité, vous prononceriez les oracles de la Justice (1).

« Et pourquoi ce temps ne reviendrait-il pas? Cette divinité n'est-elle pas représentée vêtue des habits de notre sexe? Les procès en seraient terminés bien plus promptement. Chaque partie aurait impatience de comparaître devant de si beaux juges. Leurs prétentions et leurs demandes seraient sans aigreur, parce que n'ayant plus rien à eux, mais à leurs souveraines, on les laisserait, sans murmurer, prononcer dans leur propre cause.

« Il ne faudrait plus d'avocats; chacun voudrait vous parler et voir la majesté de vos visages. Par un mépris, par un dédain, vous châtierez plus les coupables que par les bourreaux et les supplices. Qu'il serait beau de voir toutes parties également satisfaites des arrêts qui sortiraient de votre bouche! Il est vrai qu'on aurait lieu de craindre de voir les plus innocents chercher à devenir coupables pour être vos prisonniers, et ceux qu'il vous plairait de mettre en liberté, refuser

(1) Tacite rend cet honneur aux Gauloises et aux Germaines.

de sortir de vos prisons qui auraient eu pour eux tant de charmes.

« Tels sont les vœux que forment en votre faveur, Mesdames, vos très humbles et très affectionnées servantes et sœurs les dames du Parlement de Bordeaux. »

Celles de Paris leurs répondirent, en donnant à leurs intrépides sœurs le titre bien mérité d'*illustres amazones*.

On nous pardonnera la longueur des extraits de la lettre écrite par nos anciennes compatriotes dans les casemates de la porte Dijeaux, à cause de tout ce qu'ils offrent de piquant (1). Voilà des femmes, des Bordelaises, qui savaient écrire, parler et agir. Tour à tour Pallas des combats et Minerves de la paix, elles maniaient la plume aussi bien que l'épée. Sous ce dernier aspect, elles furent nos Jeanne d'Arc; mais, comme écrivains, elles ont dépeint le siège en un style très pittoresque, devancé la Bruyère dans les finesses de l'ironie contre Mazarin, et continué, en terminant, les traditions des fameuses cours d'amour du moyen âge.

Et maintenant je le demande : voudrait-on raser le monument auquel se rattachent tant de souvenirs chevaleresques? Pour être bons républicains, nos édiles de 1882 ne seront pas moins dévoués au culte de l'urbanité (2) française envers la mémoire des Bordelaises de l'année 1650. Elles gagneront la cause de la porte Dijeaux, comme elles désiraient que les dames du Par-

(1) Tous les détails du siège ont été donnés par dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, 1752, t. I, livres VIII et IX.

(2) En italien *galanteria*, d'où *galantuomo*, deux expressions trop détournées de leur signification primitive!

lement de Paris cueillissent l'olivier de la paix et remportassent des victoires pacifiques.

5

Un siècle plus tard, le marquis Aubert de Tourny, intendant royal en la généralité de Guienne, entreprit de changer la physionomie des quartiers de Bordeaux, par une série d'embellissements qui l'ont immortalisé. La transformation de la belle place Dauphine entra dans ses plans. Il ordonna que toutes les maisons qui formaient son périmètre fussent reconstruites sur un dessin uniforme, et il en ouvrit les débouchés dans l'axe des sept voies correspondantes que voici : cours de l'Intendance, cours de Tourny, rues du Palais-Gallien, Judaïque, Pontlong (aujourd'hui d'Arès), Dauphine et Bouffard. La seule rue Porte-Dijeaux ne se raccordant pas avec l'axe du côté sud de ladite place, M. de Tourny, pour dissimuler ce défaut de correspondance, fit démolir la porte militaire du XIVe siècle, qui n'avait plus de raison d'être, et y substitua, sur le même terrain, celle que nous voyons.

L'architecte de l'Intendance était le sieur Portier, l'habile dessinateur des portes de Tourny, aujourd'hui rasée (1), d'Aquitaine et de la Monnaie. Il avait un nom prédestiné à ce genre de travaux, et *Portier*

(1) Elle était grillée. On en voit le dessin et celui de plusieurs autres dans les vignettes du plan de Lattré, 1754, qui fait honneur à Portier de la porte Dijeaux. La Commission des monuments historiques de la Gironde a confirmé cette attribution.

prouva une fois de plus qu'il le *portait* très bien, en construisant la porte Dijeaux. Il y observa le plus possible, dans l'appareil et les assises de la maçonnerie, l'ordonnance générale des maisons *d'alors* de la place Dauphine ; le mascaron lui-même des voussures ne fut pas oublié.

Pour mieux masquer le brisement de l'axe entre les deux portions extrêmes de la rue Porte-Dijeaux, et leur inégalité de largeur, l'architecte flanqua sa porte centrale de deux guichets, ou plutôt de deux ailes, faisant office de corps de garde. Du côté de la place Dauphine, ils se raccordaient à la porte et aux maisons par une maçonnerie pleine, ou sans aucune ouverture, en forme d'arc brisé, jusqu'à mi-hauteur des pilastres montants. Décorés de panneaux et de moulures, ils donnaient à l'ensemble du monument un appoint de très bon goût.

Au levant s'ouvraient leur petite entrée et une fenêtre pour l'usage des locataires de jour, tels qu'un écrivain public et *un artiste en cuir*. On trouvera sous le n° 3 notre plan géométral de la porte Dijeaux, de 1748 à 1864, que les guichets furent démolis par M. Burguet, architecte de la ville.

Voilà donc l'expédient très heureux qu'avait imaginé M. de Tourny pour corriger le défaut signalé plus haut. Est-ce que les partisans de la démolition de la porte Dijeaux ne devraient pas respecter l'œuvre de cet homme de génie, qui a doté Bordeaux, je le répète, de ses plus beaux quartiers? Auraient-ils meilleur goût que lui, et n'y a-t-il pas encore là un souvenir intéressant d'histoire locale à conserver? Du reste, on l'a si bien compris dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, qu'à l'époque où l'on démolit deux autres portes monu-

mentales qui s'élevaient à l'entrée, l'une du cours de l'Intendance, l'autre du cours de Tourny, on respecta la porte Dijeaux.

§ II.

LA QUESTION D'ART.

L'ordonnance générale de ce monument, avons-nous dit, s'harmonisait en 1748, plus encore que de nos jours, avec les maisons de la place, qui, depuis cette époque, ont été partout exhaussées. L'épure des pierres et la disposition de leurs assises entre de profondes rainures sont à peu près les mêmes ici et là.

Nous ne parlons que de la grosse maçonnerie qui fut l'œuvre du sieur Voisin. Quant au sieur Eymery, architecte-expert de la ville, il n'intervint que pour l'expropriation des immeubles masquant la porte Dijeaux (1).

Leur étude la plus digne d'intérêt, dans cet ordre d'idées, est relative à sa décoration, qui fut confiée au sculpteur Claude Francin, qui décora la porte d'Aquitaine. Lui et Portier travaillèrent de concert.

Du reste, les sculptures de Francin (1750-51) ont pu souffrir de la morsure du temps à travers cent trente-un ans d'intervalle, mais elles n'ont pas été l'objet de restaurations inhabiles. M. Jouandot s'est borné à les rafraîchir en 1864. On n'a besoin pour s'en convaincre que de comparer l'ornementation actuelle : 1° avec la vignette du plan de Lattré, 1754, que nous avons

(1) Cartons de l'Intendance.

reproduite fidèlement sous le n° 1; 2° avec le devis de Claude Francin, montant à 1,800 francs, conservé aux Archives départementales, et relatant tous les motifs de la sculpture. La description suivante achèvera de montrer cette parfaite conformité.

Dans le fronton, les armes de France, ou trois fleurs de lis disposées deux et un, timbrées de la couronne royale, et, en pointe, la grand'croix de l'ordre du Saint-Esprit. A droite et à gauche, deux casques, plusieurs drapeaux, et deux ailes éployées, signifiant peut-être celles de la Renommée, ou le *Sic itur ad astra*. Dans la voussure, un cartouche sur les rebords duquel un lion appuie sa gueule et ses griffes. Par conséquent, le corps du roi des animaux est ici caché derrière le cartel, qui présente gravée en creux la date de 1748, où le sieur Voisin exécuta ses travaux.

A l'opposé, dans le fronton, les armes de la ville (1), timbrées d'une couronne murale, entre deux cornes d'abondance et deux tridents : double emblème des richesses que procure à Bordeaux son commerce maritime. Au-dessous, une tête de Neptune entre deux bustes de béliers, par lesquels l'artiste a peut-être voulu figurer ce que les Grecs appelaient les Génies neptuniens. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il était naturel que tous les décors de cette façade secondaire fussent tournés vers le port de Bordeaux.

Enfin, ce qui achevait le caractère monumental de la porte, c'étaient ses heureuses proportions. Avant la démolition de ses guichets latéraux en 1864, sous l'ad-

(1) Elle porte : *De gueules, à quatre tours crénelées d'or, émargeant d'une rivière de sinople, en pointe un croissant d'argent, et au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or.*

ministration municipale de M. Henri Brochon, elle mesurait, dans sa largeur totale, 16 mètres. La hauteur des guichets était de 6 mètres. Mais comme ces deux ailes gênaient la circulation, M. Burguet fut chargé de les supprimer, bien qu'elles donnassent au monument un caractère plus grandiose, en l'appuyant contre les immeubles adjacents.

Du reste, il y avait des guichets à toutes les portes de ville édifiées sous M. de Tourny, sauf à celle dite de la Monnaie, où ne le permettait pas le peu de largeur de la rue. Malgré leur bon effet au point de vue architectural, ils ont tous été démolis depuis un quart de siècle, la porte d'Aquitaine exceptée, dans l'intérêt de la voierie ou de la viabilité publique.

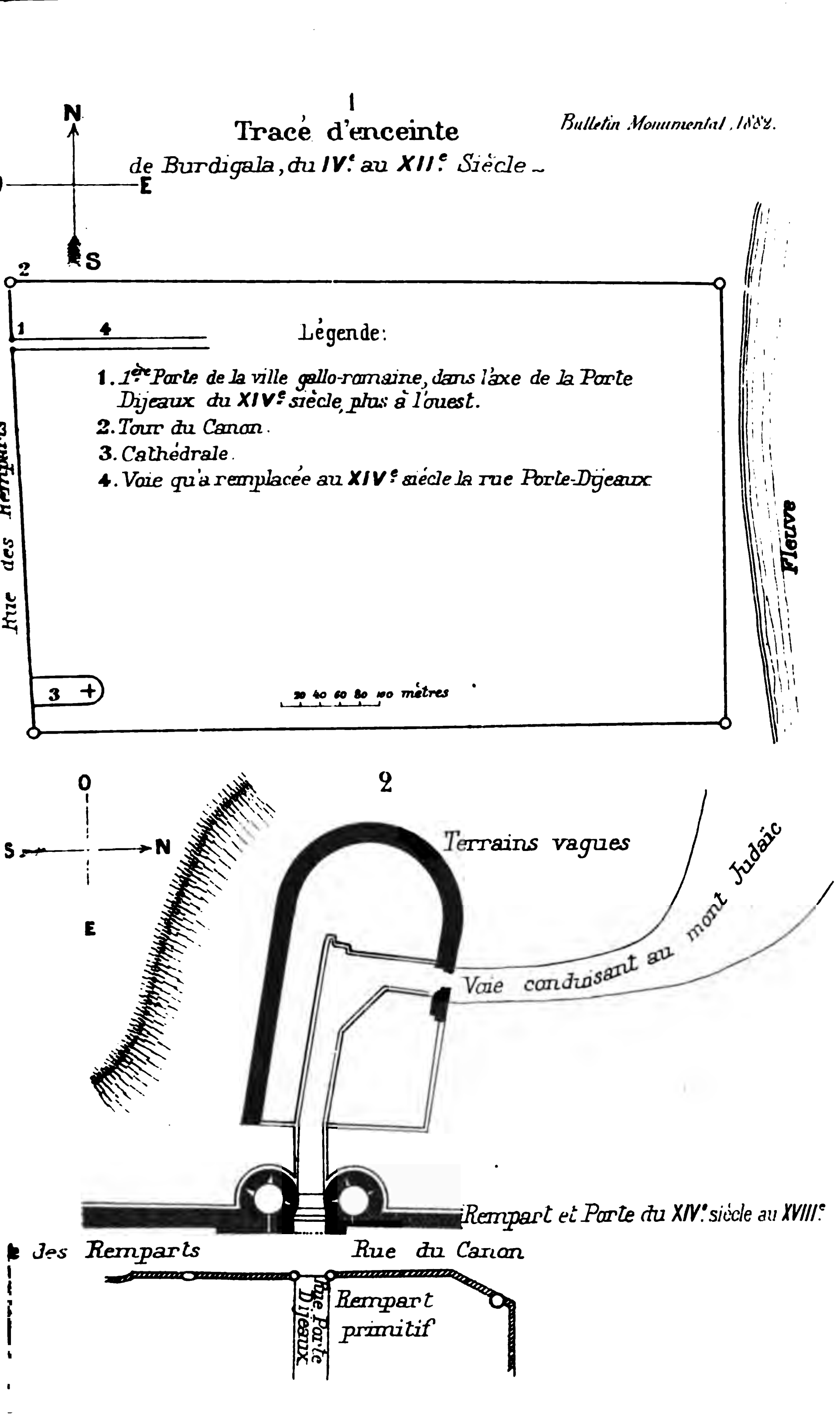
Aujourd'hui, la porte Dijeaux mesure en largeur extérieure 11 mètres; au passage central 5 mètres; hauteur, sous clef de voûte, 7 mètres; jusqu'au sommet du fronton, à partir du sol, 12 mètres.

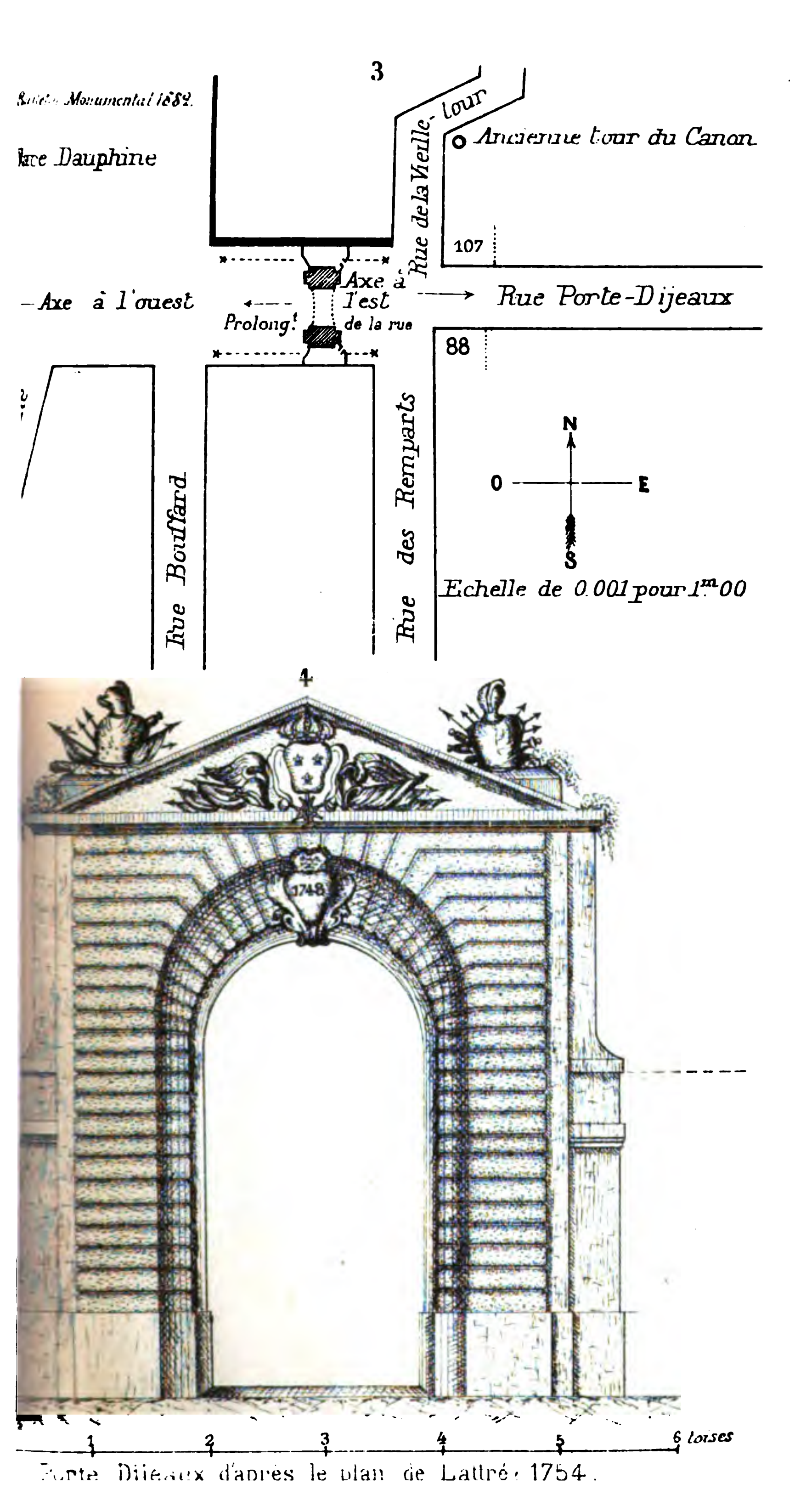
Donc, ladite porte, qui rappelle de loin les arcs de triomphe romains, ne doit pas être jetée à bas, uniquement parce qu'elle n'est que de second ordre, et pour complaire à quelques voisins chez qui le patriotisme local serait sacrifié à l'égoïsme industriel.

§ III.

LA QUESTION DE PERSPECTIVE.

Nous l'avons élucidée, quoique incidemment, dans les deux paragraphes qui précèdent; mais ce que nous tenons à mettre ici en lumière, c'est l'unanimité avec laquelle les défenseurs du maintien de la porte sur place


1
Tracé d'enceinte
de Burdigala, du IVe au XIIe Siècle.
Bulletin Monumental, 1882.
N
E
S
2
1
4
Légende:
1. 1ère Porte de la ville gallo-romaine, dans l'axe de la Porte Dijeaux du XIVe siècle, plus à l'ouest.
2. Tour du Canon.
3. Cathédrale.
4. Voie qu'a remplacée au XIVe siècle la rue Porte-Dijeaux
Rue des Remparts
Fleuve
3
20 40 60 80 100 mètres
2
O
S
N
E
Terrains vagues
Voie conduisant au mont Judaïc
Rempart et Porte du XIVe siècle au XVIIIe
des Remparts
Rue du Canon
Rue Porte Dijeaux
Rempart primitif



Porte Dijeaux d'après le plan de Lattré, 1754.

ont invoqué la raison de la perspective en sa faveur.

La première fois qu'il fut proposé à nos édiles de raser l'œuvre de MM. de Tourny, Portier et Francin, c'était en 1853. M. Claverie, c. m., en fit l'objet d'un rapport le 7 novembre ; il concluait au *statu quo ante*, moins la conservation des guichets. « La porte, disait-il, a été élevée pour la décoration de la place Dauphine, parce qu'elle dissimule le défaut de correspondance entre les deux parties de la rue Porte-Dijeaux qui l'avoisinent. »

Le conseil adopta en principe les conclusions du rapporteur, mais le vote des fonds nécessaires à la suppression des ailes collatérales n'eut lieu que le 8 décembre 1862. On attendit encore plus d'un an pour donner suite à l'affaire, et la démolition des guichets en 1864 laissa libre, de chaque côté de la porte vers les trottoirs, un passage de 3m58. Après cette concession qui lui parut suffisante, M. le maire, H. Brochon, si dévoué au culte des beaux-arts, se prononça énergiquement pour le maintien du principal édifice.

Tous les organes de la presse bordelaise, en particulier le *Courrier de la Gironde*, *la Guienne*, et *la Gironde* elle-même, échos de l'opinion publique, félicitèrent nos édiles pour la conservation de la porte amputée de ses deux ailes. Ils s'accordaient à dire que, si elle n'existait point, il faudrait l'inventer ou la créer.

Cependant, M. Salles revint à la charge dans un esprit contraire, le 13 mai 1872, et, par suite d'un nouvel ajournement de la question, le 10 février 1873. Il voulait tout démolir. Le conseil décida, cette fois, d'en référer à la Société des architectes de Bordeaux, et celle-ci réfuta les objections de M. Salles, par la plume autorisée de M. Charles Durand, son habile secrétaire

général, qui l'était aussi de l'Académie de Bordeaux.

A son tour, M. Dormoy, c. m. et rapporteur de la cause, appuya les conclusions de M. Durand, auxquelles se rallia M. Émile Fourcand, alors maire de Bordeaux et plus tard sénateur. Il déféra un plus ample informé à la commission des travaux publics, et le 31 mars 1873, la discussion revint devant le conseil, M. Serr étant rapporteur. Le maintien de la porte Dijeaux sur place fut voté de nouveau par 16 voix contre 3, en se fondant sur la valeur historique et l'utilité topographique de ce monument.

Enfin, le 15 février 1881, M. Min-Barabraham, c. m., en a demandé la démolition, sans se douter peut-être de son étymologie judaïque et de ses origines, telles que nous les avons exposées paragraphes 1 et 3. Dans ces conditions, et de la part d'un enfant d'Israël, l'instance était au moins étrange.

M. Plumeau, adjoint au maire M. Bradenburg, et délégué au service des beaux - arts, a répondu à M. Min-Barabraham sous forme d'un rapport (le quatrième) de 7 pages, mais après avoir demandé l'avis de la Société d'archéologie de Bordeaux. Celle-ci émit le vœu unanime que la porte Dijeaux fût conservée, et son président, M. Lussaud, avocat, fit part de cette résolution à M. le maire dans une lettre motivée du 24 février.

Le rapport de M. Plumeau est du 30 mai. Nous devons le résumer ici :

« La principale objection (au maintien de ladite porte) est qu'elle présente un obstacle à la circulation. Mais ce n'est pas sérieux. L'enlèvement des guichets laisse une place largement suffisante pour tous les besoins de la viabilité. D'ailleurs, c'est une considéra-

tion d'ordre tout à fait secondaire. Il ne faut pas appliquer à un monument de cette importance les mesures qu'on prendrait à l'égard d'une maison bourgeoise.

« Si, pour un prétexte semblable, il fallait vouer un monument à la destruction, ne serait-on pas amené à proposer la démolition de la porte du Palais et des Tours de l'hôtel de ville, qui gênent bien plus la circulation sur des points encore plus fréquentés?

« Il faudrait aussi déplacer l'hôtel de la Bourse, qui masque la perspective du cours du Chapeau-Rouge et ferme tout débouché vers le quai à la rue du Pont-de-la Mousque.

« On a objecté encore que la porte Dijeaux n'a point de valeur artistique. Mais cette objection est très contestable. Des architectes dont le nom fait autorité, entre autres MM. Burguet (lettre du 20 février 1868), Charles Durand, Labbé, Garros et Brun (lettre du 7 janvier 1873), déclarent que la porte Dijeaux est d'un bon caractère, d'une architecture ferme, simple, et néanmoins non dépourvue de grandeur; qu'elle doit donc être respectée.

« Exiger de ne conserver que des monuments irréprochables aboutirait à les démolir presque tous, suivant les opinions des uns ou des autres, et les appréciations du moment.

« Enfin, elle a une valeur historique considérable. Par délibération de la Jurade, 4 janvier 1747, fut ordonnée la démolition de la porte d'enceinte de l'époque anglaise, qui s'élevait un peu en avant de la porte romaine.

« La porte Dijeaux actuelle est donc un point de repère important pour le plan topographique de la ville, en conservant le souvenir de sa troisième enceinte

murale, vers 1302. Elle est encore un point d'orientation pour les immeubles et les terrains de son rayon, indiqués dans les chartes du XIVe au XVIIIe siècle.

« Parmi les faits qui se rattachent à l'histoire de notre cité, son emplacement fut le théâtre du siège soutenu en 1650 par les milices bourgeoises de Bordeaux, contre les troupes de Louis XIV, venues avec la cour d'Anne d'Autriche, régente du royaume, pour châtier les frondeurs.

« De pareils monuments constituent ainsi de véritables documents lapidaires, qu'il faut savoir conserver, même avec leurs défauts. Ils sont dignes d'un culte de piété filiale auprès des enfants de la cité bordelaise, et nos souvenirs historiques, gravés sur la pierre, n'en passeront que mieux à la postérité. »

J'ouvre ici une parenthèse pour dire que, sans la porte Dijeaux, la rue de même nom, puis les rues des Remparts, Judaïque et de la Vieille-Tour, qu'elle commande, n'auraient plus de raison d'être ou d'explication comme vocable, et j'ajoute avec M. Plumeau :

« N'y a-t-il pas d'ailleurs un grand intérêt à rencontrer, çà et là dans la ville, des monuments qui fassent un heureux contraste avec la monotonie de nos alignements géométriques? et que gagnera Bordeaux à ne plus offrir aux habitants et aux voyageurs que de vulgaires maisons sans caractère, et à ne leur rien laisser qui rappelle pour eux les souvenirs du passé?

« Il est temps de s'arrêter dans cette voie de destruction successive de tous les monuments anciens.

« On a détruit les Piliers de Tutelle sous Louis XIV; en 1806, le palais Gallien a été sacrifié ; la Porte-Basse est tombée en 1805 et la porte Toscana en 1866. Nous allons détruire la porte des Capucins et aujour-

d'hui on demande l'enlèvement de la porte Dijeaux.

« Arrêtons-nous dans cette voie fatale et ne brisons pas sans motifs sérieux la chaîne des temps. Tout en reconnaissant les bonnes intentions de nos collègues, l'administration croit devoir vous proposer de ne pas prendre en considération la proposition qu'ils ont formulée. »

Nous nous associons pleinement et de grand cœur à toutes les conclusions formulées par l'honorable M. Plumeau. Oui, il est plus que temps de s'arrêter dans cette voie de destruction des legs de nos pères, et de laisser enfin revivre le passé dans le présent. Les ruines sont allées trop vite, comme les morts de la ballade, et c'est malheureusement pour ne plus revenir. Eh bien! arrière les vandales et les iconoclastes officiels! Arrière les démolisseurs barbares des monuments de notre vieille France! Et qu'en particulier la question du maintien de la porte Dijeaux, quatre fois jugée dans le sens des archéologues et des artistes conservateurs, soit enterrée à tout jamais! *Fiat!*

1er décembre 1881.

L'abbé Corbin.

AUTEL CIRCULAIRE DE BESANÇON

Monsieur le Directeur,

Vous avez eu la bonté de croire que l'étude concernant l'autel circulaire de Besançon, qui fait partie de l'ouvrage sur les monuments de la Messe (1), pourrait offrir quelque intérêt aux lecteurs du *Bulletin monumental;* je suis trop honoré d'une pensée si flatteuse pour ne pas vous envoyer avec empressement les extraits du texte que vous désirez et que vous trouverez transcrits dans les lignes suivantes.

On voit dans l'église Saint-Jean de Besançon un disque de 1^m07 de diamètre, scellé au fond du chœur, au milieu des stalles des chanoines, au-dessus du fauteuil doré qui occupe le centre de l'hémicycle. Il porte

(1) M. Rohault de Fleury, auteur du *Mémoire sur les instruments de la Passion*, consacra une partie de ses derniers jours à réunir les matériaux de ce grand ouvrage ; il en avait tracé le cadre, lorsqu'il se vit, par une fin inattendue, enlevé à ses pieuses études. Animé d'une tendre vénération pour sa mémoire, espérant travailler dans une humble sphère pour l'honneur et l'histoire de l'Église, son fils les a reprises et publiera prochainement la première partie, qui comprend déjà 250 planches gravées. (MOREL, 3 vol. in-4, 1882).

au centre un chrisme que traverse une croix surmontée d'un colombe ; dans le cercle du disque A et Ω, et au pied de la croix un agneau debout, la tête tournée vers le spectateur. Huit lobes régulièrement tracés à un niveau un peu supérieur, sertis d'un trait circulaire, encadrent la partie centrale. Dans leurs tympans, on lit cette inscription :

HOC SIGNVM PRAESTAT POPVPIS (*sic*) CAELESTIA REGNA.

Ce marbre est très lisse et témoigne d'un long frottement qui en a rendu frustes les parties en relief.

On a peu de données historiques sur ce monument; on sait seulement que Léon IX (1) le consacra avec le maître-autel de Saint-Étienne, lorsqu'il vint à Besançon en 1048, et, ajoute la tradition, il l'aurait rapporté de Rome comme une antiquité chrétienne. En 1148, Eugène III fit une nouvelle consécration et déposa des reliques sous ce marbre. Au moment de la conquête (1674) il fut descendu à Saint-Jean. En 1711, Mgr de Grammont le plaça sur l'autel qu'il allait consacrer. Chaque année, le jeudi saint, après le lavement des autels, on y versait seize pintes de vin rouge qu'on bénissait; les chanoines en buvaient quelques gouttes et le reste était distribué aux fidèles. En 1792, il fut enlevé et scellé dans la tribune à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui (2).

(1) Un manuscrit de l'église de Besançon porte que ce fut en 1050: « Anno 2° papæ Leonis IX consecratum Bisuntii altare beati Stephani, nono decimo scilicet anno Hugonis primi. »
Voy. Dunod : *Histoire de l'Église de Besançon* (2 vol. in-4, 1750, II, p. 93).

(2) Auguste Castan : *Notice sur l'église métropolitaine de*

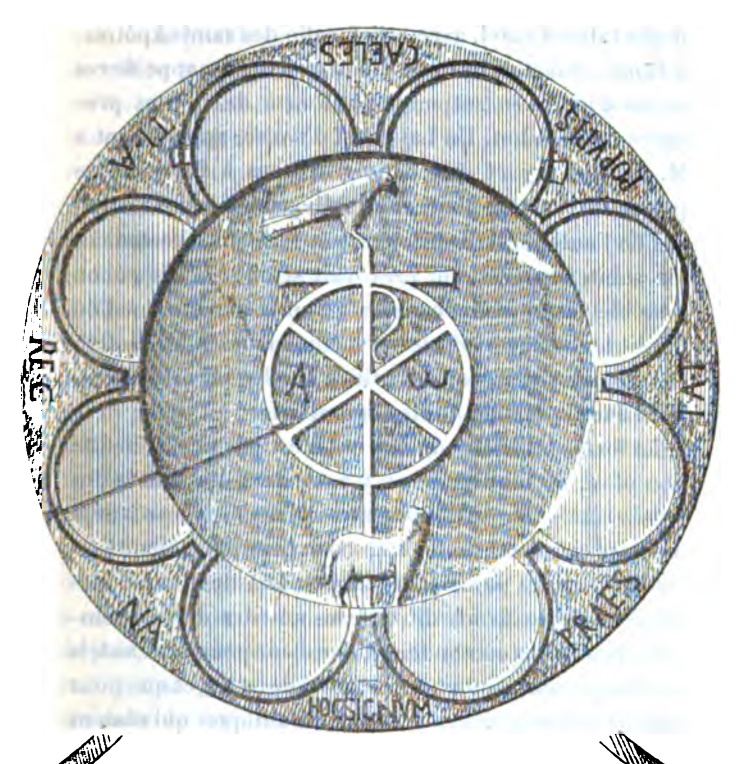
L'étude de ce monument a soulevé deux objections : on s'est demandé si c'était un autel à l'origine, et ensuite s'il était véritablement antique.

Contre l'affectation à un autel on a fait valoir la présence des bas-reliefs, obstacle pour le ministère. L'expérience de plusieurs siècles qui en ont usé les saillies par l'emploi qui en a été fait, prouve le peu de fondement

Saint-Jean de Besançon (manuscrit). — *Guide du visiteur de l'église métropolitaine de Besançon*, par l'abbé Grinlevard, 1868. — Chifflet : *Besançon*, avec gravures, 1618.

Chifflet rapporte l'inscription suivante qu'on lisait sur une antique table : « Anno ab incarnatione Domini millesimo quadragesimo octavo, quinto nonas octobris, consecratum est altare S. Stephani a Domno Leone VIIII papa in honore Dominicæ Ascensionis et SS. Dei Genitricis semper virginis Mariæ et Beati Protomartyris (relique du bras brisé par la lapidation), Stephani et S. Joannis evangelistæ, et beatorum martyrum Vincentii, Agapiti (cuius caput cum majore osse brachij S. Stephani et duobus nodis de spinâ S. Vincentii ab ipso Papa infra idem altare est reconditum) coram episcopis et abbatibus a casatis et populo qui infinitus convenerat... statuit quoque ut septem de canonicis ipsius loci eligerentur qui cardinales vocarentur: qui dalmaticâ, mitrâ, sandalis, chirothecis, ad altare illud ordinati, missas ibi facerent; quorum unus, loci illius Decanus, anulo etiam ad missarum solemnia uteretur, sine dalmaticâ autem nullus unquam ibi præsumat sacrificare. »

Le pape n'avait pas encore été élu par les électeurs romains, mais seulement par l'empereur; quand il en reçut l'observation, il se hâta de déposer la pourpre et de se rendre à Rome en habit de pèlerin. La consécration fut cependant valable, parce qu'elle dépend du caractère épiscopal. Quant aux indulgences, elles furent renouvelées en 1051. (Chifflet, *Besançon*, pl. II, 208 (1618).



HOC SICNVM
PRAES

de l'argument; je citerai d'ailleurs comme exemple d'une table d'autel, avec relief, celle des saints Apôtres, à Rome, qui était décorée d'une croix. La nappe de ces sortes d'autels se suspendait autour à des pitons préparés dans ce but. Un bas-relief d'ivoire, appartenant à M. Basilewsky et que nous graverons à l'article des pyxides, montrera clairement cette particularité. Le dessus de l'autel restait découvert et recevait directement les saintes espèces. On prévoyait si bien la dispersion possible des parcelles consacrées sur le marbre que l'on faisait les surfaces creuses et même, nous dit M. Viollet-le-Duc, on y réservait un orifice par lequel on recueillait l'eau du lavage qui les emportait.

La forme circulaire du marbre n'est pas une difficulté non plus; de tout temps il y a eu dans les églises des autels ronds; M. de Rossi assure qu'il s'en trouvait déjà dans les catacombes, les trépieds qui supportaient l'*Ictus* divin et les pains consacrés étaient des tables circulaires. Nous avons dit que les auteurs de ces peintures primitives confondaient dans leur pensée les autels qu'ils représentaient avec des tables de festin, et que pour cela ils imitaient celles des triclinia antiques qui étaient rondes. D'après cette inspiration les premières images des repas eucharistiques peuvent nous fournir des représentations d'autels, et on se convaincra devant les plus anciens monuments que ces tables sacrées prirent souvent la forme circulaire; après les catacombes on pourra étudier l'ivoire de Brescia (v[e] siècle), où on verra cinq convives couchés autour d'une table ronde qui est garnie d'une nappe et sur laquelle repose le poisson (1); la table

(1) Garrucci, *Storia dell'arte*, vol. VI, pl. 444. Une autre scène du même ivoire tout à fait semblable nous montre une poule au lieu du poisson. *Id.*, pl. 444.

d'Emmaüs sur la chaire de Saint-Maximien à Ravenne (VIe), — la pyxide de M. Basilewsky (VIe), avec le calice au milieu et quatre pains autour, — le repas d'Emmaüs sur les portes de Sainte-Sabine (VIIe siècle), — la Cène dans le sacramentaire d'Autun, de l'époque carlovingienne. On se convaincra que cette tradition n'a jamais été interrompue en suivant le cours de l'iconographie chrétienne, en descendant aux miniatures du moine Jacques (XIe), à la mosaïque de Saint-Ambroise de Milan (XIIe), etc.

Rien ne fera mieux saisir l'ancienneté des autels circulaires, qu'une légende de saint Martin, abbé de Vertou en 600, où nous voyons mentionné un monument de ce genre fort semblable à celui que nous étudions. « Il y avait un prince dont on a perdu le nom et dont la fille était possédée du démon : il habitait au delà des mers. Dans son désespoir, il envoie chercher saint Martin, abbé de Vertou. Le saint homme arrive, fait le signe de la croix sur le front de la jeune fille, la rend guérie à son père, puis la consacre au Christ. Le père, enivré de joie, fait porter à son bienfaiteur des monceaux d'or et d'argent, mais celui-ci, sans daigner les regarder, ordonne de les distribuer aux pauvres. Saint Martin, cependant, avait vu dans la cour du prince un disque en marbre d'une grande dimension et d'une étonnante beauté (in aula principis *discum marmoreum miræ magnitudinis*). Il demande qu'on le lui donne afin d'en faire un autel au Christ (qui ut consecraret Christo *aram* a principe postulavit). Le prince le fait transporter au bord de la mer pour le déposer sur un navire. Le saint en épargne la peine aux serviteurs, et confie le soin du transport à Dieu lui-même : il le marque du signe de la croix (*impressoque* in disco *crucis* vexillo) et le pousse sur les flots, qui le reçoivent comme une légère tige de pavot et

le déposent le jour même sur le rivage de la Neustrie.

« Saint Martin ordonna qu'on le transportât à Savigny et qu'on le plaçât sur l'autel de l'église, où il est resté jusqu'à nos jours. Ceux qui prient devant cet autel obtiennent de nombreuses faveurs de Dieu par l'intercession du saint abbé (1). »

En supposant même qu'on dépouille ce récit du merveilleux qui l'accompagne, il n'en reste pas moins acquis à l'histoire qu'un moine du XI[e] siècle vit placé sur un autel un grand disque de marbre que la tradition reportait à l'époque mérovingienne, qui était entouré de vénération comme l'autel de saint Martin, et qui montrait le signe de la croix gravé sur sa surface. On conviendra qu'il ressort de ces analogies avec notre marbre de Besançon, un témoignage important pour son antiquité et pour l'usage des autels circulaires dès ce temps reculé.

Dans l'examen du disque de Besançon, après les preuves de son affectation à la fonction d'autel, nous devons chercher celles de son antiquité, qui résultent du style lui-même plus encore que de la tradition (2). Nous en avons rapproché les bas-reliefs de la croix ansée et surmontée d'une colombe que porte l'autel de

(1) Saviniaco villa deportari imperat et subsecutus super altare ejusdem loci ecclesiæ, in honore Christi, coaptat ubi *usque* HODIE Christus Deus per *Martini* suffragia præbet petentibus multa beneficia. (Miracula S. Martini abbatis Vertavensis), par un moine anonyme du monastère. *Act. ord., S. Bened*, I.

(2) Si on ne voulait pas accepter la tradition qui fait venir ce marbre de Rome, l'antiquité de ce marbre ne serait pas contredite par celle de l'église Saint-Étienne, à laquelle il appartenait et qui était elle-même fort ancienne.

Bagnols. Je sais qu'on trouve ce symbole à l'époque carlovingienne, par exemple dans la Bible de Charles le Chauve, où nous voyons une colombe posée au sommet d'une croix entre l'A et l'Ω et au-dessus d'un globe; mais on sait que les sculpteurs de cette première renaissance copiaient, à s'y méprendre, les anciens types. Dira-t-on, par exemple, ici que les ambons de Ravenne sont du IXe siècle, parce qu'ils nous montrent des croix surmontant des globes?

L'agneau devant la croix est un genre de décoration chrétienne incontestablement antique, comme on peut s'en convaincre par la lettre XXXII de saint Paulin, où il rapporte la légende qui accompagnait une peinture de l'église de Fondi, et qui devait en être la description : « Ideo super hoc propter picturam gratia geminatus est titulus. De pictura » :

Sanctorum labor et merces tibi rite cohærent,
Ardua crux, pretiumque crucis sublime, corona.
Ipse Deus, nobis princeps crucis atque coronæ,
Inter floriferi cœleste nemus paradisi,
SUB CRUCE *sanguinea niveo* STAT CHRISTUS IN AGNO,
Agnus ut innocua injusto datus hostia letho
Alite quem placida sanctus perfundit hiantem
Spiritus, et rutila Genitor de nube coronat (1).

Il semble qu'on lise la description de notre marbre : le Christ, sous la forme d'un agneau debout au pied de la croix, la couronne figurée par le cercle autour de ses branches, enfin au sommet la colombe, image de l'Esprit-Saint.

(1) Lettre XXXII. Migne, p. 339.

Les sculptures symboliques qui, sur les sarcophages du Latran et de Saint-Maximin, représentent la résurrection, nous offrent aussi des analogies frappantes : on y voit le chrisme indépendant de la croix, la tête du phénix au sommet et deux colombes reposant sur les bras de la croix.

Mais voici un rapprochement qui me paraît tout à fait décisif. Nous avons gravé le motif de milieu du prétendu tombeau d'Honorius, conservé à Ravenne dans le monument de Galla Placidia, et qui n'est certainement pas postérieur au VIe siècle ; on y trouve l'agneau vu de profil, tournant la tête, debout au pied de la croix qui descend jusqu'à terre, derrière lui ; enfin, deux colombes posées sur les bras de la croix (1). C'est, presque trait pour trait, la reproduction de notre bas-relief de Besançon. Il existe un autre tombeau à Ravenne qu'a publié le P. Garrucci et dont la ressemblance est plus parfaite encore ; on y voit l'agneau devant la croix, qui s'arrondit en P. La colombe n'est pas encore sur le sommet, elle s'y dirige en volant et en tenant dans le bec la couronne qu'elle y déposera (2). Ce dernier monument est aussi de cette époque.

L'agneau dans cette circonstance convient d'autant mieux à une table eucharistique, qu'il figure la chair du Sauveur (3).

Je ne cache pas que l'inscription a été le sujet d'une objection sérieuse contre le classement que je donne à ce marbre : je n'ai rien pu faire de mieux que de la soumettre à notre grand archéologue chrétien, M. de Rossi.

(1) Garrucci, V, pl. 356.
(2) *Id.*, V, pl. 389, fig. 3.
(3) *Id.*, V, pl. 132.

Or il n'a pas hésité, malgré l'autorité de l'objection que je lui apportais et la confiance qu'elle lui inspire ordinairement, à le considérer comme *antique*, ainsi que les caractères qu'on y voit gravés.

Les lobes creusés sur le disque sont une seconde objection. Il est cependant facile de montrer dès l'antiquité l'usage de cet ornement. Sur la colonne Antonine, à Rome, on remarque un soldat qui porte un bouclier circulaire, lequel est orné d'un cercle au centre, environné de six lobes creusés et parfaitement accusés. M. Caristie, dans ses dessins de l'arc d'Orange, nous fait voir des boucliers bordés de lobes plus petits. Dans la collection des poteries gauloises de M. Charvet (1), un vase est entouré d'une série de lobes. Si nous voulons chercher nos exemples dans l'antiquité chrétienne, la tâche ne sera pas plus difficile ; je ne parlerai pas d'une grande quantité de verres dorés où les segments de cercles paraissent retournés, mais j'indiquerai sur un sarcophage de Bourges un disque dessiné par de simples traits et qui est entouré de quinze lobes disposés comme à Besançon ; ce sarcophage appartient au VI[e] siècle.

Ne pouvant faire valoir la présence de ces lobes comme un signe contraire à l'ancienneté de notre monument, on doit se demander s'ils n'avaient pas sur une table sacrée d'autre but que celui de l'orner, et s'ils ne devaient pas y remplir une fonction liturgique, lorsque nous les retrouverons si souvent dans la suite. Du temps que les fidèles apportaient leurs offrandes et que la partie qu'on devait consacrer était posée sur l'autel, il est certain qu'elle devait l'être d'une façon ordonnée. Les anciens monu-

(1) Henri de Cleuziou, *De la Poterie gauloise*, p. 259.

ments nous en apportent la preuve. Dans les fresques cimétériales, sur les sarcophages, où l'on a représenté la multiplication des pains, les corbeilles sont toujours symétriquement rangées. Dans les images de la Cène, du festin d'Emmaüs, il y a un ordre rigoureusement suivi. On pourrait conclure de cette observation que les lobes étaient les places tracées pour les pains qui devaient être consacrés. Mabillon a publié à la fin de sa dissertation sur le pain azyme un manuscrit de la bibliothèque vaticane provenant du saint évêque espagnol Ildephonse, qui aurait eu, en 846, une révélation sur le rangement des pains d'autel. D'après ses prescriptions, on devait offrir à Noël, à la première, seconde et troisième messe, des pains distribués douze à la circonférence et cinq dans le milieu en forme de croix; la figure qu'il donne se rapporte assez bien avec notre autel de Besançon. Pour les autres fêtes, le nombre et la distribution variaient. Je serais disposé à chercher dans ce document une explication de la présence des lobes sur les autels.

En résumé, nous croyons que le marbre de Besançon a été, dès l'origine, en possession de l'honneur de servir de table sacrée que le moyen âge et la tradition lui ont décerné, et de plus que cette origine, probablement italienne, remonte au VIe ou au VIIe siècle. Nous voudrions, d'après les observations qu'on vient de lire, qu'on restituât à ce monument, si remarquable par son antiquité et son élégance, l'usage sacré que les premiers siècles lui ont attribué.

G. ROHAULT DE FLEURY.

L'ÉPITAPHE

DE

LA MÈRE DU CHANCELIER GERSON

DANS L'ÉGLISE DE BARBY (ARDENNES)

Les documents qui pourraient nous instruire sur la vie privée des classes rurales au moyen âge, n'ont pas été sauvegardés dans nos églises de villages avec la sollicitude qu'ils méritaient. Que de pierres tombales, que de débris sculptés ou peints ont été brisés sans pitié, sans souci de l'histoire et des plus vénérables souvenirs ! L'incurie, l'amour de la nouveauté, les appas du brocantage, appauvrissent chaque année ces édifices ruraux que personne ne protège, et qui contiennent cependant une si notable part de notre vie nationale. En même temps, des plâtres d'une banalité désespérante, des objets décoratifs de pacotille, aussi peu durables que peu artistiques, envahissent de leur faux luxe la plupart des campagnes et y pervertissent le goût du beau, non moins que le respect des vieux témoins de notre histoire. Aussi, de quel soin pieux ne doit-on pas entourer les reliques échappées à tant de causes de destruction, et qui retracent encore aux yeux de nos générations, trop oublieuses du passé, un fait précis de la vie de leurs ancêtres ! Telle est la raison d'être d'une

modeste souscription, à laquelle s'est jointe la Société française d'Archéologie, qui va permettre de sauvegarder honorablement l'épitaphe de la mère du chancelier Gerson.

Il peut être utile de noter à cette occasion les souvenirs que consacre cette pierre, dont le fac-similé ci-contre fixe désormais l'orthographe et permet d'approfondir l'intérêt, au point de vue linguistique et paléographique.

I.

HISTORIQUE DE CETTE ÉPITAPHE.

Jean Gerson naquit, le 14 décembre 1363, dans un village dont il fait seul aujourd'hui revivre le nom. En effet, ce village de Gerson, qui existait sûrement au IXe siècle, a disparu entièrement vers le milieu du XVIIe siècle, atteint par les fléaux répétés de la Ligue et de la Fronde. Situé à 3 kilomètres à l'ouest de Rethel (Ardennes), sur un monticule dominant la vallée de l'Aisne, il était contigu et en quelque sorte juxtaposé au village survivant de Barby. Gerson avait un terroir propre et une chapelle de secours sous le vocable de saint Martin, mais il relevait de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Barby, dont la cure appartenait à l'abbaye de Saint-Remy de Reims (1). La paroisse natale du chancelier est donc l'église de Barby, dans laquelle il fut baptisé le jour même de sa naissance, comme il le raconte lui-même :

(1) Voir un Essai sur le village de Gerson et la famille du chancelier, au tome LXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 18 à 280.

Luce sub hac mundo natum me, denuo natum
Fons sacer ex utero protulit ecclesiæ.

Il précise même, dans son langage poétique, cette vallée et ce fleuve témoins de son enfance :

Bassa patet platea, Baptismi proxima fonti,
Rivus ibi, recolens funde preces Domino (1).

Ce fut également dans le cimetière de cette paroisse qu'on inhuma sa mère vénérée, cette « femme de village et de labourage » qui mit au monde douze enfants, et écrivait à ses fils, étudiants au collège de Navarre, des règles de conduite si affectueuses et si droites (2).

Lorsque mourut Élisabeth la Chardenière, en 1401, son fils revenait de Bruges, où il avait occupé quelques années le décanat de Saint-Donat. Il n'y a rien d'impossible, comme l'indiquera plus loin un commentaire du texte, à ce que Jean Gerson ait composé lui-même les huit vers rimés qui furent gravés avec soin et correction, sur une pierre calcaire blanche, épaisse et lourde comme il convenait à un monument durable de sa douleur et de ses regrets. Cette pierre fut incrustée au-dessus de la tombe, à gauche d'une petite porte percée dans le mur du transsept sud, lequel contenait une chapelle dédiée à saint Nicolas. Quoique placée à l'extérieur, l'épitaphe conserva une netteté suffisante, grâce à la beauté du grain de la pierre et à la profondeur de la gravure. D'ailleurs, elle fut incontestablement entou-

(1) *Opera Gersonii*, t. III, col. 765.

(2) *Bibliothèque nationale*, cabinet des manuscrits, *Fonds français*, 990, f° 98. Lettre d'Élisabeth en langue vulgaire, datée de Gerson, écrite vers 1396.

rée de respect, car les gens du pays aimaient à perpétuer la mémoire du chancelier dont ils nommaient encore la maison natale le *Pignon de Gerson,* quand cette masure formait le dernier débris du village ruiné vers 1650 (1).

C'est à cette date précisément qu'un lettré de l'Université de Paris, Rodolphe Fournier, originaire du Rethélois, doyen de la tribu de Reims, vint copier à Barby l'épitaphe de la mère de Gerson, pour la faire insérer dans le quatrième volume de l'*Histoire de l'Université*, que Du Boulay publia en 1668 (2). On y retrouve, en effet, son texte imprimé en italiques, mais imparfaitement reproduit comme orthographe : *aus* au lieu de *auz*, *enfans* au lieu de *enffans*, *cet* au lieu de *cest*, *cent* au lieu de *cens*, *juin* au lieu de *juing*, *Jésus* au lieu de *Jhesus;* incorrections qui nous prouvent le peu de scrupule des copistes du XVIIe siècle envers notre ancienne langue, et la nécessité de recourir partout aux estampages afin de les contrôler.

Cinquante ans plus tard, l'attention du monde savant était encore appelée sur cette épitaphe, à propos d'une réédition du *Dictionnaire de Moréri*. Un savant rémois,

(1) Une *Déclaration des héritages du prieuré de Rethel en* 1642, désigne « la tenure M[re] Jean Gerson », et un recueil manuscrit de cette époque raconte : « que l'on voyait encore un titre de la maison des parents de Gerson, que l'injure du tems ne pouvoit abattre. » Il ajoute : « L'on voit encore leur épitaphe dans la muraille de l'église de Barby. »

(2) « Hic liceat attrexere Epitaphium matris Elisabethæ, quod litteris gothicis inscriptum lapidi legitur etiamnum ad murum ecclesiæ de *Barbier*, quod mihi tradidit M. Rodulphus Fournier, Retheliensis, tribus Remensis in Gallicana natione decanus et collega noster. » *Hist. Univ. Paris.*, 1668, t. IV, p. 908.

M. Colot, curé de Vienne-le-Château, que le chanoine Lacourt signalait comme « amateur de la vérité et des recherches de l'antiquité », s'enquit, vers 1706, des souvenirs de Gerson conservés dans son pays natal. Il envoya une lettre pleine de curieuses remarques à un *Journal historique*, recueil intitulé : *la Clef du cabinet des princes de l'Europe* (1), dans laquelle il renseignait les éditeurs de Moréri sur la pierre tombale d'Élisabeth, « qui, quoique presque effacée, écrivait-il, a été déchiffrée depuis peu par un habile antiquaire. » Il en donnait le texte sans plus de précision que Du Boulay : *D'A*, au lieu de *AA*, *été* au lieu de *esté*, *d'Juing* au lieu *de Juing*. Il ajoutait cependant qu'il la copiait « mot à mot et selon l'ortographe de ce tems là ; » puis, il en expliquait le sens : « Pour l'intelligence de ce monument d'antiquité, disait-il, il faut remarquer que le mot *ot* répond à l'*habuit* des Latins ; le mot d'*hus* veut dire une porte, et ce mot est encore en usage parmi les païsans du voisinage ; les *Z* signifient *et*. »

L'inscription a été depuis lors reproduite d'une façon fautive par tous les biographes de Gerson : L'Ecuy et Boulliot (2) ont même changé le nom d'*Arnaut*, père du chancelier, en celui d'*Arnout* et *Arnouf*. Si peu d'importance qu'aient ces variantes, il était opportun de les rectifier, en recourant à l'original qui fut estampé au mois de mars 1880 (3).

(1) Collection in-12, 1706, *chez Jacques le Sincère, à l'Enseigne de la Vérité*, p. 208. — Cfr *Manuscrits de Lacourt*, Bibl. de Reims, *Varia selecta*, f° 4.

(2) *Essai sur la vie de Jean Gerson*, in-8, 1832, t. I, p. 215. — *Biographie ardennaise*, in-8, 1830, t. I, p. 462.

(3) L'auteur de cette notice a soumis cet estampage à la

Il s'agissait, à ce moment, de préserver de la ruine l'épitaphe encastrée dans la muraille d'une église délabrée et vouée à une prochaine démolition. Cet édifice, dont les travées de la nef et quelques portions du transsept remontaient au XIIe siècle, avait subi une réfection presque totale en 1506. A la suite des guerres du XVIIe siècle qui l'avaient de nouveau mutilé, on y exécuta jusqu'à nos jours de grossières et insuffisantes restaurations : il fallut se résoudre cette année à une reconstruction totale. Avec la pierre d'Elisabeth, il convenait de placer dans le nouvel édifice un devant d'autel flamboyant, dont les arcatures élégantes offrent trois têtes sculptées en relief, celle du Christ dans une couronne d'épines, celle de saint Jean-Baptiste dans un plat, et celle de saint Jean l'Évangéliste dans une couronne de lis.

Il n'y avait plus, malheureusement, aucun inconvénient à déplacer l'épitaphe, car elle avait été enlevée, en 1851, de l'endroit où primitivement elle signalait la sépulture d'Élisabeth. Un allongement du transsept sud amena alors la destruction de la petite porte de la chapelle Saint-Nicolas, et l'on transféra sans scrupule l'inscription au coin du petit portail du XVIe siècle, donnant accès dans le collatéral nord. Depuis lors, rien ne fixa plus l'emplacement de cette tombe historique que des fouilles pourraient seules révéler désormais.

Au mois de juin 1881, la pierre a été soigneusement sauvée des décombres, et va reparaître intacte à l'intérieur du nouvel édifice.

réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne le 22 avril 1881, et la feuille originale a été demandée par M. Quicherat pour les collections de l'École des Chartes.

II.

TEXTE DE CETTE ÉPITAPHE.

Les huit vers rimés qui la composent sont tracés en huit lignes d'une hauteur moyenne de 3 centimètres : les mots sont tous séparés les uns des autres par des points triangulaires, les caractères sont d'un gothique assez pur, et leurs empreintes, profondément gravées, ont encore une netteté suffisante pour en distinguer tous les détails.

Le texte en lui-même est un document authentique, facile à interpréter par la tradition et par les données historiques ; en voici le commentaire vers par vers :

1. **Élisabeth la chardenière**
2. **Qui fin bel ot et vie entière.**

Le nom de la mère de Gerson nous a été donné par son fils, dans une poésie adressée à son frère Jean, bénédictin à Saint-Remy de Reims :

Nostri sunt generis quæ monumenta vides :
Arnulpho Charlier, *cui nupsit Elizabeth olim*,
Gerson origo fuit, *advena voce sonans* (1).

En écrivant à ses sœurs, le chancelier appelait Élisabeth, « ma tres chière et tres amée mère ; » plus tard il rappelait à son frère Nicolas les bons soins dont elle avait entouré leur enfance et les lettres qu'elle leur adressait dans leur jeunesse (2). On peut juger de l'élé-

(1) *Opera Gersonii*, 1706, t. III, col. 767.

(2) « Noli oblivisci misericordiam Dei in matre præser-

vation d'âme de cette femme, si humble mais si puissante dans son affection maternelle, par cette lettre qu'elle dictait dans sa vieillesse à sa fille Poncette, pour réconforter ses deux plus jeunes fils, écoliers au collège de Navarre : « Mes doulx enfans de mon cuer, leur disait-elle, vostre mere vous salue, vostre celle qui tant doulcement vous nourris, celle qui, après la douleur de vous porter et l'angoisse de vous enfanter, vous tous jors, jusques a cy, si tendrement ame... (1). » Elle vécut dans sa modeste condition, entourée de ses filles dont une seule se maria, ainsi que le désirait leur aîné : « Vous mes six suers, écrivait le chancelier, demourez ades ensemble, sans entrer en religion, sans demourer en citez, et durant la vie de nos père et mère, vous serez avecque eulx comme vous avez esté jusques cy. »

Le surnom d'Élisabeth indique bien une profession rurale : on a assimilé à tort *chardenière* avec *jardinière* (2); le *chardonier* ou *chardenier* est celui qui cultive le chardon, ou celui qui carde, c'est-à-dire apprête le drap avec des chardons à foulon. Telle était la profession exercée par Élisabeth la *chardenière*, ou du moins celle qu'exerçaient ses parents : on trouve, en effet, l'indication de ce métier implanté à Gerson un siècle plus tôt, puisqu'une charte de 1264 signale *Poncardus dictus chardeniers*, parmi les habitants du village (3). Dans cette région de la Champagne, le nom de

tim... Meministi, ut opinor, litterarum quæ alteram Augustini matrem repræsentant erga te. » *Opera Gers.*, 1706, t. III, col. 806 et suiv., 744.

(1) *Bibl. nat.*, mss. fr. 990.

(2) *Le Cabinet historique*, t. I, cat., p. 182.

(3) Biblioth. de Reims, *Cartulaire A de Saint-Remy*, f° 440. — *Glossaire de Du Cange*, aux mots *chardo*, *carduanarius*.

Elizabeth · la · chardeniere
Qui fin · bel · ot · z · vie · entiere
A Arnaut · le · charlier · espouse
Ausquelz · enffans · ont · este · douse
Devant · cest · hus · fust · enterree
M · quatre · cens · z · J · lannee
estoit · de · Jung · le · Jour · huitime
Jhesus · li · doint · gloire · saintime

Réduction d'après un estampage pris en Mars 1860. *A. Saroye delin. Reims, 1861*

ÉPITAPHE DE LA MÈRE DU CHANCELIER GERSON,

Dans l'Église de Barby, (Ardennes).

Pierre blanche, (Hauteur 50 cent^t… – Largeur 57 cent^t…).

famille ne devint héréditaire que plus tard, car les chartes du XIVe siècle désignent encore les personnes par le nom de baptême, suivi d'un qualificatif transmissible, mais non héréditaire au sens légal du mot : par exemple, *Maria filia Renaudi dicti de Puteo*, *Maria dicta de Valle*, *Johannes dictus Picavet* (1). On ne s'inquiétait encore que de distinguer d'une façon quelconque ceux qui avaient reçu le nom du même saint.

Le second vers de l'épitaphe est le plus poétique de tous ; il fait l'éloge d'une belle vie et d'une belle fin : *Élisabeth fin bel eut* (2) *et vie entière*, application frappante de ce passage du livre de la Sagesse, qui prédit une mort souriante à la femme forte, *ridebit in novissimo die*. C'est aussi cette image qu'employait le chancelier, en rappelant à ses sœurs « la sainte institucion de nos bons père et mère, qui sont *tres passez de ce monde par belle fin* en la miséricorde de Dieu (3) ». Il y a trop d'analogie entre cette expression et celle de l'épitaphe, pour ne pas attribuer à Jean Gerson lui-même les vers qui marquaient la tombe de sa mère. Il cultiva toujours la poésie ; on lui attribue les légendes d'une *danse* macabre au charnier des Innocents (4) : quoi de plus naturel qu'à son retour de Bruges, qui coïncidait avec la mort d'Élisabeth, il soit venu au village

(1) *Même cartulaire*, f° 541, charte de 1317, relative à la chapelle Saint-Martin de Gerson.

(2) Le texte porte *ot*, variante du prétérit d'*avoir*, je *ot* ou *oz*, il *ot*, au lieu de *eus*, *eust*. Natalis de Wailly, *Joinville*, Hachette, 1881, p. XXV.

(3) *Dialogue spirituel avec ses sœurs*, t. III, col. 805.

(4) *Gerson poète, son œuvre*, par l'abbé Val. Dufour, dans le *Bibliophile français*, juillet 1873.

natal rédiger un témoignage de sa filiale affection dans l'idiome de sa jeunesse? Le célèbre docteur a eu le culte de la famille; il a chanté les vertus de ses frères et de ses sœurs, leurs joies et leurs douleurs communes : il a donc pu célébrer aussi, dans un langage populaire, la mère de cette nombreuse lignée, si digne de la louange de ses fils, *surrexerunt filii ejus et beatissimam prædicaverunt*, selon qu'il est écrit au livre de la *Sagesse.*

3. A Arnaut le charlier espouse
4. Auz quelz enffans ont esté douse.

L'épitaphe continue ainsi l'état civil de la défunte; son mari est appelé *Arnaut*, quoique le chancelier, dans un vers cité plus haut, l'ait nommé *Arnulphus.* C'est également le nom d'*Arnoul* que portait son épitaphe à Saint-Remy de Reims, suivant le texte qui nous a été conservé par D. Chastelain : *Cy gist Arnoul le charlier de Gerson qui trepassa l'an de grâce Notre Seigneur mil quatre cent et quatre le* XIVe *jour du mois de septembre priez pour lame de lui. Amen* (1). Il pouvait y avoir synonymie entre *Arnaut* et *Arnould*, mais en tout cas, le texte

(1) *Inscriptions de Saint-Remy, transcrites par D. Chastelain en* 1770, manuscrit inédit de la bibliothèque de Reims, p. 30. — La tombe du père de Gerson a disparu à la Révolution, comme toutes les autres dalles de ce célèbre sanctuaire. Il est vraisemblable qu'après la mort de sa femme, en 1401, ce vieillard avait été recueilli dans l'abbaye où son second fils était aumônier. La date de sa mort au jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix est confirmée par le chancelier, dans un touchant récit d'une scène de son enfance. *Opera Gerson.*, 1706, t. IV, col. 386.

de Barby est irrécusable. Il donne aussi, d'une façon authentique, le surnom du personnage : on l'appelait *le charlier* pour le distinguer des autres Arnaut, et cette qualification lui venait d'un métier, la *charlerie*, la fabrication des charrues. Tel est le sens que donne à ce mot le Glossaire de Du Cange : Carlarius, *artifex carrucarius, nostris olim Charlier, cujus ars etiam Charlerie dicitur*. Cette étymologie, conforme aux chartes et à la langue de Froissart, explique l'origine d'un si grand nombre de familles qui conservent le souvenir d'une de nos plus vieilles professions.

Gerson est donc issu de souche rurale, et il ne prit le nom de son village que pour se distinguer, au collège de Navarre, des innombrables Jean qu'il y trouva. Bien plus, il dut se distinguer de deux de ses frères, le second et le dernier, qui avaient aussi reçu le nom de saint Jean-Baptiste ou de saint Jean l'Évangéliste, dont le culte à Barby paraît avoir été simultané. Toutefois, ni lui, ni ses frères ne retinrent le surnom de leur père ; c'est donc à tort que des auteurs modernes ont appelé le chancelier *Charlierus* ou *Charlier*, *Carlarius* ou *Carlier*, car il ne s'est jamais intitulé de la sorte, et ses contemporains l'ont nommé *Gerso, Gersonius*, *J. de Gersonno*, *J. de Gersonio*, et en français, *Gerson* ou *Iarson*. Ce dernier nom est adopté par Jouvenel des Ursins, l'historien de Charles VI, et on le trouve aussi dans les registres de la Cour des comptes en 1419. Gerson lui-même, au bas d'une lettre relative aux Hussites, dont Du Boulay donne le texte, a signé *De Gersono* (1). Il trouvait un sens mystique à cette désignation qui lui

(1) *Hist. de Charles VI*, édit. de Godefroy, p. 219 et 796. — *Hist. Univ. Paris.*, de Du Boulay, t. V, p. 270.

rappelait *Gersan*, le fils aîné de Moïse, « qui vault autant comme Pèlerin. » Au surplus, s'il eût retenu le surnom de son père, il faudrait le nommer *Joannes Charlerii* (sous-entendu *filius*), ainsi qu'on l'inscrivit, en 1377, sur la liste des artiens du collège de Navarre (1). L'année suivante, il y était devenu *Ioannes de Gersono*, pour ne plus changer dans la suite un nom destiné à une si haute renommée.

Le ménage d'Arnaut et d'Élisabeth offre l'exemple de ce que pouvait être, au moyen âge, l'essor intellectuel des classes rurales : « Nos bons parens, écrivait Gerson à ses sœurs, ont exposé jadis leurs biens et héritages communs, pour moy vostre premier frère apprende la sainte Escriture, raison veult que ou prouffit, vous y participiez. » Des douze enfants, deux moururent en bas âge, Pierre et Agnès; les survivants, quatre fils et six filles, restèrent dans la plus étroite communauté d'affection. Les filles, Marion, qui se maria, Jabine, Rauline, Poncete, et deux autres dont nous ignorons le nom, vécurent au pays, grâce à l'abandon que firent leurs frères de l'héritage paternel : « Vous viverez de votre labeur ensemble, disait leur aîné, et de l'éritage qui vous peut ou pourra appartenir, qui doit être souffisant pour votre vie : car quant à nous, vos frères, je cuyde que jamais riens n'en prendrons (2). » Les fils étaient, en effet, pourvus au loin des choses nécessaires à l'existence : Jean, le bénédictin, à Saint-Remy de Reims; Nicolas et Jean, les célestins, en divers couvents de cet ordre austère, où les avaient attirés le désir d'une vie plus parfaite, et aussi cette tendance à une

(1) Launoi, *Navar. Gym. Hist.*, 1677, p. 90 à 97 et 480.
(2) *Opera Gersonii*, 1706, t. III, p. 806 à 842, *passim*.

destinée meilleure que les plébéiens trouvaient alors dans la vie religieuse. Durant cette néfaste période de la guerre de Cent-Ans, la vie était rude aux laboureurs, et le chancelier paraît avoir conservé un ineffaçable souvenir des maux dont il dut être dans son enfance le témoin consterné. Si l'on veut comprendre ce long martyre de la France dont Jeanne d'Arc fut la libératrice, il faut recourir à l'émouvant et véridique tableau que Gerson en traça dans sa harangue de 1405 : après y avoir détaillé les misères d'un paysan en général, il ajoutait, en se tournant vers les princes : « Croyez, Messeigneurs, tout de certain comme la mort, qu'il y en a mil et mil, et plus de dix mil par le royaume, pis demenez que je n'ay dit (1). » Dans le même temps, les compatriotes du hardi et franc orateur étaient victimes de telles misères, que l'abbaye de Saint-Remy faisait remise, en 1411, aux gens de Gerson, d'une partie de leurs redevances, « pour regard de la povreté des habitans, au petit nombre qu'ils sont, et aux charges qu'ils ont à supporter; » et en 1447, elle accordait pareil allégement, « pour pitié et compation d'iceulx (2). » Si le chancelier ne se réfugia pas, comme son père et ses frères, dans les asiles monastiques, s'il resta séculier, il parla haut et ferme à ceux qui pillaient les campagnes :

« . . . . . . *Civis erat qui libera possit*
Verba animi proferre et vitam impendere vero (3). »

Rien n'explique mieux le caractère de Gerson que

(1) *Harengue faicte au nom de l'Université*, 3e édit., Paris, 1824, p. 36.

(2) *Archives de la Marne*, Bibl. de Reims, fonds Saint-Remy, prieuré de Rethel, liasse 182, pièces 1 et 3.

(3) Juvénal, *Satires*.

ces menus détails sur son origine et sur sa nombreuse parenté. Toute cette lignée avait vu le jour en vingt ans, de 1363 à 1384, et les plus anciens auteurs qui ont écrit la vie de l'illustre aîné, racontent qu'il naquit après une assez longue stérilité de sa mère, *post lacrymas et assiduas orationes Deo fusas* (1). Élisabeth, dans la lettre citée plus haut, aimait à rappeler à ses fils la paix et l'accord de la famille : « Chiers enfans, disait-elle, souviengne vous aussi de vostre bon pere, avec lequel seul jay vescu tant longuement et d'un accort, et qui tant de paine a pris tous jours pour vous avancier au service de Dieu. » Le chancelier, comme en font foi ses plus anciens portraits (2), avait hérité de la forte et rude constitution de ses pères : son épaisse chevelure, son vaste front, ses traits accentués, indiquent une robuste nature, résistante au travail, mais avide de sommeil : « Laboris, frigoris et inediæ patiens, tam somni impatientissimus fuit, ut sine valetudinis et mentis periculo, vix insomnem noctem transire posset, quod ad capitis et cerebri illius amplitudinem referri necne debeat, medici viderint (3). » A ce portrait tracé par Richer, il faut ajouter que Gerson hérita également de sa mère d'une douceur affectueuse, d'une tendresse

(1) *Opera Gersonii,* 1606, dans la Vie, en tête. — Launoi dit aussi : « Arnulphum et Elizabeth suis a Deo precibus prolem exorasse traditum est. » *Navar. Hist.,* p. 480.

(2) André Thevet, *Hommes illustres,* 1584, p. 153. — *Opera Gersonii,* de Richer, 1606, en tête. — Il existe à Barby une peinture sur toile, qui peut remonter au XVIIe siècle, laquelle représente Gerson exactement comme la gravure de Moncornet ou Jollain, 1669.

(3) *Opera Gersonii,* 1606, t. I, p. 2. — Cfr *Op. Gers.,* 1706, t. III, p. 743.

intime qui se réflètent aussi sur les traits du docteur très chrétien.

5. Devant cest hus fust enterrée
6. M. quatre cens et un l'année.

Les quatre derniers vers de l'épitaphe d'Élisabeth complètent son histoire, en fixant sa sépulture au 8 juin 1401, et ils se terminent par un souhait de la gloire très sainte du paradis :

7. Estoit de juing le jour huitime,
8. Jhesus li doint gloire saintime.

Semblable vœu était adressé par cette bonne mère à ses enfants, dans la lettre déjà plusieurs fois citée ici comme le meilleur commentaire de l'épitaphe : « Le benoist Créateur et Sauveur... *vous doint puissance,* congnoissance, grâce et voulenté de le servir..., affin que vous ayez rembrance de moy, vostre ancienne et fleble mère, et que jeunesse la fole ne vous face oublier Dieu et moy et vous-mesme. » Le trépas n'avait pu rompre ces liens d'une pieuse et sincère affection.

Telle est l'instructive leçon d'histoire que m'a paru offrir ce texte en huit vers rimés, dont la rédaction peut être reportée au chancelier Gerson. L'épitaphe, réduite à n'être plus qu'un monument historique par suite du maladroit déplacement opéré en 1851, restera, du moins, le plus précieux ornement de la nouvelle église de Barby : en face du marbre qui redira le nom et les vertus de Gerson, la naïve épitaphe de sa mère perpétuera le souvenir de cette femme forte. C'est à bon droit qu'on lira sur la bordure encadrant la pierre

gothique d'Élisabeth, cet éloge de l'Écriture : *Mulierem fortem quis inveniet? procul et de ultimis finibus pretium ejus*, et ce passage du Psalmiste : *Deus habitare facit sterilem in domo, matrem filiorum lætantem.*

Le foyer natal du chancelier n'existe plus, mais l'annaliste du Mont-Dieu, dom Ganneron, qui l'avait visité vers 1639, en a laissé une naïve description : « On veoit encore, dit-il en ses Mémoires, la maison de maistre Jehan Charlier de Gerson, ou il demeure présentement un laboureur. Elle démonstre encore je ne scay quoy d'antiquité, toute maison de village qu'elle est. Entre autres choses, on y veoid une cheminée assez ancienne, percée et cachée dans la muraille sans avancer au dehors. Là naquit le B. Jehan Charlier qui y passa aussi sa jeunesse. Les bonnes gens qui vivent encore au pays, font gloire de sa naissance et racontent plusieurs choses de luy qu'ils ont appris de leurs ancestres. » C'est une de ces traditions que relataient les habitants de Barby dans un mémoire dressé en 1778 et conservé aux Archives des Ardennes : « Chacun sait dans la province de Champagne, écrivaient-ils non sans fierté, la fameuse et ancienne épitaphe de la mère de l'illustre Jean Gerson, qui est proche la porte de l'église de Barby, *faite par Jean Gerson son fils l'an mil quatre cent un*, monument ancien qui subsiste depuis trois cent soixante dix-sept ans..... » La pierre tombale aura bientôt cinq siècles, elle est entourée du même respect. L'archéologie n'a pas de plus belle mission que d'étudier et de faire connaître d'aussi précieux souvenirs.

Henri JADART.

Reims, 14 décembre 1881.

L'ANCIENNE CATHÉDRALE

DE RENNES

SON ETAT AU MILIEU DU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

(*Suite*) (1).

Avenant le mercredy, vingt-sixième jour de février, au dit an mil sept cent cinquante-cinq, Nous commissaire susdit sommes arrivés vers les huit heures et demye du matin, dans l'église cathédralle de Rennes, nous y avons trouvés MM..., etc.

Nous avons continué la visitte et examen des pierres tomballes, ainsi qu'il suit :

Au milieu de la neffe, vis-à-vis la porte du chœur et de suitte en descendant.

Une pierre tomballe sur laquelle on lit ces mots : Cy Gist Jacques Noille, sans aucune figure ny écusson.

Deux pierres tomballes dont l'inscription est totallement effacée, et sur lesquelles on ne découvre aucune figure.

A costé des précédentes, deux autres pierres tomballes, sur lesquelles il ne paroit pas qu'il y ait jamais eu de caractères tracés.

(1) *Bull. Mon.*, 1877, p. 166, 342 et 538; 1878, p. 729; 1880, p. 551.

Deux autres idem; sur une des deux, un écusson, dont les pièces ne paroissent plus.

Une pierre tomballe où on lit ces mots : CY GIST DOM PIERRE,..... QUI DÉCÉDA LE TROISIÈME JOUR DE L'AN 1412.

Une pierre tomballe sur laquelle est écrit : CY GIST MISSIRE JACQUES LE DUC, EN SON TEMPS SIEUR DE LA MASSAYE, PRIEUR DE BETTON, CHANOYNE DE CÉANS, DÉCÉDÉ EN DÉCEMBRE 1570 (1).

Une pierre tomballe sans aucune écriture.

Une autre pierre tomballe idem.

Une autre où on ne peut lire que ces mots : ADRIAN VESIN.

Une pierre tomballe sur laquelle on découvre quelques vestiges de caractères, mais presque effacés. La figure représente un chanoyne.

Une pierre tomballe avec une figure d'une femme. L'écriture est illisible, un écusson vers le haut, dont les pièces sont uzées.

Une autre pierre tomballe de femme, joignant la précédente; on n'y découvre ny écriture ny écusson.

Une troisième pierre tomballe de femme ; on n'y découvre qu'un vestige d'écusson.

Une pierre tomballe avec la figure d'un chanoyne. Cette pierre est rompue par le milieu et à un de ses bouts.

Une pierre tomballe dont la figure représente un guerrier, on ne peut lire que ces mots : QUI DÉCÉDA EN 1620. Le reste est totallement effacé.

Une pierre tomballe de Me JEAN HAMON, VIVANT SEMI-

(1) Suivant M. l'abbé Guillotin de Corson (*Pouillé historique de l'arrondissement de Rennes*, t. Ier, p. 223), le prénom de Jacques aurait été substitué par les commissaires à celui de Georges, que portait ce chanoine.

PRÉBENDÉ ET MAISTRE DE LA PSALETTE DE RENNES, QUI A FONDÉ CÉANS LA DÉDICACE ET UN OBIT CHACUN DE VINGT LIVRES DE RENTE, OUTRE CINQUANTE LIVRES, ET A SAINT-YVES QUARANTE LIVRES. IL DÉCÉDA LE 8 MARS 1607 (1).

Une pierre tomballe, avec la figure de chanoyne; l'inscription est totallement effacée.

Une pierre tomballe, sans aucune figure ny caractères.

Une autre à côté de la précédente, idem.

Dans le bras droit de la croix de l'église, une pierre tomballe de :

Messire Joseph Gemien, en son tems recteur de Melesse (2), qui deceda le 25[e] jour de mars 1443.

Une pierre tomballe à côté de la précédente, sur laquelle on ne découvre aucune figure ny caractères.

Une pierre tomballe brisée en morceaux, sans écriture ny figure quelconque.

Une pierre tomballe de RAOUL BOULLIE, QUI TRÉPASSA LE DIMANCHE VEILLE DE LA ST.....; le reste est tout uzé; la figure représente un prestre.

Une pierre tomballe représentant un prestre; on ne peut lire que ces mots :

Mort en 1429.

Une pierre tomballe sans aucuns caractères.

(1) Cet ecclésiastique appartenait sans doute à la famille Hamon de Penanru, qui a fourni à l'Église un évêque de Vannes, un évêque de Nantes, un abbé de Paimbeuf et une abbesse de Saint-Georges de Rennes.

(2) Village à 11 kilomètres au nord de Rennes. La cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Melaine, qui avait toutes prééminences dans l'église, le droit *de faire tenir ses assises sous le chapitreau de l'entrée d'icelle*, etc.

Une pierre tomballe où est escrit : CY GIST PIERRE L'ALLEGOC, FONDOUR NOUVEL ET DIFIOUR (1) DE CETTE CHAPELLE (2); le reste est totallement effacé.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous commissaire susdit, nous sommes retirés vers les quatre heures et demye du soir, et avons renvoyé la continuation de notre présent procès verbal à demain jeudy, vingt-septième jour de février au dit an mil sept cent cinquante-cinq, sur les huit heures et demye du matin, après l'avoir arrêté sous notre seign et ceux de MM..., etc.

AVENANT le jeudy vingt-septième jour de février au dit an mil sept cent cinquante-cinq, Nous commissaire susdit nous sommes rendus dans l'église cathédralle de Rennes, nous y avons trouvés MM..., etc.

Nous avons continué la visitte et examen des pierres tomballes qui sont dans le bras de la croix de l'église cathédralle, vis à vis les CHAPELLES DE MAYEUC ET DE SAINT-NICOLAS.

Vis à vis la porte de la CHAPELLE DE LA TRÉSORERIE, une tombe de marbre noir, sur laquelle il n'y a aucune inscription ny écusson. Il en a été fait cy-devant mention à l'article de la dite CHAPELLE DE LA TRÉSORERIE (3).

Une pierre tomballe à côté de la précédente, sur laquelle il n'y a aucuns caractères. Cette pierre est brisée.

(1) Lecture mauvaise; sans doute au lieu des mots barbares que donne le procès-verbal, il devait y avoir *fondateur* et *édificateur*.

(2) Nous sommes dans le transsept méridional, par conséquent la chapelle indiquée ne peut être que celle de Saint-Sébastien, marqué en F sur le plan.

(3) Voir *Bull. Mon.*, XLIV, 737.

Une pierre tomballe de VÉNÉRABLE ET DISCRET MISSIRE PIERRE MARQUET, PRESTRE, EN SON VIVANT ARCHIDIACRE DU DÉSERT ET CHANOYNE DE RENNES, QUI A FONDÉ LA FÊTE DE LA CHAIRE DE SAINT-PIERRE DE ROME, QUI DÉCÉDA LE 29 MAY 1642 (1).

Une pierre tomballe avec la figure d'un chanoyne; l'inscription et l'écusson sont totallement effacés.

Une pierre tomballe, dont les figures qui sont gravées dessus représentent un homme et une femme; on n'en peut lire que ces mots : CY GISSENT.

Une pierre tomballe de GUILLAUME PONTUANS, SACRISTE, MORT EN 1517.

Une pierre tomballe cassée par le milieu; les caractères qui étoient autour sont presque tous effacés.

Deux pierres tomballes sans aucune inscription.

Une pierre tomballe dont on ne peut lire que ces mots : HONORABLE. . . . . MORT EN 1548.

Une pierre tomballe de MISSIRE ANTOYNE MOREAU, PRESTRE, NATIF DE PROVINS EN BRIE, DIOCÈSE DE SENS, CHANOYNE DE CETTE ÉGLISE ET SECRÉTAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE RENNES, MORT EN L'ANNÉE 1632 (2).

Deux pierres tomballes, sur lesquelles il ne paroist pas qu'il y ait jamais eu d'inscription.

Une pierre tomballe sur laquelle est escrit : CY GIST LE CORPS DE M. PIERRE NAVARD, DÉCÉDÉ LE 17 AVRIL 1681, QUI A FAIT LA FONDATION D'UN OBIT.

Une pierre tomballe de GEORGINE MACHEFER, VIVANTE

(1) Il a déjà été précédemment question d'un autre archidiacre du Désert, nommé Pierre Augier, décédé le 4 novembre 1617. *Bull. Mon.*, XLIII, 548.

(2) A cette date, l'évêché de Rennes était occupé par Pierre de Cornulier, le successeur de François Larchiver.

SERVITEURE DE LA PSALETTE, QUI DÉCÉDA LE 27 NOVEMBRE 1609. ELLE A FONDÉ UN OBIT (1).

Une grande pierre tomballe sur laquelle il y a troi épitaphes en lettres gotiques, séparées par des ornements de sculpture, avec trois écussons, dont un à la tête et les autres au pied ; une très grande partie des caractères sont effacés. Sur la première épitaphe on lit ces mots :

Hujus. . . . . construxit. . . . , de vitiis, sit aggregatus
in Domino. . . . . pro meritis.

De la seconde épitaphe, ces mots :

Pro vivis atque defunctis. . . . . et probus vir. . . in vita par. . . .
ne pereat archa fidelium. . . octoginta. . . . et reliqua. . . . .

La troisième est totalement effacée, également que les trois écussons, sur lesquels on ne reconnoit aucunes pièces.

Une pierre tomballe avec la figure d'un chanoyne Toute l'inscription est effacée.

Une pierre tomballe dont la figure représente un homme de guerre; l'écusson qui paroist auprès de sa tête est tout uzé, ainsi que tous les caractères qui étoient gravés sur la bordure de cette pierre tomballe.

Deux tombes ou pierres tomballes sur lesquelles il ne paroist aucun trait d'écriture; sur l'une est une figure de chanoyne; les deux sans aucune forme d'écusson.

(1) La psallette était autrefois le lieu non seulement où l'on exerçait les enfants de chœur, mais encore où on les élevait ; c'est sans doute ce qui explique le rôle assigné à une femme dans cette institution.

Une pierre tomballe sur laquelle est écrit : CY GIST M. GUILLAUME DUBOIS EN SON TEMPS CHANOYNE, MORT EN L'ANNÉE 1582.

Une pierre tomballe avec la figure d'un chanoyne, sans aucun trait d'écriture ny d'écusson.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous commissaire susdit nous sommes retirés vers les quatre heures et demye du soir, et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain vendredy vingt-huitième jour dudit mois de février, au dit an mil sept cent cinquante-cinq, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de MM..., etc.

AVENANT le vendredy vingt-huitième jour de février au dit an mil sept cent cinquante-cinq, Nous commissaire susdit sommes arrivés sur les huit heures et demye du matin dans l'église cathédralle de Rennes, nous y avons trouvés MM..., etc.

Nous avons continué la visitte et examen des pierres tomballes.

Dans l'aile droite de la neffe, vers le haut, vis à vis la CHAPELLE DE SAINT NICOLAS, et en continuant jusqu'en bas.

Une pierre tomballe avec une figure de chanoyne, et sur la bordure de laquelle on lit ces mots en lettres gotiques :

Cy gist missire Jehan Chantebel, en son vivant chanoyne de Rennes, décédé le 23 janvier, en l'année 1581.

Une pierre tomballe avec la figure d'un prestre. On

ne peut lire que ces mots : CHANTRE DE RENNES. Le reste est totallement effacé.

Une pierre tomballe dont la figure représente un chanoyne; on découvre quelques traits d'écriture presque tous effacés; on n'en peut lire aucun mot.

Une pierre tomballe dont la figure représente un homme de guerre. On ne peut lire que ces trois mots : CY GIST ÉCUYER.

Une pierre tomballe avec une figure de femme, sur laquelle il n'y a aucune écriture.

Une pierre tomballe sur laquelle on lit ces mots CY GIST DOM GUILLAUME REGNAULT, CHANOYNE, MORT EN L'ANNÉE 1451.

Une pierre tomballe de MISSIRE JEHAN VITREARD, DÉCÉDÉ EN 1528.

Une pierre tomballe avec la figure d'un chanoyne; tous les caractères sont effacés.

Trois pierres tomballes sur lesquelles on ne découvre aucune figure ny écriture.

Deux autres pierres tomballes sur lesquelles on ne découvre aucuns traits d'écriture; l'une des deux représente un chanoyne.

Une pierre tomballe dont la plus part des caractères sont effacés; on ne lit que ces mots : CY GIST VÉNÉRABLE. . . . ., CHANOYNE DE CÉANS, QUI DÉCÉDA EN 1530.

Une pierre tomballe autour de laquelle on lit cette inscription gotique :

Cy gist le corps de vénérable maître Jehan Hollier, en son temps doyen de Saint-Malo, chanoyne de Rennes, qui décéda le 8 may 1486.

Une pierre tomballe autour de laquelle on lit ces

mots : CY GIST. . . . ., SEVOIS, CHANOYNE DE RENNES. . . . L'AN 1508, avec un écusson qui paroist porter *six fusées en face trois et trois.*

Une pierre tomballe avec la figure d'un chanoyne; on ne peut lire que la datte : MORT EN 1532.

Une pierre tomballe sur laquelle on ne remarque aucune figure ny traits d'écriture.

Une pierre tomballe autour de laquelle on ne peut lire que ces mots : CY GIST. . . ., S[r] DE PELOUZE, QUI DÉCÉDA LE 13 NOVEMBRE 1617.

Une pierre tomballe sur laquelle est écrit : CY GIST NOBLE HOMME MISSIRE LE PROVOST, VIVANT CHANOYNE ET OFFICIAL DE RENNES, RECTEUR DE TOUSSAINT (1), QUI DÉCÉDA LE PREMIER JOUR DE JUILLET 1607, A FONDÉ CÉANS L'OCTAVE DE LA FÊTE DE SAINCT PIERRE.

Une pierre tomballe dont la moitié est cachée sous le mur. On lit sur l'autre côté... L'AN 1342.

Une pierre tomballe de JULLIEN CORDON, VIVANT SIEUR DE LA JOILLE, QUI DÉCÉDA LE 22 NOVEMBRE L'AN 1596.

Une pierre tomballe sur laquelle il ne paroist aucune inscription ny figure quelconque.

Une pierre tomballe dont on ne peut lire que ces mots : CY GIST HONORABLE M. . . . ., QUI DÉCÉDA L'AN 1552; on n'y découvre aucun écusson.

Une pierre tomballe sur la bordure de laquelle on lit ces mots : CY GIST HENRY BERNARD, QUE DIEU ABSOLUT (2), QUI TRÉPASSA LE SIXIÈME JOUR DE JANVIER L'AN 1360.

(1) Une des plus grandes églises de Rennes, qui fut détruite par un incendie, dans la nuit du 11 au 12 frimaire an II. Son vocable est aujourd'hui porté par l'ancienne chapelle du collège des Jésuites, située à peu près dans le même quartier.

(2) Pour *absolve.*

Une pierre tomballe sur laquelle il ne paroist pas qu'il y ait jamais eu d'inscription ny de figure.

Deux pierres tomballes sur lesquelles on remarque sur chacune une figure de chanoyne, mais dont les inscriptions sont totalement effacées.

Le jour cessant d'éclairer, Nous commissaire susdit nous sommes retirés vers les cinq heures du soir, et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain samedy, le premier jour du mois de mars au dit an mil sept cent cinquante-cinq, sur les huit heures et demye du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de MM..., etc.

AVENANT le samedy premier jour du mois de mars au dit an mil sept cent cinquante cinq, Nous commissaire susdit sommes arrivés vers les huit heures et demye du matin, dans l'église cathédralle de Rennes, où nous avons trouvé MM..., etc.

Nous avons continué la visitte et examen des pierres tomballes qui sont dans la cathédralle.

Dans l'aile droite, vis à vis la CHAPELLE DE COETLOGON, une pierre tomballe sur laquelle on lit cette inscription : CY GIST VÉNÉRABLE M. HERVÉ, CHANOYNE DE RENNES, RECTEUR DE CORNILLÉ (1) ET DE MARCILLÉ (2), QUI DÉCÉDA LE DIXIÈME JOUR DE FÉVRIER L'AN 1539.

Une pierre tomballe de DAME DE LA MESLÉE, QUI DÉCÉDA LE SEIZIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1597.

Une pierre tomballe de VÉNÉRABLE ET DISCRET MISSIRE

(1) Petit village des environs de Vitré.

(2) Marcillé-Robert, village voisin du précédent.

PIERRE MARTIN, EN SON TEMPS CHANOYNE DE RENNES; la datte est effacée.

Une pierre tomballe à côté de la précédente, sur laquelle il n'y a aucune inscription.

Une pierre tomballe autour de laquelle est écrit : HIC JACET VENERABILIS VIR ROLLANDUS CANONICUS RHEDONENSIS RECTOR DE SERVONIO (1), QUI DECESSIT DIE JOVIS UNDECIMA MAII ANNO DOMINI 1536.

Une pierre tomballe dont presque tous les caractères sont effacés. On ne peut lire que ces mots : QUI DÉCÉDA LE 1er JOUR DE L'AN 1650.

Une pierre tomballe autour de laquelle est écrit : CY GIST VÉNÉRABLE ET DISCRET MISSIRE GEORGES LEBEL, CHANOYNE ET OFFICIAL DE RENNES, QUI DÉCÉDA. . . . . Le reste est effacé.

Une pierre tomballe qui contient ces mots : CY GIST LE CORPS DE VÉNÉRABLE ET DISCRET MISSIRE JEAN CRAUVEL, CHANOYNE DE CÉANS, RECTEUR DES TROIS-MARIES (2), ET VICAIRE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE TOURS, FONDA UN OBIT CHACUN AN, DÉCÉDÉ LE DIX-SEPTIÈME MARS 1620.

Une grande pierre tomballe qui contient deux épitaphes, la première en gros caractères :

J. CHR.
PRIMOG. MORT. ET MEM.

V. E. JOAN. DELAFOND CAN. REG. S. JAC MONTFORT (3) AC

(1) Servon, village à 12 kilomètres à l'est de Rennes.

(2) Nous ne connaissons pas actuellement de localité portant le nom indiqué dans cette épitaphe.

(3) L'abbaye de Saint-Jacques de Montfort, ordre de Saint-Augustin, fut fondée l'an 1151, par Guillaume, sire de

PRIOR S. MODER (1) VIX. XX. C. IV. (2) AN. OB. XIV KAL. JAN. AN MDCLIX.

L'autre épitaphe contient ces mots en plus petits caractères :

CY GIST NOBLE ET DISCRET MISSIRE JEAN DE LAFOND, VIVANT CHANOYNE RÉGULIER DE L'ORDRE DE S[t] AUGUSTIN ET PRIEUR DE S[t] MAURAN, AAGÉ DE 34 ANS, DÉCÉDA LE 19 DE DÉCEMBRE 1659.

Entre les deux épitaphes cy-dessus, il y a un écusson incrusté sur la pierre; il paroist porter *trois étoiles, deux en chef et une en pointe, avec un croissant surmonté d'une merlette en cœur*. Il n'est pas possible de pouvoir le blasonner, la couleur ni le métail n'étant pas connus.

Une pierre tomballe dont le nom est effacé; on ne lit que ces mots : QUI DÉCÉDA LE 10 NOVEMBRE 1361.

Une pierre tomballe autour de laquelle on lit cette inscription : CY GIST M[e] JEAN LODIN, EN SON VIVANT CHANOYNE DE RENNES, RECTEUR D'AMANLIS (3), QUI A FONDÉ CÉANS UN ANIVERSAIRE, MORT LE ONZIÈME JOUR DE NOVEMBRE L'AN 1607.

Une pierre tomballe dont on ne peut lire que ces mots : CY GIST GUY PIGORD, EN SON TEMS DOYEN. . . . . le reste est effacé.

Une pierre tomballe dont la plus part des caractères

Montfort. Elle était située à peu de distance de la ville, sur la rivière de Méen.

(1) *Prieur de Saint-Mauran*, d'après la seconde inscription, qui n'est que la traduction de la première. Seulement nous ne saurions dire où se trouvait le village de ce nom.

(2) Transcription fautive. Il devait y avoir : « XXXIV », puisque nous verrons plus loin que Jean de Lafond était mort à trente-quatre ans.

(3) Village à 20 kilomètres au sud-est de Rennes.

sont effacés; on ne peut lire que ces mots : VICAIRE DE RENNES.

Une pierre tomballe brisée, sur laquelle il ne se trouve aucune inscription ny figure.

Une pierre tomballe, sur laquelle on remarque encore quelques vestiges d'écriture, mais qu'il n'est pas possible de lire.

Une pierre tomballe de M. GUILLAUME DUMOULIN, EN SON TEMS RECTEUR DE S[t] MICHEL, MORT LE 15 D'OCTOBRE 1570.

Une pierre tomballe derrière la porte du bas côté; il ne paroist pas qu'il y ait jamais eu d'écriture sur cette pierre.

Une autre sous la porte avec figure de prêtre sans aucune écriture ny écusson.

Une autre pierre tomballe à côté de la précédente sans aucune écriture ny figure.

Une pierre tomballe autour de laquelle on lit ces mots : CY GYST MAITRE DIÈRES COQUINE, CHAPELAIN DE SAUSGACHER, QUI DÉCÉDA L'AN 1400.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous commissaire susdit nous sommes retirés vers les quatre heures et demye du soir et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à lundy prochain, troisième jour de mars, au dit an mil sept cent cinquante-cinq, vers les huit heures et demye du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de MM..., etc.

AVENANT le lundy, troisième jour de mars, audit an mil sept cent cinquante-cinq, Nous commissaire susdit, sommes arrivés vers les huit heures et demye du

matin dans l'église cathédralle de Rennes où nous avons trouvés MM..., etc.

Nous étant transportés dans la partie de neffe qui a eté retranchée, ainsi qu'il a été dit cy-dessus pour visitter s'il se trouvoit encore quelques tombes ou autres intersignes,

Nous avons trouvé une pierre tomballe, hors de terre, dans le milieu de cette partie de neffe démolie.

On lit autour de cette pierre : CY GIST DOM LOUIS HAD. DE VITROVO, RECTEUR DE TOUSSAINT DE RENNES QUI DÉCÉDA LE 1er JOUR DE FÉVRIER L'AN 1394.

Nous avons trouvé sous la tour, à gauche en entrant, deux pierres tomballes, de chacune environ trois pieds de longueur, sur neuf et vingt pouces d'équarissage; sur l'une de ces pierres on lit cette inscription.

JACTA FUERUNT MOLIS HUJUS FUNDAMENTA SEPTEMBRIS XV, ANNO CHRISTI MDXLI.

Sur l'autre pierre celle-cy :

PAULO TERTIO PONTIFICE MAXIMO, FRANCISCO PRIMO GALLORUM REGE, HENRICO BRITONUM DUCE, YVONE REDONUM PRŒSULE.

Il y a toutte apparence que les deux inscriptions cy-dessus ont été gravées en même temps pour instruire la postérité du tems auquel les deux tours de la cathédralle ont été fondées ainsi que des noms du pape, du roy de France, du duc de Bretagne et de l'évêque de Rennes, qui vivoient alors (1).

(1) Nous avons indiqué plus haut (XLIII, 168) à quelle partie de la façade se référaient ces inscriptions.

En l'endroit, le sieur Dubreil Moy, échevin et députté de la ville et communauté de Rennes, a requis qu'il luy soit donné pour apuré qu'entre le premier et le second pilier du côté méridional de la neffe de l'église, il y a quatre bancs clos, de la longueur d'environ quatorze pieds chacun, lesquels bancs sont audevant les uns des autres vis à vis les orgues, qui sont entre les deux piliers du costé septentrional de ladite neffe, audessous desquelles orgues est un banc sur lequel est écrit : *Pour Messieurs du Siège* (1); le bout duquel banc joint le pilier où étoit attachée la chaire du prédicateur, que les dits quatre bancs appartiennent à la dite communauté, qu'elle les a eûs de temps immémorial en cet endroit, vis à vis la chaire, pour entendre les prédicateurs; que les officiers de la chancellerie (2) voulurent en 1606 la troubler dans sa possession, mais qu'elle y fut maintenüe par arrêt du Conseil contradictoire du 1er septembre 1608 (3). Le dit sieur Dubreuil

(1) C'est-à-dire du *présidial*. L'institution de cette cour de justice qui tenait un rang intermédiaire entre le parlement et les anciennes sénéchaussées royales, — dans les villes elle avait même entièrement absorbé ces dernières, — remontait à l'année 1551.

(2) En 1552 la chancellerie s'était fondue dans le présidial, qui se trouvait dès lors investi de la connaissance de toutes les causes litigieuses. Le nouveau terme dont se sert le *procès-verbal* présente donc le même sens que le précédent.

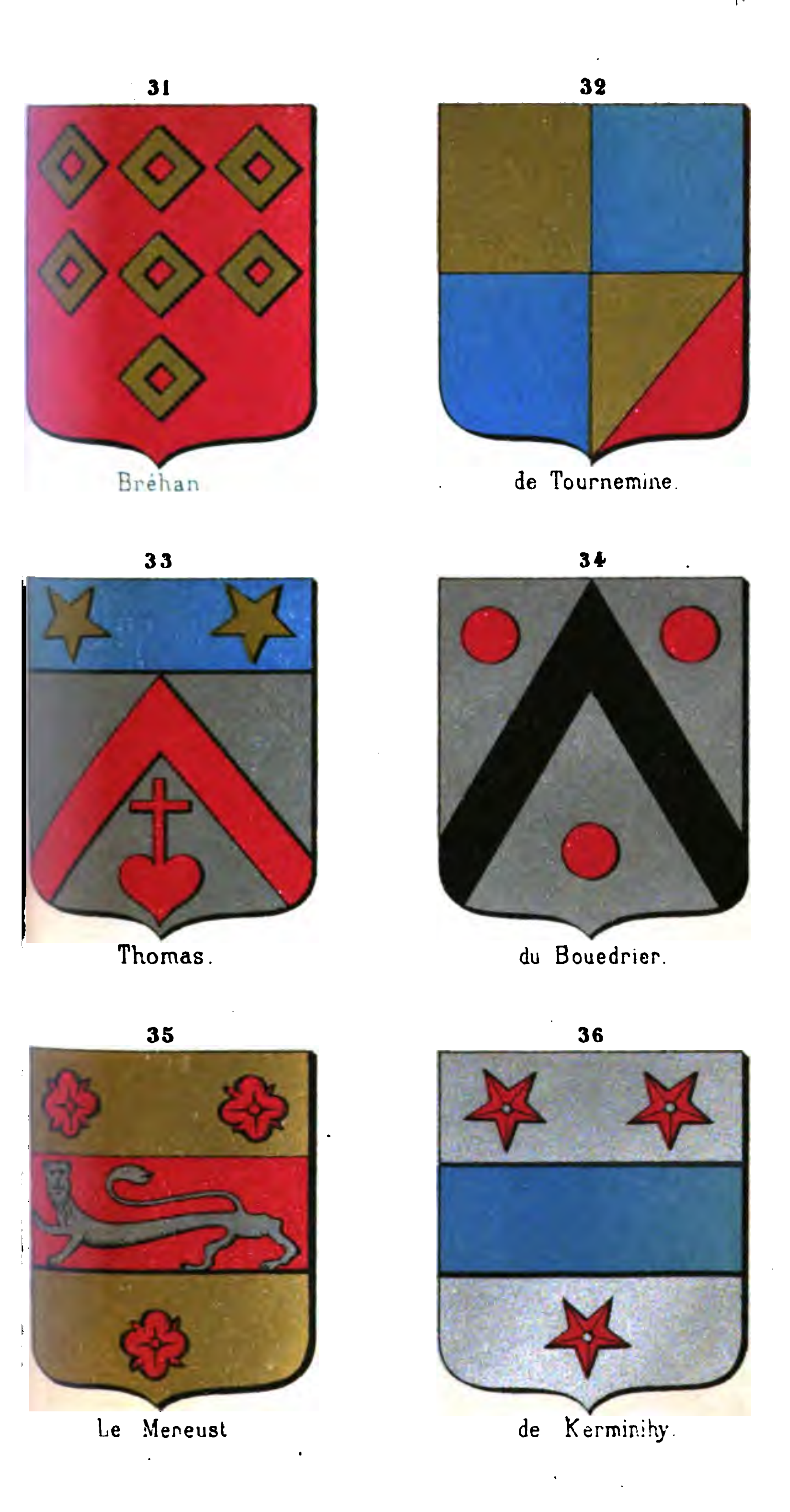
(3) Le *magistrat* d'une ville, autrement dit le maire et ses adjoints, ont droit à des sièges réservés en dehors du presbytère, du côté de l'épître. Mais ici, paraît-il, il s'agit de tout le corps de ville qui avait à sa disposition, dans la nef, en face de la chaire, quatre bancs fermés pour l'audition des sermons. On conçoit qu'un pareil privilége ait excité

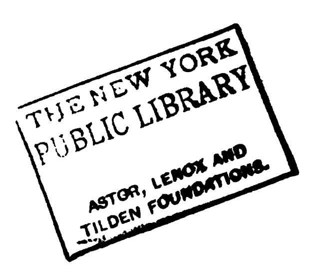
Moy, déclarant faire le présent réquisitoire et demander le dit apurement affin d'assurer le droit et la possession de la Communauté, et constater l'existance et la scittuation desdicts quatre bans, pour être remplacés dans un pareil endroit vis à vis la chaire dans la nouvelle cathédralle qui sera bâtie, le tout sans préjudicier aux droits de laditte communauté, qui demeurent expressément réservés, et a signé : Du Breil Moy.

En conséquence, Nous commissaire donnons pour apuré que les dits quatre bancs clos, réclamés par le dit sieur Moy Dubreil, pour la ditte communauté de Rennes, sont existans et placés entre les deux piliers, du costé méridional de la neffe de l'église vis à vis les orgues, le pilier où étoit la chaire et le banc de Messieurs du Siège, et qu'au surplus les dits quatre bancs sont en partie pourris et de nulle valeur.

A aussi comparu René Antoine Dubois, sieur Dessauzays, procureur en la Cour, faisant pour Messire Thomas Charles de Morand, chevalier, comte de Penzes, baron de Fontenay, seigneur de Bréquigny, Bouedrier, Lancé et autres lieux, mestre de camp des dragons de la Reyne, lequel a dit qu'à cause de la terre et seigneurie de Bouedrier il appartient, à mon dit sieur comte de Morand, une chapelle prohibitive dans la recherche du chœur, du côté de l'Évangile de l'église cathédralle de Saint-Pierre de cette ville de Rennes, la dite chapelle fondée de SAINT-CLAUDE, le droit de présentation et de nomination de chapelain, pour la servir quand le cas y échet, dans laquelle sont les armes de la dite

l'envie des officiers de la chancellerie relégués sous l'orgue, nous l'avons vu, en compagnie des membres du tribunal de la sénéchaussée.


31
Bréhan
32
de Tournemine.
33
Thomas.
34
du Bouedrier.
35
Le Meneust
36
de Kerminihy.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

seigneurie de Bouedrier en plusieurs endroits (1). Comme aussi apartient à mon dit sieur comte de Morand, comme seigneur de la terre et seigneurie de Lancé, une chapelle close et prohibitive, nommée la CHAPELLE DE SAINT-ÉLOY-DE-LANCÉ, désignée aujourd'huy sous le nom de la CHAPELLE DE SAINTE-MARGUERITTE, dans laquelle est un tombeau de Jean Le Breton, seigneur de Lancé, archidiacre, ainsi qu'il est cy-devant descript au présent procès-verbal, la ditte chapelle scittuée dans la recherche de la cathédralle proche la sacristie, en plusieurs endroits de la quelle chapelle sont gravées et en lief l'écusson et armoiries de la ditte maison de Lancé, même sur le charnier et tombeau élevé d'environ trois pieds et demy hors terre (2), sans qu'il y en ait autre en la ditte chapelle, dont le dit sieur Dubois a requis acte et a signé : Dessauzays-Dubois.

A l'égard du réquisitoire cy-dessus, Nous commissaire susdit, avons précédemment rapporté dans le corps de notre présent procès-verbal les écussons, armoiries, tombeaux et autres intersignes que nous avons trouvé subsister dans la CHAPELLE DE SAINT-CLAUDE et dans celle de SAINTE-MARGUERITTE, referées dans le réquisitoire cy-dessus.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous commissaire susdit, nous sommes retirés vers les cinq heures du soir, et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain mardy, quatrième jour de mars, au dit an mil sept cent cinquante-

(1) *Bull. Mon.*, XLIV, p. 759.

(2) *Bull. mon.*, XLIII, p. 551. On voit par ce qui précède que les changements de vocables n'ont pas seulement été pratiqués de nos jours.

cinq, sur les huit heures du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de MM. etc.

AVENANT le mardy, quatrième jour de mars, au dit an mil sept cent cinquante-cinq, Nous commissaire susdit, sommes arrivés sur les huit heures du matin dans l'église cathédralle de Rennes où nous avons trouvés MM. etc.

En l'endroit a comparu : Maître Joseph Lodin, procureur en la Cour, faisant pour Messire Jean Amaury Angier, chevalier, marquis de Lohéac, seigneur de La Chauvelière, Joué et autres lieux (1), conseiller au Parlement de Bretagne, et de dame Hermine Gédéon Angier, dame marquise de Lohéac, son épouse, pour le dit Lodin réclamer pour les dits seigneur et dame de Lohéac du chef de laditte dame de Lohéac, le patronage d'un bénéfice, fondé dans l'église cathédralle de Rennes, à l'AUTEL DE SAINT-JULIEN, scittué anciennement et avant la démolition de la partie de la neffe de la ditte église cathédralle au bas de la ditte neffe, près le lieu où étoient alors les fonts baptismaux (2), qui ont été depuis transférés dans une chapelle près le bas costé du chœur, lequel bénéfice a été fondé par M. Jean de La Rivière, chancelier de Bretagne, sous les ducs Jean cinq, François premier et Pierre second, avec droit d'enfeu et pierre tomballe devant le dit autel de

(1) La famille Angier, connue dès le XIII[e] siècle, a joué un certain rôle dans l'histoire de Bretagne. Son marquisat de Lohéac était situé sur la route de Rennes à Redon ; c'est aujourd'hui un gros bourg, aux rues irrégulières.

(2) C'est-à-dire du côté du nord.

Saint-Julien, où Jamette Brillet, son épouze, et luy furent inhumés, et sur la ditte pierre tomballe est une lame de cuivre en platte forme, sur laquelle étoit gravée l'effigie de mon dit seigneur de La Rivière, chancelier de Bretagne et de la ditte dame Jamette Brillet, avec cette inscription :

> Cy Gyst Monsieur Jean de La Rivière, chevalier, et dame Jamette Brillet, sa femme, jadis seigneur de La Chauvelière, Déancé (1) et du Hautbois, chancelier de Bretagne, qui trépassa le dernier jour de février, l'an mil quatre cens soixante et un, et la ditte Jamette, le vingt huit avril, l'an mil quotre cens cinquante neuf (2).

Que mon dit sieur de Lohéac a eu avis qu'il se trouve dans la sacristie de cette église deux morceaux de lame de cuivre de la ditte pierre tomballe, c'est pourquoy il requiert qu'il en soit fait perquisition pour raporter ce qu'ils représentent et ce qui peut rester de l'inscription qui est autour.

Secondement, le dit sieur Lodin réclame pareille-

(1) *Aliàs* d'Eslancé.

(2) Jean de la Rivière appartenait à une très-ancienne famille de Bretagne, qui compta un de ses membres à la croisade de 1248. Nommé président de la Cour des comptes en 1418, il fut, comme le dit le *Procès-verbal*, successivement chancelier sous trois ducs différents. Son fils unique, Robert de la Rivière, embrassa l'état ecclésiastique et fut appelé au siège de Rennes en 1447, par suite de la démission de son oncle et prédécesseur, Guillaume Brillet. La mort le frappa en 1450, plusieurs années avant son père, dont les titres et seigneuries passèrent alors à la famille Angier.

ment pour le dit Seigneur de Lohéac, du chef de Madame de Lohéac, son épouse, fille de Madame du Chastellier de Crapadò, le droit de sépulture dans la chapelle scittuée derrière le chœur de la ditte église cathédralle, appellée des GUIBÉS ou de l'ANNONCIATION, où feu M[r] Ollivier du Chastellier de La Hautays, président à mortier au parlement de Bretagne et Olive du Boisbaudry, son épouse, ont été inhumés (1).

De tout quoy, le dit Lodin nous a requis de luy donner acte et tous les apuremens nécessaires en pareil cas, affin que dans la nouvelle église cathédralle qui sera rebâtie, les dits seigneurs et dame de Lohéac soyent maintenus dans les dits droits et a le dit Lodin, signé sous toutes les réservations des autres droits de M[r] et de Madame de Lohéac. Signé : Lodin.

En conséquence, nous nous sommes transportés dans la sacristie de cette église et après avoir fait perquisition, nous avons trouvé sur une armoire de la dite sacristie deux plaques de bronze, l'une de trois pieds de long sur vingt trois pouces de large, l'autre de deux pieds et demy de longueur et vingt deux pouces de largeur. Ces deux plaques ont été rompües et il paroist qu'elles étoient jointes ensemble pour former une largeur de trois pieds neuf pouces : sur un des bords de la plus grande on lit ces mots :

. . . . . er jour de février, l'an de grâce M. IIII cc
soixante ung et la ditte Dam. . . . .

Sur l'autre morceau de plaque :

Jadis seigneur de la Chauvelière de Beaucé et
du Hault. . . . .

(1) *Bull. Mon.*, XLIII, 547.

Sur la grande plaque, on voit le bas de la figure d'un chevalier, sur le milieu du corps un écusson, party au premier *à la croix pattée* (1), au second *à la croix losangée* (2).

Sur l'autre plaque, on voit un grand écusson party, le premier canton, écartelé au premier et quatrième *à la croix lozangée*, au second et troisième *à la croix pattée.*

Le second canton est chargé *de trois têtes de loup coupées* (3).

Le fond ny les pièces de ces deux écussons ne sont pas marquées pour pouvoir être blasonnés.

En l'endroit a aussi comparu Me François Moreau faisant pour les maisons de chanoynes réguliers claustralles, abbatialles et prieuralles de Rillé, de la Roë, de Montfort et de Paimpont, desquelles dépendent les prieurés réguliers de Saint-Denis, de Saint-Michel, autrement dit du Vieux-Châtel, de Saint-Mauran et de Saint-Martin ; lequel dit Moreau, tant pour les quatre maisons que pour les dits quatre prieurés, déclare réclamer la pierre tomballe sous laquelle les frères Lafond, chanoynes réguliers, devoient être inhumés, laquelle pierre paroist être changée de place, lorsqu'on a cy-devant démoly le bas de l'église ; au surplus, il réserve aux qualitez qu'il agit pour les sieurs chanoynes réguliers, tous les autres droits et privilèges qu'ils peuvent avoir exprimés et non exprimés, et a signé : Moreau.

(1) Qui est du Châtellier (Ile-de-France). Cette branche de l'illustre famille de ce nom portait : *d'or, à une croix pattée de sable.*

(2) Armoiries inconnues.

(3) Qui est de Brillet.

Il a été fait mention de la dite pierre tomballe à la page de cent quinzième de notre présent procesverbal (1).

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous commissaire susdit, avons renvoyé la clôture de notre présent procès-verbal à demain mercredy, cinquième jour de mars, au dit an et nous nous sommes retirés après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de MM. etc.

Avenant le mercredy cinquième jour de mars, audit an mil sept cent cinquante-cinq, Nous commissaire susdit, sommes arrivés sur les huit heures et demye dans l'église cathédralle de Rennes, nous y avons trouvés Messieurs etc., et nous nous sommes transportés, accompagnés des susdits dénommés dans le chœur, les chapelles la neffe, tant subsistante que celle dont les voûtes ont été anciennement démolies, dans les bas côtés qui accompagnent la neffe, dans les recherches autour du chœur, dans le buffet des orgues et généralement dans toutes les parties qui composent la ditte cathédralle, ainsi que dans les dehors d'icelle pour voir et examiner à chaque endroit si tout ce qui peut désigner quelque chose d'intéressant a été fidellement rapporté dans le corps du présent et vérifier si le plan géométrique cy-devant représentant ou devant représenter la scittuation actuelle de la ditte cathédralle a été exactement levé et dessiné, et ayant reconnu que tous les articles énoncés au présent procès-verbal contiennent la description pleine et entière de tous les

(1) Voir plus haut, p. 355.

intersignes consistans en armoiries, tombeaux, épitaphes, inscriptions, même celles de pierres tomballes dont les caractères se sont point trouvés effacés, ainsi que l'état des autels, des stalles, bancs, statües, tableaux, etc. existans dans la cathédralle; de plus que le plan cy-joint désigne et contient dans sa réduction géométrique toutes les parties dont la cathédralle est actuellement composée et personne ne s'étant présenté pour revendiquer des droits ou former des demandes à l'occasion de la démolition prochaine de cette église, outre ceux dont les réquisitoires bien et deüment raportés et signés au présent, Nous l'avons conclu et arrêté ce dit jour et an que dessus sous notre seing et ceux de Messieurs les abbez de Gouyon et de Gardin, chanoynes et députés du chapitre, Dubreil Moy et Bodin du Verger, échevins et députés de la ville et communauté de Rennes, des sieurs Chocat de Grandmaison, Aufray, greffier, Curé et Desmiez, experts. Signé : Nivet, Gouyon, Gardin, Chocat de Grandmaison, Bodin Du Verger, Du Breil Moy, Curé, Desmiez, Aufray, greffier.

Léon Palustre.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'Archéologie. — Dans la séance du 26 mai 1882 ont été nommés membres de la Société :

MM.

1. Le marquis de Gozon, au château du Vigan, près Gourdon (Lot) ;
2. Le baron de Fournas, au château de Janet, par Montcucq (Lot) ;
3. Eugène Delart, avocat, au château du Cayrou, près Puy-l'Évêque (Lot);
4. Le vicomte Jean d'Armagnac, au château de Lacaze, par Montbazens (Aveyron) ;
5. Joseph de Laporterie, juge suppléant, à Pau ;
6. Louis de Laporterie, avocat, à Saint-Sever (Landes);

Présentés par M. Paul de Fontenille.

7. Hilarion Barthety, à Lescar (Basses-Pyrénées) ;

Présenté par M. Léon Palustre.

Découvertes gallo-romaines à Auch.—M. Collard, membre de la Société française d'Archéologie, à Auch, avait envoyé au Congrès de Vannes un mémoire sur plusieurs séries

d'objets de l'époque gallo-romaine découverts, dans ces dernières années, à Auch et aux environs. Les nombreux dessins qui accompagnent ce mémoire, exécutés à la plume par M. Collard, avec une très grande habileté, représentent la plupart de ces objets. Ils ont permis à l'auteur d'abréger son texte qui ne se trouve pour ainsi dire plus réduit qu'à l'indication des provenances.

M. Collard mérite pour ce travail de sincères félicitations. Non seulement il a manifesté un louable zèle pour l'étude des antiquités du pays qu'il habite, mais, de plus, il s'est préoccupé d'obtenir, presque toujours avec succès, la conservation de ces objets. Il en possède un grand nombre qui forment une intéressante collection.

Dans l'impossibilité où nous sommes de reproduire ces nombreux dessins, nous nous bornerons à une rapide indication de ces découvertes.

1° Découvertes en 1878 et en 1880 sur l'emplacement de l'asile des aliénés, à Auch, et en septembre 1878 dans la construction d'un acqueduc, à l'hôpital civil : nombreuses amphores allongées, avec col muni de deux longues anses; poteries gauloises; fonds de pots en terre dite de Samos, avec marques de potiers; débris samiens ornés de feuilles, de cordons d'oves, d'animaux, de rinceaux, de cannelures, etc. etc.

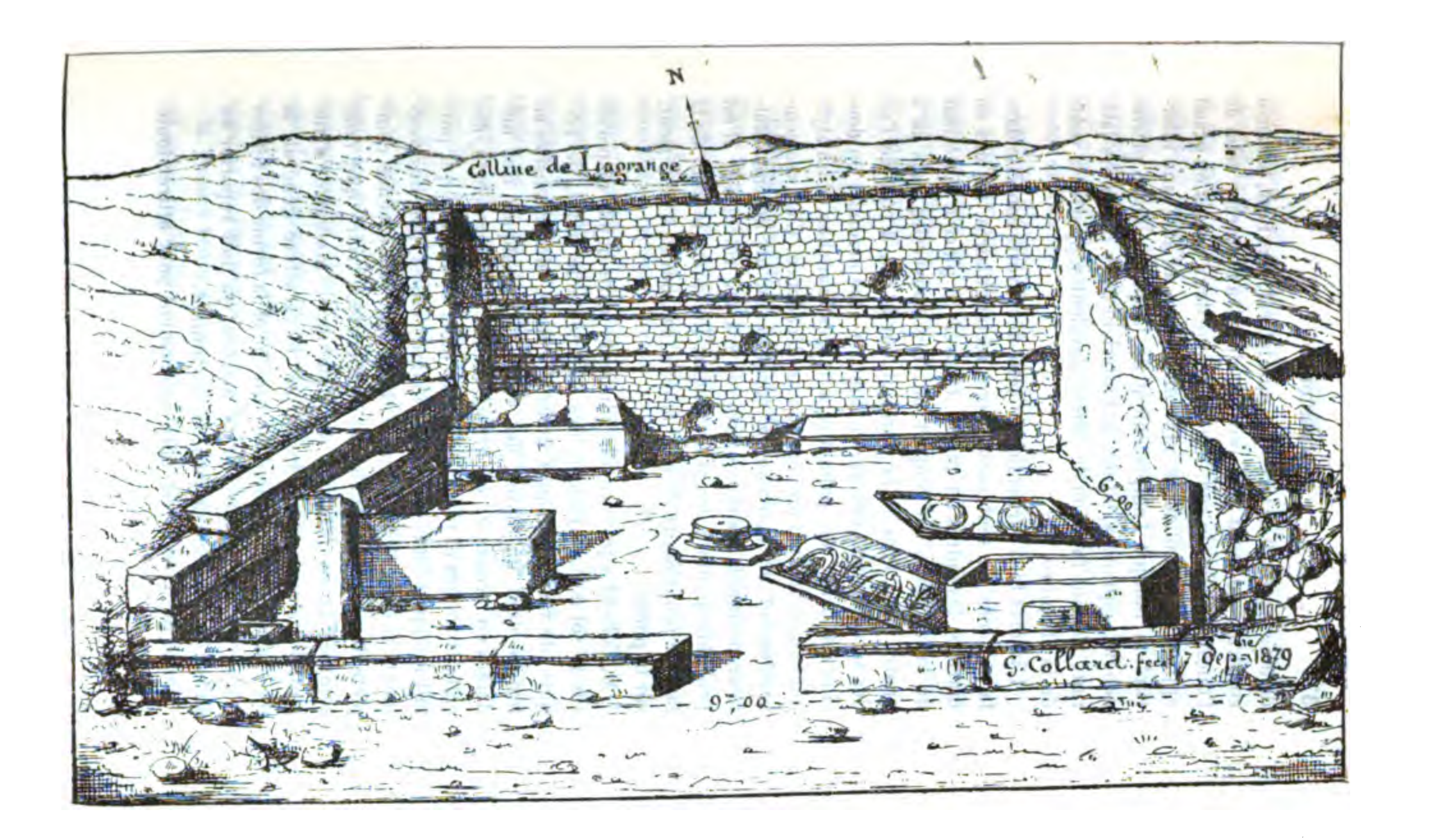
2° Fouilles à la Maison-Neuve appartenant à M. Monedé, 1879-1880 : fragments d'inscriptions ...DIV...OD... ; vases samiens à reliefs; poteries, vases à panse renflée et ornée de stries; médailles de bronze de Philippe le père, de Constantin II, de Constant, de Julien II; médailles d'Auguste (autel de Lyon); fragments de mosaïque unie; débris de marbres à moulures. Dans le jardin deux puits romains, construits à l'intérieur en petit appareil courbe et reliés entre eux par un conduit souterrain.

3° Découvertes au Halai, maison d'habitation de M. Monedé, 1879-1880. Là ont été retrouvés de nombreux fragments de statues en marbre blanc, plusieurs têtes de person-

nages à caractère historique, parmi lesquels M. Collard croit reconnaître Auguste; des fragments de poteries samiennes dont l'une porte l'inscription HLARI sur une première ligne, et ATE·F sur une seconde; des débris de mosaïques encore en place et différents ustensiles. Le tout attestait l'emplacement d'une ancienne et riche villa.

4° A la fin de l'année 1880, une découverte de dix-sept sépultures a été faite à la Hourre, à deux kilomètres d'Auch. L'une de ces sépultures, dessinée par M. Collard, était formée de deux petits murs en cailloux à sec, parallèles, de 0m50 d'épaisseur. Ces murs étaient recouverts d'une série de tuiles à rebord posées dans le sens de la longueur, les bords tournés en bas, et une troisième série de tuiles formant le plafond de la sépulture reposait sur les deux précédentes. Toutefois cette sépulture était seule en ce genre. Les autres étaient enfoncées en pleine terre, accompagnées de débris de bois pourri et de grande quantité de clous attestant l'existence d'anciens cercueils. Parmi les objets qu'elles contenaient, M. Collard dessine et décrit un petit lapin en terre cuite retrouvé dans une sépulture d'enfant, des médailles de Gallien et de Commode, des anneaux, des fibules, des boucles d'oreilles, des épingles à cheveux en bronze, des fioles lacrymatoires, dont l'une conservait une substance brune, sans doute un parfum, et une patère en verre.

5° Mais la découverte la plus importante est celle d'une chambre sépulcrale qui a été mise au jour dans des travaux de terrassements sur le coteau de La Grange, près et au nord de la ville d'Auch, où d'autres traces de sépultures indiquaient qu'il y avait eu un cimetière de l'époque gallo-romaine. Cette chambre, dont il ne reste que la partie inférieure, était située sur un terrain en pente, de sorte que le mur du fond, vers le nord, se trouve actuellement dominé par les terres. Il est construit en petit appareil allongé, avec chaînes de deux rangs de briques, et conservé sur une hauteur de 2m50. La place de la chambre affecte la forme d'un rectangle de 9 mètres


N
Colline de Lagrange
6m00
G. Collard. fecit 7 Sept. 1879
97m00

de long sur $6^{m}80$ de large. Le mur latéral, vers l'est, est aussi construit en petit appareil, et des deux autres, celui de l'ouest et celui du sud, il ne reste que deux assises en grand appareil. Au milieu du mur de façade, au sud, une interruption indique l'emplacement de la porte, deux pierres debout, équarries, situées à l'intérieur près des murs latéraux, faisant fonction de piliers, devaient supporter la voûte de la chambre.

L'intérêt tout particulier de cette découverte consiste dans la présence de sept sarcophages rectangulaires, les uns en marbre, les autres en pierre, trouvés en place à l'intérieur de la chambre. La plupart ont des couvercles plats ou à quatre pans. Près de la porte gît sur le sol, à côté de l'un des sarcophages, une pierre dont la face arrondie en doucine est ornée de palmettes à larges branches, d'un style négligé, indiquant une époque de décadence. C'est vraisemblablement un morceau de corniche ou un linteau. Malheureusement aucune inscription n'a été retrouvée. Il est probable qu'une inscription unique, indiquant le nom de la famille propriétaire de ce tombeau, se trouvait à l'intérieur, sur la porte.

M. Collard a pu recueillir plusieurs petits objets dispersés sur le sol de cet hypogée, des fragments de tuiles, de briques, de vases, quelques fioles de verre, des ustensiles en bronze dont un stylet, des cubes de mosaïques, des médailles en bronze et en argent du III[e] et du IV[e] siècle, des enduits rouges et un fragment de table de marbre qui portait quelques lettres de forme maigre, effilée, plus des ossements et des crânes humains. Dans tout cela absence complète de signes chrétiens, et tout porte à croire que nous sommes là en présence du monument funéraire d'une famille païenne. A en juger par le caractère général, le style négligé du fragment de corniche et la forme des lettres retrouvées sur le morceau de marbre, on doit reporter au milieu du IV[e] siècle ce curieux monument.

Cette découverte est faite assurément pour attirer toute

l'attention des archéologues. Cet hypogée, avec tous ses sarcophages, est dans son genre un spécimen des plus rares et des plus importants. Il peut même, croyons-nous, être considéré comme unique dans l'ordre des monuments païens sur le sol de l'ancienne Gaule, comme l'hypogée martyrium, découvert et conservé à Poitiers par le P. de la Croix, est sans pareil en France dans l'ordre des monuments chrétiens.

La ville d'Auch doit se féliciter d'une découverte qui vient lui apporter un document nouveau, d'un grand intérêt pour l'histoire de ses origines, et nous avons l'espoir que des mesures efficaces seront prises pour assurer la conservation de ces précieux débris.

J. DE LAURIÈRE.

Églises monolithes d'Abyssinie. — M. Raffray a profité d'une mission dont il était chargé par notre gouvernement auprès du roi abyssinien Joannès pour visiter à Lalibela une dizaine de curieuses églises, formées par d'énormes monolithes creusés, taillés, sculptés. Certains détails d'architecture et de décoration sont à relever. La tradition orale et écrite attribue la construction de ces églises au négous Lalibela, « le cinquième des douze premiers rois chrétiens du pays. » Les quatre prédécesseurs de Lalibela remplissant un intervalle d'environ un siècle, et la conversion de l'Abyssinie au christianisme ayant eu lieu au IVe siècle, on pourrait placer la construction des églises monolithes au Ve siècle. Un manuscrit gueez, conservé dans un des temples, contient l'acte de donation du roi Lalibela. Malheureusement, il a été copié imparfaitement ; la date manque. Le manuscrit, d'accord avec la tradition, dit que les constructions ont été faites par des ouvriers étrangers, au nombre de 400, venus d'Égypte et de Syrie.

M. Renan remarque que le petit temple phénicien d'Amrit est aussi taillé dans un gros bloc de rocher ; les tombeaux

de Zacharie et d'Absalon, à Jérusalem, appartiennent au même genre de travail. L'indication relative aux ouvriers venus de Syrie doit être exacte.

Quant au roi Lalibela, il appartient non au ve, mais au xII^{e} siècle. D'ailleurs, le style architectural des églises, le caractère de l'art byzantin qui apparaît dans plus d'un détail et dans des représentations de saints, dénotent l'époque des croisades.

(*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*)

Retables en or ou argent. — L'an passé nous avons donné la liste (*Bull. Mon.*, XLVII, p. 441-443), de dix retables en or ou argent qui se voyaient jadis en France. Grâce à des recherches nouvelles, nous pouvons indiquer aujourd'hui trois autres monuments du même genre :

11. Abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur. *Antependium* ou devant d'autel et retable en vermeil.

« En l'église de Saint-Florent est le grand autel dont le bas est garni et couvert d'une table d'argent doré, en laquelle sont les images de Dieu et ses Apostres faisant la Cène, et autres images, le tout couvert d'argent doré. Et le dessus dudit autel est, par semblable, garni et couvert d'une table couverte d'argent doré; dedans laquelle sont élevées en bosse neuf images, l'une de Dieu et les autres d'apostres et martyrs; sur lesquelles images de chacun d'iceux est un chapiteau, le tout d'argent doré et azuré. » (*Inventaire de Saint-Florent de Saumur*, 27 décembre 1538, publié par M. Armand Parrot, dans la *Revue des sociétés savantes*, VIIe série, t. II, p. 237).

12. Cathédrale d'Angers. *Antependium* et retable en vermeil. Ces deux objets, donnés par l'archidiacre Normand de Doué (évêque d'Angers de 1149 à 1155), dans la première moitié du XIIe siècle, furent vendus dans le courant du XVIIIe siècle par Jean de Vaugirault (évêque d'Angers de 1731 à 1758), ainsi que deux statues en argent, faites en

1482 et en 1510, représentant la Vierge et saint Maurice, pour acheter des stalles neuves. (*Inventaire des reliquaires et autres objets précieux du trésor de la cathédrale d'Angers*, publié par A. Parrot, dans la *Revue des Sociétés savantes*, V^e série, t. V, p. 101.)

Le devant d'autel et le retable de la cathédrale, dit Moléon (*Voyages liturgiques en France*, etc., p. 80 ; Paris, in-8, 1718), sont d'argent doré et représentent toute la vie de la Vierge en figure de relief. Cela est fort beau ; aussi n'y met-on jamais de parement.

13. Abbaye de Saint-Aubin, à Angers. *Antependium* et retable en vermeil (*Revue des Sociétés savantes*, loc. cit.)

L. P.

Le symbolisme faux. — La question du symbolisme ne semble pas progresser : nous en sommes toujours au sentimentalisme, qui n'a absolument rien de scientifique. Je tombe par hasard, en ouvrant les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, tome XXe, p. 63, sur une appréciation contre laquelle il importe de tenir en garde les archéologues novices, car elle est exclusivement le produit de l'imagination.

« Un certain jour, nous nous sommes trouvé à la gare de Châtillon-sur-Sèvres. Certes, si quelque Angevin, après s'être endormi en route, se réveillait en cet endroit, il pourrait croire un instant que, par malice, comme dans la spirituelle comédie du *Voyage à Dieppe*, on l'a ramené dans sa ville natale, tant l'église de Châtillon aspire à rappeler, de loin, Saint-Maurice d'Angers. Elle a deux flèches ; c'est une chose assez rare, car si deux tours se rencontrent souvent, on cite les églises qui, comme Chartres, Angers, Saint Ambroise de Paris et Saint-Nizier de Lyon, ont deux flèches complètes. Plusieurs ont voulu, il est vrai, posséder cette double richesse ; mais, soit manque de temps ou d'argent, soit ruine, une seule flèche existe, même dans des églises célèbres, telles que Saint-Denis, près de Paris, et Strasbourg. Toutefois, un

archéologue pointilleux pourrait remarquer qu'ici ces flèches sont semblables, chose contraire, si nous ne nous trompons, à la tradition qui indique, par la flèche à droite du portail, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel par l'autre. On peut voir à Angers et à Chartres surtout, combien le signe du pouvoir spirituel est plus élevé et plus orné. Ici, autant que le jour déclinant a permis d'en juger, il y a égalité : c'est beaucoup encore, car, si l'on en croyait certaines gens et d'Italie et de France, il faudrait, dès demain, raser complètement la flèche gauche. »

Rien de vrai en tout cela; la dissemblance des deux flèches, non élevées en même temps, s'explique parfaitement, surtout à Chartres, par la différence d'époque et d'architecture.

Une autre opinion, non moins erronée, a cours encore dans un certain monde qui a la prétention d'enseigner beaucoup de choses, sans jamais avoir étudié : les flèches inégales indiqueraient un siège épiscopal, tandis que les flèches égales seraient réservées à la métropole, en signe de suprématie. Les deux opinions ne soutiennent pas l'examen, et si l'on veut savoir à quoi s'en tenir, qu'on lise les curieux articles de M. Anthyme Saint-Paul, publiés dans la *Revue de l'art chrétien*.

X. B. DE M.

Découverte d'une épée de bronze. — On vient de découvrir, sur un des coteaux qui environnent la ville d'Orange (Vaucluse), une magnifique épée de bronze de près de 0m80 de longueur.

Elle se trouvait sous un monticule de pierres à côté de quelques ossements humains à peine reconnaissables.

L'âme de la poignée est aussi en bronze, de forme sinueuse terminée par un carré. Elle était ornée de quatre rivets, dont trois, encore en place, ont servi à y fixer une matière qui devait être de la corne, de l'os ou de l'ivoire. La lame, mince

et flexible, bien patinée, est munie de crans à sa base. Elle est de forme très élégante, s'élargit sensiblement vers son milieu et a pour ornements deux minces filets parallèles aux tranchants. La pointe, mousse, se trouvait engagée dans une bouterolle, sorte de base de fourreau en bronze.

Cette bouterolle, qui est à ailettes horizontales, ne mesure pas moins de 0m24 de largeur sur 0m08 de hauteur.

Pareille épée et pareille bouterolle ne se sont encore rencontrées qu'une seule fois associées dans une tombe, à la Laupie (Drôme); elles font partie de la collection de M. Vallentin, à Montélimar.

La découverte des environs d'Orange est donc très intéressante au point de vue de l'étude de nos origines nationales; c'est pour cette raison que M. Morel, receveur des finances à Carpentras, en a fait l'acquisition pour sa collection archéologique, qui est une des plus importantes de la France méridionale.

Restauration de l'ancien hôtel de ville de Niort. — La ville de Niort possède une ancienne maison commune qui, sans être un monument de premier ordre, mérite à tous égards d'attirer l'attention des connaisseurs. Aussi ne sommes-nous pas étonné que des discussions se soient élevées récemment au sujet de la plus ou moins bonne exécution des travaux entrepris par un architecte parisien, M. Lisch. Certes, l'édifice avait besoin de réparations, et les parties inférieures principalement se trouvaient dans un état de délabrement qui faisait peine à voir. Il fallait de toute nécessité reprendre un grand nombre d'assises, et l'on ne devait pas non plus reculer devant la mission fort délicate de restituer à la porte d'entrée son gracieux entourage de la Renaissance. Assez d'indices, tout à fait certains, avaient échappé à la double destruction du temps et des hommes, pour que l'on pût s'engager sans trop de crainte dans une voie habituellement si dangereuse.

Mais, au lieu de la réserve à laquelle nous étions en droit de nous attendre, nous sommes malheureusement obligé de constater que la fantaisie joue un grand rôle dans tout ce qui est placé aujourd'hui sous les yeux du public. Et d'abord, pourquoi avoir supprimé les armoiries qui figuraient immédiatement au-dessous de la fenêtre du premier étage? Elles étaient bien effacées, nous en convenons, et les pattes de derrière de deux cerfs, facilement reconnaissables sur les côtés de l'écu, pouvaient seules faire deviner qu'il s'agissait d'un hommage rendu au souverain. Le blason royal dominait celui de la ville à la façade du monument, comme de nos jours encore sur la partie du beffroi que l'enlèvement d'un malencontreux appendice a mis à découvert.

Cette première faute ne laisse pas déjà que d'être fort répréhensible, et nous ne comprenons guère, pour notre part, les susceptibilités qui ont pu pousser à la commettre. Dans un édifice moderne, il est tout naturel que l'on ne reproduise pas les emblèmes du passé, mais certaines restitutions s'imposent, lorsqu'il s'agit d'une restauration que l'on a la prétention de faire aussi exacte que possible.

M. Lisch, du reste, ne s'en est pas tenu à la suppression que nous indiquons. Les fleurs de lis ont été également bannies de l'écu de la ville de Niort, qui se trouve réduit à une tour d'argent maçonnée de sable.

Avec un pareil système, que devient la vérité historique? Pense-t-on faire oublier l'origine des armoiries que l'on mutile de la sorte? Mieux valait assurément répudier entièrement le don fait en 1414 par Jean, duc de Berry et comte de Poitou, que de l'accepter sous bénéfice d'inventaire.

En second lieu, l'écusson ainsi partiellement rétabli avait-il bien des lions pour supports? La chose paraît d'autant moins probable que sur le beffroi, à cette place, nous ne voyons que des sauvages. Mais eût-on trouvé des traces de ce que nous critiquons, que le caractère tout moderne de la sculpture n'en serait pas plus excusable.

Franchement, nous ne sommes pas là en présence d'une imitation du XVIe siècle ; l'artiste, en voulant trop bien faire, a dépassé le but. Et le reproche que nous adressons aux lions s'applique également au heaume de *gentilhomme* qui timbre, nous ne savons pourquoi, des armoiries municipales, et aux rinceaux élégants déroulés de chaque côté, dans la frise qui court entre les montants placés à l'aplomb des pilastres de la porte.

Après avoir, ainsi que nous l'avons dit, doté le rez-de-chaussée d'une entrée de sa façon, M. Lisch s'est permis, à l'égard du premier étage, des licences bien plus grandes encore. Du côté gauche de l'édifice, il n'a pas craint d'ouvrir deux fenêtres là où primitivement il n'a jamais dû en exister qu'une seule. Puis il a fallu naturellement découper sur le toit une seconde lucarne, de sorte que toute l'ordonnance, si habilement calculée par l'architecte du temps de François Ier, se trouve quelque peu compromise. De près, cette façade latérale peut paraître, il est vrai, plus régulière aujourd'hui; mais, de loin, il n'en est pas de même, et chacun sera frappé d'une sorte de disproportion qui existe entre les deux côtés du monument.

L'hôtel de ville de Niort, bien que construit dans un but pacifique, a conservé une apparence quasi guerrière, grâce aux tours engagées dont ses angles sont flanqués, et aux mâchicoulis qui courent à la base du toit. Seulement nous ne savons au juste à quelle époque le chéneau, qui formait chemin de ronde et était destiné à demeurer à découvert, disparut sous un prolongement des combles. L'aspect extérieur du monument se trouva du même coup singulièrement modifié, et comme le parapet, pour l'opération dont nous parlons, présentait trop d'élévation, on n'hésita pas à le raser au niveau de l'ouverture des créneaux. Bien plus, les lucarnes, littéralement englobées dans la toiture, perdirent une partie du jour qu'elles recevaient auparavant.

Disons-le à la louange de M. Lisch, son plan de restauration a compris, dès le premier instant, le rétablissement de

tout ce qui avait été ainsi bouleversé. Le chéneau, débarrassé de sa toiture d'emprunt, s'est vu tout d'abord rendu à la lumière; comme par le passé, il pourra désormais conduire les eaux pluviales dans les gargouilles, qui ne demeureront plus à l'état d'ornements inutiles. Quant aux lucarnes, dégagées dans toute leur hauteur, elles seront rendues à leur véritable rôle, qui est d'éclairer le plus possible les pièces disposées sous les combles du monument. Nous serions donc sur ce point entièrement d'accord avec l'architecte, si par malheur le parapet qu'il a bien fallu élever d'une assise, ne venait, tant soit peu, amoindrir l'heureux effet en question. C'est ainsi que tout le bas des lucarnes se trouve caché derrière un merlon démesurément large, car les deux créneaux qui sont censés lui faire opposition ne s'ouvrent qu'au droit des pilastres de côté. En vérité, on ne saurait rien imaginer de plus désagréable à l'œil, et il faut que M. Lisch, avant de mettre la main à l'œuvre, n'ait pas sérieusement réfléchi au fâcheux résultat de ses combinaisons. Cependant, puisque le chéneau ne passe pas devant les lucarnes, il eût bien dû comprendre qu'un parapet aussi élevé était inutile en cet endroit. Sans inconvénients, il pouvait, là où il était besoin, pratiquer de larges échancrures; l'exemple lui en avait été donné par les plus grands architectes de la Renaissance, qui ne se sont point fait de scrupules à cet égard. Voyez plutôt le château d'Azay-le-Rideau, en Touraine! Comme à Niort, les murs sont couronnés de mâchicoulis, mais le parapet qui s'appuie sur ces derniers s'abaisse à la rencontre de chaque lucarne, qui demeure ainsi entièrement dégagée. Est-ce que par hasard M. Lisch se refuserait à suivre un pareil exemple? Nous ne le pensons pas; aussi tous les amis des arts sont-ils persuadés qu'il renoncera bientôt à sa déplorable innovation. Passe encore tout ce que nous avons signalé plus haut de tant soit peu répréhensible; mais, de grâce, que l'on nous débarrasse de ces merlons inutiles qui empêchent de voir des lucarnes assurément destinées à être vues.

L'ancien hôtel de ville de Niort est un assez précieux spécimen de notre architecture de la Renaissance pour qu'il ne soit pas permis, sous prétexte de restauration, d'en altérer le caractère. Qu'on nous le rende tel qu'il était jadis, personne ne s'en plaindra; mais nous avons bien le droit de réclamer contre tout changement que rien ne justifie. « En fait de monuments délabrés, écrivait en 1839 le secrétaire du comité des arts, dans ses instructions aux architectes, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir; en aucun cas, il ne faut supprimer. »

C'est sur ce sage conseil que nous terminerons cette longue causerie, où l'on ne verra, nous l'espérons, aucun esprit d'animosité contre un architecte dont nous avons, en bien des occasions, admiré l'incontestable talent.

LÉON PALUSTRE.

Les fouilles d'Amoas (Syrie). — Il y a quelque temps, M. le capitaine Guillemot a fait en Palestine, à Amoas, une des deux localités qui prétendent être le lieu témoin de la scène d'Emmaüs, des fouilles qui ont produit la découverte des ruines d'une ancienne église. M. Guillemot a fait un récit de ces fouilles qui a été publié dans *les Missions catholiques* (1), livraison du 3 mars 1882. Parmi les objets qui ont été mis au jour figure un curieux chapiteau ionique sur lequel sont tracées deux inscriptions, l'une en caractères samaritains ou hébreux archaïques, traduite ainsi par M. Clermont-Ganneau : *qu'il soit béni son nom à jamais*; l'autre consistant en ces deux mots grecs : Εἷς Θεός, *un seul Dieu*, et M. Guillemot les réunissant en donne ainsi le sens : Un seul Dieu, que son nom soit béni à jamais.

M. Clermont-Ganneau, qui est nommé dans l'article de

(1) *Bulletin hebdomadaire*, paraissant à Lyon et qu'on trouve à Paris, à la librairie Lecoffre.

M. Guillemot, a parlé du chapiteau et de ses inscriptions dans la séance de l'Académie des inscriptions du 10 mars 1882, et *l'Officiel* du 13 mars, ainsi que la *Revue archéologique* d'avril, ont rendu compte de cette communication. Le chapiteau y est indiqué comme étant d'ordre dorique, ce qui est en désaccord avec le texte et la gravure de l'article de M. Guillemot; puis on donne ainsi et séparément la traduction des inscriptions : *Que son nom soit béni à jamais—Dieu est unique*, et on ajoute : M. Ganneau n'hésite pas à attribuer cette inscription à des chrétiens du IIIe ou du IVe siècle (*Officiel*), du IVe ou du Ve siècle (*Revue*), ou d'une époque plus rapprochée. Enfin la *Revue* continue ainsi : « M. Renan donne son adhésion à la conjecture de M. Ganneau. Cette formule : Εἷς Θεός appartient, dit-il, à toutes les sectes qui pullulaient en Orient à cette époque. Elle a passé de ces sectes dans le *Credo* mahométan. Selon toute probabilité, Mahomet n'a connu le christianisme que par leur doctrine. Mais comment expliquer cette proclamation de l'unité de Dieu dans un pays essentiellement monothéiste comme l'était la Palestine? M. Renan pense que c'était là sans doute une protestation contre le dogme de la Trinité. »

On le voit, les mots Εἷς Θεός sont pris à part comme formant une inscription ayant son sens spécial, et on leur donne une interprétation que je me permets de contester.

Les deux mots : Εἷς Θεός peuvent se rencontrer seuls quelquefois, et je sais qu'on les voit ainsi sur des pierres gravées (que d'ailleurs je considère comme chrétiennes); mais je pense qu'il n'en est pas de même de l'inscription en question, qui, selon moi, n'est qu'un fragment, ainsi que je vais essayer de le démontrer en peu de mots.

Le chapiteau, trouvé dans les ruines d'une église, surmontait évidemment une colonne, et il est également évident que cette colonne n'était pas isolée et devait être groupée avec d'autres dans l'ordonnance de l'édifice. Je conjecture donc tout naturellement qu'il y avait au centre de l'église quatre colonnes supportant une coupole, et que sur chaque chapi-

teau on lisait des mots dont l'ensemble formait une phrase, et cela conformément à certains usages byzantins, dont le *Guide de la peinture* nous a conservé la tradition. Le rédacteur de ce manuel, après avoir indiqué les sujets qui doivent être peints sur plusieurs rangées dans les hauteurs de l'église, s'exprime ainsi : « Sur les quatre chapiteaux des colonnes écrivez ces inscriptions. Sur le premier : cette maison, c'est le Père qui l'a bâtie. Sur le second : cette maison, c'est le Fils qui l'a fondée. Sur le troisième : cette maison, c'est le Saint-Esprit qui l'a renouvelée. Sur le quatrième : Trinité sainte, gloire à vous (1). »

Si ces paroles n'étaient pas gravées sur les chapiteaux d'Emmaüs, on peut toujours être certain qu'on y lisait quelque chose d'analogue que complétait la phrase en langage de la localité.

En définitive, selon moi, les deux mots grecs signifiant *un seul Dieu* ne sont point une protestation contre le dogme de la Trinité, mais, au contraire, ils faisaient partie d'une phrase affirmant ce dogme. Les offices de l'Église grecque contiennent de nombreuses antiennes en l'honneur de la Trinité, appelées *Triadikon*. En parcourant un de ces offices, j'ai justement remarqué ces mots : Εἷς Θεός, ὁ Τρισάγιος (Unus Deus ter Sanctus) faisant partie d'une de ces antiennes. (Quirini, officium quadragesimale, pars prior, p. 32.)

JULIEN DURAND.

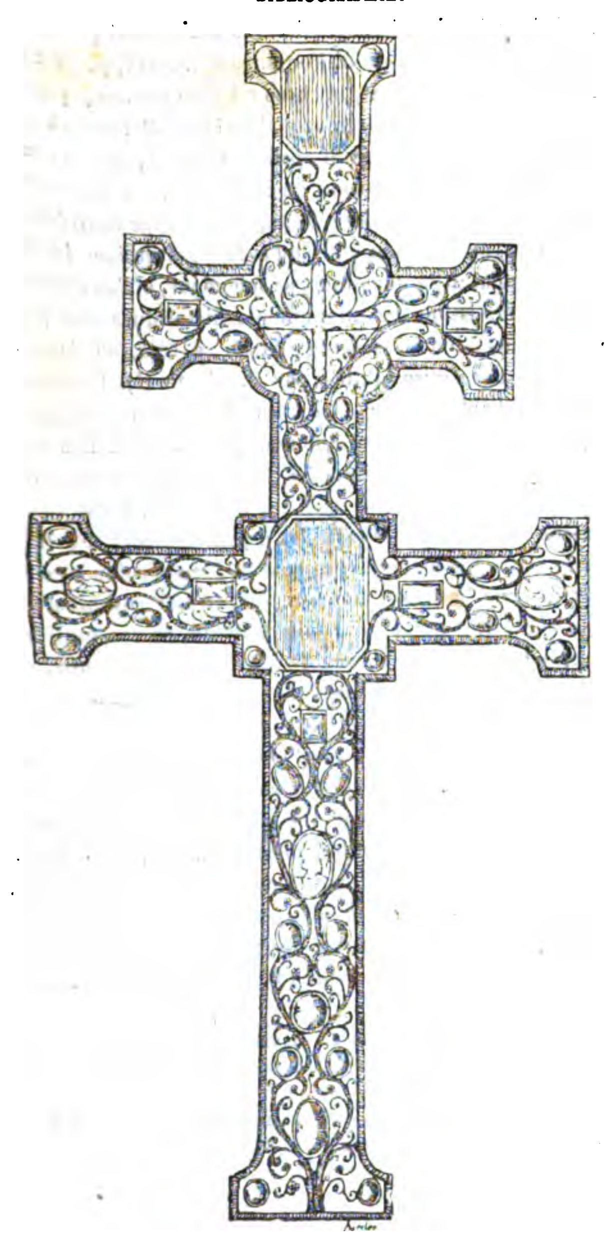
BIBLIOGRAPHIE.

Histoire du Dorat, avec le plan de la ville, par Henri Aubugeois de La Ville du Bost. 1 vol. in-8° de 282 pages. Poitiers, Oudin.

(1) Traduction de M. Paul Durand, p. 430.

C'est avec infiniment de plaisir que nous avons parcouru le beau volume dont le lecteur vient de lire le titre. Désormais le Dorat n'a plus rien à envier à certaines villes heureuses qui, depuis longtemps, possédaient un historien. M. Aubugeois affectionne grandement le sujet dont il parle, on le sent à chaque page; aussi n'a-t-il rien négligé pour approcher, dans son œuvre, le plus possible de la perfection. Non seulement il a dépouillé toutes les chroniques, mais les archives elles-mêmes ont été fouillées avec soin. Il est vrai que sur plusieurs points la besogne lui a été rendue facile par les célèbres manuscrits du lieutenant général Pierre Robert, qui se trouvent à la bibliothèque de Poitiers. Cet habile administrateur savait mener de front les devoirs de sa charge et les minutieux travaux de l'érudit. Rien n'échappait à sa soif de tout connaître, aussi bien dans le passé que dans le présent, et, sans son secours, nombreuses seraient les lacunes que l'on se trouverait de nos jours dans l'impossibilité de combler. Seulement il est utile de se tenir en garde, parfois, contre ses appréciations; car, en général, comme la plupart des gens qui ont été mêlés à la vie active, il ne se pique guère d'impartialité.

A l'époque où vivait Pierre Robert, c'est-à-dire vers le milieu du XVIIe siècle, on passait assez indifférent à côté des choses anciennes. Cependant, comme les vieilles coutumes n'avaient pas encore disparu, il arrive que, sans s'en douter, on a rendu, en en consignant le souvenir, un singulier service aux archéologues de l'avenir. C'est ainsi, par exemple, que le passage suivant, relatif au lampadaire d'Oradour-Saint-Genest, petit village situé aux environs du Dorat, mérite tout particulièrement d'attirer l'attention : « J'ai vu, dit le lieutenant historien, des anciens de ce pays qui avoient plus cent ans, en mes jeunes années, avoir ouï dire à leurs ayeuls qu'ils avoient vu y tenir des lanternes de verre avec des chandelles dedans, aux nuits de la Toussaint, du Vendredi saint, de la Saint-Pierre-aux-Liens et autres bonnes fêtes, que le peuple alloit veiller dedans l'église, puis reve-



Reliquaire de la vraie croix, au Dorat.

noit dedans le cimetière y faire ses oraisons et prières. » (Mss. de Robert, Rec. de D. Fonteneau, t. XXIX, p. 227.)

La petite ville du Dorat, la chose est bien connue, possède une des églises les plus remarquables de tout l'ouest de la France. Son clocher central, principalement, qui n'a été terminé que dans le courant du XIIIe siècle, est une de ces œuvres dont l'harmonieuse disposition frappe immédiatement le voyageur. Bien plus qu'à la Souterraine, le type limousin apparaît là dans toute sa splendeur, et l'on s'étonne que la Commission des monuments historiques n'ait pas, de préférence, tourné ses regards de ce côté, au lieu de reproduire une église mutilée par M. Abadie (1). Heureusement que l'abbé Texier, dans les *Annales archéologiques* (XII, 250 et 254), a réparé quelque peu cet oubli. Les deux bonnes planches qu'il a données font assez bien connaître l'extérieur de l'édifice (2); quant à son texte, il est véritablement trop court. Le sujet est à peine effleuré, et il y a loin de ces pages superficielles aux études approfondies que nécessite une sérieuse monographie. Aussi sommes-nous étonné que M. Aubugeois se soit contenté, en ces matières, de reproduire l'œuvre de son devancier. Il a manqué, suivant nous, une excellente occasion d'enrichir son livre d'un chapitre des plus intéressants.

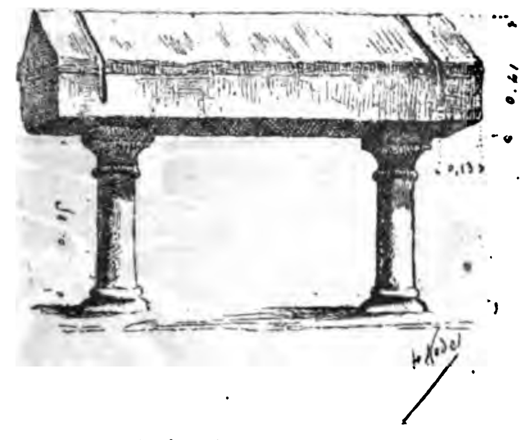
En second lieu, ne semble-t-il pas qu'à propos du miracle arrivé en 1047 (p. 31), il eût été bon de rappeler que l'église du Dorat possédait toujours une superbe croix en vermeil, couverte de filigranes et de pierreries, qui, sans aucun doute, a remplacé celle échappée aux flammes de l'incendie. Sa forme indique d'une manière certaine sa primitive destination, et il n'y a pas lieu de douter qu'elle n'ait renfermé jadis du bois de la vraie croix (3). C'est pourquoi nous ne

(1) *Archives de la Commission des monuments historiques*, t. II.

(2) Le *Bulletin monumental* a aussi donné une vue de l'église du Dorat. (XXVI, p. 346.)

(3) Sa hauteur est de 0m31; la longueur du grand bras de 0m144, celle du petit bras de 0m103.

saurions trop nous élever ici contre la négligence du curé de la paroisse, qui laisse dans un état peu convenable un objet éminemment précieux au point de vue de l'art et de l'histoire. Lorsque, en 1879, nous nous présentâmes pour voir cet objet, signalé par l'abbé Texier dans son *Dictionnaire d'orfévrerie* (art. *Ostensions*), le vicaire, qui se trouvait alors seul à la sacristie, ne sut même pas ce dont nous voulions parler. Le curé, qui survint peu après, parut également, dès le premier instant, assez embarrassé. Enfin, recueillant ses souvenirs, il ordonna de chercher au fond d'une armoire,

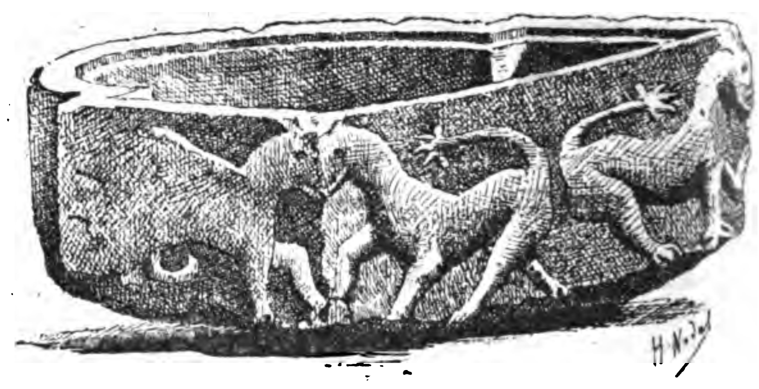


Tombeau du XIIe siècle, au Dorat.

où, sous un entassement considérable de chiffons et de vieux bouts de cierges, on finit par découvrir le merveilleux reliquaire. Sans doute il gisait là depuis longtemps, et très probablement, à cette heure, il a repris son ancienne place. Afin de permettre au lecteur de juger de son importance, nous sommes heureux de pouvoir publier le dessin ci-contre qui nous a été communiqué par M. l'abbé Leclerc, un des prêtres les plus distingués du Limousin. Quant à l'époque

où fut exécutée cette pièce d'orfèvrerie, elle ne nous semble pas très difficile à fixer. La forme générale de la croix, aussi bien que le caractère particulier du travail, nous reporte aux premières années du XIII[e] siècle.

Si M. Aubugeois ne parle pas du reliquaire de la vraie croix, il nous donne en revanche de curieux renseignements sur deux tombeaux qui se voient aujourd'hui dans l'absidiole du transsept méridional (1). Portés sur deux colonnes, ils ont dû servir à l'élévation de corps saints. Et de fait, nous apprenons qu'ils furent exécutés, en 1130, par un tailleur de pierre nommé Legros, pour être placés dans la crypte aux deux côtés de l'autel de Sainte-Madeleine. Ils renfermaient alors les reliques du chantre Israël et du diacre Théobald (2), qui l'un et l'autre, au siècle précédent, avaient édifié la



Cuve en granit, XI[e] siècle.

contrée par le spectacle de leurs vertus. Jusqu'en 1659, rien ne fut changé à cette disposition. Mais, à cette époque, les saintes reliques se virent tirées de leur coffre de pierre pour être transportées dans deux châsses dorées, de chaque côté du

(1) Nous reproduisons l'un d'eux d'après un dessin de M. Henri Nodet.

(2) Le premier mort en 1014, et le second en 1070.

maître-autel. Les anciens tombeaux, devenus inutiles, furent peu après relégués dans la chapelle où nous les avons signalés. S'il y a lieu d'être surpris, c'est que depuis ce temps ils n'aient pas été détruits.

L'église du Dorat renferme encore une cuve en granit qui présente, sur ses faces droites, quatre figures de lions, dont l'aspect grossier rappelle assez la sculpture du XI[e] siècle. La partie postérieure, arrondie en demi-cercle et dépourvue d'ornements, était évidemment destinée à être rapprochée de la muraille, et cela seul nous fait rejeter l'opinion de ceux qui voudraient voir dans cette cuve d'anciens fonts baptismaux. Pour nous, il ne peut être question ici que d'une sorte de bénitier.

Et maintenant notre tâche est terminée, car la partie purement historique du livre de M. Aubugeois échappe à notre appréciation. Nous n'en recommandons pas moins vivement la lecture de tout l'ouvrage, assuré d'avance que chacun trouvera à parcourir ces pages instructives le même charme que nous y avons rencontré.

L. P.

L'année artistique illustrée, par Victor Champier, rédacteur en chef de la *Revue des Arts décoratifs*. Quatrième année (1881-1882), 1 beau volume, élégamment cartonné. A. Quantin, éditeur, 7, rue Saint-Benoît, à Paris. — Prix : 7 fr. 50.

Le nouveau volume que vient de publier M. Champier contient, comme ses aînés, une abondance extraordinaire de renseignements.

Non seulement on y trouve réunis tous les documents officiels concernant la France, mais encore ceux qui se rapportent aux divers pays : Allemagne, Autriche, Angleterre, Suisse, Italie, Pays-Bas, Belgique, États-Unis, etc. Il n'existe nulle part un recueil de ce genre, croyons-nous.

En outre, dans une série de neuf chapitres, l'auteur raconte

avec une rare compétence les événements artistiques de l'année. L'administration, les musées, les manufactures, les écoles, les ventes à l'hôtel Drouot, les expositions et les musées de province, les diverses nations étrangères sont l'objet d'une étude minutieuse. Le volume enfin se termine par une bibliographie très complète, et une nécrologie détaillée.

Les Origines de l'Imprimerie à Tours (1467-1550), par le docteur E. Giraudet. Un vol. gr. in-8 de 132 pages. Tours, Rouillé, 1881. Tirage à petit nombre.

Le nouveau livre que vient de publier M. le docteur Giraudet se recommande à la fois par l'étendue des recherches et par la beauté de l'exécution. C'est un petit chef-d'œuvre en son genre que l'on admire d'abord pour la netteté des caractères et la régularité des espacements, puis que l'on lit ensuite avec infiniment d'intérêt, grâce aux faits entièrement nouveaux qu'il met en lumière et aux problèmes déjà anciens qu'il résout définitivement. Après avoir parcouru ces pages si clairement écrites, où le raisonnement a d'autant plus de force que l'auteur ne s'appuie que sur des documents authentiques, on ne peut refuser à la ville de Tours d'avoir vu paraître, en 1467, le premier livre imprimé en France. De même il est bien certain aujourd'hui que Nicolas Jenson est né sur les bords de la Loire, près du tombeau de saint Martin, et non sur la haute colline de Langres, au fond de la Champagne. Quels que soient les amours-propres mis en jeu dans la circonstance, il faudra bien se rendre aux preuves accumulées par M. Giraudet, qui a traité les deux questions avec une rare compétence.

Nous parlions récemment (*Bull. Mon.*, t. XLVIII, p. 286) de la réforme orthographique dont les Hollandais prirent l'initiative dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il était d'autant plus urgent d'agir ainsi que, pour les noms propres principalement, on se trouvait exposé parfois à de singulières

méprises. C'est ainsi, par exemple, que la confusion de l'*u* voyelle et de l'*u* consonne a fait donner par La Croix du Maine, dans sa *Bibliothèque française*, le nom de Roville à un imprimeur tourangeau qui ne s'est jamais appelé que Guillaume Rouillé. Or la confusion a persisté depuis trois siècles, sans que personne ait songé, avant M. Giraudet, à remonter aux sources pour voir définitivement comment devaient être traduits les mots : *Apud Gulielmum Rouillium*, qui se lisent sur beaucoup d'ouvrages.

Un dernier mot en finissant. M. Giraudet a cru devoir lire l'inscription gravée autour de la marque d'un autre imprimeur du XVIe siècle, Mathieu Chercelé : *Heri et tibi hodie mihi*. Cette phrase est incompréhensible, ou plutôt on risque, en voulant lui donner un sens, de lui faire dire tout le contraire de ce qu'elle signifie. En effet, il doit y avoir et il y a en réalité : *Mihi heri et tibi hodie*, et c'est là une allusion aux figures représentées sur la marque, où nous voyons un crâne décharné et la mâchoire tombante, adossé à deux têtes à longue barbe qui respirent la vie. « Hier c'était mon tour, et aujourd'hui ce sera le tien ; » telles sont les paroles que fait entendre la lugubre devise, et il suffit pour en saisir toutes les parties de commencer la lecture de l'inscription par la partie supérieure, à gauche, et non par le milieu, contrairement à toutes les règles établies en pareil cas.

L. P.

Nobiliaire et armorial du comté de Montfort-l'Amaury, par MM. Adrien Maquet et Adolphe de Dion. Un vol. in-8 de 546 pages. Rambouillet, Raynal.

L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre n'a rien de commun avec certaines publications trop nombreuses, habituellement faites pour flatter la vanité des gens qui ont bien soin, du reste, de fournir eux-mêmes les renseignements destinés à établir leur généalogie. C'est une œuvre sérieuse où ne manquera pas d'aller puiser quiconque aura à s'occuper de l'histoire d'une contrée qui a donné nais-

sance à plusieurs des plus grandes familles de France. MM. Maquet et de Dion ont eux-mêmes compulsé tous les documents sur lesquels ils s'appuient, et l'on ne saurait trop les féliciter, à cette occasion, d'avoir utilisé largement les ressources fournies par la sigillographie et les inscriptions gravées sur les pierres tombales. Avec eux on sait au moins où l'on va, et les moyens de contrôle ne font pas défaut.

En guise de préface, les deux auteurs ont présenté une curieuse étude sur les sceaux et armoiries des comtes de Montfort-l'Amaury. C'est là une excellente idée, qui permet de grouper plusieurs personnages célèbres, appartenant à des familles différentes, bien que titulaires du même fief. Nous n'en citerons qu'un passage, mais il est important, car il restitue à Bertrade de Montfort le titre de *reine* qu'on avait voulu lui disputer.

« D. Brial, lisons-nous à la page 63, a fait, sans pouvoir conclure, une longue dissertation pour savoir si la fameuse Bertrade de Montfort avait été, sur la fin de la vie de Philippe Ier, reconnue reine. La question est tranchée par un sceau copié par Gaignières au bas d'un acte de 1115, donné par le comte d'Anjou, fils de Bertrade, et du consentement de Louis VI, que rien n'obligeait plus à ménager sa marâtre. Ce sceau, en cire blanche, sur lacs de cuir, avait 80 millim. de haut sur 48 de large. Bertrade, plus maigre qu'une statue du XIe siècle, est vêtue d'une robe à larges manches; elle porte une couronne à trois fleurons et ses cheveux tombent sur ses épaules; de la main droite elle tient une fleur et sur la gauche se pose un oiseau. Légende : SIGILLVM : BERTRADE : DEI : GRACIA : FRANCORVM : REGINE :: »

L. P.

Le directeur-gérant : Léon Palustre.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

LE TRÉSOR

DE

LA BASILIQUE ROYALE

DE MONZA

IV.

LE VOILE OU MANTEAU DE LA VIERGE (XI[e] SIÈCLE).

1. La désignation n'est pas bien certaine; aussi je la laisse à l'état douteux. Deux fois les inventaires modernes parlent d' « un voile blanc (1), en soie ouvrée, beaucoup plus long que large, et que Marie portait sur sa tête ». Mais, au siècle dernier, se produisait en même temps une autre opinion qui qualifiait l'étoffe vénérée, « le saint manteau de la bienheureuse Vierge. » — « Un bianco velo della beatissima Vergine Maria, sei

(1) J'emprunte au *Rosier de Marie* (ann. 1882, p. 23) cette gracieuse légende, dont la source n'est malheureusement pas indiquée :

« Une pieuse légende veut que pendant la traversée du désert pour fuir en Égypte, les saints voyageurs saint Joseph, la sainte Vierge et l'Enfant Jésus s'arrêtèrent au pied d'un buisson rabougri et desséché. Saint Joseph aida la sainte Vierge à descendre de la modeste monture qui la transportait elle et son trésor; ils couchèrent l'Enfant au

palmi lungo e la metà largo, vago molto cosi per la materia come per l'opera. » (1613, n° 7.) — « Un bianco e grande velo di seta, che Maria portava in capo. » (XVIII[e] siècle, n° 13.) — « Un quadro grande con cristallo avanti e cornice d'argento, con sopra rebeschi simili....., in cui si custodisce il sagro manto della B[ta] Vergine. » (1768, n° 50.)

pied du buisson, sur lequel sa Mère étendit son manteau, afin de procurer un peu d'ombre à Jésus; puis se prosternant, Joseph et Marie adorèrent leur petit Jésus.

« Mais voilà que lorsqu'ils se relevèrent, au lieu du maigre buisson, ils virent une immense aubépine, couverte d'une neige de fleurs parfumées, à l'ombre duquel avait poussé un épais gazon, encadrant d'une fraîche mousse une source limpide et fraîche, et pendant qu'ils remerciaient Dieu, le ciel bleu s'ouvrit tout à coup, une musique céleste se fit entendre et des légions d'anges, à robes blanches et à ailes d'or, s'approchèrent, apportant des fruits délicieux pour assouvir leur faim et leur soif.

« Et comme Joseph et la Vierge s'étonnaient de ce prodige, le petit Enfant-Dieu, dont la langue se déliait pour la première fois, murmura dans la langue du Paradis : « Ma « Mère, comme a fleuri sous votre voile blanc cette épine « desséchée, ainsi fleuriront pour ma cour éternelle toutes « les âmes souffrantes qui chercheront à leurs douleurs un abri « dans votre cœur. Telles sont les promesses de mon Père « céleste, et pour en perpétuer le souvenir, je veux que ce « buisson, dont mes anges porteront les semences par toute « la terre, fleurisse désormais dans le mois qui vous sera « consacré, et que ses fleurs ornent l'autel sur lequel les « hommes régénérés par mon sang placeront votre image. « (Maria Mariquita.) »

« En devenant la fleur de Marie, l'aubépine ou l'épine blanche est devenue le symbole de la belle espérance. »

2. L'appellation populaire n'est pas mieux fixée, car elle hésite entre *voile* et *manteau*, employant indifféremment les deux termes, quoique, actuellement, le dernier ait peut-être plus de vogue. Le tissu, par sa couleur et ses dimensions, convient bien au voile ou mieux à l'omophore. Le mot *manteau* ne s'explique qu'autant qu'on suppose ce même voile retombant sur les épaules et les entourant. Dans l'un et l'autre cas, nous pouvons citer les analogues de Chartres et de Trèves, ce qui rendrait moins suspecte l'authenticité. Du reste, on peut supposer que la même étoffe servit à la fois de manteau et de voile, comme il était en usage chez les Byzantins, où l'on voit si souvent les femmes faire remonter leur manteau jusque sur leur tête et s'en couvrir comme d'un voile. Toutefois, en raison de la légèreté de l'étoffe, j'inclinerais à en faire un couvre-chef, et c'est ainsi que je l'ai catalogué.

L'étiquette, inscrite sur l'objet lui-même, est ainsi conçue : *Ex veste beatae Mariae virginis.* Son rédacteur a donc eu plus de réserve que les trois inventaires cités, et nous ne saurions trop l'en féliciter, car il serait peut-être difficile de dire à quelle partie du vêtement a pu appartenir ce morceau d'étoffe sans caractère bien déterminé.

D'autres inventaires sont non moins prudents, et ils ont peut-être raison, en parlant d'une manière générale d'un fragment des vêtements de la Vierge. *Vêtement* indique encore une forme quelconque, mais *pannus* est un terme extrêmement vague, puisqu'il signifie seulement l'étoffe qui a servi à la confection du vêtement. « De panno sancte Marie. » (1042, n° 19.) — « De vestimentis B. M. V. » (1602, n° 3.) — « In capsula lignea, de vestimentis et purpura beatæ Mariæ. » (*Ibid.*, n° 20.)

— « De Assumptione S. Mariæ virginis et de vestimentis ejus. » (*Ibid.*, n° 36.) — « De' vestimenti e della porpora di Lei. » (XVIII° siècle, n° 15) (1).

3. D'ailleurs, l'une et l'autre relique se rencontrent fréquemment au moyen âge, comme il me sera aisé de le démontrer par des textes.

Puisque le mot *manteau* se trouve dans le dernier inventaire, recherchons en divers lieux les manteaux de la Vierge (2). M. Rohault de Fleury écrit : « On trouve des aubes ou manteaux de la sainte Vierge à Oviédo, à Clermont (en Auvergne), à Cantorbéry (dans un beau coffre qui fut donné par saint Thomas. Bourassé, II, 769), à Tolède, Cologne, Venise. » (*La Vierge*, tome I, p. 291.)

« Léon Ier (457-473) fit construire l'église de Sainte-Marie de Blachernes pour y recevoir la mante (*palla*) de la Mère de Dieu. » (*Revue de l'art chrét.*, tome XXXI, p. 121.)

M. le comte Riant, auquel il faut toujours recourir

(1) Dans le trésor, j'ai encore trouvé l'étiquette *Ex veste B. V. Mariæ*, appliquée à un tissu dont j'aurai à parler au chapitre des *Corporaux des apôtres*, car c'en est réellement un et non un lambeau de vêtement.

(2) D'après le dictionnaire de Quicherat, *peplum* et *peplus* signifient *manteau*. Au moyen âge, il avait aussi les sens de voile et de guimpe, témoin la tradition de Soissons, qui qualifiait indifféremment sa relique *pars pepli* ou *pars veli*, et le glossaire de du Cange, qui définit ainsi le *peplum* : « Pannus lineus quem moniales gerunt sub mento. — Erat autem et peplum feminei capitis involucrum quo fauces etiam tegebantur usque ad nasum. » La première acception se réfère à la guimpe monastique, et la seconde au voile employé par les femmes en Orient.

quand on veut savoir la provenance des reliques importées de Constantinople en Europe, nous montre, d'après le témoignage d'Antoine de Novgorod, le manteau de la Vierge conservé au palais du Bucoléon, puis donné à saint Louis, comme il conste d'un inventaire de 1341, mais détruit en 1792; plus un fragment du même manteau, emporté du même palais en 1205 par l'évêque Nicolas de Chérisy pour sa cathédrale de Soissons et brûlé au XVIe siècle. (*Des dép. relig. enlevées à Constantinople, au* XIIIe *siècle, par les Latins*, p. 184, 190.)

Dans ses *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ,* le même auteur cite des textes importants. A la Sainte-Chapelle de Paris, pour la fête des saintes Reliques, le 30 septembre, on chantait cette strophe à la séquence de la messe :

« Lac et peplum Virginis
Et thesaurus sanguinis
Percusse ymaginis
Nos ditarunt (1). »

M. Lecanu, dans l'*Histoire de la sainte Vierge*, p. 368, ajoute qu'après la prise de Constantinople par les croisés en 1204, « des fragments du manteau de Marie furent transférés à Venise, » ce que répète après lui M. Rohault de Fleury. (*La Vierge*, tome I, p. 291.)

Une inscription gravée sur un reliquaire italien, daté de 1214 et provenant de Cologne (actuellement entre les mains de M. Chalandon, à Lyon), mentionne, parmi les reliques qu'il contient : « De vestimento sancte Marie, » et deux fois « de peplo sancte Marie. » Ces reli-

(1) « Peplum virginis. » (*Invent. de la Sainte-Chapelle*, 1573.)

ques venaient de Constantinople. (Riant, *Trois inscriptions relatives à des reliques rapportées de Constantinople par des croisés allemands*, p. 19.)

Une relation de l'an 1241 signale à Constantinople : « Pars quedam de peplo gloriosissime Virginis. »

L'énumération des reliques de la Sainte-Chapelle, écrite en vers en 1451, par Antonius Astesanus, cite une partie du manteau, « ac partem pepli. » (*Exuv.*, t. II, p. 48-257.)

Revenons à la cathédrale de Soissons, qui avait, d'après un anonyme : « Partem magnam pepli beate Virginis Marie » (*Ibid.*, t. I, p. 7) ; d'après les leçons de l'office pour la fête des reliques : « Partem magnam pepli beate Virginis Marie » (t. II, p. 33) ; d'après d'autres leçons plus récentes : « Partem veli beate Marie et partem lactis et indusii Virginis Deipare, » ce qui diffère quelque peu (t. II, p. 33-35). Dans la séquence du même office on disait : « Cuius peplo gloriamur » (p. 44) ; dans la lettre de Nivelon à son chapitre, datée de Constantinople et de l'an 1205 : « De peplo beate Virginis » (p. 60), et enfin, dans le rituel manuscrit de Soissons : « Peplum beatissime Virginis, partem magnam pepli beatissime Virginis Marie » (t. II, p. 191).

Mgr Bock a découvert dans le trésor de Saint-Vit, à Prague, dans un reliquaire du xve siècle, une étiquette ainsi conçue : « De peplo beatæ M. V. » Il qualifie l'étoffe *Linea nebula, nebelleinen*, et en français, *crêpe de Chine*. (*Der schatz von S.-Weit zu Prag*, p. 22.) Ce crêpe est tellement léger qu'il ne peut convenir qu'à une statue, et, sous ce rapport, il ressemble d'une manière frappante au voile de Notre-Dame-de-Lorette. Cependant, je puis proposer une autre explication non moins plausible. Cette gaze pourrait n'avoir été que l'enveloppe

d'un voile de la Vierge, si j'en juge par analogie avec ce qui fut constaté, en 1830, à Trèves, sur la sainte robe de Notre-Seigneur, dont « le dos avait été recouvert de gaze, parce que le tissu se défaisait en beaucoup de places et que les fils pendaient. » (Rohault de Fleury, *Mém. sur les instr. de la Passion*, p. 253.)

Le *Stellarium corone B. M. V.*, 1502, attribue d'une manière toute fantaisiste la couleur bleue au manteau de la Vierge : « Vestes habens proprii coloris et mantellum etherei coloris. »

L'inventaire de la cathédrale de Gran en Hongrie (1528) contient ces articles : « Reliquia una argentea inaurata, continens reliquias de peplo beatæ Virginis et de tunica inconsutili. » — « Item. Alia reliquia sive monstrantia argentea inaurata, in medio reliquias de peplo beate Marie Virginis super latus Domini nostri Jesu Christi in circumcincto continens. »

« De toutes les richesses du couvent (de Chelles), celles qu'elle (l'abbesse Madeleine de la Porte, morte en 1671) estimait le plus, étaient les saintes reliques du manteau de la sainte Vierge, de ses cheveux, de ses souliers et de son sépulcre qu'on avait le bonheur d'y posséder. » (De la Porte, *Hist. généalog. des familles nobles du nom de la Porte*. Poitiers, 1882, p. 367.)

4. M. Rohault de Fleury fait le relevé suivant : « On trouve des fragments de voile, en France : à Amiens, Autun, Chartres, Compiègne, Coupiac (Aveyron), Marcigny, Paris, Périgueux, Rodez, Saint-Christophe, Semur, Viviers. — En Italie : Rome (Saint-Pierre-ès-Liens, Sainte-Marie-*in-Trastevere*, Saint-Sixte, Sainte-Croix-de-Jérusalem, Saint-Martin, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Chrysogone, Saint-Quirin), Assise, Terra-Nova

(Calabre), Malte, Venise (Saint-Marc) (1). — En Allemagne : Cologne (l'église des Machabées en possède une moitié, Saint-Martin-le-Majeur, l'autre moitié, Notre-Dame-la-Grande, les Saints-Apôtres), Munich, Mayence, Wisbourg, Trèves. — En Belgique : Liège (église de Saint-Lambert), Tongres (le voile en tissu de laine et de soie). — En Hainaut, monastère de Liessi. » (*La Vierge*, t. I, p. 291.)

Poussons plus loin nos recherches et faisons d'autres citations importantes. Une inscription, rapportée par Martinelli (*Roma ex ethnica sacra*, 1653, p. 96), dit que sainte Hélène donna à Sainte-Croix de Jérusalem : « magna pars veli beatæ Mariæ Virginis. »

Jean Diacre cite parmi les reliques conservées à Rome dans l'autel de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, du voile de la sainte Vierge : « In ara vero hujus venerabilis ecclesiæ reconditæ sunt reliquiæ de capillis S. Mariæ matris Domini, de lacte ejusdem virginis, de wimplio sui capitis (2). »

(1) Le marquis de Seignelai écrit en 1671, dans son *Voyage en Italie* (*Gaz. des Beaux-Arts*, t. XVIII, p. 463) : « Ce qu'il y a de plus considérable parmi les reliques (du trésor de Venise) sont sept ou huit grands morceaux de la vraie croix, des cheveux, du lait et un voile de la sainte Vierge, quatre ou cinq pointes de vraies épines. »

(2) Du Cange traduit *wimpla* par *peplum* et renvoie à *guimpa*, qu'il interprète en citant de nombreux textes latins et français : « Peplum, velum muliebre quo etiam utuntur monachæ, quod *guimpe* vocant. » En 1204, à Corbie, on disait aussi *de guinpla capitis B. M.* On croyait donc alors que le voile de la Vierge était une *omophore*, c'est-à-dire couvrant à la fois la tête et le cou, comme la guimpe des religieuses.

Calixte II, dit Baronius, déposa du voile de la Vierge dans l'autel de Sainte-Agnès, à Rome, qu'il consacra (*Annal., ad ann.* 1123, n° 3.)

En 1195, lors de la consécration de l'église de Saint-Sauveur *delle Coppelle*, à Rome, fut mis dans l'autel de la Vierge un morceau de son voile, comme il ressort de l'inscription commémorative : « Aliud (altare) quod est ad honorem beate Marie Virginis..... in quo sunt reliquie he : de velo et vestimento et cingulo S. Marie Virginis. »

On lit dans le *Rosier de Marie :* « L'église Sainte-Marie-du-Peuple, à Rome, possède l'insigne relique du voile de la Vierge. Le 24 mars, à dix heures, on porte solennellement en procession ce voile vénéré. Les députés religieux de l'hôpital de Saint-Jacques *in Augusta* assistent à la cérémonie. Le 25 mars est le jour où se célèbre la fête de l'Annonciation. »

J'ai examiné attentivement le morceau du voile de la Vierge que l'on expose, tous les ans, dans l'église Saint-Sylvestre *in capite*, à Rome, pour la station et aux fêtes de la Décollation de saint Jean-Baptiste et du titulaire, saint Sylvestre. Le morceau, long de 5 centimètres sur 4 et demi de large, est de couleur rose : à la suite vient une petite bordure verte chevronnée, une autre bordure rouge plus large, puis une frange.

Chaque année, le jour de Pâques, avant et après vêpres, un chanoine de l'ordre des évêques fait au peuple massé dans le transsept et la nef, au pied de l'autel papal, l'ostension solennelle des reliques de la basilique de Latran. Or, pendant l'ostension, au fur et à mesure que les reliques sont dirigées vers les quatre points cardinaux pour être vues de tous, un chantre nomme et désigne à haute voix les trésors que renferment les reliquaires et les

châsses. Voici l'indication donnée au n° 29 : « Velum, quod proprio detractum capiti beatissima Virgo, ad tegendam nuditatem unigeniti Filii sui D. N. J. C. in cruce pendentis, vix impetravit ut adhiberetur, sanguinis guttis conspersum : » — « Voile, encore taché de sang, dont la sainte Vierge couvrit la nudité de Notre-Seigneur sur la croix. »

Lors de l'ostension des reliques de la basilique patriarcale d'Assise, j'ai remarqué que le chantre désignait une relique du voile de la Vierge ; mais, à distance, il était impossible de rien distinguer.

L'inventaire de la cathédrale de Sienne, en 1467, publié par M. Labarte, contient cet article, traduit de l'italien : « Un grand reliquaire de cuivre, avec les armes de l'œuvre ; une petite croix en haut avec deux crucifix ; à l'intérieur, il y a le voile de la Vierge Marie. » (*Ann. archéolog.*, t. XXV, p. 268.)

Finissons, pour l'Italie, par cette double indication donnée par M. Lecanu : « La chronique du mont Cassin nous apprend, sous l'an 1023, que le pape Benoît VIII envoya, pour la consécration d'une nouvelle église dans ce monastère, des reliques de son trésor du palais de Latran, entre lesquelles une parcelle du voile de la sainte Vierge. (*Chronic. Cassin.*, III, 29.) — En 1204, une portion considérable d'un voile de Marie, avec des fragments de sa robe et de son manteau, furent transférés à Venise. » (P. 368, 370.)

D'après la relation de l'archevêque Antoine de Novgorod, en 1200, il y avait à Constantinople, au palais de Bucoléon, « velum Deiparæ. » (Riant, *Exuviæ*, t. II, p. 223.)

Passons à l'Allemagne : « L'omophore, vénérée dans l'église des Blaquernes, et que les empereurs tenaient à

la main dans les combats contre les infidèles, fut emportée à Trèves en 1207 par Henri d'Aumaine, avec une ceinture conservée en l'église de Chalcopratie. Ces reliques insignes furent transférées en grande solennité, l'an 1286, de leurs anciennes châsses dans une châsse nouvelle et magnifique, enrichie d'or et de pierreries. Le pape Calixte III accorda, en 1455, de grandes indulgences aux jours où il était d'usage de les faire vénérer aux fidèles (Locrius, *Chronic. Belg.*, *sub anno* 1286). Saint Isidore (*Etymol.*, t. XIX) dit que l'*omophore*, ou *mophore*, était une pièce d'étoffe servant de coiffure, enroulée autour de la tête, de droite à gauche, et dont les extrémités, ramenées en avant, retombaient par-dessus l'épaule gauche sur le haut de la poitrine. On voit des orantes coiffées de la sorte dans les peintures des catacombes. » (Lecanu, p. 368.) — « On conserve à Aix-la-Chapelle un voile de Marie, de couleur blanche, tissu de lin et de soie, long de deux aunes un tiers, large d'une aune deux tiers. On croit qu'il fut envoyé de Constantinople à Charlemagne; l'histoire de sa translation est représentée sur les vitraux de la cathédrale. On l'expose publiquement tous les cinq ans. » (*Ibid.*, p. 374.)

Les reliques suivantes se constatent en France. D'après le procès-verbal, fait en 1793, au sujet des reliques de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, il est question d'une partie du voile : « On nous a représenté un socle d'ébène, décoré d'argent,... contenant une partie du voile de la sainte Vierge, que nous avons reconnue pour avoir été conservée avec soin, et n'avoir pas besoin de précautions ultérieures pour en garantir l'authenticité. » (Marchand, *Souvenirs historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 179.)

Après le pillage des croisés en 1204, Corbie avait reçu une relique du voile, ce qui est ainsi attesté : « Del voile dont elle couvrit son chef. » — « De panno quo beata Virgo habuit caput involutum. » — « De guinpla capitis beate Marie. » (Riant, *Exuviæ*, t. II, p. 176, 198.)

« Item, une boiste d'argent, en forme de layette..... dans laquelle boiste est un morceau d'un voille de soye de Nostre-Dame et du mancheron de Nostre-Dame. » (*Inv. de la cath. de Sens*, 1653, édit. Julliot, p. 16.)

M. le comte de Galembert, archéologue de Tours, possède une petite robe en or émaillé du XVIIe siècle, qui n'est autre qu'une sainte chemise de Chartres ; on y lit sur une étiquette : *Voille de Notre-Dame et Ste Anne.*

Parmi les insignes reliques données par Charlemagne à Notre-Dame de Rochefort, qui était un monastère de bénédictins, situé dans l'arrondissement d'Uzès, on compte, dit le *Rosier de Marie*, « le voile de la sainte Vierge. »

Un autre voile se voyait à Notre-Dame-de-Bonne-Garde, à Longpont, diocèse de Versailles. On l'expose tous les ans le jour de la Pentecôte, avec d'autres reliques, telles que la ceinture de la Vierge, une partie de la tunique et des langes de l'enfant Jésus, la ceinture de saint Pierre. Le *Rosier de Marie* s'exprime à ce sujet dans ces termes : « La chronique de Montlhéry nous assure que, du temps des druides, des bûcherons trouvèrent dans le creux d'un chêne de la forêt de Longpont l'image d'une femme tenant un enfant dans ses bras, avec cette inscription devenue célèbre : *Virgini pariturae.* La tradition ajoute que saint Denys, l'apôtre des Gaules, aurait appris aux habitants de la contrée quelle était cette Vierge-Mère annoncée par les pro-

phètes, et qu'en chargeant saint Yon ou Jonas, son disciple, d'évangéliser la vallée de l'Orge, il lui aurait confié le soin d'élever en ce lieu un oratoire, où fut dès lors conservé le fragment du voile de la bienheureuse Vierge qu'il reçut des apôtres et que l'on offre encore aujourd'hui à la vénération des fidèles dans le vénérable sanctuaire de Longpont. Dans le reliquaire, appelé la *Sainte-Châssè*, on lit sur un parchemin ces mots, en caractères très anciens : *C'est du voile de la Benoîte Mère de Dieu, apporté de Monseigneur sainct Denys.* Il en est fait mention en l'an 1000 au Cartulaire. »

Au XIIIe siècle, il y avait à Saint-Alban : « De velo sanctæ Mariæ, quo beatus Johannes evangelista cooperuit caput ejus. » (*Monastic. Anglican.*, t. II, p. 235.)

5. La relique la plus importante est celle de Chartres. Faut-il confondre ensemble le voile et la sainte chemise ou en faire deux reliques distinctes? La question n'est pas bien claire et demanderait un examen spécial. En 1712, l'évêque Charles-François de Mérinville, ouvrant la châsse, décrivait ainsi le *linge* qu'il y trouvait et qui était figuré d'animaux et de fleurs et terminé par des bandes où l'or se mêlait à des fils de couleur, ainsi que par une frange de soie rouge : « In ea invenimus sindonem seu linteum, lineis distinctum, in quo animalium florumque figuræ filis intertextis depictæ sunt, cujus extremitates segmentis multicoloribus variogatæ terminantur limbo imaginibus animalium ex filis aureis decoro cum fimbria serica rubra; quæquidem sidon obducebat aliud linteum tenuissimum et perantiquum, ex tela pariter serica, vetustate et humore detritum et aliquibus in locis concisum, longum circiter quatuor ulnis cum dimidia, cujus duæ extremitates filatim dissolutæ. » (*Mélanges d'archéologie*, t. I, p. 60.)

En 1681, l'historien Souchet écrit : « L'on vit alors fort clair dans la sainte châsse, et l'on apperceut de l'estoffe comme droguet rayé blanchastre ; au milieu de la châsse, il y a sur le linge un petit paquet de linge noué autour d'une boëte ronde d'argent ou d'autre métal de la grosseur d'un pouce et demi de diamètre. » (De Santeul, *le Trésor de Notre-Dame de Chartres*, p. 54.)

« Au mois d'octobre 1793, des commissaires de la Convention se rendirent à Chartres pour la détruire; mais, moins forts de cœur que d'esprit, ils n'osèrent toucher eux-mêmes au reliquaire et se le firent ouvrir par un prêtre : on y trouva deux voiles, l'un de soie, long de quatre aunes et demie, et l'autre qui lui servait d'enveloppe, brodé tout autour avec des figures d'animaux. Celui-ci resta intact ; le premier fut lacéré, et les assistants s'en partagèrent les morceaux, d'où il a été possible de restituer en partie la relique. On a toujours cru, mais sans en posséder de titres certains, que cet objet provenait d'une libéralité de l'empereur Nicéphore envers Charlemagne, l'an 803, et avait ensuite été donné à l'église de Chartres, en 877, par Charles le Chauve, ou en 896 par Charles le Simple. On ne peut toutefois douter de la provenance, en considérant l'enveloppe, qui est un travail byzantin des hauts siècles. (L'abbé Darras, *Légende de Notre-Dame*, ch. XXIV, et Willemin, *Monuments inédits*, t. I, p. 9). Willemin donne un *facsimile* de l'enveloppe, ruban de lin ou de coton, broché d'or et de soie, long de 2 mètres, large de 0^m50. C'est une étole, comme en portaient les dames grecques et romaines, et comme on en voit une à l'image de sainte Agnès aux Catacombes.

« A quel usage a dû servir cette grande pièce d'étoffe,

qui n'a jamais pu se porter comme vêtement? c'est ce qu'il est impossible de savoir, et ce qu'il serait téméraire de chercher à deviner. » (Lecanu, p. 272-273.)

« Au mois de décembre 1793, des commissaires délégués par la ville de Chartres se rendirent à la sacristie de la cathédrale, et se firent remettre, avec les autres objets précieux du trésor, la châsse contenant le vêtement de la Vierge. M. l'abbé Jumentier, ci-devant curé de Saint-Hilaire de Chartres, assisté d'un autre ecclésiastique, en fit l'ouverture en présence de cinquante personnes au moins, et il retira d'une petite châsse d'argent le *précieux voile* appelé la *sainte chemise*. Cette antique relique, qui consistait en deux voiles, dont l'un servait d'enveloppe à l'autre, fut présentée à tous les assistants. Sur la réquisition des commissaires, il fut dressé un procès-verbal contenant la désignation des deux voiles, la nature de l'étoffe, leur longueur, leur largeur et la description des animaux et des oiseaux qui bordaient celui qui servait d'enveloppe : quelques personnes en demandèrent et obtinrent des fragments; mais « il fut arrêté que ce qui restait des deux voiles serait envoyé à M. l'abbé Barthélemy, célèbre antiquaire, orientaliste et membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Paris, pour le soumettre à son jugement et à ses observations, sans l'informer sur son origine, sa qualité et son mérite. Les commissaires reçurent pour réponse que c'était une étoffe de soie qui devait avoir plus de mille ans, et semblable à celle qui servait de voile aux femmes dans les pays orientaux. Ce n'était donc pas ce que l'on nomme aujourd'hui une chemise, comme on l'avait cru constamment. » (*Mélanges d'archéologie*, t. I, p. 59, 60.)

L'on est si fermement convaincu à Chartres d'avoir

une relique du voile de la Vierge qu'on n'inscrivait pas autre chose, en 1822, sur la châsse renouvelée :

AD MAJOREM DEI GLORIAM
Sacræ hic inclusæ reliquiæ
e velo Beatæ Mariæ Virginis
Ecclesiæ Carnotensi
a Carolo Calvo imp. dono datæ
ab anno 876
ad annum infaustæ memoriæ 1793
regum populorumque concursu
veneratæ sunt.

Que faut-il penser de cette multiplicité de voiles et surtout de la dissemblance de leur tissu, ainsi que de leur ornementation? On ne pourra se prononcer en connaissance de cause qu'autant que l'on aura sous les yeux toutes les pièces nécessaires à la discussion. Il importe donc de rechercher, de mesurer, de décrire et de dessiner tout ce qui existe en ce genre, afin de pouvoir établir une confrontation.

Mais je dois dire d'abord que, tout en supposant plusieurs voiles à la Vierge, sinon en même temps, au moins successivement et à différentes époques de sa vie, le chiffre de 57 voiles n'est peut-être pas aussi exorbitant qu'on pourrait le croire à première vue. En effet, les documents ou les étiquettes portent souvent *voile*, là où il n'en existe réellement qu'une partie. Or étant donnée la longueur du voile juif, nous n'en aurions probablement pas plus de trois intégralement, en rapprochant les divers morceaux épars de tous côtés.

La relique de Chartres jette une vive lumière sur la question, car il y a deux pièces d'étoffe : l'une unie et

très longue, l'autre ornée et de petite dimension. Qu'on remarque que la première se trouve à l'intérieur et que la seconde n'en est pour ainsi dire que l'enveloppe. Le voile proprement dit, auquel on donne six pieds de longueur sur dix-huit pouces de largeur, doit être une omophore, comme celle vénérée à Trèves. La tradition juive accepte l'authenticité de ce vêtement, que Sassoferrato a aimé à reproduire dans ses Vierges si suaves, où le linge blanc, après avoir couvert la tête, descend sur les épaules et entoure le cou.

On sait qu'au moyen âge aucune relique n'était conservée à découvert; la châsse elle-même était fermée de toutes parts. Toute relique avait donc son *suaire*, par respect pour elle, et peut-être aussi pour empêcher qu'elle ne s'altérât (1). Le premier linge imagé que l'on

(1) Le saint suaire de Turin est recouvert d'une enveloppe que les princesses de la maison de Savoie se font un honneur de renouveler et de coudre elles-mêmes à chaque ostension périodique.

Le saint suaire de Cadouin, qui offre tous les caractères d'un tissu oriental du moyen âge, ne doit être que l'enveloppe du suaire autrefois conservé à Constantinople.

En 1571, on visita le chef de saint Eutrope à la cathédrale de Saintes. « Et ce faict, ledit chief a été remis et réenveloppé en quatre sacz ou poches, le premier desquels est de taffetas couleur viollet; le second de taffetas rouge quasy incarnat et olivastre pour avoir esté baisé par plusyeurs foys; le troisième pareillement de taffetas jaulne; le quatryesme qui enveloppe les troys précédants est de taffetas picqué de soye rouge des deulx coustés tout pellu, qu'on soulloyt appeler le *chappeau.* » (Briant, *Histoire de l'Église Santone*, t. II, p. 210.)

A Moissac, les chefs des saints Julien et Ferréol furent trouvés revêtus d'une double enveloppe, comme écrivait le

trouva à Chartres n'était qu'un suaire, évidemment postérieur au linge qu'il enveloppait et ne remontant pas probablement au delà de l'époque de la donation. Sa description correspond bien aux étoffes byzantines du VIIIe ou du IXe siècle. L'origine orientale de cette pièce n'étant plus à démontrer et l'abbé Barthélemy lui ayant

chroniqueur Aymaric de Peyrac au XIIe siècle : « Per antiquos ad mei audientiam perlatum est quod capita SS. Juliani et Ferreoli tunc reperta fuerunt, involuta in duobus plumalibus et in memoriam horum, (in) diem celebritatis predictam semel in anno duntaxat in monasterio Moyssiaci dicta pluma deferuntur. » (*Bull. archéol.*, t. IX, p. 90.) Ainsi, lors même que l'on possédait la relique, on ne dédaignait pas de vénérer le tissu qui l'avait longtemps revêtue.

L'antiquité de ces suaires est des plus reculées, car saint Jérôme, au IVe siècle, dans sa quinzième épître, en parlait comme d'un fait général, combattu par Vigilance seul :

« Dolet Vigilantius Martyrum Reliquias pretioso operiri velamine, et non pannis, vel cilicio colligari, vel projici in sterquilinium ; ut solus Vigilantius ebrius et dormiens adoretur. Ergo sacrilegi sumus, quando Apostolorum Basilicas ingredimur? Sacrilegus fuit Constantinus Imperator qui sanctas Reliquias Andreæ, Lucæ et Timothei transtulit Constantinopolim, apud quas dæmones rugiunt, et inhabitatores Vigilantii, illorum se sentire præsentiam confitentur? Sacrilegus dicendus est et nunc Augustus Arcadius, qui ossa beati Samuelis, longo post tempore, de Judæa transtulit in Thraciam? Omnes Episcopi, non solum sacrilegi, sed et fatui judicandi, qui rem vilissimam et cineres dissolutos in serico et vase aureo portaverunt?..... Malefacit ergo Romanus Episcopus, qui super mortuorum hominum Petri et Pauli, secundum nos ossa veneranda, secundum te vilem pulvisculum, offert Domino sacrificia, et tumulum eorum Christi arbitratur altaria? Et non solum unius urbis, sed totius orbis errant

à peu près assigné cette époque, à priori, j'estime que ce dut être l'enveloppe même dans laquelle l'empereur d'Orient envoya à Charlemagne la précieuse relique (1).

6. Pour appliquer ce principe au fragment conservé à Monza, je ne crains pas d'affirmer qu'il n'y a pas là un morceau du voile, mais simplement un fragment de son enveloppe, et comme le tissu est oriental et d'une fabrication assez soignée, je penserais qu'il doit dater des bas temps et avoir été apporté par quelque pèlerin de Terre-Sainte. A défaut de la relique elle-même, on considérait comme relique le linge qui y avait touché et qui avait été pour ainsi dire, par un contact plus ou moins long, imprégné de sa vertu propre. Pourquoi n'aurait-on pas fait, au moyen âge, ce qui se voit encore de nos jours : or je puis citer deux faits analogues, l'un à Rome et l'autre à Aix-la-Chapelle. A Rome, on distribue journellement des parcelles du voile où ont été enfermés les chefs des saints apôtres Pierre et Paul. A Aix, on morcelle également les enveloppes de soie qui

Episcopi, qui cauponem Vigilantium contemnentes, ingrediuntur Basilicas mortuorum, in quibus pulvis vilissimus, et favilla, nescio quæ, jacet linteamine convoluta? O portentum in terras ultimas deportandum ! »

(1) Viollet-le-Duc (*Dict. du mobilier, meubles*, pl. V) et la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, 2e période, p. 249, reproduisent un tissu, long de plus d'un mètre, en toile de lin ou de chanvre avec des dessins géométriques rouges, verts et jaunes; dans les médaillons octogones, deux paons affrontés sont séparés par un arbre. On a voulu y voir un doublier « destiné à recouvrir le lutrin portatif sur lequel on posait l'Évangéliaire ou l'Épistolaire. » Ne serait-ce pas plutôt un voile, comme à Chartres? c'est pourquoi il se trouve classé, fortuitement peut-être, dans la catégorie des suaires.

ont contenu les saintes reliques pendant cinq années consécutives. Tout cela est scellé, authentiqué, délivré et vénéré comme relique.

Il est une autre explication qui, en certains cas, peut singulièrement tirer d'embarras. Les statues étaient autrefois vêtues, comme on les habille encore en beaucoup de localités. Pourquoi ces voiles n'auraient-ils pas fait partie du costume complet d'une statue de la Vierge, surtout si cette Vierge était miraculeuse et attirait à elle des foules de pèlerins? A la longue, l'origine venant à s'effacer, on aura dit tout simplement, pour désigner l'objet vénéré, *voile de la Vierge*, quand il n'eût été que juste de dire, comme au début, *voile de la statue de la Vierge*. Ce que j'avance ici n'est point une rêverie de ma part, et je puis encore citer une preuve empruntée à un fait contemporain. Qui ne sait que les pélerins de Lorette rapportent tous, avec l'authentique, un petit morceau du voile qui couvre la sainte Vierge, le vendredi saint, dans la *santa casa?* Benoît XIV, qui n'a pas mis le moindre obstacle à cette distribution, s'est seulement contenté de la réglementer, afin d'écarter tous les abus.

Je ne crois pas toutefois que le morceau du voile signalé à Monza rentre dans cette seconde catégorie. Laissons-le donc dans la première, ce qui est infiniment plus vraisemblable.

7. Examinons attentivement la relique du trésor.

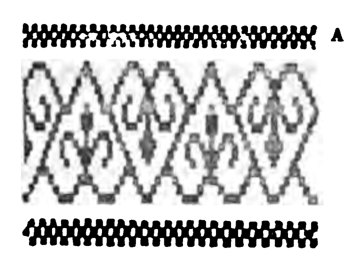
Ses dimensions sont : $0^{m}90$ en largeur, et $0^{m}68$ en hauteur; toutefois, comme l'étoffe est repliée de $0^{m}30$, le dernier chiffre se réduit à $0^{m}38$ pour le spectateur.

La chaîne a paru douteuse et on la croirait en lin; quant à l'ornementation, elle est entièrement en soie blanche. Le tissu est fin et serré. Le dessin, qui ne se

reproduit guère qu'en creux au revers, forme un relief léger et brillant.

La hauteur donne six bandes ouvragées que séparent des bandeaux unis pour reposer les yeux (1).

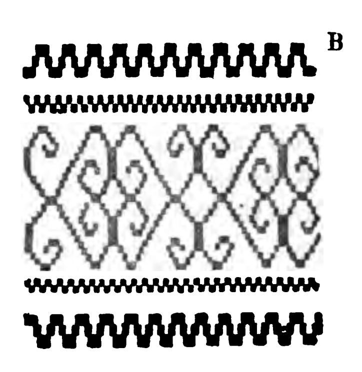
La première, la quatrième et la sixième bande sont identiques, c'est-à-dire qu'entre deux filets échiquetés de trois tires court un chevronné dont chaque triangle est agrémenté d'une fleur de lis qui se rattache par ses deux radicelles au chevron. A.



La seconde, la troisième et la cinquième bande se ressemblent. Outre l'échiquier, plus fin et réduit à deux tires, nous avons comme complément deux autres bandes qui reproduisent indéfiniment ce motif si cher aux Byzantins et qui consiste en une série de degrés affrontés. Le dessin de l'entre-deux présente des vrilles, des croix dans des losanges étêtés et séparés par un losange beaucoup plus petit dont les prolongements verticaux sont également terminés en volutes. B.

(1) M. Varisco a bien voulu me faire exécuter le dessin ci-joint qui reproduit les dimensions de l'original. Les bandes se succèdent ainsi deux à deux; seulement, en montant, le motif inférieur est fait sur une échelle un peu plus grande. L'échiqueté est partout moins épais que sur la copie.

Tout ce décor est simple de conception, mais élégant d'exécution, n'étaient les angles successifs formés par



le tissage, comme ils se reproduisent dans la broderie sur canevas.

8. Comment nommerons-nous cette étoffe ?

Mgr Biraghi déclare que le voile est « un byssus égyptien ». *Égyptien*, qui le prouve? Est-ce bien le style de ce pays? Quant au nom *byssus*, c'est celui que lui assignait Mgr Bock, qui, bien qu'expert en ces matières, s'est trompé sur ce point, car le *byssus* est entièrement en lin, et ici nous avons pour la trame exclusivement de la soie. Aussi M. de Linas, consulté par moi, le nomme un *holosericum*, avis auquel je me rangerais sans difficulté si l'on ne pouvait faire une réserve expresse relativement à la chaîne, que des personnes compétentes m'ont affirmée être en fil de lin.

9. Le dessin est incontestablement oriental. Pour M. de Linas, le lieu de fabrication aurait été la Syrie et l'époque le XI[e] siècle. A Monza j'avais écrit, comme date, en face de l'original, XII[e] siècle. L'écart entre nos deux appréciations n'est donc pas considérable : aussi je ne

tiens pas à la mienne au point de ne vouloir en démordre, surtout devant l'affirmation du savant artésien, dont les tissus anciens sont la spécialité. Pour tout concilier, inscrivons ici l'étiquette définitive du voile de soie : fin du XI[e] siècle.

Voici un témoignage non moins concluant, et qui donne les motifs de l'appréciation archéologique. M. Louis Roze, fabricant d'étoffes de soie à Tours, écrivait à M. Léon Palustre à propos de l'échantillon que je lui avais adressé :

« J'ai examiné avec grand soin le précieux fragment d'étoffe qui m'a été confié, et, profitant d'un voyage à Lyon, je l'ai soumis à deux fabricants distingués de cette ville, M. Ducoté, président de la Chambre syndicale des fabricants, et M. Henry, dont les magnifiques ornements d'église sont si connus et ont mérité à l'exposition universelle de Paris un grand diplôme d'honneur.

« Ce tissu est bien en soie, et fort ancien. Pour préciser autant que possible à quelle époque il remonte, il faut suivre l'histoire de la fabrication des étoffes de soie. Les Chinois sont le premier peuple qui ait pratiqué cette industrie, et pendant de longues années en ont conservé le monopole. Ce n'est que sous Justinien que des moines parvinrent à étudier l'éducation des vers à soie, et la fabrication des tissus en Chine, et en apportèrent quelques graines ou œufs de vers. Ce ne fut donc qu'au VII[e] siècle qu'on commença à tisser la soie dans les provinces occidentales de l'Asie et en Europe. Toute étoffe antérieure à cette époque est nécessairement de provenance chinoise. On en possède quelques morceaux trouvés dans les tombeaux égyptiens.

« Or le dessin de l'étoffe que nous avions à examiner n'a nullement le type chinois : c'est un dessin genre

arabe, comme on en fait encore à Damas et à Beyrouth. Elle a donc été fabriquée soit en Asie Mineure, soit dans les provinces orientales de l'empire grec en Europe.

« Pour confirmer cette appréciation, je suis allé visiter attentivement les plus anciens types exposés au Musée industriel de Lyon, et j'ai trouvé quelques fragments ayant la même contexture, la même nuance et presque le même dessin que le morceau en question, avec cette désignation : *Fabrique de Byzance,* x[e] *et* XI[e] *siècle.* C'est donc à cette époque et à cette origine que je crois devoir rapporter le vénérable fragment d'étoffe qu'il m'a été donné d'examiner. »

La relique, si c'en est réellement une, ce qui devient désormais plus que douteux, a donc pu être apportée à Monza au temps des croisades, certainement après la rédaction de l'inventaire de 1042, qui n'en parle pas, et dont le silence ajoute une preuve négative aux preuves positives de nos assertions.

Si du moins le trésor de Monza se trouve dépossédé par la science archéologique d'une des pièces notables de ses reliques, il ne lui en reste pas moins dans son trésor un objet d'une haute valeur archéologique, que recommandent tout ensemble ses dimensions exceptionnelles et sa parfaite conservation. Le chapitre ne pourra plus l'exposer sur l'autel aux solennités, mais il devra être fier de le montrer aux étrangers à l'avidité desquels il est soustrait par une vitre protectrice.

10. C'est vraiment étrange comme certains auteurs ignorants se moquent d'un public trop crédule qu'ils se donnent mission d'instruire et d'éclairer. Écoutons Valéry : « Parmi les autres objets du trésor de Monza, est une grande relique de la robe entière de la Vierge,

magnifiquement placée dans un cadre d'argent et que l'on expose les jours de grande fête; cette prétendue robe est une espèce d'indienne de peu d'antiquité, à laquelle même le clergé d'Italie (en général plein de convenance et de bon sens) ne croit point, et qu'il serait temps de ne plus montrer. C'est une tromperie indigne de la vérité du christianisme, que de vouloir ainsi, comme dans les cultes païens, établir une double religion du peuple et du sanctuaire. » (*Voyages hist. et litt. en Italie*, t. I, p. 197). En réalité, il n'y a ni *robe entière*, ni *indienne*, mais un tissu qui est incontestablement ancien et qui se recommande par là même à l'examen des spécialistes.

V.

LE SANG DES MARTYRS (Ier - IVe SIÈCLE).

1. Le sang des chrétiens coula à flots pendant l'ère si douloureuse et si longue des persécutions. Les pieux fidèles qui assistaient aux exécutions avaient soin de recueillir en même temps les corps, auxquels ils donnaient une sépulture honorable et le sang qu'ils conservaient comme relique précieuse. Le sang méritait bien cet honneur particulier, car il est le principe de la vie, et c'est lui, comme le chante l'Église dans les hymnes de sa liturgie, qui avait été généreusement versé pour la foi au Christ :

« Pœnas cucurrit fortiter
Et sustulit viriliter,
Fundensque pro te sauguinem,
Æterna dona possidet. »

(*Hymne du commun d'un martyr.*)

« Quæ vox, quæ poterit lingua retexere
Quæ tu martyribus munera præparas?
Rubri nam fluido sanguine fulgidis
Cingunt tempora laureis. »
(*Comm. de plusieurs martyrs*).

« Christo profusum sanguinem
Et martyrum victorias
Dignamque cœlo lauream
Lætis sequamur vocibus. »
(*Ibid.*)

2. Il est incontestable que les premiers chrétiens recueillaient le sang des martyrs de plusieurs manières, soit avec des linges (1), soit avec des éponges, ou encore avec du gypse, et qu'ils le conservaient dans des ampoules de terre ou de verre et gardaient la terre qui en

(1) « Videres circumstantium frequentiam..... sanguinem linteis excipere, sacra veneratione posteris profuturum. » (Ruinart, *Acta sincera*, *Pass. S. Vincentii*, p. 731.) — « Colligimus sanguinem triumphalem. » (S. Ambros., *Exhort. Virgin.*, c. II.) — « Ubi et linteamina cum quibus sanguis abstersus est de plagis, in quibus spiculator trina percussione crudeliter se gesserat, ad pedes beatissimæ virginis (Cæciliæ) revoluta, plenaque cruore invenimus. » (Mansi, *Concil.*, t. XIV, col. 374, *Epist. Paschal. pap. de invent. S. Cæciliæ.*)

A Saint-Celse de Milan, lors de la récognition faite en 1521 du sarcophage de ce martyr, on y trouva, dans une caisse de plomb, « le corps de saint Celse et un voile imprégné de son sang, selon l'usage des premiers chrétiens; » plus « deux boîtes de bronze et une de terre, qui contenaient de la poussière mêlée du sang de différents saints ou martyrs ». (Millin, *Voyage dans le Milanais*, t. I, p. 106.)

était imprégnée (1), ainsi que les objets qui avaient servi à sa transfusion. Je ne reviendrai pas sur la question du vase de sang, qui n'est point ici en cause, me contentant de renvoyer aux ouvrages spéciaux d'Edmond Le Blant, du P. de Buck, de l'abbé Sconamiglio, du commandeur de Rossi, etc., et à ce que j'en ai dit dans les *Analecta juris pontificii*, t. VII, col. 951 et suiv. (2). Mais mon devoir est de produire des textes pour affirmer la tradition historique et donner de l'authenticité aux reliques de Monza.

Prudence, parlant du martyr saint Vincent, s'exprime ainsi :

« Plerique vestem linteam
Stillante tingunt sanguine,
Tutamen ut sacrum suis
Domi reservent posteris. »

Ce texte est très précieux, car il établit non seulement l'usage de recueillir le sang des martyrs avec des linges, mais encore le but de cette dévotion, qui était de les transmettre à la postérité et d'en faire pour les maisons un gage de protection (3).

Ce même poète, qui vivait au IVe siècle, dans l'ère de

(1) On lit dans la Vie de sainte Fébronia, martyrisée sous Dioclétien, au début du IVe siècle, que « Lysimaque fit recueillir avec respect les membres épars de la martyre, ainsi que la terre qui avait bu son sang. »

(2) Tous les ouvrages sur la matière sont indiqués dans une note fort érudite du chanoine Corblet, *Hagiograph. du dioc. d'Amiens*, t. III, p. 530-531.)

(3) Les chrétiens aimaient à avoir près d'eux, dans leur tombe, le sang d'un martyr, qui aidait puissamment à la

paix qui suivit les persécutions, nous montre clairement le double emploi du linge et de l'éponge concurremment, à propos de saint Hippolyte (Peristeph., *Hymn.* XI, *de S. Hippolyto*) :

> « Palliolis etiam bibulæ siccantur arenæ
> Ne quis in infecto pulvere ros maneat.
> Si quis et in sudibus recalenti adspergine sanguis
> Insidet, hunc sumens spongia pressa rapit. »

On voit à Rome, sous un autel latéral, dans l'église de Sainte-Pudentienne, plusieurs éponges qui ont servi à cette courageuse vierge et à sa sœur sainte Praxède, à étancher et recueillir le sang des martyrs. Aussi l'éponge est-elle l'attribut iconographique des deux illustres vierges martyres. Une inscription, peinte sur

purification de leurs âmes. Nous l'apprenons de l'épitaphe de saint Satyre, inhumé par saint Ambroise :

> « Uranio Satyro supremum frater honorem
> Martyris ad lævam detulit Ambrosius,
> Hæc meriti merces, ut sacri sanguinis umor
> Finitimas penetrans adluat exuvias. »

Saint Paulin de Nole est encore plus explicite dans son poème XXV :

> « Credimus æternis illum tibi, Celse, viretis
> Lætitiæ et vitæ ludere participem.
> Quem Complutensi mandavimus urbe, propinquis
> Conjunctum tumuli fœdere martyribus;
> Ut de vicino sanctorum sanguine ducat
> Quo nostras illo purget in igne animas.
> Forte etenim nobis quoque peccatoribus olim
> Sanguinis hæc nostri guttula lumen erit. »

le mur, rappelle l'invention qui fut faite de ces éponges en 1803 :

« Hic olim erat sacellum S. Praxedi, mox S. Pudentianæ dicatum; at cum angustum nimis esset, et humile, et corpus S. Pudentianæ e cœmeterio S. Priscillæ in via Salaria ad hanc ecclesiam a Paschali I PP. translatum, cum sub ara maxima servaretur, Laurentius S. R. E. card. Litta presb. tit., presbyterio in novam, et elegantiorem formam redacto, ipsam aram maximam S. Pudentianæ dicavit, tabula picta sanctam in cœlum ascendentem exprimente, apposita, nam antea SS. Benedicto et Bernardo erat sacrata, hinc angustum quod hic erat sacellum, deletum clausumque fuit.

« Hujus rudera cum effoderentur, in cornu evangelii die XIII maii anno 1803. quinque SS. martyrum corpora cum spongia sanguine quasi adhuc rubricante inter vestibulum et altare inventa sunt. Recognita, ab illmo r. d. Hyacintho Ponzetti, SS. reliquiarum custode, de mandato Emmi card. de Somalia, Urbis vicarii, et Emmi card. Litta presb. tit. coram mon(aste)rii presule, monachis omnibus, aliisque personis in dignitate constitutis agnita, obsignata et publicæ venerationi elevata fuerunt. »

Dans la basilique de Sainte-Praxède, la jeune sainte est représentée à genoux, pressurant une éponge dans un puits de sa maison, où elle cache aux yeux profanes son inappréciable trésor. Ce puits, placé au bas de la grande nef, existe encore, et sa margelle de marbre porte ces quatre vers, qui en expliquent l'origine et affermissent la vénération :

« Quum pia Praxedes collegit in Urbe cruorem
Fusum a martyribus, fudit in hunc puteum,

Ut quæ patricio fuerat de sanguine clara,
Esset collecto sanguine clara magis. »

Saint Gaudence de Brescia écrivait qu'on recueillait aussi le sang dans du gypse et qu'on s'en servait pour la dédicace des églises : « Post ipsos habemus Gervasium atque Nazarium beatissimos martyres... quorum sanguinem tenemus gypso collectum, nihil amplius requirentes ; tenemus enim sanguinem qui testis est passionis. » (S. Gaudent., *Opp.*, p. 339.)

Ce culte du sang était général, comme l'attestent les deux documents suivants :

A Douai, en 1220, il y avait « de panno intincto sanguine S. Laurentii ». (Pertz, *Monum. Germ. hist.*, tome XXIV, p. 29.)

Deux petits chandeliers d'argent de la cathédrale de Trèves (XIIe siècle) portent cette inscription, qui atteste qu'ils ont été faits avec la matière provenant d'un vase plein du sang d'un martyr, après sa translation dans un autre vase probablement plus riche :

« *Arte metallina fiunt candelabra bina,*
De vase cruore sacrato martyris translato. »

Puisque nous sommes dans le Milanais, je ne puis négliger la citation suivante :

« Il ne me restait plus à voir dans ce quartier (à Milan) que l'église de Saint-Étienne-le-Majeur, qui attira mon attention à cause du singulier monument qu'on y conserve ; c'est une roue gravée sur une tuile, et au-dessus de laquelle on lit en très anciens caractères : *Rota sanguinis fidelium* (1). Une tradition antique et vulgaire veut que ce soit un monument des terribles combats que les ariens et les catholiques se livrèrent. Si

(1) « Giulini, *Memor.*, t. III, 2, en a donné la figure. »

l'on en croit quelques écrivains, au temps de saint Ambroise, le terrain était inondé de leur sang, mais Dieu ne voulut pas permettre ce mélange profane. Le sang des fidèles se sépara instantanément, et forma dans une pierre creuse une espèce de roue, dont on a gravé la figure sur cette tuile, pour conserver la mémoire d'un si grand miracle (1); mais Puricelli (2) et les plus habiles historiens ont démontré que ces combats contre les ariens n'ont jamais eu lieu. Latuada a voulu rapporter ce miracle à 539, époque à laquelle les Goths et les Bourguignons firent un si horrible massacre des Milanais; Giulini me semble plus heureux dans ses conjectures; il prouve que ce monument a aussi été nommé très anciennement *la pierre des innocens*. Il rappelle que Dioclès, comte du trésor en Illyrie, fut brûlé vif à Milan pour des causes très légères, par ordre de Valentinien. Diodore fut aussi cruellement tourmenté pour avoir osé réclamer en faveur du malheureux comte la justice des tribunaux (3). La mémoire de Diodore et de ses compagnons a été honorée chez les Milanais, à l'égal de celle des saints. Ainsi le sang des fidèles dont il est ici question n'est autre que le sien et celui de ses compagnons.

« C'est sur cette pierre consacrée au sang innocent répandu que fut assassiné, le 26 de décembre 1476, le duc Galeazzo Maria Sforza (4). Il était venu en grande

(1) « Puricell., *Zodiac. Milan*, t. III, 47, p. 355. C'est ce que dit aussi une longue inscription moderne qu'on lit sur cette pierre. »

(2) « Puricell., *Dissert. Nazaren.*, 54. »

(3) « Ammian. Marcellin., *Miscell.*, t. XXVII. »

(4) « Corio, *Stor. Milanese*, 422. »

pompe, avec toute sa cour, pour célébrer la fête du premier martyr, lorsqu'il fut assailli par trois gentilshommes milanais qui, sous l'apparence de délivrer leur patrie d'un nouveau Néron, servaient leur propre haine et vengeaient leurs injures particulières. » (Millin, *Voyage dans le Milanais*, t. I, p. 86-87.)

La tradition se continua au moyen âge, comme l'atteste cette note de M. Darcel :

« On pourrait écrire l'histoire du nielle depuis l'époque romaine, à l'aide des textes et des monuments; et parmi ces derniers le moins important ne serait pas le reliquaire de Thomas Becket.

« Cette précieuse boîte, une des raretés de la collection de M. Germeau, qui en possède tant, représente sur la face que montre notre dessin, le martyre du plus intrigant des saints, comme un historien l'a appelé. Sur la face opposée, le corps de saint Thomas est porté par deux religieux de Cantorbéry, et l'inscription SAGUIS E S TOM. (sanguis est sancti Thomæ) nous apprend que le sang de saint Thomas était conservé dans ce reliquaire. Un ange, vu à mi-corps, est figuré sur chacun des côtés latéraux de la boîte. Les deux petites faces correspondantes du couvercle pyramidal présentent des ornements feuillagés, et sur les grandes faces, ce sont des anges. L'un assiste au martyre ou assiste le martyr, comme on voudra l'entendre ; l'autre porte l'âme de saint Thomas.

« Ce reliquaire était-il une de ces ampoules plus ou moins riches que rapportaient de Cantorbéry

« en signe del veiage
Li prince, li baron, li duc od leur barnage
Gens d'aliens pais, de mult divers language
Prélat, moine, reclus... »

ainsi que nous l'apprend Garnier de Pont-Saint-Maxence, poète contemporain des événements? Une de ces ampoules, qui contenaient le sang du martyr plus ou moins dilué, comme ajoute le poète :

« En eve et en ampoule fit par le mund porter
Deus le sanc al martir pur les enfermes sauer. »

« Faut-il donc voir dans le nielle de M. Germeau une œuvre anglaise de la fin du XIIe siècle? Nous trouverions plutôt un caractère allemand croisé de byzantin très prononcé, dans les têtes des anges niellés sur les côtés de ce coffret, destiné sans doute à contenir une de ces ampoules en plomb que rapportaient les pèlerins, comme celle que M. A. Forgeais a trouvée dans la Seine, et publiée dans son livre sur les *Enseignes de pèlerinages.* »

(*Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX, p. 509.)

3. Aucune relique du sang des martyrs n'était exposée dans le trésor de Monza. Je fus mis sur la trace par l'inventaire de 1602, dont voici les articles très précis : « Stuppæ et petiæ intinctæ de sanguine SS. M. M. Saturnini, Sisinii et baptizatorum ab ipsis, et SS. Processi et Martiniani, Vitalis, Alexandri, Bonifacii, Hippoliti, Cassiani, Hermetis et aliorum martyrum. » (N° 11.)

« Stuppæ intinctæ sanguine SS. Virginum et MM. Christinæ, Suzannæ, Catharinæ, Anastasiæ, Agathæ, Potentianæ, Bibianæ et aliarum plurium virginum. » (N° 12.)

« Stuppæ intinctæ sanguine SS. » (N° 29.)

« Pannus intinctus sanguine SS. » (N° 30.)

« In panno lineo, de sanguine madefacto, de terra sancta. » (N° 40.)

« In panno lineo, de sanguine coagulato Apostolorum et aliorum martyrum. » (N° 41.)

« In capsula cipressina (*cum*) duobus pannis, diversa fragmenta ossium et carnium SS..... quorum nomina ignorantur. » (N° 47.)

« In panno lineo, fragmenta multa vestimentorum diversorum SS. et stuppæ intinctæ sanguine SS. » (N° 49.)

L'inventaire du XVIII[e] siècle répète en italien à peu près la même énumération :

« Del sangue congelato de' medesimi gloriosi santi. » (N° 29.)

« Stoppe e panni intinti nel sangue de' martiri Saturnino, Sisinio ed altri con loro battezati, Processo, Martiniano, Vitale, Alessandro, Bonifacio, Ippolito, Cassiano, Ermete e di molti altri santi Martiri. » (N° 41.)

« Stoppe e panni intinti nel sangue delle sante vergini e martiri Cristina, Susanna, Catterina, Anastasia, Agata, Potenziana e Bibiana. » (N° 50.)

« Del sangue congelato di santi martiri. » (N° 58.)

« Panni, stoppe et spugne intinte nel sangue di santi martiri. » (N° 59.)

« Nervi spruzzati di sangue ed ossa di santi martiri senza nome. » (N° 60.)

Le sang des martyrs a donc été recueilli à la fois avec des linges, des éponges et des étoupes. Jusqu'ici les étoupes n'avaient pas été signalées par les poëtes et les actes, c'est un élément nouveau apporté dans cette intéressante question.

Ce sang est celui des apôtres et des martyrs Processe et Martinien (I[er] siècle), Hermès (132), Vital (160), Alexandre (95, 145, 254, 295, 305), Hippolyte (257), Saturnin (302), Boniface (305), Cassien (340); des vierges

Pudentienne (Ier siècle), Anastasie (249), Agathe (251), Christine (295), Suzanne (295), Catherine (311) et Bibiane (363); enfin de martyrs inconnus (1).

Malheureusement, toutes les reliques ont été confondues ensemble. Il ne dut pas en être ainsi à l'origine, et chacune devait être enveloppée séparément. Les étiquettes ont subi le même sort : on a fait des groupes, qui ont l'immense inconvénient de ne plus permettre une classification rigoureuse.

4. L'inventaire indique huits paquets : j'en ai trouvé bien davantage, étiquetés ou non, dans les armoires du sanctuaire. L'étiquette suivante n'est pas antérieure au XVIe siècle; sa rédaction diffère un peu de celle de l'inventaire, non pour la matière, mais pour l'usage des étoupes et des linges : « Diversa linteamina et stupe cum quibus deterse fuerunt plage et vulnera diversorum martirum et multe alie reliquie de quibus memoria non est. »

Les reliques ensanglantées de Monza se répartissent ainsi :

Tissu de lin, d'un rouge brun, avec de larges courants ou tigettes de rinceaux jaunes, très espacés. On le dirait maculé ou plutôt empesé par le sang. Longueur : 0m08; largeur : 0m04. L'étoffe est forte et beaucoup plus ferme que les étoffes du moyen âge, généralement souples, ce qui dénoterait une haute antiquité.

(1) Pour la détermination des dates, j'ai eu recours à l'ouvrage très estimé de Piazza, *Emerologio di Roma*, Rome, 1713. Comme il se trouve plusieurs saints du même nom et que l'inventaire ne précise pas l'identité, je me suis trouvé fort embarrassé, surtout pour saint Alexandre : j'ai donné naturellement la préférence aux saints romains, milanais ou italiens.

Morceau de toile un peu grosse (1), complètement imbibé de sang. Largeur : 0m25 ; hauteur : 0m19.

Fragment de grosse toile, d'un tissu différent du précédent, avec trois raies parallèles au-dessus : ces raies se répètent plus loin. Largeur : 0m34 ; hauteur : 0m40. Ce fragment est également imbibé du sang des martyrs. L'étiquette est celle que j'ai reproduite plus haut.

Grande quantité d'étoupes de lin (chanvre ?), non peignées et teintes du sang des martyrs.

Plusieurs morceaux d'éponges, dont un assez gros et qui est taché de sang.

Une étiquette en écriture du XVIIe siècle porte : « Nirri sanguine conspersi unius sancti. » *Nirri* n'est pas latin : l'inventaire du XVIIIe siècle permet de restituer le mot *nervi*, mal lu par le copiste.

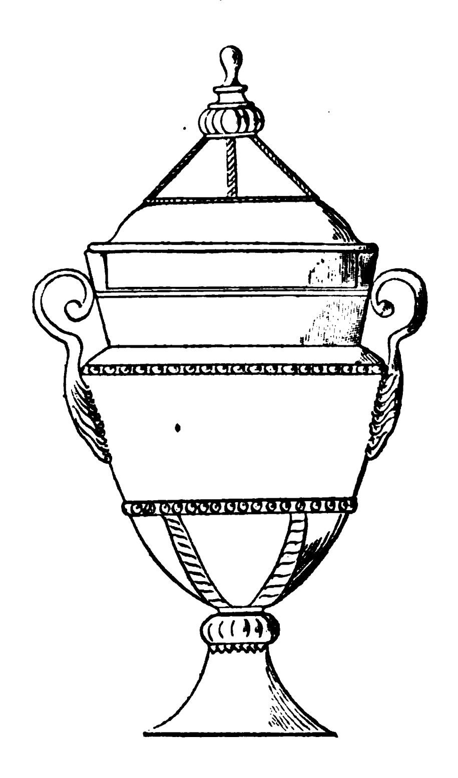
5. Monza n'a donc rien à envier à Rome, en sorte qu'on peut dire d'elle maintenant, avec un vieux poète, qu'elle est sanctifiée par le sang des martyrs qu'elle possède :

« Sancta es sanctorum pretioso sanguine, Roma ! »

Le catalogue inscrit en ces termes ma précieuse découverte : « Linges, étoupes et éponges, imbibés du sang des martyrs, qui fut recueilli pendant l'ère des per-

(1) Au moyen âge, la toile, suivant la nature du brin qui la formait, était qualifie *déliée* ou *grosse* : « Vingt longères, dont il y en a VIII bien déliées à l'ouvrage de Venise et aultres plus grousses. » (*Invent. de Marie de Bretagne*, 1477.) M. Jubien, en publiant ce texte, interprète *déliées* par *usées* : il signifie certainement *fines*, *subtiles*, comme on disait alors. (*L'abbesse Marie de Bretagne*, p. 155.)

sécutions, du Ier au IVe siècle et conservés dans deux vases en verre de Murano (fin du XVIe siècle). »



6. J'ai replacé dans les armoires de l'église les vases de verre avec les reliques qu'ils contenaient. Toutefois, j'ai cru devoir en garder deux qui figurent maintenant dans le trésor. Mon but était double : donner de bons spécimens de la verrerie de Murano au XVIe siècle et mettre en évidence les étoupes et les linges imbibés du sang des martyrs, qui étaient éparpillés un peu partout et qu'il importait de réunir. Comme les types de ces vases

sont variés, j'ai choisi les plus élégants et les plus originaux de forme. Le verre est blanc, translucide et léger.

L'un de ces vases atteint en hauteur 0m28. La largeur au pied est de 0m08 et à la coupe de 0m13.

Le pied est rond, uni et en cône tronqué, à côtés concaves : il se relie par une collerette feuillagée au nœud divisé par côtes arrondies (1). La coupe est ovoïde : un cercle perlé l'environne à la partie inférieure, assujétie encore par des torsades, qui descendent sur ses flancs; cet ensemble rappelle le treillis de jonc qui enveloppe les *fiaschi* italiens. Un second rang de perles délimite l'ouverture de l'œuf qui par un retrait rejoint le col, droit et évasé. Deux anses appuient leurs volutes sur ce col et leurs pattes de feuilles déchiquetées sur la panse de la coupe : à l'œil, elles manquent de développement et sont un peu maigres relativement au vase lui-même; mais il est évident que l'ouvrier a voulu ainsi éviter une cassure trop facile. Le couvercle, qui s'emboîte dans le col, a l'aspect d'un petit dôme : à une doucine succède un toit conique lié de torsades, puis un nœud circulaire à côtes et enfin un bouton ou goutte de verre sur un petit piédestal.

L'autre vase offre un dessin plus compliqué. Le pied

(1) Cette façon de tailler à côtes est désignée, dans l'*Inventaire de Jeanne de Bourdeille*, en 1595, sous le nom de *côtes de melon* : « Plus ung petlit carquan, où il y a sept gros greins de cristal tallié en aullive tous plenies, à chaque bout d'olive il y a un cu de gerbe fort épès anlevés an coute de mellon. « Sous le n° 71, les grains de corail sont dits taillés à côtes, ce qui pourrait s'entendre plutôt de pans : « Plus honze gros greins de coral tallié à coustes. »

est rond, en doucine et strié : deux nœuds à côtes, separés par un listel, forment la tige. Des feuilles de chêne en applique soutiennent la coupe ovoïde, où saillissent, sur cinq rangs, des pointes de diamants; puis un tore sert de point de départ à la partie supérieure



dont le bas, qui va en se rétrécissant, est garni d'une rangée de volutes et dont le haut s'élargit et reste uni, excepté au rebord, qui est torique. Le couvercle, presque plat, s'arrondit au pourtour : du milieu s'élance une tigette enroulée en spirale, qui aide à enlever le couvercle. Hauteur: 0^{m}26; largeur au pied : 0^{m}08; à la coupe : 0^{m}13.

Ces deux vases, par leurs dimensions analogues, sont donc bien faits pour aller ensemble et se servir de pendants.

VI.

LE MOUCHOIR ENSANGLANTÉ (IIe-IVe SIÈCLE).

1. Dans les armoires du sanctuaire (1), un bocal de verre contenait un sachet dont l'étiquette, rédigée au XVIIe siècle, était ainsi conçue : « Stuppe et petia intinte sanguine sanctarum virginum et martirum Christine, Susane, Chaterine, Anastasie, Agate, Potentiane, Bibiane, et plurimarum aliarum Virginum. »

En ouvrant le sachet, j'y trouvai effectivement des étoupes et un linge maculés de sang. Ce linge n'était pas une *pièce*, un morceau de toile fragmentée, mais un tissu conservé dans son intégrité. Ma curiosité fut vivement piquée par cette observation première, qui me mettait en face d'un objet d'une haute valeur archéologique. Malheureusement, la confusion opérée par le scripteur maladroit, qui avait réuni ensemble, sous une étiquette commune, des reliques autrefois distinctes et munies d'étiquettes spéciales, ne permettait pas d'assigner ce linge à une des vierges ici désignées : de sorte que, pour la date, nous flottons du IIe au IVe siècle. On

(1) « Deux petites armoires qui sont aux côtés du chœur ont été faites en 1602 aux frais de l'archiprêtre Girolamo Settala, pour y renfermer des reliques. » (Millin, *Voyage dans le Milanais*, t. I, p. 354.)

voit combien les soins les plus minutieux, les précautions les plus élémentaires sont indispensables dans la récognition des saintes reliques. Avec un peu plus d'intelligence, l'archiprêtre eût mieux renseigné la postérité sur ce qu'il était plus à même que nous de déterminer rigoureusement.

La longueur totale du linge est de 0m66 sur une largeur de 0m16; c'est donc une bande allongée et étroite. La toile est plutôt fine. A une extrémité, l'effilé continue naturellement le tissu; à l'autre extrémité, il est rapporté, ce qui prouve que le morceau fut découpé, pour l'usage auquel on le destinait, dans une pièce de toile plus longue. Alors on fit un repli et on ajouta un effilé, pour que les deux bouts fussent semblables.

Le tissu est couvert de taches rougeâtres, dont la vivacité a été atténuée par le temps.

Je n'ai pas hésité à affirmer que ma découverte, importante au double point de vue de l'hagiographie et de l'archéologie, nous plaçait sous les yeux un mouchoir, spécimen unique d'une partie du vêtement d'une dame romaine. Aussi, pour lui faire honneur et le conserver à jamais comme il le mérite, après l'avoir placé dans un cadre entre deux verres, je l'ai solennellement installé au trésor, où il ne peut manquer d'attirer les regards et d'être considéré comme une des reliques les plus précieuses.

Je m'explique parfaitement l'usage de ce mouchoir. Une dame romaine assistait à l'exécution d'une des sept vierges désignées par l'étiquette et voulant emporter un souvenir du spectacle qui l'avait affermie dans sa foi, elle détacha le linge qu'elle portait au bras et s'en servit pour essuyer les plaies saignantes de la courageuse martyre. Probablement elle ne tenait pas sur elle autre

chose qui fût plus propre à cette destination (1). Nous avons ainsi l'interprétation exacte et rigoureuse de deux textes anciens, de Prudence, qui nous montre les fidèles « teignant du sang qui coule leur vêtement de lin », et des actes proconsulaires de saint Cyprien, qui nomme expressément les mouchoirs, *linteamina* et *manualia*.

2. L'histoire du mouchoir n'a pas encore été écrite et les éléments en sont épars un peu partout. La découverte d'une si insigne relique, d'un objet de toilette unique en son genre, m'oblige à quelques rapprochements : à l'aide des textes et des monuments, j'essayerai de faire connaître d'abord le mouchoir civil, puis le mouchoir liturgique, qui est appelé depuis longtemps *manipule*. Je ne vise pas à être complet, car je n'entreprends pas une monographie, qui ne serait pas ici à sa place, mais je voudrais jeter un peu de clarté sur une question embrouillée et énigmatique dans ses origines.

Écoutons un maître en archéologie, commentant la découverte d'une fresque sicilienne, disposée en *arcosolium* au-dessus de la tombe de Marcia :

« On observe, suspendu sur le poignet gauche de Marcia, un manipule ; c'est le plus ancien exemple iconographique aujourd'hui connu de cette manière de porter la *mappula*, dont l'usage se conserve encore dans la liturgie et dans les vêtements sacrés du rit latin. On est loin d'être d'accord sur les origines, la signification

(1) Il est rapporté dans les actes de la vierge sainte Suzanne que Serena, femme de l'empereur Dioclétien, « reçut le sang de cette martyre dans son voile, essuyant avec soin la terre qui en était imprégnée. » (Martigny, *Dict. des antiquités chrét.*, 2e édit. p. 711.)

et les différents usages de la *mappula* et du *manipulus*, et il m'est impossible d'énumérer et encore moins de



discuter ici en peu de mots les opinions qui se sont produites à cet égard. Qu'il me soit permis seulement d'exposer mon avis personnel. Je suis avec les frères Macri, dans leur *Hierolexicon*, et avec beaucoup d'autres, qui entendent du *manipulus* ce qui est rapporté de saint Sylvestre (314-335), au *Liber pontificalis : Constituit ut diacones dalmatica uterentur in ecclesia* et pallia linostima læva eorum tegeretur (*al. pallia linostima lævam eorum tegerent*) ; et de Zozime (417) : *Fecit constitutum ut diacones lævas tectas haberent hora sacrificii de palliis linostimis* (*Lib. pont.*, *in Silvestro*, § *VI; in Zozimo*, § *I*). Le vocable *læva* ainsi employé d'une manière absolue, signifie, dans le sens ordinaire, le bras et le poignet gauches, où aujourd'hui encore se suspend le manipule. En effet, c'est sur ce bras que Marcia porte un manipule blanc, orné à l'extrémité de deux petits disques ou *clavi* de

pourpre, et qui n'est autre chose, à mon avis, que la *palla linostima*, *pallium linostimum* (1), mouchoir de lin dont souvent recouvrent leurs mains par respect ceux qui s'approchent les images du Seigneur ou des saints(2). Le *pallium linostimum*, quand il est placé sur la seule main gauche et replié, dut être aussi une marque de respect; et c'est pourquoi sans doute il fut spécialement prescrit dès le IVe siècle aux ministres de l'autel, surtout dans l'action du sacrifice; c'est pour un motif analogue qu'il est figuré sur le bras de Marcia au moment où elle se prosterne devant le souverain juge. Employé d'abord comme marque de respect et de vénération, il devint, à une époque difficile à déterminer, un insigne, un attribut de dignité. De là naquirent, aux temps de saint Grégoire le Grand (3) et de Conon, les contestations entre

(1) Papias définit ce tissu : « Linostima vestis dicta, quod linum in stamine habeat, lanam in trama. » Je ne crois pas que la *palla* des diacres ait admis la laine dans sa contexture: tout devait être en lin.

(2) Rien n'est plus fréquent dans l'iconographie; voir en particulier les mosaïques de Ravenne et de Rome.

(3) Voici le texte de saint Grégoire que M. de Rossi se contente d'indiquer : « Illud autem quod pro utendis a clero vestro mappulis scripsistis, a nostris est clericis fortiter obviatum, dicentibus nulli hoc unquam alii cuilibet ecclesiæ concessum fuisse....., sed nos, servantes honorem fraternitatis tuæ, licet contra voluntatem antedicti cleri nostri, tamen primis diaconibus vestris, quos nobis quidem testificati sunt etiam ante eis usos fuisse, in obsequio duntaxat tuo mappulis uti permittimus; alio autem tempore vel alias personas hoc agere vehementissime prohibemus ». Par cette lettre le pape accorde à l'évêque de Ravenne la faculté d'autoriser les premiers diacres de son église à porter le manipule, comme ils l'avaient pratiqué jusque-là, mais en défen-

le clergé romain et celui d'autres églises, pour l'usage et le privilège de la *mappula* (S. Gregorii M. *Epist.* II, 54, 55; *Lib. pont. in Conone*, § IV); si bien que l'on a été jusqu'à supposer que la prétention exclusive de ce privilège fut la cause principale de la fabrication du fameux acte de donation de Constantin. (V. Colombier, *la Donation de Constantin*, dans les *Études religieuses, philosophiques*, etc., juin 1877, p. 826 et suiv.) Je n'ignore pas que,

dant formellement d'étendre le privilège à d'autres personnes.

La lettre de l'évêque Jean révèle le fait important d'une coutume ancienne et non contestée, à savoir que le manipule était porté par les évêques, les prêtres et les diacres de Ravenne, même en présence du pape : « Quia quoties ad episcopatus ordinationem seu responsi, sacerdotes vel levitæ Ravennatis ecclesiæ Romam venerunt, omnes in oculis decessorum vestrorum cum mappulis sine aliqua reprehensione procedebant : quare etiam eo tempore, quo istis a prædecessore vestro peccator ordinatus sum, cuncti presbyteri et diaconi mei in obsequium domini papæ mecum procedentes usi sunt. »

Agnellus, dans sa biographie de l'évêque Jean, inscrit en ces termes la concession pontificale : « Sanctissimus tamen pontifex concessit ut Ravennatis episcopi diaconi mappulis uterentur, quando cum episcopo procedebant et ejus obsequii gratia, non alias. » (Muratori, *Scrip. rer. Italic.*, t. II, p. 127.) Ainsi l'usage du manipule était limité au service de l'évêque et devenait par là même un insigne de la fonction spéciale des premiers diacres.

Jean Diacre, dans la Vie de saint Grégoire, atteste que le clergé romain se rendait aux stations avec la chasuble et le manipule : « Cumque magi ex planetatorum mappulatorumque processionibus magnum pontificem cognovissent. » (Lib. II, cap. XLIII.)

dans l'opinion de quelques-uns, la *mappula*, objet de ces contestations, n'aurait été autre chose qu'un ornement des chevaux et leurs caparaçons dans les pompes solennelles. Mais Jean de Ravenne affirme d'une manière expresse qu'elle était à l'usage des ministres sacrés de la liturgie. *Lettres de saint Grégoire le Grand*, lib. II, 53. » (*Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1877, p. 171-172.)

3. Le monument que vient de commenter M. de Rossi est une fresque du v° siècle environ, découverte dans la catacombe de Syracuse. Elle orne l'*arcosolium* qui surmonte le tombeau de Marcia. La défunte y est représentée introduite dans le paradis et agenouillée devant le Christ, assisté de saint Pierre et de saint Paul. Son manipule est blanc, ce qui en indique la matière, et légèrement évasé aux extrémités.

Il importe de revenir sur l'origine, l'usage et la forme de cet attribut.

La *mappula* exprime à la fois le respect et l'autorité; le respect, parce qu'on s'en couvre la main lorsqu'on reçoit un objet précieux ou sacré, comme l'Eucharistie, les saints Évangiles (1) etc.; l'autorité, quand elle est une marque de commandement, comme chez les consuls.

(1) Le rite ambrosien a conservé l'usage de la *mappula* pour l'offrande. Les deux vieillards qui présentent le vin et le pain, matière du sacrifice, ont les mains enveloppées d'un linge blanc, appelé anciennement *fano offertorius*. L'ordre romain en fait mention : « Populus dat oblationes suas, id est panem et vinum, et offerunt cum fanonibus candidis, primo masculi, deinde fœminæ. » Amalaire, au IX° siècle, dit expressément que ces fanons étaient en lin : « Cum fanonibus offerunt, quoniam legitur in passione Domini sudarium usurpatum fuisse, aliter quippe fanones de lino efficiuntur. » Symbolisme touchant : le fanon, enveloppant ce qui va deve-

On ne l'étend sur la main qu'au moment de l'action; autrement, on la roule ou on la plie. Roulée, elle est saisie, chez les consuls, par la paume de la main qui l'entoure (1), et on la voit alors dans la main droite, la gauche étant occupée par un autre attribut en forme de sceptre. (*Mélanges d'archéologie*, t. I, pl. 29.)

Pliée sur elle-même, elle offre l'aspect d'une bande étroite et se rejette sur le poignet ou se place entre le pouce et l'index, comme le témoignent d'anciens monuments, entre autres la mosaïque de Sainte-Marie *in domnica*, à Rome.

Le mot *mappula* est général et vague et s'applique indistinctement à toute espèce de nappe diminuée, ce que nous nommons actuellement une *serviette*. Le terme *manipule* est plus exact et plus expressif, car il précise l'usage de cette serviette, destinée spécialement à couvrir la main. L'expression latine *manipulus* contient, sous forme de contraction, les deux mots *manus* et *map-*

nir le corps et le sang de Notre-Seigneur, est comparé au suaire qui, dans le tombeau, enveloppa les restes mortels du Christ. Cependant, dès ce même temps et antérieurement, le fanon admettait quelques ornements de soie et d'or: « Fanones linei serico parati, ad offerendum ad altare. » (*Breviar. Caroli Magni.*) — « Fanones ad offerendum auro parati, 14. » (*Hariulf.*, lib. III, cap. III.)

On lit dans la vie de sainte Wiborade, au v[e] siècle de l'ordre bénédictin, qu'elle avait soin de laver le corporal et le fanon de l'offrande: « Calicem et patenam vel corporale, sed et fanonem cum quo solita es offerre, omnia pura et munda aqua lavare præcipias. »

Le fanon se nommait aussi *linteum oblatitium*, comme il est écrit dans la même vie.

(1) Voir, sur la *mappa* consulaire, Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, 2[e] édit., p. 446.

pula, unis ensemble pour n'en faire plus qu'un seul.

Quand, à la longue, cette serviette, portée encore par habitude, mais rejetée sur le poignet, n'eut plus d'emploi distinct, il y eut une confusion de termes qui donna naissance à un symbolisme particulier. On équivoqua sur le mot latin *manipulus*, que l'on ne comprit plus avec son acception primitive de *couvre-main*, puisque telle n'était plus sa destination, mais bien avec le sens indirect de *gerbe*, par comparaison avec l'habitude des moissonneurs de réunir les épis sur le bras gauche, par masse ou gerbe (1). Ce symbolisme est donc faux dans son principe, puisqu'il repose sur une donnée inexacte ; cependant, il est si ancien et l'Église romaine l'a si franchement accepté qu'on peut le considérer comme normal et régulier, c'est-à-dire voulu ainsi, quelle qu'ait été l'occasion première de l'interprétation.

Le manipule de Marcia indique une époque de transition. Nous sommes déjà à près de deux siècles de distance du texte canonique qui recommande de se couvrir la main gauche pendant l'action du sacrifice (2). La

(1) Voir les textes cités par Du Cange au mot *mappa*.

(2) Le prêtre récite cette prière en prenant le manipule: « Merear, Domine, portare manipulum fletus et doloris, ut cum exultatione recipiam mercedem laboris. » Le labeur, c'est la vie, et la récompense, le ciel, où la tristesse de l'exil sera changée en joie. Si la gerbe est comprise implicitement dans le *labour*, qui est le plus pénible des travaux des champs, il fait aussi allusion au linge manuel qui sèche les pleurs répandues pendant les étreintes de la douleur. De cette façon sont rappelés sommairement l'origine et le symbolisme du manipule, dont on peut dire avec l'Écriture sainte qu'il

nappe est si étroite qu'elle serait insuffisante à remplir la fonction prescrite. Elle pend au bras comme un ornement, aussi ses extrémités sont-elles développées et agrémentées. Les disques rouges qui en forment l'ornementation suffisent à montrer que la nappe n'est pas pliée, mais bien dans son entier (1).

Reste à déterminer pourquoi le manipule est à la main gauche. La raison en est bien simple : si c'est la droite qui donne, c'est par opposition la gauche qui reçoit, et dans cette attitude je constate volontiers, d'une part, la volonté et l'autorité, et, de l'autre, l'infériorité et la soumission. Le prêtre, en présentant l'hostie, se reconnaît comme le représentant et le continuateur de la mission du Christ, tandis que celui qui reçoit ce don salutaire se constitue par-là même inférieur et sujet, humble et reconnaissant. De plus, la main gauche est celle qui correspond directement au cœur, et c'est elle qui reçoit à la cérémonie nuptiale l'anneau qui exprime à la fois le lien et la supériorité du mari : « Sponsus acceptum annulum de manu sacerdotis, imponit in digito annulari sinistræ manus sponsæ, » selon la rubrique du rituel romain.

Il est une autre raison qui mérite une sérieuse consi-

convie à l'allégresse ceux qui sèment dans l'affliction : « Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent. » (*Psalm.* cxxv, 5.)

(1) D'après le *Liber pontificalis*, l'usage du manipule ne serait pas antérieur au pape saint Sylvestre et au IVe siècle, puisque c'est lui qui ordonna aux diacres de prendre à l'église le *pallium linostimum* ou mouchoir de lin et de le porter à la main : « Et pallio linostimo læva eorum tegeretur. » Le mouchoir de Monza n'est donc pas un manipule liturgique, et, de plus, il devance cette époque.

dération, car elle est la conséquence directe du principe exposé. La main gauche étant occupée à recevoir, la droite reste libre et traduit par un geste le sentiment de l'âme, gratitude et action de grâces pour la faveur communiquée et le bienfait reçu. Le double geste de Marcia est très significatif : elle tend la main gauche vers le Christ, qui l'admet au royaume des élus, comme si elle voulait recueillir et garder sa bénédiction, tandis que la droite s'avance courbée, comme pour accentuer un remerciement. Dans le cas plus ordinaire de la participation au sacrement, ce geste est resté dans la liturgie pour traduire un sentiment d'humilité et de confiance ; aussi le fidèle, ainsi que le prêtre, se frappe-t-il la poitrine en disant d'un ton convaincu : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi, mais dites seulement un mot et mon âme sera guérie. »

4. Le manipule de Marcia n'est plus l'exemplaire unique et le plus ancien, depuis la découverte de Monza. A Monza même, nous avons un autre type du v[e] siècle; dans un des diptyques d'ivoire, Galla Placidia tient, dans la main gauche, un mouchoir plié et assez long.

Sur l'ivoire de Berlin (v[e] siècle), qui figure l'Annonciation, je soupçonne au bras gauche un mouchoir pendant dont on n'aperçoit qu'un bout.

Un autre mouchoir apparaît, à la main d'une suivante, dans la mosaïque de saint Vital, à Ravenne (vi[e] siècle), qui représente le cortège de l'impératrice Sophie. Ce mouchoir est blanc et non déployé.

Pour le vii[e] siècle, un diptyque de Monza attribue au pape saint Grégoire, comme insignes spéciaux, la férule dans la main gauche et le mouchoir plié dans la main droite, à l'instar des consuls (1).

(1) Saint Grégoire, tel que le donne Macri, d'après un

Au IXe, la Vierge, à la voûte de l'abside de Sainte-Marie *in domnica*, porte le mouchoir entre le pouce et l'index de la gauche : ce mouchoir est blanc, non plié, très étroit comme une bandelette et terminé par une frange.

Dans le Pontifical anglo-saxon de l'abbaye de Jumièges (à la bibliothèque de Rouen), qui date de la fin du IXe siècle, on voit un évêque chapé, tenant à la main gauche un manipule long et étroit, dont les extrémités s'élargissent en palettes que termine une frange. Ce linge uni est porté sur la tranche de la main ouverte, entre le pouce et l'index (*Mélang. d'arch.*, t. IV, p. 167; Rock, *Church of our fathers*, t. II, p. 24).

Voilà ce que peut, actuellement, offrir l'archéologie en fait de mouchoirs authentiques, figurés sur les monuments : les spécimens sont donc au nombre de huit.

5. Si nous passons aux textes, nous nous félicitons de les rencontrer plus nombreux. Je ferai un choix parmi ceux qu'indique Du Cange, aux mots *facitergium*, *sabanum* et *sudarium*, car, pour abréger, il se contente d'un renvoi à divers ouvrages ; c'est bien à tort, puisqu'il eût été plus profitable à la science de trouver réunis ensemble ces renseignements, surtout s'ils étaient classés chronologiquement.

Isidore définit le *facitergium*, en raison des deux mots dont il est formé : « Facitergium et manutergium, a

peinture que la présence du nimbe carré permet de croire contemporaine, a dans la main droite la férule et dans la gauche un livre fermé. On pourrait croire qu'il a le manipule au poignet gauche, mais ce doit être la partie inférieure de son pallium qu'il relève : on y voit une seule croix vers le bas et une frange à l'extrémité (*Mél. d'arch.*, t. IV, p. 168).

tergendo faciem vel manus dictum, » et Papias, en revenant sur la même définition, la complète par la désignation de la matière, qui est toujours le lin : « Facitergium, a tergendo faciem, linei panni esse solent. »

D'après Grégoire de Tours, le mouchoir recouvrait la face du défunt dans le cercueil : « Facitergium, dependentibus villis intextum, quod sanctus super caput in die obitus sui habuit. » (*De Vitis Patr.*, cap. VIII.)

La règle de saint Isidore, au chapitre quatrième, prescrit que chaque religieux aura à son lit un mouchoir et un double oreiller : « Stratus erit storea et stragulum, pellesque lanatæ duæ, galnabis quoque et facitergium, geminusque ad caput pulvillus. »

Pendant que sainte Radegonde enfant était exilée de son pays natal à Athies, dans le Vermandois, elle se rendait avec plusieurs autres enfants, en chantant et en portant une croix de bois, à un oratoire qu'elle balayait avec sa robe ; puis, recueillant dans son mouchoir la poussière accumulée autour de l'autel, elle la déposait au dehors avec respect. « Facta cruce lignea præcedente, subsequentes psallendo ad oratorium cum gravitate matura simul parvuli properabant. Et ipsa tamen cum sua veste nitidans pavimentum : circa altare vero cum facitergio jacentem pulverem colligens, foris cum reverentia recondebat potius quam vergebat (verrebat). » (S. Fortunat, *Vita sanctæ Radegundis*, n° 2.) Dom Chamard traduit ainsi la pensée de l'historien : « Pleine de vénération pour la poussière qu'avaient foulée les pieds du prêtre immolant la divine victime, elle l'emportait respectueusement dans son tablier et allait la déposer, mais non pas la jeter, dans un lieu convenable, hors de l'église. » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2e série, t. II, p. 295.)

Facitergio n'a jamais voulu dire *tablier*, mais exclusivement mouchoir, comme l'atteste l'étymologie elle-même : *faciem tergere*. Telle est naturellement l'interprétation de Mabillon : « *Facitergium* pro sudario, quod faciei sordes tergat. » Saint Fortunat parle du mouchoir momentanément transformé en tablier, au n° 17 : « Balneo parato, ipsa succincta de sabano, capita lavans egenorum. »

Enfin Théodulphe (*Carmina*, lib. I, p. 138) décrit en un distique l'usage et la matière du mouchoir :

« Quo facies humore levi palmasque solemus
Tergere, quis dandum textile munus habet. »

Sabanum, pour Du Cange, est un synonyme de *facitergium* (1). La glose le définit : « Sabanum, linteum villosum. » Martène (*Ampliss. collect.*, t. V, fol. 38) le montre employé aux sépultures : « Membra parvoli sabano, id est candido ac vilati linteo exterguntur, » ce qui est son usage normal, car Végèce avait déjà dit : « Sabanis validioribus abstergatur. » Il sert, non seulement à essuyer le défunt, quand il a été lavé, mais encore à recouvrir son visage : « Componitur itaque juxta morem sabano atque sudarii operimento, levatur feretro. » (Martène, *ibid.*, t. VI, col. 768.)

Sicard, évêque de Crémone au XII[e] siècle, est utile à consulter pour l'origine et la signification mystique du *sudarium* : « Fanonis, qui et sudarium et mapula, quasi manipula, nominatur, sumitur, non ab Aaron, sed ab antiquis patribus, qui sicut legitur in Bedæ Martyrologio de Patre Arsenio, semper sudarium ferebat in sinu

(1) *Sabanum* vient du grec σάβανον ; « id est quod sudores ægri detergit. »

vel in manu ad tergendam lacrymarum effluentiam. Sudario vero sudorem et pituitam oculorum, narium et salivarum abstergimus, et ideo per sudarium accipimus pœnitentiam qua labes quotidiani excessus extergitur, vel tædium mundanæ conversationis, de quo: *Dormitavit anima mea præ tædio.....* Hinc sudarium a sudore dicitur, quo sudorem, qui fit ex labore corporis, abstergimus. Unde sudarium legitur super caput Domini nostri Jesu Christi. Ergo et brachio sinistro gestatur, quoniam in præsenti sæculo tantum tædium patimur et peccata nostra pœnitentia emendantur; vel per manipulum futuram intelligimus operum retributionem, unde in quibusdam monasteriis, quoties in festis albis utuntur, manipulos portant, eo quod in illa vita unusquisque propriam mercedem accipit secundum proprium laborem et *venientes venient cum exsultatione, portantes manipulos suos.* » (Psalm. CXXV.)

6. Le mouchoir, dans la liturgie, est resté ce qu'il était dans l'usage ordinaire de la vie, un linge blanc. « Je pense, dit le cardinal Bona, que ce changement du mouchoir en manipule a dû arriver au xe siècle, car Alcuin et Amalaire, auteurs du ixe siècle, montrent qu'alors encore on employait des serviettes, et l'ancienne messe du manuscrit de Ratold, abbé de Corbie, éditée par Ménard, parle du manipule. Or Ratold vécut vers l'an 980. » (*De la Liturgie,* trad. de Lobry, t. I, p. 279.)

Voici les textes d'Alcuin et d'Amalaire : « Mappula, quæ in sinistra parte gestatur, qua pituitam oculorum detergimus, dicitur et manipulus. » (*De Offic. eccles.*, cap. XXXIX.) « Sudarium ideo portamus ut eo detergamus sudorem (1). » (Lib. II, cap. XXIV).

(1) Au IXe siècle, Angesise, abbé de Fontenelle, exigeait ces

D'après dom Luc d'Achery, cité par Bona, l'usage du manipule, porté indistinctement par tous les religieux, fut réservé aux seuls sous-diacres : « Cette coutume fut abolie par le concile de Poitiers, tenu sous Pascal II. Il y est dit : « Qu'aucun religieux ne porte désormais le manipule à moins qu'il ne soit sous-diacre. » (*De la Liturgie*, t. I, p. 380.) Un des anciens ordres romains qualifie le manipule *sous-diaconal:* « Subdiaconus vero si congruæ vestes, quæ apud quosdam subdiaconales nominantur et mappulæ in sinistra manu ferendæ. »

Au IXe siècle, le pape Léon IV et Raban Maur en font l'insigne du sacerdoce : « Nullus cantet sine lumine, sine amictu, stola, fanone et casula. » (*De cura pastorali.*) « Mappula, sive mantile, sacerdotis indumentum est quod vulgo phanonem vocant, quod ob hoc eorum tunc manibus tenetur quando missæ officium agitur, ut paratos ad ministerium mensæ Domini populus conspiciat. » (*De Instit. cleric.*, lib. I, cap. XVIII.) Or, dit Du Cange : « Fano, sindon, mappa, quælibet fascia, ex germanico *falmen* nel *fanen*. »

7. Je terminerai ce chapitre en signalant trois particularités liturgiques, qui ne sont pas étrangères à mon sujet, quoique d'une époque postérieure.

J'ai montré le manipule constamment porté au bras gauche. Est-ce fantaisie ou inadvertance de l'artiste, mais quatre fois je le constate au bras droit? A Saint-Clément, à Rome, dans la crypte, une fresque du XIe siècle environ, peint saint Cyrille vêtu d'une chasuble bleue et ayant au bras droit, sur l'aube, un long manipule blanc, semblable à son pallium (si ce n'est

redevances : « Lintea ad manus tergendas vellosa 3. Camsiles 3 ad mappulas faciendas. » (Pertz., t. II, p. 300.)

une extrémité du pallium, comme pour l'effigie de saint Grégoire) par les ornements qui le terminent et les croix pattées dont il est semé (1).



A Saint-Hilaire-de-la-Celle, à Poitiers, l'évêque,

(1) Pour M. de Rossi, cette fresque « est du x[e] siècle environ. » (*Bull. d'arch. chrét.*, 1863, p. 13.)

couché sur son lit funèbre, pendant qu'un ange enlève son âme, a le manipule au bras droit.

Sur un autre bas-relief, également du XIIe siècle et provenant de l'église de Sainte-Triaise, à Poitiers (au musée de la ville), saint Hilaire porte au bras droit, sur la chasuble, un manipule qui va en s'élargissant et est décoré d'une succession de gemmes losangées que séparent deux perles.

Sur la porte de bronze de la basilique Vaticane (XVe siècle), le pape Eugène IV porte le manipule au bras droit avec la chasuble, mais attaché presque au coude : cet ornement est droit, frangé et coupé de raies horizontales entre lesquelles est un disque ou pois (voir la gravure dans les *Annales archéologiques,* t. XXIII, p. 139).

Chose plus extraordinaire, à la cathédrale de Côme, sur une bannière peinte, de la fin du XVe siècle, saint Abondio, vêtu pontificalement, porte, au bras gauche cette fois, le manipule simultanément avec la chape, au lieu de la chasuble, car le manipule est expressément réservé pour la célébration de la messe.

Enfin, d'après le *Sacerdotale romanum*, rédigé sous Alexandre VI et réimprimé à Venise, en 1560, le prêtre, avant de recevoir l'offrande des fidèles, quittait le manipule, puis le prenant dans la main droite, le présentait à baiser par le haut, qui est marqué d'une croix : « Dicto offertorio, si qui sint volentes offerre, celebrans accedit ad cornu epistole, ubi stans, detecto capite, latere suo sinistro altari verso, deponit manipulum de brachio sinistro, et accipiens illud in manum dextram, porrigit summitatem ejus singulis offerentibus osculandam, dicens singulis : *Acceptabile sit sacrificium tuum omnipotenti Deo,* vel sic : *Centuplum accipias et vitam eternam*

possideas. Accepta omnium oblatione, celebrans reponit manipulum in brachium sinistrum et revertit ad medium altaris. »

Peut-être l'idée des épis du sacrifice, que le prêtre souhaite voir transformés en gerbe, n'est-elle pas étrangère à l'introduction de ce rite symbolique.

8. Le précieux linge dont j'ai enrichi le trésor de Monza est catalogué ainsi : « Mouchoir en lin, avec effilés aux extrémités, dont se servit une dame romaine pour étancher le sang d'une vierge martyre, lors de son dernier supplice (IIe-IVe siècle). »

VII.

RELIQUES DE SAINT AMBROISE (IVe-IXe SIÈCLE).

1. M. Varisco, qui est un chercheur infatigable, a trouvé dans l'intérieur du buste d'argent de saint Ambroise, que je n'avais pas songé à ouvrir, trois reliques du saint évêque de Milan, au sujet desquelles il a l'obligeance de me fournir les indications suivantes :

« Dans une thèque de métal argenté et de fabrication moderne, sous le sceau de l'archevêque de Milan, sont conservées deux reliques désignées par des étiquettes imprimées : *Ex ossibus S. Ambrosii. — Ex sedimine sepulcri SS. Ambrosii, Gervasii et Protasii.* Elles furent données à la basilique de Monza, lors de la récognition, en 1873, des corps des SS. Ambroise, Gervais et Protais, exhumés sous le maître-autel de l'église Saint-Ambroise de Milan.

2. « Dans une enveloppe de soie, un morceau de bois rectangulaire, long de 0m08, large de 0m02 et épais de

0m02 également. Une étiquette sur papier, de la fin du xve siècle, le nomme : *Ex fulcro ligneo lecti S. Ambrosii archiep. Mediol.* »

Qu'on ait conservé le lit de bois de saint Ambroise, il n'y a rien à cela de surprenant, puisqu'on sait par l'histoire de quelle vénération étaient entourés les lits de saint Martin, de saint Grégoire (1) et de saint Nicet (2).

3. M. Varisco a découvert en outre, dans le même buste, aussi dans une enveloppe de soie, deux galons ou orfrois, hauts de 0m045, et disposés en croix, ce qui donne 0m24 pour le croisillon, et 0m30 pour la tête et la tige. L'étiquette, écrite au xviie siècle, porte : *Pars*

(1) « C'est là, au palais de Latran, dit le diacre Jean dans sa *Vie de saint Grégoire*, que de nos jours on garde, avec tout le respect convenable, l'Antiphonaire composé par lui, le lit sur lequel il s'asseyait pour diriger le chant et le fouet dont il menaçait les enfants. »

(2) « Fide commonente, quidam ex nostris lignum venerabile de cancello lectuli quod est ad monasterium sancti Domni, me nesciente, detulerat, quod in hospitiolo suo pro salvatione retinebat. Sed credo quia non sic honorabatur aut diligebatur ut sibi decuerat..... Dicit ei persona : Signum, quod de lectulo domni Martini tulisti, negligenter tecum hic retines..... At ille nihil moratus mihi exhibuit. Quod ego cum summa veneratione collectum loco digno reposui. » (*De mirac. S. Martini*, lib. I, cap. xxxv.) — « Theudomeris diaconus..... venit ad cellulam Condatensem, in qua vir beatus transiit. Prostratusque ad ejus lectulum, nocte tota lacrymis et orationibus deducta,..... lumen videre promeruit. » (Lib. II, cap. xiv.)

« Lectulus in quo sanctus (Nicetus) quiescere erat solitus, sæpius miraculis adornatur illustribus. » (*Vitæ Patrum*, cap. viii.)

vestimenti sacerdotalis. Or le vêtement sacerdotal par excellence est la chasuble. Nous avons donc là l'orfroi de la chasuble de saint Ambroise; d'après des exemples anciens, cet orfroi se portait sur la poitrine. Je ne doute pas de l'authenticité de la disposition première des deux pièces, que plus tard on a imitée sur l'enveloppe qui renfermait l'original.

L'étoffe est en lin blanc, tissé de dessins jaunes et rouges : le jaune fait le fond et le rouge accuse les contours et développe les accessoires. Le dessin n'est pas net et les objets représentés sont confusément rapprochés. Cependant je crois reconnaître parmi des feuilles de convention et très rigides, un porc (?) ou sanglier au repos, un lièvre courant et un grand quadrupède, lion ou panthère. La réplique se fait immédiatement et sans variante.

Dans la chapelle Saint-Satyre, à Saint-Ambroise de Milan (ve siècle), on observe, sur la poitrine de saint Ambroise, par-dessus la chasuble, une petite croix rouge qui est appliquée sur l'étoffe et ne pend pas au cou ; ce n'est donc pas une croix pectorale. Cette croix a son analogue sur la chasuble que porte le fils de l'archidiacre dans la mosaïque de Parenzo, qui est de la fin du VIIe siècle. Je ne serais donc pas étonné qu'on dût y voir l'origine ou l'idée première de l'orfroi, en forme de croix, dont plus tard seront régulièrement parées les chasubles.

Ce qui me donne encore mieux raison, c'est que cette croix est plaquée sur une pièce de rapport carrée, ainsi que l'a constaté de près le P. Garrucci (*Stor. dell' arte crist.*, t. IV, p. 44). Il est vrai qu'il attribue la croix et la pièce à une restauration, mais quel restaurateur aurait pu inventer un détail pareil ?

M. de Linas, à qui j'en ai communiqué un calque colorié, croit le tissu du XIV[e] siècle. C'est peut-être le rajeunir beaucoup, mais je lui reconnais un grand air de ressemblance avec une étoffe de la cathédrale de Sens, qui a servi de suaire à sainte Colombe et que l'on attribue au XIII[e] siècle. Ce suaire est en soie jaune avec des dessins bleus : on y voit des chiens courant au-dessus de renards et de lions affrontés. La gravure en a été publiée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, 2[e] période, p. 248.

Quoi qu'il en soit de ce rapprochement, je ferai observer, comme signe de haute antiquité, l'emploi de la toile comme excipient de l'ornement, et alors une autre comparaison avec la broderie de la Vierge devient nécessaire. La dalmatique de saint Ambroise fut reconnue, au XI[e] siècle, par l'archevêque Eribert, qui la recouvrit d'une nouvelle enveloppe. Ces galons étaient-ils sur la dalmatique elle-même? Existait-il une chasuble avec cette dalmatique? Voilà deux points essentiels qu'il est bien difficile actuellement d'élucider. Cette croix était-elle sur l'enveloppe que remplaça Eribert? C'est l'opinion à laquelle je m'arrêterais le plus volontiers et, sans fixer une date positive, je dirais qu'elle est antérieure au XI[e] siècle, ce qui permet d'atteindre le IX[e], époque de grands travaux dans la basilique de Saint-Ambroise.

4. Le catalogue énumère de la sorte les reliques de saint Ambroise : « Dans un buste d'argent, à l'effigie de saint Ambroise, évêque de Milan (XVII[e] siècle), des ossements de ce saint, extraits, en 1873, de son sarcophage, qui fournit aussi du sédiment qui s'était formé au fond (IV[e] siècle) ; un morceau du pied de son lit de bois et deux galons en forme de croix, en toile, avec animaux

jaunes et rouges, tissés, que l'on dit provenir de son *vêtement sacerdotal*, quoique ce tissu ne paraisse guère antérieur au IXe siècle. »

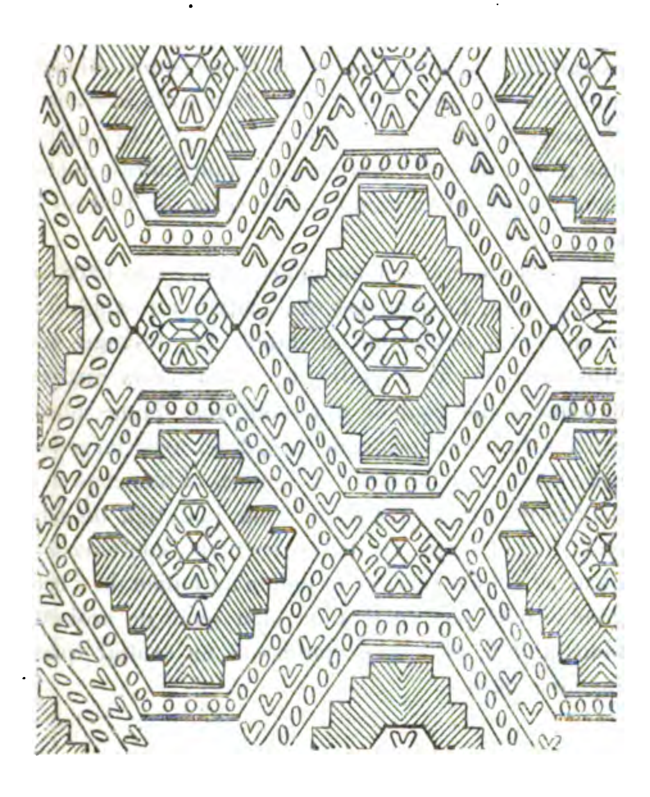
5. L'inventaire de 1621 enregistre de plus un morceau du cilice de saint Ambroise : « Del cilicio di sant' Ambrogio. » (N° 43.) Je m'abstiens d'en parler autrement, ne l'ayant pas rencontré dans les armoires aux reliques.

VIII.

VÊTEMENTS SACERDOTAUX DE SAINT GRÉGOIRE (VIe SIÈCLE?).

1. Dans le chef d'argent de saint Grégoire, M. Varisco a rencontré un morceau en lin, presque carré, long de 0^{m}40, et large de 0^{m}32 : sur trois côtés, les ourlets ont un développement de 0^{m}02 et de 0^{m}09 sur le quatrième. Le tissu est grossier et le dessin formé par des fils plus gros encore. Ces dessins se détachent en clair et forment un réticulé ou une succession d'hexagones. La bordure de l'hexagone est semée de pois allongés. L'intérieur de cette bordure se découpe en escalier ou dents de scie, et par des lignes obliques rejoint un second hexagone, planté au centre. Là encore un troisième hexagone est surmonté de deux cœurs et décoré encore de deux cœurs et d'une rangée de volutes partant du pourtour intérieur. Entre deux grands hexagones un autre petit, orné comme celui du centre, fait la jonction des deux figures géométriques. De ses grands côtés partent en lignes droites les bandes chargées de cœurs qui forment le réticulé.

Ce tissu est très ancien et oriental. Je n'ai aucune raison de douter de son authenticité. Son usage me semble déterminé par la mosaïque de Saint-Satyre, à Milan, qui est d'une époque assez voisine de saint Grégoire. Je croirais donc qu'elle formait la pièce sur laquelle on avait coutume de rapporter la croix d'étoffe.



M. Varisco avait pris la précaution , pour me mettre mieux à même de juger, de m'envoyer un calque de l'original : je l'ai soumis à M. de Linas, qui fait auto-

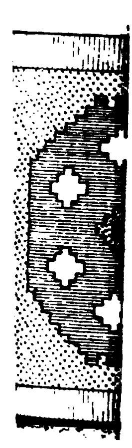
rité en cette matière. L'illustre archéologue m'écrit qu'il y voit un tissu « fabriqué au XIe siècle, en Mauritanie ou à Byzance ». Ce ne serait donc plus que l'enveloppe d'un fragment de *vêtement sacerdotal,* car telle est l'étiquette en parchemin apposée au XVIIe siècle sur le suaire de soie qui contient la relique : *Pars vestimenti sacerdotalis.*

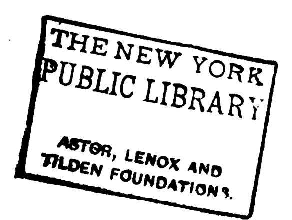
2. Du chef de saint Grégoire, M. Varisco a encore extrait un fragment important de chasuble, étiqueté, ainsi que le précédent : *Pars vestimenti sacerdotalis S. Gregorii magni.* L'orfroi est quadruple et comprend une pièce carrée et trois autres rectangulaires, qui forment les bras et la hampe de la croix. Le tout est en laine.

La pièce carrée est au milieu et mesure 0m08 sur chaque côté. Le fond est rose : aux quatre angles, un losange et un octogone au milieu. Les losanges sont gros bleu (1), avec quatre espèces de croix anglées, chacune d'une couleur différente, vert, jaune, blanc, rouge saturne. L'hexagone est jaune, avec large bordure bleue, semée de croix anglées et blanches et un petit fermail rose crénelé avec une imitation de cabochon vert et carré. Quatre cœurs verts, contournés de bleu, se rejoignent par la pointe au milieu de l'octogone occupé par un losange bleu semé de croisettes blanches : de ce losange jaillissent en sautoir quatre rayons rouges.

(1) La couleur bleue indique que le tissu a été fabriqué en Orient : on la « retrouve sur des étoffes orientales qu'a vues et dessinées M. de Linas ». (*Revue de l'art chrét.*, t. XXXI, p. 488.)

ulletin Mon





la Chas

à

Nota

Les trois autres orfrois sont à fond jaune, bordé de bleu. Le champ est garni de trois octogones bleus, avec une rose jaune pointillée de rouge et six roses blanches en orle. Je dis *roses*, car on peut aussi bien les nommer des croix ancrées.

Chaque galon rectangulaire a 0m11 de largeur sur 0m065 de hauteur. Les quatre pièces sont entières, ce qu'on peut constater à leur lisière : elles ont donc été faites exprès pour servir d'orfrois. On les a d'abord cousues ensemble, celle du milieu dépassant un peu les autres en dessus et en dessous, ce qui donne l'aspect d'une croix en *tau;* puis on a appliqué cette croix sur un morceau de toile qui formait le corps de la chasuble. Ce morceau, tout lacéré, a encore 0m45 dans sa plus grande largeur, et 0m25 en hauteur. La toile est grosse, à tel point que M. Varisco la prenait pour une doublure, ce qui n'est pas et ne peut pas être.

La haute antiquité de ce vêtement nous est révélée par ce triple caractère : sa couleur blanche, sa matière, qui est de la laine, et son orfroi en croix de petite dimension.

« L'étoffe peut être du temps de saint Grégoire, mais le dessin du galon est du XIe siècle byzantin, » répond M. de Linas à ma consultation. Malgré une affirmation aussi catégorique, je maintiens mon dire, car je ne crois pas qu'on ait ajouté postérieurement un embellissement quelconque à une relique aussi précieuse, et de plus, au XIe siècle, l'orfroi n'aurait-il pas été plutôt en soie et la croix n'aurait-elle pas eu des dimensions beaucoup plus considérables?

Dans un trésor comme celui de Monza, si généreusement enrichi par le pape saint Grégoire, on comprend facilement que la reine Théodelinde, après la

mort du pontife, ait cherché à se procurer à Rome quelqu'un des vêtements avec lesquels il aurait célébré, si même elle n'avait reçu ce don de son vivant, sur ses pieuses sollicitations (1).

3. La toile est une matière vraiment primitive et l'orfroi seul s'efforce d'en rehausser la simplicité. Jetons donc un regard sur l'antiquité pour y chercher un appui en faveur de l'authenticité de ce curieux débris de chasuble, et pour cela, faisons appel à l'érudition du regretté Martigny :

« Un second fait général nous paraît pouvoir être constaté, du moins depuis le IV[e] siècle : c'est que communément les vêtements en usage pour la célébration des saints mystères étaient blancs. Quand les écrivains ecclésiastiques de cette époque et des siècles suivants parlent de l'habit clérical, le désignant sous le nom de *habitus religionis*, il est à présumer que cette distinction ne porte que sur la couleur. Nous lisons dans la *Vie de saint Chrysostome* (Ap. Baron., *an.* 407, n. IX) que, sentant sa fin approcher, et voulant célébrer le saint sacrifice, il *demanda des vêtements blancs*, et qu'il s'en couvrit, après s'être dépouillé de ceux qu'il portait, y compris sa chaussure, et les avoir distribués aux assistants. Ceci est une donnée très précieuse sur les vêtements liturgiques en Orient.

« Pour l'Occident, nous trouvons la mention d'un habit clérical, dit *habitus religionis*, dans la *Vie de saint Germain*, fait évêque d'Auxerre en 419. Ce saint avait

(1) L'Inventaire de 1621 indique d'autres reliques de saint Grégoire : « Dé santi Gregorio magno, Martino, Silvestro e Nicolao. » Je n'en ai pas trouvé trace dans les paquets des armoires.

d'abord été mis au nombre des clercs de cette église par saint Amator, son prédécesseur; et pour cela, deux cérémonies avaient eu lieu, celle de la tonsure d'abord; la seconde consista à le dépouiller des vains ornements du siècle pour le revêtir de l'habit de religion, c'est-à-dire de l'habit blanc avec lequel il devait s'acquitter de son office, dans les fonctions saintes ; *habitus religionis*, comme s'exprime son biographe Constant, dans Surius (XXXI Jul.).

« Et que telle ait été la couleur des vêtements liturgiques pour tous les ordres, c'est ce dont ne permet pas de douter un passage de saint Jérôme souvent cité (Lib I, *Contr. Pelag.* et *Epist. III, ad Heliodor.*) : « Est-ce donc un acte d'inimitié contre Dieu, si j'ai une tunique plus propre ? Si l'évêque, le prêtre, le diacre et les autres ordres ecclésiastiques se présentent avec un vêtement blanc dans l'administration des sacrements ? » *Si episcopus, presbyter, diaconus, et reliquus ordo ecclesiasticus in administratione sacramentorum candida veste processerit?* Saint Grégoire de Tours (*De glor. confess.*, cap. XX), décrivant la procession qui eut lieu à l'occasion de la dédicace d'un oratoire qu'il avait fait construire pour y déposer les reliques de saint Saturnin, de saint Martin et de quelques autres saints, parle d'un chœur nombreux de prêtres et de lévites en vêtements blancs : *Erat autem sacerdotum ac levitarum in albis vestibus non minimus chorus.*

« Il ne paraît pas qu'aucune autre couleur ait été admise jusqu'au IXe siècle : c'est ce qui ressort des *Vies des papes* (*Lib. Pontif.*, in Leon. III, Greg. IV, Serg. II, Leon. IV, etc.), et ce qu'on peut voir plus clairement encore dans les images des souverains pontifes représentés en mosaïque dans la basilique de Saint-

Paul-hors-les-murs de Rome. Seulement les vêtements blancs étaient quelquefois ornés de bandes de pourpre ou d'or. (V. l'art. *Clavus*.)

« Dès le IXe siècle, d'autres couleurs furent peu à peu admises ; mais ce n'est qu'après le XIe que l'Église reçut définitivement les cinq couleurs dont nous nous servons aujourd'hui pour les ornements sacrés. Car le premier écrivain qui en parle est l'auteur du livre *De divinis officiis* (cap. *de sing. vestib.*), faussement attribué à Alcuin, mais que Mabillon assigne sûrement à l'époque où vivait cet écrivain (*Annal. ord. S. Benedict.*, sæc. IX, pars 1). » (Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.*, 2e édition, page 781.)

Martigny a raison pour le fond, mais il est trop absolu dans ses affirmations. Sans doute, le blanc est la couleur la plus ordinaire, et, partant, la couleur officielle et vraiment liturgique. Ainsi dans la mosaïque de Saint-Laurent-hors-les-murs (VIe siècle), le pape Pélage a la chasuble blanche. Cependant, j'ai vu dans les mosaïques mêmes plus d'une exception. A Saint-Ambroise de Milan (Ve siècle), dans la chapelle de Saint-Satyre, le mosaïste a donné à saint Ambroise une chasuble d'un rouge clair, et à saint Materne une chasuble jaune. A Rome même, la chasuble est en pourpre pour les papes Honorius et Symmaque (VIIe siècle), dans la mosaïque absidale de Sainte-Agnès-hors-les-murs.

Voici un argument plus concluant encore, puisqu'il se réfère à saint Grégoire. Ce pape fut peint avec son père et sa mère : le tableau a disparu, mais il en reste une copie, de grandeur d'exécution, faite au XVIe siècle et exposée sur un autel dans l'église Saint-Saba, à Rome. Gordien, père de saint Grégoire, y porte, en qualité

de régionnaire, la chasuble ou planète de couleur brune (1), sur la dalmatique, ainsi que le rapporte Jean Diacre : » Patris ejus indumentum fuit planeta castanei coloris et sub planeta dalmatica.» Cette chasuble est unie et sans ornements d'aucune sorte.

Quant à saint Grégoire, issu de l'ordre monastique, on peut très bien lui appliquer ce texte de saint Jérôme repoussant la soie : « Nos, quia serica veste non utimur, monachi judicamur. » (*Epist. ad Marcellam.*)

4. Le catalogue résume ce qui concerne saint Grégoire dans cet article : « 1° Carré de lin ouvré, ayant servi probabablement de *pectoral* à un vêtement liturgique, dalmatique ou chasuble; 2° fragment de chasuble, en grosse toile, avec un orfroi en laine de diverses couleurs, formant la croix en *tau*. Ces fragments, d'origine orientale et d'époque indécise, sont attribués par la tradition au pape saint Grégoire le Grand (VIe siècle.) »

IX.

LETTRE DE SAINT GRÉGOIRE.

(VIe *siècle.*)

1. M. Varisco, qui a eu si souvent la main heureuse dans ses recherches archéologiques, veut bien nous

(1) Nicéphore de Constantinople, écrivant à Léon III qu'il lui envoie des présents, dit dans l'ancienne traduction : « Nous envoyons à votre paternelle béatitude une « croix d'or, une robe blanche et une *penula* de couleur brune ». (Bona, *De la liturgie*, p. 388.)

signaler l'importante découverte qu'il a faite d'une lettre de saint Grégoire au milieu des liasses des archives capitulaires, qu'il a classées méthodiquement. Je lui en laisse tout l'honneur, comme il convient; aussi ce chapitre sera-t-il presque entièrement sien, me contentant de traduire ses notes explicatives.

Comme la notice des huiles, ce document précieux est écrit sur *papyrus* : un mot donc de cette matière, d'après un savant contemporain. Michon s'exprime ainsi dans son *Voyage religieux en Orient*, t. II, p. 267-268 : « Je trouvai dans la grande chaîne de la Judée, maintenant appelée *Saron*, une petite rivière... : elle était couverte sur ses deux rives d'une bordure magnifique de *cyperus-papyrus*. Ce beau végétal atteint une grande hauteur. Je cueillis quelques échantillons qui n'ont pas moins de trois mètres. Les *papyrus* étalaient leurs larges têtes rayonnantes. On sait que les anciens écrivaient sur l'enveloppe la plus délicate, qui entoure le pied du *papyrus*. C'est le seul endroit de la Palestine où croisse ce végétal. L'espèce que j'ai rapportée diffère sensiblement de celle qui se trouve en Sicile... On connaît le *papyrus* de l'Égypte... Il y a une autre station de *papyrus* indiquée à quelques lieues au levant de Damas. »

2. La lettre est très mutilée. Il n'en reste plus que l'adresse et un fragment,

L'envoi est ainsi conçu :

« ✠ Domno proprio.....
« primo omnium per..... »

Voici comment M. Varisco lit ce qui a survécu de la lettre pontificale :

« . . . . vestram primum omnium salutem et tranquillitatem vestram

optamus, domni petentes misericordiam, precantes ut de vita vestra semper gauderet ut et multa bona in perpetuum traderet. Illum enim rogamus celsitudinem vestram ut de causa nostra unde tibi semper. . . .
. . . ut . . . . ende necesse nobis fuit ut tibi deberemus, quia ve....... corde omni . . . . vel . . . . mittas proinde
. . . . . eo omn . . . .
. . . . »

3. L'authenticité paraît manifeste, d'après l'emploi du *papyrus* et le type de l'écriture. Une main moderne a ajouté au revers de la lettre cette appréciation, qui fait l'éloge de l'archiviste du siècle dernier, car c'est à ses soins pieux que nous devons la conservation d'un si précieux document, encore inédit : « Pars Brevis Apostolici, transmissi a B. Gregorio magno PP. regibus Theodelindæ et Agilulpho ejus marito, Regni Langobardorum possessoribus, in papiro exarati, et de anno 1717 huic cartæ affixi eo meliori modo quo potuit Archivista, dum in plurima frustula redactus repertus fuit in Archivio Ecclesiæ Collegiatæ S[t] Johis Baptistæ Modoetiæ (1). »

4. « Frisi, dit M. Varisco dans ses *Memorie della chiesa* « *Monzese*, *Dissertation* 2[e], p. 67 ,écrit : « Trovasi pure « nel nostro Archivio un notabile avanzo di papiro « scritto anch'esso con carattere longobardo, il quale da

(1) Dans une de ses lettres, saint Grégoire se plaint d'avoir à s'occuper constamment des affaires des Lombards, au point d'être plutôt leur évêque que celui des Romains : « Sicut peccata mea merebantur, non Romanorum, sed Longobardorum episcopus factus sum. » (Lib. I, *Epist.* 3, *ad Johann. ex cons. et patr.*)

« alcune lettere che ancora appajono ci dà un' idea di « Breve Apostolico. »

« Je me permets de faire quelques observations sur ce passage de Frisi :

« 1° Ce *papyrus* n'est pas écrit en caractères lombards, mais avec les caractères ordinaires aux *papyrus* latins; ils sont plutôt petits et semblables à ceux employés sur le célèbre *papyrus* de Monza, qui contient la note des huiles envoyées de Rome à la reine Théodelinde.

« 2° Le peu de mots qui reste ne suffit pas à indiquer un bref. Au contraire, ce pourrait plutôt être un fragment de l'*epistola gratiosa* dont parle Morigia, écrivain du XIVe siècle : « B. Gregorius per quemdam vene« randissimum clericum, nomine Johannem, multas « sanctas infinitas reliquias cum epistola gratiosa ad « sanctum oraculum in Modoetia sanctissimæ reginæ « Theodelindæ mandavit. » (Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, tom. XII, p. 1071, 1093.)

« En examinant les lettres écrites par saint Grégoire à la reine Théodelinde et aux autres souverains, je constate qu'il n'employait jamais le titre de *Celsitudo*, mais toujours ceux de *Gloria* et *Excellentia*, tandis que *Celsitudo* est usité par le roi des Goths Reccarède dans une lettre qu'il écrivait à saint Grégoire. Je relève cette expression dans les œuvres de ce pape, d'après les Bénédictins, édition de Venise, 1744, p. 978: « Peto tuam Celsitudinem nos sacris tuis litteris aureis, « opportunitate reperta, exquirere. » Dans l'*Index sententiarum*, ajouté par les éditeurs à la suite des lettres de saint Grégoire, on lit ces trois définitions :

« *Celsitudo*, honoris titulus quo Papa a Rege compellatur.

« *Excellentia*, honoris titulus quo utitur Gregorius erga Reges, Reginas, Exarchos et alios summæ dignitatis viros.

« *Gloria vestra*, titulus honoris quo Gregorius compellat Reges et Imperatores, Magistros militum, Patricios, Præfectos, Advocatos seu Scholasticos, Erogatores et Feminas illustres. »

5. J'ai demandé que ce précieux débris fût soigneusement encadré, mis sous verre et exposé dans le trésor : il a été fait droit immédiatement à ma requête. C'est pourquoi il se trouve porté au catalogue :

« Lettre écrite par le pape saint Grégoire à Agilulf, roi des Lombards (VIe siècle). »

X. Barbier de Montault.

(*A suivre.*)

CASSEROLE EN BRONZE

TROUVÉE DANS L'AMBRO

A Milan, au musée Bréra, dont l'organisation est si défectueuse et qui est si mal éclairé, se rencontrent les restes d'une statue en bronze plus grande que nature et datant de l'époque romaine. Elle a été découverte près de Monza en 1880; mais ce n'est pas d'elle qu'il s'agit dans ce travail, aussi dois-je me borner à la signaler. L'objet dont j'ai à m'occuper est bien plus intéressant et beaucoup mieux conservé, c'est une casserole en bronze, trouvée dans l'Ambro. Avec sa poignée longue de $0^{m}16$, elle mesure $0^{m}29$, son diamètre est de $0^{m}135$, sa profondeur de $0^{m}09$.

Le métal est battu et épais d'environ un quart de centimètre.

Le vase est arrondi par le bas, ce qui ménage une transition gracieuse entre la panse et le rebord qui lui sert de base : un léger filet torique contourne la partie supérieure, ornée, à un centimètre au-dessous de la tranche et sur toute sa circonférence, d'un large bourrelet déprimé sur les bords et décoré d'enroulements avec têtes de clous, sur deux rangs, en saillie.

La poignée, rapportée, se termine à son point de jonction, de chaque côté, par une tête d'oiseau dont les plumes et les yeux sont parfaitement marqués. Les becs longs et forts indiquent que c'est parmi les oiseaux d'eau que l'ouvrier a cherché son modèle.

Sur le plat de la poignée, rétrécie vers le milieu et décorée sur toute sa longueur et sur chaque bord d'un étroit filet creux, est fixé un génie les ailes éployées ; il souffle dans une syrinx et a environ un centimètre de relief. A ses pieds, près d'un arbre, est couché un bouc. L'extrémité libre de la queue est formée de quatre têtes de cygnes gracieusement enroulées.

La flûte dans laquelle souffle le génie et le bouc couché à ses pieds ne laissent aucun doute sur la catégorie de divinités à laquelle appartient ce génie, c'est bien certainement un Faune, quoiqu'il n'ait ni cornes ni pieds de bouc ; ce qui s'explique, d'ailleurs, par le texte suivant : « Ce dieu (Faune) s étant manifesté de diverses manières, on conçut l'idée de plusieurs Faunes qui sont représentés moitié hommes, moitié boucs et avec des cornes (1). »

La qualification de *patère* ne convient pas au vaisseau que je viens de décrire : « la *patère*, en effet, est un vaisseau de forme circulaire et peu profond, et servant à contenir des liquides et non des solides, par conséquent, à boire, non à manger, mais employé plus particulièrement pour faire des libations. On versait le vin dans la *patère*, d'où on le répandait, soit sur la tête des victimes, soit sur l'autel. Les *patères* de qualité

(1) Theil. *Dictionnaire de Biographie, Mythologie, Géographie anciennes*, édition 1865, V° Faunus.

inférieure étaient en terre, les plus précieuses en bronze, en argent et quelquefois en or, richement ornées et d'un beau travail; quelquefois elles avaient une poignée, le plus souvent elles en manquaient (1). »

La *patère*, d'ailleurs, accompagne presque toujours le *præfericulus*, ainsi qu'en font foi les bas-reliefs des stèles funéraires.

Le vase de Monza se rapprocherait davantage de la *capis*, mais il n'appartient pas davantage, du moins par sa forme, à cette catégorie d'ustensiles. La *capis*, en effet, « est destinée à puiser dans un vase plus grand, et, à cet effet, munie d'une poignée ou d'un manche au moyen duquel on la saisissait (2). »

Je maintiens donc l'expression de *casserole*, à laquelle je me suis tout d'abord arrêté, et cela d'autant plus facilement que je trouve des similaires.

M. Jules de Laurière, secrétaire général de la Société française d'Archéologie, n'a-t-il pas, en effet, au Congrès de Vienne signalé « deux casseroles à queues, très bien conservées», et qui exhumées du sol viennois ont disparu avec beaucoup d'autres objets qu'il énumère (3)?

Il existe aussi au musée de Turin des vases analogues, mais en argent : ils me sont indiqués par Mgr Barbier de Montault.

(1) Rich, *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, col. 461.

(2) Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. 6e livraison, col. 896, V° Capis.

(3) *Congrès archéologique de France*, session de Vienne, 1879, p. 344.



Le musée de Dijon conserve une casserole, trouvée en 1853, et dont la queue, portant une inscription, a été publiée par M. Desjardins (1).

Enfin, et je m'en tiens à ce dernier exemple, M. de Caumont écrivait en 1867 : « Le musée d'Avignon s'est enrichi de deux pièces très intéressantes, pêchées dans le lit du Rhône, entre Arles et Tarascon. Ce sont des vases d'argent munis de poignées, comme nos casseroles, et affectant la même forme ; les poignées sont, comme les ouvrages de Berthouville, couvertes de sculptures. Tout porte à croire que ces vases ont appartenu au trésor d'un temple ou à quelque riche particulier (2). »

Cette dernière pensée pourrait, ce me semble, s'appliquer au vase de Monza, et il ne me paraît pas que ce soit trop s'aventurer que d'émettre l'avis qu'il puisse provenir d'un temple du dieu Faune.

Je ne saurais terminer cette note sans adresser publiquement des remerciements à M. l'abbé Aguilhon, chapelain de Sa Majesté le roi Humbert. Il est propriétaire de ce vase et a bien voulu, avec une grâce charmante, me le confier pour l'étudier et le faire photographier.

G. Callier,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

(1) *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. I, p. 424. — L'auteur est amené à citer cette casserole par une très importante étude sur la métallurgie gauloise.

(2) *Bulletin monumental*, tom. XXX, p. 222.

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Dans les deux séances du 30 juin et du 28 juillet 1882, ont été nommés membres de la Société :

MM.

1. Francis Maratuech, à Ferrières, par Puy-l'Évêque (Lot);
2. Antoine Deloncle, notaire, maire de Puy-l'Évêque;
3. Louis Delbreil, docteur en médecine, à Puy-l'Évêque;
4. Amédée Prady, à Grezols, par Puy-l'Évêque;

Présentés par M. Paul de Fontenilles.

5. Maurice d'Ainval, ingénieur civil, à Montpellier;

Présenté par le vicomte de la Hitte.

6. Bourgeois, percepteur des contributions directes, à Pierry (Marne);

Présenté par M. de Baye.

7. Henri Jadart, avocat, à Reims;

Présenté par M. Léon Palustre.

8. Régnier, à Gisors (Eure);

Présenté par M. Gaugain.

9. L'abbé Adolphe Gournay, à Courtonne-la-Ville (Calvados);

Présenté par M. l'abbé Porée.

Découverte d'une inscription romaine aux environs d'Oran. — L'inscription suivante récemment découverte à Abgal, près de La Moricière, entre Tlemcen et Sidi-bel-Abbès, a été communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par la Société archéologique de la province d'Oran :

AVR. ANTONINO
L. SEPT. SEVERI. P
PRO PRINCIPATV
STATVAM QVAM
POLLICITVS EST
SECVNDVM ACTA
PVBLICA P. VAL
LONGVS PRINCEPS
P. VAL. LONGI PR
INCIPIS F. POSVIT.

C'est-à-dire : « En l'honneur d'Aurelius Antoninus, père de Lucius Septimus Severus, et *à l'occasion du principat*, cette statue, *promise par acte public*, a été érigée par P. Valerius Longus, prince (de la Cité), fils de P. Valerius (également) prince (de la même cité).

Ce texte fait allusion à deux circonstances que l'histoire générale doit relever. Le personnage qui fait à Marc-Aurèle la dédicace d'une statue nous apprend que le monument avait été promis *par acte public*. Le renseignement est nouveau : c'est la première fois que nous voyons pris un engagement de la sorte. Autre circonstance à noter : l'engagement a été pris à l'occasion du *principat municipal* d'un certain P. Valerius Longus. Ce principat était spécial aux cités d'Afrique. Le Conseil des Décurions (*Curia*) avait une

mé par le groupe de la première dizaine ; le titre de *Decemprimi*. Le premier *Princeps Curiæ*, (le Premier de la ui portait à Rome le titre de remier (*dabat primus senten-* fils. Cette hérédité s'était

e dans la dignité de ongus s'était engagé à . Cela se passait vraisembla- Commode. Notre prince, on ne nes circonstances, ajourna l'exécution , ce ne fut seulement que sous le règne de ère (un empereur d'origine africaine), qui, pour des biens immenses de la famille des Antonins, s'était éclaré frère de Commode et l'avait fait réhabiliter, que Valerius Longus accomplit ses engagements.

Le premier architecte du palais pontifical d'Avignon. — M. Eug. Müntz vient de faire récemment à la *Société des antiquaires de France* une importante communication, relative au palais des Papes. Le premier architecte de cet immense édifice ne serait autre que maître Pierre Poisson ou Peysson (magister *Petrus Piscis* ou *Peysonnis*), natif de Mirepoix (Ariège). Dans les comptes consacrés aux archives secrètes du Vatican, on trouve plusieurs fois son nom depuis 1335, l'année qui suivit l'avènement du fondateur de l'édifice, Benoit XII, jusqu'en 1337. Il dirigea notamment la construction de la chapelle et de la tour du palais, d'un cabinet de travail pour le pape, et d'une salle d'audience.

Quant au tombeau de Benoît XII qui montre la statue couchée du pape mort sous un dais surmonté de nombreux clochetons, M. Müntz a également trouvé le nom du sculpteur auquel il est dû. Les mêmes comptes du Vatican (années 1342 et 1343) parlent à ce sujet d'un imagier pari-

sien jusqu'ici inconnu, maître Jean Lavenier. Tandis que les peintres employés par les papes d'Avignon étaient presque tous des Italiens, les architectes et les sculpteurs dont ils se servaient étaient le plus souvent des Français. Il y a là une preuve de la supériorité de la France, au XIVe siècle, dans l'architecture et la sculpture.

Découvertes gallo-romaines à Bayeux. — On nous écrit de Bayeux à la date du 12 août dernier :

Rue Laitière, la ville de Bayeux fait construire un hôtel des postes.

Dans les fouilles, à quatre mètres au-dessous du sol de la rue, on a trouvé des constructions romaines en brique d'une largeur d'environ cinquante centimètres ; ce mur en brique est revêtu d'un mur en pierre du pays, épais de près de deux mètres.

On suppose que ces murs ont servi à des thermes. On a retrouvé différents objets qui ont été transportés au musée de la ville.

Ceux qui voudront assister aux fouilles feront bien de se hâter de s'y rendre, car d'ici peu de temps, les fondations seront commencées, et pour leur construction on aura détruit le travail que l'on attribue aux Romains.

Il est malheureux que l'on ne puisse pas faire à Bayeux ce que l'on a fait à Paris, mettre les murs à nu et les conserver dans l'état où on les trouve.

La statue du duc Léopold à l'église Saint-Sébastien de Nancy. — Le 28 juin dernier on a présenté un fac-similé en peinture de la statue du duc Léopold destinée à figurer sur la façade de l'église Saint-Sébastien de Nancy, en pendant avec une autre statue représentant saint Sébastien lui-même.

Nous ferons d'abord une observation relative au choix

des personnages. Nous croyons que les piédestaux préparés de chaque côté de la façade de Saint-Sébastien et qui n'ont jamais supporté de statues étaient destinés à des statues de saints : les saints qui conviendraient pour cet emplacement seraient sans nul doute saint Sébastien et saint Roch. Ces deux saints, d'après toutes les traditions iconographiques, vont ensemble, et, de plus, la statue de saint Roch aurait l'avantage de rappeler la paroisse Saint-Roch, qui était située à peu de distance, à la place vulgairement encore appelée le coin de Saint-Roch.

Mais en supposant que l'on tienne, et il paraît que c'est une intention bien arrêtée, à faire figurer sur un des piédestaux la statue du duc Léopold, nous ne balançons pas à dire qu'il est impossible de mettre de l'autre côté la statue de saint Sébastien. C'est une chose qui ne se serait jamais vue de mettre à une façade d'église, sur la même ligne, le saint patron et un personnage non canonisé, fût-il le propre fondateur de l'église. Qu'on se rappelle les vitraux de nos anciennes églises, où le donateur est représenté à genoux, de plus petite dimension, au pied du saint qu'il a voulu honorer. Mettre sur la même ligne, à des places symétriques, saint Sébastien et le duc Léopold, nous paraît donc absolument inadmissible. Cela est si vrai qne la première idée avait été de mettre en pendant de saint Sébastien la statue de saint Léopold, archiduc d'Autriche, et non la statue de Léopold, duc de Lorraine.

Si donc l'on tient à représenter le duc Léopold lui-même, ce n'est pas saint Sébastien qu'il faut mettre de l'autre côté, mais le duc Charles III, fondateur de la Ville neuve et dont la statue équestre devait figurer sur la place du Marché. Une fois admis que la façade de Saint-Sébastien puisse servir à présenter aux regards la statue d'un des ducs qui firent le plus de bien à la Lorraine, pourquoi ne pas profiter de la même occasion pour offrir au duc Charles III, si oublié jusqu'aujourd'hui, une réparation bien méritée, de la part de la Ville neuve dont il est le fondateur?

C'est la seule solution logique; l'étranger pourra s'étonner de voir aux points culminants de la façade d'une église des statues de souverains; mais au moins ne sera-t-il pas porté à rire en voyant d'un côté un saint parfaitement à sa place, et de l'autre un duc, parfaitement respectable, nous en convenons, et dont la mémoire est en bénédiction chez les Lorrains, mais qui, de son vivant, eût été bien embarrassé de se trouver en parallèle avec le saint aux pieds duquel il s'est plus d'une fois agenouillé. Il ne manquerait plus qu'une niche pour mettre le bon et modeste Léopold tout à fait mal à son aise.

Quant au modèle exposé, notre première impression est que les épaules sont trop étroites : il faut donner plus d'ampleur au collet d'hermine du manteau ducal ; le corps va trop se rétrécissant en montant, du côté de la tête; le haut du corps est étriqué, au lieu de présenter un buste large servant de base à la belle tête de Léopold.

Évidemment les auteurs du projet désirent connaître l'opinion publique; c'est avant qu'il soit exécuté qu'il faut faire entendre les critiques. Les réserver pour quand il serait trop tard serait un mauvais procédé dont nous ne voulons pas être coupables; c'est à ce titre que nous nous permettons d'émettre notre avis motivé; d'autres peuvent en faire autant; de la discussion des opinions naîtra la lumière, et l'on n'aura pas le regret de voir une œuvre importante et dispendieuse compromise pour ne pas avoir mis un discernement assez judicieux dans le choix même des personnages que l'on veut représenter.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Archéologie grecque, par Max. Collignon. Un volume in-8° de 368 pages et 141 gravures. Paris, A. Quantin. Prix : 3 fr. 50.

L'Anatomie artistique, par Mathias Duval. Un volume in-8° de 336 pages et 77 gravures. Id.

La Mosaïque, par Gerspach. Un volume in-8° de 272 pages et 68 gravures. Id.

La Peinture hollandaise, par Henry Havard. Un volume in-8° de 288 pages et 92 gravures. Id.

Sous le nom de *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*, M. A. Quantin, dont l'esprit d'initiative n'est jamais en défaut, vient d'entreprendre la publication d'une centaine de volumes spécialement destinés à combler une des lacunes de notre éducation. Car, ainsi qu'on l'a souvent remarqué, dans le programe des études dites libérales, pas la plus petite place n'est réservée aux questions d'art. Il semblerait vraiment que la Grèce, par exemple, n'a lieu d'être fière que de ses littérateurs et de ses guerriers. Les admirables génies qui, des côtes de Sicile à celles d'Asie-Mineure, ont élevé tant de monuments justement célèbres ne comptent absolument pour rien. Tout un côté du développement de l'esprit humain est négligé, et, quoi qu'on dise, de cette façon on ne saurait pénétrer dans la vie d'un peuple, juger du degré de sa civilisation.

Depuis quelque temps, il faut bien le reconnaître, les idées semblent s'être un peu modifiées sur ce point important, et le temps n'est pas éloigné sans doute où l'on voudra connaître les arts des différents peuples en même temps que leur langue et leurs actions héroïques. Or c'est à préparer cette révolution que tend précisément la bibliothèque dont nous parlions tout à l'heure. Suivant l'expression de M. Havard, « elle crée le livre qui pourra, en maint endroit,

suppléer au professeur absent et même, au besoin, aider à former ce dernier, en lui apprenant ce qu'on attend de lui et ce qu'il doit avant tout observer et retenir pour être à même d'enseigner. »

Naturellement M. Quantin n'a pas oublié les traités généraux sur chaque matière, et c'est avec impatience que, pour notre part, nous attendons la publication des volumes confiés à la haute compétence de MM. Guillaume, de Ronchaud, Paul Mantz, Henri Delaborde, Chipiez, Ph. Burty et Bourgault-Ducoudray. Ils auront pour titres : *Précis de l'histoire de l'art, la Sculpture, la Peinture, la Gravure, l'Architecture, l'Ornementation et la Musique*. Mais en attendant, voici quatre ouvrages réservés à des subdivisions dont il est inutile de faire valoir l'importance. Si tout le reste est aussi bien justifié, il n'y aura pas à se plaindre, et nul ne trouvera trop considérable le nombre de volumes annoncés.

Le soin de parler de l'*Archéologie grecque* a été confié à M. Collignon, qui déjà s'était fait avantageusement connaître par un *Essai sur les monuments grecs et romains relatifs au mythe de Psyché* et le *Catalogue des vases peints du musée de la Société archéologique d'Athènes*. Nous n'insisterons donc pas sur ce que ce choix présentait de particulièrement heureux, et bien peu de gens, croyons-nous, eussent été capables de résumer avec autant de compétence tous les travaux auxquels la Grèce a donné lieu en différents pays. Du reste, chaque chapitre est précédé des plus nombreuses indications bibliographiques, et facilité est donnée à chacun de se procurer sur chaque sujet les informations dont il pourrait avoir besoin.

M. Collignon traite d'abord des origines de l'art grec, ce qui l'amène à étudier les magnifiques découvertes de M. Schliemann, tant sur l'emplacement présumé de l'ancienne Troie que sur l'acropole de Mycènes. Puis il passe en revue les influences orientales, qu'il divise en phéniciennes, égyptiennes, assyriennes et lydo-phrygiennes. Ce premier livre se termine par un chapitre sur l'art

homérique et l'art au VII[e] siècle, où nous remarquons ces mots : « En même temps que la trace des origines orientales s'atténue et s'efface, les tendances opposées du génie dorien et du génie ionien s'accusent davantage. Mais, en dépit de ces différences, il y a un caractère commun à toute la race hellénique; c'est un instinct supérieur de la beauté, servi par les qualités les plus rares ; c'est aussi une foi invincible dans son génie, qui lui inspire, avec le sentiment de sa force, le dédain de tout ce qui n'est pas grec. »

Le deuxième livre, consacré à l'architecture, débute par un chapitre sur les monuments gréco-pélagiques, où nous sommes ramenés de nouveau à Mycènes. Vient ensuite une longue dissertation sur les ordres grecs, leurs origines, leurs principes. Il semblerait, d'après ce que dit M. Collignon, — et c'est là sa découverte la plus nouvelle et la plus précieuse, — que primitivement le métal seul ait été employé pour la confection des chapiteaux corinthiens. Il en voit une preuve dans l'évidement des feuilles d'acanthe, ainsi que dans tout le travail de refouillement auquel chaque détail a donné lieu. D'ailleurs jusqu'à Rome on trouve des particularités précieuses qui confirment cette opinion. « L'ordre intérieur du panthéon d'Agrippa, par exemple, était formé de colonnes corinthiennes ornées de chapiteaux d'airain; et le portique élevé en 147 avant Jésus-Christ, par Cn. Octavius, après sa victoire sur Persée, était, au dire de Pline, appelé corinthien, parce que les chapiteaux des colonnes étaient d'airain. »

Ces préliminaires achevés, M. Collignon porte d'abord son attention sur l'architecture religieuse, la plus propre à faire juger du sain emploi des ordres. A ce sujet, il consacre une dissertation fort intéressante à l'éclairage des temples hypètres, où après avoir repoussé tous les systèmes proposés jusqu'à ce jour, même le plus récent, celui de M. Chipiez, il conclut à une solution non décisive encore de la question.

Mais laissons l'architecture, qui ne nous apprendrait rien

de bien nouveau relativement aux propylées et aux portiques, aux théâtres, aux odéons et aux stades, et abordons la sculpture, qui a fourni à M. Collignon son plus vaste champ d'étude. Après un aperçu sur les origines légendaires, en effet, il nous promène dans la Grèce insulaire et dans la Grèce continentale à la recherche des maîtres primitifs. Puis il aborde l'examen des écoles antérieures à la LXXX[e] olympiade, c'est-à-dire à l'année 460 avant Jésus-Christ. Les célèbres marbres d'Égine, aujourd'hui à Munich, appartiennent à cette époque éloignée. Avec eux, du reste, l'archaïsme a dit son dernier mot et nous entrons presque sans transition dans la période la plus brillante de l'art grec. C'est le temps où vivaient Kalamis et Myron, où Phidias et son école couvraient de leurs chefs-d'œuvre les murailles du Parthénon. Le Péloponèse n'était pas demeuré étranger à ce mouvement, ainsi que le prouvent les sculptures d'Olympie, récemment exhumées des alluvions de l'Alphée par les soins du gouvernement allemand. Seulement Pæonios, à qui était dû le fronton oriental, et Alcamènes, qui a déployé tout son talent dans le fronton occidental, se distinguent principalement par la science de la composition. L'espace est rempli avec un art achevé, et les personnages ont une vie et un mouvement qui donnent à chaque scène un aspect dramatique. En revanche, le style des figures est étrange, le travail rapide et négligé, de sorte que les maîtres indiqués, après avoir fourni la maquette de ces œuvres considérables, pourraient bien avoir laissé à des élèves le soin de l'exécution. Quant aux métopes, au nombre de douze, elles sont d'un maître inconnu. Elles représentaient les travaux d'Hercule et étaient placées sous la colonnade, au-dessus des portes du pronaos et de l'opisthodome. Celle que nous reproduisons ici montrait le héros grec assisté d'une des Hespérides et soutenant le monde sur ses épaules, tandis qu'Atlas lui présente les pommes d'or.

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de parler de la sculpture au temps de Scopas

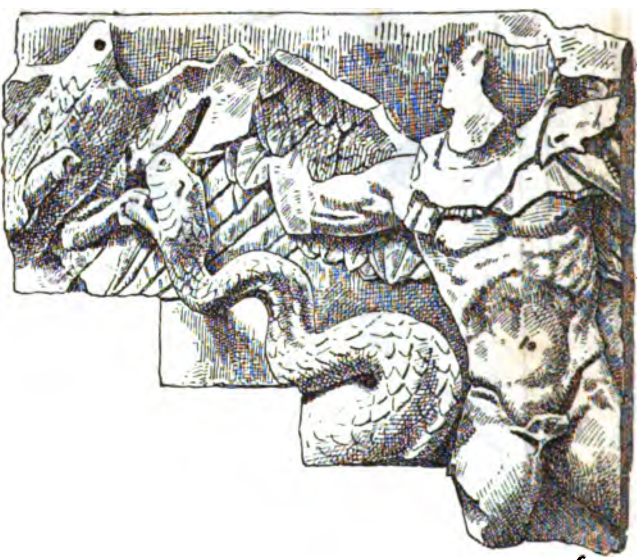
et de Praxitèle, mais nous devons au moins faire mention des marbres découverts en 1878 sur l'emplacement de l'an-



Métope d'Olympie.

cienne Pergame. « Il y a là, dit M. Collignon, une riche série d'œuvres originales, qui renouvellent une partie de l'histoire de l'art grec; ces sculptures décoraient l'autel gigantesque consacré à Jupiter et à Minerve par le roi Eumène II (197-159 av. J.-C.).

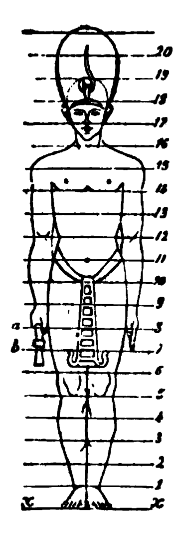
« L'autel était porté sur un immense soubassement quadrangulaire ; un escalier, conduisant à la plate-forme, entamait profondément une des faces du soubassement, sur le haut duquel courait une colonnade ionique doublée d'un mur. L'autel était ainsi entouré de trois côtés par une enceinte à ciel ouvert, formant une vaste salle. Outre les statues posées sur la colonnade, deux frises composaient la décoration sculpturale; l'une se développait le long du mur de la colonnade, près de l'autel; l'autre, tout extérieure, décorait le soubassement.



Fragment de la Gigantomachie (grande frise de l'autel de Pergame).

« Le sujet de la grande frise qui mesure $2^{m},30$ de hauteur, est la Gigantomachie; cette vaste composition se

déroulait autour du soubassement de l'autel et suivait même les faces de la large tranchée ouverte pour la construction de l'escalier : les plaques de marbre diminuaient de hauteur à mesure que s'élevaient les degrés; ainsi la figure que nous donnons montre clairement sur une de ces plaques les morsures des marches. La scène est d'un effet grandiose : les dieux de l'Olympe luttent contre les Géants, dont les uns sont anguipèdes, tandis que les plus jeunes ont la forme humaine; combat acharné où les draperies



Le canon égyptien.

volent, où les corps s'enlacent et où les serpents qui terminent les cuisses des Géants se tordent et s'enroulent, mordant avec une fureur impuissante les boucliers des dieux. »

Comme appendice à tout ce qu'il avait dit de la sculpture, M. Collignon a naturellement consacré un chapitre aux figures de terre cuite. L'attention avait été trop attirée en

ces derniers temps sur cette branche de l'art pour qu'il n'en fût pas ainsi, et chacun a pu admirer soit au Louvre, soit dans des collections particulières, quelques-unes des adorables statuettes de Tanagra. Enfin l'auteur parle des vases peints, de la numismatique et de la glyptique, des bronzes et des bijoux, achevant de donner un tableau aussi complet que possible de ce magnifique développement du génie grec qui n'a jamais eu son pendant dans le monde entier.

Nous nous sommes si longuement étendu sur l'ouvrage de M. Collignon qu'à peine pouvons-nous dire quelque chose de celui de M. Mathias Duval. Cependant rien d'intéressant comme les vingt-cinq leçons que nous trouvons réunies sous ce titre : *Précis d'anatomie à l'usage des artistes*. Elles apprennent tout ce qu'il est utile de connaître tant en ostéologie ou étude des os, qu'en myologie ou étude des muscles. Chemin faisant l'auteur parle aussi des *canons*, ce qui l'amène à dire que, pour l'anatomiste, il n'y a pas de *canon absolu*, c'est-à-dire de système de proportion applicable à tous les sujets, aussi bien à ceux de petite qu'à ceux de grande taille. Quoi qu'il en soit, il est bon de connaître le dessin d'une figure égyptienne, divisée par des lignes transversales en dix-neuf parties (coiffure non comprise) qui a servi à M. Charles Blanc pour prouver que, d'après le canon égyptien, la longueur du doigt médium se trouvait dix-neuf fois dans la hauteur de la taille. Peut-être ce canon a-t-il été adopté par les artistes grecs, et Polyclète, qui avait composé (au rapport de Pline et de Cicéron) un *Traité des proportions* avec un modèle de marbre connu sous le nom de *Doryphore*, n'a peut-être eu d'autre système que le canon égyptien. Toujours est-il qu'on retrouve dans nombre de figures antiques cette proportion de dix-neuf fois le doigt médium dans la hauteur du corps, et que sur l'Achille, par exemple, la hauteur totale n'excède que de 2 millimètres celle de la longueur du médium multiplié par 19.

Le troisième volume de la collection Quantin est consacré

à la peinture hollandaise, c'est assez dire qu'il échappe presque entièrement à notre appréciation. Nous ne trouvons



La sentence inique de l'empereur Othon.

guère à parler, en effet, que de deux tableaux commandés en 1468, par les magistrats de Louvain, à Thierry Stuerbout ou Bouts, dit vulgairement Thierry de Harlem. Le sujet

qu'ils représentent est emprunté à la chronique de Godefroy de Viterbe, écrite au XIIe siècle. Pendant un voyage que



La châtelaine prouve l'innocence de son époux.

l'empereur Othon III fit en Italie, sa femme s'éprit d'un gentilhomme de la cour, qui, marié lui-même à une femme

qu'il aimait, repoussa les avances de sa souveraine. Au retour de son mari, la princesse accusa le gentilhomme d'avoir voulu abuser d'elle, et sur cette dénonciation qu'aucune preuve ne confirmait, l'empereur fit décapiter le gentilhomme, qu'il croyait coupable. Cependant sa veuve vint en appeler à l'empereur de sa propre sentence et offrit de démontrer son innocence par l'épreuve du feu. Son désir ayant été accepté, elle tint dans la main une barre de fer rouge sans en ressentir le moindre mal. Vaincu par ce miracle, l'empereur se mit à la discrétion de la veuve, qui voulut d'abord l'obliger à mourir lui-même pour venger l'innocent; mais qui finit par se contenter du trépas de l'impératrice, laquelle fut brûlée vive.

« Ces deux tableaux, qui sont à tous égards des morceaux d'un intérêt capital, dit M. Havard, furent commandés au peintre pour orner la salle de justice de l'hôtel de ville, à Louvain. Ils devaient servir d'enseignement aux magistrats et les préserver de toute répression irréfléchie. Aujourd'hui, après avoir passé par la collection du roi Guillaume II de Hollande, ils font partie du musée de Bruxelles. »

L. P.

(*A suivre*).

Quelques sculptures de la collection du cardinal de Richelieu, aujourd'hui au musée du Louvre, par Louis Courajod, in-8°, Paris, Champion.

M. Courajod a horreur des attributions fausses, et toutes ses recherches, depuis quelques années principalement, n'ont pour but que de rendre à chacun ce qui lui appartient, *suum cuique*. Les rectifications qu'il a déjà faites au catalogue du Louvre sont nombreuses, et tout porte à croire que sa tâche est loin d'être terminée. Pour le moment, à propos de sculptures provenant des collections du cardinal de Richelieu, il dispute à Francheville le beau buste en bronze et marbre de Jean de Bologne. Le maître très secon-

daire dont la manière est à la fois sèche, étroite et maigre, ainsi que le démontrent ses œuvres authentiques conservées dans les musées de Paris, ne peut avoir exécuté un portrait d'une expression si calme et si sereine, d'un rendu si large et si sûr. « Il faudrait une preuve en due forme, dit M. Courajod, pour faire honneur de cette souple et libre sculpture à l'auteur du froid et prétentieux *Orphée*, du *David* distrait et pédant, des esclaves maniérés et tortillés du piédestal de la statue de Henri IV. »

Au nom de Francheville on nous propose, avec beaucoup de vraisemblance, de substituer celui de Jean de Bologne lui-même, qui nous aurait de la sorte transmis ses propres traits. Mais cette attribution, dépourvue de garantie documentaire, n'est point faite à son tour pour mettre fin au débat, et l'on pourrait tout aussi bien voir, dans le buste en question, une œuvre de Pierre Tacca, le plus éminent parmi les successeurs du grand artiste douaisien.

En second lieu, M. Courajod nous entretient de trois bustes remarquables figurant les rois Henri II, Charles IX et Henri III. Leur exécution est fixée historiquement entre les années 1574 et 1578, ce qui rend assez étonnant l'air de jeunesse donné au second prince.

Le travail de M. Courajod, bien que le titre soit à peu près semblable (*Notes sur les collections des Richelieu*, numéros de juillet et août, 1882), n'a rien de commun avec celui publié récemment par M. Bonnaffé dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Nous pouvons même ajouter qu'il est antérieur en date, bien qu'il ait paru postérieurement. C'est ce qui résulte du dépôt fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 25 juillet dernier.

L. P.

Le directeur-gérant : Léon Palustre.

Impr. Paul Bousrez, 5, Rue de Lucé. — Tours.

INSCRIPTIONS POINTILLÉES

SUR

OBJETS VOTIFS EN BRONZE

(*Suite.*) (1)

XII.

PATÈRE VOTIVE DE VISIGNOT (Côte-d'Or).

(*Musée de Saint-Germain-en-Laye.*)

Une patère, trouvée depuis plusieurs années à Visignot, et acquise par le musée de Saint-Germain, porte le long du manche une inscription que M. Héron de Villefosse a déchiffrée et lue de la manière suivante (2), en la signalant à la Société des Antiquaires de France, dans sa séance du 16 novembre 1881 :

DEO · ALISANV · PAVLLINVS
PRO · CONTEDOIO · FIL · SVO
V · S · L · M

Deo Alisanu, Paullinus, pro Contedoio fil(io) suo, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

(1) Voir *Bulletin monumental*, 1882, p. 242-268.

(2) *Bulletin des Antiquaires de France*, 1881, p. 279.

La disposition des lignes est motivée par l'échancrure des bords du manche; une feuille de lierre termine la deuxième ligne; une autre feuille, élégamment montée sur un pédoncule et attachée à une portion de la tige de l'arbrisseau, est visible au-dessus des dernières lettres de la première ligne. Ces deux ornements sont tracés finement avec la pointe d'un burin, et non pas pointillés comme les lettres de l'inscription.

Ce manche de patère est remarquablement identique, pour la forme et la décoration, à celui de la patère de Couchey, dont nous avons rapporté l'inscription plus haut, à notre § VIII.

DOIROS · SEGOMARI
IEVRV · ALISANV

Par cette nouvelle découverte on se trouve aujourd'hui en possession de deux *ex-voto*, l'un gaulois, l'autre latin, tous deux consacrés au même dieu Alisanos. L'emploi de la forme *alisanu*, dans les deux textes, prouve, comme nous l'avions précédemment indiqué, que les Gaulois terminaient en *u* le datif des mots que le latin provincial traitait de la même manière. Or, comme ces mots sont, en latin, ou de la deuxième déclinaison, comme *Iu*(*v*)*au*, datif de *Iuvavum*, ou de la quatrième déclinaison, comme *adventu*, pour *adventui*, sur une inscription de Bavai (1), comme *aspectu*, *concubitu* pour *aspectui*, *concubitui*, dans Virgile (2), on en conclura que le datif *alisanu* fait remonter à un nominatif gaulois *Alisanos*, de la deuxième déclinaison, ou *Alisa-*

(1) Desjardins, *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai*, p. 16, pl. I.
(2) Cfr. Aulu-Gelle, *Noct. Attic.*, IV, 16.

nus. de la quatrième. Je penche pour cette dernière alternative, à cause de l'analogie des mots *taranus*, *garanus*, tandis que je maintiens dans la deuxième déclinaison *Anvallonnacu* pour *Anvallonaco*, comme tous les mots en *acus*, *acum*.

La comparaison des deux textes épigraphiques de Couchey et de Visignot prouve aussi que le mot *ieuru* comporte l'idée votive exprimée par la formule *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*), et qu'on ne saurait lui attribuer le sens de *fecit* (1). Il est curieux de constater qu'Adolphe Pictet, qui avait d'abord reconnu avec raison le sens votif de *ieuru*, lorsqu'il traduisait l'inscription de Couchey par *Doiros*, *Segomari* (*filius*), *vovit Alisano* (2), y a renoncé quelques années après, puisqu'il a modifié sa traduction de la manière suivante : *Doiros Segomari* (*filius*) *fecit Alisano* (3).

Notez le nom gaulois nouveau *Contedoius*.

XIII-XIV.

PATÈRES VOTIVES DE MANDEURE.

(*Musée de Besançon.*)

Dans un fort intéressant travail publié par M. Auguste Castan sur les antiquités récemment découvertes

(1) Cette proposition se trouve développée dans notre « *Explication d'une inscription céramique gauloise renfermant un nouveau verbe.* » (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1880, p. 256.)

(2) *Essai sur quelques inscriptions en langue gauloise*, 1859, p. 46.

(3) *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, dans la *Revue archéologique*, tome XV (1867), p. 399.

à Mandeure (1), j'ai le plaisir de rencontrer le signalement de deux petits monuments qui rentrent dans la catégorie de ceux dont j'étudie ici le groupe. Ce sont deux manches de patères en bronze étamé, portant chacun une inscription votive en lettres pointillées.

Comme les dessins qui accompagnent la notice du savant bibliothécaire de Besançon sont soigneusement exécutés, j'userai de la faculté qu'il accorde par ce moyen à son lecteur pour lui suggérer une lecture différente en quelques points de celle qu'il a proposée.

L'une des inscriptions se compose de deux parties; la première est en ligne droite le long du manche :

DEAE BELL

La deuxième partie est disposée en cercle fermé autour du trou de suspension percé à l'extrémité :

SCANTRVS OXTAI FIL

Les lettres N et T forment une ligature.

Le développement de l'épigraphe est donc :

Deae Bell(onae), Scantrus, Oxtai(i) filius.

Scantrus est, je crois, un nom gaulois nouveau ; peut-être a-t-il quelque rapport de dérivation avec *Scantilla*, cognomen de Manlia Scantilla, femme de l'empereur Didius Julianus.

Une inscription de Luxeuil, publiée d'abord par Bourquelot (2), et vérifiée par M. Desjardins (3), avait

(1) *Revue archéol*, tome XLIII (1882), p. 264-274, pl. VIII.

(2) *Inscript. antiq. de Luxeuil et d'Aix-les-Bains*, page 35, (extr. des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXVI, 1862).

(3) *Les Monuments des thermes romains de Luxeuil*, p. 35 (extr. du *Bull. monum.*, t. XLVI, 1880).

fait connaître le nom *Oxtaia*, forme féminine dont le masculin *Oxtaius* nous est révélé par la patère de Mandeure. Bourquelot s'était demandé si *Oxtaia* n'était pas une altération de *Octavia;* je crois que ce nom est absolument gaulois. En effet, par le rapprochement des mots PIXTILOS et PICTILOS, DIVIXTVS et DIVICTA, ATEXTORIX et ATECTORIX, VENEXTOC et VENNECTIS, LVXTIIRIOS et LVCTERIVS, tous empruntés à des monuments épigraphiques et numismatiques, j'ai démontré ailleurs (1) que la notation XT équivaut à CT. La substitution systématique du X (*chi* grec) à la place du C dans ce groupe de consonnes, semble donc indiquer que les Gaulois aspiraient la gutturale devant le T dans certaines circonstances. Ceci posé, il est clair que OXTAIVS = OCTAIVS. Or, le nom *Octaius* est certainement dérivé du mot gaulois *octo-s* qui entre comme premier terme dans la composition des noms de lieu *Octo-durum* et *Octo-gesa*.

J'arrive maintenant à la deuxième patère de Mandeure. L'inscription est disposée en forme de T sur le manche, les deux premières lignes, vers la naissance du manche et dans le sens de la largeur, la troisième dans le sens de la longueur :

COBEIE
V · S · L · M
DECANTILLA

(1) *Découverte d'une inscription gauloise à Paris*, p. 9 (extr. de la *Revue archéol.*, t. XXXV (1878), p. 100).

Cobei(a)e v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) Decantilla.

Le *a* est omis, suivant un usage fréquent dans la terminaison du génitif et du datif des noms féminins en *a*. La formule votive *v. s. l. m.* ne se trouve pas toujours nécessairement à la fin ; c'est ce qui a lieu ici comme dans d'autres inscriptions, par exemple à Aix en Provence :

MERCVRIO
V · S
PRISCILLA

(Gibert, *le Musée d'Aix*, 1882, p. 67.)

MERCVRIO
V · S · L · M
SEX · ANNIVS
SEVERVS

(Muratori, *Thes. vet. insc.*, p. 45. n° 11.)

Cobeia est une divinité nouvelle à enregistrer dans le panthéon gaulois. Quant au nom de la dédicante, *Decantilla*, il apparaît aussi pour la première fois. Cette patère a donc un intérêt exceptionnel.

XV.

BASE VOTIVE DE LŒNINGEN, GRAND-DUCHÉ D'OLDENBURG.

Une petite base, ayant vraisemblablement servi de support à une figurine absente, a été découverte, en avril 1875, à Lœningen, près du village de Marren (grand-duché d'Oldenburg), dans un laraire renfermant des statuettes de Mars. Cet *ex-voto* en miniature (1) n'a

(1) *Jahrbücher des Vereins von Altherthumsfreunden im*

que 0m025 de largeur sur 0m035 de hauteur ; il se compose d'un dé carré, avec soubassement et corniche. Sur l'une des faces on lit en lettres pointillées :

VIC · DICCIVS
CAMICCI
V S L M

Un point marqué au milieu du D lui donne l'apparence du caractère connu des celtologues sous le nom de *d* barré, ou mieux, *dhêta* gaulois (1). Le voisinage des figurines de Mars ne laisse aucun doute sur le sens de l'abréviation VIC ; il s'agit d'une dédicace à la Victoire. La lecture est donc :

Vic(toriae), *Diççius*, *Camicci* (*filius* ou *libertus*), *v(otum)* *s(olvit)* *l(ibens)* *m(erito)*.

Je crois que les noms *Diccius* et *Camiccius* ou *Camiccus*, apparaissent pour la première fois dans la nomenclature gauloise.

XVI.

PLAQUE VOTIVE DE NIMES. (*Perdue.*)

Cet objet, découvert en 1740, a fait partie du cabinet de Boudon, de Saint-Jean-du-Gard ; on ignore ce qu'il est devenu. Nous ne pouvons le décrire que d'après les paroles des antiquaires nîmois, Séguier et Ménard, qui l'avaient vu.

Rheinlande (Société des Antiquaires du Rhin), t. LVII (1867), Bonn, p. 67 ; cfr. *Verhandlungen der Berliner anthropologischen Gesellschaft*, 1875, p. 92.

(1) *Revue archéologique*, XLII (1881), p. 379.

« Cette antique, trouvée dans les décombres de la Fontaine, consiste en une petite plaque de cuivre jaune, qui a un pouce sept lignes de hauteur et deux pouces de largeur, sans y comprendre deux saillies en queue d'hirondelle, qui sont sur cette largeur et qui ont chacune sept lignes de long. L'épaisseur de la plaque est d'environ une demi-ligne. Sur chacune des saillies est un trou de deux lignes de diamètre, dans lequel se plaçoit un tenon qui servoit à tenir la plaque attachée. Le carré de cette pièce contient l'inscription suivante. Les lettres sont battues, presque effleurées et sans profondeur, formées même avec une négligence et une irrégularité qui ressentent le bas-empire : »

DEO
NEMAVSO
VALERIA
PROCILLA

A ces renseignements donnés par Ménard (1), nous ajoutons ceux que Vincens et Baumes (2) prétendent avoir empruntés à Séguier, mais qui ne se retrouvent pas dans les papiers de ce dernier (3).

(1) *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, t. VII, 1758, p. 183.

(2) *Topographie de Nîmes et de ses environs*, p. 571.

(3) Le regretté Émile Germer-Durand en avait en vain cherché la trace dans les manuscrits de Séguier conservés à la bibliothèque de Nîmes; il n'eût pas manqué d'en faire la citation; or, je suis assuré qu'il ne l'a pas faite, car il me communiquait à revision et à correction toutes les épreuves de son *Corpus* épigraphique nîmois, qui figurera dans la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, de dom Vaissette.

« Nous la (cette inscription) répétons ici, à raison de la note de Séguier qui l'accompagne. Elle est sur une petite lame de cuivre jaune trouvée dans les fouilles de la Fontaine de Nîmes et conservée dans le cabinet de M. Boudon, de Saint-Jean-du-Gard. La lame a un quart de ligne (un demi-millimètre) d'épaisseur. On y voit encore un des tenons de cuivre rouge qui l'attachoient. Les A n'ont point de traverse. Les lettres paraissent battues, sont fort mal faites, et n'ont presque point de profondeur. »

La provenance nîmoise de cet *ex-voto*, consacré par Valeria Procilla, donne à penser qu'il peut avoir existé des liens de parenté, plus ou moins éloignés, entre la dédicante et un personnage de la Narbonnaise, C. Valerius Procillus, mentionné plusieurs fois par César comme son hôte, son ami, son interprète en langue gauloise. Il ne faut cependant pas attacher à ce rapprochement plus d'importance qu'il ne convient, car le cognomen *Procilla* n'est pas rare ; on le trouve même associé au même nom gentilice *Valeria*, dans une inscription de Dalmatie (1) :

VALERI
O · OCLATI
NO · AED · $\overline{II}$
VIR · Q · Q · VA
LERIA · PRO
CILLA · F · PA
TRI · V · V · F

Notre *ex-voto* nîmois doit être ajouté à la liste des quatorze inscriptions retirées des fouilles de la Fontaine,

(1) *Corp. Inscr. Latin.*, t. III, 3138.

liste dressée par MM. Aurès et Albin Michel, dans un mémoire très étudié (1). Il est à remarquer que toutes ces inscriptions sont votives; il n'y en a pas moins de six consacrées à Nemausus, sans compter les noms d'autres divinités, les Mères Namausiques, les Nymphes, la Victoire, Vénus, Minerve, Jupiter Heliopolitanus.

XVII.

PLAQUE VOTIVE DU GRAND SAINT-BERNARD.

(*British Museum*, *Londres*.)

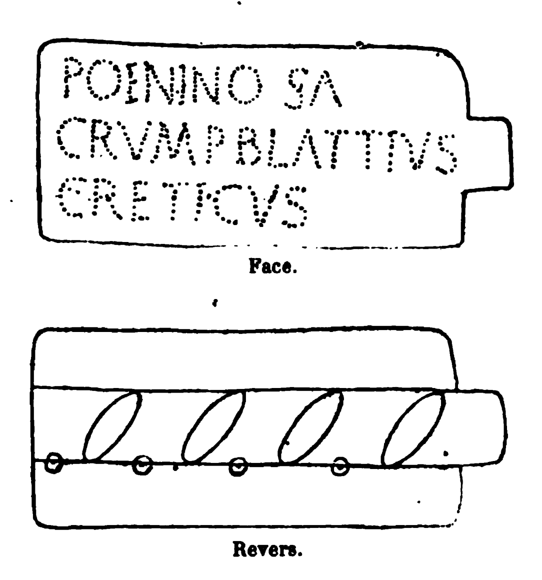
Des fouilles exécutées en diverses circonstances aux abords de l'hospice du grand Saint-Bernard ont mis au jour trente-deux tablettes votives, plus ou moins complètes, consacrées à Jupiter Pœninus, le dieu tutélaire des voyageurs qui avaient à accomplir le périlleux passage des Alpes Pœnines. Un seul de ces petits monuments est d'argent, les autres sont de bronze, conservés pour la plupart (vingt-six) dans le petit musée de l'Hospice (2). M. Carlo Promis, qui a publié toute la série, en indique sept comme pointillés (3); ce sont ceux auxquels M. Mommsen a donné les nos 6863, 6866, 6872, 6874, 6876, 6883 et 6886, dans le tome V du *Cor-*

(1) *Essai de restitution de l'inscription antique des bains de la Fontaine*, 1882, p. 57-61.

(2) M. Édouard Aubert, membre de la Société des Antiquaires de France, en a exécuté des moulages en cire à modeler qu'il a donnés au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale. (*Revue archéologique*, t. V, 1862, p. 79.)

(3) *Antichità di Aosta*, 1862, p. 66, 67, 68, 69, 71, 76.

pus Inscriptionum Latinarum. L'un d'eux, le n° 6866, passait pour perdu depuis longtemps; les épigraphistes apprendront avec satisfaction qu'il a trouvé un asile assuré au musée Britannique, à Londres, où, grâce à l'obligeance de M. Cecil Smith, j'ai pu l'examiner de près et constater qu'il avait été toujours inexactement publié. Il convient donc de le signaler à nouveau.

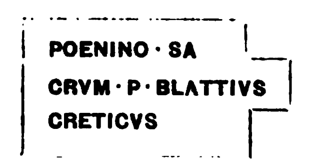


Face.

Revers.

C'est une petite plaque rectangulaire de bronze, ayant une longueur de 0m057 et une hauteur de 0m026. L'un des petits côtés porte une saillie de 0m005 sur 0m009. L'une des faces est étamée et partagée en trois zones égales par deux traits gravés parallèlement aux longs côtés. Quatre petits annelets de 0m003 de diamètre ont leurs centres sur l'une de ces lignes et alternent avec un nombre égal de petites ellipses oblique-

ment inscrites dans la zone médiane. Sur la face opposée on lit, en lettres pointillées, une inscription de trois lignes :



Poenino sacrum, *P(ublius) Blattius Creticus.*

Le livret-catalogue du musée (1) en donne sommairement l'indication suivante : « Label inscribed with a dedication to [Jupiter] Pœninus by P. Blattius Creticus. This was doubtless attached to some votive object. Length, 2 1/2 inches by I inch. *H.* » Par cette lettre *H*, indice de provenance, il faut entendre la collection d'antiquités formée par sir William Hamilton, alors qu'il était ambassadeur à la cour de Naples. Elle a été publiée par Hancarville, et l'*ex-voto* en question y figure en vignette (2) ; c'est un croquis médiocre, dessiné de fantaisie, et avec des dimensions exagérées ; l'inscription y a été fautivement mise sur deux lignes :

POENINO SACRVM
P BLATTIVS CRETICVS

Ce dispositif défectueux a été subséquemment reproduit dans tous les recueils épigraphiques.

(1) *British Museum. A guide to the bronze room in the department of greek and roman antiquities*, 1871, p. 46.

(2) *Antiquités étrusques de Naples*, tome I (1766), p. XXIV de la préface, et p. 175.

XVIII.

CARTEL AVEC JAMBE VOTIVE, DE PROVENANCE INCONNUE.

(*British Museum*, *Londres.*)

Le musée Britannique possède une plaque quadrangulaire, munie de deux ailettes en queue d'aronde et percée de deux petits trous; l'un, vers le milieu du bord supérieur, livre passage à une maille de chaînette de suspension; l'autre, vers le milieu du bord inférieur, est traversé par une maille à laquelle est suspendu un simulacre de jambe humaine; le long du mollet s'étend un mince bourrelet qui descend jusqu'à la cheville et contourne le bas de la jambe. Il semble que l'artiste ait voulu représenter une *ocrea* ou κνημίς, armure de jambe. Longueur de la plaque, 0^{m}065; hauteur 0^{m}042; longueur de la jambe, 0^{m}046.

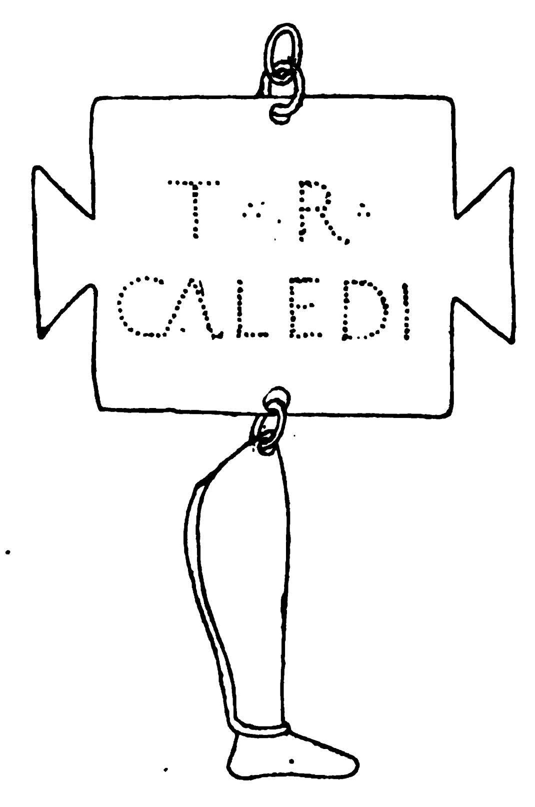
Le cartel présente, sur l'une de ses faces, une inscription en lettres pointillées, bien formées et hautes de 0^{m}007 :

T · R ·
CALEDI

Au premier abord, il semble que les lettres T · R · sont les initiales du prénom *T(itus)* et d'un nom gentilice tel que *Roscius*, *Rubellius;* mais je crois qu'ici, et l'on en verra tout à l'heure la raison, ce sont plutôt les sigles des mots *tiro r(etiarius)*, comme dans une liste gladiatoriale de Venosa (1) où on les lit à la suite

(1) Mommsen, *Inscr. Reg. Neap.* 737; Wilmanns, *Exemp. inscr.* 2604.

du nom du gladiateur Julius ; leur signification se déduit des abréviations analogues inscrites dans le même texte, T · MVR et T · M = *tiro murmillo*, T · THR = *tiro threx*, T · SAG = *tiro sagittarius*, T · GALLV = *tiro gallus*.



On sait d'ailleurs que très souvent la qualification professionnelle est placée en vedette au commencement des inscriptions relatives à des gladiateurs. En conséquence, je lis :

t(ironis) r(etiarii) Caledi, sous-entendu *donum* ou *votum*,

c'est-à-dire : « offrande, ou vœu de Caledus, rétiaire novice. »

Quant au nom de *Caledus*, il est connu par les légendes de monnaies gauloises CALIIDV et CALEDV–SENODON. La présence d'un pareil nom sur la plaque et le travail de ce bronze donnent à penser qu'il provient du nord-est de la Gaule. C'est l'offrande d'un gladiateur pour la guérison d'une blessure reçue à la jambe ; la divinité n'est pas mentionnée, mais on peut croire que c'était un dieu médical, Esculape ou Apollon. Cette jambe en bronze nous remet en mémoire les jambes votives en pierre, avec inscriptions consécratives, découvertes à Essarois et aux sources de la Seine (1).

L'absence d'un nom de divinité ou d'une formule votive, ne saurait enlever à la plaque de Caledus son caractère d'*ex-voto*. Par analogie, cette conclusion me paraît également applicable à deux cartels de forme semblable et portant chacun une inscription de deux lignes, en pointillé, de mêmes dimensions et de même style que la précédente. Sur l'un des cartels on lit :

CVRSOR
RET

Cursor, ret(iarius), sous-entendu *dat* ou *votum solvit libens merito*.

Une chaînette de suspension, encore fixée par ses extrémités aux ailettes, était manifestement destinée à

(1) H. Baudot, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, 1843, p. 117-118, 1853, pl. VII, f. 3. — Flouest, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 4e trimestre 1881, p. 252.

attacher le cartel à un autel ou à une statue de divinité, dont les attributs étaient sans doute assez caractéristiques pour que le dévot ne crût pas nécessaire de la nommer.

Cet objet a été découvert à Langres, dans la branche de jonction contre la tour Navarre; il existe en original et en fac-similé au musée de Langres (voir pages 80 et 86 du *Catalogue* de 1873); un très bon dessin en a été publié dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1878, p. 240, par M. Héron de Villefosse, avec commentaire.

L'autre cartel, conservé à Naples, au musée Bourbon (1), provient de Pompéi. On y lit, au-dessus d'une couronne et d'une palme :

RET
SECVNDI (*I superposé à D, en ligature*)
couronne palme

c'est-à-dire *rei(tarii) Secundi*, sous-entendu *donum* ou *votum*.

Une chaîne de suspension est attachée au milieu du bord supérieur du cartel; au bord inférieur est suspendue, par un anneau, une autre petite plaque façonnée en forme de *parma*. Sur ce bouclier, la couronne et la palme se trouvent reproduites entre une épée courte et un trident. Or le trident était, avec le filet, *rete*, l'arme caractéristique du rétiaire, tandis que son adversaire, le threx ou le murmillo, était armé de l'épée. Les ornements du petit bouclier symbolisent donc la victoire d'un rétiaire nommé Secundus sur un threx ou un murmillo, victoire qui a motivé la consé-

(1) Bajardi, *Museo Borbonico*, t. IV, pl. 29, f. 3. Mommsen, *Inscr. Reg. Neap.* 6305, 9.

cration de cet objet, peut-être à Hercule qui présidait aux luttes de la palestre et de l'amphithéâtre.

L'ex-voto de Secundus donne excellemment la réplique à celui de Caledus; de part et d'autre c'est la même disposition des trois parties matériellement constitutives, la chaîne, le cartel épigraphique, et le symbole votif, figuré ici par un bouclier, là par une jambe chlamydée. Les deux objets s'expliquent l'un par l'autre dans leurs moindres détails; il n'est pas jusqu'à la rédaction symétrique de leurs étiquettes qui ne confirme notre précédente interprétation des sigles T · R quand on la met en regard de l'abréviation RET.

XIX

MAIN VOTIVE D'HERCULANUM.

(*Musée de Naples.*)

Parmi les antiquités d'Herculanum conservées au Musée de Naples, on remarque une main droite de bronze (1), dont le pouce, l'index et le médius sont étendus, les deux autres doigts fermés. L'extrémité de l'avant-bras est percée d'un petit trou, apparemment destiné au passage d'une chaîne ou d'un fil de suspension. Le long de l'avant-bras et sur la surface externe, on lit, à partir du pouce, l'inscription pointillée :

N · EGNAT · C · L
ANAVOS

N(umerius Egnat(ius), C(aii) l(ibertus), Anavos, sous-entendu *dat* ou *dedit*.

(1) Roux et Barré, *Herculanum et Pompéi*, t. VI, p. 185, pl. 94. Mommsen, *Inscr. Reg. Neap.*, 2389.

L'orthographe archaïque *Anavos* pour *Anavus* était encore en usage au commencement du Ier siècle de notre ère, d'après le rapport de Quintilien.

Cet objet paraît être une simple offrande de piété plutôt qu'un ex-voto pour la guérison d'une main malade; le geste figuré par l'extension des trois premiers doigts est celui de la personne qui priait, *porrigit dextram et ad instar oratorum conformat articulum; duobusque infimis conclusis digitis, ceteros eminus porrigit.* (Apulée, *Metam.*, II, 12.)

XX.

MOULE DE PLATEAUX VOTIFS PROVENANT DES ENVIRONS DE MILAN.

(*British Museum*, *Londres.*)

Pour terminer cette série d'objets épigraphiques relatifs au culte, je mentionnerai un grand plateau creux, en forme d'assiette, trouvé entre Conegliano et Coneda, près de Milan. Il a été sommairement publié par M. Mommsen dans le *Corp. Inscr. Latin.*, t. V, n° 8796. En voici la description d'après l'examen que j'ai pu en faire chez MM. Rollin et Feuardent, avant qu'il fût acquis par le British Museum où je l'ai revu.

C'est un plateau circulaire, légèrement concave, ayant un diamètre de 0m140. A l'intérieur on lit une inscription disposée en lettres pointillées rétrogrades sur trois lignes, qui ont respectivement pour hauteur 0m030, 0m017 et 0m015 :

Q · CARMINIVS
OPTATVS
LARIBVS

Q(uintus) Carminius Optatus, Laribus.

La disposition rétrograde des lettres indique que l'inscription n'était pas destinée à être lue sur le plateau lui-même, mais sur quelque autre objet en matière plastique qui en aurait reçu l'empreinte. Pour cette raison, je me crois fondé à le considérer comme un moule servant à la fabrication de plateaux votifs.

La forme bombée de ce moule le rendait apte à façonner des *patellae* en argile destinées à supporter les pains et les gâteaux offerts aux dieux Lares, lesquels étaient, en conséquence, familièrement appelés *Dii Patellarii*, comme nous l'apprenons par un vers de Térence (*Cistellaria*, II, 1) :

Dii me omnes, magni, minutique et patellarii
Faxint !

ROBERT MOWAT.

NOTE

SUR

UNE BAGUE BYZANTINE

Le musée de Palerme possède un rare et précieux bijou byzantin, qui est de nature à exciter la curiosité de ceux qui étudient ce qu'on est convenu d'appeler *les arts industriels*.

C'est une bague trouvée, il y a peu d'années, près de Syracuse ; elle est ornée de figures et porte une inscription grecque. Je ne l'ai pas vue et je n'en connais l'existence que par deux articles qui en donnent une très courte description, s'étendant seulement un peu plus sur un des sujets qui y sont représentés (1). J'ai fait une démarche pour avoir quelques renseignements nécessaires, mais elle est restée sans résultat. Néan-

(1) Di un anello bizantino di oro con figure a niello del museo nazionale di Palermo, lettera del P. Giuseppe Romano con una avvertenza da Antonino Salinas. Palermo, 1878. — *Estratta dall' archivio storico siciliano*. Anno III, fasc. I. 1878.

Antiquities in the museum at Palermo by Bunnel Lewis. Tirage à part, accompagné d'une planche, sans aucune indication d'origine.

moins, je me suis décidé à rédiger et à publier cette note, qui aura, j'espère, son utilité.

L'anneau est en or, circulaire à l'intérieur, taillé à facettes à l'extérieur, de façon à former huit parties planes, larges chacune de sept millimètres. Sept facettes forment chacune un cadre renfermant un sujet de l'Évangile, dont les figures taillées dans le métal sont remplies d'une substance de diverses couleurs. M. Salinas, qui donne ces détails, désigne ainsi les sujets : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Adoration des Mages, le Baptême, l'*Ecce homo*, les saintes femmes au tombeau, et dans tout cela une vingtaine de personnages qui n'ont pas plus de vingt-cinq millimètres. Sur la huitième facette est un médaillon circulaire faisant corps avec l'anneau et qui en dépasse les bords comme une pierre précieuse ou un chaton. Sur ce médaillon trois personnage en pied, fabriqués comme les précédents, mais d'une dimension un peu plus grande, représentant le Christ couronnant un empeur et une impératrice. Enfin, sur le bord même du médaillon est gravée et niellée cette inscription :

✠ ΟϹΩΠΑΟΝΕΥΔ ΟΚΙΑϹΕϹΤΕΦΑΝΟϹΑϹΗΜΑϹ

Relativement à la partie technique du travail, je comprends que l'inscription puisse être justement appelée une nielle, les caractères étant gravés et remplis d'une matière noire; mais pour ce qui est des figures que l'on dit niellées et remplies de matières de diverses couleurs, n'y aurait-il pas là un travail d'émaillerie?

Sur la planche qui accompagne l'article de M. Lewis, l'anneau est représenté déployé, en sorte qu'on peut voir tous les sujets, puis l'inscription est gravée à part.

Cependant si l'inscription paraît reproduite avec soin et exactement, il n'en est pas de même pour ce qui est des figures ; la reproduction en est tout à fait informe, et il faut avoir une certaine habitude des images religieuses byzantines pour y reconnaître les sujets désignés.

Examinons-les en détail.

Annonciation : — l'ange parle à Marie occupée à filer. — *Visitation :* — les deux saintes s'embrassent; de chaque côté, un détail d'architecture indique que cette scène se passe dans une maison. — *Nativité du Christ :* — on devine le lit sur lequel est couchée la Mère de Dieu. — *Adoration des Mages :* — la sainte Vierge, vue de profil, est assise tenant l'enfant Jésus, les trois Mages arrivent à la suite l'un de l'autre vêtus d'une courte tunique et coiffés d'un bonnet.— *Baptême :* — le Christ plongé dans l'eau, saint Jean d'un côté, deux anges de l'autre. — *Ecce homo :* — le Christ recouvert d'une longue robe, entre deux personnages, vêtus d'une courte tunique et coiffés d'un bonnet ou d'un casque. — Dernier sujet : *le tombeau du Christ*, édicule avec fronton triangulaire, deux saintes femmes d'un côté, un ange de l'autre, qui leur apprend la résurrection du Sauveur.

On voit que cette suite fait mémoire de l'incarnation du Christ, de sa manifestation, de sa passion et de sa glorieuse résurrection. Mais il faut remarquer que le crucifiement ne s'y trouve pas et que la passion n'est rappelée que par la scène d'humiliation qu'il n'est pas tout à fait exact d'appeler l'*Ecce homo*. Est-ce à dire pour cela que l'anneau aurait été confectionné à une époque où la crucifixion n'était pas encore représentée? Je ne le pense pas. La raison doit en être tout simple-

ment que l'usage de représenter la crucifixion parmi les sujets figurés ayant rapport au Christ ne s'est pas établi tout d'un coup d'une façon générale et absolue.

Sur un sarcophage du musée de Latran on voit, au milieu, la croix triomphale, figure mystique de la résurrection, ayant à ses côtés des scènes de la passion, parmi lesquelles le sujet du Christ bafoué par un soldat. Jésus est vêtu d'un manteau comme un personnage de distinction, une couronne de laurier est au-dessus de sa tête, un soldat lève le bras, comme pour montrer cette couronne, et il semble dire : *Salut, roi des Juifs.* (Saint Jean, ch. XIX.) Plus tard, on représenta Jésus sur la croix, chez les Latins, nu, avec une ceinture autour des reins, comme à la porte de Sainte-Sabine à Rome, sur un ivoire du British Museum de Londres, sur une peinture de Narbonne, dont parle Grégoire de Tours; chez les Grecs, vêtu d'une grande robe, comme dans l'*Évangéliaire syriaque* de la Laurentienne, à Florence, sur des fioles de Monza, etc. Cependant, sur des monuments un peu plus récents offrant des suites de sujets relatifs au Sauveur, le crucifiement ne se voit point : il en est ainsi sur un ivoire d'Oxford, publié dans les *Annales archéologiques*, t. XX, (p. 118), IXe S.

Dans l'iconographie grecque on ne voit pas, que je sache, le sujet que les Latins ont représenté, surtout dans les temps modernes, avec le titre *Ecce homo.* Le *Guide de la peinture* décrit successivement les sujets suivants : *Pilate se lave les mains et prononce la sentence ; — la flagellation ; — le Christ bafoué ; — le Christ portant la croix ; — le crucifiement du Christ.* Le sujet du Christ bafoué, — ὁ ἐμπαιγμός, la moquerie, — est ainsi désigné : « Le Christ nu, revêtu seulement d'une

chlamyde de pourpre, une couronne d'épines sur la tête et un roseau dans la main droite ; tout autour des soldats se moquent de lui, les uns s'agenouillent, d'autres lui frappent la tête avec le roseau (1). » On voit ce sujet avec le même titre sur un reliquaire apporté à Venise par le cardinal Bessarion, et conservé aujourd'hui à Vienne, en Autriche (2). Sur la porte en bronze de la cathédrale de Bénévent, dont les sujets sont de style byzantin, on voit le Christ revêtu d'un manteau de dignitaire, entre quatre individus qui plient le genou et le saluent par dérision. C'est, en définitive, un sujet analogue qui paraît être figuré sur l'anneau de Palerme.

Je reviens maintenant au médaillon. L'inscription dont il est entouré contient quelques fautes d'orthographe, elle doit être lue ainsi : ὡς ὅπλῳ εὐδοκίας ἐστεφάνωσας ἡμᾶς. C'est le dernier verset du cinquième psaume de David : (*Domine*) *ut scuto bonæ voluntatis coronasti nos*. Le mot εὐδοκία qui se trouve en plusieurs endroits de l'Écriture sainte et est le nom d'une sainte martyre de Samarie, vénérée par les Grecs le 1er mars, a fait penser tout naturellement que la bague a pu être portée par une impératrice de ce nom. Ce n'est qu'une présomption qu'il est difficile pour ne pas dire impossible de résoudre, plusieurs impératrices ayant porté ce nom. Néanmoins, il n'est pas tout à fait inutile d'examiner la question.

Je ne fais que nommer les impératrices Eudoxie, femmes d'Arcadius, Théodose le Jeune et Valentinien III,

(1) Paul Durand, *Guide de le peinture*, p. 194.

(2) Schioppalalba. *In perantiquam sacram tabulam... dissertatio*. Venetiis, 1767.

empereurs au v[e] siècle. Vient ensuite Eudoxie, femme d'Héraclius I[er] (610-641), dont on a des monnaies frappées en Sicile. L'empereur Constant, leur fils, mourut dans cette île.

Une des femmes de Constantin Copronyme, couronnée en 769, s'appelait Eudoxie. Comme c'était à l'époque des iconoclastes, il est peu probable qu'elle ait mis à son doigt l'anneau en question. Michel III (Flavius), mort en 867, Basile le Macédonien, mort en 886, Léon le Sage, mort en 911, et Romain II, mort en 963, eurent aussi des femmes du même nom (1). Enfin j'arrive à une Eudoxie bien connue, fille de Constantin Dalassène, surnommée *Macrembolitissa*, mariée avant 1035 avec Constantin Ducas, qui devint empereur en 1059. Un reliquaire conservé à Moscou, que j'ai déjà mentionné (2), représente cette princesse et Constantin couronnés par le Christ. Elle épousa plus tard (1068) Romain Diogène, et un bel ivoire qui ornait autrefois un manuscrit de la cathédrale de Besançon, et qui est aujourd'hui au cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale de Paris, les représente également couronnés par le Christ en pied. Ces deux personnages sont encore représentés de même sur un plomb publié par Marchand et sur une monnaie d'or publiée par de Saulcy (3).

(1) La femme de Romain II était une Italienne, qui fut surnommée Eudoxie par les Grecs.

(2) *Bulletin monumental*, 1877, p. 115.

(3) L'ivoire est reproduit dans le *Thesaurus veterum diptychorum*, de Gori et Passeri, t. III, les *Familiæ Byzantinæ* de Du Cange, les *Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 197, le *Trésor de glyptique et de numismatique*, la *Revue archéologique*, etc. Le plomb est gravé avec soin dans les *Mélanges*

Ces documents ont leur importance et doivent être pris en considération. Cependant ils ne prouvent pas que ce soit la *Macrembolitissa* qui est représentée sur l'anneau, car on connaît d'autres exemples de couronnement du couple impérial au même siècle. Michel VII Parapinace, fils d'Eudoxie Dalassène (1071-1078), et sa femme Marie sont représentés ainsi sur un des émaux qui ornent un tableau de la Vierge vénérée au Caucase, et Nicéphore Botaniate (1079-1081), ainsi que la même Marie, devenue son épouse, sont encore représentés de même sur une des peintures d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale : j'ai déjà mentionné ces documents dans l'article du *Bulletin monumental* cité plus haut.

On voit que toutes ces images de couronnement du couple impérial sont du XI[e] siècle. J'ignore si on en connaît d'antérieures, je n'en vois pas sur les médailles, et je ne puis citer que l'ivoire du musée de Cluny où le Christ bénit l'empereur d'Allemagne, Othon II et sa femme Théophano, fille de l'empereur de Byzance, Romain II. Le mariage de ces deux têtes couronnées eut lieu à Rome en 972, c'est-à-dire un siècle environ avant Eudoxie Dalassène. L'ivoire de Cluny a toutes les apparences d'une œuvre byzantine. Le mélange de mots latins parmi les mots grecs dans les inscriptions ne doit pas nous embarrasser, c'était encore assez l'usage à cette époque. Il est très grossier, c'est vrai, et bien inférieur à celui de Romain IV, que je viens de citer, cependant je n'en conteste pas l'authenticité et

de numismatique, de Marchand, 1818, lettre 4[e], et la pièce d'or dans la *Numismatique byzantine* de M. de Saulcy, pl. XXV, n° 4.

je présume qu'il a été exécuté par quelque artiste médiocre, faisant partie de la colonie grecque qui a séjourné pendant environ deux siècles sur les bords du Rhin (1).

Un siècle environ avant Théophano, Eudoxie, femme de Basile le Macédonien, était peinte en tête du beau manuscrit des *Homélies* de saint Grégoire de Nazianze (Bibliothèque nationale, n° 510), mais seulement accompagnée de ses deux fils (2).

Aux époques plus rapprochées, la coutume de représenter le couronnement paraît avoir été constante et je puis donner pour exemple un monument dont l'exécution grossière accuse certainement la fin de l'empire. C'est un coffret en ivoire, conservé à Rome dans le musée du collège romain. Sur le couvercle, on voit le Christ imposant les mains sur les deux têtes couronnées. Au-dessous deux nobles personnages, homme et femme, se tiennent debout, la tête inclinée, les mains élevées.

Une inscription grecque, d'assez mauvais goût, accompagne ces figures, elle dit : « O Christ, bénis les époux qui sont nos maîtres. Les époux qui sont leurs esclaves t'en supplient selon leurs mérites. Empereur, ton âme est un coffret rempli de dons précieux, un vase

(1) Un témoignage authentique de cette colonie est un psautier grec manuscrit, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne, ayant appartenu autrefois à l'église de Saint-Géréon de Cologne. Les psaumes sont précédés et suivis de pièces qui prouvent que ce livre servait aux offices du rit grec. Une de ces pièces est un canon pascal allant de 1077 à 1120. (Nessel, *Catalogus Bibliothecæ Cæsareæ Vindobonensis*, t. I, p. 147.)

(2) Du Cange. *Familiæ Byzantinæ*, p. 139.

qui renferme des trésors divins, et toi aussi, ô Reine, le tabernacle de ton cœur est un coffre rempli de biens qui nous sont venus de l'étranger, car tu es une épouse digne de ton noble époux. »

Ce coffret est, en outre, orné de sujets représentant l'histoire de David, accompagnée d'inscriptions (1). Aurait-il été offert à un empereur portant le nom du roi-prophète? Je ne vois guère que David Comnène, empereur de Trébizonde, mort en 1462, à qui il pourrait être attribué. L'exécution grossière des sculptures concorderait assez avec cette époque.

Je ne connais aucun autre anneau que je puisse mettre en parallèle avec celui de Palerme (2), mais je puis, à l'occasion, parler d'un petit objet que j'ai aperçu dans une des vitrines du Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale de Paris, parce que ces deux monuments ont quelques rapports entre eux, soit à cause de leurs minimes proportions, soit à cause des sujets dont ils sont ornés. Je n'ai pas tenu ce petit objet dans mes mains et je ne l'ai vu qu'imparfaitement, aussi bien j'en emprunte la description au catalogue, rédigé par M. Chabouillet.

(1) Le texte grec des inscriptions de ce coffret a été publié par J.-O. Westwood : *A descriptive catalogue of the fictile ivories*. London, 1876, p. 355.

(2) Cependant je puis rappeler un anneau appartenant à M. Drury-Fortnum, publié dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi, 1881, p. 120, édit. française. Il est à huit facettes, non circulaire à l'intérieur et sans chaton. L'une de ses faces est ornée d'un monogramme du Christ et les sept autres d'une victoire ailée. Mais ce petit monument est d'une époque bien antérieure à celle de l'anneau de Palerme.

« Cylindre chrétien. — N° 974.

« Douze sujets de l'histoire de Notre-Seigneur sculptés en relief et divisés en deux registres :

« Premier registre : 1° l'Annonciation ; 2° la Visitation, avec l'inscription MP ΘY (Mère de Dieu) ; 3° la Crèche (1) ; 4° Sujet effacé, avec l'inscription MP ΘY (2) ; 5° le Baptême, avec les sigles IC XC ; 6° la Transfiguration.

« Deuxième registre : 1° Entrée à Jérusalem ; 2° la Flagellation ; 3° le Crucifiement ; 4° la Mise au tombeau ; 5° la Résurrection ; 6° l'ange apparaît à la Madeleine. — Pâte de verre. Hauteur 32 millimètres.

« Ce monument offre un exemple peut-être unique, mais au moins très rare, de l'application aux usages chrétiens de la forme du cylindre si longtemps employé pour les amulettes des religions orientales. Dans l'état de conservation très imparfaite du cylindre, il est difficile de lui assigner une date ; cependant nous serions tenté de le croire antérieur au VIII[e] siècle et originaire de la Mésopotamie, c'est-à-dire des contrées où on fabriquait de toute antiquité des monuments analogues. »

Je suis loin de partager l'opinion de M. Chabouillet au sujet de ce petit monument qui n'a, selon moi, aucun rapport avec les cylindres assyriens. Il est de forme bexagone et représente, dans autant de compartiments, douze sujets, moitié sur un premier registre, moitié sur un second, plus douze bustes d'apôtres sur une bordure qui peut passer pour un troisième registre. Fabriqué vers le XIII[e] siècle, à en juger par la forme de quelques lettres des inscriptions, il représente les *Douze fêtes de*

(1) On veut dire la Nativité.

(2) C'est sans doute la Présentation ?

Notre-Seigneur, composition que les Grecs ont depuis longtemps l'habitude de peindre, sculpter, émailler, etc. J'en ai déjà dit un mot dans le *Bulletin monumental* (1); j'y reviens pour ajouter quelques détails et indiquer certaines variantes que j'ai remarquées.

Il y a dans l'*Anthologie grecque* (2) certaines épigraphes chrétiennes d'Agathias le Scholastique (VI[e] siècle) qui, selon la remarque très admissible de Jacobs, le savant éditeur du texte, ont été composées pour être inscrites sur des tableaux ou des manuscrits. Parmi ces épigraphes j'en remarque un certain nombre formant ensemble un groupe des *douze fêtes*. Voici leurs titres: *L'Annonciation*, *la Visitation*, *la Nativité du Christ*, *les Mages*, *la Rencontre* (*Purification*), *le Baptême*, *la Transfiguration*, *Lazare*, *les Rameaux*, *la Pâque* (*la Cène*), *le Crucifiement*, *la Résurrection*.

La Visitation (ὁ ἀσπασμός, l'embrassement) est un sujet qui ne se trouve pas mentionné dans les ménologes grecs, cependant il doit être fait mémoire de cette fête à un certain jour. On voit encore aujourd'hui une ancienne chapelle qui, d'après la tradition, a été construite sur l'emplacement de la maison d'Élisabeth, où Marie a chanté le *Magnificat* (3). Il faut remarquer

(1) Article cité plus haut. J'ai fait dans cet article, la description d'un tableau de la sainte Vierge, orné d'émaux. Ce magnifique objet d'orfèvrerie byzantine a été, depuis, publié dans le *Tour du Monde*, 1880, p. 296. La reproduction est insuffisante et ne peut que donner une idée vague de l'ensemble du tableau.

(2) Traduction française (par Dehèque). Hachette, 1863, t. II, p. 88 et 89.

(3) *Guide de la Terre-Sainte*, par le frère Liévin, 2[e] édit., 2[e] partie, p. 8.

aussi que le ménologe grec fait mémoire au 2 juillet d'une fête en l'honneur de la sainte Vierge, dite le Dépôt en l'église des Blachernes, à Constantinople, d'un vêtement de la Mère de Dieu, et que l'évangile de ce jour est le récit de la visite à Élisabeth, avec le *Magnificat* tiré de saint Luc. On remarquera encore que ce même jour du 2 juillet a été choisi par l'Église latine, au XIVe siècle, pour la célébration de la fête de la Visitation. Nous retrouvons d'ailleurs ce sujet parmi les douze fêtes représentées sur un diptyque en ivoire du XIIe siècle qui a passé de la collection Germeau dans celle Basilewski (1) et sur la pâte de verre du cabinet de la Bibliothèque nationale.

Les Grecs ne font pas une solennité spéciale pour l'Adoration des Mages. Dans les ménologes avec figures, les Mages sont représentés le 25 décembre, dans le sujet même de la Nativité, ou bien à part et à la suite, comme au ménologe du Vatican.

La résurrection de Lazare est le sujet de l'évangile du samedi, veille des Rameaux. Sur les portes (exécutées à Constantinople au XIIe siècle) de Saint-Paul-hors-les-murs de Rome, parmi les *Douze fêtes* qui y étaient représentées, il n'y avait pas la Résurrection de Lazare,

(1) Darcel. *Catalogue raisonné de la collection Basilewski*, n° 60. La même collection contient, sous le n° 57, une plaque d'ivoire qui formait une feuille de diptyque, ou recouvrait un des côtés d'un manuscrit; six des Douze fêtes y sont sculptées, ce sont : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, la Présentation, le Baptême et la Résurrection de Lazare. Le travail de ce fragment, d'un style byzantin très prononcé et sans inscriptions, indique assez qu'il a dû être exécuté au XIIe siècle, sur les bords du Rhin, sous l'influence, au moins, des artistes de la colonie grecque de Cologne.

mais on y voyait la Descente de croix (1), qui est le sujet de l'évangile du samedi saint chez les Grecs. Sur ces mêmes portes, ainsi que sur l'ivoire Basilewski, où ne se trouve pas non plus le sujet de Lazare, on remarque l'*attouchement de Thomas*, et sur les deux monuments le sujet est intitulé : Των θυρων κεκλεισμένων (les portes étant fermées), mots tirés de l'évangile selon saint Jean (xx, 26), que l'on récite chez les Grecs, à l'office du premier dimanche après Pâques. Parmi les objets précieux qui avaient été apportés à l'abbaye de Clairvaux par les croisés, figurait un grand reliquaire de la vraie Croix muni de plusieurs volets ornés d'émaux. En lisant la description assez embrouillée de ce reliquaire faite à une époque où il n'était certainement plus intact, on peut reconnaître le groupe des *Douze fêtes du Seigneur* à peu près complet et y remarquer le sujet relatif à saint Thomas, mais alors avec le titre : ψηλάφησις (2), « l'attouchement. »

La Cène est la fête du jeudi de la grande semaine (jeudi saint). On voit cette fête parmi celles qui s'alignent dans la partie supérieure de la *Pala d'oro* (au-

(1) La Descente de croix est aussi parmi les Douze fêtes d'une agiothyride en argent du cabinet de la Bibliothèque nationale, jolie pièce, avec inscriptions grecques et la date 1673.

(2) Lalore. *Le Trésor de Clairvaux*, 1875, n° 60, pages 39 et 138. Sur ce même reliquaire on lisait près d'un crucifiement : ως σαρξ πεπονθας ως θεος παθων αφεις, « Comme homme tu as souffert, comme Dieu tu délivres par tes souffrances, » inscription qui se retrouve sur un ivoire de la Bibliothèque nationale de Paris, avec cette variante λυεις, au lieu de αφεις, qui ne change pas le sens. (*Trésor de glyptique et Catalogue Chabouillet.*)

dessous des grandes pièces ajoutées), de l'église de Saint-Marc de Venise (1). Ici, pour faire de la symétrie, il n'y a que onze fêtes ; cet arrangement se retrouve sur les iconostases et il y a quelquefois jusqu'à quinze fêtes, le Crucifiement est toujours au milieu.

Jean, évêque d'Euchaïtes (XIe siècle), donne une liste des *douze fêtes* dans ces quatre vers :

Εὐαγγελισμὸς, γέννα, κλήσεος θέσις,
χεὶρ Συμεὼν, Βάπτισμα, φως θαβορίου,
Λάζαριος ἐκ γῆς, Βαΐα, σταυροῦ ξύλον,
Ἔγερσις, Ἆρσις, Πνεύματος παρουσία.

C'est-à-dire : l'Annonciation, la Nativité, l'Imposition du nom (la Circoncision), la Présentation, le Baptême, la Transfiguration, la Résurrection de Lazare, les Rameaux, la Crucifixion, la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte (2).

La troisième fête est dénommée : l'Imposition du nom parce que l'évangile du jour dit : « Les huit jours étant accomplis pour que l'enfant fût circoncis, on appela son nom Jésus. » (Luc, II, 21.) Il s'agit donc de la fête que

(1) Cette Pala d'oro a été placée à Saint-Marc, sous le doge Ordelafo Faliero (1102-1117), dont l'effigie est au bas en pen dant avec celle de l'impératrice Irène, femme d'Alexis Comnène. La figure de cette Irène se voyait encore, mais loin de là, sur le retable de l'église de l'abbaye de Stavelot, près de Liège. (*Voyage littéraire de deux Bénédictins.*)

(2) Champollion-Figeac, *Dissertation sur une ancienne sculpture grecque*. Paris, 1811. (Extrait du *Magasin encyclopédique* de Millin. -- E. Miller.) *Manuelis Philæ Carmina*, t. II, p. 389.

les Grecs, comme les Latins, nomment la Circoncision et célèbrent le 1er janvier.

La quatrième fête n'est pas l'Épiphanie, comme le disait Champollion-Figeac, mais bien la Présentation de Jésus au temple, où Simon prit l'enfant dans ses bras et déclama le cantique rapporté par saint Luc. Les Grecs appellent cette fête la *Rencontre*.

Il est bon de remarquer que dans les vers de l'évêque Jean, les six premières fêtes sont des fêtes immobiles et les six autres des fêtes mobiles. Cette disposition symétrique se retrouve naturellement sur les monuments figurés, mais on rencontre des exceptions; comme aussi il se trouve parfois qu'il y a substitution d'une fête à une autre fête, sans qu'on puisse dire pour cela qu'il y ait suppression. A partir du XIIe siècle et surtout du XIIIe siècle, si j'en juge par les exemples que je connais, il paraît être d'habitude constante de terminer le groupe des douze fêtes par celle de la *Dormition* de la sainte Vierge, la même que les Latins nomment l'*Assomption*. Elle se voyait sur le reliquaire de Clairvaux, dont j'ai parlé plus haut. Manuel Philé, poète grec du XIVe siècle, a fait une pièce de vers sur un tableau en mosaïque, représentant les *Douze fêtes*, dont la dernière est la Dormition de la Mère de Dieu, et il y a justement dans le trésor du baptistère de Florence un tableau en mosaïque représentant la même suite de fêtes. On peut comparer texte et figures (1).

(1) E. Miller, *Manuelis Philæ Carmina*. 1855, t. I, p. 9, n° XXIV. — Gori et Passeri. *Thesaurus veterum diptychorum*, t. III, p. 328 (deux planches expliquées). Voyez aussi les vers de Nicéphore Xanthopule, contemporain de Manuel Philé, publiés par M. Miller, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1866.

J'ai encore constaté la même suite sur d'autres monuments un peu plus modernes, notamment sur une croix de bois sculpté décrite par J. Labarte (1), et sur un triptyque, aussi en bois sculpté, conservé à la bibliothèque de Grenoble et décrit par Champollion-Figeac dans la dissertation mentionnée ci-dessus. Ce dernier écrivain fait précéder sa description de quelques observations plus ou moins exactes entremêlées de citations qui sont bonnes à connaître; j'ai déjà mentionné celle de Jean d'Euchaïtes, il en est une autre de saint Jean Chrysostome où le grand docteur dit qu'il y a sept fêtes : la Nativité du Christ, l'Épiphanie du Christ (2), la Passion, la Résurrection, la Pentecôte, la Résurrection des morts; et il ajoute que le nombre de ces fêtes est de sept en raison du nombre des jours de la création du monde.

J'ignore s'il existe encore un objet quelconque sur lequel seraient figurées les sept fêtes nommées par saint Jean Chrysostome, mais j'ai sous les yeux la photographie d'une des fioles du trésor de Monza (VI[e] ou VII[e] siècle) sur une des faces de laquelle sont figurées les sept fêtes suivantes : Annonciation, Visitation, Nativité, Baptême, Crucifixion, Résurrection, Ascension.

On voit qu'il y a une différence entre chaque groupe : saint Jean Chrysostôme ne nomme pas l'Annonciation et la Visitation; la fiole n'offre pas la Pentecôte et la Résurrection des morts. Ce sont de simples variantes, une certaine liberté était laissée dans le choix des sujets, que l'on prenait dans les livres liturgiques.

(1) *Description des objets d'arts qui composent la collection Debruge-Dumesnil*, p. 113.

(2) Ἡ ἐπιφάνεια Χριστοῦ, c'est le Baptême.

les Grecs, comme les Latins, nomme ... ois célèbrent le 1er janvier. ... autre

La quatrième fête n'est pa ... exa- disait Champollion-Figeac, ... s sont de Jésus au temple, où Sim ... les est et déclama le cantique re ... ntre les appellent cette fête la ... mme de

Il est bon de rem ... perposé un Jean, les six prem ... terminés chacun et les six autre ... boule est au centre; symétrique se ... es sept fêtes dans leurs cer- ments figuré ... la même façon que les petites aussi il se ...

à une ar ... ession un peu longue sur les sept et douze y ait s ... qui cependant serait susceptible de plus amples XIIIe ... eloppements, me ramène tout naturellement à l'an- il ... eau de Palerme, où sont représentés sept sujets, autre- ment dit sept fêtes que je rappelle ici : l'Annonciation, la Visitation (où l on voit une construction semblable à celle figurée sur la fiole de Monza), la Nativité, l'Adoration des Mages (qui vient ici à part, comme dans les vers d'Agathias le Scholastique et le ménologe du Vatican), le Baptême, la Passion et la Résurrection (figurée comme sur la fiole de Monza, dont j'ai parlé).

D'après ces considérations, ne sommes-nous pas autorisés à nous demander si ce n'est pas avec intention et pour se conformer à un usage général de l'époque où l'anneau a été fait, que le nombre symbolique *sept* a été adopté par l'artiste et si, en définitive, l'exécution de l'anneau ne pourrait pas remonter à Héraclius Ier (VIIe siècle) ? On objectera, sans doute, qu'à cette époque, on ne représentait pas le couronnement tel qu'il se trouve sur le chaton, qu'on ne rencontre ce sujet sur

...illeurs que longtemps après, enfin, ...scriptions grecques près des têtes ...les formules latines ont très ... effigies impériales. Je répon- ...d'une médaille frappée et ...ifiques, officielles; que ...ation matérielle, peut ... ailleurs, de ce qu'on ne ... tel sujet avant telle époque, ...e que ce sujet n'ait pas été exécuté ...oque. Pendant longtemps on ne voyait la ... la sainte Vierge sur les monnaies byzantines ... partir du règne de Léon VI (886-911). Or, depuis peu de temps, on la voit sur des sceaux avec l'effigie de l'empereur Phocas (602-606). J'en ai dit assez pour faire comprendre l'intérêt qui s'attache à ces questions ; et pour en faciliter l'étude, je n'ai plus qu'à exprimer le vœu qu'il soit fait de l'anneau du musée de Palerme une bonne reproduction plus grande que l'original, ce qui peut aisément s'exécuter à l'aide des procédés photographiques.

JULIEN DURAND.

... BYZANTINE.
... sur d'autres monu-
... sur une croix
... ur un
525

L'ANCIENNE CATHÉDRALE

DE RENNES

SON ÉTAT AU MILIEU DU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.

(*Suite*) (1).

II.

L'an mil sept cent cinquante-six, le huit de janvier, aux neuf heures du matin, nous, Pierre-Jean-Baptiste Nivet, conseiller du roy, juge magistrat en la sénéchaussée et présidial de Rennes, subdélégué de l'intendance de Bretagne au département dudit Rennes, scavoir faisons que par arrêt du conseil du vingt-deux juin mil sept cent cinquante-quatre, le roy auroit ordonné que l'église cathédralle de Rennes, à la réserve du portail et des deux tours, seroit incessamment démolie, soit par adjudication ou par œconomie, que ladité adjudication ou marché seroient passez par M. Le Bret, intendant et commissionnaire départi en la province de Bretagne; procès-verbal préalablement dressé en présence de deux députez du chapitre des intersignes qui peuvent se trouver dans ladite église. En conséquence de quoy

(1) *Bull. mon.*, 1877, p. 166, 342 et 538; 1878, p. 729; 1880, p. 551; 1882, p. 345.

M. Le Bret rendit une ordonnance le treize octobre mil sept cent cinquante-quatre par laquelle il nous auroit commis et le sieur Chocat de Grandmaison, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province de Bretagne, pour dresser procès-verbal des intersignes qui se trouveroient dans l'église cathédralle de Rennes, et ce en présence de deux chanoines que le chapitre de Rennes jugeroit à propos de députer pour ledit procès-verbal être fait et rapporté avec un plan figuratif de l'intérieur de l'église, lequel seroit déposé au secrétariat de l'intendance pour y avoir recours, ainsi et par qui il seroit vû apartenir, et comme par autre ordonnance de mondit sieur Le Bret, du trente décembre mil sept cent cinquante-quatre, le jour où devoit commencer le procès-verbal des intersignes fut fixé au premier février mil sept cent cinquante-cinq afin que tous ceux qui prétendoient avoir des chapelles prohibitives, tombeaux, écussons et autres droits honorifiques dans ladite église cathédralle de Rennes se présentassent si bon leur sembloit pour y faire telle déclaration qu'ils jugeroient bonne être, laquelle ordonnance fut lüe et publiée dans toutes les villes de cette province aux différens jours du mois de janvier mil sept cent cinquante-cinq, en conséquence de quoy nous commençâmes notre procès-verbal le premier février, lequel fut conclu le cinq mars mil sept cent cinquante-cinq, le tout jointement avec Messieurs les abbez Gonyon et Gardin, chanoines députés du vénérable chapitre de l'église cathédralle de Rennes et comme par autre arrêt du Conseil d'État du vingt-trois may dernier, le roy a ordonné que tous les tombeaux qui sont dans ladite église cathédralle seront ouverts et démolis devant tel commissaire qu'il plaira à Monseigneur l'évêque de

Rennes de commettre, lequel en présence de deux chanoines députés du chapitre dressera procès-verbal de ce qui se trouvera renfermé dans lesdits tombeaux ou des corps et ossements qui se trouveront renfermés dans lesdits tombeaux, le tout en présence de tel subdélégué qui sera nommé par Monsieur Le Bret, lequel dressera procès-verbal de la nature desdits tombeaux, soit bois, pierre, marbre, plomb ou autre matière, de la forme d'iceux, ensemble des écussons, inscriptions, écritures, armoiries, épitaphes, qui pourront se trouver soit à l'extérieur, soit dans l'intérieur desdits tombeaux et généralement de tout ce qui pourroit intéresser des familles, ou l'ordre et le bien public, après quoy les ossements qui s'y trouveront, ensemble ceux qui se trouveront dans la fouille de ladite église seront mis dans un charnier de la longueur et largeur de vingt-quatre pieds à prendre depuis les tours en remontant vers la nef ou dans tel autre lieu saint qui serait indiqué par Monseigneur l'évêque de Rennes et en cas qu'il se trouve des corps entiers, ils seront déposés dans tel lieu saint qui sera indiqué par mondit seigneur évêque jusques à ce que la nouvelle église étant construite on puisse les y replacer s'il est ainsi par luy ordonné en observant les formes requises en pareil cas, au surplus que les châsses, cercueils de plomb dans lesquels il se trouvera des corps ou des ossements seront égallement déposés dans tel lieu saint qu'il plaira à mondit seigneur évêque d'indiquer en distinguant le lieu où chaque monument sera placé et à l'égard des châsses et cercueils de plomb dans lesquels il ne sera rien trouvé, Sa Majesté ordonne que le chapitre en aura la libre disposition comme apparenant à la fabrique. En conséquence duquel arrêt du

Conseil d'État, M. Le Bret auroit rendu son ordonnance le quinze août dernier, par laquelle il nous auroit commis et le sieur Chocat de Grandmaison, ingénieur en chef de cette province, les sieurs Curé et Jacques-François Aufray, que nous avons pris pour notre adjoint, pour en présence de tel commissaire nommé par Monseigneur l'évêque de Rennes et de Messieurs les députés du Chapitre dresser procès-verbal ordonné par l'arrêt du Conseil du treize may dernier. En conséquence, nous nous sommes transportés en compagnie des sieurs Chocat de Grandmaison, Curé et Aufray chez Monsieur l'abbé Le Moyne de la Borderie, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Rennes et par luy nommé commissaire, où étant nous aurions trouvé Messieurs les abbez Picault de la Pommeraye et Hervagant, chanoines de l'église cathédralle de Rennes et députez du vénérable chapitre de la ditte église par délibération du 28 novembre 1755, pour assister au présent procès-verbal et nous nous sommes tous rendus dans la ditte église cathédralle où étant nous aurions pris le serment dudit sieur Aufray, lequel après luy avoir fait lever la main a juré et promis de se comporter fidellement dans l'état et office de notre adjoint : Et attendu que par notre procès-verbal des mois de février et mars mil sept cent cinquante-cinq, nous aurions fait mention de toutes les épitaphes et inscriptions qui se sont trouvées sur les tombeaux, pierres tomballes et autres endroits dans ladite église cathédralle, nous ne ferons mention dans le présent, pour éviter une répétition inutile, que de la nature, qualité et grandeur desdits tombeaux et de ce qui pourra se trouver dans le fond des cavots et dans la fouille de la dite église, et pour cet effet nous suivrons le même

ordre que nous avons pris lors de notre procès-verbal des mois de février et mars mil sept cent cinquante-cinq, commençant par l'endroit où la princesse Isabelle de Bretagne a été inhumée (1).

Nous avons fait lever une pierre de grain, de deux pieds six pouces en quarré, qui ne contenait aucune épitaphe, mais refouillée pour recevoir la plaque de cuivre sur laquelle est l'inscription de la dite Isabelle de Bretagne, sœur unique de la duchesse Anne, ainsi qu'il a été rapporté dans notre premier procès-verbal (2).

Il s'est trouvé sous cette pierre tomballe une cage en maçonnerie de cinq pieds six pouces de longueur, sur quatre pieds de profondeur et deux pieds six pouces de largeur de dedans en dedans, recouverte par une pierre d'Orgères (3).

Au milieu de cette cage ou cavot, deux barres de fer supportoient un cercueil en bois presque pourry et il s'est trouvé au fond dudit cavot une partie du crasne, beaucoup de cheveux tressés et garnis de perles, lesquelles ont été réduittes en poussière dès que l'on y a mis la main, plusieurs morceaux de velour cramoisy, ornés de fourrure vers les bords (4), toutes lesquelles

(1) C'est-à-dire par le milieu du chœur.

(2) *Bull. monumental*, t. XLIII, p. 344.

(3) Village à 13 kilomètres au sud de Rennes. On exploite sur son territoire un schiste rouge qui est d'une texture ferme et que l'on emploie à Rennes dans les constructions, sous le nom de *pierre de Cahot*.

(4) On peut se représenter le costume que portait la jeune princesse en examinant la statue tombale de Jeanne de Montejean, première femme de Jean V de Bueil, figurée dans le beau travail de M. Hucher sur les *Monuments funéraires des sires de Bueil*. (*Bull. mon.*, t. XLIV, p. 123.)

choses nous avons fait mettre et renfermer dans une boëte de plomb que nous avons déposée entre les mains de Messieurs les chanoines députés du Chapitre, pour la représenter lorsqu'ils en seront requis, afin qu'elle soit déposée dans le lieu qu'il plaira à Sa Majesté.

Le jour cessant d'éclairer et ne nous permettant plus de connoître les différens objets, Nous, commissaire susdit avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain vendredy, sur les huit heures du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de MM. etc.

Avenant le vendredy neuvième de janvier audit an mil sept cent cinquante-six Nous commissaire susdit accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés dans la dite église cathédralle de Rennes, vers les huit heures et demie du matin, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons entré dans le chœur pour y continuer la fouille des tombeaux qui pourront s'y trouver et pour suivre l'ordre de notre premier procès-verbal, nous avons fait enlever la pierre tomballe de François Larchiver, évêque de Rennes, décédé le vingt-deux février mil six cent dix-neuf (1), sur laquelle étoit un écusson portant : *d'argent à une double ancre de sable, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent soutenu d'or à deux faces de gueules.* Il ne s'est trouvé sous cette pierre tomballe que des ossemens, quelques restes de la mitre et un morceau de la crosse de bois dudit évêque avec plusieurs morceaux du cercueil en bois tous pourris.

(1) *Bull. mon.*, t. XLIII, p. 345.

La pierre tomballe de M. Bertrand Marillac, évêque de Rennes, décédé le 9 may mil cinq cent soixante-treize (1) et sur laquelle étoit son écusson, portant : *d'argent massonné de sable de sept pièces* 2, 3, 2, *à six merlettes de sable en orle et en cœur un croissant de gueules*, ayant été enlevé. Nous avons fait fouiller dessous et nous avons trouvé une châsse de plomb de cinq pieds huit pouces de longueur, sur un pied et demi de largeur, laquelle étoit toute pourrie par le dessous, de façon qu'ayant été ôtée de terre, les ossements et une partie de crosse en bois qu'elle contenoit sont restés sur la terre dans l'endroit où elle étoit posée. Il paroit qu'on avoit mis de la chaux dans ce cercueil pour consommer le corps qu'il renfermoit. Il y avoit entre ce tombeau et le précédent un petit mur de pierre qui les séparoit.

Le jour cessant d'éclairer et ne nous permettant plus de connoître les différens objets, Nous, commissaire susdit, avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain samedy, sur les huit heures et demie du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le samedy dixième janvier audit an mil sept cent cinquante-six, Nous, commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés dans la ditte église cathédralle de Rennes, vers les huit heures et demie du matin, où nous avons trouvé, etc.

Ayant tous entré dans le chœur de laditte église cathédralle pour y continuer la fouille des tombeaux suivant

(1) *Bull. mon.*, t. XLIII, p. 346.

l'ordre de notre premier procès-verbal, nous avons fait lever la pierre tomballe de marbre de sept pieds deux pouces de longueur sur quatre pieds six pouces de largeur et refouillée par dessus comme pour recevoir une plaque de cuivre et sur laquelle pierre de marbre il n'y a ny écriture, ny écusson tant dans le dessus que dans le dessous qu'à l'entour, il ne s'est trouvé qu'une cage en maçonnerie de six pieds et demi de long sur quatre pieds de large, remplie de terre avec quelques ossemens.

La pierre tomballe à côté de la précédente, marquée illisible dans notre premier procès-verbal (1), ayant été enlevée, il s'est trouvé dessous à quatre pieds de profondeur en terre, un cercueil de pierre de grain, recouvert par plusieurs pierres plattes et cassé dans un de ses bouts, lequel a cinq pieds six pouces de longueur, de dedans en dedans, un pied et demi de largeur vers la tête et un pied seulement vers les pieds; tous les ossemens que ce cercueil de pierre renfermoit étoient réduits en poussière; il ne s'est trouvé qu'une crosse de bois et quelques restes de galons d'or qui pussent désigner que c'étoit un évèque; il y avoit plusieurs petits vases et pots de terre autour de ce cercueil, remplis de charbon (2).

A côté du tombeau précédent, vers l'Évangile, dans un endroit où il n'y avoit aucune pierre tomballe, il s'est trouvé à cinq pieds de profondeur un cercueil en maçonnerie de pierre de taillebourg recouvert par des

(1) *Bull. mon.*, t. XLIII, p. 347.

(2) Cf. Cochet. *Mémoire sur la coutume de placer des vases dans la sépulture de l'homme, et spécialement dans les sépultures chrétiennes, depuis le* XIe *jusqu'au* XVIIe *siècle.* (*Bull. mon.*, t. XXII, p. 328-363.)

pierres de pareille nature. Ce cercueil ou tombeau avoit cinq pieds huit pouces de longueur de dedans en dedans et un pied deux pouces de largeur par le haut en se rétrécissant vers les pieds, tous les ossemens étoient réduits en poussière, l'on n'a trouvé que des fragmens d'une crosse de cuivre et un sceau de métail rouge en ovale de deux pouces sur dix-huit dans ses dimentions; au milieu de ce sceau est la figure d'un évêque tenant la crosse d'une main et donnant la bénédiction avec l'autre, avec ces mots à l'entour en lettres gothiques :

Sigillum Herberti Redonensis Episcopi (1).

Nous avons mis ce sceau entre les mains de Messieurs les députés du chapitre pour le conserver et le représenter quand ils en seront requis.

Le jour cessant d'éclairer et ne nous permettant plus de connoître les différents objets, Nous, commissaire susdit, avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à lundi prochain, douzième janvier, sur les huit heures et demie du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le lundy, douzième jour de janvier mil sept cent cinquante-six, Nous, commissaire susdit, accompa-

(1) Herbert, abbé de Clermont, près Laval, fut élu en 1184. Il était né à Vouvray, près Château-du-Loir, et jouissait d'une grande réputation de sainteté. Cet évêque continua la réédification de sa cathédrale, commencée par Étienne de Fougères en 1179. Il mourut le 11 décembre 1198. Gaignères, dans un acte de 1197, a retrouvé le même sceau que ci-dessus, accompagné d'un contrescel rond représentant *un cheval passant*, avec cette légende : † SECRETVM.

gné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportez dans laditte église cathédralle de Rennes, vers les huit heures et demie du matin, où nous avons trouvé, etc.

Nous avons tous entrés dans le chœur de laditte église cathédralle pour continuer de faire la fouille des tombeaux qui pourront s'y trouver, et ayant fait creuser dans la partie du chœur du côté de l'Évangile où il n'y avoit aucune pierre tomballe, il s'est trouvé à cinq pieds et demi de profondeur en terre un tombeau en maçonnerie de moëllon, chaux et sable, de cinq pieds huit pouces de longueur, recouvert par plusieurs pierres de tuf. Ce tombeau renfermoit un cercueil de bois tout pourry dans lequel étoit le corps d'un évêque aussi presque tout pourry, mais reconnu tel par une crosse, un anneau et quelques lambeaux de la mître ornée de galons d'or; le bâton de la crosse étoit de bois, mais le haut est de cuivre argenté et fort bien travaillé.

L'anneau est d'or avec une pierre violette, d'une qualité qui paroît commune, mais cependant inconnüe. Nous avons déposé toutes ces choses entre les mains de Messieurs les deputez du chapitre pour les conserver et les représenter lorsqu'ils en seront requis. Il ne s'est trouvé aucun intersigne qui pût désigner le nom de cet évêque, ny le temps de sa mort, ny même aucun écusson qui pût faire connoître sa famille.

Nous avons ensuitte fait fouiller dans toute la partie qui étoit sous les stalles du côté de l'Évangile jusqu'à six pieds de profondeur, il ne s'est trouvé que des ossemens çà et là en terre sans aucun cercueil.

Le jour cessant d'éclairer, nous, commissaire susdit, avons renvoyé la continuation du présent à demain, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

AVENANT le mardy treisième jour de janvier audit an mil sept cent cinquante-six, Nous, commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés dans laditte église cathédralle de Rennes, vers les huit heures et demie du matin, où nous avons trouvez, etc.

Nous avons entré dans le chœur de laditte église pour y continuer la fouille des tombeaux, et ayant fait creuser dans la partie du milieu, en allant vers le bas, nous avons trouvé un tombeau construit en maçonnerie de taillebourg, à cinq pieds de profondeur en terre; ce tombeau avoit cinq pieds deux pouces de longueur de dedans en dedans, nom compris l'emplacement de la tête qui avoit été pratiqué en le faisant et étoit recouvert par des pierres ardoisiennes (1). Le corps qu'il renfermoit étoit partie en poussière, l'on a trouvé parmi les ossemens et les cendres une crosse de bois dont l'embout et le haut sont de cuivre doré assez bien travaillé et mouchetté avec un vernis violet; un anneau de similor avec une pierre carrée de peu de valeur, une boucle de ceinture de similor (2), un calice d'étain argenté de huit pouces de haut, cassé par la coupe, quelques lambeaux de la mitre, plusieurs petits galons d'or et d'argent et un pot de terre qui contenoit plusieurs petits vases ou lampes de verre brisées en partie. Nous avons remis la crosse et l'anneau aux mains de Messieurs les députez du chapitre pour les représenter quand ils en seront requis.

Le jour cessant d'éclairer et ne nous permettant plus

(1) Ardoisières.

(2) Ne serait-ce pas plutôt une agrafe de chape.

de connoître les différens objets, Nous commissaire susdit, avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain mercredy quatorzième jour de janvier, sur les huit heures et demie du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

AVENANT le mercredy quatorzième jour de janvier, audit an mil sept cent cinquante-six, vers les huit heures et demie du matin, Nous commissaire susdit, nous sommes transportés, accompagnés du sieur Aufray, adjoint, dans ladite église cathédralle, où nous avons trouvé, etc.

Nous sommes entrés dans le chœur de laditte église cathédralle, pour continuer de faire la fouille des tombeaux ou cavots qui pourront s'y trouver, et ayant fait creuser proche le sanctuaire, il s'est trouvé à quatre pieds de distance du tombeau d'Isabelle de Bretagne, du côté de l'Évangile, un coffre de pierre de grain de deux pieds en carré, creusé à un pied six pouces et recouvert par une pierre de grain qui s'emboîte par-dessus. Ce coffre de pierre contenoit un cœur de plomb où est renfermé celuy de M. le duc de Brissac, ainsi qu'il apert par la plaque de plomb qui étoit renfermée avec ce cœur et qui contient cette épitaphe :

O TU QUISQUIS ES QUEM RERUM ET TEMPORUM
VICES EFFODIENDO HUIC APPLICANT CONDITORIO :

VIDE SIS QUAM REVERENTER ILLUD HABEAS :
ARCULA HÆC LAPIDEA LOCULUM COERCET
PLOMBŒUM, LOCULO COERCITUR CORCULUM
POTENTISSIMI DOMINI CAROLI COSSŒI
DUCIS A BRISSIACO, PARIS ET MAGNI
GALLIARUM PANATARII (1).

(1) Charles II de Cossé-Brissac était le second fils de Charles

HEU! HOMINIS TOT MUNIMINA CORCULO COMPESCENDO NE MIRERIS : VIVENTEM REPAGULIS SUIS GALLIÆ NON COMPESCUERUNT, ADULTO CESSIT OCEANUS, LUSITANOS HOSTES APUD ACORES INSULAS MAGNA STRAGE PROFLIGAVIT (1), GALLIS INTERNENICA SEDITIONE AD ULTIMUM EXITIUM FURENTIBUS CONCORDIA RESTITUIT REGIBUS MONARCHIAM (2), ADDUCTIS IN OBSEQUIUM ET FIDEM HENRICI MAGNI PARISIIS ASSERUIT : LODOICO EJUS FILIO JUSTISSIMO PRINCIPI, ASSIDUUS IN CONCILIIS, IN EXPEDITIONIBUS AUT COMES, AUT ANTEAMBULO; GENTILITIA A NOBILITATE, MAJORUMQUE IMAGINIBUS ET TITULIS SUPRA LIBRORUM MEMORIAM CLARUS, MANU PROMPTUS, CONSILIO SAGAX, INGENS ELOQUIO: HIS ARTIBUS NON AMBITU PALATINO PRIMOS IN AULA HONORES EXTORSIT POTIUS QUAM ACCEPIT, UTRIUSQUE TORQUIBUS MILITIÆ DONATUS (3), MAGISTER PEDITUM CREATUS, TUM EQUITIBUS CATAPHRACTIS PRÆFECTUS, INTEGRORUM EXERCITUUM

de Cossé, premier du nom. C'est en son honneur que la terre de Brissac, en Anjou, fut érigée, par Louis XIII, en duché-pairie, l'an 1620. Il était, comme son père, grand panetier de France, ce qui lui donnait autorité sur tous les boulangers du royaume, en même temps qu'il était chargé de faire distribuer le pain dans toute la maison du roi.

(1) Il s'agit du combat naval livré le jour de la sainte Anne, 1582, entre les Espagnols et les Portugais.

(2) En sa qualité de ligueur, Charles de Cossé-Brissac avait été nommé, par le duc de Mayenne, gouvérneur de Paris; il s'acquitta de ses fonctions en remettant cette place à Henri IV, le 22 mars 1594.

(3) Henri IV le nomma chevalier de ses ordres (Saint-Michel et le Saint-Esprit), en 1595.

QUINQUIES LEGATUS AUGUSTALIS HINC MARESCHATUS, ET APUD ARMORICOS PROREX (1) : DUX ET PAR FRANCIÆ, CODICILLIO REGIS SENATUS CONSULTO COMPROBATIS DENUNTIATUS QUA VERO FIDE, QUA CONSTANTIA SIBI DEMANDATAM PROVINCIAM AMPLEXUS EST : CUI ORDINI PUBLICE DEFUIT, CUI MUNICIPIO VEL PROVINCIALI PRIVATIM NON AFFUIT : RIXARUM INTER PROCERES ARBITER; PLEBIS ADVERSUS POTENTIORUM INJURIAS VINDEX; IN SUMMO DIGNITATUM APICE INFIMORUM EDUCATOR AC PARENS : CHRISTIANÆ RELIGIONIS DICATARUMQUE DEO PERSONARUM CULTOR PIISSIMUS.

O RHEDONÆ : IN QUARUM GRATIAM EX CORDE ISTO TOT GENEROSI SPIRITUS, TOT MAGNANIMÆ COGITATIONES EXIERUNT QUAS AB EXCIDIO CÆDIBUS PER DUELLIUM FACTIONIBUS PARATIS ERIPUIT, QUIBUS LIBERAM SUI TUTELAM ARCIBUS ET PROPUGNACULIS EVERSIS ADSTRUXIT, QUOD DUM EXPIRAT, POTIUS A RELIQUO CORPORE QUAM A VOBIS DIVELLI VOLUIT (2); PARIA FACITE, ET QUAM VOBIS VIVENS EXHIBUIT EXANIMI CUSTODIAM COMMODATE ET QUIETEM ÆTERNAM A DEO PRECIBUS EXORATE.

OBIIT IDIBUS NOVEMBRIS ANNO SALUTIS
M.D.C.XXI (3).

REVERENDISSIMUS ET VIGILLANTISSIMUS IN CHRISTO PATER DOMINUS PETRUS CORNULLERIUS ANTISTES REDONENSIS (4) ACCEDENTE CLERO SACRUM FECIT.

(1) Nommé maréchal de France aussitôt après la reddition de Paris, puis gouverneur de Bretagne.

(2) Tandis que son cœur était envoyé à Rennes, son corps fut transporté à Brissac.

(3) Le 13 novembre 1621.

(4) Pierre de Cornulier, dont il a été parlé plus haut.

DOMINUS FRANCISCUS FILIORUM MAJOR TITULORUM UT NOMINIS ET VIRTUTIS PATERNÆ HŒRES, CORCULUM HOC TERRÆ SIBI ÆTERNUM CORDOLIUM CONDIDIT.

SEPULTUS EST XX MILLIMUS (*sic*) AUREORUM (1). JUSTITIÆ IN DICTO SUPREMUS SENATUS FUNUS DUXIT, OMNES ORDINES AFFUERUNT, PLANXERUNT, FLUXERUNT.

Le jour cessant d'éclairer et ne nous permettant plus de connoître les différens objets, Nous, commissaire susdit, avons renvoyé la continuation du présent procès-verbal à demain matin jeudi, quinzième jour de janvier, audit an mil sept cent cinquante-six, sur les huit heures et demie, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

AVENANT le jeudy, quinzième jour de janvier, audit an mil sept cent cinquante-six, Nous, commissaire susdit, acccompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés dans la dite église cathédralle de Rennes, vers les huit heures et demie du matin où nous avons trouvé, etc.

Nous sommes entrés dans le chœur pour achever d'y faire la fouille tant des tombeaux que des ossements, etc., qui pourront s'y trouver.

Après avoir creusé jusques auprès des murs qui portent les piliers à six pieds et six pieds et demi de profondeur, il ne s'est trouvé que des ossemens dispersés çà et là en terre sans aucun ordre, à l'exception d'une espèce de caveau qui s'est trouvé près la porte du

(1) Phrase incompréhensible. Il s'âgit évidemment d'une date, qu'il est difficile de restituer.

chœur, vis-à-vis ou même à l'endroit où étoit la première stalle, du côté de l'Évangile, ce caveau en maçonnerie de moellon et de terre seulement n'étoit point recouvert mais rempli de terre, dans le fond duquel étoient les ossemens d'un homme, sans aucuns morceaux de cercueil ny intersigne quelconque qui pût indiquer celuy qui y avoit été enterré. Ce caveau n'avoit pas plus de cinq pieds de longueur et trois de largeur de dedans en dedans.

Ayant ensuitte fait fouiller jusques à six pieds de profondeur dans la partie qui formoit le sanctuaire du chœur de laditte église, il ne s'est rien trouvé, pas même un seul ossement, ce qui prouve que personne n'y a jamais été enterré, la terre ne paroissant pas avoir été remuée dans toute cette partie.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle et ne nous permettant plus de connoître les différens objets, Nous, commissaire susdit, nous sommes retirés et avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain vendredy, seixième jour de janvier, sur les huit heures et demie du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

Avenant le vendredy, seizième jour de janvier, audit an mil sept cent cinquante-six, Nous, commissaire susdit, nous sommes transportés accompagné de notre adjoint dans la ditte église cathédralle de Rennes, vers les huit heures et demie du matin, nous y avons trouvé, etc.

Pour suivre l'ordre de notre procès-verbal du mois de février et mars mil sept cent cinquante-cinq, nous commencerons par la chapelle du Saint-Sacrement (1).

(1) Située derrière le chœur, là où se trouve à l'habitude

Nous avons fait ouvrir le tombeau de Messire Guillaume Brillet, évêque de Rennes, lequel étoit pratiqué dans une arcade ou niche en mur du côté de l'Évangile.

Au devant de ce tombeau étoit l'écusson dudit messire Guillaume Brillet, portant *d'argent à trois têtes de loup coupées de sable*, ainsi qu'il a été blasonné à la marge de notre premier procès-verbal (1).

Ce tombeau étoit formé par les piédroits, le renfoncement et le devant de cette arcade qui descendoient jusques à quatre pieds huit pouces de profondeur dans l'épaisseur du mur de la ditte chapelle du Saint-Sacrement.

Au fond de ce tombeau, à un pied au-dessus de la terre, étoient deux barres de fer dans les murs pour suporter le cercueil en bois dudit évêque; le cercueil étoit presque pourry et le corps qu'il renfermoit, il ne s'est trouvé que des ossemens, un morceau de la crosse en bois, un petit calice et une patène en étain argenté?

Nous avons ensuitte fait enlever la pierre tomballe de M. de Lavardin de Beaumanoir, évêque de Rennes, décédé en mil sept cent onze et sur laquelle est son écusson portant *d'azur à onze billettes d'argent, quatre, trois et quatre*, ainsi qu'il a été blasonné en marge de notre premier procès-verbal (2), nous avons trouvé à trois pieds de profondeur en terre sous laditte pierre

la chapelle de la Vierge. Voir ce que nous avons dit plus haut sur le nom donné à cette chapelle. (*Bull. mon.*, t. XLIII, p. 348.

(1) *Bull. mon.*, t. XLIII, p. 349.

(2) *Bull. mon.*, t. XLIII, p. 352.

tomballe, une tête et plusieurs ossements et quantité de morceaux de tafetas violet, qui composoient la mytre et les tunicelles dudit évêque.

Le jour cessant d'éclairer laditte église, nous, commissaire susdit, avons renvoyé la continuation du présent à demain, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

AVENANT le samedy, dix-septième jour du présent mois de janvier, audit an mil sept cent cinquante-six, Nous, commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray notre adjoint, nous sommes transportés dans la ditte église cathédralle de Rennes sur les huit heures et demie du matin, où nous avons trouvé, etc.

Étant tous entrés dans la chapelle du SAINT-SACREMENT, pour continuer la fouille de laditte chapelle, nous avons fait creuser dans la partie du sanctuaire, du costé de l'Évangile, où il n'y avait aucune pierre tomballe, nous avons trouvé à quatre pieds de profondeur en terre un cercueil de plomb, de cinq pieds quatre pouces de longueur, sur deux et un pied de largeur, sur lequel nous avons lû les mots qui suivent :

CY GIST MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME CHARLES-LOUIS-AUGUSTE LE TONNELLIER-BRETEUIL, ÉVESQUE DE RENNES, CONSEILLER-NÉ DU PARLEMENT DE BRETAGNE, GRAND-MAITRE DE LA CHAPELLE DU ROY, CONSEILLER DU ROY EN TOUS SES CONSEILS, ABBÉ COMMENDATAIRE DE L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-PIERRE DE CHAUMES (1), PRIEUR DES PRIEURÉS DE SAINT-

(1) Dans le diocèse de Sens.

PIERRE DE REUIL (1) ET DE L'ESCAMEL (2), DÉCÉDÉ A SON PALAIS ÉPISCOPAL, LE JEUDY, VINGT-QUATRIÈME AVRIL, ET INHUMÉ DANS CE TOMBEAU, LE VINGT-NEUVIÈME DU MÊME MOIS, L'ANNÉE MIL SEPT CENT TRENTE-DEUX (3).

REQUIESCAT IN PACE.

AAGÉ DE QUARANTE CINQ ANS.

A la tête de ce cercueil sont gravées les armes dudit évêque, portant *d'azur à l'épervier à vol éployé d'or, grilleté et aux longes de même.*

Nous avons ensuitte fait fouiller dans les autres endroits du sanctuaire de ladite chapelle du SAINT-SACREMENT, jusques à cinq pieds et demi et six pieds de profondeur ; mais il paroît qu'on n'y a jamais inhumé personne, n'ayant trouvé aucun cercueil ny ossements.

Le jour cessant d'éclairer dans laditte chapelle, Nous, commissaire susdit, avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à lundy prochain dix-septième jour du présent mois de janvier, sur les huit heures et demie du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

AVENANT le lundy dix-neuvième jour du mois de janvier audit an mil sept cent cinquante-six, Nous, commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés dans ladite église cathédralle de Rennes, sur les huit heures du matin, où nous avons rouvés, etc.

(1) Canton de la Ferté-sous-Jouare (Seine-et-Marne).

(2) *Alias* Escalmel.

(3) Charles Le Tonnelier de Breteuil avait été nommé évêques de Rennes le 17 octobre 1723.

Nous sommes tous entrés dans ladittte chapelle du SAINT-SACREMENT pour en faire continuer la fouille en notre présence et rapporter ce que nous aurons vû et trouvé.

Sous la pierre tomballe où sont gravées les armes de Marigné, portant *d'argent à l'aigle à deux têtes de sable*, cordon de saint-Michel, casque et lambrequins, ainsi qu'il a été dessiné en marge de notre premier procès-verbal et sur laquelle est cette épitaphe (1) :

CY GIST LE (*un cœur*) DE MESSIRE FRANÇOIS HARPIN, VIVANT SEIGNEUR CHATELAIN DE MARIGNÉ, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ÉTAT ET PRIVÉ, ET PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE CE PAÏS, LEQUEL FONDA CÉANS VINGT LIVRES DE RENTE POUR OBIIT AU 16 D'OCTOBRE CHACUN AN.

Nous avons trouvé un cœur de plomb de huit pouces de diamètre qui contient, ainsi qu'il apert par l'épitaphe cy-dessus, le cœur de mondit sieur Harpin de Marigné.

Sous les autres pierres tomballes qui étoient dans ladite chapelle il ne s'est trouvé que des ossemens et quelques morceaux de châsses ou cercueils de bois, sans aucun ordre, à l'exception de celle de Jean Lepronier, chanoine, mort en 1651, sous laquelle l'on a trouvé une plaque de cuivre de deux pieds huit pouces de largeur, contenant l'épitaphe suivante :

D. O. M.

JOANNIS DE LESPRONIERE CANTORIS REDONENSIS CANONICI PIIS MANIBUS ET FELICI MEMORIÆ. SISTE PAULULUM, VIATOR. LUGE ET LEGE : MANE DUM

(1) *Bull. mon.*, t. XLIII, p. 352.

MONEO, NEC TE MOVERIS DONEC NOVERIS.

HIC JACET JOANNES DE LESPRONIERE, CANTOR REDONENSIS ET CANONICUS, PIETATE ET NOBILITATE CLARISSIMUS, CUJUS IN BENEFICIIS SUCCESSOR JOANNES DE LEPRONIERE, BENEFICIORUM NON IMMEMOR, AD PERPETUUM MEMORIÆ MUNIMENTUM HOC MONUMENTUM GRATUS PONI JUSSIT, ET DIE QUA IN CŒLUM MIGRAVIT SIBI PRECES ANNIVERSARIAS IN PERPETUUM HIC FIERI CURAVIT. NATURÆ DEBITUM EXSOLVIT ANNO ÆTATIS SUÆ LX SALUTIS NOSTRÆ 1610, 4° CALENDAS JUNII; HOC TE VOLEBAM, NE ESSES NESCIUS.

ILLIUS MANIBUS BENE PRECARE (1).

AUX CENDRES DU MÊME :

Le corps où résidoit une sainte et belle âme
Qui répandoit partout une céleste flâme,
Repose doucement sous ce poudreux tombeau,
Et rien de plus ici ne marque cette cendre,
Sinon pour advertir que son esprit si beau
Fut un dépôt du Ciel qu'il nous a fallu rendre.

PLANGEBAT et PLANGEBAT J. D. L. (2).

Le jour cessant d'éclai er, Nous, commissaire susdit, avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain mardy vingtième jour de janvier, audit an mil sept cent cinquante-six, vers les huit heures

(1) Nous voyons que deux chanoines du même nom remplirent successivement les fonctions de chantre à la cathédrale de Rennes. Le second Jean Lepronier ou de Lespronière, qui fit élever à son oncle le monument dont il est question dans le procès-verbal, prolongea ses jours jusqu'en 1651.

(2) C'est-à-dire : *Jean de Lespronière.*

et demie du matin, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

AVENANT le mardy vingtième janvier audit an mil sept cent cinquante-six, Nous, commissaire susdit, accompagné du sieur Aufray, notre adjoint, nous sommes transportés dans laditte église cathédralle de Rennes, vers les huit heures et demie du matin, où nous avons trouvé, etc.

Nous sommes entrés dans la chapelle de SAINT-ARMEL (1) ou de l'ANNONCIATION, qui joint celle du SAINT-SACREMENT, pour faire la fouille et visitte des tombeaux et pierres tomballes qui sont dans cette chapelle.

Ayant fait démolir le tombeau qui étoit pratiqué dans le mur, du côté de l'Évangile, au haut duquel est un écusson sculpté portant *d'argent à trois jumelles de gueules accompagnées de six coquilles au chef cousu d'or* (2).

Lequel tombeau, comme nous l'avons dit dans notre premier procès-verbal (3), est élevé de terre de deux pieds et demi et sur iceluy sont deux statues d'évêques, mais presque toutes brisées, nous avons trouvé un petit cavot formé par une voûte surbaissée le long de laditte arcade en mur, lequel a sept pieds six pouces de long sur deux pieds de renfoncement et trois pieds de hauteur de dedans en dedans, le dessus du cavot est de niveau avec le sol du pavé de laditte chapelle, il s'est trouvé dans ce cavot trois barres de fer traversans le mur, lesquelles suportoient un cercueil de bois presque tout pourry, il s'y est trouvé plusieurs ossemens avec

(1) La première au sud, à partir de la chapelle absidale.

(2) Qui est de Guibé.

(3) *Bull. mon.*, t. XLIII, p. 546.

une teste à laquelle il y avoit encore quelques cheveux, des morceaux de souliers, une crosse de bois presque toute pourrie avec un embout de fer, le reste étoit réduit en poussière.

Sous la tête l'on a trouvé une plaque de plomb sur laquelle sont gravés des caractères gotiques à moitié effacés et usés, dont on n'a pu lire que ce qui suit :

> Hic jacet Reverendus in christo pater et dominus Michael Guibœus hujus ecclesiæ, civitatis ac diœcesis episcopus, qui obiit die dominica pene ultima mensis februarii (1).

La foüille de la terre dans toute la partie qui formoit le sanctuaire de ladite chapelle ayant été faitte jusqu'à cinq ou six pieds de profondeur, il ne s'y est trouvé aucune chose, pas même des ossemens. La solidité de la terre dans cet endroit fait voir que personne n'y a jamais été inhumé.

Le jour cessant d'éclairer dans la cathédralle, Nous, commissaire susdit, avons renvoyé la continuation de notre présent procès-verbal à demain mercredy vingt-unième jour de janvier audit an, après l'avoir arrêté sous notre seing et ceux de, etc.

Léon Palustre.

(*A suivre.*)

(1) En 1502. Il était évêque de Rennes depuis l'année 1482.

Note sur le prieuré de Saint-Modéran ou Moran, dont il a été question dans l'avant-dernier numéro du **Bulletin, p. 356.**

« Un des quatre prieurés réguliers, c'est-à-dire desservis par des chanoines appartenant à des congrégations monastiques, fondés au XIIIe siècle par les évêques et le chapitre de Rennes. Il relevait, comme les trois autres, dits de Saint-Michel, de Saint-Martin et de Saint-Denis, d'une abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le premier fonds du prieuré de Saint-Modéran ou Saint-Moran, fut formé par Josselin de Montauban, évêque de Rennes, en 1224. Il se composait de maisons et jardins situés dans la ville même de Rennes, entre le pavé de la rue de la Cordonnerie et les anciens murs de la ville, vers les Lices. Sur le bord de l'Ille, près du vieux Saint-Étienne, se trouvait un pré appelé Pré de Saint-Moran. Cf. *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par l'abbé Guillotin de Corson, 1880, t. Ier, p. 241-243.

LA

CROIX DE FROUARD

Au milieu de la place publique de Frouard, village de l'ancien duché de Lorraine (1), existait une croix de pierre, très élevée, que récemment l'autorité municipale a jugé bon de faire transporter dans le cimetière (2), en la diminuant de plus de moitié de sa hauteur, c'est-à-dire en ne laissant subsister que la base et la partie supérieure, où se trouve le crucifix. Ce monument est l'un des plus curieux de ce genre qu'il soit possible de découvrir dans le pays; l'origine en est com-

(1) Frouard, village important situé sur la rive droite de la Moselle, à 10 kilomètres N.-N.-O. de Nancy, était encore qualifié bourg à la fin du siècle dernier. Cette localité est fort ancienne : en 1156, le duc Mathieu Ier donna les dîmes de Frouard et de Champigneulles à l'abbaye de Bouxières-aux-Dames; en 1271, le duc Ferry III y fit construire un château considérable, qui soutint plusieurs sièges.

(2) Le cimetière de Frouard, encore placé autour de l'église paroissiale, doit être prochainement transféré ailleurs. L'endroit assigné à la croix n'est donc que provisoire, et il est à craindre qu'on ne la détériore davantage en la transportant une seconde fois.

plètement inconnue, et la tradition est absolument muette sur l'époque et les circonstances de son érection (1).

Comme, jusqu'à présent, il n'a été reproduit que d'une manière tout à fait imparfaite et insuffisante (2), nous avons cru, surtout dans l'appréhension d'un second transfert et d'une nouvelle mutilation, devoir faire connaître, par la photographie, ce qu'il en reste. Toutefois, la lithographie publiée en 1871, par la Société d'archéologie lorraine, restera utile pour apprécier l'aspect général du monument lorsqu'il était encore entier.

Voici, d'ailleurs, comment M. Grille de Beuzelin, qui vit ce petit édifice il y a environ quarante-cinq ans, l'a décrit dans la *Statistique monumentale des arrondissements de Nancy et de Toul* (3).

« Sur la place du village se trouve une croix très curieuse : l'arbre, de 8 mètres de haut, est en trois morceaux de pierre ; d'un côté est représenté un Christ ; de l'autre, un chevalier à casque plat et visière fermée ; sa targe en pointe est blasonnée d'une crosse. Plusieurs auteurs attribuent ce monument au duc René II ; l'armure du chevalier me paraît indiquer une époque plus reculée. »

Ce n'est point seulement l'armure du chevalier, mais

(1) Voy. H. Lepage : *La Croix de Frouard*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XX, 1871, p. 64.

(2) Voir la fig. 31, *supplément*, des planches qui accompagnent le *Cours élémentaire d'archéologie religieuse*, autographié à l'usage des élèves du séminaire (Nancy, 1846), et *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, *ibidem*.

(3) *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*. Troisième série. *Archéologie*. *Statistique monumentale* (*Spécimen*. Paris, Crapelet, 1837, in-4, p. 44).

encore les caractères du crucifix et du monument tout entier, qui ne laissent aucun doute sur sa grande antiquité.

Il se composait primitivement, si nous nous en rapportons à l'ancienne lithographie, de trois morceaux : le premier comprenant la partie supérieure du fût, le chapiteau et la croix ; le second, la partie médiane du fût ; le troisième, enfin, la partie inférieure et la base, un simple empâtement polygonal, biseauté. Cette colonne, élevée sur trois marches circulaires, était cylindrique ; le morceau du milieu a été supprimé. Le chapiteau, séparé du fût par un tore formant l'astragale, est orné d'un rang de crochets de peu de relief, débordant la saillie du tailloir, et le dépassant par leurs extrémités ; ce tailloir circulaire n'est, du reste, formé que de trois boudins égaux superposés.

Au-dessus du chapiteau, un gros tore, divisé par une rainure et posé sur un disque cylindrique, sert de support à la croix ; bien que d'une coupe rectangulaire, elle est ornée d'une base circulaire, comportant deux boudins et deux scoties, laquelle en renforce l'attache au gros tore. Les trois branches supérieures de la croix sont arrondies en demi-cercle à leurs extrémités ; les bords des deux faces sont décorés de moulures ; des flancs des quatre branches surgissent des touffes végétales dirigées vers la face principale ; les cintres de la traverse sont garnis de feuillage d'un moindre relief. Au revers de la croix, dont le chevalier n'occupe que le centre, la partie inférieure est chargée de deux gros quatrefeuilles à forte saillie ; les extrémités arrondies des trois branches supérieures sont garnies chacune par un ornement trilobé, qui semble déjà appartenir à l'époque ogivale.

Il convient de décrire avec soin les deux sujets sculptés de chaque côté du monument.



Le crucifix est abrité sous une sorte d'arcade dont chaque côté est formé de deux arcs de cercles, de manière que la partie centrale est une ogive; un orne-

ment en forme de fleuron la surmonte et s'élève jusqu'à dépasser le sommet du monument. La branche supérieure de la croix est beaucoup plus mince que les trois autres, et bien moins longue que celles de la traverse ; on n'y voit aucune trace d'écriteau ; la partie inférieure n'est point tout à fait au milieu de l'encadrement dans lequel elle est placée : par le bas, elle oblique vers l'un des côtés (le gauche, par rapport au Christ) ; la traverse arrive jusqu'aux extrémités des rebords, et se conforme à leur courbe.

La tête du Christ, exprimant la souffrance, mais aussi un grand calme, est inclinée du côté droit ; elle est ceinte d'une sorte de torsade assez étroite, et, ce que nous n'avons jamais rencontré ailleurs, un morceau d'étoffe semble recouvrir les côtés et le derrière de la tête, et retombe jusque sur les épaules ; sur la droite, on le voit se replier. Les bras sont étendus sans trop de raideur ; les côtes sont saillantes ; les pieds, séparés, reposent sur un support ; une sorte de jupon serré à la taille et formant un gros nœud sur la hanche gauche, descend plus bas que les genoux.

Le chevalier figuré au revers a beaucoup souffert des injures du temps. Le cheval, tourné à gauche, est totalement compris dans la traverse de la croix, que sa tête dépasse pourtant un peu, bien qu'il la tienne baissée assez fortement ; un caparaçon, sur lequel la bride seule fait saillie, et qui est orné vers la croupe d'un gros alérion, qu'on ne distingue que de tout près, couvre entièrement l'animal, à l'exception des jambes, qui sont brisées, et de l'extrémité de la queue. La tête et le buste du cavalier sont logés dans la branche supérieure ; un grand écu en triangle, un peu plus long que large, et aux coins arrondis, lui masque presque com-

plètement le corps; sur l'écu est représentée une crosse fort simple, posée en pal; la volute, séparée de la



hampe par un nœud, est tournée à senestre; le bâton pastoral est accompagné de deux alérions, presque

entièrement effacés, mais encore reconnaissables lorsqu'on les considère avec attention, qui sont disposés en bande. Sous cette targe, on distingue le bout d'un large fourreau d'épée. La tête du personnage est coiffée d'un heaume cylindrique, orné d'un cimier, un oiseau essorant, sans doute un aigle, dont la tête a été brisée.

Toutes les sculptures de ce monument sont fort barbares et grossières ; on n'y peut, néanmoins, méconnaître un certain sentiment artistique, mal servi par le talent de l'ouvrier.

Par son ensemble et par ses détails architectoniques, la croix de Frouard doit, nous semble-t-il, être considérée comme datant de la première période ogivale; et, nous trouvant en Lorraine fort en retard sur le centre et le midi de la France pour l'adoption de ce style (1), nous sommes porté à croire qu'elle est de la fin du XIII[e] siècle.

L'examen attentif du crucifix et du chevalier ne contredit pas, pensons-nous, cette supposition, et aurait plutôt pour résultat de reculer plus encore l'âge du monument.

Pour être persuadé que le crucifix appartient au XIII[e] siècle, il suffit de consulter le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* de Viollet-le-Duc, et le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, de l'abbé Martigny (2).

(1) C'est « vers le milieu du XIII[e] siècle », dit M. Aug. Digot, dans son *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 177, que « l'architecture ogivale prend définitivement la place du style roman ».

(2) Voir aussi les *Annales archéologiques* de Didron, citées par Viollet-le-Duc : *Iconog. chrétienne, Histoire de Dieu*, p. 241; le *Recueil d'anciennes croix du diocèse de Saint-Dié* (Vosges), par M. Ch. Fontaine; enfin, pour ce qui concerne, en particulier, le support et le nombre des clous, Mgr X. Barbier de

Quant au chevalier, le heaume cylindrique à timbre plat et l'écu triangulaire indiquent la même époque. Faisons remarquer l'analogie de l'armure avec celle du duc Mathieu II de Lorraine (1220-1250), tel que les sceaux nous le montrent et que M. le colonel Leclercq l'a représenté, de grandeur naturelle, au Musée d'artillerie (1). Toutefois, la présence d'un cimier sur le heaume et la forme moins aiguë du bouclier nous paraissent annoncer une date un peu plus récente.

Qui peut être le chevalier représenté au revers du crucifix? Quelle était la destination du monument, si honorablement érigé sur la grande place du village? Telle est la question qui n'a pas encore été abordée, et pour la solution de laquelle on ne trouve aucun indice dans les documents imprimés. Les archives de la commune, sans doute à peu près anéanties pendant la Révolution, ne renferment aucun titre antérieur au XVII[e] siècle (2).

Un document inédit et entièrement inconnu, que M. P. de Mont, l'un de nos confrères de la Société d'archéologie lorraine, a eu l'obligeance de soumettre à notre examen, nous a amené à formuler une hypothèse

Montault, *Traité pratique de la construction... des églises*, t. II, p. 91, 92, etc.

(1) *Musée d'artillerie, Notice sur les costumes de guerre*. Ce costume a été reproduit, en couleur, dans l'une des planches de la 8[e] livraison du *Costume historique* de Racinet. — Sur les heaumes de cette forme, voir P. Penguilly-l'Haridon, *Catal. du Musée d'artill.*, p. 262; et G. Demay, *le Costume au moyen âge d'après le sceaux*, fig. 120, 223, 67, 224, etc.

(2) H. Lepage, *Archives communales et hospitalières de la Meurthe*, Nancy, 1858.

qui s'appuie sur l'époque assez déterminée de la croix, sur sa situation, enfin sur les attributs du personnage.

Ce monument nous paraît être, à raison de ses dimensions et de sa position, une croix commémorative d'affranchissement ; le chevalier ayant sur son écu une crosse pastorale serait l'un des fils du duc Ferry III de Lorraine : Ferry, qui fut évêque d'Orléans, mais qui, probablement, n'avait pas encore pris possession de son siège.

C'est qu'en effet, le titre qui nous a été communiqué n'est autre que la copie d'une charte d'affranchissement, d'après la célèbre loi de Beaumont, accordée, en 1296, aux habitants de Frouard par le personnage que nous venons de nommer, et qu'un document analysé par M. H. Lepage avait, du reste, montré n'être pas étranger à l'histoire de la localité (1). Nous résumerons plus loin cet acte curieux ; mais il est nécessaire de dire ici quelques mots sur les croix d'affranchissement.

On sait que, dans les localités soumises à la loi de Beaumont, il était d'usage d'ériger, en lieu public, une croix pour perpétuer la mémoire de la charte. C'était, à la fois, un souvenir, une marque de piété, et un témoin qui avertissait les étrangers des libertés de la commune. « Ces lois de Beaumont, qui, » dit Dom Calmet (2), « sont très célèbres dans la Lorraine, le Barrois, la Champagne et le Luxembourg, furent données, en 1182, par Guillaume de Champagne, surnommé aux Blanches-Mains, cardinal du titre de Sainte-Sabine et archevêque de Reims, dans le dessein d'attirer des habitants dans la

(1) Voir à la fin.

(2) *Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. III, dissert., colonne CLXXVII.

petite ville de Beaumont en Argone... Ces loix ou franchises furent trouvées si sages et si utiles, que la plûpart des seigneurs voisins les adoptèrent dans la suite ou tout entières ou avec quelques modifications. Les peuples les adoptèrent avec empressement, et s'estimèrent heureux d'être affranchis à ces conditions. »

Nous ne nous sommes pas assez occupé de recherches sur l'établissement de cette coutume pour savoir si l'on connaît de nombreuses chartes qui spécifient expressément l'érection de croix commémoratives; mais il en est fait mention en termes formels dans celle de Cons-la-Grandville, que nous avons publiée (1).

Par cette charte, de l'an 1248, Jean, chevalier, sire de Cons, déclare qu'il a affranchi ses bonnes gens de sa ville de Cons, vieille et neuve, à la loi de Beaumont. « Et lours donne (dit-il) *croix* et liberteit de franchise selon la dessourdite loy de Belmont... (2). »

Même mention se retrouve dans l'acte de ratification donné, peu après, par le comte de Bar, comme suzerain, lequel « agrée... tous les affranchement, chartes et *creux* de franchise à la loix de Belmont », accordés aux habitants de Cons (3).

Il y aurait une intéressante étude à faire sur ces vieux monuments contemporains des franchises, dont celui de Frouard nous paraît être l'un des rares exemples qui existent encore.

C'est une question plus délicate de savoir s'il est pos-

(1) Canton de Longuyon, Meurthe-et-Moselle. Voir notre notice : *Jean Ier de Termes, sire de Cons* (1247-1258); Nancy, 1880.

(2) *Ibid.*, p. 18, Vidimus de 1366, sous le scel de l'official de Metz.

(3) *Ibid.*, p. 19, copie certifiée de la fin du XVIIe siècle.

sible d'admettre que le chevalier sculpté sur la même croix est Ferry de Lorraine. D'après le P. Benoît Picart (1) et le *Gallia christiana* (2), ce personnage, qui était chanoine de Toul dès 1270, fut élu, en 1276, grand prévôt de Saint-Dié. Le pape Jean XXI lui donna, la même année, une dispense d'âge pour tenir cette dignité. Vers 1293, il fut élu, mais sans accord (*in discordia*), à l'évêché d'Auxerre; le siège épiscopal de Metz lui fut aussi offert, mais inutilement, par les chanoines de cette ville. Enfin, il fut installé, comme évêque d'Orléans, par Étienne, archevêque de Sens. Le P. Benoît spécifie qu'il fut sacré en 1297, d'où l'on pourrait conclure qu'il ne l'était pas encore à l'époque où fut rédigée la charte de Frouard.

Ferry mourut le 4 juin 1299. Guillaume de Nangis, Nicole Gilles et François le Maire disent qu'il fut tué par un gentilhomme, dans une action qui déshonorait son caractère; néanmoins, lit-on dans le *Gallia*, il y a des auteurs qui doutent de l'exactitude de ce fait, et d'autres qui le nient énergiquement (3).

Le P. Benoît ajoute : « Son corps fut enterré devant le grand autel d'Orléans, le 12 juillet (4), et son cœur

(1) *Origine de la maison de Lorraine*, supplément, p. 77. Cf. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re édit., t. I, colonne CLXVI.

(2) Tome VIII, p. 1470. M. Digot s'est trompé en disant (*Hist. de Lorraine*, t. II, p. 137) que Ferry ne prit pas possession de son siège.

(3) « Sunt tamen qui de hoc dubitant, sunt et qui præfracte negant. »

(4) Bien probablement, il y a ici une confusion, puisqu'on lit ensuite que le cœur de Ferry fut enterré à Beaupré *devant le grand autel, le 12 juillet*. D'après le *Gallia christ.*, le corps

fut porté à Beauprés. Le nécrologe de cette abbaïe en parle ainsi : *Religieux Prince messire Ferri, Évêque d'Orléans, fils du Duc Ferri, et de tres illustre Madame Marguerite, Duchesse de Lorraine, Marchise, fille de Thiebau, Roi de Navarre, mourut le 4 juin 1299, duquel le cœur gît devant le grand autel, où fut mis le 12 du mois de juillet. Il avoit été Prévôt de S. Dié* (1). »

Il est fort naturel que Ferry de Lorraine, en même temps évêque et haut baron, ait tenu à orner son écu d'une crosse symbolique. En Lorraine, du temps de Ferry III, et bien longtemps encore après, les évêques chargeaient leurs armes d'une crosse mise en pal, ce qu'il est facile de constater par l'étude de monnaies et des sceaux.

D'après une jolie pièce que M. de Saulcy (2) a attribuée à Thierry de Lorraine, évêque de Metz (1173-1179), ce fils de Mathieu Ier, duc de Lorraine, serait précisément le premier prélat connu qui aurait adopté la disposition dont nous parlons. Dans le même évêché, on la retrouve sur différentes monnaies de Guillaume de Relanges, 1298-1302 (3), d'Adhémar de Monteil, 1327-1361 (4), et de Raoul de Coucy, 1385-1415 (5).

entier de l'évêque d'Orléans aurait été rapporté à Beaupré.

(1) Cf. *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine*, t. II, 1851, p. 270, et *Mémoires* de la même société, t. XXX, 1880, p. 129.

(2) *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz*. Supplément, p. 49, n° 100.

(3) *Catalogue Monnier*, n° 991 *bis*.

(4) F. de Saulcy, *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz*. Metz, 1835, p. 62, n°s 68 et 69.

(5) Ch. Robert, *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, 1875, p. 9.

Dans l'évêché de Toul, elle se rencontre plus fréquemment encore, comme on le voit par quelques monnaies de Jean de Sierck, 1296-1305 (1), et de Thomas de Bourlémont, 1330-1353 (2), puis par les sceaux du même Thomas de Bourlémont, de Bertrand de la Tour-d'Auvergne, 1253-1361, de Philippe de Ville, 1399-1409, d'Henri de Ville, 1409-1436, enfin de Guillaume Fillastre, 1449-1460 (3).

Sur la croix de Frouard, les armes de Lorraine ne sont pas complètes. sans doute par la faute du sculpteur, qui était incontestablement peu habile. On n'y distingue point la bande, soit parce que les contours en sont usés, soit parce qu'on aura négligé de l'indiquer. Les alérions sont réduits à deux ; le troisième n'a pu être figuré au centre, vu la largeur de la crosse et de la profonde rainure qui l'encadre. Sûrement ce sont là les armoiries de Lorraine, et la crosse est bien placée ainsi qu'on avait, à cette époque, l'habitude de la faire figurer dans l'écu des évêques.

L'acte retrouvé par M. P. de Mont, dans ses papiers de famille, est une copie authentique, mais très défectueuse, faite par le greffier de la commune de Frouard, en date du 31 décembre 1739 (4). Nous nous bornerons ici à la résumer (5) :

(1) Ch. Robert, *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, 1875, p. 104.

(2) *Ibid.*, p. 113 et 114, et *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, 1844, pl. VIII, fig. 1.

(3) Ch. Robert, *Sigillographie de Toul*, fig. 22, 23, 27, 28, 29, 32.

(4) La pièce se compose de 4 feuillets de papier in-4, dont seulement deux feuillets écrits, portant au recto le timbre de Lorraine et Barrois aux armes de Stanislas.

(5) Cet acte sera imprimé dans les *Mémoires de la Société*

Ferry, par la grâce de Dieu, évêque d'Orléans, fils d'honorable baron Ferry, duc de Lorraine et marchis, fait savoir à tous qu'il a mis son château de *Froward*, le bourg situé au-dessous jusqu'à la rivière de la Moselle, le ban de la ville, et tous les bourgeois qui y demeurent, à la loi et à la franchise de Beaumont. Nul autre homme ou bourgeois ne pourra être retenu à la même franchise, sinon par sa volonté et son commandement.

Les stipulations qui suivent, fort obscures et dont la copie est évidemment fautive, sont relatives, la première, à la condition des Juifs et des Lombards, ou prêteurs sur gages, lesquels d'habitude étaient soumis à des règlements particuliers, et ne pouvaient devenir propriétaires sans l'autorisation du seigneur; la seconde, à l'administration de la justice communale, rendue par le maire et les échevins. Vient ensuite l'article traitant du service militaire.

Toutes ces choses, l'évêque d'Orléans promet, par serment, de les tenir à toujours; il s'y oblige ainsi que ses héritiers, et déclare qu'elles sont faites du consentement de son frère, Thiébaut de Lorraine, sire de Rumigny (1), lequel souscrit aux mêmes engagements. Tous deux firent appendre leurs sceaux à la charte, dressée

d'archéol. lorraine, où nous nous réservons de publier, sur la croix de Frouard, un article dans lequel la partie historique sera plus détaillée.

(1) Thiébaut de Lorraine, qui fut ensuite seigneur de Frouard, succéda, en 1303, au duc Ferry III, dont il était le fils aîné. Il devint seigneur de Rumigny, en Thiérache, par son mariage avec Isabelle, fille et héritière de Hugues, seigneur de Rumigny, qu'il épousa en 1281.

l'an de grâce N.-S. 1296, le lundi avant la fête de saint Pierre, au mois de février (1).

Une chose fort singulière, c'est que Frouard avait été l'objet d'un affranchissement antérieur, de l'année 1263, émanant du duc Ferry III (2). Peut-être n'avait-il été concédé qu'aux habitants d'une partie de la localité; peut-être aussi la charte de 1296 n'était-elle, en réalité, qu'une confirmation, ce qui expliquerait sa brièveté.

L'indication suivante tend à prouver que l'évêque d'Orléans avait quelque autorité sur Frouard : « Par lettres datées du jeudi après la Sainte-Luce (décembre) 1298, Ferry, évêque d'Orléans, et Jean, évêque de Toul, déclarent que Jean de Forville, écuyer, a vendu à Jean de Germiny, seigneur de Neuviller et sénéchal de Lorraine, tout ce qu'il avait à Coyvilleret *Frouard*, moyennant six vingt livres de toulois (3). »

La croix de Frouard était sûrement considérée au XIVe siècle comme ayant un caractère d'importance particulière. M. Lepage a publié un document qui le constate : c'est l'acte par lequel Robert, duc de Bar, reprit de Jean, duc de Lorraine, les fiefs qu'il tenait de lui. Cette cérémonie eut lieu, le 8 octobre 1370, « en la ville

(1) Saint Pierre Damien, dont la fête était célébrée autrefois le 22 février, et se célèbre de nos jours le 23. En commençant l'année à Pâques, conformément à l'usage lorrain, cet acte serait du 18 février 1297.

(2) Catal. des actes des comtes de Champagne, à la suite de l'*Hist. des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, n° 3303. Cf. H. Lepage, *Statistique de la Meurthe*, 1843, t. II, article *Frouard*; Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re édit., t. II, col. 314 et *Notice*, t. I, col. 180.

(3) H. Lepage, *Communes de la Meurthe*, article *Frouard*.

de Froward, ou diocèse de Toul, PRÈS DE LA CRUX DE PIERRE DE LA DITE VILLE (1). »

En nous attachant à établir une corrélation, qui nous semble incontestable, entre la charte de l'évêque d'Orléans et la croix de Frouard, nous avons espéré, tout en retrouvant l'origine historique de ce curieux monument, réussir à donner une preuve intéressante de l'existence des croix commémoratives d'affranchissements communaux à la loi de Beaumont, dont aucun exemple, que nous sachions, n'avait encore été reconnu.

LÉON GERMAIN.

(1) H. Lepage, *la Croix de Frouard*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. XX, p. 64.

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'Archéologie. — Dans la séance de clôture du congrès d'Avignon et à la suite de la séance supplémentaire de Fréjus, ont été proclamés membres de la société :

MM.

1. Le Carguet, percepteur à Audierne (Finistère);
2. Lewis, du *Corpus Christi*, à Cambridge (Angleterre);
3. Jeannès, membre de la Diana, à Roanne (Loire);
4. Joubert, à Duravel (Lot);
5. François Miquel, 99, rue Miromesnil, à Paris;
6. L'abbé Boutant, à Montfavet, près Avignon;
7. Docteur Pamard, à Avignon;
8. Rochetin, ancien magistrat, à Avignon;
9. Valentin, architecte du département, à Avignon;
10. Frère Sallustien, directeur de l'école d'Aubignan (Vaucluse);
11. Félix Chaillot, à Avignon;
12. Louis Antoyne, à Alais (Gard);
13. Goudard, à Manduel (Gard);
14. Bruno-Vayson, à Marseille;
15. Paul de Faucher, à Bollène (Vaucluse);
16. L'abbé Thédenat, 98, rue de Vaugirard, à Paris;
17. Frère Télesphore, directeur de l'école chrétienne, rue Vernet, à Avignon;

18. Joseph Eysseric, à Carpentras;
19. Revellat, ingénieur des arts et manufactures, à Cannes (Alpes-Maritimes);
20. G. Martin, architecte, rue Saint-Jean-Baptiste, à Nice;
21. Paul Guérin, receveur des domaines, à Fréjus;
22. Ernest Aube, au Luc;
23. J. Heuseling, rue d'Alger, à Toulon;
24. Eugène Pascal, docteur médecin, à Fréjus;
25. Séverin Decuers, maire de Fréjus;
26. Lagostena, receveur des domaines en retraite, à Fréjus;
27. Eugène Blond, architecte, à Grasse (Alpes-Maritimes);
28. Mallé, à Vintimille (Italie).

Vente des tapisseries de Boussac. — Le 3 octobre 1837, la ville de Boussac a acquis, moyennant 22,000 francs, le château qu'avait longtemps possédé la célèbre maison de Brosse, qui compte parmi ses illustrations le maréchal de Boussac.

Cet immeuble appartenait, au moment de la vente, à Mme de Ribeyreis, née de Carbonnières, qui en avait hérité de sa famille, propriétaire au moment de la Révolution; mais nous n'examinerons pas, aujourd'hui, comment la famille de Carbonnières vint à posséder cette seigneurie.

Le château de Boussac était orné de six fort belles pièces de tapisseries comprises dans la vente et dont la provenance et le motif iconographique ont donné lieu à des conjectures sans nombre, qui seront l'objet d'une note ultérieure.

Ces tapisseries ne sont pas orientales, mais flamandes; leur sujet n'a aucun rapport avec l'histoire de Zizim, elles n'ont pas été tissées à Aubusson, et les croissants qui s'y rencontrent ne sont pas une raison de les attribuer à des ouvriers d'au delà du Danube. Les armes qui s'y voient : *de gueules à la bande d'azur, chargée de trois croissants montants d'argent*, sont celles de la famille Leviste, dont il est parlé

à la page 374 de l'*Armorial de Bresse*, par M. Révérend du Mesnil.

Ces tapisseries sont parfaitement connues, les trois panneaux qui se trouvent à la mairie (les trois autres sont tendus dans le salon de la sous-préfecture) ayant figuré à diverses expositions de Paris, Limoges et Guéret; mais le peu de soins dont elles ont toujours été l'objet de la part de leurs propriétaires ne prouve pas qu'elles fussent, pour cela, appréciées par la municipalité de Boussac comme elles devaient l'être, et l'autorisation de les photographier fut toujours et systématiquement refusée pour des raisons qu'il importe peu d'apprécier ici.

Avouons-le sans plus tarder, une telle richesse artistique était lourde à une ville sans ressources; aussi la vente des tapisseries fut-elle à plusieurs reprises décidée par le conseil municipal, dont les délibérations restèrent sans effet en présence du *veto* opposé par l'État, qui usait sagement, en cette circonstance, de son privilège sur les monuments historiques, et voulait s'en réserver la priorité.

Dans le courant de l'année 1882, la ville de Boussac décida de construire des chemins utiles, sans doute, et d'établir un champ de foire; les ressources faisant défaut, la vente des tapisseries fut de nouveau décidée, et un riche collectionneur de Paris, M. de Rothschild, croyons-nous, en offrit 50,000 francs; l'État intervint et finit par les payer, après de longs pourparlers, 25,500 francs; elles lui ont été livrées le 17 juillet dernier. On pourra maintenant les étudier à l'aise dans l'un de nos grands musées de Paris.

G. CALLIER,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Un architecte du palais des papes. — Les divers auteurs qui se sont occupés, depuis le XVIIe siècle, du palais des Papes et de sa construction, l'attribuent tous à un certain Pierre

Obrerii ou Obreri qui, d'après eux, aurait été le seul et unique architecte de ce monument. En parlant des constructions faites au temps de Benoît XII, le vieil historien Fantoni dit: « Pietro Obrerio fù l'architetto, il direttore dell' opera. » Il se trompe évidemment, puisque nous avons le nom de l'architecte de Benoît XII, dans les *Comptes du Vatican*. La même erreur est répétée par les auteurs modernes, dont quelques-uns vont jusqu'à appeler cet architecte le « Vauban de l'époque » ! L'exagération est tellement grande qu'on s'est demandé si ce nom d'Obrerii, avec sa tournure italienne, avait jamais existé et si ce personnage, dont on n'a retrouvé jusqu'ici aucune trace dans les *Cameralia* relatifs aux pontificats de Jean XXII et de Benoît XII, n'était pas simplement la traduction du mot *operarius*, qualification si fréquente dans les comptes pour désigner le maître de l'œuvre, *magister operis*. Nous avons nous-même partagé cette opinion jusqu'au jour où la découverte de documents originaux ne nous a plus laissé de doute sur l'existence de cet architecte. Nous l'avons trouvé mentionné, en effet, dans un certain nombre d'actes concernant sa veuve, entre les années 1362 et 1370. Cette veuve, Agnès de Beaufort, possédait à Avignon, sur la paroisse Saint-Agricol, et dans la rue Bouquerie, deux maisons grandes et belles, avec une grande cour intérieure, pour lesquelles elle paie un cens annuel à l'évêque d'Avignon : « Pro censibus annuis duorum magnorum et pulcrorum hospitiorum cum magna platea interius, » cens qu'elle affranchit plus tard. Dans le premier acte de 1362 nous lisons : « Agnes de Belloforti, Bisuntinensis diocesis, relicta magistri Petri Obrerii, archilatomi et directoris quondam operis palatii domini nostri Papæ. » Le 11 novembre 1363, même indication : « Agnes de Belloforti, relicta magistri Petri Obrerii, magistri operis sacri Palatii apostolici Avenionensis quondam. » Le 2 août 1365, il intervient un acte d'affranchissement des cens de ces deux maisons, dans lequel nous retrouvons, à deux reprises, la mention d'Obreri : « Magistri Petri Obrerii, magistri quondam operis

sacri Palatii domini nostri Papæ. » Parmi les signatures apposées au bas de cet acte, nous trouvons même la mention d'un parent de cet architecte, prêtre bénéficier de la collégiale de Sainte-Marie de Villeneuve-lez-Avignon : « Domino Raymundo Obrerii, presbytero, beneficiato in ecclesia beatæ Mariæ de Villanova. » En 1366, Bernard de Rodesio paie un cens à l'évêché pour des maisons voisines de celles d'Agnès de Beaufort : « Agnetis de Belloforti, relictæ magistri Petri Obrerii, archilatomi quondam et directoris operis Palatii domini nostri Papæ. » La même année, la veuve de l'architecte acquitte la redevance : « Agnes de Belloforti, Bisuntinensis diocesis, relicta magistri Petri Obrerii, archilatomi et directoris quondam operis Palatii domini nostri Papæ. » En 1367 et en 1370, nous trouvons la même mention.

Il résulte donc de ces divers documents que si Pierre Obreri ne fut pas le seul architecte du palais des Papes, comme on l'avait cru jusqu'ici, il dirigea une partie des travaux de cette gigantesque construction. Il en résulte également qu'il était mort en 1362, puisque nous voyons Agnès de Beaufort agir en cette même année comme sa veuve. Il faut donc le placer entre 1341, époque à laquelle Pierre Poisson, architecte de Benoît XII, disparaît, et 1362, c'est-à-dire pendant les pontificats de Clément VI (1342-1352) et d'Innocent VI (1352-1362). Or c'est pendant cette période et surtout au temps de Clément VI que s'élève toute la partie centrale du palais des Papes, les vastes bâtiments entourant la grande cour, la façade principale, la partie qui touche l'ancien palais de la vice-gérence, les belles salles du consistoire, les galeries voûtées dont il reste encore des traces si élégantes. C'est également à cette époque que furent exécutées les fresques aujourd'hui disparues en grande partie et dues aux plus habiles artistes qui ornèrent les salles du consistoire et la tour Saint-Jean. De sorte qu'on peut affirmer, sans exagération, que le palais des Papes est surtout l'œuvre de Benoît XII et de Clément VI. Car sous les pontificats d'Innocent VI et d'Urbain V les travaux furent moins considérables.

Si donc Pierre Obreri fut l'architecte de cette partie du monument, sa part fut grande dans l'œuvre commune, et ce que nous savons de sa famille nous fait supposer qu'il vécut bien au temps de Clément VI. Cette veuve que nous trouvons dans tous les actes semble appartenir à la famille de Beaufort, c'est-à-dire à celle du Pape lui-même. Elle est bien originaire du diocèse de Besançon, tandis que Roger de Beaufort était originaire de Maulmont, au diocèse de Limoges. Mais une branche de cette famille pouvait exister en Franche-Comté, et Clément VI avait pu appeler quelques-uns de ses membres à Avignon. Car, on le sait, il s'entoura surtout de ses compatriotes. Il poussa même l'amour de sa famille jusqu'à demander que les statuettes de ses principaux membres ornassent les bas-reliefs de son tombeau. Les maisons mêmes possédées par Agnès de Beaufort étaient voisines de celles appartenant à un familier du cardinal de Beaufort, neveu du Pape : « Ab Oriente cum quodam hospitio Bernardi de Rodesio familiaris et scutiferi domini cardinalis de Belloforti. » Nous n'osons rien affirmer, mais il ne nous semble pas impossible que, grâce à cette alliance, Pierre Obreri ait été, non seulement l'architecte, mais encore le parent de Clément VI ou de son neveu, qui devint plus tard Grégoire XI et transporta le Saint-Siège d'Avignon à Rome.

Il résulte donc clairement, croyons-nous, des documents que nous venons de citer, qu'il faut ajouter un troisième nom à la liste authentique des architectes du palais des Papes, en attendant que de nouvelles recherches nous fassent connaître celui qui, sous Urbain V, fit tailler dans le rocher la cour orientale du palais apostolique, creuser un puits, élever la tour des Anges, et qui créa ces magnifiques jardins d'où la vue se perdait sur les verdoyantes plaines du Comtat, et auxquels les contemporains donnèrent, dans leur admiration, le nom de la ville éternelle.

L. Duhamel.

Les fouilles de Sanxay. — Depuis quelque temps, les journaux s'occupent beaucoup des fouilles opérées par le P. de la Croix sur le territoire de la commune de Sanxay (Vienne). Pour la plupart d'entre eux, la question est toute nouvelle, et sûrement ils ne se doutent guère que, depuis plus d'un an, de nombreux comptes rendus ont déjà été publiés dans différentes revues. Quant à l'opinion émise, nous ne savons trop dans quelle feuille, par un architecte de renom, M. Lisch, qui voit un château-d'eau là où tout le monde avait reconnu un temple, nous ne la croyons pas appelée à faire fortune. Une fois de plus nous avons ainsi la preuve que l'on peut être un très habile constructeur sans être le moins du monde archéologue. Mais alors il faut se renfermer dans sa spécialité et ne pas vouloir en sortir. M. Lisch n'a pas été plus heureux à Sanxay qu'à Saintes et à Niort, partout enfin où il a eu à se prononcer, soit sur la destination d'un ancien édifice, soit sur la manière dont il faut entendre des restaurations devenues indispensables.

Le *bulletin*, l'an passé (p. 776-784), a déjà donné une description des fouilles de Sanxay; mais depuis cette époque le P. de la Croix a continué ses travaux et achevé de déblayer les thermes qui tiennent une place importante dans l'ensemble des constructions mises à découvert. A ce sujet nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à M. Ferdinand Delaunay la description suivante : c'est la plus récente, croyons-nous, de celles parues jusqu'ici, et tout le monde sait quelle autorité, en pareille circonstance, s'attache aux renseignements fournis par son auteur :

« Les constructions, situées en contre-bas de celles du temple et s'étendant vers la rivière, occupent une surface de 114 mètres de long sur 62 de large. Comme dans le temple, on distingue deux époques de construction. Le balnéaire a été agrandi; les piscines d'eau froide, d'eau chaude, d'eau tiède de l'édifice primitif ont été conservées, et à côté on en a construit de nouvelles beaucoup plus considérables. C'est là qu'ont porté les derniers et les plus vigoureux efforts de

déblaiement. Tout le sous-sol du balnéaire est dégagé; ses arcades puissantes, ses spacieux couloirs, les gueules béantes des hypocaustes présentent un ensemble de ruines imposantes.

« Les piscines (l'une d'elles a 26 mètres de long sur 4 mètres 80 de large) sont des cuvettes en ciment, dallées de pierre de Dissais, à grain très fin, profondes de 1 mètre 40, avec des marches pratiquées aux angles, dans l'épaisseur des parois. Elles recevaient directement l'action du feu, aussi bien que les chambres de sudation. Nous avons compté huit hypocaustes tant pour les piscines que pour les salles. L'un d'eux, reproduit par le pinceau habile de M. Raoul Gaignard, a fait l'admiration des membres de l'Académie des inscriptions; il est enveloppé d'un couloir circulaire où la flamme pénétrait de façon à échauffer sur une plus grande surface tout le motif de maçonnerie auquel appartient la belle piscine qu'il supporte.

« Dans le premier plan, le balnéaire comprenait, suivant l'usage, trois piscines et trois salles. Le second architecte y a ajouté trois piscines dont le mode de chauffage indique que chacune avait une température différente. On sortait de la piscine très chaude pour entrer dans un bassin moins chaud, puis de là on passait dans une piscine tiède.

« Et, qui le croirait? de la piscine tiède l'eau s'écoule dans une pièce enduite de ciment de haut en bas où le baigneur descendait pour recevoir une douche, terme suprême de l'opération. Il y a aux thermes de Sanxay une salle pour l'hydrothérapie !

« Les corridors sont bétonnés; des fragments de tuiles noyés dans ce béton et passés au polissoir forment une sorte de mosaïque. La distribution des pièces est bien entendue.

« Les thermes avaient une façade monumentale ornée de colonnes, à l'est, vers la rivière. De ce côté, une vaste salle commune réunissait les baigneurs pour la conversation, le repos ou les jeux. Rien de plus considérable, rien de plus beau n'a été trouvé à Pompéi. Ce qu'il importe

le plus de noter ici, c'est qu'il y avait à Sanxay un système spécial de balnéation, une gradation dans la température de l'eau, gradation combinée avec l'emploi de la douche finale en pluie. Il convient aussi de remarquer le mode de chauffage, qui agit directement sur la maçonnerie, sur les planchers des piscines et des salles.

« Le réseau des égouts est développé de manière à faire supposer qu'il régnait une grande activité dans les thermes.

« Ici encore, même mystère : un souterrain voûté joint le balnéaire à une habitation voisine.

« Les hôtelleries occupaient, au sud du temple, une surface de trois hectares. Tous les murs en ont été déchaussés; l'explorateur en a relevé tous les plans. Il estime qu'elles pouvaient donner asile à quinze cents personnes. Les nécessités de la culture ont forcé le P. de la Croix à abandonner ce terrain, aujourd'hui nivelé. Il paraît que ces hôtelleries étaient insuffisantes pour l'affluence qui se pressait autour du temple et des thermes, car on est en train de découvrir, du côté du nord du balnéaire, entre l'établissement et la rivière, un nouveau groupe d'habitations. »

Après cette description, M. Delaunay aborde les différentes questions soulevées par les fouilles de Sanxay. Quelle est la véritable destination de l'édifice connu jusqu'ici sous le nom de *temple?* Faut-il se ranger au sentiment de tous les archéologues qui, depuis deux ans, ont visité les restes de cet édifice d'un caractère tout particulier, ou bien émettre un avis absolument opposé? En second lieu, que penser du groupe d'habitations considérées par le P. de la Croix comme autant d'hôtelleries? Et si cette désignation est exacte, dans quel rapport ces constructions sont-elles avec le temple voisin? Peut-on arriver à connaître la divinité adorée en ce lieu relativement isolé? Pour quelles maladies venait-on l'invoquer, et quel fut le motif de la popularité de son culte?

« Quand il se trouve en face de telles ruines, le premier soin d'un archéologue intelligent, dit M. Delaunay, est de chercher les antiques chemins qui y aboutissent. Le P. de

la Croix nous a signalé un réseau de routes dont la principale vient de l'est (de Poitiers) et se dirige à l'ouest, vers Saint-Maixent; elle se croise, au carrefour où s'élève aujourd'hui l'église de Sanxay, avec plusieurs chemins : l'un, du nord au sud, va de Sanxay à Chasseneuil et à Lusignan, les autres, en éventail, dans la direction générale du nord-est, se rendant, soit à la Boissière (théâtre des fouilles), soit à la métairie de Herbord, soit à des localités où les explorations du Père de la Croix ont découvert d'anciennes verreries, des tuileries, des poteries, des carrières, une villa gallo-romaine.

« La pierre de taille a été apportée de Chavagné (direction de Saint-Maixent); les tuiles, la chaux, la verrerie, la poterie, ont leurs lieux d'origine aussi nettement détermiminés. La pierre à grain très fin, assez semblable à la pierre de Tonnerre, qui forme le pavage des piscines, vient de Dissais. Dans les constructions de la Boissière, il y a plusieurs espèces de tuiles; le P. de la Croix croit pouvoir en indiquer la provenance, ainsi que celle des vases appartenant à différentes espèces trouvés dans les fouilles.

« Les constructions, les appareils, ont été l'objet d'une étude approfondie. Il a été reconnu que le temple et les thermes avaient subi un remaniement : un mur a été élevé entre les colonnes du portique carré qui enceint le temple: un second système de piscines a été ajouté dans les thermes à l'édifice primitif.

« La restitution des colonnes a été opérée avec méthode en calculant le diamètre des fûts, en remplaçant dans le chapiteau le plus complet les parties absentes par les fragments correspondants d'autres chapiteaux. On a distingué, pour ces restitutions, le certain du probable, et le probable de ce qui est purement conjectural.

« Il nous faut louer sans restriction le soin apporté à la récolte des menus objets. En dépit de la vigilance la plus attentive, et malgré la peine qu'a prise le P. de la Croix de passer au crible et d'émietter lui-même la terre et les

boues des tranchées ou des égouts, la récolte a été faible. Elle est loin pourtant d'avoir été nulle.

« Qu'on en juge par l'énumération suivante et qu'on veuille bien ne pas oublier que nous parlons après un simple coup d'œil jeté sur les collections du P. de la Croix :

« Une série nombreuse de vases de fabrication locale, quelques-uns avec des marques de potier et présentant des formes intéressantes; des vases importés, dont plusieurs ne manquent pas d'élégance (il y en a qui offrent des figures en relief); un mortier avec son broyeur sphérique; des verres; deux intailles sur agate, ayant servi de chatons de bague et présentant des figures de divinités, l'une assise (Minerve tenant une Victoire ailée), l'autre debout (femme coiffée du *petasus*, tenant dans sa main gauche une corne d'abondance); un lièvre de bronze; une statue de dieu assis, coiffé du bonnet phrygien; des perles de bronze en quantité; des fibules unies ou ciselées, ou émaillées; des épingles pour les cheveux (*acus comatoriæ*); des monnaies gauloises; une série de monnaies romaines allant d'Auguste à Constantin; un édicule ayant servi d'*ex-voto*, surmonté d'un fronton triangulaire, où l'on voit en bas-relief un rat grignotant un fruit : c'est un sujet bien connu des archéologues pour appartenir à la mythologie gauloise.

« Dans le temple on a recueilli des fragments de bronze doré provenant d'une statue et une stèle, dont on a le piédestal et quelques morceaux de la partie supérieure. Sur ces morceaux subsistent les lettres qui forment le commencement de plusieurs lignes d'une inscription. Nous avons expliqué comment avaient disparu dans les fours à chaux toutes les pierres de taille du temple et des thermes. Pourtant, une grosse pierre, d'un tiers de mètre cube environ, sans doute un fragment de l'entablement qui surmontait le portique élevé sur le palier de l'escalier central du temple, a été sauvée de la destruction. Un fermier l'ayant déterrée par hasard, s'en servit pour boucher un grand trou dans le mur de sa maison et martela d'abord un orne-

ment en relief, qui dérangeait la nouvelle adaptation. A sa description, on a reconnu qu'il avait fait disparaître une portion d'encadrement. Par bonheur, il respecta trois lettres d'un type superbe, qui ne le gênaient point et qui nous en diront bien long dans un instant. Ces trois lettres, hautes de 20 centimètres, d'un style excellent, les voici :

. . . POL . .

« Il s'agissait ensuite de rechercher l'origine des sources qui alimentaient les thermes. Le P. de la Croix y a pleinement réussi. Les tuyaux en terre cuite, les tranchées, les aqueducs, les captages ont été retrouvés. Il n'y a pas moins de sept sources employées à alimenter le balnéaire. Le temple, qui avait besoin d'eau également pour le personnel affecté au culte et pour le nettoyage du lieu sacré, recevait l'eau dans un bassin d'épuration, situé sur la face nord, près de la conciergerie, et le trop-plein du bassin s'en allait par une rigole au balnéaire.

« Ces indications suffiront à donner quelque idée des nombreuses difficultés avec lesquelles l'explorateur de Sanxay s'est trouvé aux prises; quand on voit déblayées, ressuscitées, en quelque sorte, ces imposantes ruines, on ne s'imagine pas, avant d'y avoir réfléchi, ce qu'un tel résultat suppose de calculs, de soins, d'efforts et de science.

« Nous abordons enfin le fond du problème. Quelle était la destination des deux groupes de constructions que nous nommons le temple et l'hôtellerie ?

« Le P. de La Croix raisonne là-dessus de cette façon. Les thermes et le cirque attestent qu'il y avait en ce lieu un grand concours de personnes qui venaient chercher les amusements du spectacle et les agréments de la balnéation, pour lesquels les anciens avaient un goût passionné. Vraisemblablement, Sanxay était un lieu d' « assemblée ». L'usage des assemblées était très répandu chez les Celtes : chaque année, dans le pays chartrain, se tenait la grande

réunion des délégués de toutes les tribus de la Gaule. Les coutumes conservées jusqu'à ce jour dans l'Ouest, et qui ont persisté en Irlande durant tout le moyen âge, attestent la prédilection de nos aïeux pour ces réunions, qui maintenaient entre les tribus le lien politique et religieux et répondaient aux intérêts des confédérations militaires. Les « pardons » de l'Armorique, qui sont à la fois des pèlerinages, des foires, des occasions de spectacle et de bombance, nous donnent une idée assez exacte de l'assemblée que tenaient les Pictons, dans la belle saison, et que chaque tribu tenait de même dans quelque localité, désignée par un sanctuaire en vénération depuis des siècles.

« Cette explication est sérieuse. A ceux qui objectent que la politique romaine était trop vigilante ou trop soupçonneuse pour laisser se perpétuer des coutumes en harmonie avec des institutions libres et un gouvernement autonome, on pourrait répondre que les Pictons, étant en faveur particulière auprès des Romains pour leurs services rendus et leur fidélité constante, auraient pu jouir d'une liberté plus grande que les autres tribus ; mais le P. de La Croix se fait fort de prouver qu'il existait en Gaule beaucoup de lieux d'assemblée analogues, et il promet de les rechercher.

« Nous avouons, quant à nous, que la raison tirée de la tyrannie romaine ne nous paraît pas bien forte. Lorsque les druides, d'abord exclus de la religion officielle inventée et établie par Auguste, et qui rassemblait dans le même Panthéon les divinités de Rome et celles de la Gaule, puis persécutés et chassés du pays, eurent enlevé aux conquérants les dernières craintes que pouvait leur laisser la possibilité de susciter le fanatisme chez les vaincus, il n'y eut plus de motifs réels d'empêcher la tenue des assemblées. C'était pour le peuple un moyen de s'amuser ; les Romains n'igoraient pas qu'un peuple qui s'ennuie est dangereux et difficile à gouverner.

« Sans méconnaître le développement et l'importance de la coutume à laquelle le P. de La Croix rattache son

explication, nous ferons toutefois remarquer que les assemblées ne paraissent pas supposer d'édifices permanents et aussi considérables que le cirque, les thermes et le temple de Sanxay; elles se tiennent en plein vent, *sub dio*, ou sous quelque avenue séculaire; elles n'exigent que des exhibitions passagères, comme en faisaient les *circulatores*, des établissements volants, des tentes dressées aujourd'hui et emportées demain ; souvent même, quand le lieu de réunion est une ville, l'assemblée se tient dans la campagne, aux portes de la cité.

« Le P. de La Croix calcule que les habitations élevées à droite et à gauche du temple et des thermes pouvaient loger 1,500 personnes. Qu'est-ce que cela, dirons-nous, pour une assemblée de tribu où le dixième de la foule accourue n'aurait pas trouvé d'abri ? Ainsi, dans l'hypothèse d'une assemblée, ni le balnéaire, malgré ses huit hypocaustes, ni les hôtelleries, malgré leur développement, ne suffisent aux circonstances supposées, et d'ailleurs, ni le balnéaire, ni les hôtelleries ne rentrent avec assez d'évidence dans les usages traditionnels des assemblées.

« Sans s'attaquer à la solution entière du problème, quelques personnes, affectant de restreindre leurs explications aux édifices mis à découvert, ont dit : « Nous avons à Sanxay des thermes dont l'importance est indéniable. C'est le balnéaire qui commande et explique les autres constructions ; c'est pour lui qu'on a érigé ce que vous nommez les hôtelleries, le cirque. Nous sommes en précence de thermes en vogue à certaine époque ; thermes alimentés par un château-d'eau monumental, accompagnés d'hôtelleries et d'un lieu de plaisir où l'on donnait des représentations de toute sorte. »

« Ce système soulève des objections graves; il est manifestement faux en certains points. Par exemple, comment admettre qu'on aura construit pour un château-d'eau une façade avec portique, vestibule, colonnade, comptant environ quatre-vingts colonnes, et qu'on aura continué cette façade par un vaste déambulatoire monumental ? Où sont,

d'ailleurs, les traces de l'eau emmagasinée et rendue par ce bizarre édifice? Nous savons, au contraire, par quels canaux l'eau des sources, captées à plusieurs kilomètres de distance, arrivait au balnéaire sans passer par l'intérieur de l'édifice.

« Qu'est-ce qu'un édifice monumental au frontispice duquel on lit le nom d'une divinité comme Apollon? Qu'est-ce qu'un édifice dans l'intérieur duquel on recueille une stèle dont le caractère votif est rendu certain par les caractères E C R... (*consecravit*) et le V (*votum*) des deux dernières lignes? Qu'est-ce qu'un édifice enfin où l'on recueille un autre *ex-voto* plus caractéristique encore, celui dont nous avons parlé plus haut? Les archéologues n'ont qu'un mot qui réponde à toutes ces indications concordantes et décisives :

« Cet édifice est un temple.

« Il n'y a pas de doute à concevoir non plus sur la divinité à laquelle est consacré le temple; c'est, comme l'atteste le reste de la grande inscription du portique, Apollon.

« Quelle signification les Gaulois donnaient-ils au mythe désigné par les Romains sous le nom d'Apollon? César va nous le dire avec sa précision et sa sûreté ordinaires. « Les Gaulois, dit-il (livre V, chap. XVIII des *Commentaires*), ont pour principale divinité Mercure, inventeur des arts, guide des voyageurs, dieu protecteur du commerce. Après lui, ils adorent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, dont ils se font à peu près la même idée que les autres nations : ainsi Apollon guérit les maladies, etc. » L'Apollon gaulois a donc pour première attribution de délivrer les hommes de leurs infirmités.

« Quant au nom que portait ce dieu dans l'idiome de nos pères, César ayant négligé de nous l'apprendre, il nous faut avoir recours pour cela aux inscriptions gallo-romaines, sur lesquelles on trouve souvent le vocable divin gaulois associé au dieu romain correspondant.

« Ici se présente un embarras. Quand les Romains trouvaient chez les dieux d'un peuple étranger une attribution

quelconque appartenant à une de leurs propres divinités, ils exprimaient par le nom de cette divinité l'attribution constatée. Il pouvait se produire de la sorte des bizarreries qui nous choquent aujourd'hui et dont les anciens se souciaient peu. Exemples : le dieu étranger étant féminin, le dieu romain supposé correspondant pouvait être un personnage viril ; dans le panthéon étranger, l'attribution qu'il s'agissait d'exprimer étant commune à plusieurs dieux, dans le panthéon romain elle pouvait être spéciale à un personnage divin ; ou bien encore elle se rattachait ici à un dieu tout à fait secondaire. Or il arrive justement que, dans les monuments épigraphiques, l'Apollon romain est associé à la déesse gauloise des eaux thermales, *Sirona*.

« Sirona, » dit M. Ch. Robert dans son *Epigraphie de la Moselle*, « Sirona, mal comprise par divers mythologues, « a été étudiée par M. Alfred Maury. On la considère géné« ralement avec cet auteur comme présidant aux eaux « thermales, seule ou conjointement avec Apollon. » Il y a donc ici quelque chance pour que la divinité gauloise de Sanxay, dont les Romains exprimaient les attributions par le mythe et le nom d'Apollon, fût Sirona, dont le culte a été retrouvé non seulement dans la province Belgique, mais aussi aux environs de Bordeaux.

« Il y a aussi quelque chance pour qu'à Sanxay le dieu fût *Grannus* ou encore *Borvo*. Les monuments du Centre et de l'Ouest appellent souvent de ces deux vocables l'Apollon latin.

« Que nous ayons affaire à Sirona, à Grannus, à Borvo ou à quelque autre divinité, il n'en demeure pas moins certain qu'il s'agit d'un dieu guérisseur dont la puissance se manifeste par la vertu des eaux ; car Sirona, Grannus et Borvo ont sous leur pouvoir les sources médicatrices.

« Nous retournant alors vers ce vaste balnéaire, que le temple domine de son imposante colonnade et de ses beaux portiques, il nous semble que nous tenons fortement les deux bouts de la chaîne dont le problème posé forme le

nœud. Les thermes sont là sous l'œil du dieu qui rend la vigueur aux infirmes et la santé aux malades. Apollon-Grannus ou Borvo, du fond de la riche *cella* qui l'abrite sans le cacher aux regards des suppliants, nous apparaît de loin à travers les profondes avenues des colonnes, resplendissant de l'or qui couvre sa statue d'airain.

« Ce paysage charmant, ce nid de verdure au pied des collines abruptes, ces fraîches prairies, cette nature riante et pittoresque, n'est-ce pas le cadre fait à souhait pour le plaisir des yeux, le repos de l'esprit et du corps ? Nous sommes, en un mot, sur l'emplacement d'une antique station balnéaire très fréquentée dans la belle saison par les nobles gallo-romains du pays.

« N'est-ce pas le Vichy du Poitou que le P. de La Croix vient de retrouver ?

« Cette explication n'exclut pas, d'ailleurs, le système du P. de La Croix : nous ne refusons nullement d'admettre que cette station ait servi aux populations de lieu d'assemblée. Le cirque semble le prouver.

« On dira : les eaux de Sanxay ne sont pas minérales ; il n'y a donc pas de motif de croire que les anciens aient eu là une station balnéaire.

« Je ne répondrai pas que les eaux, jadis minérales, ont pu perdre leurs éléments salins. L'absence de tout encroûtement dans les conduites que j'ai pu voir enlève à cette allégation sa valeur. Je crois que les eaux de Sanxay n'ont jamais été minérales.

« Mais n'y a-t-il que les eaux minérales qui aient une vertu curative ? N'existe-il pas dans le mode d'emploi de l'eau ordinaire, dans la température et dans les variations subites de cette température des moyens d'action physiologique capables d'imprimer à l'économie les plus salutaires modifications ? Les anciens savaient cela aussi bien que nous : leur hydrothérapie, pour être relativement rudimentaire, n'en était pas moins efficace et soumise à des règles rationnelles.

« Nous croyons apercevoir aux thermes de Sanxay la réalisation d'un progrès dans la pratique de la balnéation des anciens. Nous nous permettons de solliciter ici l'attention du monde médical. Le P. de La Croix, grâce à l'attention extrême qu'il a apportée au déblaiement, a reconnu et rendu frappants les remaniements qui ont ajouté aux thermes primitifs un nouveau système de piscines à température décroissante, terminé par une pièce manifestement disposée pour l'administration des douches.

« L'absence de minéralisation dans les eaux de Sanxay ne serait donc pas une raison suffisante pour repousser le système qui reconnaît une station balnéaire sur les bords de la Vonne; en outre, le système perfectionné de balnéation en usage aux thermes de Sanxay pourrait servir à expliquer la grande vogue acquise plus tard à cette station, vogue attestée par l'importance des édifices et le développement des hôtelleries.

« Il est impossible présentement de déterminer avec précision la date de ces constructions. Le P. de La Croix est d'avis que les plus anciennes remontent au IIe siècle de notre ère. A s'en rapporter à la beauté et à la pureté des lettres des inscriptions, c'est à l'époque des Antonins, ou même au Ier siècle, qu'il conviendrait de placer cette date.

« A quelle époque fut allumé l'incendie dont les traces sont partout dans les décombres et qui détruisit cette florissante station? Le P. de La Croix rattache cette destruction aux guerres furieuses racontées par Sidoine Apollinaire, qui eurent lieu entre les Romains et les Gaulois unis aux Wisigoths, dans la première moitié du Ve siècle (436). Cette opinion est très acceptable. Mais si rien ne la contredit, rien aussi ne lui donne une autorité certaine.

« Plusieurs circonstances sont à noter pour la détermination de la date qui nous occupe. On a recueilli dans les fouilles des monnaies romaines qui vont d'Auguste à Constantin. Après Constantin, pas la moindre pièce du bas-

empire, de la période mérovingienne ou des temps féodaux. A certains indices on a constaté, d'ailleurs, que les fours à chaux, qui ont dévoré les matériaux du temple et des thermes, ont été construits au ve siècle. C'est donc à une date postérieure à Constantin et antérieure à l'établissement des Francs dans cette partie de l'Ouest que l'incendie a détruit le temple et les thermes d'Apollon de Sanxay. Dans cet intervalle se placent les luttes alléguées par le P. de La Croix. Vers ce temps-là aussi, le christianisme triomphait dans les Gaules. Or, si les chrétiens détestaient les idoles et s'attaquaient volontiers à leurs temples, il n'est pas moins certain qu'ils avaient en horreur les thermes, et qu'ils les considéraient comme des sentines d'impudicité et de débauche. L'incendie du temple, du balnéaire et de leurs dépendances, s'il ne fut pas allumé par leurs mains, dut leur paraître un coup de la Providence. Quoi qu'il en soit, c'est une main chrétienne, c'est la pioche d'un prêtre, qui rend à la lumière ces antiques débris.

« Le P. de la Croix a bien mérité de la science : sa découverte, conduite avec un zèle et un désintéressement au-dessus de tout éloge, marquera parmi les événements les plus notables de l'archéologie contemporaine.

« Que vont devenir ces ruines uniques dans leur genre et dans leur ensemble ? Elles intéressent à la fois l'art, l'histoire, la religion de nos ancêtres; elles intéressent aussi la science médicale. Vont-elles disparaître sans laisser d'autres traces qu'une publication d'érudit, inaccessible au plus grand nombre? Le gouvernement, qui protège contre les injures du temps et le vandalisme des hommes le plus humble clocher de village, pourvu qu'il conserve une arcade romane ou supporte une flèche, ne voudra pas laisser disparaître ces vénérables monuments de la première civilisation de nos pères. Quelques arpents de terre à acquérir, quelques milliers de francs à dépenser ne sont pas des obstacles insurmontables, et, dans aucun cas, ne pourraient servir de prétexte à l'indifférence du gouvernement.

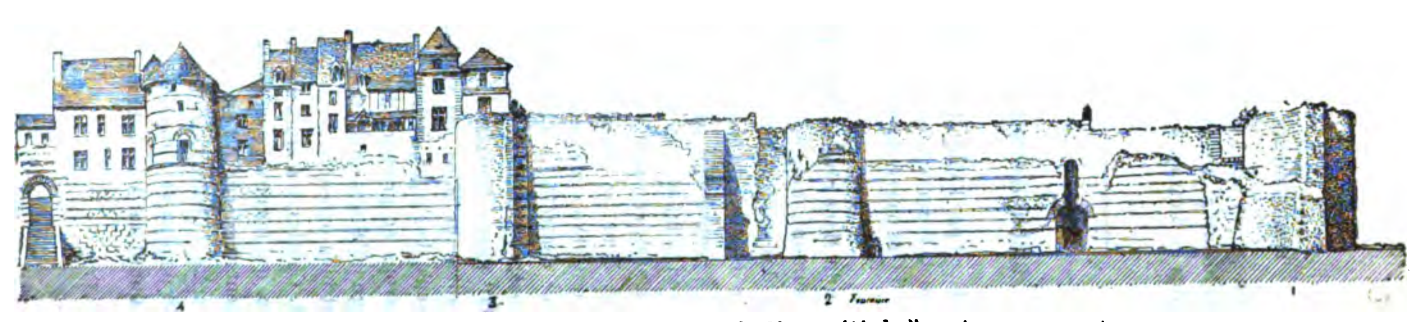
« Au dernier moment, on nous affirme que la commission des monuments historiques vient de voter l'acquisition du terrain des fouilles de Sanxay. »

BIBLIOGRAPHIE.

Le vieux Mans, décrit par l'abbé Robert Charles, et dessiné par Georges Bouet. Premier fascicule : *l'Enceinte gallo-romaine*, grand in-8 de 96 pages. Nombreuses gravures dans et hors texte.

La vieille enceinte du Mans révélée, il y a plus d'un demi-siècle, par M. de Caumont, qui, en 1826, en présenta des dessins à la Société des antiquaires de Normandie, a été bien souvent étudiée depuis cette époque. Ce n'est donc pas un travail nouveau, à proprement parler, que M. Charles vient d'entreprendre en collaboration avec M. Bouet ; mais on peut dire que rien d'aussi complet n'avait encore paru sur cet intéressant sujet. Tous les renseignements épars dans différents ouvrages ont été soigneusement recueillis, et l'auteur, après les avoir contrôlés, y a ajouté de son propre fonds une foule d'observations précieuses. En outre, élargissant son cadre, il fait passer successivement sous nos yeux, à propos des murailles du Mans, les vieilles enceintes de Tours, de Dax, de Sens, de Fréjus, de Cologne, etc., de sorte que nous nous trouvons en présence d'un travail comparatif d'autant plus digne d'éloges qu'il est accompagné de dessins bien compris et bien exécutés.

« Au Mans, dit M. Charles, les murs décrivent à peu près un parallélogramme, qui mesurait cinq cents mètres de long environ, sur deux cents de large. A l'est le mur se développe parallèlement à la crête du coteau. L'enceinte se rétrécit au sud. Le grand côté de l'ouest s'appuie sur le cours de la Sarthe, qu'il suit aujourd'hui à la distance de soixante pas.



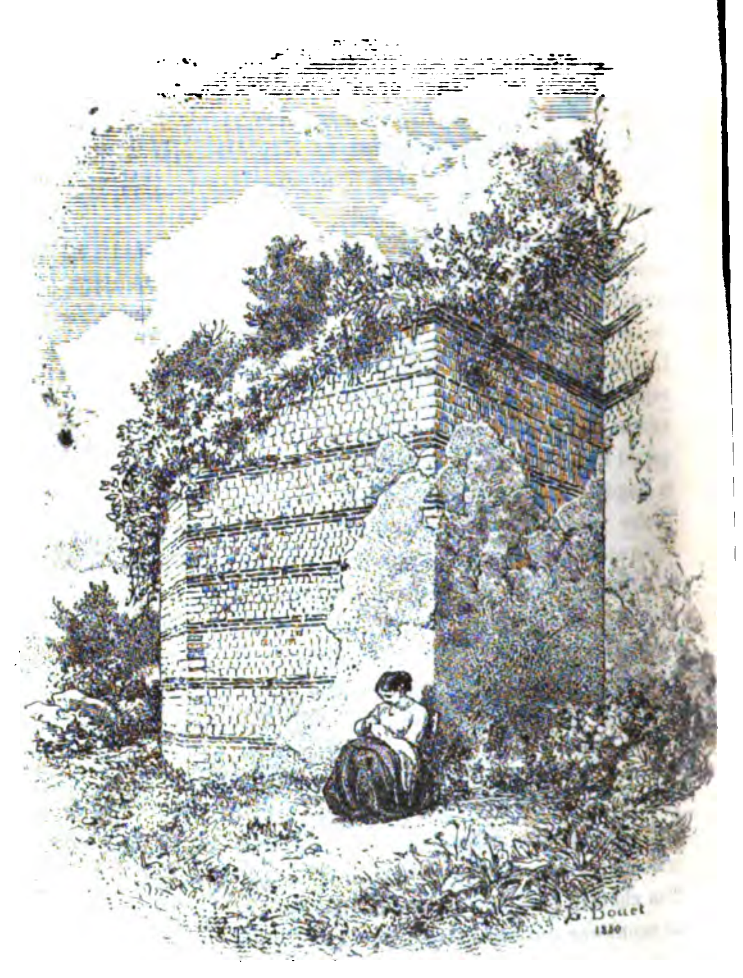
1. — Enceinte gallo-romaine du Mans, côté de l'ouest.

Il faut tenir compte d'une circonstance importante. Le lit de la rivière s'est rétréci, et, à l'origine de la construction des murs, se rapprochait davantage de la base des tours. »

Aucun plan, malheureusement, n'accompagne ce premier aperçu; or, si des dessins sont parfois utiles, des plans sont toujours indispensables. M. Charles fera donc bien, à une prochaine édition, de combler cette lacune; une étude telle que celle qu'il a entreprise ne doit rien laisser à désirer.

Le côté de l'enceinte qui se développe parallèlement à la rivière est le plus facile à reconnaître et le mieux conservé. Aussi le crayon de M. Bouet l'a-t-il reproduit dans une suite de vues générales. Nous donnons ici la partie comprise entre l'angle sud-ouest et la grande poterne. Cette dernière est aujourd'hui précédée d'un escalier qui a remplacé l'échelle volante de l'époque antique. A côté s'élève la tour du Vivier, qui est la mieux conservée de toute l'enceinte, après celle de la Magdeleine, située un peu plus loin. Du reste, l'une et l'autre présentent un parement intact de petites pierres cubiques régulièrement disposées par assises. Leur forme à l'extérieur est hémisphérique et elles ne comptent pas moins, avec la maçonnerie, de dix mètres de diamètre. Suivant la coutume, le rez-de-chaussée est un massif plein, et des ouvertures ne se montrent qu'à partir du premier étage. Bien qu'il n'en reste presque plus de trace, l'existence d'un second étage est certaine, et il ne pouvait en être autrement au Mans qu'à Fréjus, dont la vieille enceinte se rapproche le plus de celle que nous étudions.

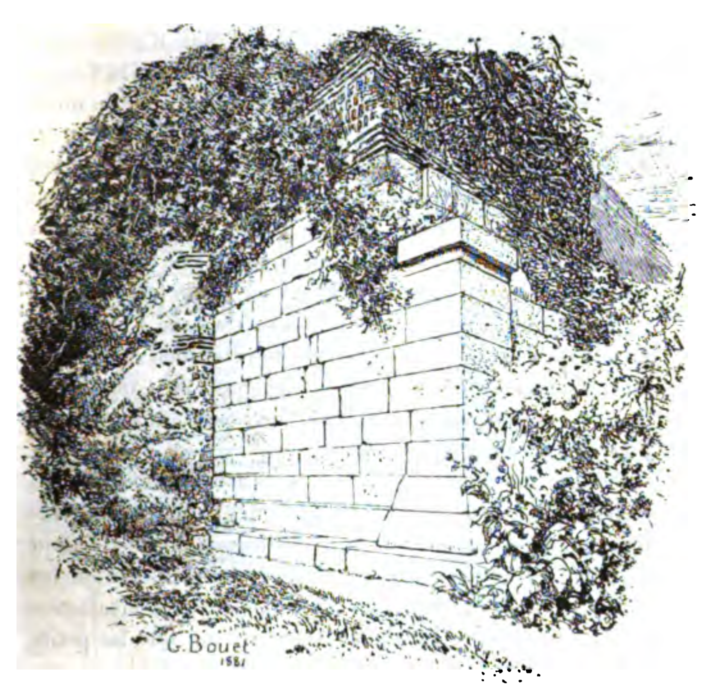
Soit à l'époque romaine, soit au moyen âge, rarement toutes les tours qui flanquent les courtines d'une ville ou d'un château sont absolument semblables; il y en a toujours au moins une qui fait exception. C'est ce qui arrive au Mans, où la tour dite des *Pans de Gorron* a la forme hexagonale, tandis que les treize autres encore existantes projettent leur face arrondie, reliée au mur d'enceinte par deux parties droites. A ce sujet M. Charles s'est demandé s'il ne se trou-



II. — Tour hexagonale des Paus de Gorron.

vait pas en présence d'une construction postérieure, et voici quelle a été sa conclusion.

« La base de ce curieux édifice, dit-il, est enfouie sous le sol, et la partie supérieure détruite depuis un temps immémorial. La tour hexagone paraît creuse, au-dessous du grand cordon de briques, contrairement à ce que nous remarquons



III. — Pilastre de la porte du Cavalier.

ailleurs. Nous ne saurions dire si cette disposition est réellement originale ou adoptée après coup. Le revêtement bien conservé présente, comme toujours, le même appareil régulier. Le constructeur a eu soin de réserver des pierres plates

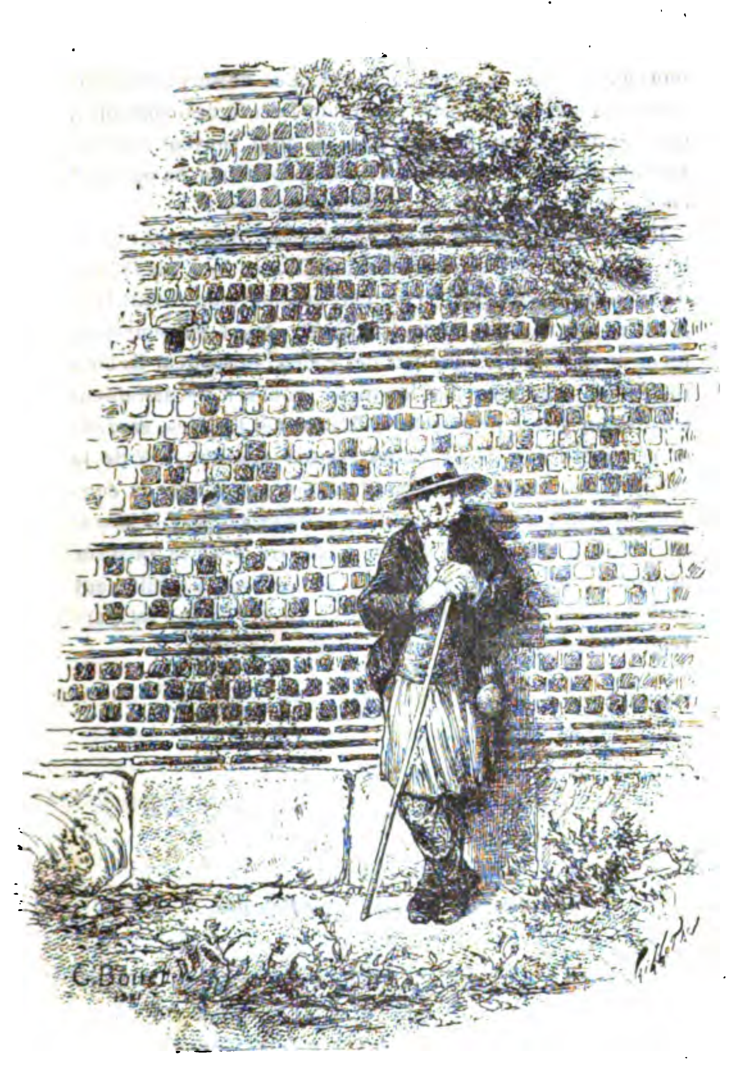
à longue queue pour les angles, comme dans tous les monuments romains de la contrée. Les assises de briques de la courtine se continuent dans la tour, ce qui prouve l'homogénéité du rempart. »

Une découverte dont M. Charles fait loyalement honneur à son collaborateur, M. Bouet, jette un nouveau jour sur la topographie du Mans. On ne connaissait jusqu'ici en fait de porte monumentale que celle correspondant à l'axe de la rue des Chanoines ou de la Vieille-Rome. Mais il paraît qu'il en existait une autre dans la direction de la rue des Chapelains, ce qui implique une communication directe, au nord-ouest, entre la basse ville et la Sarthe.

C'est au milieu d'un massif de pierres en grand appareil de trente-cinq à quarante centimètres d'épaisseur, parfois maçonnées, que débouchait cette porte. Un pilastre entier formé de neuf assises est conservé à côté d'une construction moderne, avec sa base, son chapiteau, dont les profils se dessinent sur les parois de la muraille. Quoique l'archivolte manque, on peut se rendre compte de l'élévation de la porte du Cavalier, comme M. Charles a proposé de l'appeler, à cause du voisinage de la muraille de ce nom ; elle mesurait près de trois mètres de hauteur.

Comme à Fréjus, à Cologne et en beaucoup d'autres endroits, les murailles du Mans présentent une ornementation compliquée en apparence, mais obtenue au moyen d'un procédé très simple en réalité, par l'emploi simultané sur les parements de matériaux de nuances opposées. Ces mosaïques se distinguent assez difficilement aujourd'hui que les petits cubes blancs ont pris une teinte noirâtre semblable à celle du grès ferrifère, vulgairement dit *roussard*. Aussi, pour se rendre compte de l'effet produit, faut-il se préoccuper plus de la nature même de la pierre que de sa couleur actuelle.

« La zone médiane de la courtine et des tours, dit M. Charles, semble ne pas avoir reçu seule cette sorte de marqueterie ; les parties extrêmes du mur, en haut comme en bas, paraissent en avoir été parfois décorées. Nous avons



IV. — Mosaïque près de la petite poterne.

constaté l'existence de mosaïques sur les deux grands côtés extérieurs, à l'ouest et à l'est. A l'intérieur de la ville, au dedans de l'enceinte, les rares points accessibles du mur ne nous en ont pas montré de traces. Ces dessins formaient jadis, le long des remparts extérieurs, des lignes continues, que les démolitions ont détruites ou trop souvent rendues méconnaissables. Cependant, avec de la patience, on parvient encore à les distinguer en plusieurs endroits. »

Il n'était pas possible de parler du vieux Mans sans rappeler les trop rares inscriptions qui ont donné lieu, en 1878, à de savantes discussions. Seulement une question restait toujours en suspens : les textes invoqués, et qui malheureusement ne sont connus que par des copies, présentent-ils bien toutes les garanties d'authenticité voulue? Dernièrement encore, un jeune professeur à l'École des Chartes, en rendant compte dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. V de la VIIe série, p. 125, des différents mémoires produits au congrès du Mans, avait cru devoir se prononcer pour la négative. Mais il paraît que M. de Lasteyrie peut se rassurer désormais; les six inscriptions suspectées sont parfaitement authentiques, et, après bien des efforts, M. Charles est parvenu à remonter jusqu'à leur véritable inventeur.

L. P.

Le directeur-gérant : Léon Palustre.

Impr. Paul Bousrez, 5, Rue de Lucé. — Tours.

LE TRÉSOR

DE

LA BASILIQUE ROYALE

DE MONZA

X.

CORPORAUX DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND (VIe SIÈCLE).

1. Tâchons de saisir la vérité dans les inventaires. Voici comment ils s'expriment sur l'objet en question : « De vestimentis apostolorum. » (1042, n° 41.) — « De pannis lineis SS. Apostolorum, diversis litteris et signis ornatis. » (1602, n° 9.) — « Alcuni corporali che usarono gli Apostoli in celebrando, sono di tela e per entro si vedono croci e caratteri greci. » (1613, n° 14.) — « Alcuni corporali di tela, de' quali gli apostoli nel santo sacrificio della messa si servivano. » (XVIIIe siècle, n° 29.) — « Un quadro d'argento con cristallo, con entro un corporale delli SS^ti Apostoli. » (1768, n° 55.)

J'ai donné le texte du XIe siècle, quoiqu'il ne se rapporte peut-être pas directement au sujet traité ; cependant je ne me dissimule pas que *vestimentis* et *pannis* sont deux termes identiques. Or cette dernière expression est employée dans l'inventaire de 1602, et sur

l'étiquette apposée, au XVIIe siècle, dans le cadre qui renferme la relique.

Le vocable *corporal* n'est usité qu'à partir de 1613, et persévère dans les deux inventaires suivants. Seulement, ce n'est qu'en 1768 que *corporale* est au singulier, tandis que précédemment on écrit *corporali* et même l'on précise le pluriel en le faisant précéder du qualificatif *alcuni*, ce qui semble dénoter qu'il y en avait plusieurs. Dans cette hypothèse, quel en était le chiffre exact, et pourquoi n'en exposait-on plus qu'un seul?

2. Je laisse parler Frisi (t. III, p. 184-187) : « Corporal, proprement appelé *sindone* ou *palla*, pour le saint sacrifice de la messe, tissé d'une espèce de coton blanc, avec des caractères et monogrammes en coton rouge. Œuvre du VIIe ou du VIIIe siècle. Long de 10 onces et 4 points, large de 10 onces et 3/4, selon la brasse milanaise. Il est gardé dans un reliquaire d'argent, couvert de cristal et déposé dans le trésor de la basilique de Monza.

« Ce monument, si digne de nos observations, fut retrouvé avec les autres reliques qui sont vénérées dans la royale basilique et placé en 1602 dans un vase de cristal, en forme de niche, dans une des deux armoires latéralement au maître-autel. A cette occasion, le notaire et décurion de Monza, Christophe Degano, le décrit ainsi dans son inventaire authentique : *In vase vitreo signato n° III. De pannis lineis sanctorum apostolorum, diversis litteris et signis ornatis*. Ces expressions ont induit le vulgaire crédule à le reconnaître pour un corporal dont se seraient servis les apôtres pour les saints mystères. En effet, dans un tableau où, selon les ordres de saint Charles Borromée, fut faite l'identité des reliques, afin de les exposer à la vénération des

fidèles, il est dit expressément : *Corporale di tela, del quale li apostoli nel santo sacrificio della messa si servivano.*

« Le premier qui fit connaître au public le corporal de Monza fut le célèbre P. Mabillon, dans son *Iter Italicum* (t. I, p. 211 et 212). Après en avoir donné une gravure sur bois très défectueuse, il touche en passant cet intéressant objet d'érudition sacrée et écrit : « Pœne « exciderat e memoria quoddam corporale, quod a Gre- « gorio itidem ad Theodelindam missum ferunt ; cujus « figuras et characteres, quorum specimen ab humanis- « simo Iosepho Thomasio Romæ acceperamus, hic exhi- « bere juvat ad recreandam exercendamque curiosorum « industriam. » Sur les traces de Mabillon, les Bollandistes (*Propylæum ad Acta SS.*, maii, p. 178), après avoir posé la même affirmation, cherchent à l'éclaircir par cette addition : « Insigne corporale sacro : sed tali « forma litterarum, elegantissimarum quidem, sed ta- « men ad Longobardicam barbariem vergentium, ut « verosimilius fiat, ipsiusmet Theodelindæ reginæ « manibus vel saltem in ejus gynæceo fuisse cincinna- « tum. Quis enim Romæ sic collegisset litteras ? O ✝ N « AIOTORIVM MEVM INTEIEINE : AIALIO, pro *Deus, in adjuto- « rium meum intende. Alleluia;* si recte ultimam vocem « assequor. » A dire vrai, ces observations, non seulement sont trop maigres, mais encore ne correspondent nullement au mérite des grands écrivains qui nous les ont transmises.

« Le très docte P. Edmond Martène (*De antiq. Eccl. Rit.*, t. I, p. 389) observe, dans la grande variété des rites qu'il a illustrés, que, parmi les nombreuses hosties prescrites par l'ordre romain, l'archidiacre devait en mettre sur l'autel un nombre égal à celui des com-

muniants. Il note la singularité du rite pratiqué en Espagne au IXe siècle et dont fait mention l'évêque Ildefonse. Ces hosties, dit-il, aux messes de Noël, se répartissaient sur le corporal en rond et en douze parts distinctes : « Ad significandum Angelicum (peut-être *apo-* « *stolicum*) chorum, et in medio quinque in crucis modum « ad significandos evangelistas, et unicum filium Dei. » Il répète à peu près la même chose pour Pâques, l'Ascension, la Transfiguration et la Pentecôte, faisant toujours remarquer que les hosties placées au milieu du corporal devaient être *in crucis modum,* et ailleurs : *Cum cruce tamen in medio, civitatis figura cœlestis Ierusalem.* Il ajoute que, les dimanches et fêtes des saints, l'on n'offrait que cinq hosties *in crucis forma*, continuant, à propos de notre cas : « Ille enim panis medius sæpe « debet esse potius major et honestior aliis omnibus, « de quo legitur in quodam loco : *Agnus in medio signi-* « *ficatus.* » Pour mieux expliquer ce rite et d'autres semblables, l'illustre Martène a fait graver une planche représentant cette distribution et répartition des hosties.

« Selon les occurrences, il y avait plus ou moins d'hosties, mais le diacre les disposait toujours sur le corporal en forme de croix. Le célèbre père Bernard de Montfaucon nous en explique la signification d'après le missel mozarabe, imprimé à Rome en 1755, selon la réforme opérée dans le rite au temps du cardinal Ximénès. Or dans ce missel on voit une planche où plusieurs cercles sont disposés en forme de croix et dans chacun d'eux est écrit un de ces mots : *Corporatio* (*Incarnatio*), *Nativitas*, *Circumcisio*, *Apparitio* (*Epiphania*), *Passio*, *Mors*, *Resurrectio*, *Gloria*, *Regnum* (1).

(1) Le cardinal Bona, dans son exposé sur la messe moza-

« Pour mieux relever l'importance et le prix de ce monument sacré de l'ancienne et vénérable liturgie, j'en donne une figure, pl. XVIII. Je dirai en premier qu'il faut, sans aucun doute, le reconnaître pour un corporal destiné au saint sacrifice de la messe. On l'appelait communément de ce nom, parce que le célébrant y déposait le corps du Christ, mais on le trouve nommé *palla* ou *sindon* par saint Clément (*Epist.* II). Peut-être aussi se trouve-t-il dans les *Récognitions*, qui ne sont pas de saint Clément, mais d'un auteur apocryphe du IIIe siècle), par Isidore de Peluse (lib. II, cap. CXXIII), et par le missel Ambrosien. L'Ordre romain l'appelle *palla corporalis*. On ne peut douter qu'il n'en

rabe (*De la Liturgie*, trad. Lobry, t. I, p. 115-116), est plus précis : il convient donc de le citer textuellement. « Pendant qu'on chante le symbole, le célébrant rompt l'hostie en deux parties égales, et prenant une des moitiés, il en fait cinq fragments, qu'il dépose en ligne droite sur la patène. Chacun de ces fragments a son nom : le 1er s'appelle *Corporatio*, c'est-à-dire Incarnation; le 2e *Nativitas*, le 3e *Circumcisio*, le 4e *Apparitio*, le 5e *Passio*. Prenant de même l'autre moitié, il la rompt en quatre parties, qui se nomment *Mors*, *Resurrectio*, *Gloria*, *Regnum*, et qu'il place sur la patène dans l'ordre marqué par le tableau qui suit :

Corporatio.
Mors. -- Nativitas. — Resurrectio.
Circumcisio. — Gloria.
Apparitio. — Regnum.
Passio.

Sans doute la croix latine est formée correctement, mais deux mots sont de trop : *Gloria* et *Regnum*, répétés sans signification sur le côté.

ait été fait usage dans quelque église et vraisemblablement dans la basilique de Monza, qui, d'après ses manuscrits liturgiques, prouve qu'elle avait adopté les rites de diverses Églises particulières, pour en former une liturgie propre, connue sous le nom de rite *Patriarchino*. Notons encore que ce corporal ne peut pas être assigné aux temps primitifs et encore moins à l'âge apostolique, parce que certainement ce rite actuellement prescrit n'était pas encore en usage. Saint Sylvestre, pape, ordonna que le corporal *Ex lino puro textum esse debet, et non ex serico, vel purpura, neque ex panno tincto*, au rapport de Raban Maur (*de Institutione clericorum*, lib. IX, cap. XXXIII) et d'Anastase le Bibliothécaire. Si cette institution est authentique, elle prouve que le présent corporal, qui n'est pas en lin, mais en coton, chargé de caractères et de monogrammes en coton rouge (1), devrait être antérieur à ce pontife, mais les caractères barbares dont il est formé, mêlés de grec et de latin, forment un argument suffisant pour qu'on le croie d'une époque beaucoup plus rapprochée de nous.

« Les dimensions de ce corporal sont médiocres pour les temps antiques, car chacun sait que, dans les premiers siècles chrétiens, il servait aussi à recouvrir le calice, comme le font encore les Chartreux. A défaut de la dimension voulue, on lui substituait un autre corporal appelé *animetta* ou *palla*. L'Église représente par le corporal le linceul dont Joseph d'Arimathie enveloppa le corps du Rédempteur, après sa déposition de la croix.

(1) Ces deux assertions ne sont certainement pas exactes, aussi je recommande le tissu à l'examen spécial des archéologues qui s'occupent de l'étude de la tixeranderie ancienne.

Son tissu est étrange, car on voit pendre à la partie postérieure de longs fils de coton, qui dénotent l'imperfection de cet art. Les caractères, en majeure partie latins, sont mêlés de quelques lettres grecques et les deux lignes commencent par la croix, comme on le pratique sur les monuments chrétiens. Il n'est pas possible, sans imposture, d'établir le vrai sens de ces deux lignes, et il n'est pas croyable que toutes les lettres qui les composent ne soient que des initiales ou des mots grecs écrits avec des caractères presque entièrement latins. Quant aux cinq monogrammes, leurs lettres ont une signification particulière. Comme ils ont tous la forme crucigère, ils dénotent la liturgie mozarabe, adoptée par l'Église de Monza : en effet, les pains, répartis au milieu en forme de croix dans ce rite, concordent si bien avec les nôtres qu'ils sont substantiellement uniformes. Je relève des initiales du monogramme I les mots suivants : *Sarcosis. Theov. Tiskiriov. Agiov. Athanatov.*, c'est-à-dire *Corporatio*, ou *Incarnatio Dei fortis sancti immortalis*, si la seconde lettre est un *théta*, supposition qu'il faut faire également pour les monogrammes III et V. Le monogramme du milieu, plus grand que les autres me semble donner ces paroles : *Zoe. Soteros. Emon* ou *Imon. Omilo'vntos. Phylas*, c'est-à-dire : *Vita Salvatoris nostri colloquentis turbas*, ou *tribus*. Le monogramme, n° III, se lit : *Thanatos. Theov. Kyriov. Soteros. Emon*, ce qui s'interprète ainsi : *Mors Dei, Domini, Salvatoris nostri*. Le monogramme, n° IV, équivaut peut-être, par ses initiales, aux mots : *Anastasis. Xtov. Kyriov. Theiov. Soteros : Resurrectio Christi Domini Dei Salvatoris*. Enfin les initiales du V° monogramme doivent s'interpréter : *Ovranobasis Xtov. Soteros. Theiov*, ce qui veut dire : *Ascensio ad cœlum Christi Salvatoris Dei.* »

Millin (*Voyage dans le Milanais*, t. I, p. 371-372) a copié tout simplement Frisi, qu'il abrège, sans avoir pris la peine de contrôler si le tissu est bien du *coton blanc*, ou si réellement les monogrammes *n'ont pas de sens*. Il cite l'étiquette du trésor et reporte aux apôtres l'usage du linge sacré, dont la destination toutefois ne lui est pas exactement connue. Je crois devoir rapporter ici ce témoignage d'un archéologue qui n'est pas sans mérite, surtout pour l'époque où il écrivait : rendons cet hommage à notre consciencieux devancier.

« On conserve dans ce trésor un des plus anciens monuments liturgiques ; c'est un *corporal* (1), couvert d'un tissu d'une espèce de coton blanc ; ayant sur le bord deux longues inscriptions, dont l'intelligence est fort difficile (2) ; et au milieu cinq monogrammes, dont il est impossible de trouver le sens, parce que chacun en présente plusieurs (3) ; ce précieux monument a été placé parmi les reliques, et offert aux hommages du peuple comme un corporal dont les apôtres avaient fait usage pour célébrer la messe (4). »

3. La planche donnée par Frisi n'est ni soignée ni

(1) « C'est une espèce d'enveloppe destinée à recevoir les hosties qui doivent servir au sacrifice de la messe. »

(2) « Il y en a une qu'on peut lire ainsi : O ✝ N AIOTORIVM MEVM INTEIEINE : AIALIO, et interpréter : *Deus, in adjutorium meum intende : alleluia.* »

(3) « Ces inscriptions et ces monogrammes ont été relevés par Mabillon, *Iter ital.*, t. I, p. 212, et le corporal a été figuré dans l'ouvrage du chanoine Frisi, t. II, pl. XVIII, p. 184. »

(4) « Il était ainsi désigné : *Corporale di tela, del quale li Apostoli nel sancto sacrificio della Missa si servivano.* »

exacte, car elle ne figure même pas le tissu, ce qui est essentiel en pareil cas; mais elle suffit à la rigueur pour l'étude des inscriptions et des monogrammes. Les deux extrémités sont frangées et les inscriptions, encadrées d'une double ligne, sont disposées en sens inverse, en sorte que, pour lire la seconde, il est nécessaire de retourner le corporal. La croix pattée, qui commence l'une d'elles, indique le début de l'inscription. La seconde ne doit donc être que la continuation de la première, bien que chacune d'elles, par son encadrement, semble former un tout complet et sans lacunes.

Les caractères, quoiqu'ils concordent avec ceux employés par les Latins, me semblent plutôt grecs. Quelques lettres, surtout A, V et M, admettent des fioritures; les E sont lunaires.

Rien ne fait supposer que les monogrammes puissent se décomposer de manière à fournir autant d'initiales que de lettres. Il serait préférable de voir dans ces lettres un groupe destiné à former un seul mot, car telle est la règle en archéologie. De plus, rien n'indique que ces mots soient latins, malgré l'interprétation donnée par les Bollandistes à la première ligne : *a priori*, on peut les supposer grecs, par similitude avec le monogramme central.

Les cinq médaillons, par leur disposition, peuvent fort bien représenter le Christ et les quatre évangélistes; toutefois la forme véritable n'est pas une croix latine, mais la croix primitive ou, si l'on aime mieux, le X, initiale du nom du Christ.

Dire que ce linge fut un corporal, en dehors de la tradition, est une assertion purement gratuite, parce que nous n'avons aucun terme de comparaison, et la tradition elle-même ne remonte pas assez haut pour

que l'on puisse y croire aveuglément : cependant il convient d'en tenir compte et de la discuter sérieusement.

Que ce soit l'œuvre des mains de Théodelinde, c'est encore une de ces assertions aventureuses, comme il en fut tant lancé dans l'archéologie si fautive des deux derniers siècles. A mon avis, le travail est essentiellement byzantin. Le reporter au VIIe ou au VIIIe siècle, comme fait Frisi, c'est très hypothétique. Je le ferai, d'après son inspection minutieuse, remonter plus haut et je démontrerai qu'il n'a pu être apporté par les croisés, en même temps que nombre d'autres reliques, de Constantinople, ni être fabriqué au temps des empereurs latins, quoiqu'il porte quelques indices de latinisme.

Frisi montre du bon sens quand il oppose à l'attribution reçue, non pas un texte, qui peut être douteux quant à sa date, mais l'usage de l'église d'Occident. Il se trompe grossièrement lorsque, pour la justification de son dire, il invoque le témoignage de la liturgie mozarabe. D'après les manuscrits, Monza n'avait pas de liturgie propre et ses emprunts sont faits à la fois au rite romain et au rite ambrosien (1). Ce qui a pu donner lieu à l'erreur, c'est que le romain du moyen âge différait notablement de celui que réforma saint Pie V. Il serait donc prématuré de renoncer complètement à l'appellation de *corporal*, qui peut être effectivement

(1) « En Occident, le rit ambrosien est suivi, en Italie, dans la province ecclésiastique de Milan, et le rite mozarabe dans quelques églises d'Espagne, savoir : à Tolède, dans six paroisses de la ville et dans une chapelle de la cathédrale; à Salamanque, dans la seule église de Saint-Sauveur; à Valladolid, dans une seule chapelle de l'église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine. » (*L'Ami du clergé*, 1880, p. 347.)

exacte. Il appartient à ceux qui s'occupent des liturgies de l'Orient, s'il est byzantin, de lui trouver une autre appellation et d'en expliquer l'usage dans les cérémonies du culte. Si nous rejetons également l'attribution soit aux apôtres, soit à Théodelinde, ce qui ne repose sur aucun fondement sérieux, nous pouvons, sans crainte d'errer, en étudiant l'objet en lui-même, arriver à dégager la vérité d'une manière à peu près certaine.

4. Vidons tout de suite, si c'est possible, la question du corporal grec.

Le corporal de Monza ne manque pas d'analogie avec l'*antimensium* des Orientaux et le *subcorporale* de la cathédrale de Gran.

« L'*antimensium* des Églises orientales remplace les pierres d'autels des Latins et reçoit, par conséquent, une consécration épiscopale, absolument indispensable pour qu'il devienne un autel supplémentaire... Les *antimensia* portent une ou plusieurs croix, outre le nom de l'église à laquelle ils ont été donnés; encore ne le met-on pas toujours... Ils sont, en Orient, d'un usage quotidien. » (*Rev. de l'art chrét.*, t XXXII, p. 351.)

Mgr Danko a donné une photographie du *subcorporale* dans un grand ouvrage sur le trésor de la cathédrale de Gran (Hongrie). « Il attire les regards par son aspect oriental. C'est une sorte d'*antimensium*, qu'on place sous le corporal, au milieu de l'autel, et qui est orné d'une double image représentant la face de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge. L'inventaire de 1609 le désigne en termes suivants: *Tabula concurrens in quarum una est imago Salvatoris, in altera B. Virginis.* Le linge auquel l'image a été appliquée porte le nom de *subcorporale*. Le trésor de Gran ne possède maintenant

qu'un seul diptyque de cette espèce. Destiné à servir d'ornement à l'autel, à être placé à l'endroit même où s'accomplit le sacrifice non sanglant et se pose le calice, le sous-corporal était ordinairement fait du linge le plus fin, brodé d'or et de soie... Les *subcorporalia* ne sont guère en usage en Occident. Les figures de l'Homme de douleur et de sa sainte Mère, qu'on voit sur le diptyque, sont pleines d'expression, autant que la broderie permettait de la rendre. Les couronnes d'épines et les bords du voile de la *Mater dolorosa* sont recouverts de perles véritables. » (*Ibid.*)

Le P. Martinow, à qui j'emprunte cette description, oublie de donner la date de ce sous-corporal, que je suppose le XVIe siècle, d'après la suite du texte. Il n'indique pas non plus l'origine et la signification de ce rite particulier : on aurait aimé savoir s'il est d'une antiquité reculée ou simplement relative. Je suppose que, dans le principe, ce linge précieux fut un *brandeum* envoyé de Rome ; plus tard, on maintint l'objet quand on ne pouvait plus se rendre compte de son origine première.

3. Il n'y avait qu'un seul corporal exposé dans le trésor. On l'avait mis ainsi en évidence, parce qu'il était ouvragé et dans son intégrité première. Mais malheureusement, le cadre étant trop étroit, il avait fallu replier les extrémités du linge ; aussi ne soupçonnait-on pas les franges ; de plus, le fond était garni d'une tablette de bois, ce qui ne permettait pas de voir l'envers, fort curieux pourtant.

En vertu des pouvoirs qui m'avaient été accordés, j'ouvris le tableau et en ayant tiré le linge, je le fis étendre et tirer, pour qu'il ne gardât pas de plis, puis on peigna les effilés qu'une longue pression avait bou-

chonnés. Dès qu'il eut été photographié par M. Giulio Rossi, je m'empressai de le déposer avec soin dans un nouveau cadre, entre deux verres, en sorte qu'on peut le voir sur ses deux faces.

L'héliogravure ci-jointe réduit la belle photographie de l'artiste milanais. Malgré ses dimensions restreintes, nécessitées par le format de la publication, on peut, surtout avec une loupe, saisir parfaitement tous les détails.

Le corporal n'est pas tout à fait carré : il affecte la forme rectangulaire, mesurant 0m55 de largeur sur 0m79 de hauteur.

Il est fait en toile de lin un peu grosse, blanche et ouvragée de deux façons : en fil de lin et en soie de deux couleurs, rouge et verte. Les dessins se détachent sur le fond uni en fort relief : ils sont entièrement blancs. Les cinq monogrammes sont en rouge, ainsi que leurs médaillons octogones. L'inscription, en lettres rouges, est prise entre deux lignes, une verte et une rouge.

La toile est tissée au métier : seuls les monogrammes et l'inscription ont été brodés après coup, quoiqu'une personne consultée à ce sujet m'ait affirmé qu'ils étaient également tissés.

L'ornementation comprend cinq monogrammes grecs, ainsi disposés : un au centre et les quatre autres aux angles. Les monogrammes sont en soie rouge, encadrés dans une espèce de médaillon, dont la forme varie pour le médaillon central. Le losange où est inscrit ce dernier, compris dans un second cadre presque fleurdelisé, est appliqué sur une rose à huit lobes. Chaque lobe est agrémenté de feuillages. Ce sont d'abord des rinceaux disposés en forme de croix et où se succèdent des vides imitant la lettre V et un cœur, tandis que

les angles, à l'entre-deux, tout en répétant le même cœur, mais renversé, semblent accuser la forme d'un quadrupède, chien ou lion, enveloppé de feuillages.

Autour du champ court une bordure, où se réplique le même motif, c'est-à-dire des octogones feuillagés à l'intérieur. Aux deux extrémités saillissent trois raies blanches, alignées parallèlement, puis, à quelque distance, une autre raie blanche : ensuite vient un effilé qui indique la fin de la pièce.

Au revers, des effilés sont juxtaposés et cousus sur des lignes symétriquement rangées, de manière à produire une surface velue. Mgr Bock, qui les avait remarqués, en avait conclu un peu précipitamment que ce linge était un *manuterge*.

6. Plusieurs archéologues éminents consultés par moi, tant en France qu'à l'étranger, déclarent ne pouvoir lire les quatre monogrammes des angles. M. Duchesne, professeur à l'Université de Paris, dit « qu'il n'existe pas de règles fixes pour la solution de ces problèmes ». Le P. Bruzza écrit dans le même sens : « I monogrammi esprimono senza dubbio nomi propri, ma quali siano, io non lo so dire. Questo genere di scrittura lascia quasi sempre incerti, quando anche si sembra di interpretarne qualcuno. Il mezzo quasi unico per non ingannarsi é quando vi é qualche circostanza che aiuta l'interpretazione. Ma qual guida si puo avere da una stoffa? »

M. le commandeur de Rossi m'écrivait de Rome, le 8 juillet 1882, avec beaucoup de bienveillance : « Monseigneur, j'espère que vous aurez interprété mon retard à répondre à vos questions sur les inscriptions du *corporal* de Monza comme un aveu de l'embarras dans lequel leur difficulté m'a emprisonné. Pensant que je n'étais pas assez familiarisé avec les formules liturgi-

ques des *antipendia* grecs, et que ce défaut était cause de mes difficultés, je me suis adressé au R. P. Cozza, abbé de Grottaferrata, si versé dans la grécité liturgique. Il m'a confirmé ce que je pensais spontanément, que cet *antipendium* doit être postérieur au VI[e] siècle, et que ses inscriptions doivent être en grec vulgaire ; mais il n'en a su tirer aucun parti. J'ai eu recours alors au père Démétriadès, archimandrite, professeur de grec très estimé à la Propagande, savant en doctrine liturgique de sa nation. Il était malade : après avoir retenu quelque temps l'héliogravure, il me l'a renvoyée disant que, « quoique les lettres soient claires, le sens et la division « des mots sont obscurs. » Son état de santé ne lui a pas permis de faire l'étude attentive qui serait nécessaire pour venir à bout de l'interprétation désirée. En somme, les difficultés qui vous ont arrêté et qui m'ont arrêté aussi à mon tour, n'ont pas paru moins grandes à des spécialistes et à des Grecs de naissance et de profession monastique.

« Veuillez voir dans ce récit le désir que j'ai eu de vous servir. Quant aux monogrammes, vous comprenez parfaitement celui du centre : (ΦωC-ΖωΗ, en forme d'ancre). Celui d'en bas, à gauche du spectateur, me semble dire ΑΝΑCΤΑCΙΟC ; les autres résistent à mes efforts.

« Votre publication du *Trésor de Monza* est d'un grand intérêt archéologique. J'en ai suivi avec attention les parties que vous en avez publiées dans le *Bulletin monumental*. Lorsque j'y ai lu la juste remarque que vous faisiez au sujet de la date du bas-relief de la façade, que j'avais imprudemment acceptée, d'après l'opinion de Frisi et de ses suivants, j'avais déjà publié le 4[e] *bulletino* de 1881, où j'ai modifié ma première adhé-

sion à la date présumée. Vous avez dû le voir dans l'édition française qui a paru quelques mois plus tard. »

La disposition des monogrammes est celle-ci :

2		3
	1	
4		5

N° 2, en haut et à gauche ; verticalement C et OV, horizontalement X Θ, ces cinq lettres sont réunies par les quatre branches de la croix. Je lirais ainsi ΛOVXOC, et nous aurions le nom de saint Luc, légèrement altéré, X étant pour K et O pour A ; de plus, transformant le Θ en O. Saint Luc serait à la première place, ce qui est anormal.

N° 3, en haut et à droite : verticalement O et I mis en travers, A à la pointe ; horizontalement N C ; même disposition que précédemment. Ce qui donne le nom de saint Jean IOANC : il n'y manquerait que H, que l'on peut trouver à la rigueur dans la traverse horizontale de la croix, limitée latéralement par un des jambages de N et le dos rectangulaire de C ; on aurait ainsi très lisiblement IOANHC. La seconde place, relativement à la croix, serait attribuée à saint Jean.

J'en étais là, dans l'impossibilité absolue d'aller plus loin, quand le très obligeant et sagace M. de Laurière, à qui j'avais exprimé mon opinion, est venu à mon aide et me tirer habilement d'embarras. Je lui laisse tout naturellement l'honneur d'une solution que j'ai provoquée, mais qui lui appartient en propre.

Je lisais ainsi le n° 4, en bas et à gauche : verticalement, O et I, mis en travers, avec des courbures aux extrémités, A surmonté d'un ω (?), à la pointe ; horizon-

Bulletin Monumental. 1882



Heliog Dujardin

CORPORAL DE S. GREGOIRE LE GRAND

(VIe Siècle)

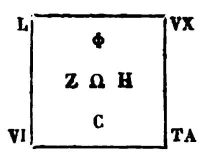
talement Ɔ retourné, et K; au milieu X. M. de Laurière m'écrit à ce propos : « Je prends l'M à la partie supérieure de la tige verticale, au-dessous de A renversé; cet A est très visible. Je fais ensuite le *rho* avec la même tige et le jambage droit de M. Le K est très sensible à gauche, l'O en bas et le *sigma* en C, à droite. Toutes les lettres ainsi épelées donnent le mot MAPKOC. Nous tenons donc le troisième évangéliste, saint Marc. » Le X central est omis dans cette explication, ainsi que l'I transversal : cependant la leçon proposée a grande chance d'être la vraie. Je la compléterai, en supposant un vice d'orthographe et de prononciation : de là le mot MAPKXIOC.

N° 5, en bas et à droite : verticalement, O et I de travers, S à la pointe; horizontalement H et Ͷ retourné; au milieu O ou Θ. M. de Laurière voit P ou Σ où je soupçonne une espèce d'S; je dis *espèce*, car il faut une lettre grecque et non une latine : il la supprime, faute de pouvoir y trouver l'initiale nécessaire M. « Nous prendrons, dit-il, l'A dans le signe qui précède le Θ central, H et O ne sont pas difficiles à saisir, et nous arrivons ainsi à ΑΘΗΟΣ, ce qui nous donne le nom tronqué de Mathieu, c'est-à-dire sans initiale. » Mais là encore l'I horizontal qui surmonte l'O reste sans emploi : il faut donc se décider à écrire (M)ΑΘΗΙΟΣ.

Bien entendu, nous présentons ces observations sous bénéfice d'inventaire : on est maintenant sur la voie, c'était l'essentiel, à d'autres d'essayer une solution meilleure.

Le monogramme du milieu présente un sens très clair. En effet, il se compose de deux mots, de trois lettres chacun, mais ayant une lettre commune, qui est celle du milieu, en sorte qu'on a pu les croiser. De la sorte

il est facile de lire, de droite à gauche, ZΩH, et, de bas en haut ΦΩC. La bibliothèque de Poitiers possède un évangéliaire du VII° siècle, où ces deux mots, qui disent que le Christ est *vie* et *lumière*, sont exprimés de la même façon, mais en sens inverse, avec leur traduction latine : et pour montrer que l'on a eu l'intention de symboliser par là le Christ, le double monogramme est exposé au ciel sur les nuages.



Une autre rectification est nécessaire. L'inscription latérale se développe ainsi sur deux lignes, sans distinction de mots :

† NΔIOTORIYMω(1)EYMINTENEIEINEAIΑΛΙΟ
IXIENΨYXINHIANΔIEIωNKHMONHCHO

Comme on l'avait soupçonné déjà, quoique la lecture ne soit pas sans difficulté pour la seconde ligne, il y a là un singulier mélange de grec et de latin, au moins du latin écrit en grec, mais avec la prononciation défectueuse de l'époque. Ce fait n'est pas insolite à Rome et je vais en citer deux exemples, qui se rapprochent assez de la date du corporal de Monza.

(1) Retournée, cette lettre cesse d'être un ω et devient un M gothique, ce qui permet de lire MEVM. De plus, je dois dire que les Y sont des V dont la pointe est légèrement prolongée.

« Dans le cimetière juif (à Rome), sur quatre-vingt-quatre épitaphes, soixante-deux sont grecques; parmi les latines, cinq encore sont écrites en caractères grecs. A Rome, les courtes inscriptions non datées, rédigées le plus souvent en grec, remontent à la première période du christianisme..... A Modène, sur une inscription grecque du IIIe siècle, le nom est écrit, il est vrai, surtout en caractères latins, mais il est grec. » (Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture*, p. 10 et 11.)

M. de Rossi, parlant des fouilles opérées dans le cimetière de Domitille, constate la présence de plusieurs inscriptions grecques. « Il y a, dit-il, deux épitaphes écrites de deux mains différentes, mais l'une et l'autre d'une manière tellement inconnue, que si nous n'avions pas la ressource d'autres formules épigraphiques avec lesquelles nous pouvons les confronter, il nous serait bien difficile d'en saisir le sens. Quelques-unes de ces corruptions proviennent de la prononciation et de ce que nous appelons iotacisme... D'autres ne s'expliquent par aucun idiotisme de prononciation ni d'écriture... Si la formule est défigurée, on ne peut l'attribuer qu'à l'ignorance où le lapicide latin était de la langue grecque. Or que ce lapicide ait été latin, c'est ce que prouve la lettre R mise à la place de la note numérale B..... Ces tombeaux ne remontent pas au delà de la fin du IVe siècle. Le grec, qui était si répandu dans les monuments comme dans le langage des premiers siècles de l'Église romaine, avait déjà, à la fin du IVe, presque complètement disparu de l'épigraphie des cimetières suburbains. C'est ce qui explique l'inhabileté et les erreurs des lapicides. Nous pouvons juger combien, dès le début du Ve siècle, la culture du grec était tombée en désuétude à Rome

et à la cour pontificale, combien aussi étaient devenues rares, à la même époque, les bons traducteurs de l'une à l'autre langue, en jetant un coup d'œil sur les lettres du pape Célestin et de saint Cyrille d'Alexandrie, pour la cause de Nestorius en 430 (1). » (*Bulletin d'arch. chrét.*, 1879, p. 93-94.).

Voyons maintenant l'emploi du grec dans la liturgie de l'Occident. « L'Église de Pavie avait adopté pour le jour de sa fête (S. Ennodius, évêque, mort en 521) un usage singulier : une moitié du chœur chantait les *Laudes* en grec, et l'autre en latin. On ne chante plus aujourd'hui en grec que les litanies. » (Millin, *Voyage dans le Milanais*, t. I, p. 25.)

Mgr Crosnier a parfaitement résumé ce point de doctrine dans ses *Études sur la liturgie nivernaise*, p. 110, 111. Je ne puis mieux faire que de lui emprunter ce passage plein d'érudition : « Il ne sera pas hors de propos d'exposer, avant tout, certains mélanges des idiomes liturgiques qui étaient assez généralement répandus, soit en Orient, soit en Occident ; outre les mots hébreux consacrés par l'usage, tels que *Amen* et *Alleluia*, on chantait dans un grand nombre d'églises plusieurs parties de la messe et de l'office divin en grec et en latin.

(1) Le commandeur de Rossi donne la suite de ses renseignements sur les fouilles du cimetière de Domitille. Il en prend occasion pour expliquer ce qu'il a plusieurs fois écrit sur l'usage de la langue grecque dans l'épigraphie cimitériale romaine du IIe et du IIIe siècle. Le grec céda progressivement la place au latin jusqu'à ce que, dans le courant du IVe siècle et au Ve, le latin devînt la seule langue usitée à Rome ; le grec alors fut réservé aux épitaphes des étrangers, surtout des Byzantins et des Asiatiques. (*Bull. d'arch. chrét.*, 1880, p. 101.)

« Amalaire raconte qu'à l'occasion des ordinations, on chantait à Rome six leçons en latin et qu'on les répétait en grec : usage qui avait été suivi à Constantinople, pendant longtemps. Cet auteur nous en donne la raison : il se trouvait parmi les assistants des Grecs qui ne connaissaient pas la langue latine, et des Latins qui ignoraient la langue grecque; d'un autre côté, l'Église voulait indiquer par là l'unité de doctrine dans les deux peuples, *propter unitatem utriusque populi.* (*De divinis officiis*, lib. I, cap. I.)

« Dans une lettre écrite par le pape Nicolas Ier à l'empereur Michel, il lui parle de l'antique usage de réciter l'épître et l'évangile en grec et en latin. Anastase, dans la vie de Benoît III, dit aussi que dans l'Église romaine, on récitait, à certains jours, les prophéties, l'épître et l'évangile en grec et en latin.

« A Rome on chantait encore le *Gloria in excelsis* en grec, à la première messe de Noël. Cet usage s'était répandu dans les diocèses des Gaules, entre autres à Tours, au rapport de l'Anonyme tourangeau : *Nos canimus illud græce juxta morem antiquum Ecclesiæ Romanæ.*

« Au xe siècle, les moines du Mont-Cassin chantaient en grec et en latin, à certains jours, le commencement de la messe jusqu'après l'évangile. Au xie siècle, le pape Léon IX écrit à Michel, patriarche de Constantinople, et parle de cet usage avec éloge. Au xve siècle, au concile de Pise, l'épître et l'évangile furent récités en trois langues, en hébreu, en grec et en latin. A Naples, les laïques et les clercs chantaient habituellement l'office en grec et en latin. On lit dans les Constitutions de cette Église, que, le jour de Pâques, l'archevêque entonnait le *Credo* en grec, les assistants du pontife continuaient

en la même langue, et le chœur reprenait chaque verset en latin.

« Longtemps avant l'époque dont nous parlons, au VI[e] siècle, saint Césaire d'Arles, d'après le rapport de Cyprien, auteur de sa vie, avait introduit dans son église l'usage simultané de la langue grecque et de la langue latine ; peut-être l'idiome des anciens Phocéens était-il encore habituel dans cette contrée. Dans le monastère de Saint-Denis, en France, aux cinq principales fêtes de l'année, l'épître et l'évangile étaient chantés en latin et en grec ; pendant l'octave de Saint-Denis, la messe tout entière se célébrait en grec, usage qui a continué jusqu'au siècle dernier, d'après dom Martène.

« Inutile de faire remarquer ici que nous n'avons pas répudié entièrement la langue grecque dans notre liturgie sacrée ; le *Kyrie eleison* se trouve, et à la messe, et dans les litanies, et ailleurs ; le jour du vendredi saint le *trisagion* se chante alternativement en grec et en latin. »

Il ne faut pas omettre, dans cette énumération, cinq autres faits importants : l'épître et l'évangile, quand le pape officie, sont répétés en grec par un sous-diacre et un diacre grecs, depuis que Benoît XIII, renouvelant l'ancien cérémonial de la chapelle papale, en a fait une obligation stricte ; au rapport d'Anastase, le *Credo* était gravé en grec et en latin, de chaque côté de la confession de saint Pierre, dans la basilique vaticane ; beaucoup d'églises faisaient aussi réciter le *Credo* en latin et en grec aux catéchumènes qui se préparaient au baptême ; nombre d'églises intercalaient dans l'office de la Pentecôte des passages grecs en souvenir du don des langues accordé aux apôtres ce même jour ; enfin, dans la consécration d'une église, l'évêque trace avec la

pointe de sa crosse sur le pavé de la nef les deux alphabets grec et latin.

7. Je dois maintenant insister sur la villosité de l'envers, qui semble propre aux mouchoirs et aux linges destinés à essuyer les pieds et les mains, les effilés absorbant plus facilement l'humidité que le tissu.

Saint Boniface, évêque de Mayence au VIII[e] siècle, écrit dans ses lettres III et VIII : « Transmitto... villosam ad tergendos pedes servorum Dei. » Le pape Zacharie, dans sa première lettre au même Boniface, lui envoie entre autres présents : « Munuscula parva vobis dreximus,.... id est villosam unam et argenti et auri tantillum. »

Le Glossaire latin-français, cité par Du Cange, donne cette définition du mot *villosus :* « Plain de floches ou de peaulz. » Telles sont les *floches* du corporal de Monza.

Saint Grégoire de Tours, au VI[e] siècle, place sur la tête de saint Nicet, au jour de sa mort, un linge à floches pendantes : « Facitergium, dependentibus villis intextum, quod sanctus super caput in die obitus sui habuit. » (*De vit. patr.*, cap. VIII.) Qu'on remarque l'expression *intextum*, qui prouve que les effilés font partie du tissu.

Au IX[e] siècle, Angesise, abbé de Fontenelle, exigeait en redevance : « Lintea ad manus tergendas vellosa 3. » (Pertz, t. II, p. 300.) Et plus anciennement, un inventaire de la même abbaye, daté de 787, enregistrait douze linges velus : « Lintea quadraginta, villosa duodecim. » (*Ibid.*)

Hariulphe, au rapport de la chronique de saint Riquier (lib. III, cap. III) légua à son église « facitercula 2 », et Helgaude, sous le roi Robert, offrit un linge

d'autel et une coupe : « Facistergio altaris prolixo operit, simul cum cypho. »

Les linges velus font donc partie du mobilier liturgique, et il n'est pas étonnant qu'un pape envoie en conséquence à un évêque un objet dont il pourra faire usage à l'autel.

8. L'étiquette, destinée à authentiquer la relique de Monza, est ainsi conçue : *De panis ap(osto)lor(um)*. La forme même de l'objet empêche d'en faire un *vêtement* ou *partie de vêtement*, reste donc la deuxième attribution qui veut que ce soit un corporal.

Mgr Martigny a consacré un article spécial au corporal dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (2e édit., p. 207). J'estime opportun de le reproduire ici textuellement.

« Les écrivains ecclésiastiques désignent sous le nom de *corporale* ou de *corporalis palla*, le linge qu'on étend sur l'autel pour y déposer les saintes espèces pendant la célébration de la messe. Le corporal est de toute antiquité dans l'Église latine, aussi bien que dans l'Église grecque. Saint Isidore de Damiette l'appelle d'un mot grec qui a la signification générale de linceul et dit qu'il est la figure du linceul dont Joseph d'Arimathie ensevelit le corps du Sauveur ; il le désigne encore par les mots *ad carnem* (L. I, *epist.* 123. — Cf. Thiers, *Autels*, p. 156), comme touchant immédiatement la chair sacrée de Jésus-Christ, mais contre l'opinion d'autres auteurs qui nomment ainsi la première nappe de l'autel. Dans saint Isidore de Péluse (lib. I, ep. CXXIII), il est appelé τὸ εἰλέτον, du verbe εἰλέω, *involvo*, j'enveloppe, parce qu'on le relevait sur les saintes espèces. Les Grecs déposent aussi sur le corporal, au milieu de l'autel, le livre des saints Évangiles.

« Pour ce qui est de l'Église latine, il paraît qu'avant saint Sylvestre, qui siégeait en 314, le corporal n'était pas toujours de lin, mais quelquefois d'étoffe. Car ce fut ce pape qui en fixa la matière et ordonna qu'il ne serait ni de soie ni de quelque autre étoffe, par la raison que le corps de Notre-Seigneur fut enseveli dans un linceul très blanc dont le corporal est la figure. Cette disposition est dans les actes du deuxième concile de Rome que l'on croit avoir été tenu sous saint Sylvestre en 324. « Constituit, dit Anastase (*in Sylvest.*), ut sacrificium alta« ris non in serico neque in panno tincto celebraretur, « nisi tantum in lineo ex terra procreato, sicut cor« pus Domini Nostri Jesu Christi in sindone lineo et « mundo sepultum fuit » (1).

« Les corporaux étaient autrefois beaucoup plus grands qu'ils ne sont aujourd'hui : ils couvraient l'autel tout entier, et même pendaient de chaque côté, de façon qu'avec leurs pans relevés on pût couvrir tous les pains, souvent très nombreux, à raison de la foule des communiants. Leur ampleur était telle qu'elle exigeait l'office de deux diacres pour les étendre et les replier (*Ordo Rom.*, tit. *Ordo process.* apud Mabillon). Les proportions des corporaux furent peu à peu réduites, lorsque l'usage des messes privées s'introduisit dans l'Église.

(1) Le *Liber pontificalis* offre cette variante : « Hic constituit ut sacrificium altaris non in serico neque in panno tincto celebraretur, nisi tantum in linteo ex terreno lino procreato. Sicut corpus D. J. C. in sindone linteo munda sepultum est sic missa celebraretur. » Ainsi le lin de la nappe ou du corporal rappelle le suaire dans lequel le Sauveur fut enseveli. Saint Sylvestre, au IVe siècle, prescrit spécialement cette matière, c'est qu'antérieurement on faisait les nappes et corporaux soit en soie, soit en laine teinte.

L'ordre romain contient trois oraisons pour la bénédiction des corporaux. »

Cette citation, bien qu'un peu longue, demande à être complétée et rectifiée.

Étymologiquement, *corporale* dérive en droite ligne de *corpus* (1) : c'est donc, à proprement parler, le *linge du corps*, celui sur lequel pose le corps de Notre-Seigneur, c'est-à-dire l'hostie consacrée, pendant le sacrifice de la messe, et qui sert à l'envelopper, soit sur l'autel même, soit pour la réserve eucharistique. De là son assimilation symbolique au suaire dont Joseph d'Arimathie enveloppa le corps du Sauveur dans le sépulcre, et comme le suaire était blanc et en lin, de même fût-il prescrit pour le corporal (2).

Le symbolisme n'existe pas toujours à l'origine des choses, car il indique un raffinement intellectuel. Dans le principe, le corporal fut en soie et en laine teinte : au IVe siècle, saint Sylvestre prohiba l'une et l'autre matière et recommanda, sous forme de constitution,

(1) Du Cange indique suffisamment dans son *Glossaire* les textes qui se réfèrent au corporal, nommé indistinctement *corporale*, *corporalis*, *corporalis palla*, *corporale pallium*. Il ne faut pas le confondre avec le *coopertorium*, qui était employé à couvrir les oblations : « Coopertorium quo altare dominicum cum oblationibus tegitur, quod ponitur super mensa altaris. » (Gregor. Turonen., *de Vit. Patr.*, cap. II, lib. VII.) Remi d'Auxerre établit clairement sa destination : « Corporale, cui superponitur Dominicum corpus. » (*De celebr. missæ.*)

(2) « Corporale cui superponitur Dominicum corpus, non aliud quam lineum oportet esse, quoniam Joseph linteum mundum emit, unde corpus Dominicum involvit. » (Remig. Autissiodoren., *De celeb. miss.*)

qu'on s'en tînt à la toile de lin, produit terrestre, mis ici en opposition avec les produits des animaux. Attendit-on, en réalité, aussi longtemps pour prescrire pareille mesure? Si l'on en croit Geoffroy de Viterbe (je cite l'édition de Pertz), le concile romain n'aurait fait que renouveler un édit antérieur émané de Sixte I, en l'an 129.

Voici ce passage important : « Sixtus papa... instituit ut sacrum corporale non fiat ex serico. » (Gotefr. Viterbien., *Pantheon.*)

Un autre usage du corporal fut encore de recouvrir le calice, et c'est dans ce sens surtout qu'il mérite le nom de *palla* (1), qui signifie couverture. Pendant tout le moyen âge, le corporal se relevait, en arrière du calice, de manière à couvrir l'ouverture de sa coupe, ce qui partageait le corporal à peu près en trois parties égales, toutes accusées par des plis ; les deux extrêmes étaient horizontales et l'intermédiaire verticale (2). En supprimant cette dernière, on est arrivé, vers le XVIe siècle, à avoir une pale distincte du corporal. Nous avons singulièrement altéré cette pale en France en la renforçant de carton et en la couvrant d'étoffe de couleur ou de broderies, contrairement aux constitu-

(1) L'ordre romain distingue la *palla* de l'autel de la *palla* du calice : il donne à cette dernière le nom de corporal et veut qu'on la lave séparément, parce que l'hostie consacrée y a été déposée : « Pallæ vero quæ sunt in substratario in alio vase debent lavari, in alio corporales pallæ. » Saint Grégoire emploie la même expression dans le Sacramentaire.

(2) « Lorsque l'évêque a communié, les diacres disposent le calice et la patène, et les recouvrent d'un corporal » dit, au XIe siècle, la rubrique d'un sacramentaire nivernais. (Crosnier, *Études sur la liturgie nivernaise*, p. 84.)

tions apostoliques ; mais, à Rome, où subsistent tant de traditions primitives, la pale n'est encore qu'un carré de linge blanc et empesé.

Les Ordres romains montrent le corporal, présenté avant l'offrande par un acolythe, étendu par deux diacres sur l'autel, dont il couvre toute la superficie, puis replié sur le calice. Le premier ordre donne indifféremment les noms de *palla* et *corporale*. Telle est la rubrique dans le second : « Super calicem corporale, id est sindonem, quod accipiens diaconus ponit super altare a dextris, projecto capite altero ad diaconum secundum ut expandant. Deinde transit sacerdos ad suscipiendas oblationes. » — « Diaconus (après le *Credo*)..... accipiens corporale ab acolytho, alio se adjuvante diacono, super altare distendet. Quod utique linteum ex puro lino contextum esse debet, quia sindone munda corpus Domini legitur involotum in sepulcro : et tantæ quantitatis esse debet ut totam altaris superficiem capiat. »

Voilà le corporal dans toute son extension première, qui le fait ressembler à une nappe. Quand fut-il réduit aux proportions actuelles qui n'ont guère varié depuis des siècles? Ce changement devrait-il coïncider avec l'apparition des messes basses, dont Martigny écrit : « Cette coutume (de messes multiples) parait s'être généralisée au VI[e] siècle, où l'usage des messes privées n'était pas encore très répandu (p. 464)? » C'est possible, et j'accepte provisoirement cette opinion, quoiqu'elle ne soit pas scientifiquement démontrée.

Les autels, au temps de saint Grégoire, étaient de dimensions fort restreintes. Or le corporal de Monza s'adapte parfaitement à ces mesures, soit qu'on le considère comme couvrant la table entière ou simplement la majeure partie de la table. En effet, d'après le relevé

de M. Rohault de Fleury, il y avait des autels qui ne mesuraient pas plus de 0m44 (VIe siècle, *Musée de Latran*); 0m51 (VIIe siècle, Celeyran); 0m52 (VIe siècle, dôme de Parenzo); 0m58 (VIIe siècle, Tarascon); 0m54 (VIe siècle, saint Apollinaire *in classe*, à Ravenne); 0m71 (VIe siècle, Parenzo); 0m74 (VIe siècle, dôme de Ravenne); 0m61 (VIe siècle, Rimini); 0m66 (VIe siècle, Ispagnac); 0m75 (VIIe siècle, Bagnols); 0m78 (saint Yves des Bretons, à Rome, XIIe siècle); 0m80 (saint Sébastien hors-les-murs, à Rome); 0m88 (Notre-Dame-du-Bourg, à Digne, Ve siècle); 0m95 (XIIe siècle, Salins); 0m98 (Sainte-Marie-du-Prieuré, à Rome, IXe siècle).

Bien plus, le corporal s'assimile à l'autel, non seulement pour une surface égale, mais encore par sa décoration propre. Si l'autel, lors de sa consécration, reçoit des mains du pontife cinq croix faites avec de l'encens, de la cire et de l'huile, ces mêmes croix reparaissent aux mêmes places sur le corporal de Monza. Le symbolisme est identique de part et d'autre : l'autel figure le Christ avec ses cinq plaies qui laissent leur empreinte sur le suaire dont il est enveloppé et le corporal est ainsi assimilé à l'autel lui-même.

Le Pontifical a dit : l'autel, c'est le Christ. Les croix le proclament, mais leur disposition n'est pas moins significative, car elles tracent le nom même du Christ par son initiale grecque X. En effet, après l'onction du milieu, le pontife fait les autres onctions en diagonale, de cette sorte d'un angle à l'autre :

2 5
1
4 3

Martigny me fournit, sans le savoir, un argument

qui a quelque force. « La messe des présanctifiés, dit-il, était particulière aux Grecs. Son nom vient de ce qu'on n'y consacre point le corps et le sang de Jésus-Christ, mais qu'on consomme ce qui a été consacré auparavant. Elle avait lieu chez les Grecs, selon le concile *in Trullo*, tous les jours du carême, excepté le samedi et le jour de l'Annonciation, parce que les jours du carême sont des jours de deuil et que la célébration du sacrifice eucharistique est au contraire un sujet d'allégresse pour l'Église. L'Église orientale observe encore ce rite aujourd'hui; l'Église occidentale ne l'adopta jamais que pour le vendredi de la semaine sainte. Voici comment il se pratique chez les Grecs : le dimanche, outre l'oblation du jour, on consacre cinq autres pains pour les cinq fêtes suivantes, jusqu'au samedi. »

Ces cinq pains n'auraient-ils pas pu être posés sur les cinq médaillons du corporal? Nous rentrerions ainsi dans la donnée de Frisi, que motive encore une disposition particulière de l'autel roman de la cathédrale de Besançon, dont j'emprunte la description et l'usage à M. de Laurière.

« Cette table, d'un diamètre total de 1m07, présente un champ creusé d'environ 0m03....., avec une bande en bordure de 0m19 de large, dans laquelle sont découpés huit lobes rayonnants, un peu moins profonds que le champ lui-même de la table. L'ouverture de chaque lobe est de 0m21..... Faut-il voir une destination toute particulière dans la présence de ces lobes, quoique cette présence puisse, à la rigueur, s'expliquer comme simple motif de décoration. Cependant, lorsque l'on sait que, dans les premiers siècles de l'Église, il était d'usage d'offrir des *oblata* sur des autels, dits *oblationaria*, et que plus tard aussi s'introduisit l'usage d'exposer sur

les autels, pendant le saint sacrifice, des hosties en nombre qui variait suivant les fêtes de l'année, n'est-il pas permis, avec une imposante vraisemblance, de rattacher à cet usage liturgique la disposition du curieux monument dont nous nous occupons? La notice de l'évêque d'Espagne, Ildefonse (*Revelatio quæ ostensa est venerabili viro Hispaniensi Ildefonso episcopo*), composée au IXe siècle et que Mabillon rapporte dans ses *Vetera Analecta*, à la suite du traité des pains azymes (*dissertatio de pane eucharistico, azymo ac fermentato*), nous donne de précieux renseignements à l'appui de cette opinion, en expliquant qu'à telles et telles fêtes, les hosties ou pains exposés devaient être rangés en cercle autour de l'autel ou posés en forme de croix. Ainsi, dans le marbre de Besançon, nous aurions une table dont les lobes auraient été réservés pour l'exposition des hosties. » (*Congr. arch. de France,* 47e session, p. 520-522.)

Les cinq monogrammes ont chacun l'aspect d'une croix à branches égales, une lettre s'implantant à chaque extrémité. Ce mode de représentation avait son analogue dans un tissu oriental, vénéré à Jérusalem. Au VIIe siècle, le pèlerin Arculfe raconte avoir vu, dans cette ville, un voile qui, selon la tradition, était l'œuvre de la sainte Vierge. Or, le Christ y était figuré, *Domini imago figurata,* entouré des noms des douze apôtres, *linteo duodecim apostolorum formulæ habentur intextæ.* Sur ce linge l'ornementation se détachait en rouge ou en vert, suivant le côté : *cujus linteaminis una pars rubei coloris et altera e regione in altero latere viridis habetur.* M. Bayet (*Recherches*, p. 74) attribue ce tissu au « IVe siècle » : il aurait pu tout aussi bien le descendre d'un ou deux siècles.

Ce qui m'importe dans ce texte, c'est la représenta-

tion des apôtres à l'aide de lettres ou de *formules* abrégées, tissées (*intextæ*) dans l'étoffe même en rouge ou en vert. Ce simple détail ne s'applique-t-il pas à la lettre au tissu de Monza, où les monogrammes sont *tissés* en *rouge*. On peut admettre que sur le voile de Jérusalem, évidemment de style byzantin, les noms des apôtres n'étaient pas inscrits en leur entier, sinon l'auteur eût employé l'expression *nomina* au lieu de *formulæ*, qui semble plutôt indiquer des lettres réunies en formule ou abrégé, ce que nous appelons un monogramme.

Si à Jérusalem ces monogrammes représentaient les apôtres, pourquoi, à Monza, n'auraient-ils pas une signification analogue? Et comme le nombre quatre est plutôt celui des évangélistes que des apôtres, pourquoi serait-il invraisemblable que les quatre monogrammes escortant le monogramme symbolique du Christ fussent allusifs aux quatre hérauts de la parole divine dans le monde? Ce serait une variété des livres ou des *gamma* cantonnant la croix dans l'iconographie grecque et latine, principalement du ve au viie siècle.

9. L'ornementation, tant par le dessin que par les soies de couleur, prouve péremptoirement qu'au vi^e^ siècle les prescriptions si rigoureuses de saint Sylvestre n'étaient pas prises à la lettre ou étaient déjà tombées en désuétude. Le moyen âge ne se gêna pas à cet endroit : en Allemagne, les corporaux furent damassés et rayés en couleur, usage qu'a essayé de faire revivre le chanoine Bock, plus préoccupé de la forme artistique que de la rubrique du missel romain, qui exclut systématiquement toute autre couleur que le blanc : « Corporale, quod ex lino tantum esse debet, nec serico vel auro in medio intextum, sed totum album. » Le concile de Tours, de l'an 1583, fut non

moins formel, et c'est seulement au XVI[e] siècle, après la réforme de saint Pie V, qu'on en vint au corporal entièrement blanc : « Corporalia ex mundissimo et purissimo linteo sint; nec in iis alterius generis materia pretiosior, aut vilior misceatur, et numquam super altare remaneant, nisi tempore missæ ; sed in mundissimo loco recondantur (1). »

Voici des exemples des XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles, qui montrent le corporal entièrement en soie, bordé d'un galon d'or ou diversement orné et même renforcé de carton, pour le maintenir rigide.

« Excepta capella Petri et Jacobi de Grangiis, quia corporalia et palle sunt de serico et fuit probibitum capellano ne deinceps in talibus corporalibus celebraret. » (Ulysse Chevalier, *Visites pastorales des évêques de Grenoble*, p. 53, an. 1399.)

« 1450, 2 mart. A Mattheo Baroncelli e conp (agno) di chorte di Roma, duc. 1, bol. 60, per onc. 1, den. 21, di nastaro d'oro ebe da lui piu di sono per mettare attorno a 2 chorporali fatti rachamati per N. S. » (Muntz, *les Arts à la cour des papes*, t. I, p. 183.)

J'emprunte à M. de Montégut (*Invent. de Jeanne de Bourdeille*, 1595) les documents suivants, dont l'orthographe est détestable :

« Dans ledit sac il y a une boyte de carte, coverte de

(1) Le corporal pouvait ainsi se laver plus facilement et être constamment propre, suivant le canon du concile de Saumur de 1253, chapitre III : « Præcipimus ut archidiaconi, archipresbyteri et decani rurales procurent, per sacerdotem aut diaconum superpelliceo indutum, corporalia sæpe ablui, et in vase mundo omnes ablutiones, vel saltem primam, in piscina reponi. »

satin incarnat (1), hourée (2) de fil d'or et d'argent; il y a dedans ung corporallié de carte, couvert de toille de soye, tout houré de fil d'or et de fil d'argent et de soyes de diverses coulleurs. Il y a deulx austres corporalliés de linoncle, hourés tout autour de fil d'or, d'argant et de soye noyre et des croys de fil d'or et d'argant et de la soye violette autour d'ung. Ils sont de demy aune un care.

« Plus dans ledict cabbinet, y a une boyte de cuyr blanc dorée, ung petit corporallié de carte, cover de linonple, tout ouré de fil d'or et d'argant et de soye de diverses coulleurs ; plus un (*effacé*) (3) de bastiste, bordée de soye noyre avec la houpes de même et sin croys dedans de ladicte soye et fil d'or ; il y a aussi anvyron demy aune de linoncle ourée tout autour de soye, où est la figure de la saincte Pasion. Je mis dedans ung des susdits corporalliés de linoncle, qui sont bordé de fil d'or et d'argant et de soye noyre et violette, et les croys de fil d'or et d'argent (4).

« Dans ledit sac il y a une boite de cartes, couverte de satin incarnat, hourée de fil d'or et d'argent; il y a dedans un corporallié de carte, couvert de toile de soie.

(1) Cette boite constitue le *corporalier*, quoique ici l'on donne ce nom au corporal lui-même. Le doute n'est pas possible, puisqu'on le dit en *linoncle* (fil de lin) ou en *batiste*, et renfermé dans une *boyte de carte* (carton) ou de *cuyr*.

(2) Ouvrée.

(3) Autre?

(4) On remarquera ces croix en fil précieux, qui rappellent les croix de consécration des autels ou font allusion aux signes de croix faits par le prêtre pendant la célébration du saint sacrifice *super oblata*.

« Il y a deux autres corporalliés de linoncle, ourés tout autour. »

10. On a vu que le mot *corporal* était éclos tout d'un coup au XVIIe siècle, à Monza, pour désigner un linge particulier. Sur quoi se basait-on pour l'employer ainsi? Je l'ignore; mais ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas dû être inventé exprès pour la circonstance. Je le suppose donc consigné dans quelque écrit que nous n'avons plus. Aux hautes époques, on ne distribuait pas de reliques, mais seulement des linges qui avaient été déposés sur les reliques elles-mêmes, en particulier sur les corps saints. La tradition a persévéré longtemps à cet égard à Saint-Pierre du Vatican, où l'on voit encore les clous auxquels on suspendait les *brandæa* (1), si avidement recueillis par la dévotion publique. Mais, outre ces linges, il y en avait de plus précieux, dont on recouvrait les tombeaux et les châsses, ainsi que le représentent nombre de monuments du moyen âge, usage qui avait

(1) *Les Souterrains et le trésor de Saint-Pierre, à Rome*, p. 70. « Hoc enim sepulcrum (S. Petri) sub altari collocatum valde rarum habetur. Sed qui orare desiderat, reseratis cancellis quibus locus ille ambitur, accedit super sepulcrum; et sic fenestella parvula patefacta, immisso introrsum capite, quæ necessitas promit efflagitat. Nec moratur effectus, si petitionis tantum justa proferatur oratio. Quod si beata auferre desiderat pignora, palliolum aliquod momentana (id est statera) pensatum facit intrinsecus, deinde vigilans ac jejunans, devotissime deprecatur ut devotioni suæ virtus apostolica suffragetur. Mirum dictu! si fides hominis prævaluerit, a tumulo palliolum elevatum ita imbuitur divina virtute, ut multo amplius quam prius pensaverat ponderet; et tunc scit qui levaverit, cum ejus gratia sumpsisse quod petiit. » (Gregor. Turonen., *de Glor. martyr.*, lib. I, cap. XXVIII.)

son équivalent dans les draps mortuaires, dont, aux solennités, on parait la sépulture des personnages de distinction, princes, souverains, fondateurs. Sans doute, je n'ai aucun texte à invoquer pour appuyer mon interprétation, mais n'est-il pas probable que, *corporale* dérivant de *corpus*, il se soit agi, en certaines circonstances, de ces tapis ou couvertures d'honneur placées sur les tombeaux aux solennités (1)? Il est à croire qu'il en a été ainsi pour le corporal de Monza, qui a pu orner, dans leur confession, les corps des saints apôtres. Mais, comme aucun membre du collège apostolique n'est nommé spécialement, il serait presque impossible de préciser à quel monument vénéré il se rapporte, si nous ne savions qu'à Rome les tombeaux des apôtres sont ceux de saint Pierre et de saint Paul.

Quelque chose d'analogue existe encore de nos jours et se pratique depuis des siècles. Quand le pape remet le pallium à un patriarche, un primat ou un archevêque, il le dit pris sur le corps même de saint Pierre, « sumptum de corpore B. Petri. »

11. Recourons maintenant à l'histoire, qui nous expliquera le beau tableau d'André Sacchi, à Saint-Pierre de

(1) Dans la *Vie de saint Rimbert*, qui vécut au IX[e] siècle, il est dit : « Suspensa est super sepulchrum ejus lampas lignea, ut lumen continuum in ea haberetur; subtus ipsam vero in superficie sepulchri velamen jacebat expansum. » (Pertz, t. II, p. 775.)

On étendait aussi des couvertures précieuses sur les reliques. Ainsi était orné le lit de saint Nicet, évêque de Lyon, illustré de nombreux miracles. « Lectulus in quo sanctus quiescere erat solitus, sæpius miraculis adornatur illustribus... Palla etenim speciosa tegitur, lychni in ea jugiter accenduntur. » (Gregor. Turonen., *de Vit. Patr.*, cap. VIII, n° 8.)

Rome, où saint Grégoire fait jaillir du sang d'un linge béni. « Certains ambassadeurs vinrent à Rome supplier le pape de leur donner des reliques pour leurs églises (1). Le saint pontife prit un linge blanc et délié, qu'ils nommaient *bandeau*, et le mit dans une caisse, ainsi que l'on avoit accoûtumé de faire alors à Rome. Il l'approcha du corps du saint duquel ils demandoient des reliques, puis il la scella avec révérence et la donna aux ambassadeurs pour l'emporter en leur païs sans leur dire ce qui étoit dedans. Étant en chemin pour s'en retourner, ils eurent envie de sçavoir ce qu'ils portoient, et trouvèrent le linge seul, sans aucune relique. Ils revinrent à Rome et se plaignirent que saint Grégoire les avoit voulu tromper. Le saint prit le linge et le mit sur l'autel, faisant oraison avec le peuple qu'il plût à Nôtre-Seigneur manifester ce qu'il y avoit et avec quelle révérence on doit recevoir tout ce que le Saint Siège apostolique donne pour reliques. Il se leva, puis après, et en présence des ambassadeurs, piqua avec un couteau dans ce linge, d'où le sang sortit; de quoi les ambassadeurs demeurèrent si étonnés et si confus qu'ils reprirent ce linge sacré avec la boette et s'en allèrent bien contens. Cette coutume étoit alors usitée à Rome, de laquelle saint Grégoire fait mention dans une épître qu'il écrit à l'impératrice Constance, qui lui avoit

(1) Saint Pallais, évêque de Saintes, au VIe siècle, consacra en l'honneur de saint Pierre une église où treize autels furent érigés. Saint Grégoire le Grand, qui lui envoya des reliques pour ces autels, nous l'apprend dans une de ses lettres : « Illic tredecim altaria consecrasse. » (Lib. V *Epistol.*) Cette demande est d'autant plus étonnante que la France ne manquait pas de martyrs, dont les ossements eussent suffi à ces consécrations.

demandé la tête de saint Paul pour mettre dans une église magnifique qu'elle faisoit bâtir à Constantinople, sous le nom de l'apôtre saint Paul. Saint Grégoire lui répond que les papes n'avoient pas accoutumé de donner les reliques des corps des saints, ni même de les toucher qu'avec beaucoup de respect, mais qu'ils envoioient un linge, comme nous avons dit, par lequel Dieu faisoit de grands miracles. » (*Les Nouvelles fleurs des vies des saints*, Lyon, 1720, t. I, p. 296.)

L'historien de saint Grégoire, Jean Diacre, a raconté le fait en termes qui méritent d'être scrupuleusement observés : le *brandeum* était passé dans les habitudes du temps, *solito more;* c'était un linge ordinaire, *vilem pannum;* pris au tombeau des apôtres, *a liminibus apostolorum de more*, et tenant lieu de reliques, *pro reliquiis martyrum venerari deberet ;* renfermé dans une boîte scellée et munie d'une étiquette, *in singulis pyxidibus sub nominibus petitorum martyrum... concludens.* Voici ce texte important.

« 42. Alio quoque tempore, vir Dei Gregorius miraculum pene huic simile perpetravit. Nam cum, petentibus quibusdam occidentalibus per legatos, in singulis pyxidibus, sub nominibus petitorum martyrum, brandeum solito more concludens, desuper sigillasset, legatis largitus est. Illi susceptas reliquias veneratione congrua deferentes, postquam quædam itineris milliaria consumpserunt, stulte se tantum viaticum confecisse murmurare cœperunt, si nesciant utrum sanctorum ossa an magis carnes a Romano Pontifice suscepissent. Itaque communi consilio, remoto pontificali signaculo reseratisque pyxidibus, particulas brandei repererunt. Mox ad Urbis mœnia cum furore nimio revertentes, per archidiaconum a Gregorio se delusos fuisse, ut pro reli-

quiis vilem pannum susciperent, flebiliter querebantur, dicentes: Dominos suos pulcherrimis palliis abundare, ac per hoc Romanorum vilibus brandeis non egere. Forte tunc Gregorius missarum solemnia celebrabat: quibus expletis, ab eisdem legatis brandeum coram cunctis recipiens, super altare composuit, seque cum omnibus in orationem dedit, ut Deus omnipotens utrum quod a liminibus Apostolorum de more transmissum est, pro reliquiis martyrum venerari deberet, quantocyus indicaret. Deinde ab oratione surgens, incredulos legatos propius adstare fecit, cultellum petiit, more sanctissimi papæ Leonis brandeum pupigit, de cujus punctionibus sanguis protinus emanavit. Quo miraculo tam legati confusi quam omnes qui aderant tremefacti, jussu Gregorii cum eo terræ prostrati sunt, nec antea ab oratione cessaverunt, quam cuncta brandeorum foramina divinitus clauderentur. » (Bolland., *Act. SS. mart.*, t. II, p. 154.)

L'autorité de Jean Diacre est très grande : aussi c'est encore à lui que je vais faire appel pour avancer la question d'une manière décisive.

« 20. Quidam quoque nobilissimus secundum carnis prosapiam et potentissimus juxta regiam in suo modo magnificentiam, cum per internuntios familiaritatem Apostolicæ Sedis adeptus fuisset, et frequenti admonitione, epistolarum etiam a B. Gregorio transmissarum instructione, erga Dei et sanctorum cultum sufficienter fuisset imbutus; misit per strenuos et devotos missos condigna exenia ad sedem pontificalem, petens reliquias beatorum apostolorum ac martyrum sibi transmitti. Cujus legatos sanctus apostolicus honorabiliter et gratanter suscipiens, aliquamdiu secum morari fecit, atque indesinenter sanctorum apostolorum memo-

riam atque cœmeteria martyrum ex more prisco pro hujusmodi negotio missas celebrando, et reliquias in eorum veneratione circuiens consecrando, præfatos legatos comites sibi semper habens, cum explicuisset eorum celebrationes quorum reliquiæ petebantur, particulatim eosdem pannos consecratos, super quos sancta celebraverat, dividit, et singulis sigillatim buxtulis imposuit, munitisque eis sigillo suæ sanctæ auctoritatis, petitoribus usu ecclesiastico tradidit. Qui debita cum veneratione benedictionem petitam et acceptam suscipientes, profecti sunt viam suam gaudentes (1). » (Bolland., au 12 mars, p. 135).

On dirait que ce chapitre a été écrit spécialement en vue de Monza, car il s'applique de tout point à l'objet que nous étudions. Le demandeur est un homme *très noble*, *très puissant*, menant un *train royal*, en *familiarité* avec le pontife, qui lui adresse des *admonitions* et des *lettres*. Ne semble-t-il pas qu'il s'agisse ici d'Agilulf, qui réunissait en sa personne ces diverses conditions? Il envoie au pape des *présents dignes du siège pontifical*, par des *ambassadeurs chargés de demander* en retour *des reliques des apôtres*. Un souverain pouvait seul déployer ce luxe et présenter une pareille supplique. Là encore nous reconnaissons volontiers le roi lombard, sollicité par la piété de Théodelinde.

Le pape accueille honorablement et avec joie les

(1) Les Bollandistes ajoutent en note, à propos du mot *buxulis :* « Tria MSS. *buxtis*, at Mombritius *buxetis*, aliud MS *buxis*, alia duo *bustis*. Sed mox in omnibus MSS dicuntur *buxtulæ* apertæ, et munitis *buxtulis* : ubi Mombritius vascula habet. Ita reliquias S. Mauri fuisse in buxtula lignea reconditas scripsit S. Odo abbas in miraculis ejusdem editis 15 janu., cap. IV, p. 1056. Joannes Diaconus *pyxides* habet :

députés, qu'il garde quelque temps auprès de lui, *secum*, ce qui indique qu'ils reçurent l'hospitalité au palais apostolique. Puis il les emmena à sa suite, *au tombeau des saints apôtres* et dans les *cimetières des martyrs*, pour y assister aux messes qu'il célébrait dans le but de *consacrer les reliques en l'honneur de ces mêmes saints*. Or ces reliques furent les *linges bénis sur lesquels il avait célébré*: il les mit séparément dans plusieurs boîtes distinctes, qu'il *scella du sceau de son autorité* (1). Ces linges furent reçus comme une *bénédiction*, avec *vénération* et *allégresse*.

Or que sont les *pannos consecratos super quos sancta celebraverat*, sinon ce que nous nommons actuellement et que l'Église nomme depuis longtemps des *corporaux*?

D'après Jean Diacre, ces corporaux sont de deux sortes: corporaux des saints apôtres et corporaux des martyrs. Cette distinction est très importante, car les corporaux conservés à Monza sont, en effet, de deux manières différentes, l'un ouvragé et les autres unis.

J'ai établi, par les dimensions et les cinq croix, que le linge exposé au trésor devait être un corporal. Nous en avons maintenant la certitude par le texte de Jean Diacre, qui fixe à la fois la destination liturgique et la date positive de l'objet. En même temps se justifie pleinement l'appellation populaire de Monza, *corporal des*

bussulos videbimus infra, 20 martii, ad acta S. Ambrosii Senensis. »

(1) Le synode tenu à Arras en 1125 rapporte une pratique analogue : « Particulatim pannos super quibus sancta celebravit, divisit et singulis singulatim buxtis imposuit. » (D'Achery, *Spicileg.*, t. XIII, p. 19.) La citation est empruntée à Du Cange, qui me semble répéter mot à mot la phrase de Jean Diacre.

apôtres, qui signifie *corporal employé au saint sacrifice de la messe célébrée sur le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul*, à Rome; car on sait que, d'après une ancienne tradition, la moitié des corps des deux chefs du collège apostolique se trouve réunie dans la confession de la basilique vaticane, tandis que l'autre moitié repose dans celle de la basilique de la voie d'Ostie (1). L'usage indique également pourquoi ce corporal est plus orné, le tombeau des saints apôtres étant, à Rome, le sanctuaire le plus vénéré.

Enfin une double provenance nous est attestée par l'historien pontifical, celle de la basilique vaticane et celle du pape saint Grégoire, qui en fit don au roi des Lombards pour l'église que les soins pieux de la reine venaient d'ériger à Monza.

J'ai donc pu, en toute sécurité, appuyé, d'une part, sur l'histoire et, de l'autre, sur l'archéologie, inscrire au catalogue officiel du trésor : « Corporal des apôtres, ainsi nommé parce que le pape saint Grégoire le Grand s'en servit pour célébrer dans les basiliques romaines sur les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul (VIe siècle). Il est en lin, avec effilés aux deux extrémités : on y voit, brodées en soie rouge, deux inscriptions grecques et cinq monogrammes grecs qui occupent le centre et les quatre angles. Le monogramme central se réfère au Christ, qu'il proclame *lumière et vie*, et les quatre autres donnent les noms des évangélistes. »

(1) Ce partage se fit l'an 319, comme l'atteste une inscription du XIVe siècle chargée de transmettre la tradition sur la destination d'une table de porphyre qui servit à cette opération : † *Super isto lapide porfiretico fuerunt divisa ossa scorum apostolorum Petri et Pauli et ponderata per beatum Sylves-*

11. Les inventaires affirmaient l'existence de plusieurs corporaux : j'ai dû les chercher et j'ai eu la bonne fortune de les rencontrer, parfaitement oubliés et méconnus, dans les armoires juchées à l'entrée du sanctuaire. Ces corporaux, que je me suis empressé de restituer au trésor, sont au nombre de cinq.

L'un était roulé, et j'ai eu soin de le déplier pour le montrer dans toute son étendue. Il est très bien conservé et intact. Il mesure 0m50 de largeur et 0m38 de hauteur. La toile de lin dont il est formé est demi-fine, peu serrée, terminée par des effilés très courts, qui sont précédés, aux extrémités, de trois raies parallèles et en relief, composées chacune de trois fils. A l'intérieur, pour tout ornement, sont répétées trois autres bandes, chacune de deux raies, blanche et bleue.

Une autre variété est une grosse toile, ornementée à l'envers de la même façon que le corporal des apôtres, c'est-à-dire qu'on y voit, sur des lignes parallèles, à une distance de 0m13 entre elles, et rapportés sur le fond, des effilés épais, fixés à un fil plus gros.

Un troisième spécimen, d'une largeur de 0m64 sur 0m50 de hauteur, se distingue par une étiquette du XVe siècle où est écrit : *De panis apostolorum*. La pièce est entière, et, comme les précédentes, en toile de lin très fine, terminée dans le sens de la largeur par des effilés et, aux points de raccord, par une bande à jour semée de pois. Dans le même sens et à l'envers, sont ajoutées des effilures de lin sur soixante-dix lignes parallèles. Les floches ne vont pas jusqu'au bord (1).

trum, sub anno Domini CCC XIX *quando facta fuit ista ecclesia.*

(1) Une seconde étiquette moderne portait ces mots : EX VESTE B. V. MARIAE. Il n'y avait certainement pas lieu de s'y arrêter un instant, car la méprise était manifeste.

Le quatrième corporal, intitulé aussi : *De panis apostolorum*, est un tissu très fin en lin, mais clair et peu serré. Il se termine par un effilé qui est arrêté, un peu au-dessus du bord, par un fil plus épais qui accuse le contour. La pièce n'est plus qu'à l'état fragmentaire.

Enfin un cinquième corporal mutilé servait d'enveloppe à des souvenirs de Terre Sainte. Sa longueur actuelle est de 0m49 ; elle devait être autrefois de 0m58 ; sa largeur est de 0m37. La toile n'est ni fine ni grosse : un des côtés montre le lé du tissu. Une des extrémités a gardé ses effilés, arrêtés par une surfilure et précédés de trois raies parallèles, formées, les deux premières, de trois fils, et la seconde de deux seulement. A l'autre extrémité on ne voit plus qu'une seule raie. Vers le milieu un reste de lé permet de préciser la largeur.

Le chapitre a bien voulu me faire cadeau de ce dernier fragment de corporal : je ne saurais trop lui en témoigner ma reconnaissance.

Je ne doute pas que ces corporaux plus simples ne soient ceux qui servirent à saint Grégoire dans les cimetières suburbains, et, comme celui plus orné qui reposa sur la *mémoire* des saints apôtres, on doit les tenir pour reliques du saint pape : cependant deux, en raison de leurs étiquettes, sont des corporaux des basiliques vaticane et ostienne.

J'ai classé ces précieux linges en ces termes : « Corporaux en lin uni, ayant servi au pape saint Grégoire pour la célébration de la messe sur les tombeaux des saints martyrs dans les cimetières suburbains de Rome (VIe siècle). »

La découverte de ces corporaux et leur revendication liturgique et archéologique constitue un fait important dans l'histoire du mobilier ecclésiastique aux épo-

ques primitives. J'ai écrit là, en effet, un chapitre de l'histoire du corporal, si écourtée dans les ouvrages spéciaux et je suis fier d'avoir rendu à ces vénérables monuments la place d'honneur qui leur est due dans le trésor de Monza, car je ne sache pas qu'aucune autre église offre des types aussi anciens et authentiques.

13. Il convient maintenant d'insister sur un détail de forme que j'ai signalé sur trois corporaux : ce sont les effilés ou floches ajoutés à la partie postérieure et qui ne sont pas là sans une intention évidente, nécessitée par quelque motif d'utilité pratique. Je crois en avoir saisi le véritable sens.

Du Cange fait remarquer que le purificatoire, en tant que linge liturgique distinct des autres linges, se trouve mentionné pour la première fois, entre la pale et le corporal, dans le *Cérémonial des évêques*. Or le *Cérémonial* fut publié par Clément VIII à la fin du XVIe siècle, mais sa rédaction première remonte à Augustin Patrizi, et aux dernières années du siècle précédent. L'érudit linguiste fait erreur, car voici un texte de 1295, emprunté à l'Inventaire de Boniface VIII, qui nous permet de remonter au XIIIe siècle : « Unum copertorium pro purificatorio de opere Alamanie, laboratum ad bestias et pisces, profilatas de serico nigro (1). » J'ai dit plus haut que la pale fut détachée du corporal : il me reste à montrer que le purificatoire se confondit, dans le principe, avec le corporal. Je raisonnerai d'abord *a pari*, puis je

(1) Une couverture analogue était prescrite pour le corporal par les statuts de Saint-Victor de Paris : « Corporalia autem de purissimo et nitidissimo panno præparari oportet, et in capsulis mundis vel lineis sacculis diligenter complicata reponi. » (Cap. XX.)

tirerai un nouvel argument de la texture même du linge sacré.

Goar, dans son *Euchologium*, p. 151, explique que les Grecs se servent d'une éponge pour essuyer le calice, la patène et la table eucharistique : « Græcos loco purificatorii spongia uti, qua scilicet non modo sacram mensam detergunt, sed et calicem Dominici sanguinis purissimum vas, ipsumque sanctum discum particulasque colligit in unum, coercet ne perturbatim effluant et suo tandem impulsu ductuque suaviter in calicem demittit. »

Il n'est pas probable que les Latins aient fait usage de l'éponge, car je ne la trouve mentionnée qu'une seule fois dans les Inventaires d'Anastase et encore avec une affectation essentiellement différente. Il fallait donc que la rubrique prescrivît un équivalent pour essuyer le calice après la communion, et aussi l'autel, qu'on lavait de temps en temps. Or le corporal, avec ses effilés, qui pompaient l'eau, était éminemment propre à cet usage: l'endroit servait au saint sacrifice et l'envers était réservé pour la purification du calice.

14. Si nous cherchons dans les Inventaires des similaires aux corporaux de Monza, je puis en indiquer quatre, que je classerai chronologiquement.

Le baron d'Anglure rapporte, dans son voyage de Jérusalem exécuté en 1395, qu'il vit à Raguse le *drap ou touaille sur lequel le bon saint Siméon reçut Notre-Seigneur*, le jour de la Purification et ce drap « est très blanc et espès, velus... en la manière de frise qui serait bien déliée. » L'analogie avec le corporal de Monza est évidente : même drap, même blancheur, même frisure et même destination, car le saint vieillard reçut l'enfant-Dieu sur un autel, vrai cippe romain, que l'on

peut voir dans l'église de Saint-Jacques-Scossacavallo, à Rome. Or ce drap était la nappe ou corporal de cet autel.

« Item avec ce y veismes (dans l'église Saint-Blaise, à Raguse) cellui digne drap ou touaille sur lequel le bon saint Siméon reçeut Notre Seigneur Jhucrist entre les bras au temple, le jour de la Purifification, quand ledit saint Siméon dist : *Nunc dimittis*, etc., et est icellui digne drap moult noblement envaissellé en ung coffre frestré de fin cristal, parmy lequel on peut veoir icellui drap très clairement et est très blanc et espès, velus comme sont les ouvrages tissus à haulte lice en la manière de frise qui seroit bien déliée. Sçachiés que ceux de la cité le tiennent moult chier; et ils ont bonne cause selon les miracles qu'ilz en avaient veus appertement comme ils disoient et plusieurs fois, lesquelz seraient trop longs à escripre. » (*Voyage du baron d'Anglure*, édit. Michon, p. 213.)

Le second document nous fait encore mieux rentrer dans notre sujet. Philippe de Commines raconte dans ses mémoires que le pape Sixte IV envoya à Louis XI le corporal sur lequel chantait la messe Monseigneur saint Pierre. Un corporal de saint Pierre serait chose vraiment bien curieuse. Faut-il prendre cette désignation à la lettre? Je ne le pense pas : l'exemple de Monza nous apprend à être circonspect en cette matière et il est bien probable que ce corporal est tout simplement un de ces linges bénis avec lequel un pape quelconque, aux premiers siècles, aurait célébré sur la tombe même de saint Pierre.

« Touchant les choses que l'on pensoit nécessaires pour sa santé, de tous les coustez du monde luy estoient envoyées. Le pape Sixte, dernier mort, estant informé

que par dévotion, le roy désiroit avoir le corporal sur quoy chantoit monseigneur sainct Pierre, tantost le luy envoya avec plusieurs autres relicques, lesquelles luy furent renvoyées. » (*Mémoires de Ph. de Commynes*, nouv. édit. par Chantelauze. Paris, 1881, p. 472.)

Le troisième exemple nous est fourni par le si curieux Inventaire de Saint-Yrieix, qui date de la fin du VIe siècle et a été publié par dom Luc d'Achéry dans son *Spicilegium*. Il y est question de quatre corporaux : « Pallas corporales IIII » et d'une couverture de lin : « Coopertorium lineum ornatum, valens solidis quatuor (1). »

Passons au quatrième texte. Dom Ruinart, dans ses notes sur Grégoire de Tours (édit. Migne, col. 1196), parle d'un corporal de saint Pierre, envoyé par saint Grégoire à la reine Brunichilde, qu'il confond avec les *brandæa* ordinaires et qui était à Paris dans l'église de

(1) Le *Pèlerin* (1882, n° 293) a écrit de sainte Radegonde, reine : « Lorsqu'on lui présentait des toiles fines et des dentelles d'une beauté extraordinaire, elle les envoyait aux églises les plus proches pour en faire des parements d'autels et des *corporaux*, disant qu'il valait mieux les faire servir au saint sacrifice qu'à parer un corps qui devait être bientôt la pâture des vers. » Je ne lis rien de semblable dans saint Fortunat, dont le texte n'admet pas une interprétation aussi peu liturgique et archéologique. Avec de la *toile fine* on peut faire des nappes, mais jamais des *parements*. Quant aux dentelles en plein VIe siècle, c'est une découverte inouïe. Et voilà les inepties que des religieux, qui devraient être un peu plus instruits, débitent gravement aux pieux fidèles !

Le mot *corporaux* m'avait alléché, mais je ne m'y suis pas arrêté, faute de fondement sérieux. Un *corporal à dentelles*, tout comme de nos jours ! Celui de saint Grégoire dément formellement cette fantaisie liturgique.

Saint-Germain-des-Prés : « Non minoris antiquitatis est linteus amplus, *corporalia sancti Petri* vulgo appellant, quem tradunt a Gregorio Magno, romano pontifice, ad Brunichildem reginam transmissum fuisse atque nostræ ecclesiæ concessum. De ejusmodi linteis, quos *brandea* appellat, non semel agit Gregorius, potissimum libro III, epist. 30, ubi Constantinæ Augustæ, quæ ab eo beati Pauli reliquias efflagitaverat, respondet Romanis non esse consuetudinem quando sanctorum reliquias dant, ut quidquam tangere præsumant de corpore, sed tantummodo brandeum in pyxide immittunt, quod ad sacratissima corpora sanctorum aliquandiu depositum pro reliquiis habetur. » Et ailleurs : « Hæc palliola Hormisdas in epistola ad Justinian. imp. appellat *sanctuaria beatorum Petri et Pauli*. Et ejusdem pontificis legati ipsum deprecati sunt ut ejusmodi sanctuaria *usque ad secundam cataractam* propter devotionem imperatoris cui destinebantur deponeret. *Brandea* appellat Gregorius Magnus. Unum ex his, quod ad Brunichildem reginam transmissum dicitur, asservatur in sacrario monasterii nostri sancti Germani a Pratis, quod vulgo *corporale sancti Petri* appellatur. » (*Ibid.*, col. 729.)

Recourant à l'historien de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1), nous aurons de plus amples informations, mais pas encore aussi complètes que nous souhaiterions, car le précieux linge n'est pas décrit.

« Scubillon (2) était encore abbé de Saint-Vincent, lorsque l'on fit présent à son église d'un linge appelé

(1) Bouillart (Jacques), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*. Paris, 1724, in-fol., pl.

(2) « X. an. 596, *Reliques données à l'abbaye*. Greg., l. IV

en ce temps-là *brandeum*, que le pape saint Grégoire le Grand avait envoyé à la reine Brunehauld, au lieu des reliques de saint Pierre et saint Paul, qu'elle lui avait fait demander par le prêtre Luparic. Du temps de ce saint pape, les Latins n'osaient pas toucher aux corps des saints, ni les lever de leurs tombeaux (1).

« Ils se contentaient seulement de mettre dessus un linge ou quelque autre voile et les enfermoient ensuite dans une boëte, qu'ils envoyoient aux personnes auxquelles ils les avoient promis, et c'est ce qu'ils appeloient reliques des saints. On conserve encore dans le trésor de l'abbaye ce même linge, de la grandeur de deux ou trois pieds en carré, lequel est enchassé dans un reliquaire de vermeil. Il en est fait mention dans les anciens inventaires des reliques, et particulièrement dans celui de l'an 1269, où ce linge est appelé *corporal de saint Pierre*, parce qu'il a été mis sur son corps. On garde, outre cela, dans le même trésor, un petit ossement du doigt de saint Pierre, apôtre, que l'on prétend

Epist., *indict.* XIV, *epist.* L. Greg., lib. IV, *indict.* XII, *epist.* 30 *Greg. Tur.*, lib. I, *de Gl. martyr.*. c. XXVIII. »

(1) Ce fait est raconté dans la vie de sainte Agnès de Montepulciano, morte en 1317 : « Ce fut d'une manière non moins miraculeuse qu'elle put avoir un fragment des habits de saint Pierre et de saint Paul. Étant encore supérieure du couvent de Procéna, elle eut occasion de venir à Rome pour obtenir du Saint-Siège la confirmation des privilèges de son monastère. Elle désirait vivement avoir quelques reliques des deux princes de l'Église. Pendant qu'elle priait avec ferveur devant leurs tombeaux, deux fragments se détachèrent des vêtements qui enveloppaient les ossements sacrés, et vinrent se déposer sur les genoux de la sainte, qui les recueillit avec dévotion, et revint toute joyeuse à son monastère. »

avoir été envoyé à la reine Brunehauld par saint Grégoire le Grand, et que cette princesse en a gratifié l'abbaye. Apparemment elle aura trouvé moyen de vaincre les difficultez insurmontables même aux souverains, pour obtenir de ces sortes d'ossements » (page 12).

Ainsi, par ces divers textes, se trouve justifié le principal corporal de *Monza*, puisque l'un permet de l'appeler, conformément à la tradition, *corporal;* que l'autre en fait un *corporal apostolique*, au même titre que l'encensoir qui brûlait des parfums dans la confession des deux apôtres et qu'Anastase nomme en conséquence *thuribulum apostolicum;* enfin puisque le plus ancien nous fait voir des effilures semblables à celles que j'ai notées.

15. Ces corporaux furent donnés comme reliques. Jean Diacre est formel sur ce point : « Quod a liminibus apostolorum de more transmissum est, pro reliquiis martyrum venerari deberet. » Saint Grégoire de Tours nous apprend l'usage liturgique de ces linges bénits : on les employait à la consécration des autels et ils opéraient des miracles.

« Ad nos quoque facietergium, dependentibus villis intextum, quod sanctus (Nicetius) super caput in die obitus sui habuit, est perlatum : quod nos tanquam munus cœleste suscepimus. Factum est autem ut post dies plurimos ad benedicendam ecclesiam in parochia Paternacensi urbis Turonicæ invitaremur. Accessi, fateor, sacravi altare, decerpsi fila de linteo, locavi in templo : dictis missis, facta oratione, discessi. » Suit la narration de la guérison d'un aveugle qui recouvra la vue pour avoir prié, dans cette même église de Pernay, devant l'autel de saint Nicet, *coram basilicæ sancti Nicetii altari.* « Posui, fateor, de his pignoribus et in aliis

basilicarum altaribus; in quibus et energumeni sanctum confitentur et fidelis oratio sæpius promeretur effectum. » (*De Vit. patr.*, cap. VIII, n° 8.)

Ce qui avait lieu dans le diocèse de Tours, au VIe siècle, devait se reproduire identiquement à la même époque dans la basilique de Monza, et j'estime que tous ces corporaux furent déposés dans les autels, lors de leur consécration, à titre de relique.

16. Pour achever cette ébauche d'une histoire du corporal, j'ajouterai que trois anciens corporaux seulement ont été encore signalés par les archéologues : l'un, du XIIIe siècle, est à Bolsène, et l'autre, du XIVe, à Waldurn, dans le duché de Bade. »

L'Union centrale des arts décoratifs, dans son exposition *bois et tissus*, de 1882, enregistre, page 157 de son *Catalogue*, parmi les étoffes prêtées par le musée du South-Kensington de Londres, un « corporal destiné à couvrir les vases sacrés. En toile : la bordure est ornée de broderies en soie bleue, blanche et jaune. Travail allemand de la fin du XVe siècle. Collection Bock ».

17. J'ai remarqué, sur un des corporaux de Monza, une tache rougeâtre, semblable à du sang : un médecin consulté n'a osé se prononcer. Cette observation m'oblige à parler ici des corporaux ensanglantés, dont il est question à la fois dans l'histoire, les visites pastorales et les inventaires.

Le corporal de Bolsène est célèbre : le sang qui l'a rougi est du sang qui coula d'une hostie. Mais en fut-il toujours ainsi et les textes doivent-ils s'entendre rigoureusement des traces d'un miracle ? Je ne le pense pas.

Le chanoine Ulysse Chevalier, dans ses *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble*, me fournit

ces quatre documents, qui vont de 1399 à 1414 : « In corporalibus distillatio unius gutte sanguinis (p. 55). » — « Prope altare in corporalibus erat quedam macula sanguinis (p. 93). » — « In corporali quod ponitur super calice erat magna macula, nescio an sit sanguinis vel vini » (p. 96). — « Item visitato altari in corporalibus tres maculas que videbantur esse sanguinis Xpisti, licet corporalia fuissent et stetissent abluta (p. 101). » Ainsi ces taches avaient survécu au lavage des corporaux : l'évêque hésite, il ne sait comment distinguer entre une tache de vin et une tache de sang, ce qui laisserait entendre que la consécration se faisait avec du vin rouge. En tout cas, il était assez difficile de se prononcer, vu que le vin, même après la consécration, ne change pas de nature. Comment alors distinguer entre une goutte de vin ordinaire, tombé sur le corporal avant la consécration, et une goutte du précieux Sang? Suivant moi, tel est le sens du mot *sanguinis*, employé sans qualificatif, car rien ne prouve qu'il soit question d'un sang miraculeux, circonstance que n'aurait pas dû omettre l'évêque visiteur.

Je ferai une observation analogue sur l'article suivant : « Item corporalia in quibus stillavit sanguis Christi. » (*Inv. de la cath. d'Angers*, 1421.)

Je ne quitterai pas ce sujet sans raconter la vision d'un moine de Clairvaux, qui mourut en 1187, après avoir longtemps « pansé de ses propres mains les blessures et les ulcères des malades, mais avec tant de respect et de zèle, qu'il semblait soigner les plaies mêmes de Jesus-Christ. . . . .

. . . .

« Une fois, à Clairvaux, il entendit un messager des cieux crier à voix haute : « Voici venir le Christ; levez-

« vous, et allez à la rencontre du Sauveur! » Tout le monde accourait pour le voir; le moine courut à son tour. » La vision ressemble à celle de saint Grégoire, c'est-à-dire que le Christ est ensanglanté et entouré des instruments de sa Passion.

« Le Seigneur tenait de petits linges, sous forme de corporaux, les appliquant sur ses plaies, et, après s'être essuyé, les laissait tomber à terre. Le frère ramassait ces reliques, les honorait du fond de son âme, les baisait avec amour, et les conservait dans son sein comme un gage de rédemption. C'est ainsi que Dieu consola plus d'une fois son serviteur par des révélations mystérieuses; et le moine, durant tout le cours de sa vie, ne cessa de pratiquer le bien envers tout le monde, mais particulièrement envers les étrangers et les pauvres malades.

« Ayant enfin achevé sa course, il touchait à ses derniers moments. Le vénérable Ponce, abbé du monastère, étant venu lui faire visite, lui demanda ce qu'il faisait et comment il allait. Le malade répondit : « Cela « va bien, très cher Père; car je pars vers le Seigneur « mon Dieu! » L'abbé dit : « Eh quoi! vous ne souffrez « pas de votre maladie, et vous n'avez aucune crainte « des angoisses de la mort? » Le moine répliqua : « Je « ne rêve que paix et bonheur, parce que Jésus-Christ « m'a prévenu d'une bénédiction si douce que j'en ai « perdu toute inquiétude de l'âme et presque toute « douleur du corps. » L'abbé lui répondit, et lui dit : « Allons, Frère bien aimé, dites-moi, je vous en prie « au nom de Dieu, si vous avez reçu quelque consola- « tion divine. » Le Frère dit : « Un peu avant que vous « n'entriez ici, Notre-Seigneur Jésus-Christ m'est « apparu, bien que je sois un misérable pécheur. Il

« avait une physionomie calme et débonnaire. En me « montrant les marques de sa bienheureuse passion, il « me dit : Voici que toutes vos fautes sont effacées de « mon souvenir. Venez donc sans crainte; venez et « voyez; baisez mes plaies, que vous avez tant aimées, « et si souvent pansées! » (*Magn. Exord. Cistercien.*, dist. IV, cap. I. — *Herberti miracul.*, lib. III, cap. XV).

XI.

FANON DE MITRE.

(XIIe *siècle.*)

1. L'Inventaire de 1602 avait appelé mon attention sur un fragment de mitre attribué à un saint innommé : « Pars mitræ unius sancti (n° 7). » Je n'eus pas de peine à le reconnaître dans une des armoires du sanctuaire : il était roulé et empaqueté, comme les autres reliques.

Le fanon, car c'est ainsi que se nomment les *languettes* qui pendent dans le dos, a une longueur de 0^{m}53 ; la largeur, en haut, au point d'attache, est de 0^{m}05 et de 0^{m}055 à l'extrémité opposée, qui s'élargit insensiblement. Sur une forte toile blanche, mise en double, sont cousus parallèlement trois galons d'or : ces galons, très étroits et de quelque épaisseur, sont formés de fils d'or entourant un fil de soie rouge, ce qui donne le *chrysoclavum* des anciens. Les dessins figurés par ces fils sont des croix, des quatre-feuilles et un perlé, mêlés à des tracés géométriques. La frange est en soie rouge, divisée par mèches tordues, chaque torsade comprenant une douzaine de brins. Au-

dessus de la frange est appliquée, à l'aide de six clous d'argent, à tête ronde, une plaque d'argent doré, haute



de 0^m07, et large de 0^m05; au milieu, dans un médaillon circulaire, saillit au repoussé l'aigle de saint Jean, nimbé, tourné à droite, les ailes éployées, mais abais-

sées, comme dans les meubles héraldiques et appuyant ses deux pattes sur un phylactère déployé.

Ce curieux spécimen d'un insigne épiscopal appartient au XII[e] siècle avancé.

2. Plusieurs réflexions me sont suggérées par l'examen du fanon, que j'ai sorti de l'obscurité où on le tenait maladroitement, pour l'exposer dans une des vitrines du trésor.

Par ses galons d'or, la mitre se range dans la catégorie des mitres orfrayées, comme on les appelait au moyen âge, *mitra auriphrygiata :* c'est la mitre solennelle, d'apparat, ornée pour la différencier de la mitre *simple*, qui indique les temps de deuil et de pénitence ou un degré inférieur dans la hiérarchie.

Le tissu est en toile de lin, afin de rappeler le symbolisme traditionnel (1) et se conformer aux plus anciennes rubriques. Sicard, évêque de Crémone à la fin du XII[e] siècle, dit dans le *Mitrale*, lib. II : « Mitra sumitur ex lege..... ex bysso conficitur, auro et gemmis ornatur, habens duo cornua, duasque linguas posterius et fimbrias dependentes inferius. Hac caput velatur et coronatur, hæc significat custodiam quinque sensuum ab illecebris mundi in mandatis Domini, pro corona vitæ quam repromisit Deus diligentibus se ; vel designat Ecclesiam, quæ bysso munditiæ, auro sapientiæ, gemmis virtutum coruscantibus decoratur, duo prædicans testamenta, duo jugiter adimplens mandata, in infirmis tamen sustinens, cum opprobriis et sollicitu-

(1) La mitre de saint Thomas de Cantorbéry, conservée dans le trésor de la cathédrale de Sens, est en « soie d'un blanc jauni, la même pour les faces et pour le soufflet ». (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, 2[e] période, p. 250.)

dinibus impedimenta. Hæc caput Christi coronat, dum baptismate munda, bonorum operum laboribus candidata, pro corona gloriæ caput imitatur et ejus dignitate congratulatur. »

Les franges de soie rouge ont été maintenues par la liturgie romaine pour les mitres simples : elles sont un symbole de la charité qui doit embraser le prélat pour les intérêts spirituels de son troupeau.

On savait que l'orfèvrerie, aux XVe et XVIe siècles (1), avait concouru à la décoration des mitres, mais on ignorait absolument que cet usage pût remonter jusqu'aux débuts de la période gothique. Voici un exemple qui permet maintenant de faire dater du XIIe siècle cette louable pratique.

L'aigle de saint Jean appelle, sur l'autre fanon, l'homme de saint Mathieu, qui sont les plus nobles et les plus élevés dans la hiérarchie des attributs zoologiques des quatre évangélistes.

3. J'ai fait photographier ce fanon par M. Rossi et l'ai inscrit sous cette forme dans le Catalogue officiel du trésor : « Fanon de mitre, en toile blanche, avec triple galon d'or, frange de soie rouge et plaque de vermeil, représentant au repoussé l'aigle de saint Jean évangéliste (XIIe siècle). »

XII.

ANNEAU DE SAINT ANDRÉ

(XVIe *siècle.*)

1. L'Inventaire de 1602 est très précis à l'endroit de

(1) Infula antiqua una, cum hornamentis argenteis deaurata. » (*Inv. de la cath. de Gran*, 1553.)

cet anneau, qu'il dit en argent, avec une perle au chaton et provenant de l'apôtre saint André : « Annulus argenteus cum margarita Andreæ apostoli. »

Je n'ai pas trouvé, dans les armoires aux reliques, d'anneau qui corresponde exactement à cette triple indication. En développant un paquet, sans étiquette, j'ai constaté et sorti, pour le déposer au trésor, un anneau en fer, avec perle : le diamètre dénote un doigt de femme (1). La perle est entièrement détachée du chaton ; j'ai vu à Milan, au musée Poldi, le même mode de monture sur une bague. L'un et l'autre objet ne sont pas antérieurs au XVIe siècle.

2. En soi, l'authenticité serait suspecte, car nous sommes loin du Ier siècle et du type oriental. Il faut donc chercher ailleurs une explication ; or il s'en présente une tout naturellement à l'esprit, d'après des faits analogues, à savoir que cet anneau a dû être, à l'origine, un de ces anneaux votifs offerts par la piété des fidèles aux reliques des saints. Il n'y a pas trace à Monza d'une dévotion particulière à saint André, dont on ne possédait pas de relique insigne ; mais l'anneau a pu venir d'ailleurs, de Saint-Pierre de Rome, par exemple, où se vénérait son chef. Je n'ai donc pas eu crainte de formuler en ces termes l'article du Catalogue : « Anneau de fer, avec perle au chaton, offert en *ex voto* à une relique de l'apôtre saint André (XVIe siècle). »

Je ne m'arrêterai pas à justifier par des textes cette opinion interprétative d'une étiquette et d'un bijou vulgaire, parce que j'en ai longuement traité, à propos

(1) M. Varisco explique les « tre anelli di ferro » des inventaires d'anneaux à mettre au doigt, se basant sur l'anneau de fer du trésor.

d'un inventaire du xv[e] siècle, dans ma brochure intitulée le *Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.*

XIII.

RELIQUES ET SOUVENIRS DE SAINT CHARLES BORROMÉE

(XVI[e] *siècle*).

1. Les reliques de saint Charles Borromée, cardinal de la sainte Église romaine et archevêque de Milan, sont au nombre de quatre : de ses entrailles, un Bréviaire, un rochet et une lettre (1). Ce ne sont, à vrai dire, à part la première, que des reliques d'ordre secondaire, puisqu'elles ne font pas partie intégrante de son corps; mais, depuis longtemps, l'Église permet de les honorer d'un culte particulier, comme émanant directement de sa personne , ou sanctifiées par son contact.

La relique des entrailles, renfermée dans le buste d'argent qui représente le saint, est ainsi étiquetée : *Ex visceribus sancti Caroli.* La thèque est en cuivre, de petites dimensions, de forme ovale et garnie, à l'intérieur, d'une sculpture en bois, en partie dorée, figurant un

(1) L'Inventaire de 1621 ajoute, sous le n[o] 62 : « Un panno di lino, chiamato con volgar nome l'*onesta* di S. Carlo Borromeo. » Je ne sais ce que ce linge est devenu.

Le catalogue ne fait mention que des trois reliques décrites ici : « Reliques de saint Charles Borromée, archevêque de Milan (xvi[e] siècle) : Bréviaire, imprimé à Milan en 1557, avec corrections marginales de sa main; partie d'un rochet en toile; lettre, datée de 1578, et relative au rétablissement de la liturgie romaine à Monza, où la signature et la ligne précédente sont seules autographes. »

vase, sur lequel est posée cette partie du viscère.

2. Le Bréviaire porte pour titre : *Breviarium juxta institutiones sancti Ambrosii archiepiscopi*. Il a été imprimé à Milan, en 1557, en gothique rouge et noire, par les soins de saint Charles, qui revisa la liturgie ambrosienne et en donna une nouvelle édition. L'exemplaire du chapitre de Monza est couvert de notes marginales, de la main même de l'illustre et ardent réformateur : elles ont trait aux corrections qu'il se proposait d'introduire dans une édition subséquente.

3. Du rochet, il ne reste qu'un côté, large de 0m29 à l'encolure, et long de 0m85. Il est en toile dite de Cambrai, mi-grosse et plissée à angles dans le sens de la longueur : je ne crois pas le plissage régulier et serré antérieur au XVIe siècle, à en juger du moins par les statues des cardinaux, des évêques et des prélats, surtout à Rome (1). Ce n'est que bien postérieurement qu'il devient d'une finesse extrême et varié de dessin.

Le tour du cou est composé d'un échiqueté, d'un ajour et d'une pointe continue.

Je tiens à insister, d'après des tableaux contemporains, sur la manière dont saint Charles s'habillait. Jean-Baptiste Crespi, dit *il Cerano*, a représenté, dans un tableau du musée de Turin, à la fin du XVIe siècle, le pieux archevêque agenouillé devant la Vierge. Le rochet est si long qu'il touche presque à terre; les plis sont fins et verticaux, la partie inférieure et l'extrémité des manches sont terminées par un point coupé étroit et à dents triangulaires (2). Le bout des manches est appliqué sur

(1) Dans l'*Isle des Hermaphrodites*, qui date de 1589, on lit : « Une serviette plyée à fort petits plis. »

(2) M. Girolamo d'Adda a écrit, dans la *Gazette des Beaux-*

le parement rouge de la soutane, qui est recouvert en partie par la manchette unie de la chemise, dont le col est rabattu sur la mozette, aussi de couleur rouge.

Au même musée, je trouve un tableau non signé, mais datant à peu près de l'époque de la canonisation, c'est-à-dire du commencement du XVII[e] siècle. La manchette est rabattue encore sur le parement de la manche de la soutane : la dentelle du rochet se détache sur le fond rouge, mais s'avance seulement jusqu'à la manchette, qu'elle laisse entièrement apparente, comme précédemment.

4. La lettre de saint Charles fut écrite sur papier, à Turin, le 12 octobre 1578. Elle se réfère au rétablissement de la liturgie romaine à Monza, par ordre du pape. Dans son désir d'unifier toutes les églises de son archidiocèse, saint Charles avait imposé le rite ambrosien à la basilique de Monza, et, pour mieux obtenir la réalisation de ses vœux, il était venu l'inaugurer lui-même, en

Arts, t. XV, p. 342 et suiv., un excellent article intitulé : *Essai bibliographique sur les anciens modèles de lingerie, de dentelles et de tapisseries, gravés et publiés aux* XVI[e] *et* XVII[e] *siècles en Italie*. On voit, dans les titres mêmes des ouvrages cités, les différents noms des figures géométriques imitées par le fil : « Tela chiara a quadretti, reticelle, punti a reticella, punti in aria, punti in aere, punti tagliati, punti gropposi, punti in rede, punti a fili, punti cruciati, punti a stuora, punto scritto, punti a fogliami, rosette. » Un ouvrage imprimé à Venise en 1560 apprend en particulier à travailler les cols, « colari » et les manchettes, « maneghetti. » Les ouvrages français du XVI[e] siècle donnent ainsi les noms de ces divers points : « points croisés, points couchés, points picqués, points de côté, points coupés, points comptés, lacis, réseaux. » (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XVII, p. 423, 428, 433.)

célébrant pontificalement au maître-autel ; mais la population ayant fait entendre ses justes réclamations, l'archevêque revint sur sa décision et en donna avis par la lettre que le chapitre conserve avec un soin jaloux.

La signature et la ligne qui précède sont seules de la main de saint Charles.

Étudiée au point de vue graphologique, cette écriture révèle deux sentiments qui se combattent : l'ardeur pour la réussite des projets conçus et le découragement quand l'entreprise a échoué ; en effet, la signature est à la fois ascendante et descendante. Les lettres, généralement unies les unes aux autres par des liaisons, dénotent l'administrateur, pratique avant tout et ne se laissant pas guider par la théorie, le système. Les majuscules initiales sont telles qu'il convient au descendant d'une noble famille : leur haute taille est essentiellement aristocratique.

« Molto R^{do} Sig^{ro}.

« La Sant.^{a} di N. S., udendo l'intenso desiderio che ha mostrato il popolo di Monza intorno al rito romano, si è contentata ordinar che si consoli. Pero desiderando noi darle questa satisfattione quanto prima, et non lasciar indietro via alcuna per ajutar quelle anime ad ogni frutto christiano quanto più si possa, habbiamo deliberato non aspettar anco la venuta nostra che habbiamo a far ivi per lo stabilimento, et fine della visita nostra di quel luogo ; ma vi concediamo facoltà et vi ordiniamo che instituiate in Monza interamente nell' officiare in choro, et nell'amministrare i sacramenti, dentro la chiesa et fuori, et in ogni altra cosa, il rito romano, usando pero molta diligenza, che non si faccia

più cosa alcuna secondo il rito patriarchino; et per questo non adoperiate più quei rituali scritti a mano; ma sin che verrà fuori il rituale, che si deve stampare a Roma, vi servirete del rituale stampato a Brescia, o a Bologna. N. S. Iddio sia con voi sempre.

« Di Turino alli xij d'ott^{bre} MDLXXVIIJ.

« Al piacer V^{ri}

« Il Cardin. di S^{a}. Prasside. »

5. M. Varisco m'a fait la gracieuseté de m'offrir une lettre de saint Charles, datée de Milan, le 26 décembre 1572. Elle est relative à un prêtre qu'il renvoie *au lieu qui lui fut assigné*, parce que, dit-il, « notre volonté est ainsi, » ce qui n'admettait pas de réplique. Je la reproduis à cause de sa teneur. Les deux dernières lignes sont écrites par saint Charles très rapidement et avec une succession d'angles remarquable, indice non équivoque de fermeté et d'administration un peu tracassière et raide.

« R^{do}. nostro car^{mo}. Questa facciamo solo per ordinarvi che facciate intendere a prete Simon de Castro in risposta della lettera che e gli ne scrive ultimamente, che debbia ritornare a star nel luogo che li fu assignato nella Pieve di Lecco à nostro beneplacito, che cosi e di nostra volonta. Et Dio vi guardi.

« Di Milano a 26 di Decembre 1572.

« Tutto V^{ro}

« Il Car^{le}. Borromeo. »

On lit au dos : « Al R^{do}. Nostro Car^{mo}. padre Barth^{e} Bedra, Visitatore de le Tre' Valli, à Giornio. »

La feuille double fut d'abord pliée en deux, puis en quatre et scellée du petit sceau sur queue de papier.

L'écusson (1) en cartouche est timbré d'une croix simple et sommé du chapeau cardinalice. En exergue : CAROL · PR · CAR · BORROMEVS · ARCH · MED · (*Carolus presbyter cardinalis Borromeus, archiepiscopus Mediolanensis*).

6. « Les tapisseries (neuf pièces) étaient empruntées, tous les ans, dit Frisi, au chapitre de Monza par la métropole de Milan, à l'occasion de la fête de la Nativité, titulaire de ce grand temple. C'est ce qui résulte d'une lettre adressée par saint Charles, le 31 août 1569, à l'archiprêtre de Monza, son vicaire forain : « Reve-« rendiss. Vicario, Perche habbiamo prohibito che, « senza nostra licenza in scritto, non si prestino per « qualsivoglia causa li panni razzi di cotesta chiesa di « S. Giovanni, colla presente concediamo a voi, che « faciate prestare detti panni per adornare la chiesa « nostra cathedrale in questa solenità della Natività « della Madonna, ciouè quei panni, che è stato solito « prestare gli anni passati per questo effetto. » (Frisi, t. I, p. 111, 112.)

Saint Charles avait raison de défendre d'une manière

(1) MM. Varisco et di Crollalanza ont bien voulu m'aider à blasonner ainsi les armes de saint Charles, que j'ai retrouvées à Rome, dans les deux églises de Saint-Martin-des-Monts et de Sainte Praxède, dont il fut titulaire : *Écartelé : aux 1 et 4, de Médicis ; aux 2 et 3, mi-parti, chaque parti tiercé en fasce : au 1, de gueules, à une licorne d'or, accolée d'une couronne antique d'argent et effrayée par une ombre de soleil rayant du premier; au 2 et 6, bandé d'argent et de sinople, l'argent ondé; au 3 et 5, de gueules, à trois fasces de sinople, à la cotice d'argent brochant sur le tout, qui est* Borromée; *au 4e, d'argent, au mot* HUMILITAS *de sable, écrit en gothique et surmonté d'une couronne fleuronnée d'or ; sur le tout, de gueules, au frein d'or posé en bande.*

générale le prêt de ces belles tapisseries et de faire exception pour la seule cathédrale de Milan.

7. « Parmi les souvenirs historiques qui abondent à Monza, un tableau représente la réception solennelle faite à Henri III par saint Charles Borromée. » (Valéry, *Voyages en Italie*, t. I, p. 199.) Cet auteur aurait dû ajouter que cette toile ne date que du XVIIIe siècle et se trouve au haut de la grande nef, du côté de l'évangile. Je fais en même temps mes réserves sur le mot *abondent*, qui n'est pas précisément exact, comme on peut s'en convaincre par ce chapitre.

Muratori fait aller Henri III directement de Ferrare à Turin, tandis qu'il est certain qu'il s'arrêta à Monza, ce qui résulte d'une note du notaire Cabiati : « Notta che a di 10 agosto in martedi 1574, passo per Monza Henrico secundo (cioè terzo), re di Francia et Pollonia, et allogio nella terra una note et uno giorno nella casa del Sr Hieronimo Casato, verso il prato grando, dove si fa il mercato, et vide missa da Mr Illustrissimo Carlo Borromeo, cardinali et arcivescovo di Milano, et detto re veniva di Pollonia et andava in Francia à farsi coronar per Re et era con esso Luy, il grand bastardo di Francia (Enrico d'Angoulême, Gran Priore di Francia, e governatore di Provenza), suo fratello, il ducha di Sancja Filiberto et primo gran maestro di S. Lazaro et il ducha di Ferrara (Alfonso II) et il ducha di Nanversa, fratello del ducha da Mantua (cioè Lodovico Gonzaga, duca di Nevers) et il marchese d'Ayamonte, gubernator de Milano, et capitano generale del re Filipo di Spagna nel stato di Milano. » (Frisi, t. III, p. 115.)

Frisi cite, d'après un chroniqueur contemporain, le cérémonial observé par saint Charles pendant le séjour d'Henri III, à Monza : « Cum ad cardinalem allatum

esset Henricum regem Modoetiæ ad diem X Augusti fore, ille Varisio Seronum die IX festinavit, ubi sequentem noctem insomnis traduxit, ut de ritibus eo in occursu utendis consultaret. Die postero audivit rheda vectum Henricum Modoetiam festinare; quare aliquid ipse de itineris festinatione remisit, nolens regi in via occurrere, et metuens ne in via deprehensus eadem, qua rex vehebatur, rheda exciperetur; quod si contigisset, locum domestico suo, qui crucem ferebat, non fuisset futurus propter procerum regem deducentium multitudinem. Itaque Modoetiam pervenit, cum rex in parato inibi hospitio jam esset; quare ad Henricum præmisit Porrum familiarem suum, sciscitaturum a rege num liceret cardinali sacrum facere, donec oportunum ejus invisendi tempus expectaret. Hac legatione audita, Henricus ad Porrum conversus cum quadam admiratione : *Ipse*, inquit, *ergo cardinalis sacrum faciet?* Cui Porrus : *Utique*, respondit, *tale enim est quotidianum illius institutum* (1). Tum rex : *Refer*, ait, *me velle ejus sacro interesse.* Itaque regia voluntate intellecta, cardinalis ad Henrici hospitium perrexit. Quod ubi ingressus est, simphoniaci omnes, qui tidibus coram rege sonabant, repente taciti

(1) L'usage de la messe quotidienne était fort rare au xvie siècle, et on ne le signale guère que dans la vie des saints. Le concile de Trente n'en fait nullement l'obligation et se montre même très large sur ce point. Les idées modernes ont changé tout cela. Le cardinal de Mantoue, président de ce concile, dans le discours d'ouverture de la reprise des travaux en 1565, rappela aux évêques assemblés qu'ils devaient « implorer l'aide de Dieu par des aumônes, des prières, des jeûnes, la célébration de la messe », expression aussi vague qu'élastique et qui concluait tout au plus pour les dimanches et fêtes. En dehors de France, la pratique est

genibus flexis, ejus benedictionem accepere. Stabat non procul rex, operto capite, cumque cardinalem in occursum, detracto pileo, venientem intueretur, suum et ipse caput nudavit, jubensque à cardinali caput tegi, suum etiam eodem tempore operuit. Sic tecto uterque capite, sermonem serere cœperunt, deinde ad sancti Joannis basilicam pergere. Ad basilicæ limen cardinalis lustrali aqua regem primum aspersit, mox se, deinde clerum. ultimo regis comites; exinde petita a rege venia, se clero adjunxit, cum quo mox ad aram processit. Peracto sacro, ab ara regrediens, capitis inclinatione Henricum veneratus, sacras lente vestes sibi detraxit, quo nec regem exeuntem deserere videretur, nec officia sua in Deum omittere. Rege itaque e templo digresso, Carolus post preces ad archipresbyteri ædes divertit; unde paulo post Porrum, et Monetam cum muneribus ad regem misit. Forte cum illi advenirent, Parochianini fidicinis artê delectabatur Henricus, sed mox silentio indicto, perhonorifice legatos cum donis excepit. A prandio iterum regem adiit cardinalis; sed licet in viam se daturus mox esset Henricus, tamen illi obviam processit, et ingenti amoris significatione cum eo aliqua collocutus, paulo post, eodem præsente, rhedam insiluit, et ab eo oppido excessit. » (Frisi, t. III, p. 116.)

Une lettre de saint Charles fait foi de cette visite en ces termes :

« Regem Modoetiæ adivi, quo ille hesterno vespere

loin d'être aussi générale que nous semblons le croire, et on n'a pas oublié quel accueil fit le patriarche des Indes au cardinal Pie, qui s'était permis, l'ayant rencontré aux eaux, de lui adresser des observations sur ce qu'il ne disait pas la messe tous les jours.

adveneràt. Hoc mane eum invisi, et ad templum deduxi, ubi sacrum, ipso audiente, non tamen solemni ritu, celebravi. Iterum pransus ad eum accessi, cumque illo collocutus familiariter sum, donec rhedam insiluit. Quod opportunum religioni duxi, libere cum illo deserui, plura de turbato Galliæ statu exponens. Quantum conjicere potui, pietas animi illi audienti non defuit. Ceterum princeps religionis et humanitatis non obscura dedit indicia; atque ut uno omnia verbo complectar, nihil quod optare possem prætermisit (1). » (Frisi, t. III, p. 115.)

(1) Henri III passa par Venise, où il fut reçu par le doge Mocenigo, le 19 juillet 1574, comme l'atteste l'inscription suivante, placée au premier étage du palais ducal et gravée en lettres d'or sur une table de marbre, signée ALEXANDER · VICTORIA · F(*ecit*).

HENRICVS III . GALLIÆ ET I
POLONIÆ REX CHRISTIANISS · AC-
CEPTO DE IMMATVRA CAROLI
VIIII GALLIÆ REGIS FRATRIS CON-
IVNCTISSIMI MORTE TRISTI NVN-
CIO E POLONIA IN FRANCIAM AD
INEVNDVM REGNVM HAEREDITA-
RIVM PROPERANS, VENETIAS AN-
NO SAL · MDLXXIIII : XIIII · CAL.
AVG • ACCESSIT, ATQVE AB ALOYSIO
MOCENIGO SERENISS. VENETORVM
PRINCIPE, ET OMNIBVS HVIVSCE
REIP. ORDINIBVS NON MODO PRO-
PTER VETERIS AMICITIÆ NECES-
SITVDINEM, VERVM ETIAM OB SIN-
GVLAREM DE IPSIVS EXIMIA VIR-
TVTE, ATQVE ANIMI MAGNITVDINE

8. En 1337, dans l'église de l'ordre des Humiliés (1), à Monza. fut dressée une arche de marbre, soutenue par deux colonnes et destinée à contenir des reliques nombreuses, comme l'attestait son inscription : *M. CCC. XXXVII, de mense martii, hoc opus fecerunt fieriscolares Dne stæ Mariæ pro multis reliquiis, quæ sunt hic.* L'ordre des Humiliés ayant été supprimé par saint Pie V, les clercs de la congrégation de Saint-Paul héritèrent de cette arche, qui fut solennellement transportée dans l'église de Sainte-Marie *in Corrobiolo*. Saint Charles Borromée, s'étant rendu à Monza pour y faire

OPINIONEM, MAGNIFICENTISSIMO
POST HOMINVM MEMORIAM AP-
PARATV ATQ ALACRI ITALIÆ PROPE
VNIVERSÆ, SVMORVMQVE PRINCI-
PVM PRAESERTIM CONCVRSV EX-
CEPTVS EST, AD CVIVS REI, GRATI-
Q REGIS ANIMI ERGA HANC REMP.
MEMORIAM SEMPITERNAM, SENATVS
HOC MONVMENTVM FIERI CVRAVIT.
ARNOLDO FERRERIO SECRETIORIS
EIVS CONSILII PARTICIPE REGIO APVD
REMP. LEGATO, ID ETIAM POSTVLANTE.

Deux femmes demi-nues accompagnent le cartouche, sommé d'une tête de lion mâchant des guirlandes de fruits et de deux anges soutenant une coquille : en bas, un aigle porte sur sa poitrine les trois fleurs de lis de France.

(1) La protection de cet ordre, par la famille puissante des Borromée, avait donné lieu à l'adoption de la devise HUMILITAS. M. Godefroy de Crollalanza ajoute que le chameau qui figure dans leur écusson est aussi un « symbole d'humilité ». (*Prontuario nobiliaro*, p. 540.)

visite au roi de France Henri III (1), n'eut pas le temps de faire ouvrir l'arche et en confia le soin au vicaire forain et à un de ses covisiteurs. On trouva à l'intérieur un coffre de bois peint et historié, recouvert d'une étoffe de soie, lié de chaînes et fermé à deux clefs (2). Là étaient contenues toutes les reliques, renfermées dans des vases de verre ou d'ivoire, *in vase vitreo*, *vas eburneum*, et des cassettes indistinctement nommées *capsa*, *capsula*, *cophinus*, *bussula*, *pixis*, *vasculum* (3). Frisi fait observer que la plupart de ces reliques remontaient au temps des croisades, *à tempi delle crociate* (4).

(1) « Obtulit sese occasio prefato Illmo cardinali veniendi Modoetiam, ut visitaret serenissimum Enricum III, Galliarum et Poloniæ regem, qui a regno Poloniæ veniens ut se in Gallias, ubi pro rege electus fuerat, se transferret, transivit Modoetiam, die 20 mensis Augusti 1574. » (Frisi, t. II, p. 248.)

(2) « Inveneruntque capsulam ligneam, pictam varijs figuris, coopertam panno lineo laborato ex serico integro et incorrupto, nullaque ex parte læso; quæ capsula, catena circumdata, clausa erat duabus clavibus, omni prorsus rubigine carentibus, sub ipsa capsula collocatis. Quæ capsula ijsdem clavibus aperta fuit, in eaque repertæ fuerunt capsulæ infrascriptæ, cum infrascriptis reliquijs infrascripto modo repositis, cum suis schedulis, partim in vasculis, partim in pannis. » (Frisi, t. II, p. 249.)

(3) Il serait extrêmement curieux et surtout très profitable à l'archéologie d'ouvrir de nouveau cette arche pour en retirer les reliquaires qui, remontant au moins au XIVe siècle, s'ils ne sont d'une époque antérieure, feraient bonne figure dans un trésor, où du moins on pourrait les voir et étudier à l'aise.

(4) Le procès-verbal de la translation des reliques nous apprend que, pendant trois jours consécutifs, elles furent

Je groupe ces diverses reliques par catégories, afin de mieux les distinguer.

Reliques de l'Ancien Testament : « De manna deserti missa populo Dei, in vase vitreo. De limo terræ de qua factus fuit Adam. De monumento David et Salomonis. »

Reliques du Sauveur : « De balneo Christi, in vase aureo. De ligno et de clavo S. Crucis. De sepultura Domini. De tabula ubi Dominus I. C. cenavit (1). De columna super quam Xps verberatus fuit. De concha in qua lavit pedes apostolorum. De lapide super quem orando Dominus guttæ sudoris ejus factæ sunt guttæ sanguinis. Vas quoddam eburneum, serico coopertum, continens : De lapide Golgothæ super quem cecidit sanguis Xpi (2). In capsula sive cophino, sanguis Iesu

montrées au peuple, les unes après les autres, pendant qu'un prêtre les désignait par leur nom, y ajoutant même l'éloge du saint : « Quibus peractis, ex inventario nomina singularum reliquiarum populo manifestata fuerunt, et singulæ sigillatim ostensæ, opera modo hujus, modo alterius sacerdotis aliquid fere semper dicentis in laudem illius sancti, cujus reliquiæ ostendebantur, semper cum assistentia aliquorum clericorum cotis indutorum ; quæ ostensio sic continuata fuit per tres dies. » (Frisi, t. II, p. 252.)

(1) La table de la Cène, en bois de cèdre, est conservée à Rome, dans la basilique de Latran, au-dessus de l'autel du transept : on ne l'expose qu'à certains jours.

(2) On lit, dans la *Vie de sainte Agnès de Montepulciano*, qui mourut en 1317 : « Elle eût bien voulu visiter les lieux saints de Jérusalem ; mais ni la bienséance de son sexe, ni la règle de la clôture ne lui permettaient de faire un si long voyage. Pour la dédommager, Dieu chargea un ange de lui apporter un peu de la terre qu'avait imbibée le sang du Sauveur mourant sur la croix. »

Christi D. N. verus (1). De lapide montis calvarij (2) super quem Xps fuit crucifixus (3). De lapide qui fuit revolutus ab ostio monumenti. De spongia et de ligno S. crucis et de lapide monumenti. »

Reliques de la Vierge : « De capillo et lacte Virginis, in una cruce. S. Mariæ, de monte Sinay. De lapide super quem obiit Beata Maria, in pannis. De lapide super quem sparsit virgo Maria lac suum. De capillo gloriosæ, in vase cristallino. De lapide Nazareth, ubi erat Maria, quando nunciata fuit ab angelo. »

Reliques de saint Jean-Baptiste : « In vase elaborato auro, de ossibus Beati Io. Baptistæ. »

Reliques des Apôtres : « De ligno crucis S. Petri Apo-

(1) On lit dans le *Rosier de Marie :* « Le précieux sang à Bruges (Belgique). On sait que cette ville garde, depuis 1148, le dépôt d'une partie notable du précieux sang, recueilli sur le Calvaire par Joseph d'Arimathie, confié à l'apôtre saint Jacques le Mineur, premier évêque de Jérusalem, religieusement conservé dans la ville sainte par les évêques, ses successeurs, jusqu'en l'an 1148, où, à la demande de Baudouin, roi de Jérusalem, le patriarche d'alors fit présent à Thierry d'Alsace, comte de Flandre, de la tierce partie de ce sacré dépôt. »

(2) « Ung petit reliquaire de cristal... duquel les escripteaulx s'ensuyvent : *Ceste pierre est de monte Cauvaurie. Item de la roche ù li sang Nostre Seigneur despandi quant Logi* (Longin) *le feri ù senextre costé ù mont de Calvaire.* » (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, 1573, n° 49.)

(3) Un voyageur de Terre Sainte, à la fin du xv[e] siècle, vit à Jérusalem, deux pierres que sainte Hélène avait fait emmurer dans une porte : « L'une sur laquelle le Christ était assis quand il fut condamné à mort, et l'autre sur laquelle était Pilate, *quand il prononça sa maudite sentence.* » (Morin, *Notice sur un manusc. de la bibl. publiq. de Rennes*. p. 10)

stoli et unus dens ejus et de ossibus ejus, in vase vitreo. De manna sepulchri S. Johannis Evangelistæ, in vase vitreo (1). S. Andreæ de ligno crucis, in vase vitreo. De

(1) La manne de l'apôtre saint Jean remonte à son ensevelissement près de l'autel sur lequel il célébrait à Éphèse. Le fait est ainsi rapporté par Jacques de Voragine dans sa *Légende d'or* : « Manna fovea plena invenitur, quod in loco illo usque hodie generatur. » Dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale du XVe siècle, une vignette représente la mort de saint Jean; elle est élucidée par cette inscription: *Manna inventa est adusque scaturire*, et, en effet, le sarcophage est percé de trous qui laissent couler la manne.

Cette manne fut très populaire au moyen âge, comme l'indiquent quelques anciens textes:

« En 1195, le pape Célestin III, consacrant l'église de Saint-Sauveur *delle copelle*, à Rome, le cardinal de Porto déposa dans l'autel de la Vierge de la manne du tombeau de saint Jean, ainsi que l'atteste l'inscription commémorative: « In quo (altari) sunt reliquie he..... de manna S. Jo · evangeliste. »

Le Flamand Jean Lenguerant vit, au XVe siècle, dans la basilique de Latran, « de la manne, laquelle cheit quand on trouva la sépulture de saint Jehan l'évangéliste. » (*Annales arch.*, t. XXII, p. 90.)

Le Père Gonzaga, en 1587, indique, parmi les reliques du couvent des franciscains du mont Alverne: « Ex crinibus sancti Joannis evangelistæ, atque ex manna sepulchri ejusdem. » (*De orig. relig. franc.*, p. 240.)

Le trésor de Saint-Riquier possédait une relique ainsi étiquetée : « De manna S. Joannis evangelistæ. »

Au XVIIe siècle, il y avait, à la cathédrale d'Auch, « du sépulcre de S. Jean év. et de la manne qui en découle. »

Le catalogue des reliques de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras contient cet article: « De manna sepulcri S. Joannis evangelistæ. »

lapide super quem cecinit Io. Evangelista missam Beatæ Mariæ, in pannis. De ossibus B. Barnabæ, apostoli, in vase eburneo. »

Reliques diverses : « Unus dens S. Apolloniæ, in vase vitreo. De capillis S. Mariæ Magdalenæ (1). Hic sunt de capillis Beatæ Agathæ et unus ejus dens, in vase vitreo. Agathæ virginis, de vestimentis ejus, in vase vitreo. Reliquiæ Gasparis (2). In vase eburneo elaborato, de corpore Beati Stephani protomart. De lapide super quem lapidatus fuit Beatus Stephanus. In capsula eburnea, quæ formam habebat cophini, de capillis de Beato Uberto de Landriano. De ligno crucis boni Latronis. Reliquiæ S. Bernardi. In capsula seu cophino, reliquiæ SS. 72 discipulorum Domini. In bussula alba lignea, de vestibus S. Nicolai. In pixide rotonda rubea sine pomo, de capillis et vestibus sanguine tinctis

Parmi les reliques transportées en 1244 de Constantinople à Saint-Jean-des-Vignes, près Soissons, existait « Manna sepulcri S. Joannis e · »

Sur la croix d'Oisy (Pas-de-Calais), qui date du XIIIe siècle, on lit cette inscription, qui indique une relique enchassée dans la croix : « DE MANNA · SEPVLCRI · IOLIANNIS · EWAN · GELISTE. » (*Rev. de l'art chrét.*, t. II, p. 311.)

(1) L'église de Sainte-Barbe, à Rome, lors de sa consécration en 1306, reçut, au maître-autel, des cheveux de sainte Madeleine, ainsi que l'atteste l'inscription de dédicace : *De capillis sancte Marie Madalene*. On trouve encore de ses cheveux à Rome, à Sainte-Marie au Transtevère (Piazza, *Emerologio di Roma*, Rome, 1713, p. 484.) et à Saint-Laurent-hors-les-murs (Mazzolari, *Diario sacro*, Rome, 1779, t. II, p. 297.)

(2) La paroisse de Brugherio, près de Monza, possède une relique insigne des rois mages, provenant de leur tombeau à Saint-Eustorge de Milan : « Articulos digitorum auricula-

S. Petri mart. De vestibus S. Martini et de clamide quam divisit cum paupere. De lapide super quem jacebat beata Maria Magdalena in deserto (1), et de ejus monumento. Pater noster S. Catherinæ (2) in monte Si-

rium — iique articuli continentur in hierotheca argentea, cœlatis inibi simulacris, quæ singulorum magorum expressam imaginem referunt. » (Frisi, t. I, p. 223.)

La croix d'Oisy (Pas-de-Calais) contient des reliques du roi mage Gaspar : « DE OSSIBUS UNIUS MAGORUM GASPAR. » (*Revue de l'art chrétien*, t. II, p. 311.) Cette croix remonte au XIIIe siècle.

(1) Le 12 août de l'an 1200, Jean, évêque d'Anagni, consacrant à Rome l'église de la Nunziatella, déposa dans l'autel, entre autres reliques, un fragment de la grotte où sainte Madeleine fit pénitence, comme le constate une inscription contemporaine de la dédicace : *De lapide spelunce ubi Maria Magdelena fecit penitentiam.*

(2) Le chapelet est un des attributs de sainte Catherine d'Alexandrie. J'en citerai cinq exemples. Dans sa chapelle, à Milan, près l'église Saint-Nazaire, existe un vitrail qui retrace les différents traits de sa vie. Or, dans l'un d'eux, on voit un ermite qui instruit la jeune vierge : il a au cou un chapelet qui se termine par une boule blanche et dont les grains sont jaunes. Dans un autre médaillon, le chapelet pend en avant à sa ceinture. Ce vitrail, d'une exécution très soignée, date de la fin du XVe siècle.

Dans les miniatures de la *Vie de sainte Catherine d'Alexandrie*, de Jean Mielat, secrétaire de Philippe le Bon, publiée par Marius Sepet, on voit l'ermite Ananias, qui se charge d'instruire la jeune princesse, sur la demande de sa mère, ayant un chapelet, à grains enfilés dans un cordon pendu à sa ceinture au côté gauche. Le *Pèlerin*, 1881, n° 260, p. 829, en donne une reproduction.

Il y avait à l'Exposition du Trocadéro, en 1878, une charmante statuette en bois peint, du XVe siècle, dont la *Gazette*

naï et de vestibus et ossibus ejus. De vestibus S. Ceciliæ, quæ habentur in pixide rotonda rubea, cum pomo desuper. De ossibus Innocentum, in vasculo eburneo piramidali. Panni intinti di sangue de' martiri. » (Frisi, t. II, p. 247-253.)

9. Saint Charles, toujours plein de zèle, à l'occasion du jubilé universel de 1576, fit la récognition et l'ostension de toutes les reliques que possédait la basilique de

des Beaux-Arts a donné une gravure (t. XVIII, 2e pér., p. 526) et qu'elle désigne ainsi : « Vierge terrassant le démon. » C'est une sainte Catherine d'Alexandrie, comme l'indiquent tous ses attributs ordinaires : la couronne, le glaive, la roue brisée, le livre, le persécuteur foulé aux pieds et le chapelet pendu à la ceinture, au côté droit. Les grains sont tous de même grosseur et il se termine par une croix. Cette statuette, dit la *Gazette*, « semble italienne ; » j'en doute.

Une statuette de sainte, joignant les mains, fut découverte près du Montet-aux-Moines. Elle date du xve siècle. On en trouve une bonne lithographie dans le *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, 1846. Sa ceinture est formée d'un chapelet, où les grains, tous égaux, se touchent : elle est fixée à la taille par une agrafe feuillagée en orfèvrerie, de laquelle pend en avant, jusqu'aux genoux, la suite du chapelet, qui se termine par une houpe. Il est fort possible que ce soit encore une sainte Catherine d'Alexandrie.

La statue de sainte Catherine, dans l'église de l'ancienne abbaye de Baume-les-Moines (Jura), est en pierre peinte et date du commencement du xvie siècle. Elle a été reproduite par le *Magasin pittoresque*, 1875, p. 196. A la ceinture pend un chapelet dont tous les grains se suivent et sont égaux : à la pointe inférieure, formée par les deux files juxtaposées (ce qui suppose une *corona* ou chapelet rond), est attaché, par un fil, un médaillon circulaire dont le pourtour est perlé.

Monza. Ce fait historique ne pouvait pas être omis, car il a pour nous une importance majeure sous le rapport de la *lipsanologie*. Pour authentiquer ces reliques, le saint archevêque a dû se baser sur des témoignages qui nous font défaut actuellement : nous sommes donc obligés de nous en rapporter presque aveuglément à sa constatation officielle, dont malheureusement nous n'avons plus le procès-verbal.

10. M. Aguilhon m'avait signalé diverses reliques renfermées dans des coussinets de soie, que je n'ai pas eu de peine à retrouver. Elles portent les étiquettes suivantes : « Reliquiæ repertæ anno 1581 in altare S. Mariæ Cassinarum de Bastone. » Les *Cascine de Bastone* sont une petite bourgade près de Monza.

« Reliquiæ S. Nicomedis et Cipriani, » en caractères du XVe siècle.

« Reliquiæ repertæ in altari S. Rochi extra mœnia. » Saint-Roch est une terre proche de Monza et l'écriture est celle de la fin du XVIe siècle. Saint Charles étant mort en 1584, il a pu reconnaître ces reliques.

« Reliquiæ inventæ in altari portatili S. Agathæ. — Reliquiæ sancti Dionisii. — De sepulcro S. Hieronymis (1). — De domo beatæ Marthæ. — Ossa sine nomine. — S. Caroli Borr. — Reliquiæ S. Mauritii. » Sainte-Agathe était une église de Monza. L'écriture est celle du XVIIe siècle ; saint Charles ne fut canonisé que sous Paul V, elles sont donc postérieures à 1610. Notons les reliques de saint Denis, le tombeau de saint Jérôme et la maison de sainte Marthe.

(1) « De sepulcro S. Hieronymi. » (*Inv. de* 1602, n° 50 « Del sepolcro del dottore di santa Chiesa, san Girolamo. » (XVIIIe siècle, n° 52.)

« De vestimentis S. Francisci. — Reliquiæ SS. Largi et aliorum. — Os martyris et capilli et aliæ reliquiæ repertæ in altari S. Jacobi. » L'autel de saint Jacques fut détruit lorsque saint Charles modifia la disposition des autels, dans l'intérieur de la basilique.

« Reliquiæ S. Probi. »

« Reliquiæ repertæ in altari SS. Crucifixi. » L'autel du Crucifix fut démoli en 1555.

« Reliquiæ S. Christophori. — Os unius sancti. — Reliquiæ SS. Machabæorum (1). » Il était d'autant plus facile de se procurer des reliques des Machabées que leurs corps reposaient à Rome, dans l'église de Saint-Pierre-ès-liens.

11. M. Varisco me donne ce renseignement : « Saint Charles consacra la basilique de Monza le 16 avril 1580. Nous n'avons pas le procès-verbal, mais dans le *Status materialis Ecclesiæ S*[i]. *Johannis Baptistæ Modoetiæ, confectus a cardinali Federico Borromæo in visitatione anni* 1621 (copie authentique, signée par le cardinal), à la page 34 on lit : « Decem sunt hujus ecclesiæ altaria, « connumerato majori, quod una cum ecclesia ipsa a « S° Carolo consecratum fuit sub invocatione et reve- « rentia S[i]. Johannis Baptistæ de anno 1580, die lunæ « mensis aprilis. » En outre, Pierre-Paul Bosca, qui fut archiprêtre de 1680 à 1699, au chapitre v des *Monumenta ecclesiæ Modoetiæ*, dont Frisi vit le manuscrit dans la noble maison Durini, dit que saint Charles fit la consécration le 11 avril 1580 et « mandavit ejus memoriam peragendam adhuc die primo octobris, ob primariæ dedicationis cultum. » Relativement à la première dédi-

(1) « Reliquiæ Macabeorum. » (1602, n° 44.) — « De' santi Macabei. » (XVIII° siècle, n° 37)

cace, l'archiprêtre Balthasar Fedele, dans son ouvrage *De prerogativa B*[1]*. Joannis Baptistæ*, imprimé à Milan en 1514 et dédié à Léon X, affirme qu'elle eut lieu le 1er octobre 595, ce qu'attestent aussi les plus anciens calendriers de Monza. Vers le milieu du XVIIIe siècle, on tendit au-dessus de la grande porte de l'église, pour remplacer d'autres inscriptions, une grande toile que soutiennent deux anges : le peintre fut Jacques Lecchi, le même qui peignit la sacristie en 1775. Cette toile contient cette épigraphe :

TEMPLVM HOC
A THEODELINDA LANGOBARDORVM REGINA
CONDITVM
A S. GREGORIO MAGNO
CORONANDIS ITALIÆ ET ROMANORVM REGIBVS
SACRO SERVATORIS DOMINI CLAVO
DITATVM
A S. CAROLO BORROMEO
CONSECRATVM
SIXTUS V
PONTIFICIORVM INSIGNIVM HONESTAMENTO
ANTIQVÆ DIGNITATI
RESTITVEBAT

« Il faudrait chercher le motif pour lequel saint Charles entreprit une seconde consécration, puisqu'on célébrait encore la fête de la première. Ce doit être parce qu'il ne trouva pas de document constatant la consécration après l'agrandissement de l'église, vers 1300 ; de plus, sous saint Charles même, on avait refait les chapelles et les autels, puis en 1577 le chœur avait été agrandi. »

(*A suivre.*) X. BARBIER DE MONTAULT.

NOTES

SUR

QUELQUES CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

(*Suite*) (1).

XIX.

CACHET INÉDIT D'APOLAUSTUS.

Amiens (*Somme*).

Ce cachet a été trouvé à Amiens, le 14 janvier 1882. On l'a recueilli dans une sépulture gallo-romaine faisant partie d'un cimetière situé en haut de la rue Saint-Louis, près du manège, et exploré en entier par M. Lebœuf, alors commissaire de police à Amiens. M. Lebœuf pense que la tombe où a été trouvé le cachet date du IVe siècle. Cette tombe contenait, en outre, une petite coupe en terre dite samienne, dans laquelle était la coquille d'un œuf de poule, un vase de terre noire en forme de cruche, un barillet en verre, brisé, portant, sur le fond extérieur, la marque FRONT (2).

(1) 1881, p. 75-90; 259-286; 563-611; — 1882, p. 5-55; 105-153.

(2) Les marques de la fabrique Frontinienne sont fréquentes à Amiens; cf. Froehner, *Nomenclature des verriers grecs et romains*, nos 58, 61, 62, 63, 70, 71, 77, 78.

M. Lebœuf a donné le cachet à M. L. Palustre, qui nous l'a communiqué, en nous laissant amicalement le soin de le publier. Nous devons à M. Palustre les renseignements qui précèdent; il nous a, en même temps, adressé une lecture des tranches 1 et 2 exactement conforme à celle que nous avons nous-même adoptée.

Ce cachet est le troisième qui ait été trouvé à Amiens. Le premier, portant le nom de l'oculiste *Marcellinus*, a été publié par Dufour (1) et par Grotefend (2); le second, celui de *Q. Allius Threptus*, a été l'objet d'une excellente étude de M. Garnier (3).

Le cachet d'Apolauslus a la forme d'une réglette longue de 0m047; l'épaisseur est inégale et varie entre 0m006 et 0m009.

La tranche 1 est gravée en entier, mais les premières lettres de chacune des deux lignes ont disparu, l'extrémité de la tranche ayant été taillée en biseau (4); les tranches 2 et 4 n'ont pas été achevées, la moitié seule-

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VIII, p. 577 sv.; le tirage à part est intitulé : *Notice sur un cachet d'oculiste romain*, Amiens, 1847.

(2) N° 66.

(3) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XXVI. Le tirage à part de cet article est intitulé : *Notice sur un cachet d'oculiste trouvé à Amiens, le 12 juin* 1880, Amiens, 1880.

(4) Ces biseaux aboutissent à l'extrémité plate de la réglette, où se trouve une inscription; ils doivent probablement être assimilés aux biseaux remarqués sur les plats d'un grand nombre de cachets. Voyez ce que nous avons dit plus haut à ce sujet (notre n° XIV, dans le *Bull. mon.*, 1882, p. 106-107, et dans notre tome I, p. 154.)

-ment de la première ligne a été gravée; une réglure tracée pour recevoir les lettres et guider la main du graveur est visible. La tranche 3 a porté une inscription, usée ensuite par le frottement, sans doute pour être remplacée par une autre, qui n'a pas été exécutée.

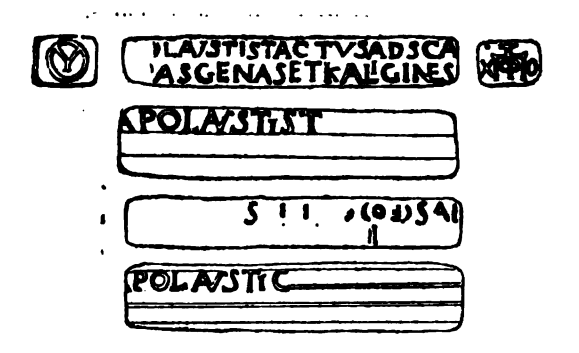
Les inscriptions des différentes tranches d'un même cachet n'ont pas toujours été gravées par une main unique, ni à la même époque. Sans doute les oculistes n'écrivaient d'abord que les noms des collyres qu'ils avaient à estampiller; puis, à mesure que cela leur était nécessaire, ils utilisaient les autres tranches. S'ils voulaient inscrire un nouveau collyre sur un cachet dont tous les côtés étaient déjà couverts d'inscriptions, ils effaçaient par le procédé de la taille ou par le frottement une de ces inscriptions et la remplaçaient par un nouveau texte. Ces faits suffisent pour expliquer la différence que l'on observe parfois dans la forme des lettres d'inscriptions appartenant à un même cachet (1), ainsi que les tranches anépigraphes remarquées sur d'autres cachets (2). Ils expliquent aussi la présence de plusieurs noms sur un même cachet.

Quand les noms de deux oculistes se rencontrent sur la même tranche, c'est certainement la preuve d'une

(1) Cf. entre autres le cachet de Reims, appartenant à M. L. Lucas (Grotefend, n° 5), le cachet de Nîmes, conservé au musée de Saint-Germain (Grotefend, n° 74), et le cachet de Saint-Albans, Hertfordshire (Grotefend, n° 47, *C. I. L*, t. VII, n° 1310, et Simpson, *Archaeological essays*, t. II, p. 274, qui en a donné un bon dessin, *ibid.*, pl. de la p. 255, n° VII). Nous ferons observer, à l'appui de notre opinion, que, sur ces trois cachets, la différence d'écriture coïncide avec un changement dans le nom du médecin.

(2) Ce fait est fréquent; sur les cachets publiés dans notre

association. Ces exemples sont, d'ailleurs, très peu nombreux (1). Quand, au contraire, des noms différents se lisent sur des tranches différentes d'un même cachet, il est plus probable que le cachet a appartenu successivement à plusieurs oculistes, qui y ont gravé leur nom et celui de leur collyre (2), soit qu'ils l'aient reçu avec des tranches anépigraphes, soit qu'ils aient, comme sur le cachet d'Apolaustus (3), effacé une inscription antérieure.



Le A et le V d'*Apolausti* sont liés sur toutes les

premier volume, trois sont anépigraphes sur une tranche (n°ˢ III, IX, XVII); deux sur deux tranches (n°ˢ X, XIV); quatre sur trois tranches (n°ˢ VII, VIII, XVI, XVIII).

(1) Cf. entre autres Grotefend, n°ˢ 6, 63.

(2) Cf., dans le recueil de Grotefend, les n°ˢ 5, 10, 18, 21, 24, 32, 35, 39, 46, 47, 63, 97.

(3) Il faut cependant réserver le cas où l'oculiste aurait mis sur le cachet, non son propre nom, mais celui d'un médecin célèbre, inventeur d'un collyre à la mode. Cette question demande à être traitée en détail; nous y reviendrons.

tranches. — Tranche 1, le N et le E de *kaligines* sont liés; le premier I du même mot est de plus petite dimension que les autres lettres, et inscrit dans l'angle formé par les deux jambages du L. Tranches 2 et 4, dans le mot *Apolausti*, le I, plus petit que les autres lettres, est placé sous la barre horizontale du T. Tranche 3, l'inscription effacée, comme nous l'avons dit plus haut, a seulement laissé quelques traces de lettres peu distinctes; nous avons pu cependant y reconnaître, d'une manière certaine, le mot *crocodes*, avec un O plus petit que les autres lettres, et le E lié avec le D.

Ce cachet offre une particularité peu commune, mais non sans exemple : les deux extrémités de la réglette portent des caractères. Sur l'une est un Y ou un A non barré inscrit dans un cercle; sur l'autre est un monogramme composé des lettres grecques ΧΤΠΦΟ. Un cachet trouvé aux environs de Nuits (Côte-d'Or) (1), et aussi en forme de réglette, porte à l'une de ses extrémités, si le dessin de Saint-Mémin est fidèle (2), les lettres

Z D
L· E

Simpson donne le dessin de deux autres cachets de

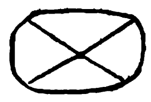
(1) Grotefend, n° 26.

(2) *Note additionnelle au rapport sur les cachets des médecins oculistes romains,* dans les *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. II (1842-46), p. 187, et p. 6 du tirage à part.

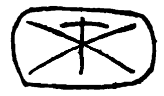
même forme : le premier (1) porte, gravé à l'une de ses extrémités, le signe



aux extrémités du second (2) on voit d'un côté la marque



et de l'autre la marque



Ces traits ne sont pas l'effet du hasard et ont probablement une signification. On sait que, comme les chimistes modernes et comme les médecins du siècle dernier, les médecins anciens faisaient usage de formules à l'aide desquelles ils désignaient les substances employées par eux pour la confection de leurs médicaments. Nous trouvons, dans le *Glossarium mediae et infimae graecitatis* (3) de Ducange, une liste des for-

(1) *Archaeological essays*, t. II, pl. de la page 255, n° V.

(2) *Ibid.*, pl. de la page 280, n° XI.

(3) A la suite du t. II, *Notae sententiarum mathematicae astronomicae, chymicae, iatricae quae apud scriptores mediae et infimae graecitatis occurrunt, earumque explicatio*, p. 8 et sv.; cf. Nicolaus, *Tractatus de siglis veterum* (c. XIII, de Siglis medicorum), p. 77 à 84.

mules relevées dans les manuscrits des œuvres des médecins grecs. De ce côté sans doute il faut chercher l'explication de ces signes encore incompris; il serait naturel que, disposant d'un espace très limité sur les extrémités d'une réglette, les oculistes aient remplacé les noms des médicaments par des formules occupant beaucoup moins de place. Peut-être parviendrait-on à résoudre, par le même principe, les difficultés d'interprétation que présentent quelques grafittes des plats; il est possible, en effet, que, pour retenir la composition d'un collyre inscrit sur la tranche du cachet, les oculistes en aient parfois écrit, pour eux-mêmes, la formule sur le plat. Peut-être enfin faut-il demander à ce procédé l'interprétation de certaines inscriptions dont le sens est encore à trouver, celle, par exemple, d'une des tranches du cachet d'Entimus (1) :

ENTIMI · S · S · S

Qu'il nous suffise, pour le moment, d'indiquer le principe, nous réservant d'y revenir.

Remarquons que le nouveau cachet d'oculiste d'Amiens est le troisième cachet connu portant des caractères grecs (cf. nos n°s III et VIII, cachets d'Arles et de Pérouse).

TRANSCRIPTION.

1° *apo*LAVSTISTACTVSADSCA
*br*ASGENASETKALIGINES

(1) Grotefend, n° 28. — On peut, en effet, se demander si ces trois S ne correspondraient pas à la formule SSS = *s(tratum) s(uper) s(tratum)*, donnée par Nicolaus, *loc. cit.* p. 83.

[Ap]olausti stactus ad sca[br]as genas et kaligines.

2° **APOLAVSTIST**

Apolausti st(actus).

3° *apolau*S*ti cro*CODESAD.
. . . . I . . . .

[Apolau]s[ti cro]codes ad. . . . .

4° *a*POLAVSTIC

[A]polausti c(rocodes).

TRADUCTION.

1° Collyre stactus d'Apolaustus contre les granulations des paupières et l'obscurcissement de la vue.
2° Collyre stactus d'Apolaustus.
3° Collyre crocodes d'Apolaustus contre.....
4° Collyre crocodes d'Apolaustus.

I. — [AP]OLAVSTI STACTVS AD SCA[BR]AS GENAS ET KALIGINES.

1° APOLAVSTVS. — Nom servile qui se rencontre dans les auteurs et les inscriptions. C'est la première fois qu'il apparaît sur un cachet d'oculiste (1).

2° STACTVS. — La nature de ce collyre, dont le nom se rencontre souvent sur les cachets, est imparfaitement connue. La plupart des auteurs qui s'en sont

(1) Cf. Vincent de Vit, *Totius latinitatis onomasticon*, verbo *Apolaustus*.

occupés (1) ont fait dériver son nom du verbe grec ἐνστάζω, instiller; selon eux, le collyre *stactum*, *στακτόν*, serait synonyme du collyre ἔνστακτον, mentionné par Galien (2) et par plusieurs autres médecins (3); il serait ainsi nommé parce qu'on l'instille goutte à goutte dans les yeux malades.

Le collyre ἔνστακτον est mentionné par Galien parmi les collyres employés contre les maladies de la vue. Aetius, dans un chapitre intitulé *collyria enstacta* (4), expose ainsi les propriétés de l'un de ces collyres : « *facit ad acuendum visum et callos exterit,* » et Nicolaus Myrepsus qualifie celui dont il donne la formule « *ad acumen visus mirabile admodum* » (5).

Cette opinion admise, le nom στακτόν serait la désignation générale de toute une classe de collyres, et

(1) Cf. Sichel, *N. R.*, p. 23; Grotefend, nº 2, p. 15; Klein, nº 118, p. 27; Ernest Desjardins, *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai*, p. 105; Simpson, *Archaeological essays*, t. II, p. 252.

(2) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. VIII, p. 782 du t. XII, édit. Kühn.

(3) Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo IV, c. CXI, col. 359 F-H et 360 A; Nicolaus Myrepsus, *De collyriis*, sect. XXIV, c. XL, col. 660 G.

(4) *Loc. cit.*

(5) *Loc. cit.* — Fuchsius, le traducteur de Nicolaus Myrepsus, traduit ici : « *Collyrium enstacton dictum* »; mais il ajoute la note suivante : « *Manuscriptus codex legit* στακτόν *pro* ἔνστακτον. *Est autem* ἔνστακτον, *quod instillatur collyrium.* » Le collyre στακτόν étant connu par d'autres textes, il nous semble que la correction du traducteur est inutile. C'est vraisemblablement le mot στακτόν que Nicolaus Myrepsus avait écrit en cet endroit.

n'apprendrait rien sur leur composition. Cependant, si l'on compare les formules des collyres ἔνστακτον qui nous ont été laissées par les médecins anciens, on remarquera entre elles une grande analogie. Le tableau suivant en fournit la preuve :

	ENSTACTON PACCII (Galien)	ENSTACTUM PACCII (Aetius)	ENSTACTUM ORIBASII (Aetius)	ENSTACTUM ALIUD VISUM ACUENS (Aetius)
Aeruginis	Dr. XVI	Dr. XVI	Dr. II	Dr. I et S
Atramenti sutorii	— XXXII	— XXXII		— I et S
Cadmiae	— LXIV	— LXIV	— XVI	ustae — X
Cerussae			— VIII	
Gummi	— LXIV	— LXIV	— V	— VI
Misyos	— XXXII	— XXXII		— II
Omphacii			— II	
Opii	— XVI	— XVI	— III	— I
Opobalsami	— XVI	— XVI	— III	— I
Piperis albi	— XXXII	— XXXII	— II	— II
Stibii	— XXXII	— XXXII	. . . . .	— VI
Urinae pueri extinctae	. . . . .	. . . . .	. . . . .	— X
	Excipe aqua pluviali.	*Excipe aqua pluviali.*		*Excipe aqua.*

Le nom de collyre *stactum* pourrait encore être pris dans un autre sens. Il dérive peut-être non du mode d'emploi du collyre, mais de la nature des substances qui entrent dans sa composition. Il signifierait alors : collyre composé de substances qui suintent, qui s'écoulent d'un arbre, comme sont, par exemple, le balsamum, la myrrhe, l'encens, la gomme, les résines. C'est ainsi qu'Étienne traduit ce mot dans un passage d'Aristophane. Chrémylos, hanté par des rêves égalitaires, veut que tout le monde soit riche; la Pauvreté discute avec lui et cherche à le convaincre de son utilité sociale. Si tout le monde est riche, comment jouiras-tu

de ta richesse? Qui voudra travailler, faire le commerce, courir les dangers? Plus de luxe, plus de riches tapis, plus de parfums :

Ἔτι δ'οὐχ ἕξεις . . . .

. . . μύροισιν μυρίσαι στακτοῖς, ὁπόταν νύμφην ἀγάγησθον (1).

Etienne traduit ce vers : « *Neque unguentis stillatitiis inungere poteritis sponsam, quando eam ducetis domum.* » Puis il explique ainsi sa traduction : « *Quaedam enim arbores stillant unguentis ut balsamum* (2). »

L'examen des formules des collyres *stactum* laissées par les médecins anciens démontre que ces collyres étaient de même nature et, en outre, composés à peu près de la même manière que les collyres ἔνστακτον dont nous venons de parler.

(*Voir le tableau inséré à la page suivante.*)

Il est donc de toute évidence que les collyres *enstacton, enstactum, stacton, stactum, stacticon,* mentionnés par Scribonius Largus, Galien, Marcellus, Paulus Aegineta, Aetius, sont des collyres de même famille, composés des mêmes ingrédients, ou peu s'en faut, et ne variant guère que par les proportions dans lesquelles chacun de ces ingrédients est employé.

Faut-il cependant considérer les noms ἔνστακτον et στακτόν comme complètement synonymes? La distinction consiste peut-être en ceci que le premier nom viendrait du mode d'emploi, avec la signification *collyrium stillatitium quod instillatur;* le second nom, au contraire, serait tiré des substances employées, et signifierait *collyrium stillatitium,* c'est-à-dire *quod stillat ex arbore,* comme les μύρα στακτά du texte d'Aristo-

(1) Aristophane, *Plutus*, vers 529.

(2) Cf. *Thesaurus linguae graecae*, verbo στακτή.

	STACTON (Scribonius Largus) (1)	STACTON (Marcellus) (2)	STACTUM (Marcellus) (3)	STACTUM (Marcellus) (4)	STACTON (Nicolaus Myrepsus) (5)	STACTICON (Paulus Aegineta) (6)
Aeris floris	Denar. I et victor.	Denar. I et S		Unc. III		
Aeruginis	rasae — I et victor.	rasae — I et S		— I	Drach. I	rasae Drach. X
Atramenti sutorii						— VIII
Balsami				— II		
Cadmiae	— XII	— II	Denar. VII et S	— I	— XXIV	— XX
Croci						— VIII
Cerussae			— V et S		— XXIV	
Folii					— I	
Gummi	— V	— VII	— VIII	Selibra	— IV	— XX
Indici			— V et S			
Misyos	usti donec puniceum flat Denar. II	usti donec puniceum flat Denar. I et S		Unc. IV		crudi — VIII
Opii				— II		— XIV
Opobalsami		— II	— S		— IV	— IV
Piperis	albi — II	albi — II	albi — II	— III		albi — VI
Pompholygis					— X	
Stibii	— VI	— VI		— S	— XLIV	— VIII
	Aqua pluviali teritur.	*Trita haec diligenter pluviali aqua asperguntur et in collyria colliguntur.*	*Haec in pulverem redacta, Falerno vino temperabis et colliges.*	*Haec omnia diligenter trita et cribrata aqua pluviali colliges et formabis*	*Trita fermentato cum succo radicis fœniculi drachm.* XXXVIII *et finge collyria.*	*Aqua.*

(1) *De composit. medic.*, c. IV, 34, col. 109 D.
(2) *De medicamentis*, c. VIII, col. 270 G.
(3) *Ibid.*, col. 280 F.
(4) *De medicamentis*, col. 281 E.
(5) *De collyriis*, sect. XXIV, c. XL, col. 660 G.
(6) *De re medica*, lib. VII, c. XVI, col. 671 E.

phane. Il n'y aurait donc entre ces collyres d'autre différence qu'un nom diversement dérivé.

Si cette distinction est admise, il est probable que les collyres *stactum* de Marcellus et de Paulus Aegineta, dont nous avons donné les formules, doivent leur nom à l'opobalsamum, substance *stillatitia*, qui entre dans leur composition. Toutefois, le collyre *stacton* de Scribonius Largus ne contient ni *opobalsamum*, ni aucun autre ingrédient d'où il ait pu tirer son nom, si ce n'est la gomme. Mais la gomme était employée dans bon nombre de collyres secs, non pas seulement à cause de ses propriétés curatives, mais aussi pour leur donner la consistance nécessaire : « *Illud scire oportet hic quoque omnia medicamenta, singula primum per se teri, deinde mixta iterum, adjecta paulatim vel aqua, vel alio humore : gummis, quum quasdam alias facultates habeat, hoc maxime praestare, ut, ubi collyria facta inaruerunt, glutinata sint, neque frientur* (1). » Il n'est pas admissible qu'une substance d'un usage si secondaire et si général en même temps dans des collyres de toute espèce soit précisément celle d'où le collyre de Scribonius Largus tire son nom. Mieux vaut croire que ce médicament était ainsi nommé parce qu'il avait les mêmes propriétés que les collyres *stacton*, et

(1) Celse, l. VI, c. VI. — Cf. Galien (Περί συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. II, p. 710 du t. XII) : « ..... *Manifestum est autem pumicem exquisite laevigatum esse oportere, atque, ubi id factum fuerit, cum tragacantha aut gummi in collyrium formari* »; Marcellus (*De medicam.*, c. VIII, col. 265 G) : « ..... *mortario singula trita admiscentur; cum tollendum est (id esi cum sunt fingenda collyria) gummi adjicitur.* »

sa composition prouve qu'il en était ainsi. Nous avons un exemple analogue dans le collyre nommé *dialibanos* par Marcellus (1), quoiqu'il ne renferme pas d'encens.

Parmi les substances *stillatitiae* auxquelles certains collyres *stacton* ont pu emprunter leur dénomination, il faut citer, à cause de son nom, une myrrhe qu'on appelait *στακτή* (2). Théophraste distingue, en effet, deux espèces de myrrhes : l'une *στακτή*, l'autre *πλαστή* : « *τῆς σμύρνης δὲ ἡ μὲν στακτὴ ἡ δὲ πλαστή* (3). » La première, ajoute le même auteur dans un autre endroit, est ainsi nommée parce qu'elle suinte lentement de l'arbre : « *στακτὴ γὰρ καλεῖται διὰ τὸ (κατὰ) μικρὸν στάζειν* (4). » Cette myrrhe, dit Pline, la plus estimée de toutes, suinte spontanément de l'arbre, avant qu'on ait pratiqué l'incision : « *Sudant autem (arbores) sponte, priusquam incidantur, stacten dictam, cui nulla praefertur* (5). » Ce témoignage est confirmé par celui de

(1) *De medicam.*, c. VIII, col. 280 A.

(2) Grotefend (n° 2, p. 15) s'exprime ainsi au sujet du collyre *stactum* : « Es hatte den Namen entweder (und das « ist am wahrscheinlichsten) von dem tropfenweisen Einflœs- « sen desselben, oder von der *στακτή*, dem Myrrhenœl, aus wel- « chem es bereitet wurde; *τὸ διὰ τῆς στακτῆς σμύρνης* führt « Galenus. » — Desjardins (*Monuments de Bavai*, p. 106) : « Le collyre stactum tirait son nom, soit de l'injection « goutte à goutte dans l'œil, *ἔνστακτον* (de *στάζω*, *ἐνστάζω*, « instiller), ce que semble confirmer le *stactum paccianum* « de Galien, soit de la *στακτή*, huile de myrrhe employée « dans sa préparation, *τὸ διὰ τῆς στακτῆς σμύρνης*. »

(3) *Historia plantarum*, l. IX, c. IV, 10, p. 145, édit. Didot.

(4) *De odoribus*, c. VI, 29, p. 369.

(5) H. N., XII, XXXV, 1.

Solinus : « *In iisdem saltibus myrrha provenit..... sponte manans pretiosior ex ea sudor est; elicitus corticis vulnere vilior judicatur* (1). » Son prix, ajoute Pline, varie de 13 à 40 deniers (10 fr. 86 à 32 fr. 80) la livre (2).

Les textes anciens nous fournissent la preuve que, de tout temps, la myrrhe *stacte* fut considérée comme un parfum précieux et recherché.

La Bible en fait mention dans le livre de la *Genèse*, et nous voyons par ce texte que c'était un produit du pays de Chanaan : quand les frères de Joseph retournent en Égypte, pour y conduire Benjamin, Jacob, après avoir longtemps résisté, leur parle en ces termes : « *Si ita est, hoc facite. Sumite de fructibus terrae in vasis vestris, et deferte homini munera resinae, et mellis, et incensum, et* stacten, *et terebinthum, et nuces* (3). » Dans le livre de l'*Exode*, la myrrhe *stacte* figure encore parmi les parfums précieux que Moïse doit offrir au Seigneur : « *Et dixit Dominus ad Moysen : Sume tibi suavitates,* stacten *et onychen, galbanum boni odoris et thus pellucidum* (4). » Elle est aussi nommée dans un psaume (5), ainsi commenté par saint Basile (6) : « La

(1) Polyhistor, c. XXXIII.

(2) *H. N.*, XII, XXXV, 3.

(3) *Genesis*, c. XLIII, 11.

(4) *Exodus*, c. XXX, 34.

(5) *Psalmi,* XLIV, 9 : Σμύρνα καὶ στακτὴ καὶ κασία ἀπὸ τῶν ἱματίων σου...

(6) *Œuvres*, t. I, p. 166 C, in psalm. XLIV (éd. bénédictine) : « *Gutta* (Στακτὴ) *vero etiam ipsa myrrhae species est tenuissima. Postquam enim contusum est aroma, quidquid inest liquidi, in guttam* (στακτὴν) *separatur; quod crassius superest, myrrha appellatur.* »

stacte est l'espèce de myrrhe la plus subtile. On exprime de la substance tout ce qui est liquide, c'est la *stacte;* la partie solide qui reste s'appelle myrrhe (σμύρνα). » Cette définition n'est pas, comme on le voit, conforme à celle de Pline (1).

Plaute cite également la myrrhe *stacte* comme une précieuse substance. Dans le *Curculio*, une vieille femme, fort éprise de la dive bouteille, cherchant, pour l'objet de son culte, les plus amoureuses appellations, lui applique, entre autres douces épithètes, celle de *stacte*.

« *Flos veteris vini naribus meis objectust. Ejus amos cupidam*
Me prolicit huc per tenebras : ubist? Prope mest : evax! habeo.
Salve, anime mi, lepos Liberi : ut veteris [*ego*] *sum cupida.*
Nam omnium unguentum odos prae tuo nauteast :
Tu mihi stacte, *tu cinnamum, tu rosa,*
Tu crocinum et casia's, tu bdellium.
Nam ubi tu profusus es, ibi ego me pervelim sepultam (2). »

Un fragment de Polybe nous apprend que les Gerrhaei reconnaissants offrirent, entre autres présents, au roi Antiochus, de la myrrhe stacte : « *Libertate Gerrhaeis confirmata, Antiochum regem illi quingentis argenti talentis, turis mille, guttae autem, quam* stacten *vocant, ducentis, honoris causa donarunt* (3). » Lucrèce appelle « *blandus liquor* » un parfum qui emprunte son nom à notre myrrhe :

(1) Elle se rapproche davantage de celle de Dioscorides: voyez plus loin.

(2) *Curculio*, I, 2, vers 1-7; cf. *Mostellaria*, I, 3, 151.

(3) *Fragmenta*, XIII, IV, 9, 5, édit. Didot.

« .... *amaracini blandum stactaeque liquorem* (1). »

L'historien Josèphe la cite comme un produit du pays de Chanaan (2). Pour faire ressortir l'excellence d'une plante appelée *myrrha Achaïca* (3), parce que son goût et son parfum rappelaient ceux de la myrrhe, Columelle, par une amplification poétique, la déclare préférable à la myrrhe *stacte* elle-même :

« *Et lacrymas imitata tuas, Cinyreia virgo,*
« *Sed melior* stactis *ponatur Achaïca myrrha* (4). »

Ovide, racontant la métamorphose en arbre de Myrrha, emploie des expressions qui concordent avec le texte de Pline :

« . . . . . *Tepidae manant ex arbore guttae ;*
« *Est honor et lacrymis*, stillata *que cortice* myrrha
« *Nomen herile tenet, nulloque tacebitur aevo* (5). »

(1) L. II, v. 847.

(2) *Antiquitates judaicae*, l. II, c. VI, 5 : « Τῶν παρὰ τοῖς Χαναναίοις γινομένων, τό τε τῆς βαλάνου μύρον καὶ τὴν στακτήν. »

(3) « Columelle entend par cette myrrhe la plante connue sous le nom de *maceron*, que les latins appelaient *smyrnium* (de σμύρνα, myrrhe), parce que l'odeur et le goût de la racine de cette plante approchent de ceux de la myrrhe (Pline, H. N., XIX, XLVIII, 1) ou même parce que sa racine répand, quand on y fait une incision, une larme semblable aux larmes de la myrrhe, suivant Columelle (note de l'éditeur de Columelle, collection Didot, au vers 173 du livre X). — Dioscorides (Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, c. LXXVIII, p. 81 du t. I) fait mention d'une plante de Béotie, appelée *myrrha Boeotica*, parce que sa racine a l'odeur de la myrrhe.

(4) *De agricultura*, l. X, vers 172-173.

(5) *Métamorphoses*, l. X, vers 500 et sv.

La myrrhe *stacte* était, sans subir aucune préparation, employée à l'état naturel comme parfum. Athénée le dit, après Dioscorides (1) et après Pline (2): « *Myrrha stacte per se unguentum est* (3). »

Si nous étudions maintenant les textes des médecins, après ceux des auteurs, nous verrons que la myrrhe *stacte* avait, outre sa célébrité et son prix, des propriétés médicales qui la rendaient tout à fait apte à être employée dans certains collyres et à leur donner son nom. Ce fait est, du reste, incontestablement établi par Galien, qui mentionne un collyre composé de myrrhe *stacte* : « Νυνὶ δὲ ἔνδοξόν ἐστι τὸ..... διὰ τῆς στακτῆς σμύρνης (4). »

Celse l'emploie dans plusieurs médicaments et la désigne ainsi : « *Myrrha quam* στακτὴν *nominant* (5). » Dioscorides la définit et expose ses propriétés comme il suit : « *Stacte vocatur recentis myrrhae pinguedo cum aqua pauca contusae et organo expressae. Per quam odorata est ac pretiosa et per se unguentum constituit. Probatur autem quae olei nihil admixtum habet, quaeque vel minima quantitate vim maximam sortita est, nimirum calefacientem, analogam myrrhae unguentisque calefacientibus* (6). » Oribase (7) et Aetius (8) ne font que

(1) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, c. LXXIII, p. 76 du t. I.

(2) H. N., XIII, II, 9.

(3) *Deipnosophistae*, l. XV, p. 512.

(4) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. V, p. 725 du t. XII.

(5) *De medicina*, l. V, c. XXIII, 2; l. VI, c. VII, 2.

(6) *Loc. cit.*, c. LXXIII, p. 75 du t. I.

(7) *Medicin. collect.*, l. XII, *littera* Σ, col. 441 H.

(8) *Tetrabiblos* I, sermo I, *a littera* Σ *incipientia*, col. 52 G; *ibid.*, sermo II, c. CXCVI, col. 98 G.

répéter ce qui a été dit par Dioscorides. Scribonius Largus (1) et le médecin grec versificateur Servilius Damocrates (2) la font entrer dans la composition de plusieurs antidotes.

La myrrhe *stacte* a les mêmes propriétés que la myrrhe ordinaire; or on sait combien cette dernière était employée par les médecins oculistes (3). Somme toute, certains collyres *stactum* devaient être simplement des collyres *diasmyrnes*, et leur nom pourrait se traduire ainsi : collyre composé avec de la myrrhe de première qualité. Rien n'étant nouveau sous le soleil, combien de collyres qui n'avaient droit qu'au nom *diasmyrnes* devaient être intitulés *stactum!*

Il serait possible encore que les collyres *stactum* aient été ainsi nommés à cause de leurs propriétés analogues à celles des collyres *diasmyrnes*, ou bien à cause d'une odeur rappelant celle de la myrrhe. De même la plante appelée *maceron* était aussi désignée sous le nom de *smyrnium* et de *myrrha achaïca*, parce que son parfum rappelait celui de la myrrhe (4). Parmi les collyres dont Aetius a réuni les formules sous la dénomination générale de *collyria diasmyrna* (5), plusieurs ne contiennent pas de myrrhe, et doivent être classés dans cette catégorie par un motif analogue. Ce qu'Athénée

(1) *De composit. medic.*, c. XXX, 125, col. 215 B, et c. XXXVIII, 144, col. 217 G.

(2) *Servilii Damocratis quae supersunt*, p. 124, vers 154, édit. Didot.

(3) Voyez notre n° XIV, tranche II, n° 1 (*Bull. mon.*, 1882, p. 117 à 122, ou notre t. I, p. 165-170.)

(4) Cf. notre note 3, p. 679.

(5) *Tetrabiblos* II, sermo III, c. CIX, col. 351 B.

dit des *unguenta* pourrait peut-être, dans certains cas, être appliqué aux collyres *stactum* et *diasmyrnes* : « *Aeoles quidem unguenta vocant et* μύῤῥα et σμύρνα *quia multa conficiuntur e myrrha* (1). »

Quoique nous nous soyons déjà beaucoup étendus sur ce collyre, il est une dernière hypothèse que nous ne pouvons passer sous silence. Dans la basse grécité, d'après Étienne (2) et Ducange (3), le mot σταχτὴ signifiait cendre. Dans les textes moins récents, il signifie lessive; la médecine antique faisait usage soit de certaines cendres, soit de la lessive obtenue au moyen de ces cendres; nous avons déjà parlé de l'emploi fréquent que les oculistes faisaient de la cendre d'éponge (4); les médecins anciens recommandaient également pour les yeux l'usage des cendres de noyaux de datte, de cognassier, de lentisque, de buis, de ronce, de térébenthinier, de cornes de cerf et de chèvre, d'aromates, de sarments, de vipère, de rognon de porc, de limaçon, de petits d'hirondelle, de souris sauvage, de lotus, de chêne, de vigne, de figuier sauvage, de safran, de nard, d'écorce de saule, de feuilles de myrte, de lièvre marin, de salamandre, de lézard vert, de tête de lézard, de sangsue, de corail, de cheveux de femme, de bourgeons d'olivier, de papyrus, de colle de taureau... etc. (5).

(1) *Loc. cit.*

(2) *Thesaurus linguae graecae*, verbo Σταχτὴ.

(3) *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis*, verbo Στάκτη.

(4) Cf. notre n° XII, tranche II (*Bull. mon.*, 1882, p. 32-35, ou notre t. I, p. 130-133).

(5) Cette liste est empruntée (passim) aux auteurs anciens : Scribonius Largus, Dioscorides, Celse, Pline, Galien, Oribasius, Marcellus, Nicolaus Myrepsus... etc.

Il n'y a pas lieu de citer ici le *collyrium* σποδίακον ou *cinereum* de Scribonius Largus (1) et de Marcellus (2), parce que ce collyre doit son nom uniquement à sa couleur cendrée, et non pas à la présence de la cendre, « *a cinereo colore spodiacon appellatur* (3). »

Parmi les dissolutions de cendres (κονία) employées en médecine, il en est une que Galien appelle σταχτή, et au sujet de laquelle il s'exprime en ces termes : « *Ejusdem cum cedrino generis est lixivia, quae* stacte *dicitur, atque inter hanc ipsam ea, quae ex materia subtili usta sit, cedrinum oleum virtute superat. Ex malo igitur et ficu, eaque magis agresti, quam vocant caprificum, item ex tithymallis combustis hujusmodi lixiviam conficimus* (4). » Oribase (5) et Aetius (6), le premier cependant, sans lui donner le nom de *stacte*, font mention de la même préparation, lui attribuant la propriété d'être « *ex omnibus* [*lixiviis*] *maxime extersorium et siccandi vi praeditum..... ut fere vim erosivam sortiatur. Verum ob substantiam tenuium partium citra dolorem urit* (7). »

Paulus Aegineta parle d'une espèce de *lixivium* à laquelle il donne le nom de πρωτόστακτον : « Κονία, *id est*

(1) *De composit. medic.*, c. III, 24, col. 198 B.

(2) *De medicam.*, c. VIII, col. 265 H.

(3) Marcellus, *loc. cit.*

(4) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, l. III, c. II, p. 568-569 du t. XIII. — Cf. ce que dit Dioscorides dans le chapitre intitulé *De lixivio ficus*. (Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, c. CLXXXVI, p. 164 du t. I.)

(5) *Medicin. collect.*, l. XV, c. I, *a littera* K *incipientia*, col. 500 B.

(6) *Tetrabiblos* I, sermo I, col. 34 H.

(7) Id., *ibid.*

lixivium, appellatur quod velut lotura cineris est. Quod ex ficulneo et tithymallorum cinere fit, prae omnibus extergit ac siccat maxime, ut fere erodentem jam habeat facultatem. Si vero etiam calcem assumat cinis, ustoria vi praeditum lixivium facit, quod sane etiam πρωτόστακτον *nominant* (1). »

On voit que ces propriétés rendaient cette *stacte* très apte à entrer dans les collyres pour les yeux. D'ailleurs Galien (2) lui attribue, et à un degré supérieur, les mêmes vertus qu'à l'huile de cèdre ; or, au sujet de cette dernière substance, le même auteur s'exprime ainsi : « *Extenuat oculorum cicatrices et visus hebetudini ab humorum crassitie ortae medetur* (3). »

Il ne serait donc pas impossible que le collyrium *stactum* ait tiré son nom de cette lessive introduite dans sa composition.

En résumé, le collyre *stactum* peut être :

1° Un collyre ἔνστακτον, c'est-à-dire *quod instillatur ;*

2° Un collyre dans lequel entrent des substances *stillatitiae*, c'est-à-dire *quae stillant ex arboribus ;*

3° Un collyre à la myrrhe *stacte*, « διὰ τῆς στακτῆς σμύρνης (Galien) ; »

4° Un collyre dans la composition duquel il entre de la στακτὴ (κονία) mentionnée par Galien.

Le collyre *stacton, stactum, stactus*, figure au moins vingt-huit fois sur les cachets : — *ad aspritudines* (4) : —

(1) *De re medica*, l. VII, c. III, *littera* K, col. 627 C.

(2) *Loc. cit.*

(3) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. VII, c. x, 16, p. 18 du t. XII.

(4) Bertherand, *Recherches sur les cachets d'oculistes romains dans le nord de l'Afrique*, dans la *Revue africaine*, t. XIX (1876), p. 433 et sv.

ad c. (1); — *ad caliginem* (2); — *ad claritatem* (quatre fois (3); *ad omnem claritatem* (4); — *ad c. sc. et claritatem* (5); — *ad scabritiem et claritatem* (6). — Il est associé dix fois au collyre opobalsamatum : deux fois sans indication de maladie (7); — *ad caliginem* (trois fois) (8); — *ad cicatrices?* (9); — *ad claritatem* (trois

(1) Sichel, N. R , p. 22; Grotefend, n° 5. On peut lire sur ce cachet : *ad c(aliginem)*, ou *ad c(icatrices)*, ou *ad c(laritatem)*, ces trois affections se rencontrant sur les cachets avec le collyre *stactum*.

(2) Huebner, *Archaeologische Zeitung*, t. XXXI (1874), p. 138; Klein, n° 126; *Ephemeris epigraphica*, t. III, n° 135, p. 147.

(3) Bégin, *Lettres*, p. 131; Grotefend, n° 4; E. Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 103, pl. VII, 2; Wilmanns, *Exempla*, n° 2755. — Caylus, *Recueil*, t. I, p. 228; Tôchon, p. 63, n° 7; Grotefend, n° 12. — Sichel, N. R., p. 112; Grotefend, n° 95. — Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, p. 74 et pl. XI; Grotefend, n° 101; C. I. L., t. VII, n° 1321.

(4) Grotefend, n° 18; C. Zangemeister, dans l'*Hermes*, t. II (1867), p. 314; Wilmanns, *Exempla*, n° 2756a.

(5) Grotefend, n° 11; Wilmanns, *Exempla*, n° 2759.

(6) Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, t. II, p. 283; Tôchon, p. 70, n° 27; Grotefend, n° 21.

(7) Raffaele de Minicis, *le Iscrizioni Fermane antiche e moderne*, p. 221, n° 668; Klein, n° 123; V. Poggi, *Sigilli antichi*, tav. XI, n° 173. — Tôchon, p. 62, n° 6; Grotefend, n° 2; ces auteurs ont donné une mauvaise lecture, que nous rectifierons en publiant ce cachet.

(8) Sichel, N. R., p. 23; Grotefend, n° 22; Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 114. — Tôchon, p. 61, n° 4; Grotefend, n° 48, C. I. L., t. VII, n° 1311. — Saint-Mémin, *Note additionnelle*, p. 192; Henzen, n° 7249; Grotefend, n° 97.

(9) Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, t. II, p. 287; Duchalais, *Observations*, p. 217; Sichel, N. R., p. 102; Grotefend, n° 79; peut-être au lieu de CI, *ci(catrices)*, le cachet porte-t-il CL, *cl(aritatem)*?

fois) (1); — *ad diatheses*? (2). — On le rencontre quatre fois sans indication de maladie (3). — Il est précédé du mot *collyrium* (4) et suivi de l'épithète *delacrimatorium* (5). — Enfin il est gravé deux fois sur notre cachet d'Apolaustus : 1° *ad scabras genas et kaligines,* 2° sans nom de maladie, la tranche étant restée inachevée.

3° Scabrae genae. — Cette maladie, fréquemment mentionnée sur les cachets et dans les textes des médecins anciens, est désignée de différentes manières : *scabrae genae*, *scabrities* ou *scabritiae genarum*, ou *palpebrarum;* Sichel a démontré que cette affection est aussi appelée *aspritudo* (6).

(1) Brambach, C. I. R., n° 887; Grotefend, n° 32. — Tôchon, p. 71, n° 29; Grotefend, n° 54. — Caylus, *Recueil,* t. I, p. 230; Tôchon, p. 63, n° 8; Grotefend, n° 91; Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard,* p. 74 et pl. XIb.

(2) Duchalais, *Observations,* p. 217; Brambach, C. I. R., n° 1901; Grotefend, n° 10.

(3) Sichel, N. R., p. 31; Grotefend, n° 16. — Grotefend, n° 36; C. I. L., t. III, n° 6018, 2. — Dufour, *Notice sur un cachet d'oculiste trouvé à Amiens*, 1847, p. 24 dans les *Mém. de la Société des Antiq. de Picardie*, t. VIII, p. 596; Henzen, n° 7248; Klein, *Bonner Jahrbücher,* XXVI, p. 175; Grotefend, n° 83; L. Palustre, *Catalogue du musée de la Société archéologique de Touraine*, 1871, n° 276, p. 38-39. — Grotefend, *Bullettino dell' Instituto archeol. rom.*, 1868, p. 104; Klein, n° 122. — Cf. encore Grotefend, n°s 16, 37, 108, où le collyre *stactum* semble être mentionné.

(4) A.-W. Franks, *Archaeological Journal,* vol. XIII (1856), p. 281; C. I. L., t. VII; n° 1309; Klein, n° 118.

(5) Tôchon, p. 70, n° 26; Grivaud de la Vincelle, *Recueil,* t. II, p. 284, pl. XXXVI, 4; Grotefend, n° 58.

(6) *Cinq cachets inédits*, p. 10, et N. R., p. 4; cf. Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 89.

Nous avons emprunté au docteur Sichel (1) et à Littré (2), dont la compétence en pareille matière est incontestable, la traduction « *granulation des paupières* ». Pline emploie alternativement l'expression *scabrities palpebrarum* et *scabrities oculorum*. Littré traduit indistinctement l'une et l'autre par « *granulation des paupières* (3). » Celse s'exprime cependant ainsi au sujet des *scabrities oculorum* : « *Quod maxime in angulis esse consuevit* » (4). Aetius recommande l'*oesypus ustus* comme propre à guérir les « *scabri oculorum anguli* (5). » D'un autre côté, plusieurs textes prouvent que certaines *scabrities* affectaient la surface interne de la paupière : « *Asperae dicuntur palpebrae* (τραχέα βλέφαρα) *cum eversae sanguinolentiores apparent et magis asperae carnosaeque et fici acinis similes* (6). » Il s'agit ici, sans aucun doute, des *scabrities palpebrarum*, qui diffèrent probablement des *scabrities oculorum*, en ce que ces dernières affectent l'angle de l'œil. Le mot *scabrities* est d'ailleurs le nom général d'une maladie qui peut atteindre différentes parties du corps; c'est ainsi que Pline mentionne des *scabritiae unguium* (7), *arteriae* (8), *linguae* (9), *faciei* (10), *fau-*

(1) *Loc. cit.*

(2) *Traduction de Pline*, XXIII, IV, 1 ; XXXI, XLVI, 10 et *passim*.

(3) *Ibid.*, XXXIV, XXXI, 2; XXXV, XIII, 2 et *passim*.

(4) L. VI, c. VI, 31.

(5) *Tetrabiblos* I, sermo II, c. CXX, col. 84 C.

(6) Galien, Εἰσαγωγὴ ἢ ἰατρός, c. XVI, p. 770 du t. XIV; cf. Id., Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. I, p. 700 du t. XII.

(7) H. N., XXIV, VI, 1; XXX, XXXVII, 1.

(8) *Ibid.*, XXVII, CV, 2.

(9) *Ibid.*, XXXI, XLV, 3.

(10) *Ibid.*, XXIII, XLIX, 1.

cium (1)... etc. Pour cette raison, sans doute, sur beaucoup de cachets on précise en ajoutant au mot *scabrities* le mot *genarum;* il est permis de supposer que, dans les cas où *scabrities* est employé seul, il s'agit des *scabrities oculorum*.

Le Dr Sichel traite de cette affection au point de vue médical; nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le passage du savant médecin (2) : « *Aspritudines.* « — Les granulations des paupières, que sir William « Adams prétendait avoir découvertes le premier, et « qu'avec lui beaucoup de médecins croient être la « propriété exclusive de l'ophtalmie puriforme, blén« norrhagique ou égyptienne, se rencontrent on ne « peut plus fréquemment à la suite de toutes les con« jonctivites palpébrales et surtout des ophtalmies « catarrhales chroniques: ce qui ne veut pas dire « qu'elles ne soient pas plus nombreuses et plus volu« mineuses dans l'ophtalmie puriforme. Ces éléva« tions de la surface interne des paupières sont si peu « d'une origine récente, qu'on les rencontre dans l'an« tiquité la plus reculée. On en parle dans le livre « hippocratique de la vision (Περὶ ὄψιος) publié, traduit « et commenté par moi, dans le dernier volume de « l'édition de M. Littré; on en recommande même la « scarification ou le raclement dans un curieux passage « de ce traité, qui a donné lieu aux commentaires de « Wolhouse, Hampe, Triller, Platner, aux miens, et « surtout à ceux, infiniment meilleurs, je le crois « aujourd'hui, de mon savant ami et ancien élève, le

(1) H. N., XXIX, xi, 4.
(2) Sichel, *Cinq cachets*, p. 9-10, et N. R., p. 13-14.

« professeur Anagnostakis, d'Athènes (1). Galien en « fait mention sous les noms de *τραχώματα* et *τραχύτητες*, « trachômes, expression que l'ophtalmologie alle- « mande moderne a remise en usage pour désigner les

(1) Sichel n'a pas cité ce curieux passage; nous le donnons ici, d'après la traduction du Dr A. Anagnostakis, doyen de la faculté de médecine d'Athènes (*Contribution à l'histoire de la chirurgie oculaire chez les anciens*, Athènes, 1872, in-4, p. 31):

« Raclement et cautérisation des granulations palpébrales. « Lorsque vous aurez à râcler les paupières de l'œil, faites-le « avec de la laine de Milet crépue, propre, roulée autour « d'un fuseau en bois, en évitant d'intéresser le bord palpé- « bral, de peur que le caustique ne pénètre sur ce point « jusqu'au cartilage. L'indice qu'on a suffisamment râclé, « c'est qu'il ne s'écoule plus du sang rutilant, mais un « liquide ténu, sanguinolent ou aqueux. C'est alors qu'il « faut frictionner avec l'un des médicaments liquides qui « contiennent de la fleur de cuivre. Enfin, après le racle- « ment et la cautérisation, lorsque les escarres sont tombées, « que les plaies sont détergées et poussent des bourgeons « charnus, il faut faire une incision à la région pariétale. « Quand l'écoulement du sang a cessé, il faut pratiquer une « onction avec le médicament qu'on met sur les plaies « récentes. En dernier lieu, il convient de purger la tête. »

Le Dr Anagnostakis fait suivre ce passage des observations suivantes : « J'ai essayé de soumettre cette interpré- « tation au contrôle chirurgical, en traitant quelques ma- « lades, atteints de granulations palpébrales, d'après le « procédé hippocratique. Seulement j'ai remplacé la laine « par un morceau de drap, et la fleur de cuivre par le sul- « fate de ce métal. Je suis à même d'assurer que ce procédé « n'est pas à dédaigner. » Il est heureux, pour les malades du Dr Anagnostakis, soumis, dans l'intérêt de la science, au procédé hippocratique, que ce procédé ait eu du bon.

« *granulations palpébrales*, par la raison qu'en Alle-
« magne on appelle *granulations* ce qu'en France nous
« nommons *bourgeons charnus* des plaies. Les mots de
« xerophthalmia, sycosis et hypersarcomata, chez
« Galien et chez d'autres médecins grecs, sont syno-
« nymes de τραχώματα et de τραχύτητες (1); ils semblent
« désigner les granulations à leurs différents degrés de
« développement (2). Les auteurs latins (Celse, Scribo-

Autrement ne serait-ce pas l'occasion de dire avec le poète:

« *Quicquid delirant reges plectuntur Achivi!* »

Il s'agit ici des rois de la science médicale, bien entendu.

On sait que l'interprétation du texte d'Hippocrate cité ci-dessus a été l'occasion d'une polémique courtoise entre Sichel et M. Anagnostakis. Avec une loyauté qui l'honore, Sichel a lui-même donné raison à son adversaire et ami (N. R., p. 13). Sur cette discussion, cf. Ἰατρικὴ ἐφημερίς, 1860, n° 73; *Giornale d'oftalmologia italiano*, 1860, p. 177; *Œuvres d'Hippocrate*, trad. Littré, t. X, p. XLVI; *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, t. VIII, n° 8; *Annales d'oculistique*, t. XLV, p. 67; *Congrès d'ophtalmologie de Paris*, 1862, p. 123; Sichel et Anagnostakis, ll. cc.

(1) Ξηροφθαλμία δέ ἐστιν, ὅταν οἱ κανθοὶ ἑλκώδεις καὶ τραχύτεροι καὶ κνησμώδεις εἰσὶ (Galien, Εἰσαγωγὴ ἢ ἰατρός, c. XVI, p. 769 du t. XIV); — Οὖν δὲ αὐτοῦ (χαλκοῦ ἄνθους) σκευάζοντες κολλύρια ῥύπτουσί τε καὶ ἀφαιροῦσιν τῶν βλεφάρων τὰς μεγάλας τραχύτητας, ἃς συκώσεις ὀνομάζουσιν (Id. Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. IX, c. III, 37, p. 242 du t. XII); cf. Paulus Aegineta, *De re medica*, l. III, c. XXII, col. 434 F; Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo II, c. CXC, col. 97 A.

(2) Dans le texte de Galien cité plus haut, nous avons vu que les *magnae aspritudines* ou *scabritiae* étaient appelées *sicoseis*. Aetius distingue plusieurs espèces de *scabrities*, qui semblent, en effet, être différents états de la même mala-

« nius Largus, Marcellus Empiricus) et les cachets des « oculistes les citent sous le nom de *aspritudo*, quelquefois même de *scabrities*, *scabritiae* (1), mots qui correspondent exactement aux dénominations grecques « dont se sert le médecin de Pergame. Les oculistes de « l'antiquité opposaient à cette affection de nombreux « topiques. Ils en avaient même de caustiques qu'ils « appelaient ῥίνιον, ῥινάριον, ῥίνημα (la lime), et ξυστήρ (le « grattoir). La pierre ponce (κίσσηρις), qu'ils faisaient « entrer dans les collyres secs, leur servait également « à user ces inégalités de la face interne des paupières. « Toutefois ils les attaquaient aussi par des opérations « chirurgicales, pour lesquelles ils avaient inventé des « instruments particuliers (2). »

Galien a deux paragraphes intitulés : Περὶ τραχωμάτων (3) et Τίνα πρὸς τὰς ψωρώδεις διαθέσεις ἁρμόττει (4).

die : « *Differunt tamen hae inter se, nam* DENSITAS *in superficie est, et cum rubore;* ASPRITUDO *vero majorem inaequalitatem ac eminentiam habet, cum dolore simul ac gravitate, ambae autem oculos humectant. Quae vero* SYCOSIS *dicitur, altiores eminentias habet et velut incisas, et cui alti rei quam ficus hianti similis est?* CALLOSITAS *vero aspritudo est diuturna, induratas et callosas inaequalitates habens.* (*Tetrabiblos* II, sermo III, c. XLIII, col. 319 B-C.) » Le cachet de Maestricht (Grotefend, n° 65) fait mention d'un collyre *ad scabritias omnes*.

(1) On trouve aussi : *scabritudo* (Marcellus, *De medicamentis*, c. VIII, col. 279 G; *scabrae genae* (cachet d'Apolaustus; cachet d'Albucius, Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. III (1868), p. 33, Klein, n° 113; cachet de L. Caemius Paternus, Grotefend, n° 11).

(2) Cf. plus loin l'appendice I du cachet XIX.

(3) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. II, p. 709 du t. XII.

(4) *Ibid.*, c. V, p. 723 du t. XII.

Aetius a consacré aux *aspritudines* ou *scabrities* un chapitre dans lequel il expose la nature de cette affection, ses différentes espèces et les recettes des collyres propres à la guérir (1).

Les médecins anciens indiquent un grand nombre de collyres composés contre les *scabrities*, et beaucoup de substances végétales ou minérales auxquelles ils attribuent des vertus propres à combattre cette affection. Pline donne la formule d'un collyre *hieracium* contre les *scabrities* (2). Galien mentionne, entre autres compositions efficaces contre cette maladie : « *quod psoricum appellatur, non simplex, neque sponte naturae productum, sed preparationis modum quemdam habens, quem etiam Dioscorides conscripsit et alii fere omnes, qui de medica materia commentati sunt* (3). » Plusieurs auteurs, en effet, formulent des collyres *psoricum* ou *diapsoricum ad scabritias* (4).

Cependant, quoique le nom de ce collyre figure

(1) *Tetrabiblos* II, sermo III, c. XLIII, col. 318 H et sv.

(2) H. N., XXXIV, XXVII, 1.

(3) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, c. V, p. 723 du t. XII; cf. Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. CXVI, p. 781 du t. I; Celse, l. VI, c. VI, col. 124 D; cependant, dans son édition, le Dr Védrènes a rejeté ce texte; voyez la note de Daremberg, qui regarde ce passage comme une note marginale introduite dans le texte par l'erreur d'un copiste (édit. du Dr Védrènes, p. 716 (*t*); Paulus Aegineta, *De re medica*, l. VII, c. III, col. 646 H; Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo II, c. LXXXIII, col. 75 D; Actuarius, *Medicus sive de methodo medendi*, l. VI, c. V, col. 306 D.

(4) Scribonius Largus, *de Composit. medic.*, IV, c. XXIII, col. 199 C; Marcellus, *de Medicamentis*, c. VIII, col. 270 F; Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo IV, c. CX, col. 359 B.

plus de vingt fois sur les cachets, on ne l'y rencontre pas une seule fois *ad scabrities* ou *ad aspritudines*, à moins qu'il ne faille voir une transcription fautive de ce même nom sur le cachet de Besançon :

L·SACCI·MENAN·DIASPHORIC·AD·SC.

L. Sacci(i) Menan(dri) diasphoric(um) ad sc(abrities) (1). Dans beaucoup de textes, comme sur notre cachet, le même médicament convient à la fois au traitement des *scabrities* et des *caligines;* nous y reviendrons tout à l'heure; qu'il nous suffise, pour le moment, de citer deux recettes empruntées à Marcellus, comme spécimens des singulières ordonnances de cet empirique, qui mêlait souvent à la science médicale la magie et les superstitions populaires :

« *Ad scabros oculos : — Scarabaeum pilosum qui similis est scarabaeo vero, in sepibus vetustis lapidosis, aut in fossatis sepium requires, qui cutiones sunt, colore pseudoflavo, quasi leonino pilosi lucentes. Ante ergo quam illum cutionem tollas, folium caulis primo mane cum suo sibi rore vel gutta conclusa in eodem folio teneatur, ut ubi cutionem illum inveneris, digitisque pollice et medicinali apprehenderis, confestim supra folium illud caulis teneas, ut supra guttam illam lotium ejus excipias, quia ubi manu apprehensus fuerit, statim se submeiit. Providendum ergo ut velocius supra folium illud caulis ponatur, ne lotium ejus quod cito effundit, alibi excidat, quod commixtum cum illo rore caulis per specillum palpebris impones, et loca scabra vel exesa inter pilos perunges, effectum rei cito miraberis. Quod si casu uno in loco vel in diversis*

(1) Grotefend, n° 88.

plures istos cutiones inveneris, omnium lotium vel humorem (quemadmodum diximus) in folio caulis humidi statim de horto suscipere debebis, et adjectis guttis aliorum de caule foliorum in vasculo vitreo recondere, ut, cum opus fuerit, praesto habeas, quia difficulter hujusmodi bestiolae inveniuntur (1). »

— « *Collyrium diamisyos, quod facit ad asperitudines oculorum tollendas, et ad lacrymas substringendas, componitur sic :* (suit la formule)..... *Quidam adjiciunt huic collyrio viperam siccam et arefactam bene in sole, tanquam si sit salita : hanc ergo si volueris adjicere, exossabis prius et linteolo involves, atque ita super eam vinum unde collyrium hoc temperandum est, defundes, sed prius eam sic praecantabis : ne lacrymus exeat, ne extillet, ne noceat. Dices autem : quomodo tu non vides, sic et tuus succus gustatus nulli noceat, sed ob rem propter quam adjecta es proficias bene curatione precor* (2). »

Les maladies nommées *aspritudines, scabritiae, scabrities, scabrae genae,* se rencontrent souvent sur les cachets. Nous avons déjà donné la liste des collyres *ad aspritudines* (3). Les collyres *ad scabrities* ou *ad genas scabras* sont, d'après les cachets, les suivants :

Chelidonium (ad caliginem [et] genas scabras) (4); *crocodes dialepidos* (ad cicatrices et scabrities) (5);

(1) *De medicamentis*, c. VIII, col. 275 G.

(2) *Ibid.*, col. 280 C-D. Cf. plus loin l'appendice II du cachet XIX.

(3) Voyez notre n° VI, tranche I, n° 3 (*Bulletin monumental*, 1881, p. 585-587, ou notre t. I, p. 76-77).

(4) Caumont, *Bulletin monumental,* 4e série, t. V (t. XXXV de la coll.), p. 225; Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* 4e série, t. III (1868), p. 33; Klein, n° 113.

(5) Tôchon, p. 70, n° 25; Bégin, *Lettres,* p. 112-113;

diasphoricum (ad sc.) (1); *euodes* (ad gen. sc.) (2); *isochrysum opobalsamatum* (ad scabritiem et claritatem) (3); *stactum* (ad scabritiem et claritatem) (4); *stacton* (ad c. sc.? (et claritatem) (5); enfin le *stactus ad scabras genas et kaligines*, du cachet d'Apolaustus. Un cachet de Maestricht porte, sans indication de collyre, *ad caligines et scabritias omnes* (6).

4° CALIGO. — Sichel (7), Littré (8), le Dr A. Védrènes (9), traduisent le mot *caligo* par *obscurcissement de la vue*.

Celse assigne deux causes à la *caligo* : « *Caligare oculi nonnunquam ex lippitudine, nonnunquam etiam sine hac, propter senectutem imbecillitatemve aliam, con-*

Liénard, *Archéologie de la Meuse*, pl. IX, p. 12; Grotefend, n° 57.

(1) Caylus, *Recueil*, t. I, p. 230; Tôchon, p. 64, n° 11; Bégin, *Lettres*, p. 127; Grotefend, n° 88.

(2) Sichel, N. R., p. 25, Grotefend, n° 39, complètent tous deux *ad gen(as) sc(issas)*; Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 91, lit *ad gen(as) ret(ortas)*.

(3) Tôchon, p. 31, n° 23; Bégin, *Lettres*, p. 116; Grotefend, n° 55.

(4) Tôchon, p. 70, n° 27; Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, t. II, p. 282; Grotefend, n° 21.

(5) Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, t. II, p. 286; Duchalais, *Observations*, p. 224; Grotefend, n° 11. La lecture *ad* [*g*](*enas*) *sc*(*issas*) est moins probable que la lecture *ad* [*g*](*enas*) *sc*(*abras*), à cause de la nature du collyre.

(6) Tôchon, p. 68, n° 19; Orelli, n° 4233; Grotefend, n° 65

(7) N. R., n° 91, p. 11. Dans un autre endroit (n° 54, p. 40), le Dr Sichel traduit *ambrosium ad caliginem* : « *collyre ambrosium contre la faiblesse de la vision* (*l'amblyopie*). »

(8) *Traduction de Pline*, H. N., XXIII, LVIII, 1 et *passim*.

(9) *Traduction du traité de médecine de Celse*, l. VI, c. VI, § 32.

suerunt (1). » Si la *caligo* est un reste de la *lippitudo*, elle doit être traitée par le collyre ἀσκληπιός ou par le collyre διὰ κρόκου (2). Si, au contraire, la *caligo* provient de la vieillesse ou d'une cause de faiblesse quelconque, le traitement est tout autre : « *Recte inungi potest et melle quam optimo, et cyprino, et oleo vetere. Commodissimum tamen est balsami partem unam, et olei veteris aut cyprini partes duas, mellis quam acerrimi partes tres miscere* (3). »

Mais les collyres ne suffisent pas ; le malade doit s'astreindre à un régime : « *Cuicumque vero oculi caligabunt, huic opus erit multa ambulatione atque exercitatione; frequenti balneo, ubi totum quidem corpus perfricandum est, praecipue tamen caput, et quidem irino, donec insudet; velandumque postea, nec detegendum, antequam sudor aut calor domi conquierint. Tum cibis utendum acribus et extenuantibus; interpositisque aliquibus diebus ex sinapi gargarizandum* (4). »

Suivant Pline, la piqûre de l'araignée phalange bleue a, entre autres résultats nuisibles, celui de produire la *caligo* (5) ; mais, dans d'autres passages, le même auteur indique comme bonnes pour guérir cette piqûre et en prévenir les effets, la racine de cèdre pilée avec les feuilles du même arbre (6) et la racine du smyrnion

(1) Celse, l. VI, c. VI, § 32. — C'est probablement la *scabrities* provenant de la *lippitudo* qui est mentionnée par Actuarius sous le nom de *scabra lippitudo* (Actuarius, *Medicus sive de methodo medendi*, l. VI, c. V, col. 309 G).

(2) Id., *ibid.*

(3) Id., *ibid.*, § 34.

(4) Id. *ibid.*

(5) H. N., XXIX, XXVII, 3.

(6) *Ibid.*, XXIV, X, 2.

prise dans du vin, avec addition de cachrys ou de polion, ou de mélisse (1).

Paulus Aegineta a réuni tout un arsenal de précautions à l'aide desquels on pourra prévenir la *caligo* : « *Ut ne caliginem habeant oculi, quum in aquam frigidam te immergis, diutius apertis suspice : hinc enim robur visui accedit. Nec vero lectionibus talem offendere oportet.. Caveant autem a vino crasso ac dulci, et cibis qui diutius superne manent, et qui aegre concoquuntur, et liquidam materiam generant lentam et crassam, erucas item et porrum, et omnia quorum acrimonia sursum attollitur. Vitare etiam oportet decubitum supinum diutiorem, et frigus, et ventos contrarios, et fumum, et pulverem. Ipsis autem oculis aquam hoc modo factam quotidie instillare convenit : ad mensis et diei unius spatium, fœniculum viride in vas fictile forinsecus pice oblitum mittito, et aquam pluviatilem affundito, et postea exempto fœniculo, aquam repositam servato et utitor* (2). »

Sur notre cachet, le collyre *stactus* est indiqué comme propre à guérir à la fois les *scabritiae* et les *caligines.* Ce n'est pas un fait isolé : Scribonius Largus et Marcellus indiquent chacun deux collyres, *stacton* (3) et *psoricum* (4), qui sont à la fois *ad aspritudines* et *ad*

(1) *Ibid.*, XXVII, CIX, 2.

(2) Paulus Aegineta, *De re medica*, l. I, c. XXXI, col. 354 D. — Un collyre de Marcellus (*De medicam.*, c. VIII, col. 279 F) est ainsi mentionné : *collyrium* FACTUM *ad recentes caligines. Factum* doit être une mauvaise lecture pour *stactum*. La formule *factum ad* est bien inusitée.

(3) Scribonius Largus, *De composit. medic.*, c. IV, XXXIV, col. 199 D; Marcellus, *De medicamentis*, c. VIII, col. 270 G.

(4) Scribonius Largus, *loc. cit.*, XXXII, col. 199 B-C; Marcellus, *loc. cit.*, col. 270 F.

caligines. Le collyre *hieracium* de Pline guérissait également les *scabritiae* et les *caligines* (1). Beaucoup des substances dont les médecins anciens étudient les propriétés conviennent en même temps au traitement de ces deux maladies. Nous constaterons le même fait, sur quatre cachets, en dressant la liste des collyres *ad caliginem*.

Nous venons de citer deux collyres *stactum* qui sont, comme le nôtre, *ad caligines* et *ad scabrities*. Il est probable que le *stactus* d'Apolaustus était un des collyres de ce nom, dont nous avons indiqué les formules, ou tout au moins un collyre analogue; nous avons cherché les textes d'auteurs concernant chacune des substances mentionnées dans les formules de ces collyres; toutes sont indiquées par les auteurs comme propres à combattre les *scabritiae* ou les *caligines*, ou ces deux affections à la fois. Contre la CALIGO nous trouvons : *balsamum* (2), *opobalsamum* (3), *urina pueri innocentis* (4); contre les SCABRITIAE OU ASPRITVDINES : *cadmia* (5), *cerussa* (6), *omphacium* (7), *opium* (8); *pompholix* (9),

(1) H. N., XXXIV, XXVII, 1.

(2) Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, c. XVIII, p. 34 du t. I.

(3) Nicolaus Myrepsus, *De Zulapiis*, sect. XIX, c. XXIV, col. 630 D.

(4) Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. II, c. XCIX, p. 227 du t. I; Marcellus, *De medicam.*, c. VIII, col. 271 C.

(5) Pline, H. N., XXXIV, XXIII, 1; Actuarius, *Medicus sive de meth. med.*, l. VI, c. V, col. 310 A.

(6) Pline, H. N., XXIII, LXIII, 8.

(7) Id., *ibid.*, XXIII, IV, 1; Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. VI, p. 692 du t. I.

(8) Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, c. XLIII, col. 319 E.

(9) Marcellus, *De medicam.*, c. VIII, col. 279 H.

contre les deux affections à la fois : *aeris flos* (1), *aerugo* (2), *atramentum sutorium* (3), *crocus* (4), *misy* (5), *piper album* (6), *stibium* (7).

Cette longue énumération prouve que les substances qui entraient dans la composition du collyre *stactum*, étaient employées soit isolément, soit mêlées à d'autres substances, contre les mêmes affections que le collyre lui-même (*voyez les deux tableaux ci-dessus*). Elles prouvent aussi que nos oculistes, en traitant par le *stactum* la *caligo* et les *scabritiae*, étaient restés fidèles à la tradition et ne devaient pas être, comme on l'a plusieurs fois affirmé, des charlatans dépourvus de toute instruction.

L'affection connue sous le nom de *caligo* ne se rencontre pas moins de vingt fois sur les cachets, soit seule, soit associée à d'autres maladies, avec les collyres dont les noms suivent :

Ambrosium (ad kaliginem et claritatem) (8); *chelidonium*

(1) Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo II, c. LXXX, col. 75 B; Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. LXXXVIII, p. 751 du t. I; Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν..., l. IX, c. III, 37, p. 242 du tome XII.

(2) Pline, H. N., XXXIV, XXVII, 1; Aetius, *Tetrabiblos* II, sermo III, c. XLIII, col. 319 F.

(3) Pline, H. N., XXXIV, XXVII, 1, et XXXII, 3.

(4) Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, c. XXVI, p. 41 du t. I; Pline, H. N., XXXIV, XXVII, 1.

(5) Pline, *loc. cit.* et XXXIV, XXXI, 2.

(6) Aetius, *loc. cit.*; Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. II, c. CLXXXVIII, p. 299 du t. I.

(7) Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. XCIX, p. 703 du t. I; Marcellus, *De medicam.*, c. VIII, col. 279 F.

(8) Saint-Mémin, *Note additionnelle*, p. 187; Sichel, N. R., p. 39; Grotefend, n° 26.

(trois fois ad caliginem (1) et une fois ad caliginem [et] genas scabras) (2); *coenon* (ad aspritudinem et caliginem) (3); *diaopobalsamum* (4); *diaopobalsamum delac.* (ad omnem caliginem) (5); *diapsoricum* (deux fois) (6); *melinum* (ad claritatem et caliginem) (7); *stactum* (8); *stactum opobalsamatum* (trois fois) (9). Il faut ajouter à cette liste le *stactus ad scabras genas et caligines* de notre cachet d'Apolaustus. Citons encore un cachet de Maestricht et un autre du Cabinet des médailles de Paris, qui portent, sans indication de collyre,

(1) Tôchon, p. 36, nº 16; Grotefend, nº 27; notre t. I, p. 32, ou *Bulletin monumental*, 1881, p. 269. — Sichel, N. R., p. 4 et 97; *Annales de la Société d'agriculture du Puy*, t. XXVII, p. 339; Grotefend, nº 80. — Caylus, *Recueil*, t. I, p. 230; Tôchon, p. 64, nº 11; Bégin, *Lettres*, p. 127; Grotefend, nº 88.

(2) Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4ᵉ série, t. III (1868), p. 33; Klein, nº 113.

(3) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, nº 1007, et t. IV, p. 179, nº 643.

(4) Schuermans, *Revue archéologique*, nouv. série, t. XVI (1867), p. 75-76; Grotefend, *Bullettino dell' Instit. archeol.*, 1870, p. 188; E. Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 99; Klein, nº 117.

(5) Cf. la note 2 de la présente page.

(6) Caylus, *Recueil*, t. I, p. 227; Grotefend, nº 13; C. I. L., t. V, nº 8124. — Cf. p. 695, note 4.

(7) Cf. p. 699, note 8.

(8) Klein, nº 126; *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 147, nº 135.

(9) Sichel, N. R., p. 22; Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 115; Grotefend, nº 22; — Caylus, *Recueil*, t. I, p. 227; Grotefend, nº 48; C. I. L., t. VII, nº 1311. — Saint-Mémin, *Note additionnelle*, p. 192; Bégin, *Lettres*, p. 111; Grotefend, nº 97.

le premier : *ad caligines et scabritias omnes* (1); le second : *ad caliginem* (2).

II. — APOLAVSTI ST(ACTVS).

STACTVS. — Voyez tranche I, § 2 du présent cachet.

III. — [APOLAV]S[TI CRO]CODES AD... OU A(D) D(IATHESES).

1° CROCODES. — Voyez notre n° V, tranche II, § 2 (*Bull. mon.*, 1882, p. 573-575, ou notre t. I, p. 63-65).
2° DIATHESES. — Voyez notre n° XIV, tranche I, § 3 (*Bull. mon.*, 1882, p. 114-116, ou notre t. I, p. 162-165).
Les cachets offrent d'autres exemples du *crocodes* employé contre les *diatheses* (3).

IV. — [A]POLAVSTI C(ROCODES).

CROCODES. — Les deux tranches inachevées de ce cachet portent, en abrégé, les mêmes noms de collyres qui figurent sur les tranches précédentes. Nous avons adopté la transcription c(*rocodes*). Les autres collyres dont le nom commence par la lettre C, comme *chloron*, *charma*, *chelidonium*, *cirron*, *coenon*, n'ont rien à faire

(1) Cf. p. 695, note 6.

(2) Caylus, *Recueil*, t. I, p. 232; Tôchon, p. 65, n° 13; Grotefend, n° 104.

(3) *Apalocrocodes* : Sichel, N. R., p. 59; Grotefend, n° 96; Simpson, *Archaeological essays*, t. II, p. 239; C. I. L., t. VII, n° 1319. — *Crocodes* : Sichel, N. R., p. 56; Grotefend, n° 50; Simpson, *Archaeological essays*, t. II, p. 245; C. I. L., t. VII, n° 1313. — *Dialepidos crocodes* : *Eph. epigr.*, t. II, p. 450, n° 1007, et t. IV, p. 179, n° 643. — *Crocodes diamyseos* : Sichel, N. R., p. 105; Grotefend, n° 44.

ici : il nous paraît évident que le collyre crocodes mentionné sur la tranche III était répété sur la tranche IV, de même que le collyre stactus de la tranche I est répété sur la tranche II.

APPENDICE I

au cachet d'Apolaustus (n° XIX).

Parmi les instruments de chirurgie auxquels le Dr Sichel fait allusion (voyez plus haut), figurait probablement celui que le Dr Anagnostakis mentionne dans le passage suivant (1) :

« Il est pour moi incontestable que les anciens se « servaient de crochets *mousses* pour relever la paupière « supérieure pendant les opérations qui se pratiquaient « sur le globe oculaire, instruments qui, réinventés vers « la fin du XVI° siècle par Ambroise Paré, occupent « aujourd'hui une place si importante dans l'arsenal « chirurgical, sous le nom d'*élévateurs.*

« Voici le passage d'Aetius sur lequel j'appuie cette « curieuse proposition; il est relatif à l'opération du « ptérygion :

« Ἐὰν δὲ ὥσπερ δεδιότες οἱ πάσχοντες μὴ τολμῶσιν ἀνοίγειν τοὺς « ὀφθαλμούς, ἄγκιστρον ὑποϐάλλοντες τῷ ἄνω βλεφάρῳ καὶ ἠρέμα « ὑποστρέφοντες ἐπὶ τὸ σκότος, ἀνατείνομεν, καὶ οὕτως ἐνεργοῦμεν ὡς « προείρηται (2).

« Si le patient, saisi d'une espèce de peur, n'ose pas « ouvrir les yeux, *nous introduisons un crochet sous la* « *paupière supérieure*, et, tournant légèrement du côté

(1) *Contribution à l'histoire de la chirurgie oculaire chez les anciens*, in-4, Athènes, 1872, p. 32-33.

(2) Aetius, VII, 62, édit. Aldus, p. 134 *bis*.

« de l'ombre la figure du malade, nous *relevons* la paupière, et alors nous opérons de la manière que nous « venons de décrire. »

« Bien que l'auteur ne s'exprime pas sur la nature « du crochet dont il s'agit, pourtant, à en juger par la « manière dont on appliquait cet instrument (*nous l'introduisons sous la paupière supérieure*) et par le *blépharospasme*, qui en indiquait l'usage, condition qui rendait « extrêmement périlleuse l'introduction d'un crochet « aigu, il est évident que c'est là un crochet *mousse*, ou, « pour me servir du terme technique, un *élévateur*. »

Le texte d'Aetius prouve que les médecins anciens connaissaient l'usage de l'élévateur, à l'aide duquel ils mettaient à découvert le globe de l'œil, en soulevant la paupière supérieure. Un curieux bas-relief trouvé en Gaule démontre l'existence d'un instrument qui probablement servait aux praticiens de l'antiquité pour obtenir un résultat analogue en abaissant la paupière inférieure.

Ce bas-relief a été découvert en 1829 selon les uns, en 1838 selon les autres, aux Ronchers, près de la ferme de la Malmaison, commune de Moutiers-sur-Saulx (Meuse). Il fait partie de la décoration d'un pilastre quadrangulaire retrouvé au fond d'un puits de construction antique : ce pilastre porte plusieurs registres de sculptures représentant des épisodes différents, mais qui ont sans doute entre eux un lien commun.

Il est inutile de rappeler ici toutes les explications proposées au sujet de la scène qui nous occupe; nous nous contenterons de dire que la meilleure, et c'est celle que nous avons adoptée, nous paraît avoir été donnée par M. Maxe-Verly. Avec lui nous reconnais-

sons dans le personnage de gauche un oculiste occupé à examiner l'œil d'une malade en abaissant la paupière au moyen d'un écarteur. Les dessins de ce bas-relief, publiés par MM. Bégin (1) et F. Liénard (2), sont fort mauvais; celui de M. Maxe-Verly (3) est fait avec plus de soin, mais cependant il est d'une dimension telle-



ment petite que les têtes des deux personnages n'ont pu être reproduites avec l'expression que le sculpteur avait su leur donner. Le praticien, tout entier à son examen, a les yeux fixés sur la patiente; il fronce le sour-

(1) É. Bégin, *Lettres sur l'histoire médicale du nord-est de la France*, Metz, 1840, p. 48-49, pl. V.

(2) F. Liénard, *Archéologie de la Meuse*, Verdun, 1881, in-fol., t. I, p. 63, atlas pl. XII, fig. 1.

(3) L. Maxe-Verly, *Notice sur les objets antiques trouvés aux Ronchers, commune de Moutiers-sur-Saulx*, avec une planche (extr. de la *Rev. archéol.*, 1876, p. 397-407, pl. X).

cil; il est attentif et préoccupé; de la main gauche, posée sur la tête de la malade, il la maintient immobile, pendant que de la main droite il lui abaisse la paupière inférieure à l'aide d'un instrument à double branche. La malade est voilée; elle semble résignée; néanmoins une appréhension bien naturelle se trahit sur son visage.

A l'aide d'un bon moulage que notre ami M. Maxe-Verly a eu l'obligeance de nous communiquer, nous avons fait reproduire, à la moitié de sa grandeur réelle, la partie supérieure de cette sculpture en conservant la physionomie propre à chaque tête. Le jeu des yeux et des lèvres, la disposition et les gestes des deux acteurs, que le sculpteur de village a su rendre d'une façon sinon élégante au moins très précise, forment pour ainsi dire la légende muette de cette scène, et nous semblent confirmer pleinement l'explication que nous avons adoptée. Pour avoir une idée complète du pilastre avec toute son ornementation et même pour étudier l'ensemble du bas-relief dont nous nous sommes spécialement occupés, on pourra consulter les ouvrages que nous avons cités plus haut.

Un de nos amis, le docteur Camuset, auquel nous avions soumis le dessin ci-dessus, a bien voulu nous écrire qu'il y voyait un bas-relief représentant une opération sur les yeux.

« L'artisan a modelé une tête de praticien tout à « son affaire; il a donné au patient, comme il con- « vient, une attitude résignée et une face grimaçante. « Puis, n'en sachant pas plus long sur l'arsenal de « la chirurgie, il a mis dans la main de l'opérateur « un quelque chose, un symbole d'outil qui doit être « réellement une *aiguille à cataracte*. On a dû dire, en

« effet, à l'artiste, pour le guider : Le médecin a main-
« tenu la tête de la malade, puis il lui a enfoncé dans
« l'œil quelque chose de pointu et la lumière s'est faite.
« L'instrument est représenté par ouï-dire. » — L'ingénieuse explication du savant oculiste ajoute un intérêt de plus à cette curieuse sculpture.

Qu'il s'agisse ici d'une opération ou d'un simple examen de l'œil, il est bien certain que ce bas-relief constitue un document précieux pour l'histoire de l'oculistique dans l'antiquité.

APPENDICE II

au cachet d'Apolaustus (n° XIX).

Une inscription grecque, conservée à Rome, et, suivant l'opinion générale, trouvée dans le temple d'Esculape, signale des guérisons obtenues à l'aide de médicaments dont la composition rappelle les formules magiques de Marcellus :

Αὐταῖς ταῖς ἡμέραις Γαΐῳ τινὶ τυφλῷ ἐχρημάτισεν ἐλθεῖν ἐπὶ τὸ ἱερὸν βῆμα καὶ προσκυνῆσαι, εἶ[τ]α ἀπὸ τοῦ δεξιοῦ ἐλθεῖν ἐπὶ τὸ ἀριστερὸν καὶ θεῖναι τοὺς πέντε δακτύλους ἐπάνω τοῦ βήματος, καὶ ἆραι τὴν χεῖρα καὶ ἐπιθεῖναι ἐπὶ τοὺς ἰδίους ὀφθαλμούς, καὶ ὀρθὸν ἀνέβλεψε τοῦ δήμου παρεστῶτος καὶ συνχαιρομένου, ὅτι ζῶσαι ἀρεταὶ ἐγένοντο ἐπὶ τοῦ Σεβαστοῦ ἡμῶν Ἀντ[ω]νείνου.

Λουκίῳ πλευρειτικῷ καὶ ἀφηλπισμένῳ ὑπὸ παντὸς ἀνθρώπου ἐχρημάτισεν ὁ θεὸς ἐλθεῖν καὶ ἐκ τοῦ τριβώμου ἆραι τέφραν καὶ μετ' οἴνου ἀναφυρᾶσαι καὶ ἐπιθεῖναι ἐπὶ τὸ πλευρόν, καὶ ἐσώθη καὶ δημοσίᾳ ηὐχαρίστησεν τῷ θεῷ, καὶ ὁ δῆμος συνεχαρέν αὐτῷ.

Αἷμα ἀναφέροντι Ἰουλιανῷ ἀφηλπισμένῳ ὑπὸ παντὸς ἀνθρώπου ἐχρημάτισεν ὁ θεὸς ἐλθεῖν καὶ ἐκ τοῦ τριβώμου ἆραι κόκκους στρο-

βίλου καὶ φαγεῖν μετὰ μέλιτος ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας, καὶ ἐσώθη καὶ ἐλθὼν δημοσίᾳ ηὐχαρίστησεν ἔμπροσθεν τοῦ δήμου.

Οὐαλερίῳ Ἄπρῳ στρατιώτῃ τυφλῷ ἐχρημάτισεν ὁ θεὸς ἐλθεῖν καὶ λαβεῖν αἷμα ἐξ ἀλεκτρυόνος λευκοῦ μετὰ μέλιτος καὶ κολλύριον συντρῖψαι καὶ ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας ἐπιχρεῖσαι ἐπὶ τοὺς ὀφθαλμούς, καὶ ἀνέβλεψεν καὶ ἐλήλυθεν καὶ ηὐχαρίστησεν δημοσίᾳ τῷ θεῷ (1).

« Hisce diebus, Gaio cuidam caeco oraculum edidit : « veniret ad sacrum altare et genua flecteret ; a parte « dextra veniret ad laevam et poneret quinque digitos « super altare, et elevaret manum, et poneret super « proprios oculos. Et recte vidit, populo praesente et « congratulante quod grandia miracula fierent sub « Imperatore nostro Antonino.

« Lucio affecto lateris dolore et desperato ab omnibus « hominibus ex oraculo respondit deus : veniret, et « ex tribomo tolleret cinerem et una cum vino commi- « sceret, et poneret supra latus. Et convaluit, et publice « gratias egit deo, et populus congratulatus est illi.

« Sanguinem revomenti Iuliano, desperato ab omni- « bus hominibus, ex oraculo respondit deus : veniret, « ex tribomo caperet nucleos pini et comederet una « cum melle per tres dies. Et convaluit ; et veniens « publice gratias egit, praesente populo.

« Valerio Apro, militi, caeco, oraculum reddidit « deus : veniret, et acciperet sanguinem ex gallo albo, « admiscens mel, et collyrium conficeret, et tribus die- « bus uteretur supra oculos. Et vidit, et venit, et gra- « tias egit publice deo (2). »

(1) *Corpus inscr. graec.*, t. I, n° 5980.

(2) Nous avons emprunté cette traduction latine à Marcus Zuerius Boxhornius, dans ses *Quaestiones Romanae*, quaestio VIII, p. 37 (Lugduni Batavorum, 1637).

Deux des malades, guéris par l'oracle du Dieu, étaient aveugles. La prescription faite à Gaius, l'un d'entre eux, n'a rien de commun avec la médecine. Marcellus conseille, contre certaines maladies des yeux, des pratiques superstitieuses qui ont la plus grande analogie avec la précédente : « *Varulis* (*id est hordeolis oculorum*) *remedium tale facies : annulos digitis eximes, et sinistrae manus digitis tribus oculum circum tenebis et ter despues, terque dices : rica, rica, soro* (1). *Si in dextro oculo varulus erit natus, manu sinistra digitis tribus, sub divo orientem spectans, varulum tenebis et dices : nec mula parit, nec lapis lanam fert, nec huic morbo caput crescat, aut si creverit tabescat. Cum haec dixeris, iisdem tribus digitis terram tanges, et despues, idque ter facies* (2). »

Le soldat Valerius Aper reçut l'ordre de se frotter les yeux avec un collyre composé de miel et du sang d'un coq blanc. Le miel entrait dans la composition de nombreux collyres, qu'il avait la propriété de conserver (3); les médecins anciens le mélangeaient particulièrement avec le fiel (4). Le sang de certains animaux n'était pas employé moins fréquemment pour combattre les affections de la vue et d'autres maladies.

Les colombes, les pigeons ramiers et les hirondelles sont les oiseaux dont le sang est le plus recommandé : « *Nihil commodius est quam sanguine vel columbae, vel*

(1) *De medicamentis*, c. VIII, col. 279 D.

(2) *Ibid.*

(3) Paulus Aegineta, *De re medica*, l. VII, c. XIV, col. 667 E : « *Mel autem, ut permaneant et durent medicamenta, miscetur.* »

(4) Cf. notre n° IV, tranche I, § 2 : *Bulletin monumental*, 1884, p. 277, ou dans notre tome I, p. 42.

palumbi, vel hirundinis inungere [suffusos oculos]. Neque id sine causa fit; cum horumacies extrinsecus laesa, interposito tempore, in antiquum statum redeat, celerrimeque hirundinis. Unde etiam locus fabulae (1) *factus est, per parentes id herba restitui, quod per se sanescit* (2). » Mais le sang de ces trois oiseaux n'avait pas une vertu égale : « *eorum ergo sanguis nostros quoque oculos ab externo casu commodissime tuetur, hoc ordine, ut sit hirundinis optimus, deinde palumbi, minime efficax columbae* (3). » Pline recommande comme favorable aux yeux malades l'emploi du sang de tortue (4). Galien expose et discute les propriétés médicales du sang d'un grand nombre d'animaux : porc, colombe, chauve-souris, lièvre, poule, agneau, bouc, chèvre, chevreau, ours, taureau (5). Il avait entendu vanter le sang de grenouille verte, mais l'expérience qu'il en a faite n'a pas confirmé cette bonne réputation (6). Quant au sang de coq, celui qu'Esculape prescrit au soldat aveugle, Galien a préféré n'en pas faire usage : il n'y avait qu'une confiance très modérée; de plus il craignait de passer pour un original en préférant du sang de coq à des collyres connus et éprouvés. Et puis ce remède

(1) Sur cette fable, cf. Pline, H. N., XXV, L : « *Hac (chelidonia) enim hirundines oculis pullorum in nido restituunt visum, ut quidam volunt, etiam erutis oculis.* »

(2) Celse, *De medicina*, l. VI, c. VI, § 39.

(3) Id., *ibid.* — Cf. Paulus Aegineta, *De re medica*, l. VII, c. III, col. 611 F; Marcellus, *De medicamentis*, c. VIII, col. 276 C; Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo II, c. LXXXV, col. 75 G.

(4) H. N., XXXII, XIV, 2.

(5) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. X, c. II, p. 253 et sv. du t. XII.

(6) *Ibid.*, p. 262.

n'est pas sans offrir quelques dangers. « Eut-il été « honnête, se demande le médecin modèle, de faire sur « mes malades des expériences de ce genre? Les rois « seuls ont ce droit sur les criminels (1). » Il ne voulut pas davantage user du sang du crocodile, du cheval, ni de la souris (2). D'ailleurs, une autre pensée déterminait Galien à rejeter ce sang, dont l'usage semblait plus ou moins confiner à la magie : « *Et cavebam ne praestigiaturae opinionem merito referrem, quum jam etiam improbi quidam medici, ex divinandi quadam arte, non ex speculatione medica me in morbis solere praedicere calumniarentur* (3). » Aetius, qui avait lu son Galien, exprime la même crainte (4).

Esculape, avons-nous vu, recommande au soldat aveugle d'user du sang d'un coq *blanc;* il est curieux de rapprocher cette particularité d'un texte de Marcellus : « *Galli gallinacei* maxime albi *fel ex aqua dilutum, et inunctione adhibitum, leucomata oculorum et hypochyses sanat, et aciem luminum confirmat* (5). »

Lorsque Pausanias visita Épidaure, il vit, dans le temple d'Esculape, des inscriptions d'une haute antiquité, analogues à celle dont nous venons de donner le texte : « *Pilae vero intra ambitum priscis temporibus multae steterunt, e quibus sex aetate mea reliquae. In iis virorum et feminarum, qui a deo sanati sunt, nomina*

(1) *Ibid.*, p. 260. — Myrepsus (*De antidotis*, sectio I, c. CCCIX, col. 425 E,) donne la formule d'un antidote qu'il appelle *carcer*, parce qu'il l'essayait dans les prisons sur les condamnés, après l'eur avoir fait absorber un poison violent.

(2) *Ibid.*, p. 263.

(3) *Ibid.*

(4) Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo II, c. LXXXV, col. 76 B.

(5) *De medicamentis*, c. VIII, col. 277 B.

incisa, morborum etiam quo quisque laborarat; addit curationis ratio (1). »

Nous ne parlerons pas ici de l'usage, fréquent les anciens, d'aller demander aux dieux la guériso ses maux, de coucher dans le temple, pour obtenir, le moyen d'un songe, l'indication du remède sauv Ces questions ont été déjà traitées. Il nous suffir choisir, parmi les faits connus, un petit nombr ceux qui ont trait aux maladies de la vue.

Aristophane nous donne, dans la comédie de *Pl* le récit satyrique d'une guérison opérée dans le ter d'Esculape. Chrémyle a réussi à se rendre maîtr Plutus; pour que le dieu distribue désormais richesses avec justice, il veut lui rendre la vue :

Blepsidème. — Faut-il appeler un médecin?

Chrémyle. — Un médecin? Dans cette ville? Pas d'ar pas de médecin.

Blepsidème. — Cherchons, cependant.

Ch. — Mais il n'y en a pas.

Bl. — C'est vrai, il n'y en a pas.

Ch. — Non certes; mais, depuis longtemps, j'ai une et je crois que c'est la bonne. Si nous le faisions cou dans le temple d'Esculape !

Bl. — Par tous les dieux, c'est une bonne idée; al dépêchons-nous, et tâche d'aboutir.

Ch. — J'y cours (2).

Plus loin, Carion raconte comment a été opér guérison de Plutus :

Carion. — Nous arrivons près du temple avec Pl aussi malheureux alors qu'il est heureux aujourd'hui.

(1) Pausanias, *Descriptio Graeciae*, l. II, 27, 3, p. 107, Didot.

(2) Aristophane, *Plutus*, vers 405-414; cf. dans *les Gu*

commençons par le conduire à la mer et par l'y baigner.

La femme de Chrémyle. — Singulier bonheur pour un vieillard que de se baigner dans l'eau froide!

C. — De retour au temple, après avoir déposé sur l'autel les gâteaux, les offrandes et la fleur de farine destinée à la flamme de Vulcain, nous couchons Plutus, et puis chacun de nous s'arrange un lit de feuillage.

La f. — Était-il venu au temple d'autres suppliants?

C. — Oui, Néoclide l'aveugle; même parmi les plus clairvoyants, il n'y a pas voleur aussi malin que lui; il y avait aussi des malades atteints d'infirmités de toutes sortes. Le prêtre éteint les lumières, nous recommande de dormir, et, si nous entendons du bruit, de ne pas bouger. Nous voilà donc couchés bien paisiblement. Pour moi, j'étais tenu éveillé par le voisinage d'une marmite de bouillie placée au chevet d'une vieille; je brûlais de me glisser de ce côté. Tout à coup j'aperçois le prêtre en train d'enlever de la table sacrée les gâteaux et les figues; puis il circule autour des autels, mettant pieusement dans un sac les gâteaux qui restaient. Convaincu de la sainteté de cette opération, je saute sur la bouillie.

La f. — Malheureux, tu ne craignais donc pas le dieu?

vers 112 et sv. : Comme notre Perrin-Dandin, Philocléon est atteint de la manie de juger : son fils essaye d'abord de le prendre par la douceur; il lui conseille de ne plus porter le manteau de juge, de ne pas sortir; il n'est pas écouté. Il lui fait prendre des bains, il le purge; rien n'y fait. Il le conduit aux exercices sacrés des corybantes; mais le vieux, le tambour en main, court au tribunal pour juger. Tout étant inutile, on l'embarque pour Égine; on le fait coucher dans le temple d'Esculape : à la première heure du jour il assiège la grille du tribunal. On ne le laisse plus sortir : il s'échappe par les tuyaux et les lucarnes; on bouche tous les trous : il plante des bâtons dans le mur, et saute de l'un à l'autre, comme un corbeau. »

C. — Mais si, par tous les dieux, je craignais que ronne sur la tête, il n'atteignît la marmite avant moi prêtre m'avait montré comment on s'y prend. Mais la m'entend et veut enlever sa marmite; alors, vrai se sacré, je siffle et lui mords la main. Elle la retire vivem se blottit en silence sous ses couvertures. . . . . Alors enfin je m'adjuge une bonne part de bouillie, et repu, je regagne mon lit.

LA F. — Le dieu ne venait donc pas?

C. — Il ne tarda pas. . . . .

. . . .
Je me cachai tout tremblant dans mon lit. Le dieu tour du temple, en examinant gravement tous les mal puis un esclave déposa devant lui un mortier en pier pilon et une petite boîte.

LA F. — En pierre?

C. — Mais non.

LA F. — Mais, pendard, comment voyais-tu tout puisque tu t'étais caché?

C. — A travers mon manteau où, par Jupiter, les ne sont pas rares. Le dieu prépara d'abord un onguent Néoclide. Il mit dans le mortier trois têtes d'ail de Téno broya avec du suc de figuier et de lentisque, et y mê vinaigre de Sphette. Ensuite il retourna la paupiè Néoclide, et pour que la douleur fût plus cuisante, lui a qua son collyre à l'intérieur des yeux. Néoclide l beugle, saute à bas du lit, veut s'enfuir : « Reste là ave collyre, lui dit Esculape en riant, tu n'iras plus faire de serments dans l'assemblée. »

LA F. — Oh! le dieu sage et ami de notre cité!

C. — Il s'assit ensuite près de Plutus, lui palpa la lui essuya, avec un linge bien propre, le tour des paup Panacée lui couvrit la tête et le visage d'un voile de pou puis le dieu siffla et deux serpents énormes s'élancère fond du temple.

LA F. — Grands dieux!

C. — Ils se glissèrent sous le voile de pourpre, léchèrent, à ce qu'il me parut, les paupières du malade, et, en moins de temps, oh! ma maîtresse, qu'il ne t'en faut pour vider dix verres de vin, Plutus se dresse, il y voyait (1)! »

Nous trouvons également dans Plaute des traces de cet usage :

> « *Heic leno aegrotus incubat*
> *In Aesculapti templo* (2). »

D'ailleurs, si l'on en croit Pline, la médecine eut une origine sacrée, et fut exercée d'abord par les oracles (3). Suivant le même auteur, il était d'usage, à Cos, que les malades guéris fissent graver dans le temple d'Esculape, situé dans leur île, les remèdes qui leur avaient réussi, afin qu'on pût en profiter dans des cas semblables. Hippocrate, au temps de la guerre du Péloponèse, aurait copié ces inscriptions, puis brûlé le temple, d'où il avait ainsi tiré le fond de sa science médicale (4). Dans un autre endroit, Pline donne la formule d'un antidote gravée dans le même temple (5). Aetius raconte qu'un orfèvre d'Éphèse légua au temple de Diane la formule d'un collyre propre à guérir les affections de la vue dont les médecins désespéraient (6).

Outre ces inscriptions gravées à la fois pour rendre hommage à la puissance du dieu et pour conserver des recettes précieuses, il en est qui furent de simples

(1) *Plutus*, vers 520-521.
(2) *Curculio*, I, 1, 61, 62; cf. *ibid.*, II, 2, 10 et sv.
(3) H. N., XXIX, i, 2.
(4) *Ibid.*, XXIX, ii, 1.
(5) *Ibid.*, XX, c.
(6) *Tetrabiblos* II, sermo IV, c. cxiii, col. 361 F.

ex voto; entre autres, l'inscription suivante trou Apulum (1).

AESCVLAPIO
ET·HYGIAE·CE
TERISQ·DIIS·DEA
BVSQ·HVIVSQ
LOCI·SALVTARIB
C·IVL·FRONTO
NIANVS·VET·EX
B̄·F̄·COS·LEG·V·M·P
REDDITIS·SIBI·LVMI
NIBVS·GRAT·AGE·EX
VISO·PRO·SE·ET·CARTEIA
MAXIMA·CONIVG·ET·IVL
FRONTINA·FILIA
V·S·L·M

Aesculapio et Hygiae ceterisq(*ue*) *diis deabus* *hujusq*(*ue*) *loci salutarib*(*us*), *C. Iul*(*ius*) *Fronton* *vet*(*eranus*) *ex b*(*ene*)*f*(*iciario*) *co*(*n*)*s*(*ularis*) *leg*(*io* *M*(*acedonicae*), *p*(*ro*) *redditis sibi luminibus gr* *age*(*ns*), *ex viso pro se et Carteia Maxima conju* *Iul*(*ia*) *Frontina filia v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*

Des yeux votifs découverts en maint endroit att la reconnaissance et la foi de ceux qui attribuaien guérison à la divinité. Dans toutes les parties du n antique on a retrouvé des *ex voto* semblables, le gravés sur de petites plaques de pierre calcaire, co dans l'île de Chypre, les autres découpés dans la cuite ou le métal, tantôt peints, tantôt en relief des plus curieuses découvertes de ce genre est qui fut faite aux sources de la Seine, lors de l'ex tion du temple élevé en ce lieu à la *dea Sequan*

(1) C. I. L., t. III, nº 987.

vase en poterie grossière recueilli dans les fouilles contenait, outre huit cent trente médailles romaines, un nombre considérable de petites feuilles de bronze, minces, découpées au ciseau, dont quelques-unes avaient été dorées ou argentées. Ces petites plaques représentaient différentes parties du corps humain, des mains, des jambes, des pieds, des seins de femme avec le nombril, des *yeux*..., etc.; sur plusieurs on remarquait les petits clous qui servaient à les fixer sur le tableau d'exposition des ex-voto dans le temple. Dans son rapport de 1843, le regretté Henri Baudot s'exprime en ces termes au sujet des yeux votifs trouvés dans ce vase :

« Les eaux de la Seine avaient, à ce qu'il paraît, une « certaine réputation pour la guérison des maux d'yeux, « car, parmi ces feuilles de bronze conservées dans le « vase, un grand nombre représentent des yeux. Il en « est qui ont la pupille très dilatée, ce qui semble indi- « quer le cas de mydriase; d'autres l'ont extrêmement « resserrée, ce qui présenterait la maladie opposée, la « sinésisis; d'autres en sont totalement privés; ne « serait-ce pas l'annonce d'une cécité complète? Il en « est enfin qui ont les paupières chargées de petits « points saillants qui annoncent sans doute la présence « de boutons ou d'une inflammation quelconque. Une « de ces plaques porte une inscription grossièrement « tracée MATTA. C'est très probablement le nom de la « personne qui a offert à la déesse de la Seine ce témoi- « gnage de reconnaissance (1). »

Ces objets sont aujourd'hui conservés à Dijon, au musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

(1) *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. II (1843 à 1846), p. 121. — Le travail

Dans une église de Chioggia, San Giacomo il Maggior(dans la chapelle de la Vierge (madone appelée *Vergin della navicella*), nous avons vu récemment des ex-vot en argent repoussé du XVIe et du commencement d XVIIe siècle, qui présentent une ressemblance frappant avec les plaques découvertes aux sources de la Sein(L'un d'eux porte deux yeux votifs exactement sem blables à ceux du musée de Dijon. N'est-il pas curieu de retrouver aujourd'hui dans une église chrétienn les mêmes ex-voto que les Romains consacraient à l déesse Sequana, il y a dix-huit cents ans?

Cependant, si l'on en croit le récit de Philostrat(tous les suppliants n'étaient pas exaucés. Un Cilicier possesseur d'immenses richesses, se présente devant l temple d'Esculape; il offre des présents magnifiques (en promet de plus riches encore, si le dieu le guéri Or cet homme avait perdu un œil dans une aventur des plus scandaleuses. Pendant la nuit, Esculape appa rait au prêtre : « Renvoie cet impie, lui dit-il; il mérit(« rait de perdre l'œil qui lui reste (1). »

A. HÉRON DE VILLEFOSSE.
H. THÉDENAT.

(*A suivre.*)

d'Henri Baudot inséré dans ce volume, depuis la p. 95 ju: qu'à la p. 144, est intitulé *Rapport sur les découvertes arché logiques faites aux sources de la Seine.*

(1) Philostrate, *Vie d'Apollonius de Thyane,* l. I, c. x. - Sur la médecine sacrée dans l'antiquité, on peut consult(le livre de M. L.-P.-Auguste Gauthier : *Recherches historiqu(sur l'exercice de la médecine dans les temples chez les peupl(de l'antiquité*, 1 vol. in-18, Paris et Lyon. 1844. On y trouve1 réunis beaucoup de renseignements relatifs à cette intére: sante question.

EXPLORATIONS

DU

MANÉ-ROULLARDE

AUPRÈS DE LA TRINITÉ-SUR-MER (MORBIHAN)

PAR FEU JAMES-MILN

Non loin et au nord-est des ruines gallo-romaines précédemment explorées par nous au sud du village de Keric-en-Arvor, il existe un monticule, en majeure partie couvert d'ajoncs, situé sur la rive droite du bras de mer de Crach et dominant le port de la Trinité-sur-Mer.

De 40 mètres de hauteur sur 300 mètres carrés d'étendue à sa base, cette éminence porte, dans le pays, le nom de *Mané-Roullarde*, et, au cadastre de la nouvelle commune de la Trinité-sur-Mer, section H de Kerlescan, ceux de *Roullarde* et *Rouellarde*, mot probablement celtique dont la signification est inconnue.

Du sommet du Mané-Roullarde, la vue s'étend, de l'ouest à l'est, sur la baie et la presqu'île de Quibéron, Belle-Ile, les îles d'Houat et d'Hœdic, Locmariaquer, Arzon, Saint-Gildas de Rhüys et les divers promontoires du golfe du Morbihan.

Si importante au point de vue stratégique, cette posi-

tion n'avait pas plus échappé à l'attention des (
qu'à celle des Romains, qui partout y ont laiss
traces de leur occupation. Elle fait partie de cette lo
ligne des défenses du littoral, dont on voit encor
restes dans cette contrée, depuis l'embouchure
Loire jusqu'à la rivière d'Etel. Par leur nombr
postes démontrent que les Romains n'avaient
oublié les premiers soulèvements des Venètes.

En gravissant le Mané-Roullarde par le côté
on suit un ancien talus, d'une largeur moyenn
3 mètres environ, courant est et ouest, presqu'en
droite, jusqu'à la crête du monticule. A 30 m
de cette crête, un second talus vient aboutir au pr
et se dirige vers le nord en décrivant une légère co
Sur la crête, on rencontre un troisième talus, s'
dant de 100 mètres du sud au nord, où il form
coude et se prolonge encore de 50 mètres à l'ouest
qu'à un champ cultivé et dont le défrichement l'a
doute détruit et interrompu en ce point.

Un peu avant d'atteindre son coude, ce dernier
englobe les ruines d'une allée couverte, de 15 m
de longueur, dont il ne reste plus que quinze sup
et deux tables de recouvrement, celles-ci enco
place et aux extrémités du monument.

Un examen attentif de ce monticule, que nous s
çonnions bien devoir renfermer les restes de que
monuments, nous conduisit à remarquer des inég
de terrain à la surface desquelles on voyait poindr
sommets de pierres qui paraissaient avoir été pl
debout. Ces observations nous décidèrent à tente
exploration auprès de la crête et sur le versant o
Entreprises le 6 octobre 1879 et achevées le 15 du n
mois, nos recherches furent couronnées de succ

mirent à découvert les ruines de neuf constructions différentes et que nous allons maintenant décrire.

1.

Situé à l'angle nord-est d'un champ qui porte, au cadastre, le n° 1363 de la susdite section H, le premier tertre exploré recouvrait une allée couverte fort délabrée, de 6m50 de longueur et décrivant une légère courbe auprès de son entrée. Ce monument, dont l'entrée est à l'ouest et large de 0m50, se compose encore d'une table en place et de quatorze supports debout, de 0m80 à 1m10 de hauteur et dont un, posé en travers, sert à fermer l'extrémité est.

L'absence de plusieurs supports et de toutes les tables, moins une, prouve une destruction antérieure. Quatre ou cinq grosses pierres bouleversés, qui se voient à l'extérieur et au nord du bout est de la galerie, sont probablement des supports déplacés.

OBJETS RECUEILLIS A L'INTÉRIEUR ET AUTOUR DE CETTE ALLÉE :

Fragments de poterie en terre brun noirâtre, qui ont servi à reconstituer un vase à rebords déversés, de 0m29 de hauteur et de 0m23 d'ouverture (Musée Miln, n° 1) (1).

Pilon ou marteau en quartzite, de 0m11 de longueur, et dont une des extrémités est taillée en biseau des deux côtés. (*Ibid.*, n° 2.)

(1) Musée Miln, à Carnac. Grâce à ces indications, cette publication peut servir de catalogue pour cette partie du susdit musée (Luco).

Fragment d'outil en ardoise, poli par usage su bords.

Fragment d'affiloir en grès. (*Ibid.*, n° 3.)

Galet de mer, plat et poli par usage. (*Ibid.*, n° 4

Pierre inférieure d'une meule circulaire en gr (*Ibid.*, n° 5.)

Galet de mer, poli par usage. (*Ibid.*, n° 6.)

Oreille d'un vase en terre grise, munie d'un trou t versal. (*Ibid.*, n° 7.)

Fusaïole en terre cuite, grise, de 0^{m}03 de diam (*Ibid.*, n° 8.)

Oreille d'un vase en terre brune, également p d'un trou transversal et semblable à une autre o trouvée dans la sépulture quadrilatère de Mané- (*Ibid.*, n° 9.)

Fragments d'un vase noir, lustré, reconstruit de 0^{m}21 de hauteur et de même diamètre, orné inté rement, sur le goulot, d'une gorge renfermant une de pointillage; à l'extérieur, sur le col, une banc demi-cercles, entremêlés et formant ogive, surmon pointillage de cercles concentriques; à l'épaule, ornementation se renouvelle sous une bande form deux lignes de losanges superposées et renfermées quatre lignes en creux. (*Ibid.*, n° 10.) Voir la pla ci-contre.

Fragment d'un disque en granit, de 0^{m}10 de diam muni d'un trou foré des deux côtés. (*Ibid.*, n° 11.

Projectile en granit de 0^{m}05 de diamètre. (*Ibid.*

Projectile oval, en granit, de 0^{m}10 de longueur. (n° 13.)

Percuteur en quartz, de 0^{m}19 suivant son granc mètre. (*Ibid.*, n° 14.)

Fragment de panse d'un vase en terre brune, d'une oreille.

Fragment de panse en terre brun rosé, orné d'une zone renfermant des lignes ondulées.

Fragments d'un vase en terre noire, plombaginé, reconstitué, de $0^{m}20$ de hauteur et de $0^{m}135$ d'ouverture, portant, près de l'épaule, trois zones d'ornementation séparées par des lignes doubles; la principale zone se compose de demi-cercles contrariés et formant ainsi une ornementation ondulée, tandis que les deux autres zones se composent d'une suite de volutes. (*Ibid.*, n° 15.) Voir la planche ci-contre.

Poids ou cale de pèche, en terre sèche, muni d'un trou près de sa partie supérieure. (*Ibid.*, n° 16.)

Un objet semblable a été trouvé à Kerhilio, parmi les débris gallo-romains.

Outil en grès, de $0^{m}19$ de longueur, en forme de rognon, très poli par usage. (*Ibid.*, n° 17.)

Des outils analogues ont été recueillis par nous dans les sépultures circulaires de Coët-à-Touse, de Nignol, et sous quelques-uns des menhirs de Kermario.

Un éclat de silex taillé et sans caractère.

Plusieurs broyeurs en granit et des fragments de meules primitives, aussi en granit.

De nombreuses parcelles de charbon, répandues sur le fond de la galerie.

2.

Dans le même champ, auprès et au sud de la galerie précédente, nos ouvriers rencontrèrent une nouvelle allée, considérablement délâbrée, orientée du nord au, sud, ne conservant plus aucune de ses tables de recouvrement, mais composée, en partie, de supports debout et ayant de $0^{m}80$ à $0^{m}85$ de hauteur, et, en partie, de maçonnerie grossière et en pierres sèches. A partir d'un

léger coude, situé vers sa partie centrale, elle va e rétrécissant jusqu'à son extrémité nord, où elle n'a que 1^{m}10 de largeur; elle a été détruite, à son bout par le défrichement du champ voisin.

Quelques tranchées, ouvertes à l'est de ces deux mières allées, ont mis à nu un blocage compose pierres sèches et négligemment superposées. Il ı serait impossible d'émettre une hypothèse sur le bı la date de cette construction.

OBJETS RECUEILLIS DANS CETTE ALLÉE.

Plusieurs percuteurs en quartz, dont un de 0^{m}08 0^{m}08. (*Ibid.*, n° 18.)

Outil celtiforme, de 0^{m}08 de longueur, en sch poli sur les bords. (*Ibid.*, n° 19.)

Pierre ovoïde, en granit, polie. (*Ibid.*, n° 20.)

Fragment d'affiloir en grès. (*Ibid.*, n° 21.)

Fragments d'un bol, reconstitué depuis, en t noire, lustré, de 0^{m}09 de hauteur et 0^{m}18 d'ouvert (*Ibid.*, n° 22.)

Lame en silex gris, de 0^{m}06 de longueur. (*I* n° 23.)

Fragment de boîte jaune, en terre cuite, très m et identique aux boîtes qu'on a recueillies à Kerh en Erdeven, et dans d'autres stations gallo-roma (*Ibid.*, n° 24.)

Fragment d'un objet rectangulaire, en terr brique, de 0^{m}14 de long, sur 0^{m}04 de large et d'épaisseur. C'est probablement une barre de fourn (*Ibid.* 25.)

Fragment de mortier en schiste, de 0^{m}037 de hau

et de 0^m14 de diamètre, muni d'un trou vertical dans le rebord, et, dans l'intérieur, d'un reste d'ornementation simulant une fougère. (*Ibid.*, n° 26.) Voir la planche ci-contre.

Tige en fer, de 0^m20 de longueur, munie d'une douille. (*Ibid.*, n° 27.)

Deux fragments de meules primitives en granit. (*Ibid.*, n° 28.)

Deux molettes en quartzite. (*Ibid.*, n° 29.)

Quelques rares parcelles de charbon, recueillies sur le fond de l'allée.

Un menhir, de 0^m85 de hauteur, se trouve encore debout entre ces galeries. En creusant autour de son pied, nous avons pu recueillir les objets suivants :

Une nodule de silex percée d'un trou. (*Ibid.*, n° 30).

Au musée de la Société des Antiquaires d'Écosse, à Édimbourg, on en voit une semblable, qui a servi, en 1865, de cale de pêche aux îles Shetland.

Un vase en terre noirâtre, plombaginé, de 0^m22 de hauteur et de 0^m19 d'ouverture. (*Ibid.*, n° 31.)

Ce vase a été trouvé intact et debout, au pied même et au sud du menhir, mais ne renfermant que de la terre. Il rappelle ceux des sépultures circulaires de Nignol et de Coët-à-Touse.

Deux fragments de panse d'amphore, en terre rouge.

3.

Dans le même champ, à une certaine distance et à l'ouest du premier monument, un troisième tertre recouvrait une nouvelle allée, qui a été mutilée par la construction d'un mur moderne sur sa partie nord et se prolonge, au delà de ce mur, dans le champ voisin. En conséquence, il nous a été impossible de fouiller la

totalité de ces ruines. Dans la partie explorée, ‹
composée de six supports debout, nous avons rec

Un fond d'amphore en terre rouge. (*Ibid.*, n° 3

Un fragment, en terre rouge lustrée, d'un
rebord droit et muni d'un trou. (*Ibid.*, n° 33.)

Sur le fond, des fragments de différentes p‹
grises, grossières, mêlés de brûlage, de coquil
berniques, de palourdes, de bigorneaux et de m

4.

Toujours dans le même champ et à l'ouest des
ments déjà explorés, nous avons mis au jou
nouvelle allée couverte, orientée du nord-ouest a
est, de 14 mètres de longueur, dont il ne reste qu‹
ques supports, de $0^{m}65$ à $0^{m}80$ de hauteur, et un
maçonnerie grossière en pierres sèches. Elle déc
légère courbe dans tout son parcours et se term
se rétrécissant à son extrémité sud-est.

Son exploration nous a fourni les objets suiva

Un disque en granit, de $0^{m}065$ de diamètre, trè
(*Ibid.*, n° 34.)

Fragment de panse en terre brune, orné d'un‹
horizontale et mamelonnée.

Trois affiloirs en grès. (*Ibid.*, n° 35.)

Deux percuteurs en quartz, dont un seul de
(*Ibid.*, n° 36.)

Fragments d'un vase, reconstitué depuis, en
noire, plombaginé, de $0^{m}225$ de hauteur et de $0^{m}2$
verture, orné, sur l'épaule, d'une zone composée
torsade pointillée et encadrée par quatre lignes en
(*Ibid.*, n° 37.) Voir la planche ci-contre.

Fragment supérieur d'un vase grossier, brun no

Fragment de panse d'un vase plombaginé, ornementée d'une ligne brisée et surmontée de trois lignes droites.

Fragment d'une molette en granit.

5.

Au sud-est de la galerie précédente et dans la partie nord du champ qui porte au cadastre le n° 1362, nous avons rencontré une autre allée couverte et délabrée, de 4m50 de longueur sur 1 mètre de largeur moyenne. Elle se compose de maçonnerie grossière et de huit supports debout, dont un en travers, ferme la galerie au sud. Nous y avons recueilli :

Une fusaïole en terre cuite, de 0m042 de diamètre. (*Ibid.*, n° 38.)

Une pierre choisie, jaune et polie.

Fragments d'un vase gris, grossier, maintenant reconstitué, à rebords rétrécis, de 0m16 de hauteur et de 0m14 d'ouverture. (*Ibid.*, n° 39.)

Fragment d'outil plat, en quartzite, portant des traces de percussion.

Un brunissoir en schiste compact. (*Ibid.*, n° 40.)

Pilon tronqué, en quartz. (*Ibid.*, n° 41.)

Poids en terre sèche, rouge, muni d'un trou et semblable à celui de la première allée. (*Ibid.*, n° 42.)

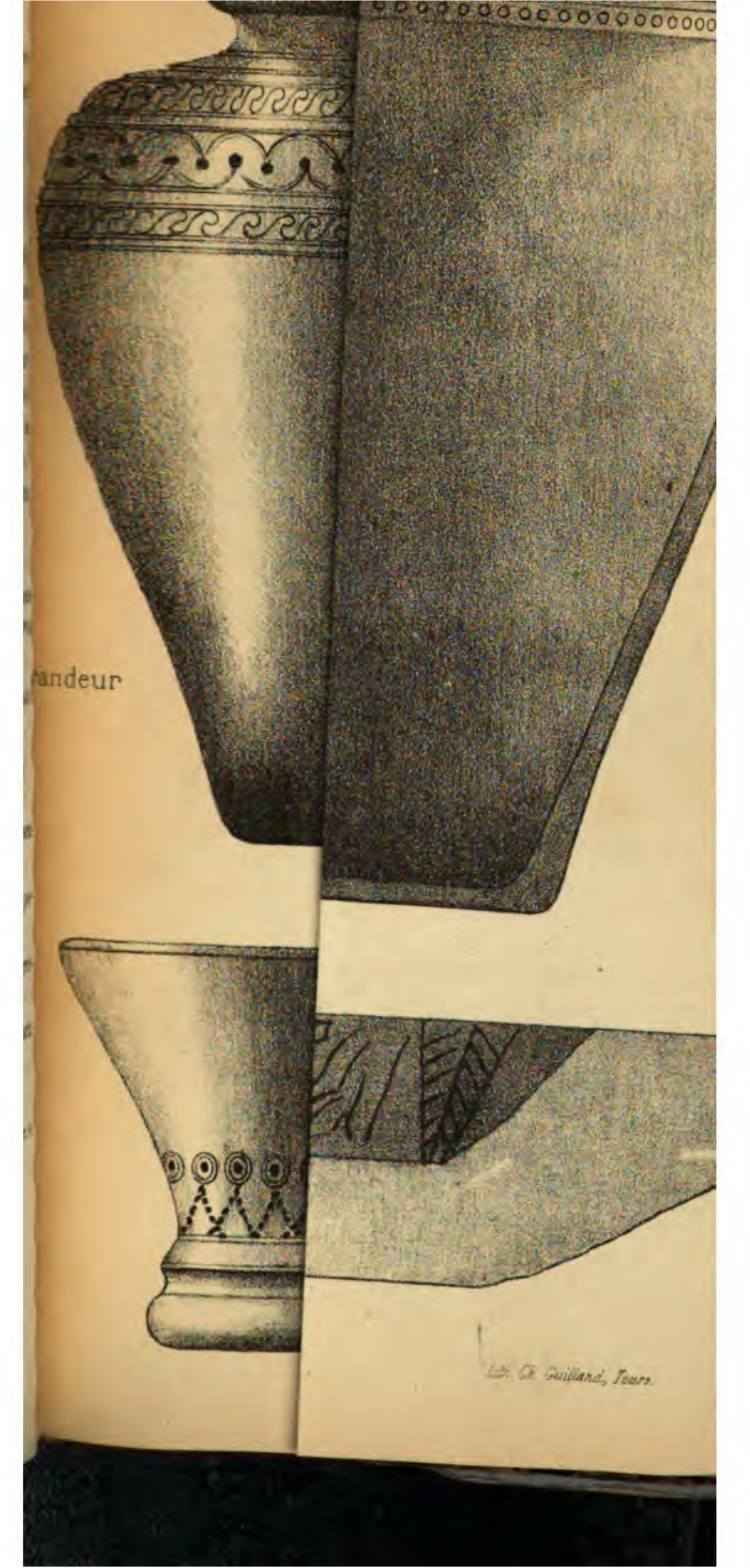
Outil ovale, en quartzite, portant des traces de percussion à une de ses extrémités. (*Ibid.*, n° 43.)

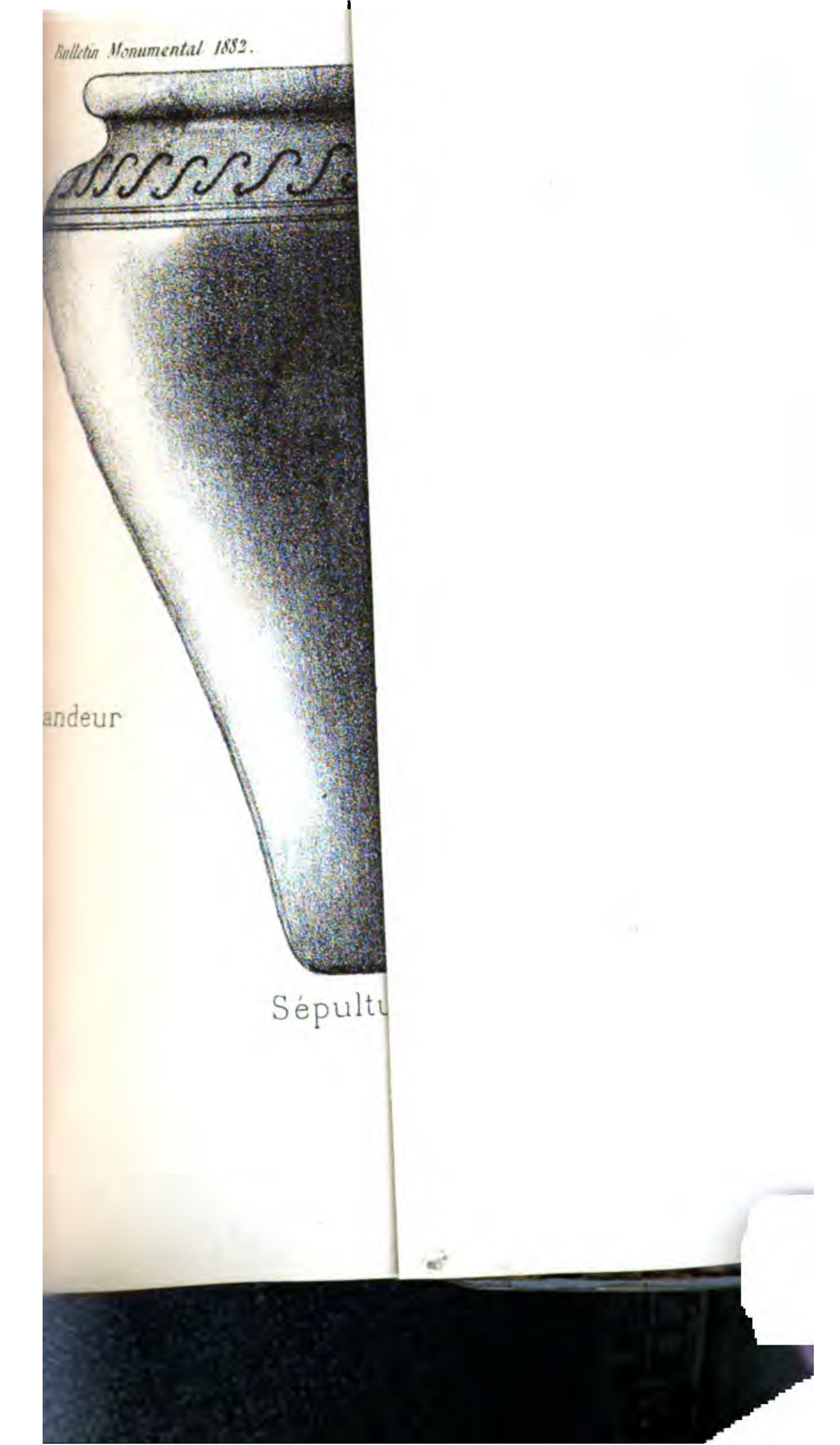
Fragments de diverses poteries grises, brunes, grossières.

Des meules primitives, plusieurs percuteurs en quartz.

6.

Sous le même tertre que la galerie précédente, se


andeur
Guilland, Tours.


andeur
Sépultu

trouvait une nouvelle allée en ruine, encore comp de 13 supports, de 0^{m}60 à 0^{m}80 de hauteur, orienté l'est à l'ouest, formant un coude vers son milieu et a parmi ses supports la pierre qui ferme l'extrémité de la cinquième galerie. Son exploration nous a doı

Une fusaïole en terre cuite, jaunâtre, de 0^{m}03 de mètre. (*Ibid.*, n° 44.)

Un vase en terre noire lustrée, orné, à sa base demi-cercles croisés, faits par pointillage et surmoı de deux petits cercles concentriques. (*Ibid.*, n° 45.)

Plusieurs percuteurs en quartzite, dont un seul siné, de 0^{m}07 de diamètre. (*Ibid.*, n° 46.) Voir la plan ci-contre.

Un disque en granit, très aplati, de 0^{m}04 diamè poli sur les faces. (*Ibid.*, n° 47.)

Quatre fragments de meules en granit.

Plusieurs fragments de divers outils en quartz et granit.

Sur le fond, un mélange de cendres et de parce de charbon.

7.

Au sud des deux premières galeries et tout à fait d l'angle nord-est du champ qui porte, au cadastre n° 1361 et le nom de *Mesqueux Larde*, il y avait un p tertre, sous lequel nos ouvriers ont découvert une c struction, tellement délabrée qu'il n'en restait plus cinq supports, tous debout cependant et entre lesqu nous avons recueilli :

Un fragment de fer très oxydé.

Deux fragments de poterie grise, grossière.

8.

A 5 mètres au sud du précédent, un nouveau tertre recouvrait une construction semi-circulaire, de 1^m^50 de diamètre, encore composée de cinq supports, de 0^m^70 à 1^m^10 de hauteur, tous debout et formant le côté est du monument. Nous n'y avons recueilli que :

La partie supérieure d'un vase gris-brun, grossier.

Une petite pierre choisie, polie, jaune et translucide. (*Ibid.*, 48.)

Une tête de lance en bronze, de 0^m^10 de longueur, munie d'un trou à la douille pour la fixer à la hampe. (*Ibid.*, n° 49.)

9.

Dans la partie occidentale du même champ, un dernier tertre, sensiblement circulaire, de 12 mètres de diamètre et de 1 mètre de hauteur, recouvrait des restes de murs en pierres sèches, grossièrement bâtis, très délabrés et ne se composant pluens, général, que de deux assises. La direction de ces murs indique une construction tellement irrégulière, qu'il nous est impossible d'en déterminer la forme. Nous pouvons seulement affirmer que l'édifice possédait un dallage en pierres grossières.

Nous y avons trouvé les objets suivants :

Celtæ en diorite, qui a tellement servi que son tranchant a complètement disparu. (*Ibid.*, n° 51.)

Fragment d'un vase grossier, reconstitué depuis, en terre grise, à rebords rétrécis, de 0^m^21 de hautéur et de 0^m^16 d'ouverture. (*Ibid* n° 50.)

Un projectile en granit de 0^m^03 de diamètre.

Un broyeur en granit, de 0^m^13 de longueur sur 0^m^10 de largeur.

Une cale de pêche en granit, muni d'une rainur
$0^{m}17$ de longueur sur $0^{m}09$ de largeur. (*Ibid.*, n° 5

Une pointe en silex, gris-jaune. (*Ibid.*, n° 54.)

Fragments d'une coupe en terre rouge lustrée, 1
tenant reconstituée, de $0^{m}03$ de hauteur et de
d'ouverture. (*Ibid.*, n° 53.)

Un petit crochet en plomb très oxydé. (*Ibid.*, n

Un fragment de verre verdâtre, muni de quatre
vures verticales. (*Ibid.*, n° 57.)

Un fragment de fer oxydé. (*Ibid.*, n° 58.)

Le fond d'un grand vase grossier, en terre jaune 1
(*Ibid.*, n° 56.)

Un clou en fer très oxydé. (*Ibid.*, n° 60.)

Poids ou cale en granit, muni d'une rainure ver
portant des traces d'oxyde de fer. (*Ibid.*, n° 60.)

Un fragment de meule primitive en granit.

Plusieurs fragments de briques à rebords, d'affi
d'outils en schiste.

Trois fragments de meules circulaires et deux p
teurs.

Nombreux fragments de grossière poterie g
romaine, en terre rouge lustrée, en terre grise,
lustrée; quelques-uns de ces fragments sont orne
tés (1).

JAMES MILN.

(1) S'il avait vécu, l'auteur de ce travail avait l'int
d'y ajouter quelques remarques. Malheureusement,
consigné nulle part ses observations sur les monu
découverts dans cette fouille (Luco).

CLEF DE SAINT HUBERT

A AURIÈRES (PUY-DE-DOME)

Il existe encore, en France, quelques *clefs dites de saint Hubert;* toutefois, ces curieuses clefs sont fort rares. Elles exercent spécialement leur vertu contre la rage ; mais, surtout, sur les chiens hydrophobes. On pense que saint Hubert ayant été chasseur, sa protection s'étend jusqu'aux chiens. On croit encore que cette clef fait allusion au trait historique du sacre de saint Hubert, à Rome, par Serge Ier, en 696. D'autres racontent que saint Hubert eut en vision l'apôtre saint Pierre, à Rome, qui lui remit une clef miraculeuse pour guérir les fous et les furieux.

La clef de saint Hubert dériverait, directement, de celle de saint Pierre. Comme saint Hubert, saint Pierre était spécialement invoqué pour la guérison de la rage. On en donne trois raisons : la première, parce que le prince des Apôtres se débarrassa, par le signe de la croix, d'un gros chien qui le mordait et qu'avait dressé contre lui Simon le Magicien ; la seconde se rapporte à une tradition qui remonte au moins au pape saint Grégoire : du temps de ce pontife, on distribuait de la limaille des chaînes de saint Pierre dans de petites clefs en or, pour servir de préservatif contre tous les maux ; la troisième se déduit de ce fait que la clef fut toujours considérée comme le symbole du pouvoir absolu.

Les clefs de saint Hubert étaient bénites par des

prières particulières. Il y avait des instructions à suivre dès qu'on avait devant soi un animal mordu ou infecté par un autre atteint de la rage. Il fallait faire rougir la clef au feu et l'imprimer sur la plaie même ou bien au front, sur la chair vive, et tenir l'animal enfermé pendant neuf jours. Les animaux sains pouvaient être également marqués au front ; mais il n'était pas nécessaire de les tenir enfermés. Cela fait, il fallait réciter, pendant neuf jours, cinq *Pater* et cinq *Ave*, en l'honneur de Dieu, de sa glorieuse Mère et de saint Hubert. Pendant ces neuf jours on devait donner à l'animal un morceau de pain ou un peu d'avoine bénits par un prêtre en l'honneur de saint Hubert. Il était, de plus, défendu de se faire payer pour ce service.

Je possède une clef de saint Hubert qui m'a été donnée récemment, et dont je reproduis le dessin. Elle provient du chef-lieu de commune d'Aurières (Puy-de-Dôme). Elle a été trouvée murée dans un vieux bâtiment, où l'on pense qu'elle avait été placée en 1793. Elle ne mesure pas moins de 0m46 centimètres de lon gueur, sans doute afin de permettre d'approcher sans danger les animaux mordus. La forme de son anneau indique la fin du XVIe siècle; le panneton porte une croix terminée par une tige recourbée, telle qu'on en faisait pour certains talismans. Mgr Barbier de Montault a publié, en 1878, dans le *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, une excellente notice sur les clefs de saint Pierre et de saint Hubert.

AMBROISE TARDIEU.

Herment (Puy-de-Dôme).

CHRONIQUE

Mouvement de la Société française d'Archéologie. — **Dans la séance administrative du 29 décembre 1882, ont été reçus membres de la Société :**

MM.

1. Joseph Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, à Niort, Présenté par M. L. Palustre;
2. Joseph Gubert, à Draguignan, Présenté par M. Ernest Aube;
3. Jules Le Moine, à Lamballe (Côtes-du-Nord), Présenté par M. du Chatellier;
4. Rouchou, archiviste du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand;
5. Ambroise Tardieu, à Herment (Puy-de-Dôme), Présentés par M. de la Faye-l'Hospital.

Congrès d'Avignon. — Le Congrès archéologique d'Avignon, suivi d'excursions supplémentaires à Carpentras, à Vaison et à Fréjus, a eu lieu aux mois de septembre et octobre derniers, conformément à son programme.

S'il est une région privilégiée entre toutes au point de vue des études d'archéologie monumentale, c'est assurément celle dont Avignon peut être considéré comme le centre. Nulle part, en effet, après Rome, l'explorateur ne rencontre dans un rayon susceptible d'être franchi en moins de deux heures, pareille abondance d'édifices d'un intérêt aussi considérable en raison de leur conservation, de leur originalité et des souvenirs qui s'y rattachent. Rome elle-même et l'Italie antique n'ont rien à comparer à certains types qui ne se

trouvent que dans ces parages. Et déjà même au XVe siècle cet état de choses était apprécié par les grands esprits de l'heureux pays où se produisait alors le fécond mouvement de la Renaissance dans les arts, puisqu'un des grands architectes de cette époque, San-Gallo, venait à Orange étudier et dessiner son théâtre romain, comme le type le plus important de ce genre d'édifices. N'a-t-on pas vu aussi, au siècle dernier, le grand érudit de Véronne, Sc. Maffèi, consacrer un travail spécial aux antiquités de cette région? Si Rome a son Colysée, dont la masse grandiose saisit d'admiration le visiteur, Nîmes a ses arènes, avec leur enceinte complète, et ses gradins à l'intérieur presque tous conservés, tandis que l'on chercherait en vain les moindres vestiges de ceux du Colysée. Le pont, ou pour mieux dire, l'aqueduc du Gard, n'a point de rival en Italie malgré les grands arcs interrompus du pont de Narni, malgré celui de Rimini, toujours affecté, comme le pont Julien, près d'Apt, à son ancienne destination. Nous ne pensons pas non plus que le mausolée de Saint-Remi ait quelque analogue, soit aux bords du Tibre, soit sur tout autre point de l'antique péninsule. Faut-il aussi rappeler Arles, ses arènes, son théâtre, ses Alyscamps? Toutes ces merveilles rayonnent autour d'Avignon avec d'autres qui racontent l'histoire d'époques moins anciennes. L'architecture religieuse présente à chaque pas, dans la contrée, des types particuliers et bien des problèmes se rattachent encore à leur origine. Un monument unique domine tous les autres par sa masse imposante et la grandeur de ses souvenirs, le Vatican du XIVe siècle, tout à la fois palais et forteresse, « la plus belle et la plus forte maison de France, » comme l'appelait Froissart.

C'était donc dans un milieu vraiment exceptionnel que le Congrès avait à se mouvoir cette année, et de plus il y trouvait l'appui le plus précieux, celui de la nouvelle Académie de Vaucluse.

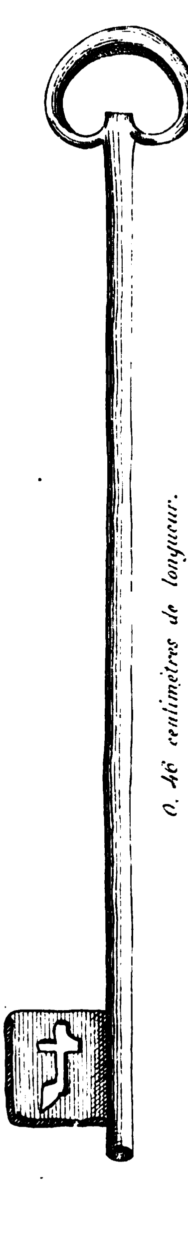
Cette session avait été habilement préparée par MM. Duhamel, archiviste du département, le docteur Pamard, vice-

président de l'Académie de Vaucluse, le docteur Laval, secrétaires généraux; par M. Cerquand, président de l'Académie de Vaucluse, M. Morel, receveur des finances, M. Deloye, conservateur du Musée Calvet, M. Aubenas, ancien magistrat, membres du bureau du Congrès; et par M. Albert Maire, secrétaire des séances.

M. le maire d'Avignon avait gracieusement mis à la disposition du Congrès une salle de l'hôtel de ville pour la tenue des séances. Cette salle avait reçu une décoration appropriée à la circonstance, dans laquelle on remarquait plusieurs vitrines contenant une riche collection d'objets de l'époque dite préhistorique trouvés dans le pays et appartenant à MM. Nicolas, Barbantan et Maire. M. Michel, qui applique avec succès la photographie à la reproduction des monuments, avait exposé une belle série d'épreuves représentant les principaux édifices de la région. Un artiste distingué en ferronnerie, M. Biret, avait étalé aussi ses belles collections de clefs, serrures et autres ustensiles ouvragés de l'époque romaine, du moyen âge et de la Renaissance, accompagnés de très remarquables objets, serrures romaines, coffrets, restitués et fabriqués par lui d'après des données ou des modèles anciens.

Les séances ont suivi leur cours en présence d'un auditoire nombreux et assidu dans lequel on distinguait un grand nombre de dames; parmi les assistants, nous signalerons M. le chanoine Straub, président de la Société pour la conservation des monuments d'Alsace; M. le docteur Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève; M. Revoil, architecte des monuments historiques; M. de Glanville, directeur de l'Association Normande; M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône; MM. Héron de Villefosse, Thédenat, Émile Guimet, Vingtrinier, Saurel, Laugier, comte Bégouen, Ricard, Paul de Faucher, Noguier, Gréau, Véran, etc.

La première séance, ouverte le mardi 26 septembre, a été présidée par M. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie. Dans un discours fort érudit et très applaudi



Clef de Saint-Hubert

Trouvée à Aurières (Puy-de-Dôme.)

il a remercié l'Académie de Vaucluse d'avoir invité le Congrès à se réunir dans un centre aussi riche en sujets d'étude, et d'avoir ainsi permis à la Société qu'il dirige de réaliser, en venant à Avignon, un désir nourri depuis longtemps. M. Cerquand, en termes courtois et accueillis avec sympathie, a souhaité ensuite la bienvenue au Congrès.

Les autres séances du mercredi et du vendredi suivant ont été présidées par MM. Cerquand, Revoil, Aubenas et Vallentin.

Il n'entre pas dans le cadre de ces notes de résumer les discussions, lectures de mémoires ou notices produites aux séances. Les questions du programme, pour la plupart, ont été traitées avec une très grande compétence et beaucoup d'entrain. Elles ont donné lieu à des mémoires ou notices destinés au compte rendu général du Congrès. Rappelons seulement le brillant exposé de l'état des questions relatives aux époques primitives de la région fait par M. Nicolas, le vaillant explorateur de la vallée du Rhône, et continué par M. Gosse, qui a expliqué, avec pièces à l'appui, tirées de ses riches collections, l'état comparatif de l'âge du bronze dans les vallées du haut et du bas Rhône. M. Morel, l'heureux fouilleur des sépultures gauloises de la Champagne, M. Saurel, de Marseille, M. Sagnier ont aussi fait d'importantes communications sur cette période.

M. Rochetin, dans des études approfondies, s'est constitué l'historien des voies romaines de la région et du Rhône considéré comme voie navigable à l'époque romaine. M. Sagnier a cherché l'emplacement de la ville d'Aeria et émis l'opinion, généralement adoptée par le Congrès, que cette cité devait se trouver au sommet d'une colline qui domine le coteau de Barri, près de Bollène, contrairement à une autre opinion qui la plaçait au Pègue. M. Alègre, le fondateur du musée de Bagnols, avait envoyé au Congrès, n'y pouvant venir lui-même, son beau travail sur les ruines du camp de Laudun, relevées et dessinées par lui. M. le chevalier da Silva, de Lisbonne, empêché d'assister à la réunion, comme

il en avait le projet, a fait connaître par communication écrite l'importante découverte pu'il vient de faire en Portugal de l'ancienne ville de Nabantia (1).

L'épigraphie a eu de doctes interprètes dans MM. Deloye, Blancard, Vallentin. L'histoire des tombeaux des papes d'Avignon et de leurs monuments iconographiques a été, pour M. Duhamel, l'objet d'une érudite et très attachante conférence.

Inutile d'ajouter que ces séances ont été animées par les observations présentées au sujet des visites faites aux monuments par le Congrès. Le palais des papes avait reçu la première de ces visites. On sait que l'immense édifice a été horriblement mutilé, à l'intérieur par sa transformation en caserne. Du palais construit par Jean XXII et détruit par ses successeurs, fondateurs du palais actuel, il ne reste plus rien que de précieux renseignements sur sa construction, les prix des dépenses et les noms des artistes qui l'avaient édifié. Ces documents existent à l'*Archivio segreto Vaticano*, dans les registres des *Comptes du trésor pontifical*. Nous en devons la récente publication à M. Faucon (2). C'est ainsi que nous trouvons le nom de l'architecte, qui s'appelait Guillaume de Coucouron (*Guillelmus de Cucurono*). Parmi les artistes, presque tous Français, appelés à décorer le monument, figure en première ligne un peintre, frère mineur Pierre du Puy, *Petrus de Podio*, qui fut mandé de Toulouse. Le palais actuel, commencé par le successeur de Jean XXII, Benoît XII, est surtout l'œuvre de Clément VI. Le nom de l'architecte qui dirigea les travaux à la première période a été retrouvé aussi par M. Müntz. C'était maître Pierre Poisson ou Peysson, né à Mirepoix, *magister Petrus Piscis* ou *Peyssonis*. M. Duhamel nous a fait connaître également un troisième architecte, Pierre Obreri, qui travailla au palais vers 1362.

(1) On trouvera plus loin la communication de M. da Silva.

(2) *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire.* — 2e *année.* — *Février* 1882. Les arts a la cour d'Avignon *sous Clément V e Jean XXII.*

Quant aux peintures de la chapelle Saint-Martial, représentant des traits de la vie de ce saint, dans la tour Saint-Jean, et que M. Palustre a expliquées au Congrès en pleine connaissanee du sujet, leur auteur est aussi connu, grâce aux heureuses recherches de M. Müntz. Ce n'est pas, comme on l'a cru longtemps, Simone Memmi, mais bien un artiste dont le nom apparaît pour la première fois, Mathieu de Viterbe (1). Il était également l'auteur des peintures de la chapelle Saint-Michel, aujourd'hui détruite. Le compte de la décoration de ces deux chapelles fut arrêté le 3 juillet 1346. Celles de la chapelle Saint-Michel furent exécutées du 19 janvier au 15 septembre 1345, dates postérieures à la mort de Simone Memmi (juillet 1344). Ce dernier, au contraire, paraît avoir été l'auteur des peintures de la chapelle Saint-Jean, mais il est impossible de lui attribuer les fresques des prophètes, à la voûte de la salle du Consistoire.

Plus heureuse que les constructions de Clément VI, la partie du palais construite par Benoît XII vient de recevoir une destination plus digne d'elle. Elle a été magnifiquement appropriée au logement de l'archiviste du département.

Le mercredi matin, M. Revoil, en présence du Congrès, analysait sur place les constructions très complexes du pont Saint-Benézet, où il reconnaît avec raison deux époques différentes. La chapelle également a été surhaussée postérieurement, et ce n'est qu'au xve siècle que l'on mit la dernière main aux travaux.

Le congrès a ensuite visité la cathédrale d'Aviguon dont le porche est une des constructions les plus énigmatiques de cette région, où les traditions de l'art romain ont persisté avec plus ou mois de dégénérescence jusqu'au xiie siècle (2). L'opinion qui attribue ce porche aux environs de cette époque a réuni un grand nombre de partisans.

(1) *Bulletin monumental* 1882. *N°* 1.

(2) Cf. *Architecture romane du midi de la France*, par H Revoil. *Bull. mon.*, t. XXXVIII, p. 102. « Examen de l'ouv. de M. H. Revoil, par M. de Caumont. »

En ce qui concerne l'appellation de Notre Dame-des-Doms, décidément il ne faut plus y voir une altération pour *de donis*, l'inscription qui tendait à faire admettre cette origine étant très postérieure à des documents remontant du IXe au XVe siècle, signalés par M. Duhamel et qui donnent toujours le nom de *N.-Dona-de-Doms*. Le mot *domus*, la maison par excellence, serait l'origine du nom. M. l'abbé Fer avait déjà présenté à ce sujet une notice.

La visite de la cathédrale a été suivie de celle de l'ancienne église de Saint-Étienne, située entre Notre-Dame-des-Doms et le palais des papes. Ce magnifique vaisseau à une nef, est en voie de transformation pour devenir la salle des archives du département.

Le vendredi matin, le Congrès était réuni dans les salles du musée Calvet, pour examiner, sous les auspices de son obligeant et savant conservateur, M. Deloye, les richesses archéologiques de toutes les époques qui font de cet établissement l'un des plus importants de la France. Espérons que M. Deloye dotera bientôt la section d'archéologie d'un excellent catalogue, comme il l'a déjà fait pour le musée de peinture. La fin de la journée a été consacrée à la visite de quelques anciens hôtels de la ville. particulièrement de l'hôtel de Sade, à celle de l'église de Saint-Didier, pour son beau retable en marbre blanc, relevé de dorures, et à l'examen de plusieurs parties des remparts, qui sont encore, en France, avec les murs de Carcassonne, le type le plus intéressant de ce genre de constructions au XIVe siècle.

Le 29 septembre a eu lieu l'excursion d'Orange. A 9 heures et demie du matin, les membres du Congrès, au nombre d'une soixantaine, parmi lesquels on distinguait Frédéric Mistral, le populaire et sympathique poète de la Provence, étaient groupés en demi-cercle sur les gradins inférieurs du théâtre antique, en présence de M. Revoil, qui a fait une éloquente conférence sur ce grandiose monument.

Au théâtre d'Orange est intimement lié le nom d'un artiste de grand talent et d'un profond savoir, Eugène Caris-

tie, qui a considérablement contribué à l'illustration de cette ville, par l'intelligente restauration de son arc de triomphe et l'étude qu'il a publiée sur son théâtre. M. Revoil a été heureux de trouver cette occasion de rendre un hommage éclatant à la mémoire du maître illustre et respecté dont il s'honore d'avoir été le disciple. Ensuite l'orateur, avec l'élégance de parole qu'on lui connaît, a entretenu son auditoire des particularités des théâtres grecs et romains, a fait ressortir l'intérêt tout exceptionnel qu'offre celui d'Orange, sans pareil, dans l'ancien monde romain, pour la conservation de son *proscenium* et de sa scène. Il a montré une reproduction du dessin que San Gallo fit des restes de l'édifice tels qu'on les voyait de son temps (1). En s'aidant des belles planches de l'ouvrage de Caristie, il a expliqué l'agencement de la charpente en auvent qui, à l'origine, abritait le *proscenium*. Puis, l'éminent conférencier a continué son étude par la comparaison du théâtre d'Orange avec d'autres monuments du même genre, et particulièrement avec celui d'Arles, dont l'élégante ornementation le rapporterait au temps d'Auguste, tandis que celui d'Orange, où l'art décoratif joue un rôle beaucoup moins important et moins soigné, devrait être attribué à la fin du IIe siècle de notre ère. En terminant, M. Revoil a exprimé le vœu que la ville d'Orange élève un monument à la mémoire d'Eugène Caristie, en témoignage de reconnaissance pour l'éclat que ses travaux et ses ouvrages, publiés à ses frais personnels, ont su donner à cette antique cité. Cette proposition, comme toute la conférence que l'on venait d'entendre, a été accueillie par les plus chaleureux applaudissements. Ajoutons que la voix de l'orateur, qui parvenait distincte et sonore aux oreilles de quelques auditeurs placés sur les derniers gradins du théâtre, témoignait des merveilleuses conditions d'acoustique réalisées par les constructeurs de l'édifice.

Un portique qui existe encore reliait le théâtre au cirque dont l'axe se dirigeait vers l'arc de triomphe. On voit encore une partie des murs de ce cirque, construits en moyen ap-

pareil, et des travaux de déblayement s'exécntent en ce moment à son extrémité la plus rapprochée du théâtre.

Vers deux heures, le Congrès était réuni autour de l'arc, dont l'origine a donné lieu depuis longtemps à différentes controverses. Les uns ont prétendu y voir un monument bien antérieur à l'ère chrétienne; les autres, tenant compte de la restitution que M. de Saulcy a faite de l'inscription métallique disparue de l'architrave, attribuent le monument au temps de Tibère (1). Une troisième opinion, en présence des vastes proportions de l'édifice, de la profusion des ornements de sa voûte, du pêle-mêle des sujets figurés sur ses faces et ses côtés, le rapporte, au contraire, à une époque presque voisine de la décadence. Quoi qu'il en soit, et à un autre point de vue, les sobres restaurations du monument par Caristie, qui s'est scrupuleusement contenté de consolider les parties conservées, en respectant les masses, sans chercher à refaire les détails disparus, ne sauraient être trop approuvées et citées comme sage exemple dans ces périlleuses entreprises.

Quelques membres du Congrès ont examiné l'ancienne cathédrale, dont les absides romanes cachées derrière le chœur actuel, ainsi que la porte latérale sud du XIV[e] siècle ne sont pas dépourvues d'intérêt. Enfin une promenade sur le plateau qui domine la ville et qui porte les vastes ruines du château des comtes d'Orange, a terminé cette charmante journée, favorisée par un beau soleil, dont l'éclat faisait même regretter, à la séance tenue le matin au théâtre, l'absence du mystérieux *velarium*.

Le samedi matin, le programme conduisait le Congrès à Villeneuve-lez-Avignon. De là la vue sur la cité des papes, sur le Rhône, sur les montagnes est merveilleuse, éblouissante; mais Villeneuve, entourée de sa superbe enceinte du XIV[e] siècle, précédée de la grande tour de Philippe le Bel, n'offre plus à l'intérieur que l'aspect saisissant de vestiges

(1) Voir *Bulletin monumental*, t. XXXII, p. 821.

d'une grande opulence perdus au milieu de tristes délabrements. L'église du XIVe siècle a eu la première visite. Remercions M. le curé de l'empressement courtois qu'il a mis à faciliter l'examen des choses intéressantes de cette église. Signalons seulement, car déjà le temps nous presse, un bijou qui a longuement attiré l'attention du Congrès, une statuette de Vierge en ivoire de la fin du XIIIe siècle. La Vierge est assise sur une chaise ornée de petites arcatures ogivales et tient l'Enfant-Jésus debout sur le genou gauche. La physionomie est charmante, gracieuse et naïve. Les plis du vêtement sont traités avec beaucoup de délicatesse. Le compte rendu du Congrès en donnera une photographie.

Au milieu de la chapelle de l'hospice se trouve le tombeau d'Innocent VI. Il provient de l'église de l'ancienne Chartreuse. C'est un édicule dans le genre de celui de Jean XXII. La statue mortuaire est couchée sous un dais gothique porté sur des piliers surchargés de fleurons et de figurines. La tête de la statue en marbre est ancienne, moins le nez; mais la tiare est moderne. Le musée installé au premier étage de l'hospice est intéressant à plus d'un titre pour l'archéologue et pour l'artiste. Outre différents petits objets antiques de provenance locale, on y remarque l'inscription de sainte Casarie, datée de 587 à telle heure de la nuit. Parmi les vieux tableaux, un jugement dernier, plein d'originalité, est faussement attribué au roi René. Un autre, fort remarquable, est de Simon de Chalons.

Les restes de l'ancienne église des Chartreux sont aujourd'hui convertis en granges et remises. Cependant la chapelle qui contenait le tombeau d'Innocent VI a été achetée par l'État, pour être sauvegardée en raison des peintures murales du XIVe siècle qu'elle a conservées. Parmi les débris du monastère dispersés dans une partie de la ville, il faut citer le charmant édicule octogonal placé au milieu de l'ancien cloître, près d'un puits et qui abritait un bassin, le lavabo des moines. Par son architecture il a rappelé à plusieurs visiteurs le célèbre *tempietto* de Bramante, à

Rome.— L'exploration de Villeneuve se termine par une visite rapide aux remparts, à la petite chapelle romane qui porte l'inscription XV KL DCB DEDICACIO SCA MARIA, et à la tour de Philippe le Bel.

Dans l'après-midi de cette journée, la séance de clôture du Congrès a été présidée par M. Palustre. M. le maire d'Avignon était représenté au bureau par son adjoint, l'honorable M. Renart-Lespinasse; Mgr l'archevêque d'Avignon, retenu par d'impérieuses occupations, avait fait exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion. La musique municipale se faisait entendre sous les fenêtres de l'hôtel de ville en l'honneur du Congrès.

A cette séance plusieurs travaux ont été lus, analysés ou, faute de temps, déposés sur le bureau. Entre autres : *Les Monnaies papales*, par MM. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de Marseille et G. Vallier, et dont la lecture a été faite par M. le docteur Barthélemy, en l'absence des auteurs: *Mémoire sur les croix couvertes*; *Les habitudes somptuaires des Avignonais pendant les* XIV[e] *et* XV[e] *siècles*, par M. Bayle; *Étude sur les Richier et leurs œuvres*, travail envoyé par M. l'abbé Souhaut; *Notice sur l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon*, par M. Albert Maire, dont M. le docteur Pomard a fait un intéressant compte rendu; *Étude sur l'administration civile et militaire de la commune de Seguret*. par M. Gay; *Rapport* sur plusieurs ouvrages offerts au Congrès, par M. Cerquand; divers Mémoires et Notices d'archéologie et d'Histoire locale par MM. Saurel et Sagnier; *Essai d'un dictionnaire philologique des noms de lieux du département de Vaucluse*, par M. Maire, analysé par M. Duhamel.

La question du programme : *De l'utilité de l'étude de l'origine et de la transformation des noms de lieux dans la région*, a été traitée par M. Duhamel avec une parfaite compétence.

Le Congrès a émis et adopté les vœux suivants :

Érection d'un buste de Caristie à Orange;

Restauration de la cathédrale;

Construction d'une caserne pour amener la restauration du palais des Papes, où pourraient être établies les écoles municipales et les collections artistiques de la ville ;

Conservation de la chapelle de la rue des Ortolans, où se trouvent des peintures très remarquables ;

Maintien dans l'état actuel de la chapelle Sainte-Anne, à Saint-Agricol.

Après la proclamation des récompenses accordées par la Société, M. Palustre a remercié messieurs les membres du Congrès, l'Académie de Vaucluse et tous les adhérents dont le concours avait préparé et assuré le succès de cette session, sans oublier dans l'expression de sa gratitude la municipalité d'Avignon pour la cordiale hospitalité qu'elle avait offerte au Congrès. M. Renart-Lespinasse, en paroles courtoises, s'est fait l'interprète des sentiments de reconnaissance de la ville pour l'honneur qu'elle ressentait d'avoir été le siège du Congrès. Après quoi, M. Palustre a prononcé la clôture de la session et annoncé que le Congrès tiendrait, en 1883, à Caen et à Bayeux, sa cinquantième session, concordant avec le demi-centenaire de la fondation de la Société française d'Archéologie.

Le lendemain 1er octobre, conformément au programme, avait lieu, vers midi, le départ pour les excursions supplémentaires de Carpentras et de Vaison. Une trentaine de membres y prenaient part. Le groupe des excursionnistes, à une heure et demie, se trouve au rendez-vous, à l'hôtel de ville de Carpentras, où M. le Maire lui souhaite une courtoise bienvenue. Sous ces auspices et ceux de notre obligeant confrère, M. Morel, on visite les monuments et curiosités de la ville. M. le procureur de la République avait mis de son côté la meilleure grâce à faciliter l'examen de l'ancien palais épiscopal converti aujourd'hui en palais de justice. C'est dans la cour de cet édifice, dont l'harmonieuse et correcte façade rappelle certains palais italiens du XVIIe siècle, que se trouve l'ancien arc de triomphe. Il n'est percé que d'une seule

arcade. Ses lignes sont sobres et sévères. Les bas-reliefs qui décorent les faces latérales représentent des captifs attachés à un tronc d'arbre et accompagnés d'armes de formes diverses. On retrouve là le même procédé de sculpture qu'à l'arc d'Orange et au mausolée de Saint-Remi. Pour suppléer au peu de saillie de certaines figures, leurs contours sont enveloppés d'une ligne profondément creusée. Ces personnages sont intéressants par leur costume. L'un d'eux porte le bonnet phrygien, une tunique courte, boutonnée et serrée par une ceinture. Un manteau recouvre ses épaules et ses jambes sont enveloppées d'une sorte de braie serrée par des courroies. Une photographie de ces bas-reliefs sera reproduite dans le compte rendu du Congrès. A l'intérieur du palais, les pièces les plus remarquables sont l'élégante salle du Conseil, ancienne chambre de l'évêque, avec un beau plafond en bois peint, et la salle de la Cour d'assises, ornée de curieuses peintures murales représentant des allégories des vices et des vertus.

L'église de Saint-Siffrein possède le célèbre *saint Mors* du cheval de Constantin, forgé avec un clou de la Passion. Grâce à l'obligeance de M. le curé, le Congrès a pu examiner de près ce précieux objet. Le document le plus ancien qui attribue la possession de cette insigne relique à l'église de Carpentras remonte à 1226. On trouvera un excellent dessin du saint Mors, avec notice historique, dans l'ouvrage de M. Ch. Rohault de Fleury: *Mémoire sur les instruments de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* L'église de Saint-Siffrein a été reconstruite au XVe siècle, sur l'emplacement d'une autre plus ancienne, dont une partie existe encore vers le nord avec une élégante frise imitée de l'antique, des chapiteaux romans, une curieuse coupole, le tout attribué, par M. Revoil, au IXe ou au Xe siècle.

La bibliothèque de Carpentras, fondée par l'évêque dom Malachie d'Inguimbert, est l'une des plus riches du Midi de la France. Les manuscrits qu'elle renferme, surtout ceux de Peiresc, attirent dans cette ville des érudits et des chercheurs

de tous les pays. Elle possède aussi une intéressante collection d'objets du moyen âge, une série d'inscriptions romaines, plus une inscription phénicienne bien connue des orientalistes et dont la première traduction avait été essayée par l'abbé Barthélemy. Les honneurs de cet établissement ont été faits au Congrès avec une grâce parfaite par M. Barrès, son savant et dévoué conservateur.

Ç'a été une bien bonne fortune pour les membres du Congrès, de retrouver ou de voir pour la première fois les riches collections gauloises de M. Morel, transportées des plaines de la Champagne, leur lieu d'origine, sous le ciel de la Provence. Une longue visite leur a été consacrée dans la maison si gracieusement hospitalière qu'habite l'heureux et savant fouilleur. Le guerrier gaulois sur les débris de son char accompagné de sa coupe étrusque, los armes, les bijoux, les poteries de la *Champagne souterraine* excitent toujours l'admiration des visiteurs sous le nouveau ciel qui les abrite, comme tous ces trésors l'avaient fait précédemment au Congrès de Châlons, aux expositions de Reims et de Paris. Parmi les objets nouveaux et locaux dont M. Morel a su augmenter ses collections, il faut signaler la grande épée de bronze trouvée à Thouzon, près d'Orange. Sa poignée, aussi en bronze, de forme sinueuse, est terminée par un carré et devait être ornée d'or et d'ivoire. La lame, mince et flexible, offrait cette particularité que sa pointe, mousse, se trouvait engagée dans une bouterolle à ailettes horizontales. Ce type ne s'est encore rencontré qu'une seule fois dans une tombe, à La Loupie (Drôme). Il appartient à M. Vallentin, à Montélimar.

On ne saurait quitter Carpentras sans consacrer quelques instants à son magnifique hôpital, construit au XVIIIe siècle par l'évêque Inguimbert. Le majestueux escalier qui occupe le centre de l'édifice est une merveille du genre. Carpentras avait aussi, comme Avignon et Villeneuve, une enceinte du XIVe siècle fort remarquable. Mais dans ces derniers temps elle a disparu; il n'en reste plus qu'une tour d'une

très belle allure, ouverte dans toute sa hauteur du côté de la ville.

Le lendemain matin, 2 octobre, nous partions pour Vaison. Sur la route on visite d'abord l'église d'Aubune. Pour M. Revoil, c'est une œuvre du maître ès pierres Hugo, chef de l'école provençale : son nom est inscrit dans un monogramme sur une pierre de l'abside. Ce monogramme a paru fort discutable. Ce qui ne l'est pas du tout, c'est la beauté, l'élégance du clocher carré dont les fenêtres cintrées ont leurs arcs portés sur de jolies colonnettes à cannelures brisées et à chapiteaux feuillagés.

Plus loin, halte à Gigondas, à l'habitation de M. Raspail. Le maître de la maison reçoit le Congrès avec la plus gracieuse courtoisie et lui fait examiner ses belles collections archéologiques et paléontologiques. Dans le jardin, nombreux monuments d'un intérêt considérable pour l'épigraphie. Mais la pièce qui a le plus longtemps attiré l'attention du Congrès est le moulage de la statue du Diadumène, dont l'original a été cédé par M. Raspail au musée de Londres. Cette œuvre de l'arc grec, d'une saisissante perfection de formes, provenait du théâtre romain de Vaison. Elle témoignait de la richesse décorative de ce monument, réduit aujourd'hui à quelques débris, que nous visitions trois heures après avoir quitté l'hospitalière demeure de M. Raspail, à qui nous adressons ici de nouveau nos remerciements pour son obligeant accueil.

Le théâtre antique de Vaison était de petites dimensions. Ses gradins reposaient sur le versant d'un coteau. C'est la partie dont il reste le plus de vestiges. Les gradins inférieurs et le grand *vomitorium*, correspondant à l'axe de l'orchestre, étaient taillés dans le rocher. Un passage entre les gradins et ce *vomitorium*, également découpé dans le roc, existe encore d'un côté. Au-dessus du *vomitorium*, sur l'alignement du *proscenium*, s'élèvent deux arcades en grand appareil. De tous les théâtres antiques de la Gaule, à en juger par ces parties non bâties, mais taillées dans le rocher, c'est

celui qui peut le mieux rappeler le théâtre de Syracuse.

L'époque romaine est aussi représentée à Vaison par un autre monument, mais intact, le pont sur l'Ouvèze, qui sépare la ville haute de la ville basse.

L'architecture religieuse a produit à Vaison deux édifices d'un intérêt tout exceptionnel. D'abord la petite église de Saint-Quenin. La grande originalité de son plan consiste dans une abside triangulaire à l'extérieur. A l'intérieur, elle est pentagonale, munie d'arcatures qui reposent sur d'élégantes colonnettes. De plus elle est précédée de deux absidioles semi-circulaires, qui s'ouvrent sur les côtés obliques d'un espace très réduit tenant lieu de transsept, de sorte que les bras de ce transsept affectent eux aussi la forme d'un triangle. La voûte qui recouvre l'abside est ogivale à cinq compartiments et il est essentiel de constater qu'elle est parfaitement liée, sans reprise, au reste de la construction. Au-devant du chœur s'étend une nef à trois travées. Dans l'ensemble de l'édifice on distingue deux constructions correspondant à deux époques différentes. L'abside et le chœur ont tous les caractères des édifices attribués au IXe siècle. Ils auraient même remplacé une chapelle primitive que l'auteur de l'*Histoire de Vaison*, le P. Boyer, attribuait aux temps mérovingiens. Il est probable qu'une partie de la frise, qui couronne l'abside à l'extérieur, provient de cette ancienne chapelle. La nef, qui date du XIIe siècle, a subi des restaurations au XVIIe. Mérimée, Ch. Lenormant et M. Revoil, qui ont étudié avec soin ce curieux monument, s'accordent sur l'ancienneté de l'abside et du chœur. Un examen plus minutieux de l'édifice pourrait peut-être établir qu'à l'origine ce sanctuaire n'était qu'un baptistère.

L'église, ancienne cathédrale, Notre-Dame-de-Vaison, est plus importante que la précédente, du moins comme dimensions; c'est une basilique à trois nefs et à trois absides. Les nefs latérales sont étroites et leurs voûtes elliptiques remplissent les fonctions d'arcs-boutants contre

la grande nef. Les arcs séparatifs des nefs, très amples, sont portés sur d'énormes piliers carrés. La première travée de la nef qui précède le chœur est surmonté d'une coupole portée sur des pendentifs décorés des symboles des Évangélistes. On retrouve sur plusieurs points de l'église, comme à Saint-Quenin, une ornementation imitée de l'antique, des cordons d'oves, des rinceaux, des enroulements.

L'état actuel de Notre-Dame-de-Vaison est le résultat de restaurations successives. Le chœur et l'abside sont les parties les plus anciennes et les nefs, modifiées à plusieurs reprises, ne paraissent pas dépasser le XIIe siècle.

Cette église, si digne d'intérêt au point de vue de son architecture, demanderait aussi une longue visite pour l'examen de ses anciens autels creux, à rebords, et de son ancien siège épiscopal en marbre occupant toujours le fond de l'abside. L'un de ces autels, au milieu du chœur, repose sur quatre colonnes et sur une plaque de marbre à cannelures ondulées, placée au fond, verticalement, en arrière des colonnes. Un autre autel, plus intéressant encore, orné des colombes symboliques, est conservé dans une chapelle voisine.

Le cloître attenant à l'église a été remis dans son ancien état par une habile restauration due à M. Revoil. Il abrite aujourd'hui un musée lapidaire où l'on remarque un sarcophage chrétien à personnages, des inscriptions antiques, des chapiteaux et autres fragments d'architecture provenant de l'ancienne cathédrale. C'est de là aussi qu'il faut examiner la fameuse inscription en vers léoniens, à grands caractères et à sens fort obscur, qui est gravée sur le mur septentrional de l'église.

Pour les détails d'architecture de Saint-Quenin et de Notre-Dame-de-Vaison, on pourra consulter avec intérêt les belles planches que M. Revoil a consacrées à ces deux édifices dans son *Architecture romane du Midi de la France*.

Parmi les nombreux objets d'antiquité trouvés à Vaison et qui ont enrichi plusieurs collections publiques ou parti-

culières, les archéologues connaissent la charmante pyxis appartenant à M. Leydier, qui a eu l'obligeance de la montrer au Congrès. M. A. Héron de Villefosse, qui avait déjà décrit et expliqué ce bijou dans la *Gazette archéologique*, n° 4, 1878, a bien voulu renouveler de vive voix ses explications en présence de l'objet même. Cette délicieuse petite boîte cylindrique de 0m045 de hauteur, munie de son couvercle, est en bronze orné de figures incrustées d'argent, relevées de quelques filets d'or. On y reconnaît Vénus assise, accompagnée de deux suivantes. Derrière elle on voit un jeune homme debout, près d'un cippe, et au-devant de la déesse, un groupe de six amours; le tout composant le sujet des Amours au tombeau d'Adonis.

Comme nouvel échantillon des richesses archéologiques du sol de Vaison, nous avons examiné à la mairie une série de vases en verre et des poteries présentant les formes les plus délicates, les plus gracieuses, dans un état de conservation irréprochable. Ces objets sont accompagnés d'ustensiles en bronze aussi curieux par leurs formes élégantes que par leur destination première. Tous remontent à l'époque romaine et ont été trouvés dans des urnes funéraires en pierre. On ne saurait trop féliciter la ville de Vaison de les posséder. Espérons qu'elle saura les destiner à la création d'un musée local dont l'accroissement sera des plus faciles sur ce sol si fécond d'où les archéologues ne s'éloignent qu'avec le désir d'y revenir bientôt.

Le soir même nous rentrions à Carpentras, vers neuf heures, et le lendemain matin un groupe d'excursionnistes, moins nombreux que celui de la veille, se rendait à la pittoresque petite ville de Vénasque, pour examiner son ancien baptistère. Longtemps pris pour un temple païen, le baptistère de Vénasque se compose de quatre absides rayonnant autour d'un plan carré, qui contient la piscine baptismale munie de son canal pour l'écoulement de l'eau. Des colonnes antiques ont été employées, vers le VIe ou le VIIe siècle, dans la construction de l'édifice, qui paraît avoir été considérablement

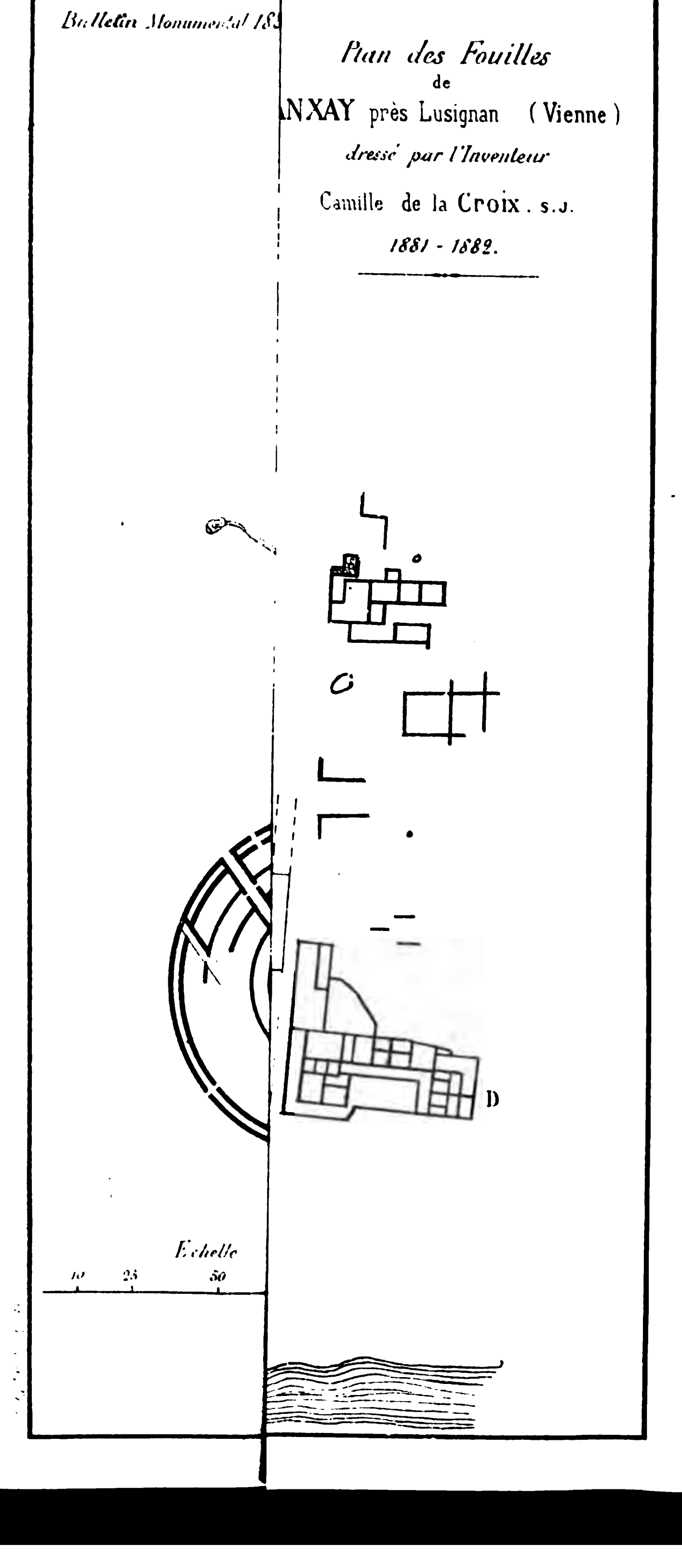
remanié au xie. L'église de Vénasque, des xiie et xiiie siècles, avec sa coupole ovoïde sur pendentifs, et les restes des anciens remparts de la ville sont aussi l'objet d'une visite. Après une halte prolongée à l'ancien prieuré de Saint-Maurice, pour y relever des inscriptions, l'on revient à Carpentras, où chacun, avant le départ définitif, tient à cœur de remercier notre confrère, M. Morel, pour les soins qu'il a donnés à la bonne organisation de ces intéressantes excursions.

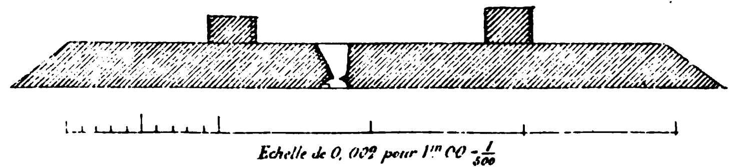
Cependant le programme général du Congrès n'était pas épuisé. Plusieurs membres qui avaient assisté aux séances d'Avignon, aux courses de Carpentras et de Vaison, se retrouvaient, le 5 octobre, avec de nouveaux confrères du Var et des Alpes-Maritimes, à Fréjus, pour répondre à l'attrayant appel de M. Aubenas, qui les avait conviés à visiter les monuments de l'ancien *Forum Julii*.

J. L.

(*A suivre.*)

Les fouilles de Sanxay. — Déjà, à deux reprises, le *Bulletin* a parlé des fouilles de Sanxay (1881, p. 776-784; 1882, p, 572-586). Mais ce sujet est loin d'être épuisé; à tout ce que l'on a dit il est permis d'ajouter encore, sans compter que certains jugements, portés, croyons-nous, avec trop de précipitation, demandent quelque peu à être revisés. Puis, comme aucun plan n'accompagnait les descriptions précédentes, ce n'est peut-être pas faire injure au lecteur que de lui supposer des idées assez peu nettes relativement aux monuments en discussion. On ne comprend bien que ce que l'on peut saisir d'un seul coup d'œil et, d'ailleurs, il y a là des dispositions tellement particulières que, sans le secours du dessin, force est presque de renoncer à les indiquer avec toute la clarté désirable. Aussi, sommes-nous doublement reconnaissant au P. de La Croix, qui a bien voulu nous autoriser à donner la réduction ci-contre. C'est la première fois qu'une pareille faveur est accordée à une *Revue*; les à peu près dont on avait été obligé de se contenter jusqu'ici,


Bulletin Monumental 18
Plan des Fouilles
de
NXAY près Lusignan (Vienne)
dressé par l'Inventeur
Camille de la Croix. s.J.
1881 - 1882.
D
Echelle
10
25
50



Temple de Chassenon.

sont enfin remplacés par quelque chose d'absolument exact (1).

Notre intention n'est pas d'examiner successivement chacune des constructions que l'on a retrouvées à Sanxay. Et d'abord nous ne parlerons pas des thermes, où ne s'administraient que des bains ordinaires. Dans toute la contrée, en effet, il n'existe pas de sources qui soient chargées de principes minéraux et l'état des aqueducs démontre suffisamment que sur ce point aucun changement ne s'est produit depuis le temps de l'occupation romaine.

La belle théorie du Vichy poitevin doit donc être reléguée dans le domaine de la fable ; on ne venait point là pour se guérir, mais bien pour discuter, à certains jours de l'année, des intérêts politiques de la province ou se livrer à des affaires commerciales. La même chose se passait en différents endroits, et, pour notre part, nous sommes convaincu que si l'on faisait des fouilles dans la prairie qui s'étend au-dessous du théâtre d'Aubigné (Sarthe), si heureusement découvert en 1874 par Mme de Quatrebarbes, on trouverait des constructions analogues à celles de Sanxay. Les murs sont partout à fleur de terre et le travail ne serait ni long ni difficile. Du reste, il n'y a pas d'autre moyen, croyons-nous, d'expliquer la disproportion qui existe entre certains monuments et le chiffre de la population constatée autour d'eux. Les thermes de Sanxay eussent parfaitement suffi aux besoins d'une grande ville, car l'espace qu'ils occupent n'est guère inférieur à cinq mille mètres carrés. Or, suivant le calcul du P. de La Croix, l'ensemble des *hôtelleries* découvertes jusqu'ici n'a jamais pu servir à loger plus de quinze cents personnes. C'est bien peu, on en conviendra, et encore faut-il admettre que, dans ce chiffre les habitants proprement dits ne figurent peut-être pas pour un cinquième. Tout était disposé en vue de recevoir des étrangers qu'ap-

(1) Le plan donné par M. Mazard dans la *Revue archéologique* (avril 1882) est tout à fait approximatif. L'auteur s'est servi pour le dresser de notes prises rapidement, soit à l'Institut, soit aux Antiquaires de France.

pelaient en ce lieu leurs intérêts et leur plaisir. Le plus grand nombre ne séjournait pas naturellement et il suffisait que durant quelques heures on pût trouver de vastes salles où se reposer.

Du reste, plus encore que les thermes, le théâtre est bien fait pour trancher la question qui nous occupe. Sept à huit mille personnes pouvaient prendre place dans son enceinte, c'est-à-dire cinq fois environ la population que laisseraient supposer les habitations dont nous avons parlé, si elles eussent été à l'usage de gens sédentaires et non de simples passants. Mais c'est assez insister sur ce point et mieux vaut examiner certaines particularités remarquables de construction qui font du théâtre de Sanxay un des types les plus intéressants à étudier. En premier lieu, comme à Valognes et à Nasium, la scène, qui était en bois, s'enlevait à volonté, de manière à substituer des exercices équestres à ceux du chant ou de la déclamation. Il n'y avait plus alors d'orchestre, à proprement parler, mais une sorte d'arène circulaire qui, sur une partie de son pourtour seulement, n'était pas enveloppée de gradins. Du reste, nous ne croyons pas à l'existence d'un mur permanent en face de la *cavea*; à Sanxay, les *postscenia* devaient être en bois, et, conséquemment, c'est à tort que l'on a signalé l'existence de trous destinés à la manœuvre du *velarium*. Où les cordages eussent-ils pu être attachés? Un simple mur en planches, en arrière des acteurs, ne nous paraît pas offrir la force de résistance dont on a besoin en pareille circonstance. Et puis ces raffinements étaient faits pour les villes où les spectacles se succédaient à de courts intervalles, non pour les simples lieux d'assemblée qui voyaient la foule accourir peut-être deux ou trois fois par an.

Nous avons dit que la scène était en bois, il en était de même des gradins proprements dits. En effet, on ne voit pas trace de voûtes sur les murs de la *cavea*, qui s'élèvent droits et lisses jusqu'à la partie supérieure. D'où il est permis de conclure ainsi que nous le proposons. Du reste, si le

théâtre n'eût été adossé, pour les deux tiers au moins, à u colline, très probablement ne se fût-on pas même donné peine d'élever les murs jusqu'à la hauteur des gradins. L choses se seraient passées comme à Aubigné, où tout ét en bois à partir d'un mètre au-dessus du sol. Et en cela province ne faisait qu'imiter, non seulement l'Italie, m Rome elle-même. Suétone, Tacite nous parlent de théâtı bâtis dans ces conditions, et si nous ne produisons pas des textes, c'est que le *Bulletin* les a déjà donnés en 18 (p. 86-90).

Une autre particularité intéressante, c'est que les *vom toria* sont parallèles à la scène, au lieu de rayonner auto de l'orchestre; de la sorte, ils ne correspondent pas du to à la division extérieure de la *cavea* en *cunei*. Quoi qu'il soit, l'étonnement que l'on a manifesté à ce sujet ne no semble pas très justifié. Pareille disposition s'explique tı facilement dans un édifice où l'on a visé à l'économie, d'ailleurs, on ne réfléchit pas que pour rentrer dans la rè ordinaire, il eût fallu entamer fortement la colline, ce q précisément, eût annulé les avantages que l'on était ve chercher en cet endroit. L'architecte a trouvé bien p simple, et nous l'en félicitons, d'utiliser, autant que possib la partie rocheuse qui lui était offerte et les deux vomitoi qui, seuls, traversent en entier la *cavea*, suivent, sans presq l'effleurer, le pied du coteau. A notre avis, il n'y a rien qui n'ait, pour ainsi dire, sa raison d'être dans la configu tion du sol et cette infraction voulue à toutes les règ que nous avons coutume de voir pratiquer faisait partie programme que l'on s'était imposé dès le premier instant ne s'agissait pas de faire un théâtre luxueux, un théâ qui pût servir de modèle à l'occasion, mais bien quelq chose de peu coûteux, tout en étant suffisamment commo

Plus encore que le théâtre, le temple mérite d'attirer l' tention. Sa forme, pour n'être pas unique, comme on trop répété, n'en est pas moins singulière. Mais avant d'ab der ce sujet, nous croyons utile de faire remarquer que da

toutes les descriptions données jusqu'ici, on a confondu deux choses parfaitement différentes, ce qui n'a pas peu contribué à jeter le trouble dans les esprits. Un temple de 76 mètres de façade! en effet, il y avait de quoi s'extasier longuement; c'était la première fois que l'on découvrait quelque chose d'aussi colossal, non seulement dans les Gaules, mais dans le monde entier. Le grand temple de Sélinonte ne mesure que 50 mètres et celui de Jupiter Olympien, à Athènes, que 54. Ces édifices célèbres seraient donc de beaucoup dépassés par les ruines découvertes à Sanxay, ce qui, au premier abord, paraît bien invraisemblable. Mais tout s'explique quand on voit que l'on a pris pour le monument lui-même ce qui n'en était que l'accessoire. La triple colonnade dont on a parlé, et qui se développait sur une aussi grande longueur, constituait simplement le côté principal d'une galerie quadrangulaire destinée à isoler le temple des autres constructions. Il y avait là, comme en beaucoup d'autres endroits, une sorte de cloître autour d'une vaste cour, ce qui permettait aux fidèles d'abriter leurs *ex-voto*. La même chose existait à Nîmes, autour de la Maison-Carrée, et les numismatistes ont certainement présents à la mémoire la médaille de l'empereur Alexandre Sévère (225-235), sur le revers de laquelle est figuré le temple de Jupiter Vengeur, avec son enceinte ou péribole.

Faut-il citer encore le portique d'Octavie, à Rome, qui enveloppait l'espace réservé autour de deux petits temples, très rapprochés l'un de l'autre, et consacrés, celui de droite, à Jupiter, et celui de gauche, à Junon? Si l'on veut des textes, que l'on ouvre Pausanias à l'endroit où il parle du temple de Jupiter Olympien. Il constate que le péribole n'a pas moins de quatre stades de tour (*Ath.* c. XVIII); tandis que le temple proprement dit avait la largeur indiquée plus haut, c'est-à-dire 54 mètres, son portique en comptait 150, soit le triple environ. Les augures avaient toujours soin de déterminer autour des temples une enceinte sacrée; c'est là que s'entassaient les *ex-voto*, les stèles, les statues. Sous les por-

tiques on pouvait en outre se réfugier, s'il faisait mauvais temps, et assister de là aux sacrifices, qui n'avaient jamais pour théâtre l'intérieur du temple, mais bien la petite esplanade en avant de la façade. Les prêtres seuls pénétraient dans le sanctuaire où se dressait la statue du dieu, au milieu des offrandes les plus considérables, celles qui constituaient le trésor sacré.

Loin donc de présenter des dimensions considérables, le temple de Sanxay était très petit en réalité; à peine occupait-il la septième partie de l'espace que l'on s'est plu généreusement à lui accorder. Il s'élevait au centre d'une vaste cour et n'était rattaché aux portiques environnants que du côté de l'entrée, par une étroite terrasse, où rien n'empêche de voir le lieu des sacrifices. En plan on dirait une croix grecque dont les branches reliées vers le milieu de leur longueur par un mur en diagonale, forment, pour ainsi dire, galerie octogonale autour de la *cella*. C'est à peu de chose près ce qui se voit à Chassenon (Charente), ainsi qu'on en pourra juger par le plan ci-contre que nous empruntons à l'ouvrage de l'abbé Michon (*Statistique monumentale de la Charente*, 1850, in-4°). Car il n'y a pas à tenir grand compte de certains détails sur l'exactitude desquels on peut, jusqu'à nouvel ordre, élever quelques doutes. Tant que les ruines en question n'auront pas été examinées à nouveau, on ne saura pas exactement comment était conçue l'enveloppe extérieure du temple. Pour notre part, nous avons peine à comprendre que chaque projection rectangulaire corresponde à un escalier. Un édifice aussi petit ne réclamait certainement pas quatre entrées, outre que pareille disposition est tout à fait anormale. Il est vrai que dans ce cas le mur plein de Sanxay aurait été remplacé à Chassenon par une colonnade; mais les restes découverts par l'abbé Michon sont-ils suffisants pour établir cette différence? Du reste, peu importe; la seule chose intéressante, c'est que déjà on a rencontré ailleurs, dans un monument, l'octogone uni à la croix grecque.

Quant au dieu qui était adoré à Sanxay, il nous semble

bien difficile d'arriver à connaître son nom. M. Delaunay a parlé d'Apollon en s'appuyant sur une inscription mutilée qui porte les trois lettres POL. Il veut que ce fragment ait figuré à la façade du temple. Nous comprendrions encore cette opinion si la pierre en question eût été trouvée par le P. de La Croix sur l'emplacement du temple; mais il n'en est pas ainsi. Depuis longues années, elle sert de montant à la porte d'entrée d'un jardin, près de la ferme de la Boissière, assez loin du théâtre des fouilles. Nous sommes donc dans l'incertitude sur l'endroit où cette pierre a pu être découverte. M. Delaunay, il nous semble, eût bien dû avertir de ce fait ses lecteurs, qui sont autorisés, d'après son mémoire, à croire tout le contraire.

En second lieu, les trois lettres POL. correspondent-elles bien à un nom de divinité? Rien ne le prouve et plus probablement nous avons affaire à un fragment d'*ex-voto* où figurait sans doute, en qualité de dédicant, quelque personnalité fort inconnue. L'onomastique romaine est riche en noms dans lesquels entrent les lettres qui nous occupent. Citons au hasard : « Apollonius, Apollinaris, Apollodorus, Apolaustus, ou bien encore Pollius, Polianus, Pollitianus, etc. Donc, dans la conjoncture présente, il n'y a rien à tirer d'un fragment de cette sorte pour la détermination d'une chose qu'il serait si important de savoir.

En résumé, sans tomber dans les exagérations qui ont fait comparer les fouilles de Sanxay à celles de Pompéi, on peut dire que le P. de La Croix a mis la main sur un ensemble de monuments qui présentent le plus haut intérêt. Nous pouvons mieux nous figurer maintenant ces fameuses assemblées gauloises qui ne nous étaient connues que par le récit des historiens. Au jour indiqué, nos pères se réunissaient en un endroit consacré sans doute par quelque grand souvenir. Là se trouvait une vaste place où l'on traitait en plein air, *sub Jove*, les affaires les plus importantes de la tribu. Puis chacun, suivant ses goûts, courait au bain, au temple ou au théâtre. Entre temps on buvait, on

mangeait, on chantait ; les cabarets étaient pleins et les petits marchands faisaient fortune. Tout cela durait jusqu'au soir, car, vu l'impossibilité de trouver place dans des logements trop exigus, force était, pour le plus grand nombre, de se disperser promptement.

LÉON PALUSTRE.

Découverte d'une ville romaine en Portugal. — La communication suivante a été faite par M. da Silva, architecte du roi de Portugal, au Congrès d'Avignon :

« J'ai l'honneur d'informer la Société française d'Archéologie et le Congrès d'Avignon que j'ai fait la découverte d'une ville romaine, près de Thomar. Cette ville avait été bâtie en 110 après Jésus-Christ ; on l'appelait *Nabantia* Les anciens auteurs portugais vantaient beaucoup son importance, et, au temps des Goths, elle était très prospère ; mais elle fut détruite de fond en comble par les Maures.

« Sa reconstruction, qui date de 1159, sur un nouvel emplacement, a été l'origine de la ville de Thomar. Les ruines de l'ancienne ville furent abandonnées et disparurent par le fait des inondations, si bien que l'on avait perdu le souvenir de leur emplacement. On se rappelait seulement que cette ville avait été fondée par les Romains sur la rive gauche de la Nabana, mais on ignorait sur quel point. Nulles recherches n'avaient été faites pour le découvrir.....

« Heureusement j'ai eu la bonne fortune de faire cette découverte. La ville ancienne est placée à deux kilomètres de Thomar, dans la province de l'Estramadure, et à un kilomètre de la rive gauche de la Nabana. Elle est enfouie à près de 2 mètres de profondeur, et j'ai déjà mis à découvert une superficie de 1612 mètres carrés. J'ai retrouvé le forum entouré de trois portiques avec seize colonnes, qui devaient avoir 2m34 de hauteur, la basilique qui lui fait face, ornée d'une très belle mosaïque semi-circulaire, d'un diamètre de 5m10, plus les vestiges de seize maisons, conservant encore des fragments de mosaïques de diverses couleurs. J'ai mis

au jour l'égout de la ville, des colonnes de marbre blanc avec chapiteaux et bases, des moulins à bras, des médailles impériales, des mors en fer, de grandes tuiles, des briques, du verre, des fibules en bronze, etc. etc. »

Par une lettre postérieure à la précédente, M. da Silva annonce que ses fouilles continuent avec succès et que 3,000 mètres carrés sont découverts. Ces derniers travaux ont amené la reconnaissance d'un balnéaire muni de piscines et décoré de mosaïques.

M. da Silva espère que, sur sa proposition, le gouvernement du Portugal fera construire, sur l'emplacement des fouilles, un local destiné à abriter un musée formé des objets qui en proviennent.

A la suite de cette communication, M. Palustre rappelle les nombreux services que M. le chevalier da Silva a rendus depuis longtemps aux études archéologiques en Portugal. Il félicite le dévoué et savant explorateur de la gloire qu'il vient d'obtenir par la découverte de cette Pompéi lusitanienne. Le Congrès s'associe à ces félicitations et partage avec M. le président l'espoir que les travaux de M. da Silva seront couronnés de nouveaux succès.

Le Palais des Papes. — Le vœu suivant, émis dans la séance de clôture du Congrès d'Avignon, a été soumis à qui de droit par M. le directeur de la Société française d'Archéologie. Nous espérons que le palais des Papes qui offre un si grand intérêt pour l'histoire de l'art au XIVe siècle, sera enfin rendu à une destination plus convenable, a prèsavoir été entièrement, bien que sobrement restauré :

« Le Congrès archéologique de France, réuni à Avignon :

« Considérant que le palais des Papes est un monument unique par sa situation, par les souvenirs historiques qu'il rappelle, aussi bien que par son architecture ;

« Considérant que cet édifice, converti en caserne depuis 1791, a subi, par suite des nécessités du service militaire, des

transformations qui en ont gravement altéré diverses parties et même complètement détruit quelques-unes;

« Considérant qu'il y a vingt ans, un projet de restauration provoqué par l'administration municipale de cette époque avait été étudié par l'illustre Viollet-le-Duc, que ce projet, adopté par le gouvernement, avait même reçu un commencement d'exécution;

« Emet le vœu que les pouvoirs publics, reconnaissant l'intérêt qu'a pour notre histoire nationale la conservation du palais des Papes, fassent construire une caserne où serait placé le régiment qui y tient actuellement garnison, et mettent à exécution la restauration projetée.

« La ville d'Avignon aurait ainsi des locaux convenables, où elle pourrait installer sa bibliothèque, ses musées, ses archives, ses écoles artistiques. Elle donnerait, et pour toujours, une destination digne de lui à ce monument, qui, tout en rappelant les pages les plus brillantes de son histoire, lui fait une place à part parmi les villes de France. »

Découvertes d'antiquités préhistoriques. — On nous écrit de Condé-sur-Noireau (Calvados) :

« Permettez-moi de vous donner quelques détails sur une importante découverte archéologique faite dernièrement aux environs de Condé, au lieu dit le *Mesnil.*

« En creusant une rigole au pied d'une meule de blé dressée dans sa cour, un cultivateur mit à jour la pointe d'une épée de bronze qu'il découvrit bientôt tout entière. Continuant ses recherches, il rencontra successivement quatre autres épées complètes, une petite épée à lame courte, un poignard, une pointe de lance, une hache de forme amincie et très longue, deux bracelets, un collier, un fragment de moule à hache, divers fragments de bracelets et d'épées, une fibule ou petite épingle, une pièce brisée ayant pu servir au couronnement du cimier d'un casque, etc.

« Les épées en question ont une longueur variant

entre 0^m48 et 0^m52, et sont parfaitement conservées; les poignées, également en bronze, sont de forme sinueuse; deux d'entre elles portent quatre trous dans lesquels sont passés des rivets. Près de l'une des pointes se trouvait une bouterolle, sorte de petit bout de fourreau également en bronze.

« Cette découverte me paraît d'une certaine importance et de nature à intéresser vos lecteurs du *Bulletin monumental.*

« La plus grande partie de ces objets m'appartient; le reste est actuellement au musée (en création) de Condé et entre les mains de deux amateurs qui habitent notre ville.

« Permettez-moi d'ajouter, Monsieur, qu'à la suite de recherches réitérées, j'ai fini par mettre la main sur deux importantes stations de l'âge de la pierre taillée et de l'âge de la pierre polie situées dans nos environs, la première à Saint-Pierre-du-Regard, la deuxième à Sainte-Honorine-la Chardonne, et que j'ai pu de la sorte composer une collection assez bien fournie et qui, comme objets, commence à devenir intéressante.

« Dans la station de la pierre polie, j'ai découvert entre autres une hachette en quartz blanc d'un travail admirable. C'est un objet fort rare, comme vous le savez, et qui fait l'admiration de M. l'abbé Hamard.

« Elle a été trouvée en compagnie de quatre autres en grès à 0^m40 de profondeur, sur lit de sable rouge touchant des bancs de granit, et sur le sommet d'un plateau ; il n'y a jamais eu là l'ombre d'une alluvion, et la couche d'humus qui les recouvrait s'est formée lentement et peu à peu par la pourriture et la décomposition des plantes, ce qui assigne à ces haches un âge excessivement ancien.

RAOUL BAZIN.

Les fouilles de Saint-Maximin (Var). — Voici un premier aperçu des fouilles opérées dans la crypte de Saint-Maximin; nous tiendrons, autant que la chose nous sera possible, les lecteurs du *Bulletin* au courant de cette intéressante question.

M. Edmond Le Blant écrivait à la date du 31 mars dernier : « J'ai dû me rendre à Saint-Maximin pour assister aux travaux relatifs à l'extraction des sarcophages chrétiens et au sondage de la crypte historique où ils se trouvent. La première de ces explorations, habilement dirigée par M. Révoil, a fait transporter dans l'église, où elles ont été photographiées, trois de ces tombes, dont la dernière, à droite, recouvrait une caisse en bois remplie d'ossements et vieille probablement d'une centaine d'années ; la quatrième que ses dimensions n'ont pu permettre d'extraire, va être photographiée sur place à la lumière du magnésium. Cette dernière tombe, dont les faces latérales, protégées contre les mutilations par la juxtaposition de la tombe voisine semblent sortir des mains de l'ouvrier, nous montre, derrière saint Pierre ressuscitant Tabithe, la figure d'un grand buffet d'orgue. Le dégagement de la crypte a déjà permis d'en voir les parois incrustées de mosaïques grossières formées de marbres antiques dont les revers offrent souvent des moulures ; des débris d'une corniche de marbre blanc, également antique, ont été appliqués à la naissance de la voûte et occupent le tour de la crypte. Quatre dalles gravées qu'on n'avait encore aperçues qu'imparfaitement derrière les sarcophages qui les touchaient, sont de même fixées aux parois; elles représentent une orante debout entre des draperies, puis la vierge enfant, servante du temple : MINESTER DE TEMPVLO GEROSALE, Daniel entre les lions et le sacrifice d'Abraham. Comme les sarcophages mêmes, ces fragments sont antiques ; mais l'aménagement de la crypte, dont l'entrée en arceaux date à peu près de 1540, est de beaucoup plus moderne. Il importerait d'en retrouver le périmètre primitif et d'en examiner les murs, où doivent se lire, selon toute apparence, des signatures de pèlerins. J'ajoute que les remplissages sur lesquels reposent les mosaïques et les pierres à gravures sont formés de morceaux antiques, de tuiles romaines, et qu'une fouille opérée dans le sol a déjà fait trouver des tombes formées de tuiles assemblées, de cou-

vercles de sarcophages de pierre à doubles versants et à oreilles saillantes, semblables au type des tombes romaines des Aliscamps d'Arles. Ces constatations établissent donc, d'accord avec la tradition, l'ancienneté des lieux où vont, après les fêtes de Pâques, s'opérer les sondages et les recherches.

(*Bulletin du comité des travaux historiques.*)

Le vandalisme officiel. — Le journal *le Poitou*, dans son numéro du 21 décembre dernier, a publié l'article suivant sur lequel nous appelons toute l'attention de nos lecteurs. Complicité ou négligence de M. Lisch, peu importe, un des plus intéressants spécimens de l'art roman dans notre pays n'en vient pas moins de disparaître. Et il en sera toujours ainsi tant que le gouvernement choisira les inspecteurs des monuments historiques uniquement parmi les architectes. La chose a été dite récemment, en fort bons termes, à la Chambre des députés. Il est difficile à l'un de ces fonctionnaires de blâmer un collègue ; l'honneur de la corporation, d'ailleurs, n'est-il pas engagé à avoir toujours raison. En attendant, pour peu que cela continue, il ne restera bientôt plus en France un monument que l'on puisse étudier avec quelque sécurité. Mais nous reviendrons plus tard sur ce sujet et mieux vaut, pour le moment, laisser la parole au correspondant du *Poitou* :

« La Société de statistique des Deux-Sèvres a devancé la Société des antiquaires de Poitiers, dans la critique des singuliers procédés de restauration de l'église de Saint-Généroux, monument qui, à travers les siècles, est resté comme un précieux souvenir de l'époque carlovingienne. On lit, en effet, à la page 66 du second bulletin de cette société publié cette année, une note ainsi conçue de M. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres :

« L'église de Saint-Généroux vient d'être restaurée. Cette
« restauration, comme un grand nombre de celles qui sont
« confiées aux architectes de la commission des monuments

« historiques, a été presque une reconstruction totale. J'ai
« passé trop peu de temps à Saint-Généroux (décembre 1881)
« pour pouvoir bien me rendre compte de toute la transfor-
« mation qui a été opérée. J'étais d'ailleurs trop écœuré par
« le spectacle que j'avais sous les yeux, pour analyser les
« choses de sang froid ! Je voyais les ouvriers marteler les
« pierres tombales, pour les utiliser dans le dallage nouveau.
« Dans les murs refaits, on n'avait conservé que quelques
« rares matériaux de la construction primitive. On parlait
« de jeter à bas, quoiqu'ils fussent en excellent état, pour
« les reconstruire ensuite à beaux écus sonnants, ces pré-
« cieux piliers carrés que des siècles avaient respectés. »

« Les piliers en question sont, bien entendu, ceux soutenant le mur percé de petites arcades, qui détermine le transept, et non ceux élevés postérieurement au XII[e] ou au XV[e] siècle pour supporter la toiture.

« Je reparlerai sans doute, continue M. Berthelé dans sa
« note, quelque jour à la Société, après une nouvelle visite,
« de cette restauration navrante. J'ai voulu noter seulement
« au passage, le serrement de cœur profond que j'ai éprouvé
« en cette circonstance.

« Quelques mois auparavant, à Germiny-les-Prés, je m'étais
« trouvé en présence d'une reconstruction semblable.

« Heureusement, l'église de Cravant est la propriété de la
« Société française d'archéologie. »

« Je suis heureux de me trouver en parfaite conformité d'idées avec des gens d'une si haute compétence pour regretter du fond du cœur cette malheureuse restauration. Les parties antiques laissées intactes de l'église de Saint-Généroux mesurent tout au plus quelques mètres carrés. Toutes les décorations caractéristiques en appareil réticulé et à feuilles de fougères, qui excitaient la légitime admiration des connaisseurs, ont été renouvelées. On a refait la partie supérieure du chevet, tout le mur du nord, la toiture et le dallage ; de sorte qu'il ne reste presque plus rien de la construction primitive. Une première restauration, en effet,

mais moins importante, avait déjà été faite, il y a une trentaine d'années. Elle n'avait pas eu lieu, non plus, notamment dans le mur du midi, avec tout le soin et toutes les précautions désirables.

« En 1881, le mur du nord, à l'exception de la partie supérieure, avait été jugé tout à fait solide par M. Lisch, inspecteur des monuments historiques, qui avait positivement défendu de le refaire. Ce mur était parfaitement d'aplomb et un sondage avait fourni un mortier en excellent état. La restauration ne devait donc porter que sur la partie supérieure qu'avait endommagée l'égout du toit et qui était étayée depuis longtemps. Mais, au cours des travaux, pendant que l'architecte était bien loin, le mur fut jugé mauvais et reconstruit entièrement par l'entrepreneur.

« N'est-il pas vraiment déplorable que la plus vieille église des Deux-Sèvres, précieux joyau, qui avait bravé de longs siècles pour demeurer au milieu de nous comme un témoin vivant de la foi de nos ancêtres et aussi de la science architecturale d'un autre âge, ait été traitée avec si peu de respect et dénaturée de la sorte par défaut de soin ou de précaution ? »

L'église Saint-Martin de Marseille. — Encore un monument qui va disparaître ! L'église Saint-Martin de Marseille est, dit-on, condamnée par l'édilité, qui veut faire passer sur son emplacement un large boulevard. Et remarquez bien qu'il ne s'agit pas d'un édifice en mauvais état et depuis longtemps abandonné. Tout au contraire, Saint-Martin ne présente aucune partie qui ait besoin sérieusement de réparations, et depuis le Concordat le culte n'a cessé d'y être célébré. A cette heure, c'est non seulement l'une des paroisses les plus fréquentées de la grande ville, mais le nouvel évêque, en attendant que sa cathédrale soit achevée, n'a pas cru pouvoir mieux faire que de transporter dans son enceinte les cérémonies autrefois célébrées à la Major.

Cet acte de vandalisme est d'autant plus regrettable que

Marseille, on le sait, est peu riche en monuments religieux de quelque importance. Saint-Martin est, après Saint-Victor, la seule église qui mérite véritablement une visite. Sa construction remonte aux dernières années du xv° siècle et nous avons là un type charmant du style gothique à son déclin dans le midi de la France. Il est vrai qu'on nous promet une nouvelle église qui sera élevée dans le périmètre de la paroisse. Mais outre qu'il résultera de ce chef une dépense fort inutile, croit-on atténuer par là le mauvais effet de l'acte que l'on veut commettre. Les églises font essentiellement partie de l'histoire religieuse d'un pays et les détruire sans nécessité absolue constitue un véritable attentat contre lequel on ne saurait trop protester.

Or à qui fera-t-on croire que la rue projetée ne puisse incliner légèrement à droite ou à gauche, de manière à laisser en place l'église Saint-Martin? Ne pourrait-on pas également, sans altérer, pour ainsi dire, les plans de l'administration, dégager le monument des constructions qui le déparent et le laisser au milieu de deux voies latérales, comme on l'a fait jadis à Poitiers pour le temple Saint-Jean? A coup sûr il y aurait grande économie à agir ainsi et ce point de vue joint à beaucoup d'autres devrait militer en faveur de la conservation de l'église Saint-Martin.

Quoi qu'il arrive, du reste, le moment est bien choisi pour étudier un monument religieux qui présente pour tout le midi de la France un intérêt incontestable. Aussi devons-nous des remerciements à M. le docteur Barthélemy qui, dans le dernier numéro de la *Revue de Marseille et de Provence*, a publié les renseignements suivants :

« Les auteurs, dit-il, qui ont dit, d'après Ruffi, que le presbytère de Saint-Martin fut bâti en 1475 avec les 200 florins légués à cette église par Jacques de Passis sont tombés dans une grave erreur, s'ils ont appliqué à ce mot de presbytère la valeur qu'il a aujourd'hui. Jusqu'au siècle dernier la demeure des vicaires était attenante à l'église et s'appelait *claustrum*, maison claustrale, *clastre*, et non presbytère; ce

dernier mot a toujours été synonyme de chœur dans les anciennes chartes.

« L'acte de convention passé le 11 mars 1475, entre Jean Bourguignon, chanoine de la Major, prieur prébendé de Saint-Martin, Jean Bonnefoy, vicaire perpétuel de cette paroisse, Julien Ricau, marguillier, agissant au nom de ses collègues, avec Pierre Escolan, maître maçon de Marseille, porte que l'on fera *quoddam presbyterium sive capitergium magni altaris*. Ce chœur ou sanctuaire, d'après la convention, devra être commencé de suite et sera proportionné en longueur, largeur et hauteur au restant de l'église; il devra être orné de trois fenêtres, de piliers et de moulures semblables à ceux du chœur de l'église Saint-Louis, bâtie hors de la ville. Le maître maçon s'oblige à ouvrir dans le chœur une porte pour aller à la sacristie, et à faire dans l'église un tabernacle, *custodiam pro corpore Christi*, avec deux colonnes, *pillariis*, pareil à celui de Notre-Dame-des-Accoules. Il recevra pour main-d'œuvre 5 florins 1/2 par canne carrée, et toutes les fournitures seront à la charge des prieur, vicaire et marguilliers (1). (Extens. de Michel Georges Dolières, f° 203, v°. — M° de Laget.)

« Jacques de Passis déclare dans son testament de 1472, après avoir recommandé ses deux filles au roi et à Jeanne de Laval, sa femme, et avoir donné la liberté à son esclave Matthieu, qu'il veut être inhumé dans l'église Saint-Martin, à

(1) Jacques de Passis, Florentin de naissance, était un riche négociant de Marseille, qui fut conseiller, maître d'hôtel du roi René et son clavaire en 1430 et 1450. — Viguier royal de Marseille en 1459, 1462, 1464 et 1466; il était maître rational en 1462. Le 25 août 1461, il prêta serment aux consuls d'Aubagne en qualité de viguier de cette ville; en 1465, il était capitaine et gouverneur d'Aubagne pour le roi René, pendant que Michel Laugier en était le viguier.

Jacques de Passis épousa en premières noces Alix de Baux, fille de François de Baux, seigneur de Mariguane, de laquelle il n'eut point d'enfant. Sa dernière femme, Marguerite Novelli, lui donna deux filles du nom de Marguerite et Constance; la première épousa Melchion de Remezan, et la deuxième prit en mariage Reynald d'Altovity, Florentin comme son beau-père.

laquelle il lègue 200 florins du roi d'une valeur de 31 sous chacun pour 300 messes, et 200 florins pour la bâtisse de la paroisse. (Extens. de Barthélemy Darnety. — Me de Laget.)

« Barthélemy Raynaud, autre bienfaiteur d'une condition plus modeste, mais plus généreux, légua la plus grande partie de sa fortune, pour d'importantes réparations à faire à l'église. Le 9 janvier 1517, Monet Feraporte, vicaire perpétuel, Pierre de Bezuciis, pharmacien, Pierre de Conte, notaire, Jean Gras et Honoré Barrile, marguilliers, en qualité d'héritiers universels de Barthélemy Raynaud, *laboratoris Massiliæ*, donnent à prix fait à MM. Pierre Fabre et à Jean Fogayron, maçons de Marseille, la démolition et la reconstruction de deux chapelles, dont l'une est près de la sacristie, et l'autre touche celle de Sainte-Catherine, ainsi que la chapelle de Saint-Pierre, pour le prix de 190 florins. Les maçons s'obligent à faire en pierre de taille *las fenestras, admodum aliarum capellarum novarum*, ainsi que *los crosilhons, crota, bardat et cubert ambe sas gargolas e totas altras causas necessarias.* Ils seront payés *rata per rata, e segon que besonharan,* et les fabriciens seront tenus de pourvoir les maçons de chaux, sable, mortier et pierres; ces derniers s'engagent à terminer tout le travail convenu avant la fête de saint Michel. (Prot. de B. Capelle, fo 293, vo. — Me Decormis.)

« Le 12 janvier 1522, Pierre Savournin, vicaire perpétuel de Saint-Martin, Pierre de Conte et Jean Gras, se disant exécuteurs testamentaires de Barthélemy Raynaud, en leur qualité de fabriciens de la paroisse, donnent à prix fait la construction de la sacristie, suivant l'acte déjà passé entre le vicaire et les maîtres maçons Arnaud Alenc, Jacques Decroix et Pierre Sicard. Malheureusement l'acte n'est pas inséré dans ce prix fait, ce qui me prive de donner des détails que l'on aurait lus avec plaisir. Je sais seulement que la bâtisse de la sacristie coûta 100 florins d'or qui furent payés en escus d'or sol. — Honoré Fauchier, prêtre-curé de cette église, fut un des témoins de l'acte passé par le vicaire Sa-

vournin. (Prot. de B. Capelle, f° 494. — M° Decormis.) La construction de la sacristie était finie le 16 mars 1523; car en ce jour les maîtres maçons donnent quittance entière de la somme convenue de 100 florins. »

Nouveaux renseignements sur Pierre Obrerii, architecte du palais des Papes.— On nous écrit de Servières (Corrèze):

« Je serais tout aussi heureux que M. Duhamel (n° 6 du *Bull.*, p. 568-71) de l'origine limousine de Pierre *Obrerii*, l'un des architectes du palais des Papes. Je vous avoue même que j'ai cru d'abord à cette origine. Les Oubrérie ou Obrérie n'ont pas manqué en Bas-Limousin, pays de naissance des papes Clément VI, Innocent VI et Grégoire XI. Nous avons eu de même les Beaufort (*de Belloforti*), famille de gentilshommes de la Roche-Canillac, dont le fief est devenu la propriété de M. le comte de Combarel du Gibanel. Précisément même l'église de ce lieu, bâtie au XIV° siècle, porte à ses voûtes les armes répétées du cardinal Guillaume d'Aigrefeuille (Ier du nom, 1350-1369), qui joua un rôle considérable sous deux de nos trois papes. Mais l'origine ou la naissance bisontine d'Agnès de Beaufort me donne à réfléchir.

« Quant à être cousine de Clément VI et de Grégoire XI, non, la veuve de Pierre Obrérie ne l'était pas. Clément VI, comme j'ai eu occasion de l'expliquer dans la *Revue de l'art chrétien*, à propos de l'*Armorial des Papes* de Mgr de Montault (année 1876, tome XXII, p. 225-27), était né simplement Pierre Roger, ou de Roger, fils du châtelain de Maumont, peu distant de la Roche. Par égard pour lui, quand il fut élevé sur la chaire de Pierre, le duc de Normandie fit don à son frère, chef de la famille et père de Grégoire XI, de la seigneurie, bientôt érigée en comté, de Beaufort en Anjou. De là le nom de Pierre Roger de *Beaufort* (et non plus de Maumont), qu'on doit réserver pour le seul

Grégoire XI. Vous comprenez sans peine que la veuve bisontine, ou franc-comtoise, de Pierre *Obrerii* ne tirait pas son nom d'une pareille source.

« La communication de M. Callier, au sujet des tapisseries de Boussac, me fait constater, à moi aussi, que la ville de Beaulieu, ma petite cité natale, a perdu les tapisseries de sa maison de ville : on les a vendues il y a quelques années. Je ne puis trop vous renseigner ni sur leur valeur ni sur leur prix de vente, mais je ne vois pas sans quelque juste tristesse tout qui recommande nos petites localités prendre le chemin des grands centres ou celui des collections privées.

« Veuillez agréer, etc.

« L'abbé J.-B. POULBRIÈRE,

« *Inspecteur de la Corrèze.* »

BIBLIOGRAPHIE

La Mosaïque, par Gerspach, 1 vol. de 272 pages et 68 gravures. Paris, A. Quantin.

Le livre que vient de publier M. Gerspach est intéressant à différents points de vue. D'abord il nous initie aux secrets d'une fabrication qui, de ce côté des Alpes, est familière à bien peu de gens, et c'est avec plaisir que nous l'entendons parler de la manière dont le mosaïste prépare le mur destiné à recevoir sa composition. Tout est important dans ces préliminaires et c'est pour n'avoir pas assez tenu compte des précautions à prendre que certains chefs-d'œuvre ont disparu peu après leur apparition. Si, par exemple, la première couche de ciment est insuffisamment mouillée au moment où on applique la seconde, l'adhérence est incomplète, des boursouflures se forment et bientôt des morceaux considérables se détachent de la paroi.

A ce propos, M. Gerspach entre dans de curieuses explications au sujet de Muziano da Brescia, cet ami de Michel-

Ange, que Vasari prétend avoir inventé la manière de travailler les mosaïques à l'huile. « Interprétée par des ignorants de la technique, dit-il, cette assertion a donné lieu à d'étranges méprises; elle a fait croire que Muziano avait cherché à imiter la peinture au moyen de la mosaïque à l'huile, alors qu'il avait simplement remplacé pour l'intérieur des édifices le ciment à la chaux par un mastic à l'huile. Muziano commença ainsi les mosaïques de la chapelle Grégorienne, qui sont les plus anciennes de la basilique de Saint-Pierre, dont toutes les mosaïques, sauf celle qui représente le Père éternel au haut de la coupole, sont retenues par un mastic semblable. »

Suit immédiatement la formule qu'il est inutile de reproduire ici. De même nous exempterons-nous de donner celle des *smaltes* ou émaux, autrement dit des petits cubes destinés, à proprement parler, à former la mosaïque. Car les pierres naturelles sont bien rarement employées en dehors des pavements et l'on a recours à une pâte de verre colorée dans la masse au moyen de différents oxydes.

Avant de quitter la partie technique, il est peut-être bon de dire comment se fabriquent les cubes pour fonds d'or ou d'argent. La chose n'est pas aussi simple que précédemment. L'or, en effet, au lieu d'être mêlé à la matière, se trouve placé en feuille très mince au-dessus d'elle et recouvert d'une pellicule de verre blanc. Le résultat s'obtient de la façon suivante. On prend un disque de verre incolore et très mince, légèrement bombé; dans le creux, on applique une feuille d'or et on fait chauffer; on coule ensuite sur l'or la matière des smaltes en fusion, on aplatit, on met au four, et après la recuite on laisse refroidir insensiblement. Le procédé exige un tour de main qui est la spécialité des verriers de Murano.

Nous ne ferons pas, à la suite de M. Gerspach, l'histoire de la mosaïque. Rien que sur les origines attribuées à cet art il y aurait beaucoup à dire. A-t-il pris naissance dans la Grèce propre, ou bien dans l'Asie-Mineure? Pour notre part, nous pencherions vers cette dernière contrée. C'est dans la

patrie des Eumène, à Pergame, que doit avoir été inv un genre de décoration qui a principalement la rich pour but. Pline, sans le dire expressément, le laisse quel peu deviner quand il parle des chefs-d'œuvre d'un cer Sosus, que M. Gerspach fait bien malencontreusement v en Italie. Cet habile artiste ne semble pas, au contraire, a jamais quitté les bords du Caïque; du moins les autorités l'on invoque pour le faire voyager sont-elles entièren muettes à cet égard.

Les Romains, qui recherchaient avant tout la magnific et ne brillaient pas plus par le goût que par la logi devaient faire le meilleur accueil à la mosaïque. Il leur se de fouler aux pieds des pavements aux riches couleurs l'on voyait représentées des scènes historiques ou myth giques. Et à défaut de personnages, ils se rejetaient sur animaux, sur des paysages, sans se douter que des co naisons géométriques et des ornements de fantaisie eus été bien plus à leur place en toute occasion.

Les mosaïques, naturellement, ne sont pas rares en Fra où les Romains ont séjourné si longtemps. Presque cha année on en découvre de nouvelles et il serait trop long donner ici une énumération. M. Gerspach, du reste, a p probablement comme nous, car il ne dit pas un mot admirables spécimens conservés à Lyon, Vienne, Au Reims et Lillebonne. Il est vrai qu'en revanche il attire la première fois l'attention sur les mosaïques de Bielle Sordes et de Taron, dont il a trouvé des dessins dans les tons du ministère. Même, si nous ne nous trompons, le d écrivain a poussé le goût pour la besogne toute faite jus adopter sans contrôle certaines assertions de M. Laff qui peuvent tout au moins fournir matière à discussion. ainsi, par exemple, qu'il place au xie siècle le riche ment en mosaïque découvert, en 1869, dans le chœu l'église de Sordes. Or il paraît bien invraisemblable dans la région des Pyrénées on ait pu faire à cette ép une œuvre d'un sentiment décoratif aussi remarquable.

de semblable ne s'est encore rencontré ailleurs, et c'est déjà, à notre avis, un puissant motif de se tenir sur la réserve.



I. Pavement antique.
(Cimetière de Taron (Basses-Pyrénées), dessin de M. Laffollye.)

Mais voici bien qui tranche définitivement la question. Nous ne sommes pas en présence d'une composition faite uniquement pour la place qu'elle occupe; il n'y a pas là d'idée générale dont on a poursuivi la réalisation. Nous ne sau-

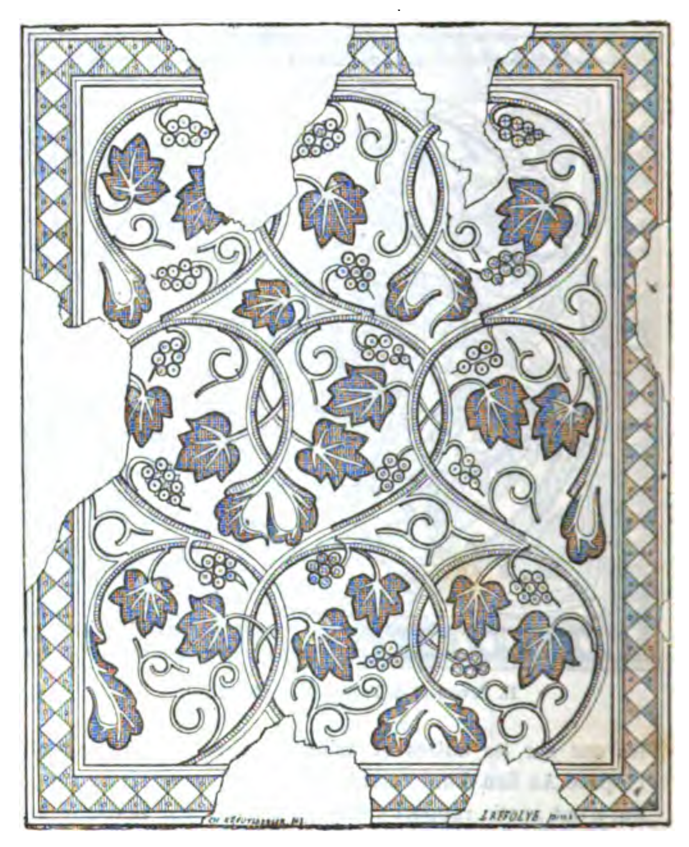
rions mieux comparer le spectacle que présente le chœur de l'église de Sordes qu'à celui de certains salons où des tapis de différentes provenances sont jetés au hasard, empiétant



11. Pavement de l'église de Sordes (Landes).

les uns sur les autres et achevant ainsi de couvrir tout l'espace. Au lieu d'une mosaïque, nous en avons six ou sept, qui n'ont aucun rapport entre elles, et même, il faut le dire, se trouvent assez bizarrement juxtaposées. Sous ce rapport, les dessins de M. Laffollye donnent une idée assez fausse des originaux. Ils ne tiennent aucun compte des mutilations subies et rétablissent, entre autres choses, des bordures qui n'existent plus depuis longtemps. Et cela se comprend facilement. Pour faire le travail dont nous avons parlé, des

sacrifices étaient indispensables et naturellement on les a fait porter sur ce qui avait le moins d'importance. Quant au lieu de provenance de toutes ces mosaïques il est facile à

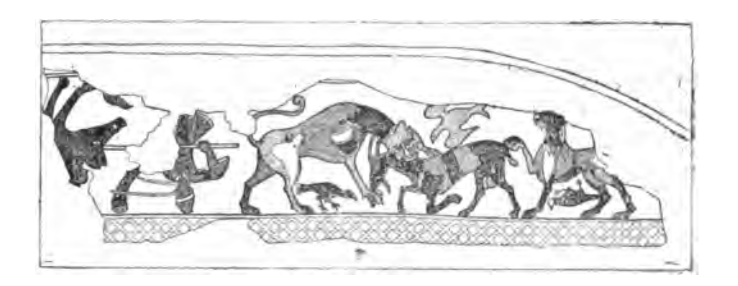


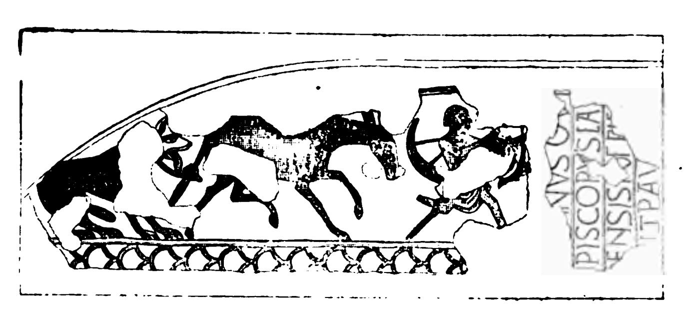
III. Pavement de l'église de Sordes.

désigner. A l'époque romaine, les bords du Gave étaient couverts de villas somptueuses et les bénédictins de Sordes n'ont pas eu à aller chercher bien loin le riche pavement de leur église. Encore de nos jours il suffit de creuser peu pro-

fondément dans la cour de l'ancien logis abbatial pour trouver de magnifiques mosaïques. Nous en avons fait nous-même l'expérience et constaté qu'il n'y avait aucune différence entre les pavements déplacés il y a sept ou huit siècles, et ceux que la pioche venait de mettre au jour.

Le fait que nous signalons, du reste, s'est-il produit en un seul endroit? Non, assurément; et pour notre part, nous sommes persuadé que la célèbre mosaïque de Lescar, sur l'origine de laquelle on a si longuement discuté, provient





IV. Mosaïques de Lescar (Basses-Pyrénées).

également de quelque monument gallo-romain. Autrement trouverions-nous figurés côte à côte deux sujets en sens différent? Puis il suffit d'examiner le dessin, de contrôler les costumes pour voir que nous ne sommes pas en face d'une œuvre de la première moitié du XIIe siècle. Car c'est à cette

date que l'inscription nous reporterait et nous ne nions pas qu'il n'y ait écrit en beaux caractères, à l'extrémité d'un panneau :

*Domi*NVS GVI*do*
*e*PISCOPVS LAS*cur*
*r*ENSIS *h*OC FIE*ri*
*fec*IT PAV*imentum*.

Or l'évêque Guy, dont la pierre tumulaire se voit à l'extérieur de la cathédrale, est mort en 1141. M. Gerspach aurait donc raison d'accepter encore sur ce point l'opinion de M. Laffolye, s'il n'était par trop visible que l'inscription en question est bien singulièrement placée pour être contemporaine du reste de la mosaïque. Entre elle et l'homme à la jambe de bois qui tient son arc bandé, il n'y a aucun espace. Des lettres sont disposées sur quatre lignes, là où devrait se trouver le gibier que le chasseur poursuit inévitablement. Tout cela nous amène à conclure que l'évêque Guy n'a point joué le rôle considérable que l'on serait tenté de lui attribuer au premier instant. Sans doute il a orné de mosaïques le chœur de sa cathédrale, *stravit chorum opere musivo*, comme dit le *Gallia christiana*; mais en la circonstance, il a opéré de la même façon que les bénédictins de Sordes, juxtaposant sans trop de réflexion des fragments antiques qui n'étaient point faits pour la place qu'ils occupent. L'inscription et la mosaïque se contrôlent l'un l'autre, et nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur le pavement historié de la cathédrale de Lescar.

Cette digression nous a entraîné bien loin, et il ne nous reste plus d'espace pour étudier les nombreux monuments que M. Gerspach fait passer sous nos yeux. Son livre nous conduit à peu près partout et, de siècle en siècle, il suit le développement de la mosaïque, non seulement en Europe, mais jusque sur les côtes méditerranéennes de l'Afrique et de l'Asie Il y a même un chapitre consacré aux essais que l'on

vient de tenter dans ces derniers temps à Marseille et à Paris. C'est assez dire que rien n'a été négligé pour donner un aperçu de la matière, et ce nouveau livre, en définitive, est aussi complet que le permettaient les conditions dans lesquelles il a été composé.

L. P.

Monographie de la ville gallo-romaine de Beauclair, par Ambroise Tardieu, in-4°, planches.

Déjà connu par des travaux appréciés sur l'histoire et les monuments de l'Auvergne, M. Ambroise Tardieu vient de se signaler, à nouveau, par un mémoire du plus grand intérêt.

Il s'agit de la monographie de la ville gallo-romaine de Beauclair, récemment découverte à 1 kilomètre de la route qui va de Voingt (Puy-de-Dôme), à Giat.

Bien que le vicus de Beauclair soit ruiné depuis longtemps, le souvenir de son existence est conservé par une tradition antique et constante, dont M. Tardieu a démontré, par ses fouilles, la parfaite exactitude.

Quelques découvertes avaient déjà eu lieu vers 1767, qui laissaient entrevoir l'existence d'une ville romaine : « Grangier, qui vivait à cette époque, raconte qu'on lui montra, comme provenant d'un terrain nommé Beauclair, un pied de statue d'airain, auquel se trouvait jointe une partie de la jambe, de 4 à 5 pouces de long, et qui paraissait être celui d'une femme ; et que le curé de l'endroit lui dit qu'on avait trouvé, à la même époque, une statue équestre et des médailles d'argent au type de la colonie de Nîmes. »

C'est sur ces indications que M. Ambroise Tardieu commença, en janvier 1882, l'exploration de l'antique sol de Beauclair (1).

(1) Dans la première partie de son mémoire, l'auteur étudie la question topographique et donne d'importantes indications historiques. Nous ne nous y arrêtons pas parce que nous avons hâte d'examiner le résultat des fouilles.

Les premiers coups de pioche ont révélé l'existence d'une nécropole où on a découvert un vase de 0m20 sur 0m16, à panse sphérique, terminé par une large ouverture à rebord peu saillant; le pied est de moyenne largeur et très bas (voir le dessin de ce vase à la planche de la page 6). Cette forme parfaitement connue et dont les similaires nombreux ont été déjà trouvés, notamment en Normandie, par feu l'abbé Cochet, n'offrirait pas grand intérêt si ce vase ne se signalait par l'élégance de son ornementation. « Sa pâte, dit M. Tardieu, est blanchâtre, il est couvert de noir, il a la forme d'une sphère et porte, en relief, des cerfs, des chiens de chasse, le dieu Mercure, avec son pétase ou petit chapeau de voyage; sur la panse de ce beau vase, au-dessus des dessins exécutés en relief, le propriétaire de ce même vase a tracé, à la pointe, une inscription que l'on croit lire ainsi: IIIII TOTATEIVGO VRVRANA. M. Robert Mowat, l'un des épigraphistes contemporains les plus savants, a cru pouvoir traduire cette inscription latine par ces mots français: « Ur« vrana donne à Cateiugus, » ce qui serait l'expression d'un envoi ou d'un don. Le précieux vase ci-dessus décrit a, de plus, deux estampilles sigillées: celle du potier MINARIO F., placée près du dieu Mercure, l'une dans un encadrement rectiligne, l'autre dans une rosace. »

Que ce vase soit un don, ce n'est pas douteux. L'estampille du potier, au lieu de s'y lire MINARIVS F(ecit), se traduit forcément (le nom étant à l'ablatif) MINARIO F(actum). Ce nom ne se trouve pas dans la liste des potiers arvernes dont M. Bouillet a publié les marques en 1870.

L'image du dieu Mercure laisse entrevoir que c'est sous ses auspices que le don a été fait, ce qui est assez naturel, étant donné son culte dans une province où on lui avait élevé un temple orné par Zénodore d'une statue célèbre. Il y a, d'ailleurs, d'autres exemples de vases dédiés à Mercure: sur l'un de ceux trouvés à Berthouville (Eure), la dédicace: MERCVRIO AVGVSTO est tracée en toutes lettres (1).

(1) De Caumont: *Abécédaire: Ère gallo-romaine*, 2e édit., p. 396.

La seconde découverte faite à Beauclair est celle des ruines d'un temple qui offre, en plan, de grandes analogies avec celui du Panthéon du Mont-Dore (1). On y aurait trouvé, d'après la tradition, une statue en bronze. Le fait n'a pas été constaté; mais on peut l'admettre à raison de la riche ornementation révélée par les fouilles qui ont mis à jour des restes notables d'une peinture à fresque, figurant des iris jaunes avec branches vertes séparées par des colonnettes roses bordées de vert et par des filets jaunes avec petits ornements de même couleur. Quelques débris du plafond montrent les restes d'une peinture rouge et verte.

N'ayant pas l'intention de passer en revue tous les vestiges de cet édifice religieux, nous ne parlerons que pour mémoire d'une statuette en terre cuite, haute d'environ 0^m30, découverte dans un champ voisin Elle représente un Romain vêtu de la bardocuculle, sorte de vêtement à capuchon et à manches (2).

Beauclair avait aussi un aqueduc souterrain, haut de 2 mètres et large de moitié. Construit en briques et à plein cintre, il a été retrouvé sur un parcours d'une centaine de mètres.

La série des monuments rendus à la lumière par M. Tardieu se clôt par les vestiges trop peu nombreux d'un amphithéâtre placé en dehors et à l'orient de la ville, sur le bord de la voie romaine.

Nous n'insisterons pas davantage sur le travail de M. Tardieu, ce serait en diminuer l'intérêt; mais nous nous permettrons de faire à l'auteur le reproche d'avoir glissé un peu rapidement sur certaines descriptions Il est vrai que ce défaut est largement compensé par la beauté des planches qui aident à l'intelligence du texte, dont l'exécution matérielle est aussi très soignée. L'auteur a fait toutes les fouilles

(1) De Caumont, *Abécédaire : Ère gallo-romaine*, 2e édit., p. 233. *Bulletin monumental*, t. IV, p. 485.

(2) Pour plus amples détails on peut lire dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Rich, l'article *Bardocucullus*.

à ses propres frais. Sans aucune subvention, il a publié la monographie qui nous révèle une ville romaine inconnue en Auvergne.

G. Callier,
Insp. de la Société française d'Archéologie.

Concours des antiquités de la France. — Le mémoire de MM. Héron de Villefosse et Thédenat, sur les *Cachets d'oculistes*, a obtenu l'une des trois grandes médailles d'or au dernier concours des antiquités de la France. Nous ne saurions mieux faire, au moment où nos deux savants collaborateurs se préparent à donner la seconde partie de leur travail, que de reproduire l'extrait suivant du discours prononcé par le rapporteur, M. Gaston Pâris, dans la séance solennelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres:

« Le sujet de l'ouvrage auquel nous décernons la seconde médaille est d'un intérêt beaucoup plus restreint, mais il demandait, pour être bien traité, une érudition sûre, étendue et critique. Les cachets d'oculistes romains, destinés à marquer le nom des maladies, celui des remèdes et souvent celui des médecins sur les pâtes employées par eux, ont attiré à bon droit, depuis longtemps, l'attention des savants français; ils appartiennent à l'archéologie nationale, car on les trouve surtout sur le sol de la Gaule et on les y trouve en abondance. Déjà de nombreuses monographies et d'importantes collections partielles ont été consacrées à les étudier. En attendant un recueil général, qu'il n'est pas encore temps de faire, les *Notes sur quelques cachets d'oculistes romains*, de MM. Héron de Villefosse et Thédenat, apportent à cette étude une importante contribution. Non seulement les inscriptions de dix-huit cachets inédits ou publiés d'une manière insuffisante y sont reproduites avec fidélité et accompagnées de lectures judicieuses; les questions soulevées par ces petits monuments y sont exposées dans un ordre clair et méthodique. Chaque mot difficile ou seulement intéressant est entouré des renseignements qui peuvent en déterminer

le sens précis. Les opinions exprimées antérieurement sont scrupuleusement consignées, avec renvois aux dissertations où ces opinions ont été développées. Les passages des auteurs anciens relatifs à la thérapeutique des maladies des yeux sont relevés avec le plus grand soin ; les rapprochements sont faits avec discrétion, sagacité et sobriété. Chaque article, en un mot, est un modèle d'exposition nette, simple et bien nourrie. L'ouvrage aura acquis toute sa valeur, il sera vraiment classique, quand les auteurs, qui comptent bien le continuer, auront joint à leur œuvre une introduction résumant les résultats obtenus et une table des matières aussi soigneusement exécutée que l'ouvrage. De leur travail ressort déjà la connaissance d'une série de faits positifs et d'un intérêt réel touchant l'état de la médecine ophtalmique dans la Gaule romaine ; ces faits n'avaient jamais été mis en aussi pleine lumière. On voit que la médication des oculistes anciens était une médication efficace, peu différente de celle qui est encore usitée. Un seul des remèdes employés, resté d'ailleurs populaire, semble ne devoir sa prétendue vertu qu'à des croyances superstitieuses : le *diacholes* est un collyre à base de fiel de toute espèce d'animaux ; si le fiel d'animaux est encore un remède de bonne femme, la thérapeuthique actuelle ne lui reconnait aucune valeur. Mais les autres collyres que les oculistes romains préparaient en pâtes sèches et qu'il fallait, pour les employer, dissoudre dans l'eau, le blanc d'œuf, le miel ou même le lait de femme, contenaient des médicaments sérieux. Aux ophtalmies aiguës et récentes on appliquait presque exclusivement les topiques astringents ; aux ophtalmies chroniques, aux suppurations, on opposait des balsamiques, abandonnés depuis, et remis récemment en honneur, à titre de désinfectants, à la suite des découvertes de M. Pasteur ; les granulations invétérées étaient combattues, comme aujourd'hui, par des sels de cuivre et de zinc. Si la composition du collyre *arpaston*, par lequel on semble avoir guéri l'ulcération de la cornée, pouvait être retrouvée, ce serait une véritable et précieuse découverte. L'archéologie proprement dite

a aussi beaucoup à profiter dans ce livre, et nous espérons que l'estime dont nous donnons le témoignage aux auteurs les engagera à reprendre une étude si heureusement commencée. »

Les ruines de Sanxay, par Marius Vachon, 40 pages. Planches dans et hors texte. Prix : 10 fr. — Vrai récit de journaliste, sans aucune valeur scientifique. L'auteur n'a d'opinions arrêtées sur rien, et uniquement sans doute parce que le mot lui semble plus pompeux, il donne le nom d'amphithéâtre aux ruines situées presque en face des thermes, de l'autre côté de la Vonne. Ensuite que faut-il entendre par des « galeries d'hypocaustes »? On n'a pas généralement l'habitude de se promener en ces endroits-là. Beau papier, gravures soignées, mais c'est tout.

L. P.

Errata. — Page 540 du dernier numéro, la fin de l'inscription consacrée au duc de Brissac doit être rétablie ainsi :

> SEPVLTVS EST XX MILLIBVS AVREORVM IVSTITIAE INDICTO, etc.

Ce qui veut dire : « Un arrêt de la cour (c'est-à-dire du parlement) consacra à ses funérailles 20,000 écus d'or. »

TABLE DES MATIÈRES

PLANCHES ET BOIS

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEUR

TABLE MÉTHODIQUE

I.

TEMPS PRÉHISTORIQUES.

II.

ÉPOQUE ROMAINE.

III.

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

IV.

VARIA.

V.

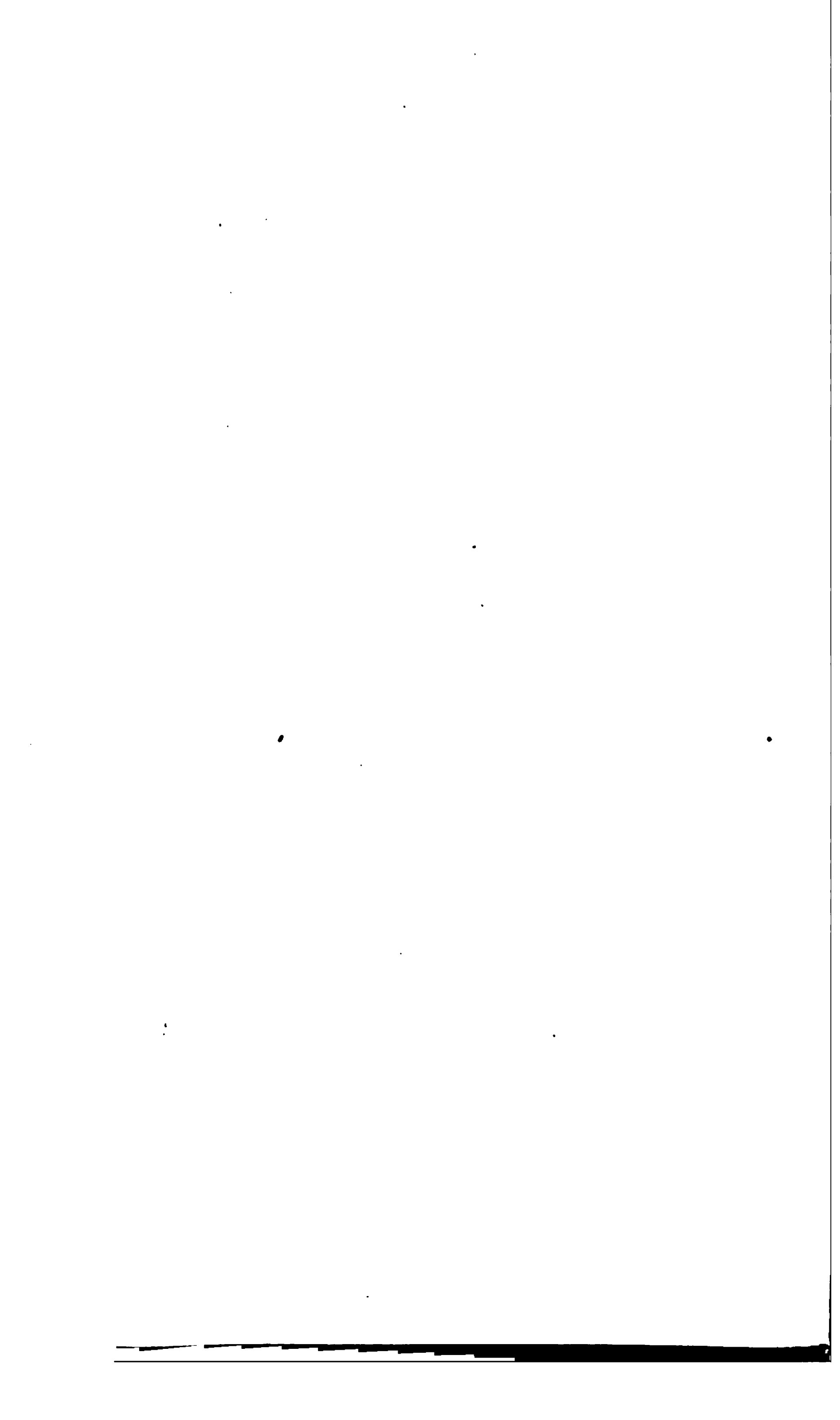
BIBLIOGRAPHIE.

VI.

NECROLOGIE.

Le directeur-gérant : Léon Palustre.

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, 5, RUE DE LUCÉ, A TOURS.



fl i i

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 10e, 48e de la Collection, n° 1



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1882

TABLE DES MATIERES

DU NUMÉRO 1

PLANCHES ET BOIS



ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, accompagné de quinze planches de sceaux, cinq tableaux généalogiques, une carte des possessions françaises de cette maison, et suivi d'un appendice relatif à la branche des Baux d'Arborée, par le docteur L. Barthélemy. Un vol. gr. in-8 de 680 pages. — Marseille, Barlatier-Foissat, 1882.

2. *Jean de Gerson* (1363-1429), recherches sur son origine, son village natal et sa famille, par H. Jadart. Un vol. in-8 de 280 pages. Planches.—Reims, Deligne.

3. *Notice historique et descriptive sur Évreux et ses environs*, par A. Blot. Un vol. in-12 de 122 pages. — Évreux, Dieu.

4. *Epigraphie dacquoise. Les Inscriptions gallo-romaines du Musée de Dax,* par E. Taillebois, in-8 de 18 pages, une planche. Dax, Justière.

5. *Inventaire des monnaies gauloises d'Hostun*, et dissertation au sujet de quelques-unes de ces pièces, par G. Vallier, in-8 de 92 pages, planches.—Bruxelles, Gobbaerts, 1882.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 10e, 48e de la Collection, Nos 2 et



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1882

TABLE DES MATIERES

DES NUMÉROS 2 ET 3

PLANCHES ET BOIS

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *L'Archéologie grecque*, par M. Collignon. 1 vol. de 368 pages et 141 gravures.

2. *L'anatomie artistique*, par M. Mathias Duval. 1 vol. de 336 pages et 73 gravures.

3. *La mosaïque*, par M. Gerspach. 1 vol. de 272 pages et 68 gravures.

4. *La peinture hollandaise*, par M. Henry Havard. 1 vol. de 288 pages et 92 gravures.

Ces quatre premiers ouvrages font partie d'une *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, publiée par A. Quantin, au prix de 3 fr. 50 le volume.

5. *Essai de bibliographie périgourdine*, par A. de Roumejoux. 1 vol. in-8 de 290 pages. Sauveterre, Challet.

6. *Histoire de Fréjus, ses antiquités, son port*, par J.-A. Aubenas. 1 vol. in-8 de 800 pages, trois planches. Fréjus, Leydet.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS

BULLETIN MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 10e, 48e de la Collection, No 4



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1882



TABLE DES MATIÈRES

DU NUMÉRO 4

PLANCHES ET BOIS

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. Pour paraître en juillet prochain. *La Renaissance en France*, par Léon Palustre. VIII[e] livraison : Seine, 2[e] partie. In-folio, nombreuses gravures à l'eau-forte dans et hors texte. Paris, A. Quantin ; 25 fr.

2. *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par Edouard Fleury. IV[e] partie, un vol. in-4 de 283 pages ; nombreuses gravures. Paris, Menu ; 30 fr.

3. *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance*, par Victor Gay. 1[er] fascicule (A-BLI). Grand in-8 de 160 pages. Paris, Société bibliographique.

4. *Les précurseurs de la Renaissance*, par Eugène Müntz. Un vol. in-4 de 255 pages, 66 gravures dans le texte et 14 planches tirées à part. Paris, librairie de l'Art ; 20 fr.

5. *Le vieux Mans*, décrit par l'abbé R. Charles et dessiné par G. Bouet. 1[er] fascicule : *l'enceinte gallo-romaine*. Grand in-8 de 96 pages, 37 gravures dans le texte et 12 planches tirées à part. Le Mans, Pellechat.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines. par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN

MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 10e, 48e de la Collection, N° 5



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1882

TABLE DES MATIÈRES

DU NUMÉRO 5

PLANCHES ET BOIS

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Les arts à la cour des papes pendant le* XVe *et le* XVIe *siècle*, recueil de documents inédits tirés des archives et des bibliothèques romaines, par Eug. Müntz, 3e partie (1471-1521). 1 vol. in-8 de 304 pages. Paris, Thorin.
2. *Histoire de la Sauvetat-Rossille*, chef-lieu d'une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, en Auvergne, par l'abbé Guélon. 1 vol. in-8 de 160 pages, planches. Clermont-Ferrand, Thibaud.
3. *Annales de Pamiers*, par M. de Lahondès. Tome Ier ; des origines à la réforme. I vol. in-8 de 524 pages. Toulouse, Privat.
4. *Histoire de l'abbaye de Feniers ou du Val-Honnête en Auvergne*, par Ad. de Chalvet de Rochemonteix. 1 vol. in-8 de 352 pages. Planches. Clermont-Ferrand, Thibaud.
5. *Les Pyrénées françaises*, 2e partie : *Le pays basque et la Basse Navarre*, par Paul Perret. Illustrations par E. Sadoux. 1 vol. gr. in-8 de 496 pages. Paris, Oudin.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

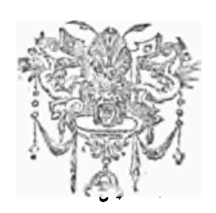
DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 10e, 48e de la Collection, N° 6



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1882

TABLE DES MATIÈRES

DU NUMÉRO 6

PLANCHES ET BOIS

SPL

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Etude sur les Vierges noires*, par ***. Br. in-8 de 34 pages. Clermont-Ferrand, Malleval.
2. *Etudes historiques et archéologiques sur la cathédrale de Lisieux,* par Charles Vasseur, in-8 de 84 pages. Planches. Caen, Le Blanc-Hardel.
3. *Etude sur la sculpture tumulaire de l'Orléanais et du Gâtinais*, par Edmond Michel. Plaquette de 26 pages. Orléans, Herluison.
4. *Report on the investigations at Assos*, 1881 by Joseph Thacher Clarke, with an appendix containing inscriptions from Assos and Lesbos and papers, by W. C. Lawton and J. S. Diller. Un vol. in-8 de 216 pages. Nombreuses planches dans et hors texte. Boston, Williams.
5. *Historical introduction to studies among the sedentary indians of New-Mexico. — Report on the ruins of the pueblo of Pecos* by A. F. Bandelier. I vol. in-8 de 136 pages. Planches. Boston, Williams.
6. *Caen, son histoire, ses monuments, son commerce et ses environs.* Guide du touriste par C. Trébutien. 3e édition. I vol. in-12 de 368 pages. Nombreuses planches dans et hors texte. Caen, Le Blanc-Hardel.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 10e, 48e de la Collection, No 7 et 8



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1882

PLANCHES ET BOIS

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Pontgibaud en Auvergne*, la ville, le château, le comté, les mines, par Ambroise Tardieu. Ouvrage orné de portraits, d'une vue de la chartreuse du Port-Sainte-Marie, de blasons en couleurs, etc. 1 vol. gr. in-8.
2. *Généalogie de la maison du Plantadis* dans la Marche et en Auvergne, par Ambroise Tardieu. 1 vol. in-4. Blasons en couleurs, Moulins, Desrosiers.
3. *La gravure*, par le vicomte Henri Delaborde. 1 vol. in-8 de 303 pages, 101 gravures dans le texte. Paris, A. Quantin.
4. *Les procédés de gravure*, par A. de Lostalot. 1 vol. in-8 de 258 pages. 111 gravures dans le texte. Paris, A. Quantin.
5. *La tapisserie*, par E. Müntz. 1 vol. in-8 de 372 pages. Nombreuses gravures dans le texte. Paris, A. Quantin.
6. *La peinture anglaise*, par Ernest Chesneau. 1 vol. de 351 p. Nombreuses gravures dans le texte. Paris, A. Quantin.

   Ces quatre derniers volumes font partie de la *Bibliothèque de l'enseignement des arts*.
7. *Monographie de la cathédrale de Nancy*, depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle, par Ed. Auguin. 1 vol in-4 de 420 pages. vingt-et-une planches, dont une photochromie. Nancy, Berger-Levrault.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

